Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie

Source gallica.bnf.fr / Académie de la Val d'Isère

{BnF Gallica

Foras, Amédée de (1830-1899). Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie. 1893.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisationcommerciale@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Académie de la Val d'Isère

ARMORIAL ET NOBILIAIRE

DE

L'ANCIEN DUCHÉ

DE SAVOIE

PROPRIÉTÉ DE L'AUTEUR.

ARMORIAL ET NOBILIAIRE

DE

L'ANCIEN DUCHÉ

DE SAVOIE

PAR

LE Cte E.-AMÉDÉE DE FORAS

TROISIÈME VOLUME

GRENOBLE

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE JOSEPH ALLIER, ÉDITEUR

COURS SAINT-ANDRÉ, 26

—

M D CCC XCIII

AVANT-PROPOS

E dois aux fidèles souscripteurs qui, malgré les lenteurs de l'impression de cet ouvrage, ne m'ont jamais, pendant vingt-sept ans, refusé leurs sympathies, une franche explication, en les priant, afin d'éviter des redites, de se reporter aux Avant-Propos des deux premiers volumes.

Voilà longtemps que j'annonce, à qui veut l'entendre, la ferme résolution de mettre un terme à mes recherches et de me borner à publier ce que j'ai amassé. Serment de travailleur passionné ! A chaque déplacement je rapportais une caisse ou deux de parchemins dont les analyses débordent dans mes cartons. Elles enrichissaient mes généalogies sans doute, mais elles retardaient la mise au net de la totalité de l'ouvrage. Dans ce travail assez fastidieux, je ne visais qu'à me tenir en avance sur mon imprimeur : je me réjouissais presque d'avoir à faire avec le Fabius Cunctator de l'imprimerie, puisque cela me fournissait une raison suffisante pour me livrer à mes goûts.

Comment triompher d'habitudes invétérées et de la passion du mieux qui

— chacun le sait — est le pire ennemi du bien? En Savoie, trop d'occasions m'enlevaient la force de résister à la tentation. La Providence, en me transportant loin de mon pays, s'est chargée de la solution. Dans l'impossibilité morale désormais de chercher, encore et toujours, de nouveaux fonds d'archives, je devrai me borner à mettre au net mon manuscrit, vaste labyrinthe dont je possède seul le fil conducteur.

*Si j'étais encore dans la vigueur de la jeunesse, il serait peut-être regrettable — au point de vue scientifique — que l'***Armorial et Nobiliaire de Savoie** *ne continue pas à accumuler des trésors paléographiques. Mais le temps vole et, je l'affirme en toute humilité, en continuant mes errements, eussé-je encore vécu trente ans, je n'aurais pas plus achevé mon manuscrit que Pénélope n'achevait sa toile. Or, après tout, mon métier est richement monté : je n'ai plus qu'à donner le mouvement à la navette pour former une toile solide, sans m'appliquer à amasser des provisions de fil que je ne pourrais pas employer ou à défaire ce que j'ai fait pour obtenir une trame plus riche.*

Dans ce genre de travail il est impossible d'être complet et j'ai acquis assez d'expérience pour ne plus rechercher la perfection.

Suivant les prévisions humaines, je devrais avoir amplement le temps de transcrire, dans le format de mon livre, des généalogies entièrement achevées. C'est là l'important, car la publication pourrait être continuée sans moi et après moi. Les amateurs d'histoire ne seront peut-être pas mécontents que des travaux aussi acharnés et un amas aussi considérable de recherches ne soient pas perdus pour notre chère Savoie. J'obéis du reste à l'auguste et expresse volonté d'un Prince, protecteur éclairé de toute manifestation de la science, en consacrant mes loisirs à l'achèvement de mon œuvre.

Si je dépasse le terme moyen de la vie, je pourrai perfectionner et compléter mes tableaux. A mon défaut, il surgira peut-être un patient continuateur.

Il est donc entendu que, SURTOUT POUR LES DERNIERS DEGRÉS DES FAMILLES, *j'accepterai avec empressement les notions que l'on m'enverrait, mais que* JE NE CHERCHERAI PLUS DÉSORMAIS : J'EN DONNE L'AVIS FORMEL AUX INTÉRESSÉS. *Je continue à prendre seulement la responsabilité des faits suivis d'une indication de provenance. Pour l'honneur d'un ouvrage éminemment désintéressé et historique je tiens à dire encore — et il est facile de s'en assurer en parcourant mes tableaux — que la partie* **documentée** *de* **l'Armorial et Nobiliaire de Savoie** *dont j'assume la responsabilité, par rapport à celle que je publie comme simple renseignement, est dans la proportion de* **99 à 100**.

Que mes souscripteurs me continuent leur bienveillance ! Qu'ils attendent, pour juger si j'ai bien ou mal employé la moitié de ma vie et si j'ai le droit de clore l'ère des recherches, la publication des volumes qui contiendront le résultat de mes longs travaux.

Sophia, $\frac{30\ mars}{11\ avril}$ *1889.*

FORAS.

FORNERAT

SEIGNEURS DE CORSINGE, SOYRIER, CHOISY, ETC.

P. d'azur à trois grappes de raisin d'or, deux et une, et une croisette d'argent en abîme
(Patentes de noblesse origin., Chambre des Comptes de Turin, nº 166).

CETTE famille n'est pas d'ancienne noblesse et n'a duré que fort peu de temps. Elle possédait la bourgeoisie d'Annecy où, adonnée au commerce, elle fit fortune.

François Fornerat, qui se qualifie de noble bourgeois et marchand de la ville d'Annecy, acheta diverses seigneuries (1) et notamment des biens nobles aux Clets et à Thônes (2) de Nº et Pt Seigr Jacques de Genève, Seigr de Boringe, « pour le restant à payer des marchandises livrées audict noble seigneur ». La noblesse fut régulièrement acquise par ses fils, en vertu de patentes de noblesse du 15 juillet 1561. Ceux-ci n'eurent que des filles chez lesquelles s'éteignit la famille : ses biens passèrent en très grande partie aux nobles de Lambert. — *Voir* LAMBERT.

[Suit la généalogie.]

---

(1) On voit que la noblesse était bien loin d'être une caste fermée.

(2) C'est peut-être à cause de ces biens, démembrés de la seigneurie des Clets, qu'antérieurement aux armoiries concédées par patentes de noblesse, les Fornerat portaient — au dire de l'*Armorial de Loche* — *d'argent à deux clefs à l'antique en sautoir.*

N^e^ Bonjean Fornerat,
mort avant 1548. La qualification de noblesse ne peut lui provenir que de la courtoisie de son fils ou de sa qualité de noble bourgeois d'Annecy.

N^e^ François Fornerat, bourgeois et marchand d'Annecy.
Il achète, le 16 juillet 1533, de Nicolas de Chevron la maison forte et biens de Corsinge, dont il passe reconnaissance aux seigneurs de Berne, le 13 mai 1547 *(Somm. des fiefs)* ; le 23 mai 1534 (Arch. Thuyset) de N^r^ François Philibert de la Fléchère : 1^o^ une grande maison à Annecy, rue du Pont-Morens, abornant une autre maison du vendeur jouxte la grande rue allant du pont vers l'église de Notre-Dame-de-la-Lée et la maison des hoirs d'honorable Étienne Ruffi, bourgeois d'Annecy, la maison qui fut de N^e^ Claude Meilleret, autre maison qui fut des hoirs de N^e^ Hugonin Fournier, apothicaire et bourgeois d'Annecy ; 2^o^ un pré situé « foris portam insule seu perrerie in territorio de Tillier » abornant la voie d'Annecy à Sevrier et l'eau du grand Thioux. Il est également qualifié noble bourgeois et marchand dans un acte du 20 décembre 1541 (Arch. Thuyset) par lequel il achète de Jacques de Genève-Boringe des hommes et cens aux Clets et à Thônes moyennant 415 florins montant du restant des marchandises par lui fournies audit seigneur. Le 20 septembre 1545 (Arch. Menthon), Pierre de Menthon, seig^r^ du Marest, lui vend la montagne de Drons avec ses dépendances au mandement de la Balme-de-Thuy. Le 15 octobre 1551 *(Ibid.)*, François de Luxembourg lui vend la terre de Choisy. Il acheta, en 1539 (Arch. Thuyset), de N^e^ Jean-François de la Charnée, la maison forte et biens de la Charnée qu'il revendit en 1548 à N^e^ Claude Balthazard, son gendre. — Il teste le 6 décembre 1548, Chardon, notaire (Inventaire Frency, arch. Thuyset) et mourut le 12 mars 1553 ; il fut enterré aux Cordeliers d'Annecy où l'on voyait son tombeau avec ses armoiries au dire de Besson (manuscrits). Il avait épousé D^lle^ Marguerite Millière *(alias* de Millière, qu'il faut lire Meilleret, famille d'Annecy) qui, veuve avec ses deux fils, revendit le 1^er^ juillet 1556 (Arch. Menthon) à D^lle^ Jeanne de Menthon, veuve de N^e^ François de Léaval, les biens acquis ci-dessus, en 1545. Elle vivait avec son fils François, à Annecy, en 1559. Le 20 juillet 1557, avec ses deux fils, elle fait une vente à N^e^ Catherin Pobel. Elle est encore nommée au recensement d'Annecy de 1561 avec sa petite-fille Catherine, fille de N^e^ Claude Balthazard.

Nicolas, seig^r^ de Soyrier.
Les deux frères reçoivent des Transige avec son frère le 19 février 1562. Avec lui, il acheta le château et juridiction de Soyrier de Louise de Savoie, D^lle^ de Soyrier, vicomtesse de Martigues, le 17 novembre 1557, quittance du 20 septembre 1559 *(Somm. des fiefs)*, dont il revendit une part à Jacques de Cornillon, avant le 2 juin 1563 (Arch. Cevins). Il figure au recensement d'Annecy de 1561 avec D^lle^ Catherine de Maillan, sa femme, et Oriane leur fille. Il était mort avant 1573.

François, seig^r^ de Corsinge.
Patentes de noblesse régulière, le 15 juillet 1561 (Arch. Turin). Seig^r^ de Manessy et Crempigny. Il teste le 16 août 1573 (Arch. Thuyset). Veut être enterré à Saint-François-d'Annecy au tombeau de son père et prédécesseurs. Il était marié à Philippine de Pignier de Fontany (fille de Jeanne de Mareste qui lui fait un legs en 1563). Après avoir nommé exécuteurs testamentaires N^e^ Jean Claude de Pignier, seig^r^ de Fontany, N^e^ Galois de Vignod, seig^r^ de Dorches, et N^e^ François Balthazard, son neveu, il mentionne les substitutions à lui advenues en vertu du testament de son père dans les biens de feu N^e^ Nicolas Fornerat, seig^r^ de Soyrier. Testament fait au château de Corsinge (dont il avait acheté la juridiction de N^e^ et puissant Nicolas de Chevron. Inventaire *passim*), en présence de N^e^ Jean-Baptiste d'Ada, marchand de Milan, N^e^ Jean-Jacques d'Ada, citoyen de Genève, etc., etc.

Marguerite,
légataire de son frère en 1573. Épousa N^r^ et Spt^le^ Claude Balthazard *(alias* Baptossard), juge de Faucigny, dont le fils N^e^ François est légataire et coexécuteur testamentaire de N^e^ François Fornerat, son oncle.

Oriane,
moindre d'un an, en 1561 (Recensement Annecy). Elle a dû épouser le s^r^ N. N. Flocard d'Annecy.

Anne, dame de Soyrier.
Elle épousa : 1^o^ N^e^ Mess^re^ Henri Bay, président de la Chambre des Comptes ; 2^o^ contrat dotal du 11 mai 1613 (Arch. Thuys.), N^e^ André de Lambert auquel par ce contrat elle donna tous ses biens et notamment la terre de Soyrier. Le 3 avril 1626 (Arch. du S. de Sav.), elle obtint des Patentes convalidant cette donation. Elle mourut la même année et fut enterrée à Saint-Dominique-d'Annecy. *Voir* Lambert.

Marguerite, fille aînée,
légataires chacune de dix écus au testament de Jeanne de Mareste, leur grand-mère maternelle (1563). Cohéritières universelles de leur père 1573, procèdent à des partages le 18 mai 1588 (Arch. Thuyset).
Elle eut le château, seigneurie, biens et juridiction de Corsinge au mandement de Gaillard, près Genève. Elle était mariée, avant les partages de 1588, à Jean du Fresnoy-Martin, seig^r^ de Loisin, qui en était veuf avant le 2 juillet 1592. Il avait vendu Corsinge le 28 novembre 1595 aux N^rs^ d'Adda. Les enfants cédèrent tous leurs droits sur l'hoirie maternelle à N^e^ André de Lambert, ci-contre, le 28 juillet 1634 (Arch. du S. S. de Savoie). *Voir* Fresney.

Jeanne-Marie,
Elle eut tous les biens d'Annecy, du Genevois et de Seyssel, sans y comprendre ceux tenus par sa mère dépendants de la maison forte de Crempigny. Mariée après 1573 et avant les partages de 1588 à N^e^ et Spt^le^ Claude de Chavanes.

FORNIER ou FOURNIER

DE SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE

Plusieurs familles nobles de ce nom ont existé en Savoie. Nous commencerons à parler de celle de Maurienne.

D'après une vieille note rédigée par un R. P. Capucin italien qui m'a été communiquée jadis à Saint-Jean-de-Maurienne, sur cette famille, elle viendrait des patriciens du nom de Fornari, une des vingt-huit maisons d'*Albergo,* de Gênes, qui remonterait jusqu'au XI[e] siècle.

Un rameau, détaché de la souche à l'époque des guerres des Guelfes et des Gibelins, serait venu s'établir à Saint-Jean-de-Maurienne. Les Fornari, de Gênes, portaient *de gueules à trois chevrons d'or* (1). Les Fornier, de Saint-Jean, *de sable au chevron d'or engrêlé* (2). Le R. P. Capucin fait aussi descendre des Fornari de Gênes les Fournier de Provence, de Paris, de Savoie, — où ils auraient possédé longtemps une partie de la seigneurie de Marlens au mandement de Faverges, — et les seigneurs d'Yvoire en Chablais.

Tout ceci est fort possible, mais bien difficile à prouver. La communauté d'un nom, surtout aussi répandu, — ne peut suffire à établir une descendance commune pour ceux qui l'ont porté.

Pour revenir aux Fornier, de Saint-Jean-de-Maurienne, voici ce que j'ai rencontré sur eux :

N[e] Jean Fornier, nommé dans les abornements d'un acte du 6 février 1410 communiqué par M. le chanoine Truchet.

Jean Fornier, de Saint-Jean-de-Maurienne, reçoit des Patentes de noblesse le 5 septembre 1471 (Annexe aux preuves de 1723, Bibl. du Roi à Turin). Sans doute, le même Jean Fornier, citoyen de Maurienne, qui reçut, le 10 novembre 1475, des lettres de noblesse de Louis d'Estouteville, administrateur de l'Évêché de Maurienne (Titres Truchet).

N[e] Jean Fornier vivait en 1495 (Invent[e] m[ss] de l'Évêché de Maur., Arch. de l'Évêché).

N[e] Jean Fornier, mort avant 1510, épousa D[lle] Françoise, fille de N[e] Jean Roche et de D[lle] Guigonne du Molard. De ce mariage naquit N[e] Jérôme Fornier qui fut nommé cohéritier universel de N[e] Urbain du Molard (Testament de 1478, Arch. Thuyset). D'une transaction du 10 janvier 1510 (T[es] Truchet) qu'il passa avec N[e] Claude des Costes, il résulte que les Fornier habitaient le bâtiment actuel du Petit Séminaire. N[e] Thibaud Fornier, fils et héritier dudit N[e] Jérôme, se fit délivrer une copie authentique du testament de N[e] Urbain du Molard. Il est témoin dans des enquêtes de l'an 1541 (Arch. Thuyset) où il est dit natif de Saint-Jean-de-Maurienne, âgé de trente-sept ans environ, possédant 4,500 fl. de biens environ.

D[lle] Jeanne-Françoise Fornier qui épousa, vers 1620, N[e] Ennemond Martin Sallière d'Arves, lieutenant-colonel du Rég[t] de Maurienne, paraît avoir été la dernière du nom.

On s'accorde à croire que le célèbre capucin, le Père Chérubin, le coadjuteur de saint François de Sales en ses missions de Chablais, était de cette famille.

---

(1) D'après l'*Armerista* du C[te] Franchi-Verney, ils portent : *d'azur à trois chevrons de gueules pour enquérir !!!*

(2) C'est le blason que je donne ici sous toutes réserves.

FORNIER (DE THONON)

SEIGNEURS D'YVOIRE, COSEIGNEURS DE NERNIER

P. d'azur à deux brochets d'argent adossés. (Testament 1661, Arch. d'Yvoire.)

Une famille du nom de Fornier a existé à Thonon, qualifiée noble, qualité personnelle ou à laquelle la courtoisie municipale n'était certainement pas étrangère. Un Nᵉ Janus Fornier, archer ducal, reconnut tenir des biens à la Contamine, près Thonon, du prieuré de Thonon, à la fin du XVᵉ siècle (Terrier, Arch. Th.). Un Nᵉ Philippe dit Philibert Fornier était marié à Christine, fille de feu noble Pierre Guillet, laquelle, le 8 mars 1497 (Grosse Brunet, A., f. 351, Chᵉ des Compᵉˢ de Turin) reconnut des biens mouvant du fief du château de Thonon. Il est fort possible que de cette famille soit descendue celle dont je vais m'occuper, mais en tout cas si la première était régulièrement noble,— ce que je ne crois pas, — la dernière était tombée en dérogeance. Honorable (1) Charles Fornier, bourgeois de Thonon, était, au dire de Guichenon (Mˢ Biblioth. Montpellier), domestique de Hᵉ et puissante dame Percevaude de Saint-Jeoire, veuve de Nᵉ Charles Brotty, qu'il épousa ensuite. Il fut dès lors qualifié noble. Il obtint plus tard, il est vrai, par arrêt du 8 septembre 1598 (Annexe Preuves 1723, Biblioth. du Roi à Turin) déclaration d'ancienne noblesse, mais il ne fallait pour cela que cinquante ans de possession de noblesse. Comme on ne trouve point de patentes de noblesse en sa faveur, il faut conclure que le Duc de Savoie eut égard à l'illustration de l'alliance de Charles Fornier, ou au fait que pendant l'occupation bernoise, — époque où les bourgeois se qualifiaient volontiers nobles, — il était devenu possesseur de fiefs nobles et vivait noblement. Il prit pour armes celles de la vieille famille de Nernier. Son petit-fils, Nᵉ Jacques, seigneur d'Yvoire, coseigneur de Nernier, scella son testament de 1661 avec ces armes. Le verbal d'ouverture de ce testament constate qu'il est « scellé de cachet à ses armes que sont deux dauphins endossés ». J'ai déjà dit (2) que pour moi ces deux prétendus *dauphins* sont des *brochets*.

La branche noble s'éteignit en 1661, mais un rameau collatéral de la haute bourgeoisie de Thonon continue encore de nos jours.

[Suit la généalogie].

---

(1) Cette qualification est exclusive de noblesse.

(2) *Dictionnaire du Blason*, p. 151. En effet, Nernier est sur le bord du lac Léman, où l'on prend beaucoup de brochets. On aura confondu la figure de ceux-ci avec des *dauphins*.

?

CHARLES FORNIER, bourgeois de Thonon,
dit *honorable* 1589, *noble* 1590, *honorable* 1591-1593 (biffé et remplacé par noble) *honorable* bourgeois de Thonon, seigr de Nernier 1592. Par son mariage avec Génse dame Percevaude de Saint-Jeoire, il devint coseigr de Nernier. Obtint, 8 septembre 1598, déclaration d'ancienne noblesse (*Voir* page 4). Le 10 août 1596 (Arch. Thuyset), avec son fils Antoine, il achète de Ne Lancelot Guillet, seigr de Génissia, une maison, grange, etc., à Thonon, rue Champcourt (1) pour 200 écus d'or sol. Elle testa le 18 mai 1603 (Arch. Nernier).

?

N. N. FORNIER,
de Thonon.

CHARLES, légataire de sa mère, 1603. Selon Guichen., mort sans enfants.

Ne ANTOINE FORNIER, seigr d'Yvoire et coseigr de Nernier, légataire de sa mère 1603. Seigr d'Excerisy, gentilhomme de bouche de S. A. et capitaine entretenu pour le service de sadite Altesse. Le 31 mai 1634 (minutr Moret, Arch. Thuyset). Philibert Favre, seigr de Félicia, lui céda tous ses droits sur le château, terre et juridiction d'Yvoire, moyennant 42,000 florins, en conformité de conventions entre eux passées. Par acte du 29 octobre 1644, il avait vendu à Gilbert de Lucinge, sa terre, château et juridiction et biens en dépendant d'Yvoire, après deux ans révolus à partir de la date de la vente pour 4,000 ducatons de 7 florins pièce : à payer sur cette somme 8,000 florins au sénateur de Félicia, et une dette au seigr d'Avise. Lucinge ayant payé Félicia et obtenu de lui cession de tous ses droits par acte du 7 novembre 1644, et déposé l'argent dû au seigr d'Avise (refusé par les Blonay, héritiers de celui-ci), le terme de deux ans étant révolu, demanda, par requête du 8 janvier 1647 (Arch. Morand), d'être mis en possession de la seigrie d'Yvoire. Cet acte fut annulé puisque la seigrie d'Yvoire était possédée par le fils d'Antoine (*Voir* ci-dessous). Il vendit les biens de Frize ou Serize (Excerisy) au Couvent de la Visitation de Thonon pour 12,000 florins, acte du 10 juin 1636 (Arch. Thuyset). Il épousa : 1e le 27 déc. 1636 (Reg. Par. d'Évian) Louise de Blonay, de Saint-Paul. Selon Commène, son contemporain, il épousa : 2e Louise, fille de Ne Georges du Nant-de-Grilly. (Cet auteur est habituellement très exact) ; 3e Claudine Philiberte *alias* Bersabée de Chissé de Pollinge. (Je ne garantis pas la chronologie de ses mariages, peut-être Chissé est le second.)

ANTOINE, dit de Rivaz. Il ép. Pernette Corbeau et mourut sans postérité avant 1648, ayant par testament du 29 décembre 1647 institué héritier universel Ne Antoine Fornier, son frère naturel. (Inventaire de son hoirie, 3 janvier 1648 (Archiv. de Beauregard).

JACQUELINE, veuve de Me Pierre Duret, légataire au testament de Ne Jacques, son neveu naturel.

N. N. FORNIER,
(Peut-être est-ce Ne Pierre Fornier qui était syndic de Thonon avec Ne François Mestrézat en juin 1579 (Inventaire Genève), et que l'on ne peut identifier avec Ne Pierre ci-dessous qui était syndic en 1661. Le même inventaire inscrit à la date du 27 mai 1587 une vente faite par honorable Pierre [alors plus syndic?], Fornier, fils de feu honorable Janus Fornier, bourgeois de Thonon, à Gaspard de Genève, seigr de Lullin, d'une vigne sous Crête à Thonon.)

JEANNE-ANTOINE, ursuline à Thonon. Contrat d'entrée en religion du 30 novembre 1648 (Archiv. d'Yvoire).

Ne JACQUES FORNIER, seigr d'Yvoire, coseigr de Nernier (lit Pollinge), baptisé le 28 février 1624 (Reg. Par.). Il vendit, le 8 juillet 1655, le fief et seigneurie d'Yvoire à Ne Georges Bouvier. Mentionné dans la reconnaissance du 18 septembre 1734 *(Somm. des fiefs)*, de Ne Jacques-Marie, fils de l'acheteur. Le 12 mai 1656 (Minutaires Moret, Arch. Thuyset), il reconnut avoir reçu des Nes Bouvier et de Marie de Compois, sa femme, un à-compte de 4,900 florins. Il teste, le 27 avril 1661 (Arch. d'Yvoire et de Beauregard). Voulant être enterré dans l'église de Nernier, dans sa chapelle, au tombeau de ses prédécesseurs. Lègue l'usufruit de ses biens plus 500 ducatons, outre ses droits dotaux, à Marguerite de Lambert, sa femme. Nomme héritiers universels Ne Jean-François, fils de feu Ne Claude de Chissé de Pollinge, son cousin et Ne Louis, fils de feu Ne François de Chissé de Pollinge, son cousin, et Ne Louis, fils de feu Ne François de Chissé de Pollinge, son neveu, substitués l'un à l'autre. Ce testament fut ouvert le 6 mai 1661 ; c'est dans le verbal que se trouve citées les armoiries qui suivaient cet acte. (*Voir* au fe précédent).

ANNE (lit Pollinge), visitandine à Thonon. Contrat d'entrée en religion du 21 décembre 1638 (Archiv. d'Yvoire).

Ne PIERRE FORNIER, 2me syndic de Thonon 1661. Son cousin Jacques, ci-contre, lui lègue les biens, maisons, granges, prés, vignes, etc., qui furent d'Antoine fils donné de feu Ne Charles Fornier, père du testateur, situés à Messery et environs.

A cette branche dont descendent les Fornier actuels de Thonon appartenaient Ne David Fornier, cosyndic de la ville de Thonon, 16 juin 1640 (Minutaires Moret, Arch. Thuyset), Honorable Charles Fornier, qui était marié en 1642 à Ne Catherine de Million. Un autre rameau des Fornier s'éteignit en la personne de Honorable Péronne Fornier, veuve de Claude Favrat, qui fut ensevelie le 1er mai 1681 (Reg. Par.) dans l'église des Barnabites de Thonon, à la place obtenue par Honorable Louis Fornier, son aïeul pour lui et ses descendants directs dont elle était la dernière. Dlle Claudine Fornier, de Thonon, épousa, le 21 février 1679, Ne Paul de Mojonnier et mourut le 16 août 1690 (Reg. Par. de Balleyson). — Une Ne Anne Fornier, je ne sais si elle est de cette famille ou des suivantes, veuve de Ne Gaspard Ducis, épousa, le 11 février 1660 (Reg. Par.) Ne Louis Du Nant, seigr de Saint-Paul.

(1) La prononciation en patois est *Chancot* : un étymologiste municipal l'a transformé officiellement en *rue Chantecoq !* La localité en *Champcourt* est pourtant marquée sur les anciens plans à la porte de Thonon du côté du midi.

Besson dans son armorial manuscrit (Bibl. Costa) nous a conservé : 1° le blason des Nes Fornier de Thône, originaires de Veyrier, qui sont : *d'azur au chien courant d'argent accollé d'or surmonté de trois étoiles de même*; — 2° des Marcossey, de Viuz en Sallaz — (dont le véritable nom est Fornier et originaires de Cluses) — qui serait : *d'azur au lévrier d'argent accollé de gueules, debout,* selon le texte, *passant* suivant le dessin. Laiolo *[Ibid.]* nous donne : 3° celui des Nes Fornier de Premery qui serait : *d'azur au lévrier rampant d'argent accollé d'or surmonté de trois étoiles du même ;* 4° celui des Nes Fornier de Cluses qui serait *d'azur à deux dauphins adossés d'argent.*

Nous avons vu que ce dernier blason est celui des Fornier de Thonon et non de Cluses : il y a donc ici double ou triple méprise.

Les trois autres sont évidemment du même type, mais c'est la seule indication pouvant

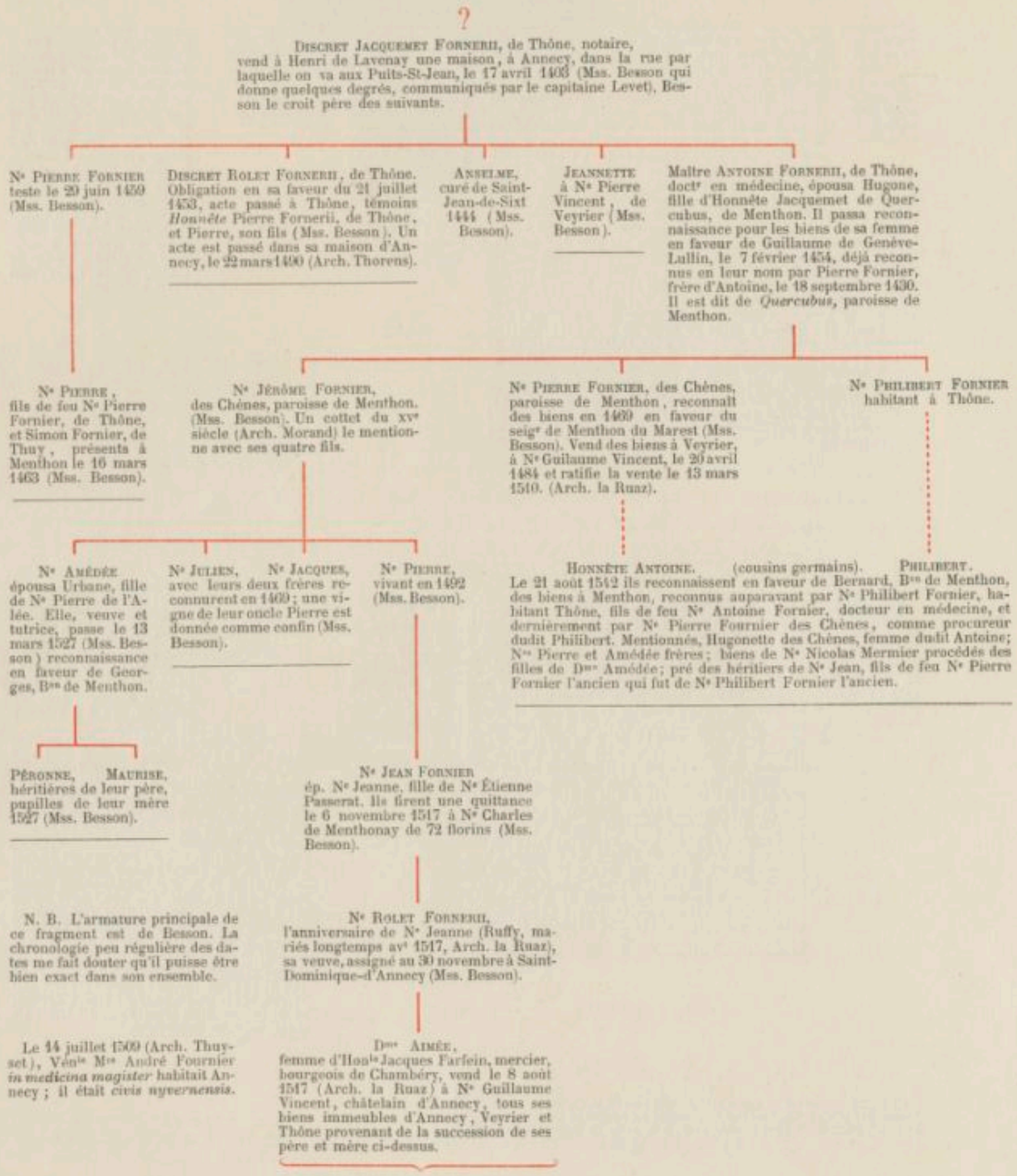

N. B. L'armature principale de ce fragment est de Besson. La chronologie peu régulière des dates me fait douter qu'il puisse être bien exact dans son ensemble.

Le 14 juillet 1509 (Arch. Thuyset), Vénle Me André Fournier *in medicina magister* habitait Annecy ; il était *civis nyvernensis.*

laisser supposer une origine commune pour ces familles. Les Fornier de Thône, originaires de Veyrier, possessionnés à Menthon et Annecy, pouvaient aussi posséder à Premery; je n'ai pas connaissance de cette famille ou rameau de famille, sauf la mention de Laiolo, très sujet à caution.

Nous laissons aux Fornier de Thône, sous exprès bénéfice d'inventaire, le blason que leur attribue Besson. Ils l'auraient pris, soit par droit légitime s'ils étaient du même sang, ou, dans le cas contraire, comme prétention à cette commune origine, car les Fornier de Marcossey, illustrés au XIVe siècle par un évêque de Genève, ont acquis plus tard une véritable distinction, comme nous le verrons dans l'article suivant qui leur est consacré.

Les Fornier de Thône, — dont les premiers connus étaient notaires, — commencent à s'intituler nobles au XVe siècle, on ne sait pas pourquoi. Reconnus nobles en 1604, ils ont fait leurs preuves de 1723. A dater de 1725, je perds toute trace de leur existence.

?

PERRET *FORNERII*, du Vivier de Thône, notaire, témoin, Annecy, 1381 (Arch. Monthouz).

?

JEAN FORNERII, de Thône, notaire, reçoit un acte en cette qualité le 16 mars 1444 (Archiv. la Ruaz).

?

Honorable HUGONARD FORNERII (fils de feu Rollet Fornerii de Thône), apothicaire, bourgeois d'Annecy, tenait en fief des biens et maisons à Veyrier d'Albert, seigr des Clets, qui, le 6 mars 1458 (Arch. de la Ruaz) en réduit les cens en un servis annuel. Ses hoirs mentionnés abornant une maison à Annecy en 1534 (Arch. Thuyset).

?

JEAN FORNIER, abornant les biens vendus à Veyrier, en 1484.

?

GEORGES FORNIER,

Le fragment suivant devrait se rapporter a des descendants de ces Fornier de Thône. [Extrait de l'Annexe aux Preuves de 1723 (Bibl. du Roi à Turin) marqué en doubles traits.]

?

Ne PHILIPPE FORNIER, de Thône, témoin à Chambéry le 2 août 1606 (Arch. Monthouz).

?

Ne JACQUES DE FORNIER, de Thône, mort avant 1725. Probablement celui qui prêta hommage au Roi de France en 1690 (Mss. Besson).

Ne JEAN-BAPTISTE, Gentilhomme, archer de la Garde de S. M., aura la propriété des Chapelles après la mort de son frère.

Rd PIERRE-NICOLAS DE FORNIER, du lieu de Thône, doyen de Viry, cousin de Jean-Louis Berger des Clets qui, dans son testament du 13 mars 1725 (Arch. Monthouz), lui lègue sa vie durant des chapelles dans les églises de Serraval et de Thône.

?

Ne PHILIPPE FORNIER, de Thuy, en 1629 (Mss. Besson).

PIERRE, religieux, JEAN-GASPARD.

?

Ne PHILIPPE FORNIER ou DE FORNIER. Verbal du 30 novembre 1604 des Commissaires délégués de S. A. le déclarant ancien noble.

JACQUES, JEAN, ANTOINE, Autre ANTOINE,

CHARLES.

HYACINTHE, auquel finissent les Preuves de 1723.

FORNIER ou FOURNIER DE MARCOSSAY ou MARCOSSEY, DE CLUSES.

P. d'azur au lévrier d'argent accolé de gueules. (Besson.)

Étienne *Fornerii*
de Miosingio.

Mess^re^ Jean de Marchossey *(sic)*, chanoine de Genève, succéda à son frère comme héritier universel. Rolet de Berbeys lui demanda relâchement des biens que lui avait donnés Girard, notamment sa maison de Cluses. Transigent le 11 août 1383 (Arch. Rubaud), Rolet obtint lesdits biens et donna 100 livres genevoises à Mess^re^ Jean qui promit de « servare in- « dempnem dictum Roletum erga « mulieres de sua successione de « dotibus sibi olim constitutis ». Quelques jours après, le commissaire de Faucigny revendiqua en commise les biens relâchés à Rolet, parce que R^de^ Guillaume, oncle paternel de Jean et Girard, leur avait donné ces biens sans laod et que ceux-ci n'avaient pas passé reconnaissance. Par lettres du 25 septembre 1383 *(Ib.)* Rolet fut investi avec remise de toutes échutes.

Girard de Marcossey *(sic)*.
Il teste (s. d., inventaire Quinerit), voulant partir avec le Comte de Savoie pour Naples et Tunis (donc vers 1355). S'il meurt en Savoie, veut être enterré dans la chapelle fondée dans l'église de Siongy *(sic)* par Guillaume de Marcossey, évêque de Genève. Nomme héritier universel Mess^re^ Jean, son frère, chanoine de Genève. Il avait, par donation entre vifs, donné à Rolet de Berbeys, damoiseau, tous ses biens de Cluses, Arache, dans tout le mandement de Châtillon-Cluses, excepté les biens depuis le pont de l'eau d'Arve, près Cluses, jusqu'à l'eau de Forons et depuis le Forons aux bois du Nant. Une partie de ces biens lui venait de son oncle paternel l'Évêque. Il obtint délai pour les reconnaître en faveur du Comte de Savoie « cum in « eius servicio ad partes Neapolitanas cum eodem accessit ». Il mourut avant 1383 avant d'avoir accompli cette formalité féodale, comme nous le voyons dans la transaction ci-contre.

?

N^e^ Jean Fornier
avait vendu des biens et maisons à Cluses et Sallanche et les terres *de Petris* à Jean du Clos, secrétaire ducal ; mort avant 1455.

D^lle^ Aymonette, femme de N^e^ Guillaume Chesney. Le 26 mai 1455 (Arch. Th.), les ildéjusseurs du payement de sa dot prennent un arrangement avec Jean du Clos au sujet des biens ci-dessus.

R^d^ Mess^re^ Jean de Marcossay, prieur de Peillonex, protonotaire apostolique de l'Ordre de St-Benoît, témoin 5 avril 1503 (Arch. Thuyset). Le 29 mars 1503 *(Ibid.)*, pour lui et son frère Claude il associe un tiers en certains biens acquis par eux à Passier. Dans un acte de 1501 *(Ibid.)*, il est dit par erreur jadis prieur de Peillonex, à moins que cela ne se rapporte à un autre Jean qui aurait été prieur avant lui.

?

Yolande de Marcossay, femme de Pierre de Rossillon ?

Jean-François, pupille de son frère Charles en 1505. Sort inconnu.

R^d^ Mess^re^ Charles, protonotaire apostolique, prieur commendataire de Peillonex ; comme tuteur de ses frères, il reconnaît le 16 juillet 1505 (Minut. Soudan, Arch. Thuyset) avoir reçu des sommes dues à feu R^d^ Mess^re^ Jean de Marcossay, jadis prieur de Peillonex. Agit encore au nom de son frère Philippe, en 1520 (Eschavannes).

?

N^e^ Jean Fornier, bourgeois de Cluses. Des biens reconnus en leur faveur en 1510-1511, le furent plus tard en 1539, reconnus en faveur des enfants de N^e^ Jean.

?

N^e^ Pierre Fornier, de Cluses. Des biens reconnus en sa faveur et pour N^e^ Jean, en 1512, étaient indivis avec les N^es^ Put, de Cluses.

?

N^e^ Viffred Fornier, de Cluses. Des biens reconnus en sa faveur et pour N^e^ Jean, en 1512, étaient indivis avec les N^es^ Put, de Cluses.

Françoise-Bernarde. 1° Contrat dotal, 22 février 1539 (Arch. Thuyset), François de Montvuagnard ; 2° contrat dotal, 23 novembre 1563 (Arch. Thuyset), Louis de Seyssel, seig^r^ de Bordeaux et la Serraz.

Jean, prieur de Peillonex, 1508 (Arch. Thuyset). Comme héritiers de Philiberte leur sœur, ils cèdent tous leurs droits à Louis Millet, grand chancelier de Savoie, le 6 août 1504 (Arch. Morand).

Étienne, seig^r^ de Marcossey, 1504 (Guichenon).

Jean le puîné, seig^r^ de Compey, mort av^t^ le 1^er^ juillet 1573.

N^e^ Mathieu, N^e^ François, N^e^ Jacques. Ils reconnaissent, le 5 mai 1539 (Arch. Th.), des biens en fiefs des N^es^ du Clos, à cause d'un achat fait par leur feu père N^e^ Jean. Le 23 octobre 1559 et 1^er^ mai 1560 (Inventaire du Fresney, Arch. Thuyset), ils vendent à N^e^ Jean du Fresney leurs terres, rentes et servis au mandement de Montjoye.

?

N^e^ Jacques Fornier, de Cluses, dit Marcossay, mort avant 1623.

Anne de Marcossey, apporta la baronnie d'Haussonville à son mari, Claude d'Averhoult, seig^r^ de la Labbe. (La Chenaye des Bois, t. 10, p. 371.)

Christine de Marcossey, ép. Élysée d'Haraucourt, M^is^ de Faulquemont, grand bailli et gouverneur de Lorraine, mort en 1629. (La Chenaye des Bois. 10, 273.)

Non classés. — François de Marcossey qui épousa Marguerite de Challes (Inventaire s. d., Arch. Thuyset).

Pierre donné de Marcossey, témoin 19 mars 1557 (Arch. Thuyset) d'une quittance donnée par François de Montvuagnard ci-dessus.

N^e^ Michel Fornier dit Marcossey, fait le 5 septembre 1623 (Arch. S. S. S.) donation de tous ses biens à N^e^ Jean-Baptiste Pernet, son cousin germain, conseiller, secrétaire d'État et des Finances.

Nous avons déjà énoncé à l'article Bellegarde que quelques membres de cette famille originaire de Sallanche étaient dits Fornier. Était-ce un surnom ou le nom patronymique? En tout cas, ils se différenciaient par leurs armes des Fornier de Marcossay, de Cluses. — Voici ce que j'ai trouvé sur ces derniers :

R^me Guillaume de Marcossay,
évêque de Gap, oncle paternel de Jean et Girard ci-dessous, lieutenant-général pour le civil en Dauphiné. Nommé évêque de Genève, prend possession de ce siège le 27 mai 1366. Mort en 1377, enterré dans la chapelle de la Vierge dans la cathédrale de Genève (Blavignac).

? Marguerite de Marcossay, femme de Vullierme de Viry-Salenove (Gén. Viry), vers 1380.

? Huguette de Marcossay, femme de Louis de la Croix, damoiseau, 1383.

? Jeannette de Marcossay, V^ve de Raymond Boudry, de Bonne, 1383.

? N. N. (peut-être la même que Jeannette; pas clair), femme de Perret Ogier, de Cluses, 1383.

? N^s Claude de Marcossay, fidéjusseur au contrat dotal Langin-Compey 1296, témoin 1307 (Arch. Morand). Était peut-être mentionné au testament de Girard, dont l'inventaire ne donne qu'une courte analyse.— Lui ou autre N^s Claude de Marcossay fut père des deux ci-dessous.

? N^s Jean de Marcossay, un des substitués au testament de Jean de Balleyson, son cousin, chevalier 24 mai 1443 (Titres d'Eschavannes).

N^s Jean, N^s Louis, Des rentes et servis par eux vendus sont constitués en dot le 14 février 1430 (*Pourpr. Hist.*), à Jeanne Berchat, fiancée de Jean de Sales.

N^s et G^s Claude de Marcossay, seig^r dudit lieu, maître d'hôtel du duc de Savoie 1484 (Arch. Morand), en 1503 (Arch. Thuyset), témoin à Bonneville, 27 septembre 1491 *(Ibid.)*. Dans une consultation pour les enfants de Philippe, il est dit leur aïeul paternel.

? Jean de Marcossay, prêtre recteur de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, dans l'église de Passy, 18 décembre 1489 (Titres Bonnefoy), et encore 29 mai 1501 (Arch. Thuyset). Le 29 mars 1503 *(Ibid.)*, y fonde une messe hebdomadaire.

? N^s Jacques de Marcossay, vice-châtelain de Bonneville, 3 juillet 1487 (Arch. la Place) et 18 juillet suivant (Titres Bonnefoy).

? Péronnette de Marcossay, veuve de N^s Nicolas Berchat, avant le 30 octobre 1498 (Titres Bonnefoy).

Philippe, seig^r de Marcossay, pupille de son frère Charles en 1505. Épousa Philippine Gasparde, fille de feu Hugues de Luyrieu, seig^r de Velières, et de Philippine-Hélène de Sassenage (femme : 1° de Charles C^te de Montbel, mariage dissous. Guich.). Lui, mort avant 1560. Elle, avant le 17 juillet 1573. Avec R^d Mess^re Charles, son frère, il passe, le 4 mai 1520 (Titres d'Eschavannes), quittance à Humberte de Châtillon, veuve de Pierre de Rossillon, de 800 florins, à compte de plus grande somme.

N. N. de Marcossay. Elle habitait Chambéry où elle reçut, en 1549 (Arch. Morand), une visite de N^s Louis de Challes, son neveu.

Gaspard, seig^r de Marcossay, bourgeois de Chambéry, grand écuyer et chambellan du Duc de Lorraine, capitaine et bailli de Clermont-en-Argonne, constitue une dot à sa sœur Philiberte 1560, transige avec elle 1^er juillet 1573 (Guich., article Luyrieu). Le 2 juillet 1573 (Titres d'Eschavannes), il nomme un mandataire pour ses affaires de Savoie. Celui-ci, le 6 février 1575 *(Ibid.)*, reconnaît avoir reçu des sommes dues au mandant, héritier de sa mère pour une maison à Chambéry, dans la Grand'Rue, 1573-1575. Son sceau est un lévrier accolé : le 1^er porte de Luyrieu (Arch. la Place). Je pense que c'est le Gaspard de Marcossay, B^on de Turkenstein et Dommartin, seig^r d'Essey, grand écuyer de Lorraine, bailli de Clermont, qui épousa Claudine, dame et baronne d'Haussonville.

Charles, Melchior, (Généal. de Guichenon).

Nicolarde était en 1560 femme de N^s et Puissant Mathieu de Blonay (Archiv. Fauc. Lucinge).

Balthazard vivait en 1560 (Archiv. Morand), nomme héritier son frère Gaspard (Consultation, Arch. Thuyset).

Philiberte épousa, contrat dotal du 21 avril 1560 (Arch. Morand), Louis (et non Guy, comme a dit Guichenon) de Challes. Sa mère lui donna des biens à Lans et Sassenage (Dauphiné).

Jean de Marcossey, seig^r (puis C^te) dudit lieu en Faucigny. Seig^r de Goin, Essey, Passavant, B^on de St-George et d'Haussonville dans les États du Duc de Lorraine, son conseiller d'État, chef et bailli de la province des Vosges et 1^er gentilhomme de la Chambre du prince de Vaudemont. (Je suppose qu'il est fils de Gaspard, n'ayant pu tirer une certitude d'un acte du 6 août 1594 (Arch. Morand), très confus, dans lequel N^s Jean de Marcossey NEVEU d'Étienne et de Philiberte ci-dessus, ayant droit d'elle, figure dans la cession faite au grand chancelier Millet). Par patentes du 10 avril 1618 (Arch. Thuyset), le Duc de Savoie érige la seig^rie, juridiction et château de Marcossey en comté pour lui et successeurs quelconques. Les devanciers de Marcossey, originaires vassaux des États de Savoie et d'ancienne noblesse se sont bien comportés au service de leurs anciens princes. Il épousa, contrat dotal du 19 août 1619, Adrienne-Françoise de Grammont qui, veuve, épousa en 1622, Louis de Seyssel, M^is d'Aix.

Cette famille n'a plus marqué en Savoie. — La terre, seig^rie et juridiction de Marcossey (donc en déshérence) fut concédée le 4 février 1622 (Titres communiq. par M. Orsier) par le Duc de Savoie au M^is de Saleran, chevalier de l'Ordre, à condition que sa valeur n'excéderait pas 1,500 écus.

FORNIER ou FOURNIER DES BALMES,

SEIGNEURS DE LA BALME DE PIERRE-CHATEL.

P. d'azur au chevron d'or au chef emmanché de cinq pointes de même. (Preuves de Malte.)

A VRAI dire, cette famille appartient au Bugey, mais elle s'est éteinte en Savoie et a possédé des biens sur son extrême frontière. Il ne me paraît pas inutile de publier, à titre de bon voisinage, une filiation peu connue que j'ai trouvée dans les archives de la langue d'Auvergne. (Preuves de Malte, H. 194), à la biblioth. de Lyon.

N^e^ Jacques Fornier (6^e^ aïeul du présenté).
Quoique d'ancienne noblesse, comme cela sera prouvé (*sic*, la seule preuve est la mention de trois contrats du 19 octobre 1462, 17 janvier 1509, 18 avril 1521, dans lesquels Michel Fornier est qualifié noble) avait dérogé en exerçant un office de notaire, quoique lui et ses descendants n'aient jamais cessé de s'intituler nobles. Mais cette dérogeance ayant été objectée à N^e^ Marc ci-dessous, celui-ci se pourvut en lettres de réhabilitation en 1640, enregistrées au Parlement de Dijon en 1646, Jacques seul ayant exercé un métier dérogeant. — N^e^ Jacques Fornier, qualifié écuyer, épousa : 1° contrat dotal du 15 janvier 1542, N^e^ Louise fille de feu Mermet de Botheon ; 2° contrat dotal du 4 septembre 1547, Marguerite de Grolée. — Il fut convoqué (malgré son notariat) à l'arrière-ban des nobles du Bugey, le 19 août 1544.

N^e^ Claude Fornier (5^e^ aïeul du présenté).
Il épousa D^lle^ Louise, fille de N^e^ Benoît de Bordeaux, laquelle, par acte de tutelle du 17 septembre 1590, fut nommée tutrice de son fils Claude-François.

N^e^ Claude-François,
mis le 17 novembre 1590 sous la tutelle de sa mère, épousa, contrat dotal du 25 novembre 1588 (1), D^lle^ Bernarde de Cordon. Prête hommage au Duc de Savoie, le 27 août 1573 (2).

N^e^ Pierre-François
épousa, contrat dotal du 21 juin 1594 (Arch. St-Sixt), Éléonore, fille de N^e^ Amblard de Mandollaz de Cernex et de Claudine de Chignin, petite-fille d'Éléonore de Varey.

Les deux frères passent un accord le 15 novembre 1605 comme *fils* et cohéritiers de N^e^ Jacques (*sic*) Fornier au sujet des biens délaissés par celui-ci (3).

N^e^ Marc Fornier, seig^r^ des Balmes et du Goulet,
épousa, contrat de mariage du 5 (*alias* 6) juillet 1627, Vincente, fille de N^e^ Scipion du Port et de Jeanne de Migieu. Dans cet acte lui et son père sont nommés indifféremment Fornier ou des Balmes ou Fornier des Balmes ou des Balmes simplement. Il testa le 23 juillet 1658 en faveur de son fils. Elle testa le 1^er^ juillet 1658 en faveur de son fils à la charge par lui de prendre le nom et les armes des N^rs^ du Port de la Balme.

N^e^ Jean-Louis Fornier des Balmes,
du Port de la Balme de Pierre-Châtel, du chef de sa mère, syndic et conseiller du Corps de la noblesse du Bugey 1666, 72, 79, 86, 92, assiste à quatorze assemblées de ce Corps, seig^r^ de la Balme. Épousa, contrat de mariage du 25 juin 1667, Jeanne-Claudine, fille de N^e^ Claude-François de Fallaise, seig^r^ de Bellegarde en Dauphiné (4) et de Françoise, fille de N^e^ Aymé du Port.

Antoine,
baptisé le 21 novembre 1640.

Josephte,
baptisée le 12 mars 1643.

Françoise,
baptisée le 1^er^ novembre 1644.
(R. P. de la Balme, paroisse de Saint-Maurice).

N^e^ Claude-François
vivant en 1695 ; a dû mourir sans postérité.

D^lle^ Florence Fornier des Balmes, du Port de la Balme, baptisée le 5 septembre 1668 (R. P. de la Balme), épousa, contrat dotal du 13 septembre 1695, François-Hyacinthe de Seyssel du Châtelard.

JEAN-ANTOINE DE SEYSSEL.

JEAN-JACQUES DE SEYSSEL, chevalier de Malte, fait ses preuves de noblesse, remontant à N^e^ Jacques ci-dessus (H. 194), le premier inscrit.

(1) (2) (3) En comparant les dates de mariage 1588 et de mise en tutelle 1590, les termes de l'acte de 1605, on voit facilement qu'il y a erreur et confusion dans les Preuves de Malte. Le mot *fils* doit probablement être remplacé par petit-fils. Je décline toute responsabilité.

(4) Claude-François de Fallaise était fils ou neveu de Guillaume Fallaise, seig^r^ de Bellegarde et Mauger, en Dauphiné, qui reçut privilège de noblesse et droit de naturalité en Savoie, le 24 décembre 1562 (Annexe aux Preuves 1723, Bibl. du Roi, à Turin). Claude-François testa le 3 mars 1653 (Preuves de Malte), instituant Françoise du Port, sa femme, héritière, la chargeant de remettre son hoirie à celle de ses deux filles qu'elle voudrait. Françoise (Voir du Port) testa le 12 décembre 1682, nommant héritière sa fille Jeanne-Claudine de Fallaise, qui épousa, comme nous l'avons vu plus haut, en 1667, N^e^ Jean-Louis Fornier.

FORRIER ou FOURRIER, DE TOURNON *(FORRERII)*

SEIGNEURS D'ARVEY.

P. fuselé (ou *losangé*) *d'argent et d'azur*. On trouve aussi *burelé [Pourpris historique] d'azur à six burelles d'argent* (Laiolo), *losangé* ou *fascé* selon Besson.

La version que je suis est conforme à celle des Preuves de Malte, d'un pennon Archives Monthouz, et d'un cachet de François de Bertrand, mari de Marguerite Forrier.

?

NOBLE Hugonet Forrerii, qui prête hommage le 27 décembre 1323 au C^te^ de Savoie (Arch. de Cour) pour les fiefs qu'il tient de lui à Tournon, est le premier que j'ai trouvé de cette très ancienne famille dont je regrette de ne pouvoir donner une généalogie complète. Elle s'est éteinte dans la première moitié du XVII^e^ siècle. Les titres ont été dispersés.

?

N^e^ PIERRE FORRIER, de Tournon, damoiseau 1354, chevalier 1368, grand ami de Jean de Béton, archevêque de Tarentaise (*Pourpris historique*).

?

Mess^re^ VIFFRED FORRIER, de Tournon, chevalier, fidéjusseur 1367, contrat dotal, Chevron-Savoie, mort avant 1387. Sa veuve, N^e^ D^lle^ Aleysie de Villette, nommée dans l'acte ci-dessous.

?

N^e^ seig^r^ M^re^ HUGUES FORRIER, de Tournon, chevalier, témoin le 15 mars 1413 (Arch. Savoiroux).

?

N^e^ ANTOINE FORRIER, fidéjusseurs au contrat de mariage Rigaud-Crecherel.

N^e^ JEAN FORRIER,

N^e^ HUGUES, avec Aleysie leur mère et Jean son frère, reconnaissent, le 18 décembre 1387 (Arch. St-Jorioz), avoir reçu payement d'une vigne vendue à N^e^ Antoine de Beaufort.

Dans les abornements d'une vente se trouve citée 17 janvier 1450 *(Ibid.)*, une maison de Faverges qui fut de N^e^ Jean Forrier.

?

N^e^ ANTOINE FORRIER, de Tournon, comme mari de Melchide, fille de N^e^ Robert de Faverges, prête hommage, 18 février 1446 (Arch. de Cour) pour ses fiefs du mandement de Faverges. Lui ou autre de ce nom, mort avant 1479.

?

N^e^ CLAUDE FORRIER, témoin, 11 mars 1473 (Guich. I, 581), mariage Charles, duc de Savoie.

?

N^e^ GEORGES FORRIER, témoin au château d'Annecy, 13 mars 1464. Peut-être celui qui était écuyer du prince Janus 1482. *(Pourp. historique)*.

?

N^e^ JEAN FORRIER, mort avant 1469, possédait des biens près du château de Tournon (Arch. de Giez).

?

N^e^ GEORGES-ÉTIENNE FORRIER, investi, 22 mai 1478 (Pr. de Malte) et inféodé de la terre d'Arvey en récompense de ses bons services.

?

JEANNE, veuve de N^e^ Pierre Sonnier, femme de Louis de Beaufort, seig^r^ d'Héry. Quittance du 24 juin 1479 (Comm. par Ch^es^ Million).

?

N^e^ EUSTACHE FORRIER, de Tournon, fait, le 21 février 1480 (Arch. Thuyset), un payement à son beau-frère, au nom des N^rs^ Humbert et Urbain de Villette père et fils.

N^e^ PÉRONETTE, femme de N^e^ Guillaume Pepin, de Beaufort.

?

N^e^ et P^te^ ROBERT FORRIER, de Tournon, coseig^r^ de Beauvivier. Arbitre 1488 (Arch. de Giez).

?

N^e^ ÉTIENNE d'ARVEY, *alias* Forrier.

?

N^e^ ÉTIENNE FORRIER, arbitre à une transaction du 5 avril 1505 (Arch. Thuyset).

?

N^e^ GEORGES FORRIER, seig^r^ d'Arvey, épousa Michelle de Crans *(Pourpris historique)*. Dans une quittance du 2 janvier 1472 (Arch. la Serraz), on voit qu'il avait été marié (aussi?) avec Philiberte, fille de N^e^ Jean de Bordeaux.

?

N^e^ ANTOINE FORRIER, mort avant 1538.

N^e^ BERNARDE, femme de N^e^ Louis, de Pierre, 1541, et veuve 1556 (Arch. Thuyset).

PHILIBERTE FORRIER, 1^o^ A N^e^ Georges de la Charnée; 2^o^ avant 1505 à N^e^ Amédée de Sionnas Vallières. Elle eut entre autres enfants deux filles (*Voir* LA CHARNÉE) qui épousèrent le même jour deux fils d'un 1^er^ lit de N^e^ Amédée de Sionnas, son second mari. — *Voir* SIONNAS.

N^e^ Mess^re^ HUGUES FORRIER, protonotaire apostolique (avant 1503), plébain de Thône, en 1506. On voyait ses armoiries dans l'église de Thône *(Pourpris historique)*.

GEORGINE, mariée à N^e^ André Grossy, avant le 8 août 1538 (Arch. Manuel).

?

N^e^ JACQUES FORRIER, des seig^rs^ d'Arvey, arbitre à une transaction de 1528.

?

N^e^ JEAN-FRANÇOIS FORRIER, d'Arvey, épousa, contrat dotal du 22 janvier 1581 (N^res^ Saint-Sulpice), D^lle^ Françoise de Beaufort. Le 17 août 1593 (Preuves de Malte), il figure à la convocation de la noblesse, monté sur sur un courtaud, armé d'une cuirasse. Il teste le 2 septembre 1596 (Arch. du S. S. S.).

N^e^ JEAN-FRANÇOIS, mort *ab intestat* avant 1634.

PERNETTE, légataire 1596, morte avant 1634.

N^e^ PIERRE FORRIER, seig^r^ d'Arvey, héritier universel de son père, épousa D^lle^ Gasparde-Aimée de Verbos d'Arcine. Il teste le 25 nov. 1620 (Preuves de Malte, H. 196).

JEANNE-LOUISE, légataire 1596. Transige le 11 août 1634 (Arch. S. S. S.) pour les droits dotaux de sa mère et autres.

JEANNE-FRANÇOISE, veuve de N^e^ Ennemond Martin, avant le 15 août 1653 (Arch. Thuyset), teste le 16 mars 1673 (Arch. S. S. S.), faisant un legs à sa filleule, Françoise de Bertrand, nommant héritière universelle Marguerite, sa nièce.

MARGUERITE FORRIER, dame d'ARVEY, héritière universelle de sa tante Jeanne-Françoise, mariée à François de Bertrand, seig^r^ de la Perrouse, conseiller d'État de S. A. et son avocat patrimonial. Elle teste veuve dudit Président au S. S. S. le 1^er^ septembre 1682 (Testament ouvert en 1685, Arch. du S. S. S.), en faveur de ses fils auxquels passèrent ainsi les biens d'Arvey.

MARIE D'ARVEY, cohéritière universelle de son père. Transige avec sa sœur Marguerite et sa tante Jeanne-Louise, le 11 août 1634 (Arch. S. S. S.). Céda tous ses droits à son beau-frère Bertrand (Preuves de Malte). Probablement celle qui était mariée 1647-1649 (Registres paroissiaux de Saint-François-de-Chambéry), avec François d'Arenthon des Clets.

Le *Pourpris historique* inscrit à l'article COHENDIER, Louise, fille de François de Forrier et d'Amédéenne de Monthouz, qui épousa Louis de Cohendier. — Je ne peux la classer.

FOUG (DU) ou FAOUG ou FAUG; en latin : *DE FAGO.*

P. d'azur au foug (fayard, hêtre) d'or accompagné de deux étoiles d'argent en chef. (Patentes de noblesse, Arch. du Maney.)

Les patentes de noblesse régulière accordées « en tant que de besoin » et sans payement de finance aux frères François et Jean du (on trouve parfois *de*) Foug, de Bonneville, le 12 janvier 1576 (Originales, Arch. du Maney) constatent que leurs prédécesseurs ont « vertueusement et honorablement « vécu, étant alliés à plusieurs maisons nobles, ayant la « plupart des prédécesseurs desdits frères été tenus pour « nobles sans jamais avoir été cotisés, etc. » Nre François du Foug, procureur fiscal en Chablais, et Jeanne du Maney, sa femme, sont nommés souvent dans la vie de saint François de Sales avec lequel ils eurent des rapports intimes. Nre François du Foug, père du susnommé, parle, dans son testament de François de Sales son parent, parenté éloignée à coup sûr, que j'ai le regret de ne pouvoir expliquer. Les biens de cette famille, éteinte dans la première moitié du XVIIe siècle, sont passés aux nobles du Maney, comme on le verra dans le tableau suivant.

?

Un Nre Jean du Foug, en 1572 (Arch. St-Sixt), greffier de bailliage de Chablais.

?

Nre N. N. du Foug, procureur fiscal en Faucigny, dont les bons services sont rappelés aux Preuves de 1576.

Goud (*sic*), exécuteur testamentaire de son frère et substitué 1551.

Nre François du Foug ou du Faoug, de Bonneville. Il teste, le 30 septembre 1551 (Arch. Thuyset). Invoque les prières de François de Sales, son parent, et de sainte Catherine, patronne de Bonneville, où il veut être enterré dans l'église, au tombeau de ses prédécesseurs. Était marié à Dlle Antonie Pobel à laquelle il fait des legs et qu'il nomme tutrice avec Nre Catherin et François Pobel, frères d'icelle, beaux-frères du testateur. Nomme héritiers ses enfants.

Claude, substitué au testament de son frère, 1551.

Sibille, Catherine, Claudine, nommées au testament de 1551.

Anne-Charlotte, fiancée d'Égrège Humbert Mounet, jadis de Montesuys *(sic)*, légataire au testament de sa mère 1551.

Nre François de ou du Foug ou Faug (1), cohéritiers universels de leur père 1551. Conseiller de S. A. R. et son procureur fiscal en Chablais, par Patentes du 28 août 1567, confirmées par autres Patentes très flatteuses du 12 novembre 1580 (Arch. du Maney). Marié à Dlle Jeanne du Maney. (*Voir* les vies de saint François). Il teste le 13 avril 1589 (Arch. Thuyset) en faveur de son frère Jean. Mort avant le 1er janvier 1615 (R. P. de Thonon). Elle mourut vers ou en 1616 (Minutaires Moret, 1629. Arch. Thuyset).

Nre Jean du Foug, Anoblis en tant que de besoin par les Patentes de noblesse énoncées ci-dessus, 12 janvier 1576. Procureur fiscal de Gex; héritier universel de son frère. Il épousa Dlle Claudine Reveu de Bonneville qui se remaria avec Nre Balthazard Jaillet, avant 1603 (Arch. Thuyset).

?

Dominique du Foug (sans titre), témoin à Bonneville au mariage de Claudine Reveu, ci-dessus, 1603.

Jeanne-Marie du Foug épousa Nre Marius du Maney. Hérita de tous les biens de sa famille et notamment de son oncle François.

CLAUDINE DU MANEY.

***Morte sans avoir contracté d'alliances avant le 10 janvier 1629** (Minutaires Moret, Arch. Thuyset). A cette date, Dme Claudine Reveu, sa grand'mère, veuve Jaillet, cohéritière d'elle par moitié avec Nre François du Maney, vend tous les droits pouvant lui revenir sur les successions du Foug, en Chablais, à Nre Antoine fils, donné à feu Nre Dominique du Maney, résidant à Margencel.*

(1) Je trouve Nre François du Foug, procureur fiscal, qui fut marié à Dlle Catherine de Leydier (Arch. St-Sixt).

FOUG (DU) DE NOVALEISE

au mandement de Monthel. Je trouve un Nre Charles, du lieu susdit, qui, par acte du 20 décembre 1544 (Arch. Manuel) donna garantie pour le mariage déjà célébré entre lui et Dme Jeanne Pernette de Buttet. C'est probablement le même qui épousa (ensuite) Dlle Pernette de Cartal d'Ugine par contrat dotal du 27 novembre 1570 (Arch. Thuyset).

Rd Messre Guillaume du Foug, abbé de Saint-Maur-en-Piémont, figure avec ledit Nre Charles (pas de parenté marquée) dans une quittance du 17 décembre 1598 (Arch. Manuel).

FOUG (DU) ou DU FAUG,
DE RUMILLY (BOVIER).

Selon Laiolo, cette maison éteinte de Rumilly, dont le Bon Garnier d'Allonzier a épousé une des dernières filles, portait *d'azur au chevron d'or au chef de même, chargé d'un lion de gueules (passant?), (issant??).*

Honorable Charles, fils de feu Maître Jean Bovier, (c'est le véritable nom) de Moye, épousa Jeanne, fille de Maître Gerard Du Fresne, laquelle fit une cession de tous ses biens à Ne Jacques de Bracorens, son beau-frère, le 17 juin 1584 (Arch. Savoiroux). Charles est *dit* du Faug ou du Fougs, ou du Foug dans des actes de 1602-1603, et qualifié *Sieur* dans des actes où ses fils sont dits nobles. Lui-même est dit noble dans le courant d'un de ces actes, probablement parce qu'il le méritait. Vivait encore en 1632. Malgré les dates 1584, 1632, je pense que c'est le même Honorable Charles Bovier, dit du Foug, de Moye. Mais je n'affirme pas non plus que les ci-dessous soient nés de Jeanne du Fresne. Voici mes notes sur ces du Foug, de Rumilly ou de Moye.

??

Ne Christophe du Foug, épousa Hélène Burnier de Minjod, fille de Ne François, fils de feu Ne Barthélemy. Vivaient le 21 mars 1679 (Arc. Mouxy-Reynex).

Ne Humbert du Foug, oncle et parrain d'Humbert ci-dessous en 1661.

Ne Humbert du Foug, commissaire général de l'artillerie de S. A. R. au préside de Montmélian, 1664 (Arch. Savoiroux). Epousa Dlle Emmanuelle Gallay, laquelle fit, le 23 nov. 1671 (Arch. S. S. S.), donation à Ne Janus du Foug, son neveu.

Ne Antoine du Foug, des gentilshommes archers de la garde de S. A. R. Avait épousé, avant 1638, Dlle Jeanne de Richard. Il mourut avant 1671.

Humbert, baptisé le 26 septemb. 1661 (Reg. Par. de Saint-Félix). Vivait en 1679 (Arch. Mouxy-Reynex).

?

Ne Gaspard du Foug, de Rumilly, témoin 1678 (Arch. Sav.).

Ne Janus, donataire de sa tante, dame Emmanuelle Gallay, 23 novembre 1671 (Arch. S. S. S.). Il épousa, contrat dotal du 6 janvier 1666 (Arch. Beauregard), Dlle Jeanne-Antoine de Chavanes. Vivaient en 1671 *(Ibid.)*.

Ne Christophe du Foug. Était, le 4 mai 1702 (Arch. Savoiroux), conseiller, bourgeois et major de la ville de Rumilly et dit *Sieur*. Il épousa Dlle Marguerite de Dalmaz. Il teste le 24 déc. 1710 (Arch. S. S. S.), laissant l'usufruit à sa femme. Après elle, il substitue Ne Melchior de Laconay (petit-fils de ladite Marguerite) et son aîné à l'infini, à la charge par eux de porter son nom et ses armes et de ne contracter d'alliances qu'avec des filles nobles, faute de quoi il est expressément stipulé que le puîné sera substitué, etc. Fait au Foug, paroisse de Moye (Vol. 52, Reg. Bail. Sav. Arch. S. S. S., pp. 36 et suiv.). Il mourut le 29 mars 1711, et son testament fut ouvert le 2 avril suivant. *Voir* Laconay entre lesquels il y eut procès à propos de la clause d'alliance noble : d'autant plus singulière que le testateur jouissait lui-même d'une noblesse plus que douteuse.

FOUG (DE) ou DESFOUGS ou DEFFOUG
DE CLUSES.

P. de gueules à la fasce d'argent, accompagné en chef d'une étoile d'or, et en pointe de trois pyramides d'argent. — Devise : PRVDENTIA ET VIRTVTE (Pes de Noblesse).

Collet Desfoug, du mandement de Montjoye, eut de Jeanne Arbalestrier, sa femme, deux fils, vivant 1er février 1597 : 1° Jean, marchand de draps et bourgeois de Sallanche, qui fonda son anniversaire et celui de Collette Bottolier, sa femme, le 20 juillet 1604 (Cal. Égl. Sallanche) ; 2° Nicolas, qui épousa Pernette Bottolier, et fonda son anniversaire le 30 octobre 1613 (*Ibid.*). Du mariage de ce dernier naquirent :

Nicolas, notaire (1).

Rd Jean, chanoine de Sallanche, administrateur du prieuré de Chamonix en 1649 (Titres Bonnefoy).

Ne Pierre de Foug, docteur en médecine, reçoit patentes de noblesse le 30 avril 1634 (Reg. 36, pat. Sav., f. 31). Le 25 août suivant, il reçoit quittance de 500 ducatons payés pour la finance de ses Lettres (Preuves 1723). Il devint seigr de Pressy, du Gacquoz, et coseigr de Compois, qualités qu'il prend dans son testament du 5 juill. 1651 (Cartul. Cordel. Cluses, f° 36, v°). Il épousa Dlle Jeanne de Genevois, et mourut le 16 sept. 1651 *(Ibid.)*.

Egrège Claude, mort avant 1621, épousa Bernardine du Perthuis.

?

Dlle Jeanne, femme de Ne Nicolas de Bongain, mère 1631 (Reg. Par. Cluses).

??

Ne Bernard du Foug, seigr de Pressy, ép., le 30 avril 1673, Françoise de Riddes de Charbonnières. Mort le 2 déc. 1675 (R. P. de St-Félix). Elle se remaria en 1677 (R. P. de Sall.), avec Claude-Gaspard de Cornillon, et mourut en 1687 (*Ib.*).

Ne Joseph, mort en Hollande. Ses obsèques à Cluses, le 28 février 1673 (R. Par.).

Ne Louis du Foug et Dlle Françoise Mullin, sa femme, parrain et marraine 1664 (R. P. de Bonneville). Lui ou autre de ce nom enterré le 10 juill. 1772 (Cluses).

Ne François, enterré le 21 mai 1639 (R. Par. Cluses).

Anne-Charlotte, veuve de Ne Catherin du Mancy, dont elle avait plusieurs enfants. Epousa, le 24 avril 1678 (Reg. Par. de Bonneville), Ne Jacques-Philibert de Larieu. Morte le 26 nov. 1687, à quarante-huit ans (*Ibid.*). Elle était nièce de Ne et Rd Claude de Mugnier qui lui fait un legs, testament 1686 (Arch. Thuyset).

?

Suzanne du Foug, femme de Ne Prosper Reveu, mère 1675 (Reg. Par. de Bonneville).

Marie (Son père n'eut pas de mâles). Enterrée le 11 janvier 1681 (Cluses).

Claudine, fille naturelle, légataire de Ne et Rd Claude de Mugnier en 1686.

?

Claudine du Foug, femme de Ne Joseph du Freney, mère en 1701 (Reg. Par. de Sallanche).

(1) Il épousa Dlle Maurise Jay, qui vivait encore en 1680. Il en eut une fille, Péronne, et un fils, Nicolas, châtelain de Chamonix, en 1649.

On trouve des notaires de ce nom en Faucigny, Jacques de Fago, de Saint-Gervais, au mandement de Montjoye, notaire public, 6 août 1425. — Pierre de Fago, notaire public de Marigny, 23 mars 1496 (Arch. Cohendier). — Ne Pierre du Foug, sigillifer de Marguerite d'Autriche, dame de Faucigny, qui reçoit des laods le 9 avril 1518 (Arch. Thuyset). L'un ou l'autre sont peut-être les prédécesseurs d'une des familles que nous avons énumérées.

FOUR (DU)

BARONS D'ARCHAMP, SEIGNEURS DES MAISONS FORTES DE VALÉRIEUX (CHINDRIEU, CHAUTAGNE), DE LA TOUR, DE MERANDE ET DE ROCHERON, DU VILLARD, ETC.

P. d'azur au cigne d'argent au vol à demi-élevé (sic), *au chef d'or chargé d'une étoile de gueules. Devise : INGENVO CANDORE NITET.*

Si l'on n'a pas la preuve absolue que cette maison descend des anciens Capitouls de Toulouse de ce nom, on peut cependant raisonnablement l'admettre. Il est certain que Nᵉ Guillaume du Four vint du Midi de la France à Chambéry pendant l'occupation française, qu'il fut élu à la haute charge de premier syndic de cette ville en 1553, et plus tard nommé juge-maje de Savoie et conseiller d'État du Duc de Savoie.

Jean Christin du Four, arrière-arrière petit-fils de Guillaume, fit des preuves de noblesse par-devant un commissaire, délégué par le Sénat de Savoie (Petit in-4ᵉ, 134 pages, Chambéry, chez M. F. Gorrin, seul imprimeur de Sa Majesté en Savoie, 1779).

Cette précieuse plaquette (Bibl. Thuyset), dans laquelle sont relatés et vérifiés tous les titres appuyant la généalogie de la famille, à dater de sa venue en Savoie, ne nous laisse aucune difficulté : c'est d'après ce travail que nous établissons d'emblée notre généalogie, quoique nous eussions pu l'appuyer presque entièrement sur des titres trouvés dans plusieurs archives, sans compter les miennes.

Pour ce qui est de l'origine, le Sénat, ayant égard aux conclusions de l'Avocat général, déclara dans son arrêt « qu'avant l'an 1500, plusieurs du nom du Four étaient qualifiés de « nobles dans le royaume de France, et que ledit Guillaume et ses descendants ont les mêmes « armoiries que Nᵉ Jean du Four, Capitoul de la ville de Toulouse en 1499 ». Mais le rapporteur avait été plus explicite. Dans son procès-verbal, il déclare qu'il a été établi « que Guil- « laume Du Four... qui étoit venu s'établir en cette ville » (de Chambéry) « pendant que le « Païs était occupé par le Roi Très-Chrétien François Iᵉʳ, étoit noble de race, aïant été consi- « déré noble lors de ses Lettres de Doctorat du 14 octobre 1545, données à l'Université de

(Voir la suite du texte au folio 16).

Marie-Antonie, baptisée le 8 novembre 1691.

Jacqueline, baptisée le 26 novemb. 1692.

Jeanne-Marie, baptisée le 23 août 1708.

Aimé-Joseph, baptisé le 18 septembre 1711.

Jean Christin,
Bᵒⁿ et seigʳ desdits lieux, né le 1ᵉʳ avril 1704, lieutenant au régiment de Tarentaise, puis colonel de Chablais et brigadier des armées de S. M. par Pᵒⁿ du 18 juillet 1769. C'est lui qui a fait rédiger les Preuves de la noblesse de sa famille dont je parle plus haut. Il épousa, le 4 octobre 1752 (Reg. Par. de Saint-Léger), Marie-Ferdinande de Richard, fille du Président au Sénat de Savoie.

Jean-Louis,
né et baptisé le 5 octobre 1752 (Reg. Par. de Saint-Léger).
Paraît être mort sans alliance.

?

I. Nᵉ Guillaume du Four,
venu en Savoie pendant l'occupation française, docteur de l'Université de Valence, Lettres du 14 octobre 1545. Élu premier syndic de Chambéry, le 23 novembre 1553. Se fixa en Savoie où il acquit les biens de Mérande. Fut nommé conseiller d'État et juge-maje de Savoie. Il épousa Françoise-Melchiotte de Maillans, fille de Claude, seigr d'Anglefort, et de Françoise de Lambert. Il testa, le 15 février 1573, et prêta hommage noble en 1576.

II. Nᵉ Charles-Balthazard,
gentilhomme de bouche, conseiller d'État et chevr d'honneur à la Souveraine Chambre des Comptes (1589). Épousa, le 12 février 1586, Claudine-Sébastienne, fille d'Antoine de Seyssel, et de Marie de Lucinge, veuve de Gérard de Loche, seigr de Servoz (qu'elle avait épousé, contrat dotal du 4 mars 1582). Il testa, le 15 juin 1623; elle, le 6 juillet 1624. Il accompagna le Duc de Savoie à Milan et Paris, en 1599.

Françoise-Melchiotte.
Ép. : 1° contrat dotal du 12 fév. 1581, Nᵉ Claude Baland; 2° contrat dotal du 24 fév. 1591, Nᵉ René Chabod, seigr d'Alguebelette.

Marguerite,
aurait épousé un Nᵉ de Grolée?

III. Nᵉ Claude-François,
conseiller d'État et sénateur au S. S. de Savoie par patentes du 7 juillet 1622, épousa Claudine-Françoise Louys, fille de Nᵉ Georges, seigr de Rochefort, et de Dˡˡᵉ Marie, fille de Nᵉ Ponce Murard. Il était mort avant le testament de son frère.

Sébastienne
épousa, contrat dotal du 22 juin 1628, Nᵉ Martin Pelard, seigr de Châteauvieux.

Philibert,
seigr de Valérieux, gentilhomme de la Chambre, lieutenant dans l'escadron de Savoie et capitaine entretenu au château de Chambéry; teste, le 27 décembre 1656, en faveur de ses neveux.

Philibert, seigr de la Tour, vivait en 1681. Mort sans alliance.

Claudine-Françoise, baptisée le 29 juill. 1621 (R. P. de St-Léger).

IV. Pierre-Gabriel, Bᵉˢ d'Archamp, Villard et Montfort, etc., président au Sénat de Savoie, baptisé le 26 décembre 1623 (Preuves de Malte), épousa, contrat de mariage du 3 octobre 1651, Adrienne, fille de Mesʳᵉ François de Montfalcon, premier président à la Chambre des Comptes, veuve de Claude-Gaspard d'Arestel, seigr d'Hostel. Il teste, le 5 mai 1681, en faveur de son fils; substitue Charles du Four, frère du testateur, et après lui « l'Hôpital des pauvres malades nouvellement fondé sur les fossés de la ville de Chambéry. » Mort le 1ᵉʳ novembre 1689.

Claude-François, capucin, teste le 22 août 1641, en faveur de son oncle Philibert.

Paul, dit d'Expilly, baptisé le 28 janvier 1625 (R. P. de St-Léger). Chanoine de la Ste-Chapelle et curé de Lémenc. Mort le 17 janvier 1670.

Silvestre, baptisé le 5 sept. 1622 (R. P. de St-Léger). Chanoine et trésorier de la Sᵗᵉ-Chapelle de Sav., 1681-1682.

Charles, seigr de Rocheron, conseiller de S. A. et juge-maje de Savoie. Épousa Dˡˡᵉ Anne Balland. Il teste, le 15 juill. 1704 (A. S. S. S.), en faveur de son neveu Philibert.

V. Philibert du Four,
Bᵉˢ et seigr desdits lieux, né le 10 août 1653, mort le 24 novembre 1735 (Reg. Par. de Chindrieu). Doyen des sénateurs au Souverain Sénat de Savoie, épousa, le 28 juin 1689 (Reg. Par. de Sᵗ-Léger), Anne-Jacqueline de Milliet de Challes. Morte vers 1716, ne laissant que trois mâles survivants.

Louise
épousa, contrat dotal du 8 septembre 1674 (Arch. Morand), le sénateur Paul, Mⁱˢ de Lécheraine. Elle teste aux Allues, le 31 décembre 1718, et meurt en février 1726.

Reg. Par. de Saint-Léger de Chambéry.

Thérèse, baptisée le 7 juillet 1705.

Henriette, née en 1706. Morte avant 1732.

VI. Charles-Antoine, Bᵉˢ et seigr desdits lieux, baptisé le 15 décembre 1693. Épousa Marianne de Bertrand, de Chamousset. Mort le 26 juin 1763, à soixante-dix ans environ (*sic*. Reg. Par. de Saint-Julien).

Françoise-Hyéronime, née le 5 janvier 1695.

Catherine, baptisée le 31 décemb. 1695. Morte avant 1732.

François-Amédée, né le 11 juill. 1698.

Joseph, baptisé le 26 mai 1701. Chartreux. Mort avant 1732.

Jacques-Gaspard, baptisé le 26 avril 1702.

Françoise-Philiberte, cohéritière universelle de sa tante Françoise Darie de Bertrand.

VII. Jean-Christin,
Bᵉˢ et seigr desdits lieux, né à Chindrieu (Chautagne). Épousa, le 7 février 1775 (Reg. Par. de Saint-Léger), Anne-Josephte, fille de Spectable Jean-Claude George, et de Dˡˡᵉ Anne Charrost, de Saint-Jeoire. Légataire de sa tante de Bertrand. Paraît avoir été le dernier du nom.

Andréanne-Gabrielle-Guillelmine, cohéritière de sa tante Darie de Bertrand. Épousa, le 6 octobre 1761 (Reg. Par. de Saint-Léger), Nᵉ Charles de Mouxy, de Grésy.

Jean-François-Philibert, né le 27 déc. 1739 (R. P. de Chindrieu). Légataire de sa tante Bertrand. Était, en 1759, au service de S. M. la reine de Hongrie. Lieutenant au régiment de Puebla (infanterie). Sort inconnu. N'a certainement pas continué en Savoie.

« Valence, ainsi qu'il est énoncé par l'arrêt rendu par le Sénat, le 10 juin 1601 ; ayant aussi « été premier Syndic de la ville de Chambéry en 1553, fait alliance dans une famille noble, « qualifié tel dans les contrats qu'il a passés, possédé des fiefs nobles et prêté hommage « noble en 1576, à Son Altesse Royale Emmanuel-Philibert : que d'ailleurs il constoit que la « Maison Dufour étoit d'ancienne noblesse, il y a plus de 340 ans ; et notamment qu'il y a « eu plusieurs Particuliers de ce nom qui ont été Capitouls de la ville de Toulouse : charge « qui a rendu de tout tems ceux qui en sont pourvus et leurs descendans, jouissant des « prééminences, prérogatives et tous autres avantages dont les Nobles d'extraction et de « parenté on pû et dû jouir selon les Édits. » Ici sont cités Nᵉ Jean Dufour, Capitoul en 1441 : autre Nᵉ Jean Dufour, Capitoul en 1499. « Et si bien par rapport au laps de tems egarement « et perte de partie des Registres publics et de titres de famille dans les provinces de Lan- « guedoc et d'Auvergne... il ne peut établir concluemment qu'il est descendant dudit « Nᵉ Jean Dufour, qui a été Capitoul en 1499, cependant les indices les plus légitimes et les « présomptions les plus fortes concourent à l'établir, d'autant que ledit Guillaume était ori- « ginaire du même royaume, qu'il a toujours eu, de même que ses descendans, les mêmes « Armes... telles qu'elles sont peintes dans les Registres de la ville de Toulouse, comme « conste du Certificat donné le 16 avril dernier par les Capitouls de ladite ville : qu'il a été « reconnu, et son père pour être de la noble Maison Dufour par les chefs de la branche « d'Auvergne, ainsi que par déclaration du seigr Dufour de Pradt (1), le 14 mai dernier, en « présence de trois gentilshommes : que ladite Maison Dufour a produit plusieurs branches « dispersées en diverses provinces de France et dans les autres États, etc., etc... Et auroit con- « clu qu'il plût au Sénat déclarer la descendance portée par l'arbre généalogique joint à ladite « requête, être vraie et légitimement établie par les titres narrés dans le procès-verbal... et « qu'il est descendant de Nᵉ Guillaume Dufour, qui étoit d'extraction noble, etc., etc. »

Cette famille, dont plusieurs membres ont figuré dans nos cours souveraines, s'est éteinte avant la fin du XIIIᵉ siècle.

(1) Haut et puissant seigr Barthélemy Dufour, Bᵒⁿ de Pradt, chevr de Saint-Louis, etc., qui fait cette déclaration, dit qu'il en a connaissance par les mémoires de sa Maison, par une tradition existant dans sa famille, « l'aïant appris notamment de feu M. son « père, brigadier des armées de S. M. T. C., gouverneur de Chambéry et commandant en Savoye dans la guerre de la succession « d'Espagne, qui l'avoit appris de sa famille et reconnu la famille Dufour de Valérieux, de Merande de Savoye, pour être de son « agnation ». Le Bᵒⁿ de Pradt, d'Auvergne, donnait pour auteur de sa branche, Pierre Dufour, chancelier de Marie de Boulogne, comtesse de la Tour-d'Auvergne, et disait que c'était le premier qui s'y est allé établir.

FOUR (DU) D'ÉVIAN. — *Voir* au SUPPLÉMENT.

FOUR (DU) DE SAINT-JULIEN. — *Voir* au SUPPLÉMENT.

FOURNIER. — *Voir* FORNIER.

FOURRIER. — *Voir* FORRIER.

FRASSE (DE LA). — EN LATIN : *DE FRACIA.*

SEIGNEURS DE LA FRASSE EN FAUCIGNY,
DE FERNEX AU PAYS DE GEX, DE MONS EN SEMINE, COSEIGNEURS DE LA VAL DES CLETS.

P. d'or à l'ours rampant de sable (BESSON).

Le même auteur donne pour variante : *d'argent à l'ours rampant de sable contre une ente alaisée de sinople, fichée sur une champagne du même.*

On trouve aussi : *d'argent au bouc de sable saillant contre une ente de sinople sur un mont d'une pointe de même.*

J'aime à supposer que la première version héraldique est la véritable; à coup sûr c'est la plus ancienne.

FAMILLE connue en Faucigny dès le XII^e^ siècle. Deux localités en portent le nom, l'une près de Chamonix, l'autre près de Scionzier; je parle des plus connues, car le nom de la Frasse est assez répandu en nos contrées. Je ne saurais donner précisément l'origine, ni même le lien commun qui a existé entre les deux rameaux dont je vais m'occuper. Ils portaient tous deux les mêmes armes, quoiqu'il soit bien difficile de déterminer si les variantes indiquées plus haut sont des brisures ou de mauvaises interprétations. Je n'entends pas affirmer non plus que ces rameaux descendent des anciens nobles de la Frasse que je n'ai pu classer : il y a pu avoir interruption et reprise de nom, ainsi l'on trouve des la Frasse dits du Cugnion à Saint-Nicolas-de-Véroce, qui sont de noblesse assez douteuse ou entachée d'illégitimité. Mais la parité des noms de baptême, le voisinage des lieux où ils demeuraient et ce que l'on sait de la presque identité des armes connues, permet au moins de l'admettre, ne fût-ce que jusqu'à preuve contraire.

Feu M. le notaire Bonnefoy, très versé dans l'histoire des familles nobles du Faucigny, m'a communiqué dans le temps un grand nombre d'analyses d'actes sur les la Frasse et tout ce qu'il avait trouvé sur eux. C'est aux recherches de ce patient investigateur que je dois la plus grande partie de ce que je publie ici.

(Suit la généalogie.)

Nobles de la Frasse non classés :

1140. Willelme, moine d'Hautecombe (Regeste Genevois).
1178. Guillaume, chevalier,
1185. Guy de la Frasse,
1202. Guillaume, chevalier,
1208. Robert,
1225-1229. Robert,
1257. Pierre, chevalier,
} sont fidéjusseurs ou témoins en des actes pour le C^te de Genevois ou le Sire de Faucigny (*Voir* Regeste Genevois).

1293. Rolet, fils de Pierre de la Frasse, chevalier, témoin à Chamonix (Cartulaire).
1295. Jean de la Frasse, damoiseau, témoin à Sallanche (Arch. Thuyset).
1299. Léone, abbesse de Bonlieu.
— Émeraude de la Frasse, maîtresse de Guillaume III, Comte de Genève, d'où seraient issues les familles de Genève-Lullin et Genève-Boringe. Citée pour mémoire : elle nous est inconnue, et la qualification de dame de Montjoye nous paraît dénuée de toute possibilité (*Voir* Genève, f° 67).
1308. Rodolphe de la Frasse, damoiseau, fidéjusseur, contrat dotal Menthon-Châtel (Arch. Thuyset).
1310. Brunet et Richard de la Frasse, témoins à Sallanche le 8 des kalendes de juin *(Ibid.)*.
1330. N^e Antoine de la Frasse, témoin ; N^es François, Colomb et Perret de la Frasse, fidéjusseurs au contrat dotal Menthon-Chissé *(Ibid.)*.
— Thomas, religieux à Saint-Jorioz (Mss. Besson).
1341. Aymonet, fils de feu Jean de la Frasse, reçoit reconnaissance des biens féodaux qu'il tient en Faucigny du C^te de Savoie (Arch. de Cour).
1343. N^e Rolet de la Frasse, témoin, testament Margueronne de Châtel *(Ibid.)*.

(Voir continuation au folio 19.)

N^e Mathieu de la Frasse, nommé avec son frère Pierre dans des actes de 1418, 19, 25, 27, 28, 29. Paraît être mort avant 1435, sans postérité.

Pernette épousa Pierre Meraud, dont un fils chanoine de Sallanche, 1493-1508.

N^e Pierre épousa , contrat dotal du 30 septembre 1473 (Titres Bonnefoy), N^e Guillermette de la Frasse.

N^e Antoine, né à Sallanche en 1480, était peut-être le fils aîné. Epousa N^e Guillemine de la Vulpillière, veuve de N^e Claude de Riddes. Par acte passé peu avant le 12 juin 1533 (Arch. la Place), il donne, en hypothèque de la dot de sa femme, une maison et biens à Saint-Gervais, *prope allam fori :* grange et biens à Sallanche jouxte la voie tendant *per retro carreriam Crucis usque ad locum Gay seu ecclesiam domine nostre de Castro et juxta iter tendens ad molendina nobilis Georgii de Fracia eius fratris.* Est témoin à Saint-Gervais, Egrège Aymon Gontereti, recteur des écoles de Sallanche. Il nomma héritier universel Nicolas-François de la Frasse, son neveu.

Jeanne épousa Georges Joly, de Thonon.

Jeanne épousa , contrat dotal du 25 mars 1453, Annable Ballet, notaire. Son cousin, Nicolas-François, lui constitue une dot de 2.000 flor.

Claudine, mariée à un homme de Contamine-sur-Arve, légataire au testament de son père, 1544.

Claudine, légataire, 1539. Ep. : 1° N^e Jean Solliard ; 2° Antoine, fils de N^e Aymon du Coudrey, dont elle était veuve avant le dernier février 1544.

Collette, femme de N^e François du Coudrey. Morte av^t le testament de son père.

Georgine, religieuse, 1539. Prieure de Mélan en 1571 (*Syllabus*).

Guillemine, religieuse, 1539.

N^e Nicolas-François, chanoine de Sallanche ; après la mort de son frère aîné, sans mâles, se fit exclure du chapitre et épousa, contrat dotal du 15 septembre 1544, D^lle Philiberte, fille de N^e Aymé de Bellegarde, de Mieussy. Syndic de Sallanche, 1545-46. Châtelain de Sallanche, 1550, de Chamonix, 1559-1561. Il teste, le 17 septembre 1573, et codicille le 2 avril 1579.

AMÉDÉE DU COUDREY, substitués au testament d'Adriane, leur cousine, 1571.

CLAUDE DU COUDREY,

Adriane de la Frasse épousa N^e Jean Grosset, de Sallanche. Elle teste, le 3 mai 1571, en faveur de son fils. Substit. les N^es du Coudrey.

N^e Jean-François, seig^r de la Frasse, épousa, contrat dotal du 19 novembre 1590, Jacquemine, fille de N^e Charles de Marignier, seig^r de Berbey. Il teste, le 14 avril 1592, codicille le 24 mai 1593. Son héritier fut N^e Jacques du Coudrey, ci-dessous. Mort sans postérité entre le 13 juin 1594 et le 15 août 1595.

NICOLAS DU COUDREY, seig^r de Blancheville, épousa D^lle Guillelmine Martin.

N^e CHARLES-FRANÇOIS GROSSET, héritier universel de sa mère. Il renonce à tous ses droits en faveur des N^es du Coudrey, moyennant 790 écus d'or (Voir Grosset).

JACQUES DU COUDREY, héritier de Jean-François de la Frasse, devint ainsi et par achat fait à N^e Jean Roget (Voir II^e Tableau), *et par arrangement avec N^e Charles-François Grosset, ci-dessus, seig^r de la Frasse. Voir* du Coudrey. *Est possesseur des biens des deux branches de la Frasse.*

TABLEAU I.

(Voir les précédents au folio 18.)

1347. PÉRONET DE LA FRASSE, damoiseau. Mort avant cette date. Avait épousé Jacquemette de la Frasse (*sic*), laquelle teste, le 3 août 1347 (Arch. de Genève), voulant être enterrée dans l'église des Frères-Mineurs de Genève avec Guillaume, son feu fils, dans la sépulture *illorum de Fracia*. Elle nomme héritière universelle sa fille Françoise, femme de Jacquemet de la Croix, et Humbert de la Croix, leur fils. Nomme exécuteurs testamentaires Jean de la Frasse, chevr, Messre Guigon Robert *fratrem suum*, Hugues Vagnard et Pierre de Boége, damoiseaux.

1352. PERRET DE LA FRASSE, damoiseau, reconnaît devoir au Chapitre de Sallanche, par an, *unam octavam grumalliorum* (noix) ad *mensuram Sallanchie*.

— MERMET DE LA FRASSE, débiteur du Chapitre de Sallanche.

1355. FALQUET DE LA FRASSE, damoiseau, était, 13 novembre (Arch. Thorens), marié à Jeanne, fille de feu Nr Péronet Richard.

1358. Nr ROLET DE LA FRASSE, témoin à Sallanche le 12 mars (*Ibid.*).

135?... (Date rongée). Nr RAMUS DE LA FRASSE, de Domancy, par son testament a fait un legs à Nr Nicolette de Lucinge, sa femme. Celle-ci veuve, par son testament du 29 juin 1372, lègue à l'église de Domancy des biens à elle assurés pour sa dot indivis avec Nrs Louis et Antoine, ses enfants, et dudit feu Ramus. Nr Antoine susdit alberge ces terres, le 3 novembre 1376, et dans son testament du 30 avril 1380, fit un legs de biens à Chissé, à ladite église. Tous les biens dudit Nr Antoine « occasione manus mortue secundum consuetudinem dicti loci » ont été échutés et commis à Pierre, Cte de Genevois ; ledit Nr Antoine mourut dans un voyage à Rome, n'ayant pas laissé d'enfants, avant le 15 août 1385, jour où le Cte Pierre (Arch. Thuyset) donne ces biens à Messre François de Menthon, chevr, à cause des services par lui rendus audit Cte, audit voyage de Rome : Menthon, moyennant une pension annuelle de 10 sols, régle, le 5 août 1425 (Arch. Thuyset), les prétentions qu'avait sur ces biens le curé de ladite église de Saint-André de Domancy.

(Voir suite ci-dessous.)

?

JEAN DE LA FRASSE, chevr, marié à Béatrix N. N., mentionnés au calendrier de l'église de Sallanche : Feu M. Bonnefoy croyait pouvoir présumer qu'ils étaient les père et mère d'Étienne, ci-dessous.

Nr ÉTIENNE DE LA FRASSE, mentionné au testament de son fils. Un Nr Étienne de la Frasse vivait avec Jeannette N. N., sa femme, le 2 août 1394 (Titres Bonnefoy).

Nr PIERRE DE LA FRASSE, avec Peronnette, sa femme, mariés avant le 2 mai 1454 (Arch. Thuyset), fille de feu Nr Humbert de la Porte, reconnaissent, le 31 décembre 1456 (Mss. abbé Bonnefoy), la rente de la Porte, sans juridiction s'étendant rière Sallanche, Combloux et Mégève, dont ils avaient été inféodés le 30 juin 1447 *(Ibid.)*. Châtelain de Chamonix ; teste, le 15 juillet 1457 (Titres Bonnefoy). Mort avant le 13 novembre 1468.

Nr ANDRÉ DE LA FRASSE, syndic de Sallanche en 1476, reconnaît la rente de la Porte, 13 novembre 1468 (Titres Bonnefoy). Fonde son anniversaire et celui de Nr Pierre, son père, le 18 avril 1491. Marié à Dlle Gasparde Quinerit, il teste le 18 avril 1490 *(Ibid.)*.

Nr GEORGE DE LA FRASSE, bourgeois de Sallanche, 1543. Vice-châtelain de Montjoye, 1510 ; châtelain, 1514 ; syndic de Sallanche, 1522, 24, 25, 30, 31, 32. Épousa Nr Jeanne, fille de Nr Guillaume de Thoyre, coseigr d'Hauteville (Combloux), et de Jacquemette de Challes, morte le 22 septembre 1524. Il teste, le 26 septembre 1544, substit. à son héritier universel Nr Charles-François de la Frasse, seigr de Mons, et Nr George, fils de Nr Nicod de la Frasse, cousins du testateur. Le 18 mai 1547 *(Ibid.)*, il fit donation générale de tous ses biens audit François, son fils. La rente de la Porte fut reconnue en sa faveur en 1539, et encore le 4 mai 1541. Il y est dit fils de feu André, fils de feu Pierre de la Frasse, et de Péronnette de la Porte.

Nr FRANÇOIS DE LA FRASSE, fils aîné. Son père, par acte du 12 mai 1539, lui avait fait des libéralités. Il épousa Nr Michelle, fille de Nr Jean de Loche, veuve de Nr Raymon de Bieux. Il teste, le 9 décembre 1539, en faveur de son père et de ses mâles : substituant Nr Nicod de la Frasse, son cousin, et mourut avant le testament de son père. Elle obtint restitution de sa dot et bijoux le 12 juillet 1542 (Selon les Mss. de l'abbé Bonnefoy, aurait épousé Claudine de Bottolier, lui ou Nicolas-François, son frère ??).

JEANNE-CLAUDINE DE LA FRASSE, légataire de son père, 1539, de son aïeul, 1544. Elle épousa, contrat dotal du 27 octobre 1550, Nr Claude de Bieux : dite dans cet acte fille de Michelle de Loche.

?

Nr PIERRE DE LA FRASSE. Mort avant le 16 mai 490. Un Nr Pierre de la Frasse était châtelain de Thonon le 12 septembre 1448 (Arch Saint-Sixt).

Nr PIERRE, fils de feu Nr Pierre, fidéjusseur le 16 mai 1490 (Arch. Monthoux). Peut-être le même que le ci-contre et celui qui, le 16 mai 1490 *(Ibid.)*, fut légataire de Nr Jean de Bieux, de la Thuille, pour les biens qu'il avait acquis rière Flumet, des Nrs de la Croix et de Dingy.

FRANÇOISE. Morte en 1490.

?

Rd ANDRÉ DE LA FRASSE, chanoine de Sallanche, 1509-1518. Enterré le 22 février 1526 (Tit. Bonnefoy).

SERMINE, mariée avt 1539 à Nr François, fils de Nr Mathieu de Châtillon, de Saillon en Valais. Morte avant le testament de son père, laissant des enfants.

JEANNE épousa Nr Hugues des Reymondeis, notaire de Passy. Quittance dotale du 3 juillet 1562.

ANNABLE épousa : 1° Nr François de Bellegarde, avant le 2 avril 1521, dont elle ne paraît pas avoir eu d'enfants ; 2° Nr Guillaume de la Ravoire, de Chamonix. Morte avant le testament de son frère, 1539, qui fait un legs à ses enfants du second lit.

JEANNETTE, mentionnée au testament de son frère, 1539 : paraît être morte avt le testamt de son frère qui ne la mentionne pas.

1361. 25 juin. JEAN DE LA FRASSE, chevalier, fait un legs à l'église de Sallanche.

— ROLET DE LA FRASSE, damoiseau, témoin à Chamonix.

1364. FRANÇOIS, damoiseau, témoin avec Rolet de la Frasse, damoiseau, son père, d'une reconnaissance en faveur du curé de Vallorsine.

1366. Nr ROLET DE LA FRASSE, témoin à Chamonix.

1368. VULLIERME DE LA FRASSE fait un don à l'église de Sallanche.

1375. Nr seigr RAYMOND DE LA FRASSE fait un legs à l'église de Sallanche.

1378. 25 février. NICOLETTE, fille de Nr Rolet de la Frasse, veuve de Nr Robert Pugin, épouse, 25 février (contrat dotal, Archives Morand), Nr Jean d'Arlod, seigr de Mons. Elle vivait encore en 1404. Son père était mort à cette date.

1380. 30 avril. Nrs NICOLAS et ANTOINE DE LA FRASSE se reconnaissent débiteurs du legs fait par Raymond, en 1375.

1387. Nr NICOD, fils de feu Nr Amédée de la Frasse, tenait des Ctes de Genève, sous condition de mainmorte, des vignes au clos de Clermont. Étant mort sans enfants, ses biens firent retour au prince qui les albergea, le 15 août (Arch. Thuyset), à François de Menthon, sous 60 florins d'introge, dont 30 sont donnés au nommé Chiquard, cuisinier du prince, et les 30 autres remis à l'albergataire.

(Voir la suite au folio 20.)

1395. Mathieu, François et Jacques de la Frasse (ce dernier fils d'Étienne), sont fidéjusseurs au contrat dotal Menthon-Lucinge.

1396. François *FRACIA* (*sic*), d'Ayme, clerc d'Ayme, fils de Nicollet de la Frasse, damoiseau, est témoin à Genève le 3 juin (Arch. Menthon).

1538. 15 janvier. François de la Frasse, un des gentilshommes cautions de Gérard d'Estavayé dans son combat avec Othon de Grandson (Guichenon, I. 447).

— 10 mars. N^e François de la Frasse, fils de feu N^e Rolet, teste (Arch. de Genève), nommant héritier universel N^e Nicod, son frère. Substituant Mermet de Villier et Humbert d'Humilly, damoiseaux, qu'il nomme ses exécuteurs testamentaires.

1405. 23 novembre. Guillaume et Hugonet, fils illégitimes de N^e Raymond de la Frasse, dit du Cugnon, hommes taillables de N^e Nicolet de la Frasse, étaient débiteurs d'une rente au Chapitre de Sallanche. Guillaume paraît avoir été père d'un Collet que l'on identifie sans aucune preuve avec Nicollet, chef de la branche portée en ce Tableau.

— 23 novembre. Henri, fils de François de la Frasse, débiteur d'une rente au Chapitre de Sallanche, à la place de N^e Nicolet de la Frasse.

1408. Agnès de la Frasse, femme de N^e Pierre de Ferrières, teste le 16 novembre (Mss. Besson). Veut être enterrée dans le tombeau d'Aymonette de la Frasse.

1409. Nicolet, fils de Rolet de la Frasse, damoiseau, est investi, le 21 août (Arch. de Cour), de la maison-forte d'Hauteville et d'une autre située dans le voisinage, au mandement de Sallanche, et des biens qu'il tient aux châtellenies de Flumet et Montjoye (Saint-Gervais).

1425-1433. N^e Nicod de la Frasse vivait avec Catherine, fille de Nicolet de Saint-Germain, damoiseau de Genève, sa femme, veuve de N^e François de Faverges (Galiffe, II, 101). (*Voir* l'article de 1440.)

1425. Jean de la Frasse, chev^r, dit dans un acte du 28 novembre, fils de N^e Raymond de la Frasse.

1430. Catherine de la Frasse, religieuse à Mélan (*Syllabus*).

— Nicolet et Pierre de la Frasse sont parmi les gentilshommes du Faucigny qui prêtent hommage à Amédée VIII (Capré, 162).

1434. N^e homme Pierre de la Frasse, châtelain d'Allinges et Thonon, 11 juillet (Arch. Thuyset).

1437. N^e Antoine, fils de N^e seig^r Aymon de la Frasse, d'Ayme en Tarentaise (*Voir* articles 1396, 1547, 1571, 1653, 1675), épousa, par contrat dotal du 17 décembre (Arch. Thorens), D^lle Michelle de Sionnas.

1439. N^e François de la Frasse teste le 9 décembre.

1440. N^es Pierre, Mathieu, Marie et Guillemette vivaient à cette date. Enfants de N^e Claude de la Frasse et de Claudine de Faverges, fille du premier lit de Catherine de Saint-Germain (*Voir* 1425), avec N^e François de Faverges (Galiffe, II, 102).

1441. Marguerite de la Frasse, prieure de Mélan (*Syllabus*).

1447. N^e Antoine de la Frasse, fidéjusseur au contrat dotal Gilly-Rivoire (Arch. Savoiroux).

1451. — — , mandataire de François de Gilly (*Ibid.*).

1460. Percevaude de la Frasse épousa, par contrat dotal du 14 septembre, N^e Hugues de Mascot.

1466. N^e Claude de la Frasse, habitant Menthon, témoin à Annecy, 4 février (Titres Million).

— N^e Claude de la Frasse, teste le 18 septembre, mort avant 1483. Eut pour enfants Pierre (dont étaient héritiers, 1508, Nicod, Nicolet et Henri de la Frasse, frères, ci-dessous), et probablement Marie, qui épousa Pierre de Bieux.

(*Voir la suite au folio ??.*)

N^e Pierre, mort avant 1495.
N^e Louis Périssod lui avait fait donation de biens au pays de Gex.

?

N^e Antoine de la Frasse, cousin des trois frères ci-contre, cité comme ayant droit d'eux dans une investiture de 1503 (31 juillet). Lui ou autre de ce nom était châtelain de Montjoye en 1510 (Titres Bonnefoy).

N^e Nicod de la Frasse,
mentionné avec ses frères dans les actes cités. En 1526 (Arch. Thuyset), il reçut une donation de N^e Claude d'Arlod de Lullier. Par testament du 31 mai 1541 (Titres Bonnefoy), il nomma héritier son fils. Était marié à Pernette de Rougemont, qui survécut à son fils et hérita de lui. Elle testa, le 14 janvier 1581, en faveur de N^e Jean Roget, juge-maje de Faucigny. Celui-ci, avec Philiberte de Chignin, sa femme, vendit, en juillet 1607, à N^e Nicolas du Coudrey, tous les biens et rentes féodales des la Frasse, à Sallanche et Saint-Gervais. Celui-ci (*Voir* au Tableau I) réunit ainsi tous les biens des la Frasse dont il prit le nom.

N^e George de la Frasse,
de Sallanche, mort sans postérité. Sa mère recueillit son hoirie. (*Voir* plus haut).

Jacquemine
épousa, contrat dotal du 6 septembre 1540, Léger Viollat, notaire à Saint-Gervais.

TABLEAU II.

?

N. N. DE LA FRASSE, marié à Pernette N. N., mère de Nicollet, grand'-mère de Michel ci-dessous.

N° NICOLLET ou COLLET DE LA FRASSE, de Sallanche. Très probablement celui qui, le 21 août 1409, est investi de la maison-forte d'Hauteville, près Combloux, et teste le 21 décembre 1427 (Titres Bonnefoy).

?

N° NICOLLET DE LA FRASSE épousa Françoise, fille de Guillaume de Lucinge, damoiseau, laquelle reconnaît, le 23 février 1408, les biens qu'elle tient à Menthon, Veyrier et Alex. Morte avant 1416, laissant deux fils.

N° MICHEL DE LA FRASSE, petit-fils par Nicollet, de Pernette ci-dessus. Vivait à Sallanche, 1441-42. Investi d'Hauteville, le 23 août 1442. Prête hommage, 27 juin 1447.

N° MICHEL, fidéjusseurs, 17 septembre 1437, au contrat dotal la Frasse. Sionnas ci-dessous.

N° CLAUDE, Le 4 janvier 1416 (Arch. Menthon), de l'autorité de son père, passe reconnaissance au seig[r] de Menthon des biens énoncés plus haut, constituant la rente dite de la Frasse, à Menthon.

N° FRANÇOIS DE LA FRASSE, seig[r] de Mons, coseig[r] de la Val des Clets, mort avant 1495. Serait, selon une vieille généalogie à la cure de Magland, fils de N° Michel. Un N° François de la Frasse épousa Antoinette de Gerbais, morte avant 1500, aux enfants de laquelle Marguerite de Gerbais, femme de Claude de Menthon-Rochefort, fait un legs dans son testament du 14 mai 1500 (Arch. Thuyset), sans les nommer autrement.

N° PIERRE DE LA FRASSE. Le 27 oct. 1495 (Arch. Pelly), demande investiture à la Duchesse de Savoie : 1° des fiefs par lui tenus à Flumet ; 2° du tiers des dîmes de Cranves, au mandement de Bonne ; 3° du château et juridiction et biens de Mons, en Semine ; 4° des hommes et biens qu'il tient au pays de Gex, tant par acquis faits par lui et son feu frère Pierre, que par donation faite à celui-ci par N° Louis Perissod ; 5° du château et biens de Fernex, acquis de N° Étienne-Frédéric. Le 29 mars 1497 *(Ibid.)*, reçoit investiture et prête hommage. Possédait des biens à Sallanche, 1496 (Arch. Nernier). Mort avant le 31 juillet 1503. Ses trois neveux héritèrent.

N° NICOLAS DE LA FRASSE, seig[r] de Mons et coseig[r] de la Val des Clets, en son nom et au nom de ses frères, Nicod et Henri, reçoit investiture de la maison-forte et juridiction de Mons, de la coseigneurie de la Val des Clets, à eux échues (et à Antoine de la Frasse, leur cousin), par la mort de Pierre de la Frasse, leur oncle, avec tous leurs fiefs et juridictions de Savoie, sous charge d'hommage noble, le 31 juillet 1503 (Arch. Pelly). Avec ses deux frères, tous trois cohéritiers de leur oncle, N° Pierre, ils transigent, le 9 mars 1508, avec les N[es] de Bieux (Titres Million). Encore nommé avec ses deux frères, 19 mars 1511 (Arch. Thuyset), avec son frère Nicod, le 14 avril suivant *(Ibid.)*. Vivait encore en 1528. Mort avant 1540. Alliance inconnue.

N° HENRI, absent du pays en 1503, mentionné avec ses frères et encore en 1511, 1505. Mort avant 1529. Paraît mort sans postérité.

N° CHARLES-FRANÇOIS DE LA FRASSE, seig[r] de Mons. L'un des substitués au testament de George de la Frasse (1[er] TABLEAU), du 26 septembre 1544 : degré de parenté pas énoncé. Le 7 décembre 1540 (Arch. de Cour), il reconnaît pour Mons et la Val des Clets, en suivant la reconnaissance de son père de l'an 1503. Était bailli de Faucigny lorsqu'il acheta, le 9 février 1555 (Arch. la Serraz), le tiers de la grande dîme de S[t]-Gervais des N[es] de Menthon. Il mourut avant le 29 juin 1571 (Arch. la Place), jour où Agathe de Bellegarde, sa veuve, fut nommée tutrice de ses deux filles, cohéritières universelles de leur père.

FRANÇOISE DE LA FRASSE, cohéritière universelle de son père, épousa : 1° François de Bellegarde, seig[r] de Preirin, coseig[r] de Mieussy ; 2° contrat dotal du 29 octobre 1571 (Arch. Th.), N° Claude-Antoine de Métral, seig[r] de Leschaux, en Semine.

NICOLARDE, morte avant son père. Ses enfants cohéritiers universels de leur aïeul la Frasse pour moitié. Elle épousa François de Chignin, seig[r] de la Place, contrat dotal du 15 février 1561 (Titre communiqué par M[re] Barbe).

N° LOUIS DE CHIGNIN, cohéritiers universels de leur aïeul, pupilles d'Agathe de Bellegarde, 20 juin 1571.

FRANÇOISE l'aînée,

FRANÇOISE la cadette,

Voir CHIGNIN.

(Voir les précédents, folio 20.)

1471. Henriette, religieuse à Mélan.

1481. N^e^ Pierre de la Frasse, neveu de Pierre de la Frasse, qui avait acquis cette terre, possédait Fernex (Galiffe, II, 167). Probablement le même mentionné par le même auteur (*Ibid.*, 183) qui avait reconnu Fernex, qualifié de Noble et Puissant coseig^r^ de la Val-des-Clets, mentionné dans une reconnaissance du 11 décembre 1532, comme ayant précédemment reconnu.

N. B. — Peut-être pourrait-on ajouter à Michel (Généalogie page 21), un frère du nom de Pierre, à moins que cette mention de *neveu* ne résulte d'une inadvertance.

1483. N^e^ Pierre de la Frasse, coseig^r^ de la Val-des-Clets, en vertu d'une reconnaissance passée par N^e^ Nicod (*Voir* art. 1425, 1433) de la Frasse au nom de Catherine de Saint-Germain, sa femme, reconnaît, le 28 janvier *(Sommaire des Fiefs)*, tenir en augmentation d'autres fiefs du Prince Janus, des droits sur la moitié de la foire de Thône et sur la maison de la Halle.

1499. N^e^ Pierre, fils de N^e^ Pierre de la Frasse, seig^r^ de Mons, reconnaît, le 17 juillet *(Sommaire des Fiefs)*, tenir de son père qui l'avait reconnu en 1413 et 1438, et le tenait par donation à lui faite par Jeanne d'Arlod, et en vertu d'un échange avec les N^rs^ de Châtillon, le château, seigneurie et terre de Mons, avec fiefs, rentes, etc.

N. B. — Ces deux articles concernent évidemment le tableau précédent, mais je ne peux les faire concorder avec les autres faits qui m'ont servi à l'établir. *Voir* N. B. à la fin de l'article 1481.

1501. Georgine de la Frasse, prieure de Mélan, morte cette année *(Syllabus)*.

1517. N^rs^ Michel et Georges de la Frasse possédaient un fief à Ayme (Titres Million). Possédé plus tard par les N^rs^ du Maney.

1533. N^e^ Nicod de la Frasse. *Sigillifer laudum et venditionum, baronie Faucigniaes* (Titres Bonnefoy).

1571. N^e^ Barthélemy, fils de feu N^e^ George de la Frasse, d'Ayme en Tarentaise, épousa, par contrat du 17 août (Arch. Thuyset), D^lle^ Charlotte, fille de N^e^ Louis du Clos, seig^r^ de la Martinière, du mandement d'Yenne.

1615. Longtemps avant. Claudine de la Frasse, deuxième femme de N^e^ Mermet de Riddes, enterrée avec lui dans l'église de Mégève. Dit dans le testament d'Antoine-Gaspard de Riddes, son petits-fils.

1644. Mes^re^ George de la Frasse, curé de Mégève, mort peu avant le 26 août (Arch. Thuyset).

1653. N^e^ Maurice de la Frasse, patron d'une chapelle à Ayme (Titres Million).

1675. N^e^ Jeanne-Marie de la Frasse, enterrée à Ayme, le 3 janvier *(Ibid.)*.

N. B. — Ces deux derniers articles se rapportent probablement à la famille du Maney, de la ville d'Ayme en Tarentaise.

FRENEY, FRENOY. — *Voir* FRESNEY, FRESNOY.

FRESNE (DU). — *Voir* au Supplément.

FRESNES (DES). — *Voir* au Supplément.

FRESNEY (DU)

SEIGNEURS DU FRESNEY, DU CHATELET, HAUTETOUR, MONTREYNAUD, DE LA BROSSE, DE LAUDES, SAINT-LAURENT DE LA COTE, BARONS DE SAINT-ANGE.

P. écartelé de FAUCIGNY *(pallé d'or et de gueules de six pièces) et de gueules au frêne d'or qui est de* FRESNEY. — Devise (moderne) : FORT A ROMPRE.

DEUX vieilles familles de ce nom ont existé en Faucigny, connues indistinctement en latin sous le nom de *de Freyneto* ou de *Frayneto,* et en français très variable Freiney, Freynay, Frenet, Freney, Fresney, etc., et du Fresnoy, Frenoy et même du Fresnoir (1). Je classe ces deux familles qui ne paraissent pas avoir une origine commune, la première dont je m'occupe ici sous le nom de Fresney, la seconde sous le nom de Fresnoy, qui est de beaucoup la plus considérable. (*Voir* FRESNOY.)

Les Fresney se disant anciens nobles *et de genere Fucigniaci* obtinrent, le 22 avril 1328, du dauphin Humbert, des patentes reconnaissant cette descendance et les exemptant des tailles et subsides. Malheureusement il n'est pas dit comment ils pouvaient descendre de la dynastie princière de Faucigny : on est donc induit à supposer que c'était d'une façon illégitime. Quelques membres de cette famille se qualifiaient au XVII[e] siècle de Faucigny, dits du Fresney : il est certain que tout en écartelant de Faucigny, un grand nombre d'autres exerçaient l'art du notariat encore au XVI[e] siècle. En définitive jusqu'à cette époque, sauf leur origine (?), leur noblesse municipale se distingue à peine de cette noblesse douteuse qui pullulait *per fas et nefas* aux mandements de Sallanche et de Montjoye.

Possesseurs de maisons-fortes et rentes féodales, ils n'eurent point de fiefs proprement dits, sauf au XVIII[e] siècle par héritage des Villier Saint-Ange.

La famille, divisée en plusieurs branches, est complètement éteinte. Les deux personnages les plus considérables qu'elle a produits sont Sébastien, premier président de la Chambre des Comptes, et Joseph-Marie, B[on] de Saint-Ange, président au Souverain Sénat de Savoie.

[Suit la généalogie.]

(1) Je ne fais pas mention de l'orthographe vicieuse *Dufreney* ou *Dufresney* ou *Dufresnoy*.

(1) Elle était sœur de Nr (?) Aimé Franco, auquel elle admodie, comme tutrice de ses enfants, le 10 mai 1588, un grangeage à Saint-Gervais. Elle était remariée avec Richard Delépine avant 1603, et vivait encore, lors de la confection de l'inventaire, 1617.

(2) Dans son testament, il avait substitué Nr Jean-Baptiste du Fresney, son cousin, à Hélène-Melchiotte du Fresney, sa femme (du testateur). Elle fit dresser l'inventaire solennel de l'hoirie de son mari en 1617 : les titres qui y sont énoncés en foule m'ont beaucoup aidé pour la généalogie. Parmi les objets inventoriés, figure le portrait du défunt « armé jusques aux cuysses avec le millésime de 1613, ætatis suæ trentenent ». Ils avaient acheté, le 12 mars 1603, moyennant 1,500 écus d'or d'Italie, la maison-forte du Châtelet de la Croix dudit Nr Jean-Baptiste du Fresney. L'inventaire (Arch. Thuyset) fut dressé en novembre 1618.

(3) On trouve aux mêmes registres de Saint-Félix, la mort de N. N. du Fresney, veuve de Nr Janus d'Oncieu.

(4) Il faut peut-être attribuer à cette famille, et non aux Nrs du Fresnoy, le fragment suivant : Rodolphe *de Freyneto*, qui fut père de Boson *de Freyneto*. Ce dernier, père de Rolet de Freyneto, qui reconnaît, le 13 octobre 1351 (Titres Bonnefoy), tenir du domaine direct de l'église de Sallanche des biens y désignés.

Ils sont ou ne sont pas qualifiés nobles, ainsi que d'innombrables du Fresney que je trouve à Sallanche et environs. Je renonce à publier les noms, me bornant à ce qui *paraît* rentrer dans le cadre de mon ouvrage.

?

Pierre-Amédée du Freney,
marié à Nicolette, fille de Nicod de la Vy (Un Nr Pierre du Freney teste, le 11 décembre 1421 (Inventaire Freney).

Jean,
crée une rente en faveur du chapitre de Sallanche, 28 mai 1435.

Marguerite,
femme de Nr Amédée de Cupellin, 1419.

(Fragment des Titres Bonnefoy).

Jean,
serait mort sans lignée.

Jacquemet du Fresney,
aurait passé avec son frère Pierre reconnaissance en faveur d'Amédée, duc de Savoie, le 31 juillet 1424, mentionnant les privilèges delphinaux à eux accordés. Serait mort sans lignée.

Pierre le cadet,
serait mort sans lignée.

Nicod, 4me fils (Notaire, 1486).
En son nom et comme tuteur de son neveu Pierre, fils de feu François, procède aux partages avec ses frères, les 3 et 18 juillet 1487 (Arch. la Place et Bonnefoy). Figure dans un laod du 9 mars 1514 (Arch. Thuyset), avec son fils Jean. Il possédait *apud Freyneturn* la maison neuve *de Freyneto*.

François, 5me fils.
Voir son article et sa descendance au Tableau II.

Claude, 2me fils,
partage avec ses frères, 1487. Peut être le Claude, fils de Pierre, qui était marié en 1482 à Péronnette, fille d'Humbert d'Orsin, notaire. Mort sans lignée.

Jean du Fresney
achète des biens au Fresney, le 31 juillet 1512, que posséda plus tard son fils (Invent. La Serraz). Est probablement, selon M. Bonnefoy, celui qui épousa Anne, fille de Nr Aymon du Coudrey, et mourut avant 1526.

François, notaire (1533),
mort avant 1539, se constitua, le 28 mai 1525 (Titres Bonnefoy), débiteur du curé de Sallanche, d'une rente dont furent débitrices Guillemette et Louise, ses filles et héritières.

André.
Mort sans lignée.

Jean,
né en 1510, épousa : 1° Dlle Françoise, fille de Nr Guillaume Puenset, qui teste, le 21 décembre 1550 (Inventaire La Serraz) ; 2° Dlle Mye Franc ou Francoz. Il teste, le 1er juin 1578. Elle se remaria à Mr Richard Delépine ou de Lépine, notaire (1).

Nicolarde
épousa, contrat dotal du 14 janv. 1535, Egrège Nicolas Puenset (Titres Bonnefoy).

Sébastien,
curé de Marcellaz, 1573 (Arch. Thuyset), curé de Saint-Nicolas-de-Véroce, 1561, protonotaire apostolique, 1579. Nommé dans une reconnaissance de cette année avec ses deux frères, Nicolas et Jean.

Jacquemine
épousa, avant 1605, Nr Jacques de Chissé, de Filingo. Elle teste le 30 décembre 1609 (Arch. La Serraz).

Nicolas.
Mort jeune avant 1617.

Jean-Jacques,
seigr de Montreynaud, rière Passy, du Châtelet (2), capitaine d'une compagnie d'infanterie dans le régiment du Bon de Thorens. Teste, le 5 mai 1617, en faveur de Hélène-Melchiotte (ci-contre) du Fresney, et meurt peu de mois après, en Piémont, au service de S. A., vers la fin d'août, nommant héritière universelle ladite Hélène, sa femme.

Jeanne,
veuve de Nr François Fauge de St-Félix, lors du testament de son frère.

Étiennette
épousa, en novembre 1600, Nr Guillaume de Riddes. Elle teste, le 10 novembre 1610, en faveur de son frère et de sa mère.

Pernette
épousa : 1° contrat dotal du 29 novembre 1592, Nr Jacques Ansanay; 2° Nr Jacques de Vallon, dont elle était veuve avant le 20 juin 1600 (Arch. Morand).

Richard,
âgé de quatre ans environ lors de la mort de son père. Son parrain, Mr Richard Delépine, ci-dessus, le logeait et réclame une indemnité lors de l'inventaire.

Charles-Antoine,
curé de Passy, chanoine de Genève. Prévôt du vénérable chapitre de Sallanche, enterré le 8 décembre 1658 (R. P. de St-Martin).

Pétronille,
baptisée le 27 avril 1607 (Saint-Gervais), épousa Nr Pierre-Antoine de la Ravoire, contrat dotal du 26 février 1626. Elle teste, le 6 juin 1644. Morte le 2 août 1664

(Reg. Par. de Saint-Gervais.)

Guillermine,
vivait 1643-1659.

Françoise-Madeleine,
contrat d'entrée en religion aux Ursulines de Sallanche, du 27 avril 1666 (Arch. Savoiroux).

Jeanne-Antonie,
baptisée le 24 août 1640.

Louise-Françoise,
baptisée le 26 février 1646. Morte avant 1671.

François-Nicolas,
seigr de Châtelet, baptisé le 3 décembre 1642, épousa Françoise, fille de Nr Henri-François de Bieux. Mort le 20 mars 1687, à quarante-cinq ans *(sic)*.

Anne-Françoise,
baptisée le 21 mars 1685. Morte le 7 janvier 1702.

Jean-François,
baptisé le 19 août 1683. Mort à vingt jours.

Anne-Josephte,
née le 1er février 1715.

Louise-Antoinette,
née le 1er septembre 1712.

?

Nicolas du Fresney,
du Châtelet, épousa, le 13 juillet 1765 (Reg. Par. de Passy), Dominique Armasso, de Turin.

Nicolarde.

Tableau I.

Bertrand du Fresney (4)
obtient du dauphin Humbert II, le 22 avril 1328 (Titres Bonnefoy), déclaration que lui et les siens sont anciens nobles *et de genere Fucigniaci*, les dispensant de tailles et de subsides qu'ils ne doivent que selon leur volonté. Selon de vieux mémoires, il avait obtenu d'Hugues, dauphin, abergement des eaux aboutissant au village du Fresney et permission de construire sur ces eaux des artifices de toute nature, par lettres du 3 septembre 1315. Je n'ai pas la preuve qu'il soit père de Nicod.

Nicod du Fresney.
Selon de vieux mémoires serait fils de Bertrand et père des deux fils ci-dessous. Pas d'autres preuves. Selon ces mémoires, il aurait obtenu du C^te Vers confirmation des privilèges ci-dessus, et notamment de porter les armes de Faucigny.

Amédée du Fresney,
mort avant 1468 ? Selon de vieux mémoires, serait père des deux fils nommés ci-dessous. Un Amédée fut certainement père d'un Pierre : on peut admettre que ce sont ceux-ci.

Pierre du Fresney,
fils de feu N^e Amédée, passe reconnaissance en faveur de Janus, C^te de Savoie, le 6 août 1468 (Inventaire Fresney, Arch. la Serraz), contenant attestation du Dauphin (1328) en faveur des N^es du Freney. Selon les vieux mémoires plus haut indiqués, il serait le père de Pierre l'aîné et Pierre le cadet, auxquels on attribue la reconnaissance de 1468.

Pierre l'aîné, du Fresney.
Voir ci-dessus. Aurait passé la reconnaissance du 6 août 1468, avec son frère Pierre le cadet. Il aurait testé le 6 juillet 1486. Si son ascendance est incertaine ou non prouvée avec des versions confuses et contradictoires, sa descendance est connue par des actes et par les preuves de 1723, pour une des branches. Marquée en doubles traits. Mort avant le 18 juillet 1487.

Pierre du Fresney
devait être l'aîné. Partage avec ses frères et Pierre, son neveu (fils de feu François), les 3 et 18 juillet 1487 (Inventaire Fresney, Arch. la Serraz).

Jean, 3^e fils,
partage avec ses frères et Pierre, son neveu, fils de François, le 18 juillet 1487. Alliance inconnue avec D^lle Marie N. N. Mort avant 1530.

N^e Nicolas.
Un N^e Nicolas, fils de feu N^e Pierre du Fresney, vendit ses biens à N^e Jean, ci-contre, le 30 juillet 1542 (Titres Bonnefoy).

Geoffroy.
Selon une vieille généalogie, le transporta en Angleterre.

Nicolas,
capitaine de Miolans. Mort avant 1576. Est peut-être le Nicolas dont était veuve, en 1605, D^lle Pétronille N. N. Il partage l'hoirie paternelle avec Rodolphe, le 30 juillet 1533 (Arch. Thuyset).

Roux, Roulph, Raoul ou Rodolphie
Voir son article et sa descendance au Tableau III.

Nicolas,
seig^r du Châtelet, paroisse de Saint-Gervais, châtelain de Montjoye en 1587. Le 5 septembre 1594 (Titres Bonnefoy), il passe reconnaissance pour ses biens au Fresney, à cause du mandement de Montjoye en suivant la reconnaissance de feu Nicolas son père, et Roulph, son frère, tous deux fils de feu N^e Jean, qui était fils de feu N^e Pierre.

Jean
vivait en 1602. Alliance inconnue. Fut père d'Hélène-Melchiotte, qui fut pupille de son oncle Nicolas.

Jean-Baptiste,
seig^r de la Comtesse (maison-forte de Saint-Gervais), du Châtelet *(Id.)* et de Saint-Laurent-de-la-Côte (Tarentaise). Teste le 20 novembre 1643. Épousa D^lle Lucrèce, fille de N^e Antoine du Villard, seig^r de Verdun en Tarentaise : elle teste le 12 avril 1659. Morts tous deux avant le 25 février 1660, jour où leurs fils firent leurs partages.

Claudine-Urbaine
épousa : 1^e contrat dotal du 9 décembre 1598, N^e Amé Poterlat de Samoens ; 2^e contrat dotal du 18 juin 1621, N^e Michel Magdelain, d'Uginette, près Ugine, fils de N^e Jean.

Hélène-Melchiotte
1^e à N^e Jean-Jacques du Fresney, ci-contre ; 2^e à N^e Jean-Baptiste de Vallence, S. S. S. ; 3^e à N^e Claude d'Oncieu. Morte veuve en 1652 (Reg. Par. de Saint-Félix).

(Registres Paroissiaux de Saint-Gervais).

Louis-Charles,
seig^r de Saint-Laurent-de-la-Côte, du Châtelet, né le 24 septembre 1606, épousa, contrat dotal du 8 octobre 1638, Marguerite de Riddes, qui se remaria avec N^e Claude des Portes et mourut le 26 février 1699. Le 10 mars 1668 (Inventaire), il vendit la seigneurie de Saint-Laurent-de-la-Côte à N^e Jean Chapel.

Charles-Balthazard, baptisé le 28 janvier 1608. — Nicolarde, baptisée le 13 janvier 1611. — Jeanne-Françoise, bapt. le 26 mars 1612. — Anne, baptisée le 31 juillet 1613.
Morts avant les testaments de leurs père et mère.

Claude-Melchior,
coseig^r de la Comtesse, né le 13 mars 1620 (Reg. Par. de St-Gervais), épousa, le 23 déc. 1639, Anne-Charlotte, fille de N^e Antoine-Gaspard du Tour et de Gabrielle de Viry. Il teste, le 20 octobre 1694 (Titres Bonnefoy), en faveur de Prosper-Gabriel, son petit-neveu.

Joseph-Marie, baptisé le 4 décemb. 1651. Mort jeune.

François-Melchior, baptisé le 4 nov. 1639. Mort jeune.

Anne-Charlotte, baptisée le 24 juin 1662, épousa N^e Philibert de Montfalcon, 1689-1701 (Arch. Mouxy).

Henriette, baptisée le 26 février 1646.

Anne, veuve en 1694 de Balthazard Dufoug, absente du pays.

Claude, fils naturel, a sa légitime.

Reg. Par. de Saint-Gervais.

Prosper-Gabriel,
né le 27 avril 1686, seig^r du Châtelet et de la Comtesse, héritier universel de Claude-Melchior, son grand-oncle. Épousa Nicolarde, fille de N^e Louis du Tour. Il mourut avant 1745.

Marie-Joseph, mort âgé de quinze ans, le 6 octobre 1693.

Anne-Marie, baptisée (posthume) le 1^er août 1687, épousa N^e Joseph Grosset, de Fontanette : morte veuve le 16 août 1762.

Reg. Par. de Saint-Gervais.

Joseph-François,
né le 1^er mai 1717, épousa Françoise-Christophine, fille de N^e Joseph Grosset de Fontanette. Mort avant 1769.

Marie-Françoise, née le 6 février 1719. — Marie-Françoise, née le 4 mars 1724.
Mortes toutes deux en bas âge.

Gabrielle-Victoire, née le 15 avril 1716, épousa, le 12 nov. 1754, Claude Gex (Reg. Par. de Saint-Martin).

Reg. Par. de Saint-Gervais.

Joseph-Nicolas,
né le 11 mai 1747, prêtre-chanoine-prévôt du chapitre de Sallanche, de 1769 à 1793.

Jean-Louis-Marin,
né le 18 avril 1752.
Paraît être mort jeune.

??

N^e^ Hugon du Fresney ou du Fresnoy
vend des hommages à Minzier, le 7 avril 1480 (Arch. Morand), achetés de N^e^ Pierre de la Motte.

?

Guichardet du Fresney ou du Fresnoy
et N^e^ Péronnette, sa femme, sont en procès, 8 juin 1508, avec N^e^ Louis Portier de Ramilly (où régnait alors la peste) (Arch. Savoiroux). Probablement le même qui fut témoin à Cruseille, en 1499 (Arch. Nernier).

?

Jeanne du Fresney
épousa, contrat dotal du 5 février 1566, N^e^ Georges de Reymondeys (Inventaire).

François-Nicolas
(paraît être du 1^er^ lit) mentionné avec son frère Jacques dans une reconnaissance du 31 décembre 1579 (Titres Bonnefoy).

Jeanne,
femme de N^e^ Pierre, fils de N^e^ Jean Viollat et de Jeanne de Cornillon (Mss. Besson, *Id.* Loche). Mère en 1701 (Reg. Par. de Sallanche.)

Adriane
1^o^ à N^e^ Claude Berchat; 2^o^ avant 1603 a N^e^ Claude Viollat, fils de N^e^ Jean et de Jeanne de Cornillon. Nommé, 1603, tuteur des enfants de Jacques, son beau-frère.

Jeanne-Bastienne,
légataire au testament de 1603.

Claudine-Barbe,
légataire au testament de son père. Épousa, contrat dotal du 27 janvier 1598 (Titres Bonnefoy), N^e^ Nicolas de la Ravoire, dont N^e^ Pierre, son petit-fils, fut substitué au testament de 1643, à Amédée du Fresney, ci-dessous, à charge de nom et d'armes.

Amédée,
cohéritier universel de son père. Épousa D^lle^ Françoise-Michelle, sœur de N^e^ Melchior de Chissé. Il teste le 14 janvier 1625 (Arch. Morand), et meurt sans postérité.

Claudine
épousa, contrat dotal du 16 janvier 1636 (Arch. Morand), N^e^ M^re^ Charles Salteur, juge-maje de Savoie.

Jeanne-Alexandrine,
baptisée le 3 avril 1623 (Reg. Par. de Saint-Léger). Épousa le même jour que son frère (contrat dotal 6 août 1643) Prosper de Thoyre, frère de sa belle-sœur, seig^r^ de Boussy, etc. Quittance dotale du 2 mars suivant.

Georgine-Françoise,
baptisée le 14 avril 1651 (Reg. Par. de la Roche). Épousa, contrat dotal du 12 novembre ?? Jacques ou Georges-Philibert Roget, seig^r^ des Feuillets. Morte avant 1732.

Jeanne-Charlotte,
baptisée le 21 mai 1648. Épousa, avant 1677, N^e^ Louis de Chissé, seig^r^ de la Bastie des Forêts, etc. (Reg. Par. de Bonneville). Vivait 1681-1688 (Reg. Par. de la Roche).

Anne-Charlotte,
née le 4 août 1685 (Sallanche). Épousa N^e^ Joseph Grosset de Fontanette. Cède tous ses droits à Louis Marin, son neveu, le 31 octobre 1738 (Titres Bonnefoy).

Étienne,
né le 26 juillet 1696 (Sallanche). Mort sans postérité.

Reg. Par. de Saint-Gervais.

Marie-Josephte,
née le 4 avril 1716, épousa, contrat dotal du 20 ou 24 juin 1743 (Titres Bonnefoy), Jean-François Party. Morte à Passy le 30 janvier 1786.

Joseph-Prosper,
né le 10 décembre 1720, mort le 7 septembre 1742.

Reg. Par. de Sallanche.

Marie-Péronne,
née le 4 juin 1754, épousa Joseph-Prosper Rey, et mourut le 14 février 1847. Paraît avoir été la dernière du nom.

Marie-Josephte,
née le 2 novembre 1760. Épousa N^e^ Eugène de Loche, C^te^ de Saint-Martin. Morte à Sallanche le 14 mars 1844.

TABLEAU II.

FRANÇOIS DU FRESNEY,
Voir SON ASCENDANCE AU TABLEAU I,
épousa selon toute probabilité N. N., fille de Rodolphe Héritier.
Mort avant les partages de 1487.

PIERRE,
pupille de son oncle Nicod du Fresney (TABLEAU I), mentionné dans un acte du 3 juillet 1487, où il est également dit neveu de François *Hereteris*.

AMÉDÉE.
Il épousa : 1° Jeanne, fille de N^e^ Antoine du Coudrey, morte avant le 24 octobre 1544 ; 2° D^lle^ Nicolarde, fille de N^e^ Georges Grosset. Elle teste le 29 janvier 1583 (Titres Bonnefoy). Lui ou autre de ce nom prête serment de fidélité comme noble, le 22 février 1563 et le 4 janvier 1565.

JACQUES,
capitaine des ordonnances de S. A. dans le Haut-Faucigny. Il épousa D^lle^ Charlotte de Crans de Bausse. Il teste, le 30 mai 1603 (Arch. Morand), dans sa maison-forte de Saint-Gervais. Veut être enterré dans le chœur de l'église de Saint-Gervais, dans la place qui lui a été accordée par le chapitre de Sallanche. Légue l'usufruit à sa femme. Les registres paroissiaux de Saint-Gervais, à la date du 25 juillet 1603, inscrivent : « dominus et potens « imperator Jacobus de Freneto venit de bona pace afferens indicia inter Altessam et Gebennenses ». Feu M. Bonnefoy le marie à Amédée du Coudrey (mère de Sébastien) et à Marie du Gros.

CHARLOTTE
mentionnée au testament de son frère, 1603.

SÉBASTIEN.
S'appelait de Faucigny dit du Fresney (1636), cohéritier universel de son père, seig^r^ d'Hautetour et de Laudes (maison-forte située à Cognin). Sénateur, conseiller d'État, puis premier président à la Souveraine Chambre des Comptes, 1655. Il épousa Marie-Marguerite du Gros, probablement sœur de Mes^re^ François du Gros, doyen de Chamoux, fille de N^e^ Antoine, contrat dotal du 2 septembre 1611 *(Ibid.)*. Il teste le 30 juin 1643 (Arch. Morand et Thuyset), et laisse à sa femme l'usufruit de la maison-forte et moulins de Laudes.

CLAUDE-AMÉDÉE,
baptisé le 16 juillet 1620 (Reg. Par. de Saint-Léger). Porta comme son père le nom de Faucigny. Seig^r^ d'Hautetour et de Laudes, épousa, contrat dotal du 6 août 1643 (Titres Bonnefoy), Jeanne-Claudine, fille de Bernard de Thoyre de Bousey. Mort avant 1683.

JOSEPH,
baptisé le 9 août 1655, seig^r^ d'Hautetour et de Laudes (rente, hommes, hommages, censes, etc., qu'il vendit, le 23 juillet 1683 [Arch. Morand], à N^e^ Louis Morand, M^e^ auditeur). Il épousa : 1° Claudine du Chosey ou Rosey, selon de vieilles généalogies, et 2° Claudine-Françoise, fille de N^e^ Benoît Domen, seig^r^ DU SOUGEY, contrat dotal du dernier février 1678. Il mourut le 12 décembre 1701, à cinquante ans environ. Elle se remaria à N^e^ François-Marie de Cornillon, et testa le 8 mai 1722.
On trouve aussi que Joseph du Fresney, d'Hautetour (celui-ci ?), épousa D^lle^ Claudine du Foug dont il eut une fille, Marie, née le 3 mai 1701.

PROSPÈRE,
baptisée le 6 février 1651 (Reg. Par. de Saint-Léger). Religieuse Bernardine à la Roche, contrat d'entrée en religion du 13 novembre 1669 (Titres Bonnefoy).

JOSEPH,
né le 27 mai 1688 (Reg. Par. de Sallanche), seig^r^ d'Hautetour et Montrenaud. Épousa, contrat dotal du 27 avril 1712, D^lle^ Jeanne-Marie de Bellegarde. Il teste le 8 mai 1721 : elle le 19 août 1756 (Titres Bonnefoy). Il était mort avant 1730. (Elle était sœur de N^e^ François-Nicolas de Bellegarde.)

MARIE,
religieuse Bernardine à la Roche (Titres Bonnefoy).

BALTHAZARDE,
née le 18 septembre 1691. Morte le 18 décembre 1708 (Reg. Par. de Sallanche).

LOUIS MARIN,
seig^r^ d'Hautetour, né le 1^er^ août 1717. Épousa D^lle^ Jeanne-Baptiste-Marguerite Muffat de Saint-Amour. Il mourut à Aoste pendant la Révolution, le 13 août 1799 (Bonnefoy).

JEANNE-CLAUDINE,
née le 3 novembre 1721. Épousa, contrat dotal du 11 septembre 1743, Jacques Party. Elle teste, 17 novembre 1768 (Bonnefoy).

PIERRE-FRANÇOIS-HYACINTHE ou HIPPOLYTE,
né le 16 avril 1757 (Sallanche). Mort jeune.

ANTOINETTE-ROSALIE,
née le 14 octobre 1759. Morte le 8 avril 1781.

LOUISE-GASPARDE,
née le 29 mai 1758, doit être morte sans alliance.

JEAN,
Cordelier, serait frère de Roulph,
d'après une vieille généalogie.

NICOLAS.
Gabriel, son frère, l'a tenu aux écoles pendant quatre ans à Sallanche et Alby : il l'a accoutré d'argent quand il partit dans la compagnie de M. d'Avancher, puis quand il alla en garnison à Pignerol, puis, en 1565, quand il alla à Rome, puis quand il revint, en 1568, pour s'accoutrer au château de Gex (Règlement de comptes entre ledit Nicolas et Gabriel, du 30 juin 1569 (Arch. Thuyset), énonçant tout ce qui est dit en ce degré.
Il était, en 1574 (Arch. Thuyset), recteur des chapelles de Saint-Antoine, en l'église de Saint-Gervais, et de Saint-Nicolas en celle de Servoz.

GEORGINE.
Son frère Gabriel l'a entretenue pendant cinq ans après la mort de leur père : puis quand elle mourut (avant 1569), il a payé 19 florins pour les bienfaits de son âme (Comptes de 1569).

JEAN.
Gabriel, son frère, le tint aux écoles à Sallanche, puis à Alby, puis à Cluses : lui a donné de l'argent pour aller à Rome en 1565, et en Flandres en 1567 (Comptes de 1569). Est-ce celui qui, marié à Dlle Janine des Reymondeys, passa quittance dotale aux Nrs de Reymondeys le 26 février 1568 (Arch. Thuyset) ?

CLAUDE-ANNIBAL,
né le 31 août 1568 (*Livre de raison*, Arch. Thuyset).

ANNIBAL,
né le 29 avril 1573 *(Livre de raison)*.

JEAN,
né le 25 octobre 1569 *(Livre de raison)*. Chanoine à Saint-Jeoire.

ÉTIENNETTE,
née le 31 août 1574 *(Livre de raison)*, religieuse à Mélan.

Reg. de Sallanche et Saint-Gervais.

JACQUES-MELCHIOR,
baptisé le 10 août 1616.

THOMAS,
baptisé le 14 juin 1629. Mort avt 1650.

JEANNE-FRANÇOISE,
baptisée le 4 avril 1622.

ANNE,
née le 1er mars 1611, religieuse à Mélan, 1629, contrat du 7 mai 1629 (Arch. Thuiset).

NICOLAS,
né le 21 février 1612. Mort avt 1650.

JEAN-MELCHIOR,
né le 7 juin 1628. Mort avant 1650.

AMÉDÉE,
baptisé le 23 nov. 1617. Eut pour sa part, dans les partages de 1650, la Tour et maison-forte appelée Malsain, avec grangeage, prés, etc. : le grangeage de Grangeneuve, à Combloux, une cense de 141 florins due par la communauté de Combloux : le grangeage du Plan de la Chenal, à Saint-Gervais, le grangeage de Berchat, etc. Il épousa Dlle Gasparde Vieux de Monargue. Il se qualifiait de seigr de la Forêt et de Monargue. Il mourut le 13 mai 1681 (Reg. Par. de Sallanche).

CLAUDINE-FRANÇOISE,
née le 1er février 1613, épousa Ne Pierre-Nicolas de Menthon-Dingy.

NICOLARDE,
baptisée le 17 fév. 1621, épousa Ne François - Guillaume Magdelain. Veuve avant 1653.

Reg. Par. de Saint-Gervais et Sallanche.

FRANÇOIS,
seigr de la Forêt, épousa, le 30 avril 1682, Dlle Philiberte, fille de Ne Antoine de la Tour, de Tolvon, veuve Chouet (Reg. Par. de Maché). Il mourut sans enfants après 1684, époque où il était malade à Chambéry (Arch. Thuyset).

JEANNE-CHARLOTTE,
baptisée le 19 juin 1647, épousa Ne Pierre Viollat, selon Bonnefoy. Confusion sans doute avec Jeanne, fille d'Amédée, au TABLEAU II.

ANTOINE,
né le 14 septembre 1648. Seigr de la Forêt et de Monargue. Épousa : 1° Dlle Françoise de Cornillon, le 8 novembre 1674. Morte le 28 septembre 1684 ; 2° contrat dotal du 2 avril 1690 (Arch. Thuyset), Suzanne d'Ivoley, fille du président patrimonial. (Une note de 1773 (Arch. Thuyset) explique que la rente de Monargue n'est pas inscrite au rôle du commissaire Léger, parce que très improprement qualifiée rente de Monargue et de Brosse. Elle procède des Nrs de Chissé et s'appelle de Chissé. Monargue est le nom de biens situés sur la ville de Sallanche, qui appartenaient jadis à Ne Rolet Vieux. Le véritable nom serait rente à cause de Chissé.) Il fut le premier à porter le nom de Monargue accolé à celui de Fresney, dès 1675.

CLAUDE-LOUIS-MICHEL.
Mort jeune.

Reg. Par. de Sallanche ou Saint-Gervais. Tous du 1er lit.

MARIE,
née le 15 juillet 1675, épousa, le 28 juillet 1700, Ne Antoine de Villeneuve. Quittances 1709-1710 (Arch. Thuyset).

MARIE,
née le 17 mars 1677, était, en 1701, mariée à Ne Joseph de Villierme.

AMÉ,
baptisé le 4 mars 1689.

FRANÇOIS,
baptisé le 16 janvier 1678, héritier de son oncle François, seigr de la Forêt. Il épousa Anne-Antoinette de Vidomne de Villier de Saint-Ange, contrat dotal du 30 septembre 1700 (Arch. Thuyset), fille de Ne Jacques-Denis. Il mourut le 14 avril 1726 (Reg. Par. de Sallanche). Mort le 13 avril 1726 (Reg. Par. de Sallanche).

ANNE ou SUZANNE,
née le 24 août 1680, épousa Gilbert Martin (Arch. de Loex).

FRANÇOISE,
ursuline à Sallanche (Arc. Loex).

N. N.,
fille.
Morte le 7 décembre 1705 (Reg. Par. de Sallanche).

FRANÇOIS,
né le 20 juillet 1715 (Reg. Par. de Sallanche). Lieutenant au régiment de Savoie. Teste, malade à Aoste, le 2 sept. 1746 (Arch. Th.), en faveur de son frère. Mort le 6, enterré le 7 dans la Cathédrale, au tombeau de Mgr Bally, où avait déjà été enterré un de ses prédécesseurs.

JOSEPH-MARIE DU FRESNEY DE MONARGUE,
Bon de Saint-Ange (se qualifiait aussi de Bon de Faucigny), président au Souverain Sénat de Savoie, né le 24 juillet 1702 (Reg. Par. de la Roche). Épousa, le 10 mai 1746 (Reg. Par. de Saint-Léger), Josette-Pauline, fille de Joseph-Marie de Vidomne de Villiers, Bon de Cusy, Saint-Ours, etc. Il vivait encore le 9 décembre 1785 (Arch. Thuyset), jour où, vu son grand âge, son gendre Syons fut nommé curateur de ses biens.

JACQUES-DENIS,
né le 5 août 1701 (Reg. Par. de la Roche). Mort jeune ou sans descendance.

Reg. Par. de Saint-Léger de Chambéry.

MELCHIOTTE-JACQUELINE,
née le 27 juillet 1760.

MARIE-THÉRÈSE-JOSETTE-JULIE,
née le 5 janvier 1765, épousa, le 29 février 1784, Charles-Louis de Syons, Bon de Saint-André. Paraît avoir été la dernière du nom, du moins elle recueillit toute la succession de ses père et mère (*Voir* SYONS). Elle vivait encore en 1792, le 8 mai (Arch. de Cour), jour où elle vendit à Ne Alexandre-Benoît Ceresa et à Ne Claire-Ursule Biandré, sa femme, le fief de Bonvillaret en Maurienne (3).

CLAUDE-RAYMOND, baptisé le 5 février 1747.
FRANÇOIS-GUILLAUME, baptisé le 4 janvier 1748.
LOUIS-AUGUSTE, né le 13 août 1752.
Tous les trois morts sans alliance ou du moins sans postérité (2).

TABLEAU III.

ROUX, ROULPH, RAOUL ou RODOLPHE DU FRESNEY.
Voir SON ASCENDANCE AU TABLEAU I.
Épousa Dlle Marie de Riddes, de Montjoye. Vivait en 1527, 1528, etc. Était mort avant 1569. Par partages, 1533, avec son frère Nicolas, il eut la maison neuve au territoire du Fresney. Il figure comme notaire et mandataire de la communauté de Saint-Gervais, dans un acte du 26 juin 1530 (Titres Bonnefoy).

GABRIEL.
Il était, en 1563, archer de la compagnie des cent hommes d'ordonnance du Roi de France sous la charge du Duc de Savoie ; en 1566, fermier des lods et ventes du mandement de Sallanche ; en 1567, en récompense de ses bons services de guerre, Emmanuel-Philibert le nomma châtelain de Gex ; en 1569, cornette de la compagnie de chevau-légers de Mgr le Gouverneur (de Savoie) ; en 1570, 72, 73, capitaine des archers d'ordonnance de S. A., par Ptes du 30 novembre 1500 (Arch. Thuyset), et châtelain de Montjoye ; en 1574, 75, 76, 77, 78, 79, 80, châtelain de Montjoye ; en 1584, capitaine de la milice de Faucigny ; en 1588, capitaine d'ordonnance de S. A. (Arch. Thuyset). Il épousa Dlle Jeanne Malsain, jadis Viollat. Règle des comptes de famille avec son frère Nicolas, le 30 juin 1569 (Arch. Thuyset). Prêta fidélité à S. A. en 1564, et au Duc de Nemours en 1565, en son nom et au nom de ses frères (Comptes). Il teste le 19 (*alias* 18) avril 1589 (Arch. Thuyset) (1).

N. N., religieuse à Orbe. Gabriel paya sa dot.

PERNETTE, morte avant 1569. Gabriel paya ses frais funéraires.

ANNABLE, femme de Nicolas Gerdil. Gabriel paya 400 flor. pour sa dot.

JACQUES, mort avant 1569. Gabriel l'avait tenu aux écoles, etc., etc.

ÉTIENNE.
Il épousa Jeanne-Françoise, fille de Ne Charles de Loche. Il teste le 12 août 1629. Mort avant 1650, époque où sa veuve était tutrice de ses enfants.

SÉBASTIENNE, femme de Louis de Menthon, seigr de Dingy. Morte, 4 nov. 1642 (Reg. Par. de Saint-Martin).

JEANNE-FRANÇOISE, née le 12 mai 1566 *(Livre de raison)*. Épousa Ne Charles des Andans, contrat dotal, 28 juillet 1586 (Arch. Thuyset). Remariée avant 1513 *(Ibid.)* avec Sple Claude Magdelain, avocat au Sénat.

AMÉ, né en 1572 (*Livre de raison de son père*, Arch. Thuys.).

PIERRE, né le 17 octobre 1576 (*Livre de raison*), fut d'église.

JEAN-MICHEL.
Le 29 avril 1650 (Arch. Thuyset), il procède avec ses frères Jean-François et Amé aux partages de leurs biens. Il naquit le 19 février 1614, à Saint-Gervais. Il eut pour sa part la maison de Sallanche avec jardin, vergers, etc. ; les biens de Vullioux provenant de Ne Pierre de Solliard de Miribel ; les grangeages du Bron (à Combloux) ; de Cupillin (avec montagne) ; de Thural (à Combloux) ; du Cropt (à Saint-Gervais) ; plus les hommes, hommages, fiefs et autres droits seigneuriaux dans le Haut-Faucigny, provenant de Ne Jean Brossy et précédemment des Nes Poterlat, etc. Il se qualifiait de seigr de la Brosse. Il épousa : 1° Jeanne-Lucrèce Martin, de Saint-Étienne-de-Cuynes, veuve de Ne Bertrand de Vallier, de Conflens ; 2e Bernarde de Beaufort, veuve de Ne Claude Emmanuel de Grandchamp. Il testa le 4 février 1680 (Titres Bonnefoy).

CHARLES-GASPARD, baptisé 27 mars 1628.
CHARLES-FRANÇOIS, baptisé 4 février 1620.
Tous deux religieux à l'abbaye d'Aulps. Vivaient en 1650.

PIERRE, bapt. 19 juin 1619. Religieux.

JEAN-FRANÇOIS, baptisé 17 janvier 1619. Les partages de 1650 lui attribuent deux maisons à Saint-Gervais, les grangeages du Fresney (Saint-Gervais), de la vigne de les Sept de Sallanche, la dîme de Cordon, etc. Il épousa, contrat dotal du 27 avril 1647 (Titres Bonnefoy), Georgine de Cornillon, qui passa en secondes noces à Claude de Richard. Mort sans lignée.

1er lit. — 2me lit.

PIERRE-JOSEPH (Sénateur au Souverain Sénat de Savoie), cohéritiers universels de leur tante Jeanne-Françoise Martin, femme de Ne Jean-Gaspard de Mandollaz, par testament du 5 mai 1651 (Arch. Thuyset).
Qualifié de seigr de la Brosse, sénateur au Souverain Sénat de Savoie. Il épousa, le 18 février 1674, Dlle Marie-Jeanne de Grandchamp, de Gilly, fille de Claude de Grandchamp et de Bernardine de Beaufort, plus haut nommé (deuxième femme de Jean-Michel, ci-dessus). Jeanne-Marie fut enfermée en 1694 au couvent des Repenties, de Grenoble, à cause de sa vie scandaleuse. (*Voir* note 4.) Pierre-Joseph testa le 15 août 1712 (Arch. S. S. S.), et mourut le 19 avril 1717 *(Ib.)*.

ANNE-CHARLOTTE, de Saint-Étienne-de-Cuynes, Elle épousa, contrat dotal du 9 février 1667, Ne Jean-Nicolas de Riddes, et teste le 22 février 1700 (Titres Bonnefoy).

FRANÇOIS fait donation à son frère Pierre-Joseph, 26 mai 1681 (Titres Bonnefoy) (4).

FRANÇOISE, morte jeune.

Reg. Par. de Sallanche.

PIERRE-FRANÇOIS, seigr de la Brosse, cérémonies baptismales du 23 octobre 1677, héritier universel de son père. Épousa, le 1er juin 1721, Dlle Claudine Cornuty, et mourut peu après sans enfants. Victor-Emmanuel de Castagnery qui lui était substitué (Testament 1712) obtint, à l'encontre de Joseph, fils de François du Fresney, ci-contre, le fidéicommis apposé en ce testament, par arrêt du Sénat du 26 mars 1722.

MARIE-HIPPOLYTE, religieuse Ursuline à Sallanche, 1712.

ANNE-MARIE, baptisée le 14 septembre 1684 (Reg. Par. de Saint-Léger).

GEORGES-JEAN, baptisé le 3 octobre 1678.

PIERRE, né le 8 juin 1680.

Morts avant le testament de leur père.

(1) Il fit le testament ci-dessus « estant exposé a morir en batallies a cause des assaulx que sa compaignie recoit quotidiennement des ennemis de S. A. estant « le dict seigneur du Fresney en garnison au lieu de la Serraz ». Il veut que le jour de son enterrement on mette au-dessus de son corps sa cornette et ses armoiries « en signe de cappitayne » (La Serraz près Moutiers). — Il vivait encore en 1595. Le 8 avril 1595 (Arch Thuyset), le Mis de Lullin lui adresse une lettre pour savoir comment il emploie les noyaux de griottes contre la gravelle.

(2) L'un d'entre eux fut au service de Savoie. Son père, le 22 octobre 1778 (Titres Bonnefoy), vendit un grangeage pour subvenir aux frais de son équipement.

(3) Lors de la Révolution, les biens de cette dame furent déclarés nationaux et vendus, savoir : ceux de Gilly et Chevron à Joseph-François Montserrat, le 5 vendémiaire an V, pour le prix de 20,400 livres; ceux de Conflens avaient déjà été vendus, le 1er fructidor an IV, à Jean-Baptiste Bompard, pour le prix de 1,600 livres. Extrait d'une demande d'indemnité faite par les héritiers de Ne Louis-Marin du Fresney (TABLEAU II), en exécution des Edits des 22 septembre et 30 décembre 1818.

(4) Il poursuivit (requête sans date, vers 1696, Arch. Thuyset) par-devant le Sénat, l'honneur de Marie de Grandchamps, sa sœur utérine et belle-sœur (femme de Pierre-Joseph du Fresney), injustement détenue à Grenoble. Le transfert de celle-ci avait été fait pendant que Chambéry était occupé par les Français.

FRESNOY (DU)

SEIGNEURS DE CHUIT ET D'HAUTEVILLE.

P. d'or à la fleur de lys de sable (*Pourpris Historique*, BESSON, etc.)

On trouve aussi *de sable à la fleur de lys d'or.*

FRESNOY (DU)

SEIGNEURS DE CHUYT OU CHUIT ET D'HAUTEVILLE.

Nous avons déjà, au f° 23, parlé de cette famille, une des plus anciennes maisons chevaleresques du Bas-Faucigny. Connue dès le XII^e^ siècle, elle s'est éteinte vers 1550. En vertu du testament d'Alexandre du Fresnoy, seig^r^ de Chuit (1543), dernier du nom, ses neveux et héritiers, les nobles Martin de Sallanche, en relevèrent le nom et les armes. *Voir* MARTIN DU FRESNOY.

Les nobles du Fresnoy ont possédé le château et seigneurie de Chuyt ou Chuit (1) en vertu du testament de Péronette de Montfort, veuve de Nicod, chevalier, seigneur de Chuit, de la race souveraine de Faucigny. Je n'ai pu découvrir le lien de parenté, très probable et sans doute très rapproché, qui unissait Péronette de Montfort à Jean du Fresnoy, son légataire.

Le même Jean du Fresnoy devint seigneur d'Hauteville par son premier mariage avec Béatrix de Châtillon, dame dudit lieu. Ce château et les biens en dépendant passèrent plus tard aux Chevron-Villette, comme on le verra au Tableau suivant.

Nous avons dit que les nobles du Fresnoy, dont le nom en latin ne se différencie pas de celui des nobles du Fresney, ne paraissent pas être de la même souche, quoiqu'ils possédassent comme les autres des biens aux mandements de Sallanche, de Saint-Gervais, à Combloux, etc. Mais la différence radicale des armoiries et l'absence de prétention à la descendance de la Maison Souveraine de Faucigny, me paraissent des motifs suffisants pour appuyer la conjecture émise d'un estoc différent. En tout cas, si l'origine est commune, la séparation aurait eu lieu bien avant le XIV^e^ siècle, mais alors les N^rs^ du Fresney (*Voir* f° 23) ne peuvent descendre des dynastes de Faucigny que par les femmes.

J'ai vu des sceaux de cette famille du XVI^e^ siècle, où le blason est très nettement marqué, mais le cimier complètement oblitéré.

La dispersion des titres de cette maison, éteinte il y a trois cents ans, explique les points d'interrogations, beaucoup trop nombreux, à mon gré, du Tableau suivant.

---

(1) Cette orthographe invariable pour l'*ui* ou *uy*, mais assez variable dans les copies des anciens titres, par défaut de lecture, est maintenant transformée en Chuet. La seigneurie de Chuyt était une ancienne possession d'une branche de la maison de Faucigny, dite de Chuyt. *Voir* GREYSIER.

?

G. du Fresnoy, témoins, 29 décembre 1168 (Reg. Genevois), à une donation faite au Reposoir par Rodolphe de Faucigny.

?

P. du Fresnoy,

?

Ponce du Fresnoy, témoin à la donation faite, en septembre 1170 (Guichenon I, 281), par le C^te de Savoie à l'église de Suze.

?

Mes^re Girard du Fresnoy, chev^r *(dou Freney)*.
Probablement celui qui fut témoin, 7 janvier 1309 (Reg. Genevois), à la donation faite par Béatrix de Savoie au Sire de Faucigny, et le 5 des ides de septembre suivant (Guichenon I, 371) au mariage d'Hugues Dauphin. Aïeul paternel de Girard et Perrod, ci-dessous. Mort longtemps avant 1346.

Mes^re Jean dou Fraigney, dou Freney,
damoiseau lors d'un laod en sa faveur de l'an 1318 (Arch. Chuit), plus tard chevalier. Par acte (sans date citée, acte ci-dessous), il avait promis à son fils Girard de lui assigner un revenu annuel en sus d'une donation déjà à lui faite et outre la portion devant lui revenir sur ses biens : cette donation contenait aussi les partages faits par ledit Girard en faveur de ses enfants. Un N^e Jean du Fresnoy teste le 3 novembre 1344 (Communn. dans un procès de 1679, Arch. Thuyset). Il semble qu'il vivait encore en 1354.

N^e seig^r Perrod ou Pierre, damoiseau.

N^e seig^r Girard, damoiseau.

Chevalier en 1363 (Arch. Thuyset). Les deux frères donnent des biens en albergement le 29 septembre 1354 (Arch. Chuit). Une transaction prononcée par Mes^re Girard de Lucinge, chantre de Lausanne, Jean de Lucinge et Jean de Thoyre, chev^r, Mermet et Rolet de Thoyre et Jean de Lucinge, damoiseaux, le 13 mai 1346 (Arch. Th^t) où sont énoncés les faits ci-dessus et en conformité des volontés de Jean, leur père, adjuge des terres à Girard *in loco proximiori dou Fraygney*, plus loin *de Frayneto*. En correspectif, N^e Perrod aura des terres *in proximiori loco domus sue de Prissier* qui lui appartiendra, comme la maison *dou Frayney*, à son frère Girard. Le bois du Frayney restera indivis entre les deux frères. Sur les biens
(Voir ci-contre en A *la suite de cet article.)*

?

Pierre, sans titre de noblesse marqué.

N^e Louis *DE FRAYNETO, DE FREYGNIACO* épousa, contrat dotal du 19 juin 1364 (Titres Esch^ex), reçu par Perrod *de Freyneto*, notaire, Catherine, fille de Mes^re Guillaume de Châtillon, chev^r, seig^r de Larringe, veuve de Raymond Badier. Mort avant le 14 septembre 1407 (Arch. Thuyset), jour où elle figure comme tutrice de ses enfants non nommés. Dans une donation du 6 juin 1438 *(Ibid.)*, elle fait des legs aux neveux de son mari, ci-dessous nommés. Louis est peut-être le même que Louis, ci-contre.

?

N^e François du Fresnoy, mort avant 1391.

Jean, François, Françoise, neveux de la testatrice, qui leur fait *à chacun* un legs de 25 florins.
—— Lui dit *Aouz*, —— témoin aux actes 16 janvier, 26 mars 1439.

Béatrix (du Fresnoy ou Badier?). Sa mère lui fait un legs de 25 florins.

Mes^re Jean du Fresnoy, chev^r, seig^r de Chuit, seigneurie et château que lui légua, 1402, Péronnette, fille de Nicod de Montfort, veuve de Nicod, chev^r, seig^r de Chuit (de la maison de Faucigny.) Capitaine de la frontière du Vallais en 1417 (Guich. Sav. I, 458). Député par Amédée VIII pour prendre possession du Valentinois, 1422 (*Ibid.* 461). Accompagne le Duc à Morges, 1424, et à Genève, 1430. Fidéjusseur 1398,
(Voir ci-contre en B *la suite de l'article.)*

?

Françoise, femme de N^e Pierre de Rovenoz.

N^e et P^t seig^r Jacques, chev^r, seig^r de Chuit, coseig^r d'Hauteville, mentionné avec son frère dans des actes, 1432 (Arch. Chuit) et 1439 (Arch. Thuyset). Investi seul d'Hauteville au mandement de Rumilly, le 10 juin 1447 (Arch. de Cour). Le 4 juin 1447 (Arch. Giez) (1), il reçoit des reconnaissances à cause de sa maison-forte d'Hauteville, lui appartenant comme héritier universel (alors) de son feu père, cause ayant de Béatrix de Châtillon, mère dudit Jacques, et de N^e Humbert de Châtillon, jadis coseig^r d'Hauteville, oncle maternel dudit Jacques. Il fut substitué au testament de N^e et P^t Jean de Châtillon pour tous ses biens des mandements de Rumilly et d'Hauteville, 1440. Il épousa, le 9 août 1423, Jeanne de Menthon, fille de Pierre, seig^r de Montrotier (Guichenon, *Bresse et Bugey*).

GUILLAUME DU ROUVENOZ agit comme mandataire de Jacques, ci-dessus, peut-être son oncle, dans la reconnaissance sans date.

N^e et P^t Jean, seig^r desdits lieux (naturellement, le *Pourpris* le fait fils d'autre Jean et de Béatrix de Châtillon). Il eut pour sa part tous les biens, fiefs quelconques des mandements de Rumilly-sous-Cornillon et Rumilly-l'Albanais, Bonneville, Sallanche, etc. Déjà qualifié de seig^r de Chuit, 1473 (Arch. Morand). Il épousa Michelle de Menthon. Il teste le 25 mai 1507 (Arch. Thuyset). Veut être enterré dans la chapelle de Notre-Dame, fondée par ses prédécesseurs dans l'église de Saint-Pierre-de-Rumilly, au tombeau de pierre, entre les deux portes de ladite chapelle. Le testateur avait également un tombeau, comme ses prédécesseurs, dans l'église de Saint-François de Genève. Avait hérité de Jean de la Corbière, *alias* Mersellet. Legs à N^e Jean de Puvon, son châtelain, et à D^lle Claudine de Magnier, suivante de sa femme. Parmi ses substitués figurent N^e Louis de Charansonnay, son neveu, et Pierre de Châtillon, son neveu (*sic*) [petit-neveu ou neveu de courtoisie].

Antoine, cohéritier universel. Mort sans lignée avant 1545.

Illustre et Puissant seigneur Alexandre, seig^r desdits lieux, premier maître d'hôtel, conseiller et chambellan du Duc de Savoie, capitaine du fort et ville de Nice, est nommé, par P^ces du 1^er mars 1528 (Arch. la Serraz), lieutenant général pour S. A. en la ville, province et comté de Nice, où il se distingua à la défense du château contre Barberousse. Il épousa Jeanne-Françoise de Balleyson, dont il n'eut point d'enfants. Il testa, le 5 mai 1545 (Arch. Foras, etc.), à Verceil, devant partir pour son service en Allemagne. Si sa femme convole en troisièmes noces, il lui légue 500 écus, autrement lui légue l'usufruit de ses biens, ses joyaux, ses vases d'or et d'argent « prout sunt crateros, aiguaderia et reliqua vasa argentea, etc., etc. »

(1) Il y a ici confusion entre les noms qui sont variables aux testaments de 1507 et de 1545.

N^e Jean MARTIN dit DU FRESNOY, seig^r de Chuit, héritier universel de son oncle à charge de nom, d'armes et de résidence au château de Chuit. Continua la lignée du Fresnoy, jadis Martin (*Voir* ce nom).

?

Guillaume du Fresnoy,
témoin 1225 (Arch. Genevois) à une donation faite à Entremonts par Guillaume, Cte de Genevois.

?

Humbert du Fresnoy,
témoin, 7 des kalendes juillet 1240, entre Pierre de Savoie et le prieur de Payerne (Guichenon, I, 281).

?

Janin ou Janus du Fresnoy, damoiseau,
13 mai et 8 septembre 1309 (Reg. Genevois) garant pour Hugues Dauphin. Est peut-être celui qui testa en 1344 (Inventaire Arch. Thuyset).

A. — *Suite de l'article ci-contre, f° 32.*
qui restent à Mes^re Jean leur père, celui-ci ne pourra plus avantager l'un de ses fils. Ceux-ci font mention des volontés de feu Mes^re Girard du Fresnoy, chev^r, leur aïeul paternel, et de la restitution de la dot qui avait été assignée à Françoise, *femme dudit Girard*. Je pense qu'il est question de la femme de Girard, petit-fils, et non de celle de l'aïeul paternel.

?

N^e seig^r Girard
DE FRAYNETO,
mort avant 1373-1374.

N^e François.
Les deux frères constituent une dot à leur sœur, donnant fidéjusseurs plusieurs des premiers gentilshommes de Savoie. Le 21 juin 1374 (Arch. Chuit), ils font leurs partages : François prêtera hommage au C^te de Savoie, et cet hommage entraînant plus de charges que l'hommage que Louis devra prêter à l'Évêque de Genève, le premier recevra l'hommage à eux dû par les N^es de Fillinge et les N^es Brasa. Lui ou autre Louis ci-contre, qui ne font peut-être qu'un seul personnage, est nommé, dans des actes de 1391, 92, 97 (Arch. Morand) : Fidéjusseur au contrat dotal 1395, Menthon-Lucinge.
Lui ou autre de ce nom, témoin au contrat dotal de Louis, ci-contre, 1384.

N^e Louis.

Béatrix
épousa, contrat dotal post. nuptial 27 juin 1373 (Titres Eschavannes), N^e seig^r Henri des Clets.

B. — *Suite de l'article ci-contre.*
contrat dotal Lornay-Lucinge, et 1412, Balleyson-Chignin. Présente un recteur, le 25 juillet 1408 (Inventaire Leusse), pour sa chapelle de Chuit, fondée dans l'église de Saint-Pierre-de-Rumilly. Passe reconnaissance en faveur du C^te de Genevois le 26 septembre 1425 *(Ibid.)*. Il teste, le 13 mars 1431 et il mourut avant le 16 janvier 1439. Il épousa : 1° Béatrix, fille d'Humbert de Châtillon, dame d'Hauteville, contrat dotal de l'an 1391 (1) (Inventaire Rossillon, Arch. Thuyset) ; 2° Jeanne de Compey, veuve de François de Menthon-Beaumont, qui teste, veuve de lui, le 11 août 1439.

?

N^e Jean « de Freyneto »
fiancé à Flandine, fille de N^e Geoffroy du Pontet, avant le 19 juin 1381. Quittance dotale du 24 avril 1385 (Arch. Thuyset) (2).

N^e et P^s Jean, coseig^r desdits lieux.
Avec son frère Jacques investi d'Hauteville, le 5 juin 1427 (Arch. de Cour), fief pour lequel ils prêtent hommage le 27 août 1442 *(Ibid.)*. Sous la caution de son frère il emprunte, le 16 janvier 1439 (Arch. Thuyset), 400 florins d'or à Pierre de Menthon-Montrotier. Vend des biens à Mieussy, le 26 mars 1439, et les rachète le 1^er avril suivant (Arch. Thuyset). Le 21 octobre 1465 *(Ibid.)*, il fait donation de tous ses biens à ses neveux Jean et Nicod. N^e Jean du Fresnoy, le 13 avril 1437 *(Ibid.)*, passe quittance de la dot de Jacquemette, sa femme, fille de Jean de Lucinge et de Melchide de Confignon. Autre quittance du 24 janvier 1441 *(Ibid.)* pour la dot de sa femme.

?

Marie
du Fresnoy,
femme de N^e et P^e Pierre de Châtillon avant le 10 avril 1440 (Arch. Thuyset).

(1) Cette date 1477 doit être erronée et avancée d'une vingtaine d'années. Jacques est mentionné avec ses enfants dans une reconnaissance du XV^e siècle, comme possédant la maison-forte avec tour apud Freyneto, biens nobles, etc. juxta nantum de Freyneto aux environs de Bonne : passé par Guillaume de Rouvenoz, ci-dessous.

N^e et P^e Nicod, coseig^r desdits lieux.
Il eut pour sa part tous les biens, fiefs, rentes, hommages nobles et non nobles, etc., dans les mandements de Bonne, Hauteville, Annecy, Rumilly-en-Albanais, la Balme et Lullin. Mort longtemps avant 1489 et probablement sans postérité. Il avait épousé Bonne de Beaufort qui, veuve alors de son deuxième mari, N^e Philippe de la Fontaine, passa quittance, le 16 juillet 1489 (Arch. S^t-Jorioz), de sa dot et des legs à elle faits par son premier mari.

Amédéenne
épousa, le 17 novembre 1454 *(Pourp. Hist.)*, N^e Amédée de Charansonay, seig^r de Puisgros.

Jacquemette
épousa, contrat dotal 20 mai 1467 (Tit. Bonnefoy), Barthélemy Cusin, notaire de Sallanche.

Françoise-Nicolarde
épousa N^e Jean Martin, seig^r de Loysin au mandement de Charosse.

Jeanne
l'aînée à N^e Pierre de Villier.

Jeanne
la cadette épousa, après 1507, veuve 1545 Urbain de Chevron-Villette.

Amédéenne (ou Mye)
à N^e Janus de Chissé, 1545 (2).

Amédéenne (ou Mye) Jeanne,
en 1507 à N^e Nicolas-Guillaume de Bellegarde, seig^r de Disonche. Veuve avant 1507.

Claudine,
femme de Jean de la Corbière. Morte avant 1507

LOUIS DE CHARANSONAY, seig^r de Puisgros, substitué au testament de son oncle 1545.

?

Pierre
de Chatillon,
fils de N^e Amédée. Son *oncle*, 1507, le substitue pour les biens d'Hauteville.

N^e AMÉDÉE MARTIN
prendra aussi le nom et les armes du Fresnoy. Légataire et substitué 1545.

MICHEL et JEAN DE CHEVRON.
Leur oncle leur laisse la maison-forte et les biens d'Hauteville avec juridiction, etc.

GUILLAUME, JANUS, CHARLES DE CHISSÉ.
Leur oncle leur laisse ses biens, rentes, etc., à Sallanche, St-Gervais, Ponchy, Combloux, etc.

JEAN DE BELLEGARDE, ses frères et sœurs.
Leur oncle, à charge de nom du Fresnoy, leur lègue les maisons-fortes de Fresnoy et du Bouget, les biens de Bonne et de Lullin.

(2) Au dernier moment je trouve l'acte original du 19 juin 1381. Jean est dit fils de feu N^e Seig^r Mes^re Pierre, chevalier. Sa mère était N^e D^lle Elynode de Montvuagnard. Avec elle interviennent à l'acte N^es François et Louis de Freyneto frères, et Perrod de *Freyneto*, damoiseaux.

GAILLARD

Le 10 mai 1390 *(Fiefs)*, le comte Pierre de Genève concéda à Nᵉ Pierre Gaillard, en albergement perpétuel pour lui et les siens, la misselerie du bailliage de Gaillard. Ce Nᵉ Pierre Gaillard [dont je regrette de ne pas connaître les armes], fidéjusseur en 1412 au contrat dotal Balleyson-Chignin, était bourgeois de Genève et conseiller 1418-1419, et syndic en 1420 (Galiffe, *Notices Généalogiques*, t. I). Le même auteur nous apprend qu'il fonda la chapelle de Saint-Just dans l'église de Notre-Dame la Neuve, devant laquelle était sa maison. Il épousa Hugonette, fille de feu Étienne du Villars, héritière de son père, veuve de Mesʳᵉ Jacques du Crest de Jussy. Elle testa, veuve de son second mari [mort avant le 3 mai 1430, *Fiefs*], le 7 février 1435, et codicilla le 2 février 1438 (Galiffe).

Je suppose que le nom de Gaillard leur est venu par accession, et que leur véritable nom était Romanet ou Romagnier (Voir *Béatrix* ci-dessous). Disons ici que la fondation énoncée ci-dessus, de la chapelle de Saint-Just, est rapportée à la date du 22 janvier 1430, dans l'inventaire Rossillon (Arch. Thuyset), et que le fondateur y est nommé Nᵉ Pierre de Guillard *alias* Romagnet. Il fut père du suivant.

Nᵉ Claude (à feu Nᵉ Pierre),
citoyen de Genève, syndic substitué 1423, syndic 1433, cousin et héritier universel de Jacquemette, veuve de Nᵉ et Egrège Amédée du Nant, notaire. Il épousa Nᵉ Marguerite du Bois, veuve en 1448 (Galiffe, *passim*). Le 3 mai 1430 *(Fiefs)*, investiture lui est accordée par Amédée, duc de Savoie, de sa maison de Gaillard, appartenances et dépendances avec les revenus, cens, biens-fonds et autres choses quelconques de la misselerie de Gaillard, avec juridiction omnimode. Le 13 juillet 1435 *(Ibid.)*, en vertu de cette investiture, il reconnut tenir du duc Louis tout ce que dessus en fief noble.

Jeannette.
Le 14 janvier 1448, à Château-Gaillard, en la maison des hoirs Gaillard, avec la permission de sa mère, elle teste en faveur de ses frères par-devant Nicod du Nant, bourgeois de Genève, notaire (Galiffe, *Not. généal.*, t. I).

Hugonette, vivait 1450. (Galiffe, *Not. généal.*).

Péronnette. vivait 1450.

Étienne, mort en 1448.

Nᵉ Pierre (à feu Nᵉ Claude). A son nom et au nom de son frère il reconnaît, le 12 avril 1458 *(Fiefs)*, tenir du duc Charles de Savoie les choses féodales énumérées à l'article de leur père.
Il fut bourgeois de la ville de Genève 1458-1463. On ne sait pas le nom de sa femme, mais il fut père au moins des trois filles ci-dessous, ses héritières.

Rᵈ Mᵉ Jean. Selon Galiffe il était curé de Chancy en 1457.

Humbert vivait 1458-1460 (Galiffe).

Amédée, curé de Chevrier au pays de Gex, 1454 (Galiffe).

Andelotte
à Nᵉ Pierre Trombert, coseigʳ des Terreaux, etc., mort avant 1507.

Marie (ou Marthe)
à Nᵉ François Trombert, coseigʳ des Terreaux, etc., mort avant 1500.

Jeanne
à Nᵉ François *de Lompnaco* (de Lompnes ou de Lunes). (On lit ailleurs de Lonnay.)

Ils reconnaissent, le 11 avril 1406 *(Fiefs)*, les biens reconnus plus haut par Nᵉ Pierre. Avec sa sœur Marie et les mariés de Lompnaco, reconnaissent encore le 16 avril 1507 *(Fiefs)* — *Voir* Trombert.

Elle est souvent nommée dans l'Inventaire Rossillon, Marie, Marthe ou Malthe. — *Voir* plus bas.

BÉATRIX TROMBERT
épousa Nᵉ Girard de Rossillon de Bernex. Dans l'assignation dotale qui lui fut faite, le 5 déc. 1509 (Inventaire Rossillon, fᵒ 95), sa mère est nommée Marie, fille de Nᵉ Pierre de Romanie alias *Guillard. Je trouve dans l'inventaire du Clos-Fremoy (également arch. Thuyset), à la date de 1483, le testament de Nᵉ Claude de Romany. En rapprochant ces faits de celui énoncé au bas du premier article de cette page, on pourra admettre la conjecture émise : quant à* Guillard, *je pense que c'est une erreur de copiste. — Voir* Rossillon (1).

(1) Un hameau de la commune d'Annemasse porte le nom de Romagny. Il y avait même une maison appelée le château de Romagny, qui a été incendiée il y a quelques années.

Je trouve encore, antérieurement aux dates énoncées au folio précédent, une Clémence Gaillard qui, mariée à Raymond Saultier (Salterii), reçut des reconnaissances féodales pour des biens situés à Signier (Inventaire Rossillon) : et postérieurement, au recensement d'Annecy de 1561, une D^me^ Pernette de Gaillard, femme de N^e^ Pierre de Guyrod (1).

Un Pierre Gaillard, damoiseau, était vice-châtelain d'Annecy en 1407 et 1412 (Arch. Morand).

Un N^e^ Pierre Gaillard était vice-châtelain de Chambéry en 1425 (Arch. la Place). Un N^e^ Antoine Gaillard fut parmi les nobles de Savoie propre qui rendirent hommage, en 1430, à Amédée VIII (Capré, 157). Pierre Gaillard, parmi les nobles du Genevois *(Ibid.,* f° 160).

Il y eut aussi des N^es^ *Galliardi* à Chamoux. Deux frères, Jean et Richard Galliardi, damoiseaux, donnèrent des biens en albergement en 1383 (Arch. Manuel). Au lieu de *Galliardi* on trouve aussi *Gallardi*. Ainsi, Urbain Gallard, de la paroisse de Chamoux en Savoie, écuyer, marié à D^lle^ Louise Ausson, reconnut le 7 septembre 1542 (Arch. Lucey), par acte passé à Theys en Dauphiné, avoir reçu de Guigues Ausson, écuyer, une somme pour les robes nuptiales de ladite dame Louise. Peut-être la souche ou un rameau des Gallard en Dauphiné ??

Un N^e^ Pierre de Gaillard, de Villars-d'Isère, fit une vente le 16 août 1466 (Arch. Manuel).

Enfin, je rencontre à Faverges, des Gaillard qui se faisaient appeler *alias de Foresta* et même de *Foresta* (2) *alias Galliardi*. Voici un fragment extrait de titres existants aux archives du château de Giez.

?

V^e^ Mes^re^ Pierre *GALLIARDI*, chapelain et curé de Saint-Jorioz et Chevaline 1505.

N^e^ Jean *DE FORESTA alias GALLIARDI*, de Faverges. Mort avant 1565. Sa femme, Péronnette de Charansonay, sœur d'Amédée, prieur de Talloires et de N^e^ Christin de Charansonay, était aussi morte avant 1565.

N^e^ Amédée Galliardi, tuteur de N^e^ Pierre, son neveu, constitue une dot à Françoise, sa nièce, ci-dessous.

N^e^ Guillermine, veuve d'Egrège Jean Gay, notaire de Faverges. Tutrice de ses enfants, vend, le 4 octobre 1512, des biens à N^e^ Urbain de Villette-Chevron.

N^e^ Pierre, héritier universel de son père, pupille de son oncle Amédée 1565. Probablement le N^e^ Petrus de Foresta *alias* Galliardi qui est témoin à Gilly le 5 novembre 1520.

C'est lui (ou un fils qu'il aurait eu du nom de Pierre) qui reçut, le 26 mars 1575 (Annexe, Preuves 1723, Bibl. du Roi à Turin), des Patentes de réhabilitation de noblesse. (Pierre Gaillard dit la Forest.)

Je n'ai pu suivre plus loin cette famille qui a dû s'éteindre.

N^e^ D^lle^ Françoise épousa, contrat de mariage du 11 août 1565, célébré et consommé la veille, N^e^ Jean, fils de feu N^e^ Antoine de Giez, dudit lieu de Giez.

N^e^ Amédée Gaillard, son oncle paternel et tuteur, du consentement de R^d^ Mes^re^ Pierre Gaillard, curé de Saint-Jorioz, son oncle paternel, de R^ds^ Mes^res^ Amédée et Christophe de Charansonay, ses oncles maternels, lui constitue une dot de 1500 florins.

(1) Une famille du nom Gaillard (noble ??), à Annecy, portait *d'or à trois roses de gueules tigées de sinople mouvantes derrière une colombe d'azur en pointe.*

(2) N'ont rien de commun avec l'illustre famille de la Forest.

GALATIN. — *Voir* au SUPPLÉMENT.

GALLAY OU GALLEY DE SAINT-PIERRE

1683.

P. d'azur à deux étoiles d'or en chef et un croissant d'argent en pointe.

1691.

P. d'azur au chevron d'argent accompagné de trois étoiles d'or. Cimier : *une étoile de même.* Devise : *CORROBORANS ET CORUSCANS.*

Vers 1750 (BESSON).

P. d'azur à trois étoiles d'argent et un croissant d'or en abîme. On voyait aux Carmes d'Annecy le croissant d'argent et les étoiles d'or.

CETTE famille n'est pas très ancienne. Son chef, N^e^ Noël Gallay, intitulé noble à cause de ses fonctions de juge-maje, comme noble bourgeois de la ville de Chambéry, et qui, comme possesseur de biens féodaux, portait le titre de coseig^r^ de la Val-des-Clets, donnait également le titre de noble à ses enfants dans son codicille de 1668.

Mais cette qualité devait être fort douteuse, puisque je trouve des patentes de noblesse pour Pierre Gallay (fils de Noël?), datées de juillet 1681 (Annexe aux Preuves 1723, Biblioth. du Roi à Turin) : pour un Gallay de Chambéry, avec concession d'armoiries (*Voir* ci-dessus), du 26 février 1683 (Reg. 54, pat. Sav., 277, Arch. de la Chambre des Comptes de Turin) : pour un Gallay de Chambéry avec modifications d'armoiries, délivrées par le roi Louis XIV en juillet 1691 (Reg. 55 *passim*, f^o^ 264). Un peu plus tard, à la troisième génération, un François Gallay obtint, le 20 juin 1716, un arrêt qui l'inscrivit au rôle des nobles, et entre cette date et 1723 (Annexe aux Preuves 1723), le même François, avec son frère Prosper et sa sœur Rose, obtint des Patentes de noblesse le 20..... *[sic]*.

Ces dernières indications sommaires ne permettent pas de comprendre ce qui a pu motiver la fréquence de ces patentes qui paraissent bien se rapporter à cette famille.

Une branche issue de cette souche qui ne se serait pas prévalue de la noblesse plus ou moins légitime de Noël, parait avoir existé à Compesières, près Genève. Il y avait également en Chablais des Gallay dans une position honorable, qui sortaient peut-être de cette famille.

Enfin, des membres de la branche d'Hauteville qui parait pourtant avoir été légitimement noble, se qualifiaient d'Honorables, d'autres simplement Spectables.

Comme on le voit, mes notions sont loin d'être complètes, et je ne sais pas exactement comment cette famille s'est éteinte.

Un N^e^ Jean Gallay eut de N^e^ Clémence Bally, sa femme, deux filles, Jeanne-Marie et Jeanne-Françoise, qui furent baptisées toutes deux le 5 avril 1614 (Reg. Par. de la Roche). Je ne peux les rattacher à cette famille.

[Suit la généalogie.]

TABLEAU I.

?

Dlle JACQUELINE, marraine en 1657 (Regist. Par. de St-Julien). Une de ce nom était, en 1671 (Arch. St-Jorioz), femme de Sple Jean-François Nicollin.

?

I. Ne et Sple NOEL GALLAY,
des nobles bourgeois de Chambéry, conseiller de S. A., juge-maje des bailliages de Ternier et Gaillard par Pes du 28 avril 1634 (Arch. S. S. S.), coseigr dans la Val-des-Clets. Il épousa Dlle Françoise, fille de Ne Bernardin Blanc d'Hauteville, et mourut à Turin, le 2 août 1668, pendant les négociations de la paix entre S. A. et la seigneurie de Genève, avant codicillé le 29 juillet 1668 (Arch. de Cour), confirmant le testament précédent qu'il avait laissé à Chambéry, et donnant à Nes François, Marc-Antoine, Pierre et Albert-Eugène, ses quatre fils, toutes ses juridictions et échûtes dans la Val-des-Clets et le Genevois. Il donne aux deux derniers (Pierre et Albert-Eugène) la maison entière de Chambéry, appelée le Petit-Paris, dans la rue des Prisons, avec tous les biens situés au mandement d'Hauteville, procédés de Ne Bernardin Blanc, leur aieul maternel, en Savoie. Il fut enterré à Turin dans l'église de Saint-Dalmazzo.

?

Dlle GENEVIÈVE, marraine en 1657 (Reg. Par. de St-Julien).

ALBERT-EUGÈNE. *Voir* au TABLEAU SUIVANT.

CHRISOSTÔME, religieux de St-Dalmazzo de Turin.

BERNARDIN, mort vers 1630.

JEAN-FRANÇOIS, mort vers 1630. Aurait fait une branche à Compesières.

II. Ne et Sple FRANÇOIS, coseigr de la Val-des-Clets, obtint par Patentes du 20 juill. 1658 (Arch. S. S. S.), la survivance après son père de la jugerie-maje de Ternier et Gaillard. Mais avant son mariage il était déjà conseiller d'État et juge-maje du Genevois. Il épousa, contrat dotal du 10 juillet 1669 (Arch. Monthouz), mariés le 17 (Reg. Par. d'Annecy), Claudine, fille de Ne Jacques de l'Alée, seigr de Songy et de la Tournette, gouverneur du château d'Annecy. Il mourut à Annecy en juillet 1677. Sa veuve se remaria, contrat dotal du 24 janvier 1687 (Arch. Monthouz), avec Ne Jean-Baptiste de Menthon de la Balme, et testa le 10 novembre 1716 *(Ibid.)*.

PANTALÉON, MADELEINE, enterrés dans la chapelle des du Marterey, à Saint-Julien.

MARC-ANTOINE, PIERRE. *Voir* LEUR DESCENDANCE AU TABLEAU SUIVANT.

JEANNE épousa, le 7 février 1654, Ne Gabriel d'Humilly, mère 1657, 62, 66 (R. Par. de St-Julien).

(1) Les registres paroissiaux de Saint-Julien marquent, le 24 août 1631, la naissance de Jaqueline, fille de M. le Juge-Maje de Ternier et Gaillard. Peut-être un double nom de *Jaqueline-Rose*.

?

MARIE-JOSEPHTE, religieuse Bernardine à Annecy en 1696 (Arch. Pelly).

(1) Ne PROSPER, cohéritier universel de sa mère 1716. Ne paraît pas avoir laissé descendance.

III. Ne FRANÇOIS-MARIE,
coseigr de la Val-des-Clets, cohéritier universel de sa mère, 1716. Épousa, contrat dotal du 10 mars 1708 (Arch. Monthouz), Charlotte de Menthon, fille de Paul, seigr du Marest, et de Suzanne de Riddes. Il teste le 5 (*alias* 20) janvier 1724. Elle fut tutrice de ses enfants et testa le 9 mars 1752 : elle vivait encore en 1755.

ROSE,
cohéritière universelle de sa mère, 1716. Peut-être celle dont parle J.-J. Rousseau dans ses *Confessions* : une des rares figures qui n'a pas été avilie par le souvenir du célèbre philosophe.

JOSEPH-FRANÇOIS-MARIE était l'aîné : héritier universel de son père. Mort sans enfants avt 1755.

CHARLOTTE-BERNARDINE DE GALLAY épousa, contrat dotal du 23 février 1745 (Arch. S. S. S.), Joseph-René de Lides de Lostan, des Pairs anciens du duché d'Aoste, coseigr d'Avise et de Brissogne. Ils vivaient encore le 9 sept. 1764 (Arch. S. S. S.).

IV. Ne BERNARD DE GALLAY DE ST-PIERRE parvenu à majorité le 21 juin 1741, règle ses comptes de tutelle avec sa mère le 24 septembre 1755 (Arch. Monthouz), et lui abandonne les biens du baillinge de Ternier. Il épousa, le 12 novembre 1751 (Reg. Par. de Saint-Martin-sur-Arve), Jeanne-Louise de Cornillon (veuve de spectable André Favre, à Annecy. Notes, Arch. Loex). Il figure parmi les nobles qui affranchirent la communauté des Clets le 19 octobre 1785 (Arch. Thuyset). Selon une filiation des Archives Loex, il serait mort sans enfants. Une autre filiation (Arch. Thuyset) lui donne les enfants suivants que je marque sans aucune garantie.

JEANNE-ROSE, religieuse Bernardine à Rumilly 1755.

MARIE, morte avant 1755.

FRANÇOISE, fille posthume. Vivant en 1755.

PIERRE-FRANÇOIS, de Serrières ?

V. CHARLES-MARIE-JOSEPH épousa une Dlle de Mouxy et mourut en 1791.

CLAUDINE, femme de Ne N. N. de Lachenal, d'Ugine, avocat au Souverain Sénat de Savoie.

Voir LEUR ASCENDANCE AU TABLEAU I.

II. N^r^ et Spect^e^ PIERRE-MARIE GALLAY,
coseig^r^ de la Tour de Saint-Pierre et d'autres rentes seigneuriales dans la vallée des Clets, avocat au Sénat. Il teste le 24 juillet 1694 (Arch. S. S. S.) où il mentionne les membres de sa famille. Il épousa, le 13 avril 1676 (Reg. Par. de Saint-Léger), D^lle^ Pauline Barbe, fille de N^r^ Victor-Amé de Pingon et de D^lle^ Barbe Salteur (contrat dotal du 20 mars, Arch. S. S. S.), qu'il nomme héritière universelle. Les seigneuries ci-dessus étaient indivises avec N^rs^ François et Prosper, ses neveux — *Voir* AU TABL. I). Son testament est ouvert le 12 mars 1704 (Arch. S. S. S).

N^r^ et Spect^e^ ALBERT-EUGÈNE,
avocat au Sénat, dont les enfants (qui me sont inconnus) sont substitués au testament de 1694. Nommé héritier universel à cause de grands services rendus, par D^lle^ Charlotte de Macet du Sauzay, femme de Spect^e^ Joseph-Ignace Viossy, par acte du 31 octobre 1682 (Arch. du Souverain Sénat de Savoie). Il épousa, le 3 avril 1685 (bénédiction nuptiale donnée à Grenoble), D^lle^ Françoise de Brotty (Reg. Par. de Thonon). Il ne paraît pas avoir eu d'enfants, du moins qui aient fait souche.

N^r^ PIERRE-MARIE-JOSEPH avec son frère François paye, en 1704, les frais du noviciat de son frère Jean-François : il est représenté par le curé d'Hauteville, son mandataire. Cette branche, d'après une filiation (Arch. Thuyset), prit le nom de Gallay d'Hauteville. — N. B. Est peut-être le Pierre-Marie Galley d'Hauteville qui épousa D^lle^ Péronne-Marie de Rochette des Tours : je pense que c'est lui (P. M. J.) qui était, en 1720 (Arch. Thuyset), lieutenant au régiment de Montferrat.

THÉRÈSE.

N^r^ JOSEPH, fils aîné, mort en septembre 1679.

ANNE-MARIE.

N^r^ FRANÇOIS, avec son frère Pierre-Marie-Joseph, paye, en 1704, les frais du noviciat de son frère.

JEANNE, sans doute celle qui épousa N^r^ N. Ribiollet.

ANNE-MARIE.

N^r^ JEAN-FRANÇOIS, contrat d'entrée en religion chez les Dominicains d'Annecy du 2 mars 1704 (Commun. par le capitaine Levet) où sont nommés ses deux frères ci-contre.

MARIE-MADELEINE.

? D^lle^ CLAUDINE DE ST-PIERRE, femme de Pierre Collomb. Morte à quatre-vingts ans, le 9 octobre 1760 (Reg. Par. de Saint-Julien).

N^r^ JEAN-JOSEPH, né le 24 août 1721 (Reg. Par. d'Hauteville).

N^r^ CLAUDE-FRANÇOIS DE GALLAY, né le 14 mars 1727 (Reg. Par. d'Hauteville), colonel dans les armées de S. M. et commandant de la ville d'Annecy, pensionné de S. M. Mort le 15 septembre 1792, âgé de 65 ans (Reg. Par. de Douvaine). Témoin en 1789 à une transaction passée par Prosper Favre, M^is^ de Thône, petit-fils par Péronne Ribiollet d'une D^lle^ Jeanne Gallay. Doit être mort sans enfants.

N^r^ JEAN-FRANÇOIS, né le 1^er^ août 1729.

R^d^ Mes^re^ N. N., chanoine et prieur. Curé de Douvaine de 1768 à 1792.

? JEANNE-FRANÇOISE DE GALLAY (je la suppose fille de Pierre-Marie-Joseph) épousa N^r^ Pierre-Gabriel de Syons, lieutenant-colonel et commandant de Carouge, mère en 1760 (Reg. Par. de Rumilly). Morte le dernier avril 1787.

GALLES (DE)

NOBLE Pierre de Galles ou de Galle, dont j'ignore l'origine (1), était déjà habitant d'Aix en 1636 (Arch. Morand), et mourut avant le 31 août 1644. Il avait épousé D^lle^ Charlotte de Poypon de Belletruche dont il eut cinq filles :

1° Gasparde, baptisée le 19 février 1640 (Reg. Par. d'Aix-les-Bains) ;

2° Marguerite, fille posthume, baptisée le 31 août 1644 *(Ibid.)* ;

3° Bénigne.

Elles furent toutes trois religieuses Clarisses à Moûtiers-Tarentaise. Leur contrat d'entrée en religion est du 26 janvier 1662. Elles eurent chacune pour leur dot 3,000 florins (Arch. Morand) ;

(1) Il descendait probablement de N^r^ François Gallaz d'Aix, dont les enfants, neveux de D^lle^ Jeanne (de Folliet ? ?), sont substitués au testament de 1519, des deux dernières demoiselles de Folliet. D'après Besson une famille *de Gales* portait les armoiries du duché de Chablais.

TABLEAU II.

N^e MARC-ANTOINE GALLAY dit DE SAINT-PIERRE, cohéritier universel de son père en 1668.

?

N^e et Spect^e MARC-ANTOINE GALLAY dit DE SAINT-PIERRE épousa D^lle Marguerite de Confignon, morte à soixante-deux ans, le 11 avril 1705 (Reg. Par. de Saint-Julien).

?

D^lle JEANNE-LOUISE, femme de Spectable Pierre Avrillon, procureur fiscal aux bailliages de Ternier et Gaillard, morte à soixante-trois ans, le 1^er février 1698 (Reg. Par. de Saint-Julien).

Reg. Par. de Saint-Julien en Genevois.

N. N., fille, baptisée le 13 septembre 1670.

JOSEPH, né le 5 oct. 1671. Pourrait être le N^e Joseph Gallay de St-Pierre, capitaine-lieutenant et chevalier de Saint-Louis, qui mourut le 19 fév. 1746, à soixante-seize ans (Reg. Par. de Saint-Julien).

PROSPER-ANTOINE, cérémonie baptismale du 27 nov. 1671, mort le 28 août 1675.

BERNARD, né le 28 avril 1672, mort le 17 août 1675.

FRANÇOIS, né le 16 août 1678.

N. N. fils, né le 26 juillet 1679.

MARIE-FRANÇOISE, baptisée le 17 octobre 1676.

MARIE, née le 15 mars 1681.

PIERRE, né le 18 avril 1682.

?

N^e et Spect^e JOSEPH-ANTOINE GALLAY, avocat au Sénat, procureur fiscal au bailliage de Ternier et Gaillard, mort avant 1751. D^lle Antoinette Dichat, sa veuve, vivait en 1752. Lui ou autre des mêmes noms et qualité mourut le 20 septembre 1721.

?

D^lle ANTONIE GALLAY, marraine d'un enfant de Françoise en 1743 (Reg. Par. de Thonon).

?

D^lle FRANÇOISE GALLAY, femme d'Egrège Félix Boccard 1741-1751. Morte à soixante-dix ans environ, le 17 février 1784 (Reg. Par. de Thonon).

N^e JOSEPH-MARIE GALLAY (né vers 1714), avocat au Sénat, lieutenant-juge des bailliages de Ternier et Gaillard, épousa, le 12 octobre 1751 (Reg. Par. d'Evian), D^lle Jeanne-Marie, fille de Spect^e Claude Bugniet, avocat au Sénat, et D^lle Claudine-Péronne Battet. Il mourut juge-maje desdits bailliages le 9 avril 1765, à quarante-sept ans environ (Reg. Par. de Saint-Julien).

N. N. fils, né le 29 novembre 1752 (Reg. Par. de Saint-Julien).

4° Françoise qui épousa, contrat dotal du 7 septembre 1660 (Arch. Morand), N^e Claude Dantel du Trin, seig^r de Revel, gentilhomme ordinaire de la maison de Madame Royale, commandant de Verceil en 1669. Charlotte de Poypon, sa mère, lui fit, le 22 avril 1669 (Arch. Morand), donation entre vifs de tous ses biens. Elle testa : 1° le 27 septembre 1669 (Arch. Morand). Veut être inhumée au tombeau de ses prédécesseurs en l'église d'Aix, à la porte de l'église. Legs à sa mère. Usufruit à son mari ; héritières universelles sa sœur Aymée et sa nièce Charlotte du Crest ; 2° le 31 décembre 1696 *(Ibid.)* déja veuve, lègue l'usufruit de tous ses biens à N^e Jean-Pierre Rabat de Saint-Germain de la comté de Foix, à la charge d'entretenir son héritier universel ; 3° le 18 février 1697 (Arch. Morand) en faveur de N^e Jean-Antoine du Crest, substituant N^e François du Crest, ses neveux, ne mentionnant plus le sieur Rabat. Elle codicilla encore le 21 avril 1697 *(Ibid.)* et fut enterrée dans l'église d'Aix le 1^er mai suivant ;

5° N^e Aymée de Galles qui épousa N^e Pierre du Crest. Ils testèrent ensemble le 15 janvier 1702 *(Ibid.)*, en faveur de Jean-Antoine et Françoise du Crest, leurs enfants. Jean-Antoine hérita également de sa tante Françoise de Galles. Tous les biens des N^es de Galles passèrent ainsi chez les N^es du Crest.....

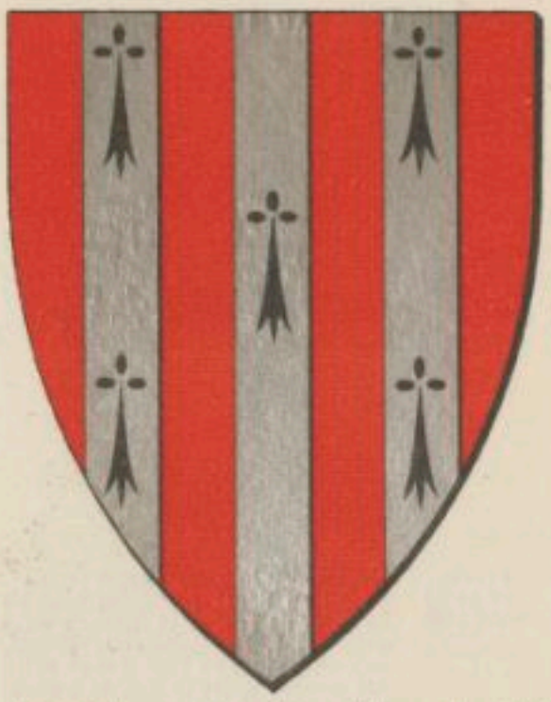

GALLIER

SEIGNEURS DE BRESSIEU, SAINT-ALBAN, ETC.,
ET DE LA MAISON-FORTE DE BASSENS.

P. de gueules à trois pals d'argent chargés de cinq mouchetures d'hermines (de sable) 2, 1 et 2, en guise de sautoir. BESSON, etc.

N latin le nom de cette famille s'écrivait *Galerii*, *Gallerii* ou *Gualerii*. J'ai pu remonter sa filiation jusqu'au commencement du XIVe siècle. Originaire de Chamoux, elle exerçait le notariat, profession qui, pour elle comme pour tant d'autres, a été le marchepied de sa noblesse.

Richard Gallier, en 1424, a commencé à s'intituler noble, sans qu'à ma connaissance il ait eu des patentes de noblesse. Devenus possesseurs des fiefs de Breyssieu en Bauges et de Saint-Alban près Chambéry, les Gallier les ont transmis, par Jeanne de Gallier-Bressieu dernière du nom, aux Nes Rouer de St-Severin.

?

ANDRÉ GALLIER, de Chamoux,
notaire par l'autorité impériale et comtale de Savoie, reçoit l'acte ci-contre de 1358 (comme notaire). Il transige, le 27 juillet 1354, avec Guigon de la Rochette, damoiseau, au sujet d'un hommage pour certains biens qu'il tenait en fief dudit Guigon. Il ne payera plus que les suffertes et est acquitté de l'hommage moyennant 5 florins de bon or.

D. GUILLAUME,
curé de Villarléger.
Mort avant 1354.

EYGLINE,
pupille 1349-1358.

JEANNETTE
épousa, le 8 février 1405, Jean, fils de Guillaume Collomb, de Granier en Tarentaise. Il teste le 31 décembre 1417, partant pour le pèlerinage de Saint-Jacques-de-Gallice.

JEANNETTE
épousa Ne Jean Bernard d'Aix. Obligation dotale du 21 novembre 1440. Vivait encore le 22 juin 1452.

PHILIPPINE
à Ne Philibert Lambert, clairaire de la Chambre des Comptes.

ÉTIENNETTE
à Ne Jean d'Arestel de la Motte, près de Chambéry.

CHARLES,
mort avant le 9 avril 1561.

(3) C'est lui qui a fait bâtir la maison-forte de Bassens. Jean Petit, maçon et bourgeois de Maché, reconnut avoir reçu de spectable et puissant écuyer durail Louis de Gallier, seigr de Breyssieu, Neyrieu et Montfalcon (par les mains de Ne Paul Gruet, son serviteur), 665 florins en déduction des 900 florins restant dus audit Petit par ledit seigr de Breyssieu « in exonus precii facti domificationis domus fortis de Bassino, etc. » (J'ai oublié de marquer la date de cet acte). Il aurait acheté une partie de ces biens des Clermont. Il acheta avant 1517, d'Antoine de Bordeaux, sa part du fief de Breyssieu. Je trouve un livre de reconnaissance en sa faveur pour sa rente paternelle de Breyssieu en Bauges 1510-1511. Claudine-Péronne de Poypon, sa mère, y possédait des biens en 1487.

Louis 1525-1540 était aussi propriétaire du château et fief de la Freynière.

Le savant auteur de l'*Histoire des Bauges*, qui n'a pas connu la transmission de Broyssieu des Gallier aux Roero Saint-Séverin, écrit toujours *Broyssieu*, en latin on trouve en effet très souvent *Broyssiocum*.

Dans un acte du 1er août 1530 (Arch. Lucey), il figure comme seigneur de Broyssieu, Neyrieu et Montfalcon. Il était créancier de l'exacteur des revenus de Neyrieu et fait prendre par Ne Paul Gruet, bourgeois de Chambéry, son mandataire, un arrangement avec les héritiers dudit exacteur et commissaire.

?

JEAN *GALLERII*,
natif de Chamoux, vivait le 5 juin 1314 avec son fils. Alliance inconnue.

(1) Tous les faits non suivis d'indication d'Archives sont prouvés par des documents de mes archives de Thuyset.

(2) Ses enfants (lui ici est nommé *Gualterii*) sous la tutelle de leur mère reçoivent, le 2 novembre 1350, de Thibaud de Villette, seigr de Saint-Pierre-de-Soucy, quittance de 5 sols viennois escuceliés dus audit Thibaud pour le plait à cause de la mort de leur père.

HUGONET *GALLERII*
vivait avec son père, 5 juin 1314 (Arch. Thuyset) (1). Il épousa Marguerite, fille de Pierre Boyssière, de Puteville. Elle était veuve le 16 janvier 1335, jour ou Nr seigr Théobald de Villette lui assigne des servis avec fief et direct domaine, à cause d'un échange fait entre eux et payement de dettes. Elle teste, le 18 janvier 1339, en faveur de son fils Richard. (Indic. qui ne prouve pas qu'elle n'eut pas d'autres enfants.)

RICHARD *GALLERII*, notaire de Chamoux (2),
épousa, const. dotale du 10 octobre 1342, Dlle Jacquemette, fille de Guillaume *de Cheytrone*, damoiseau, en Tarentaise. Il teste le 12 octobre 1349 et meurt peu de jours après, puisque le 23 novembre sa veuve agit comme tutrice de Jean et Eygline, ses enfants. Elle se remaria, le 2 février 1351 (du consentement de Jacquemet, Morard et Jean *de Cheytrone* ou *Cheyntrone*, ses frères), à Jacquemet, fils d'Aymon de Ayme, notaire (*alias* Jacquemet *Aymonis*), auquel, le 31 janvier 1353, Hugonet Portier, de Chamoux, tuteur de Jean et Eygline, enfants de Richard, paye une somme. Ledit Jacquemet Aymonis, mandataire de sa femme (22 février 1357), reconnaît encore, le 20 avril 1358, avoir reçu dudit tuteur un autre payement.

JEAN *GALLERII*, notaire comme son père,
pupille 1349-1358 : épousa N. N. Le 14 décembre 1395, il alberge à Florimond de Chentron, d'Hauteville, bâtard, trois journaux de terre *ad duos boves*, au Bettonet, abornant la maison de l'acheteur à Hauteville. Mort avant 1406.

I. Nr RICHARD GALLERII,
ne prenait pas encore la qualité de noble dans une reconnaissance féodale faite en sa faveur par un homme de Villarléger, le 5 janvier 1406, pour des prés à Puteville mouvants de son direct domaine. Qualifié noble dans un acte du 22 mai 1421. Le 15 août 1439, Nr seigr Richard *Gallerii*, de Chamoux, vend des biens à Chamoux, Hauteville, Bourgneuf, Villaraymon, etc. Son alliance m'est restée inconnue.

?

II. Nr seigr FRANÇOIS, seigr de Bressieu,
vivant 26 août 1481, mort avant le 14 mai 1489. Épousa Claudine-Péronne, fille de Nr François de Poypon. Elle se remaria avec Nr Thomas de Loctier qui, dans son testament, substitua à ses héritiers naturels, Nr Louis ci-dessous, leur frère utérin, le 10 avril 1526.

GUILLAUME DE GALLIER,
écuyer ducal, gouverneur du comte de Romont (Jacques de Savoie), par Pres du duc Louis, son père, du 15 février 1461 (Inventaire, Arch. Troches).

FRANÇOISE,
pupille de sa mère 14 mai 1489.

III. Nr seigr LOUIS DE GALLIER, écuyer ducal (1526) (3),
seigr de Bressieu, Saint-Alban, Neyrieu, Bassens et Montfalcon. Il épousa, assurance dotale du 9 février 1535 (Arch. Troches), Marguerite Solaro, fille de Perceval, comte de Villanova. Il testa le 15 juin 1553 et encore le 9 avril 1561, établissant un fidéicommis en faveur des enfants de sa fille Jeanne, à la charge par eux de prendre le nom et les armes de Gallier-Bressieu : substituant Nres Hector et Pierre de Lambert, ses neveux. Sa veuve était usufruitière de ses biens en 1566 ; déjà veuve 19 mai 1565, jour — (Minutr Berthier, Arch. d'Arcollières) — où avec sa fille Jeanne, femme de Georges de Challant, elle signe une obligation.

ANTOINE-FRANÇOIS,
fils illégitime. Il vivait à Verceil et testa le 4 mai 1579 (Arch. Troches) en faveur de sa sœur Jeanne. Dans cet acte il n'est pas question de sa bâtardise.

IV. JEANNE DE GALLIER DE BRESSIEU,
dame desdits lieux, épousa : 1e Alphonse-Antoine de Rouer Saint-Séverin ; 2e contrat dotal du 24 octobre (*alias* novembre) 1564, Georges de Challant, seigr de Châtillon. Elle testa le 1er juillet 1576 et codicilla le 21 décembre 1580, instituant ses héritiers pour parts égales, Emmanuel-Philibert de Rouer, son fils du premier lit, et Georges de Challant, son second mari. Elle mourut dernière du nom, le 3 janvier 1582.

EMMANUEL-PHILIBERT DE ROERO-BRESSIEU
transige le 15 novembre 1582 (Arch. Morand) avec Georges de Challant. Quoique ce dernier (qui n'est qualifié de seigr de Saint-Alban) eût vendu plusieurs biens de l'hoirie Gallier, il restait encore 26,000 écus d'or qu'ils se partagèrent, Rouer pour trois quarts, Challant pour un quart. Rouer eut entre autres les biens des Bauges et Bassens (estimés 30,000 florins). Le fidéicommis ne fut estimé que 12,000 florins. Voir ROERO ST-SÉVERIN.

GALLIS (DE) ou DE GALIS

Armoiries concédées :
D'or au chevron (brisé ?) *de sinople, accompagné de trois fleurs de lys de sable.*
Cimier : *une branche de chêne avec des galles et des feuilles.*
Devise : *EX LABORE GLORIA.*
(Registre 23, Patentes de Savoie, f° 8, Archives de la Chambre des Comptes de Turin.)

Il n'y a pas de doute que l'orthographe courante Dégallis ou Degalis est vicieuse et contraire à celle employée dans les Patentes de noblesse obtenues le 15 mai 1600 par Urbain de Gallis, de Villardisier, paroisse de Chamoux. Dans la déclaration d'ancienne noblesse obtenue par ses petits-fils, on lit également de Gallis. Enfin dans les Preuves de noblesse en vertu de l'Édit de 1723 (marquées par un double trait), on lit encore de Gallis.

Je ne suis pas bien renseigné pour les derniers degrés de cette famille qui continuait encore en 1753 et peut-être plus tard. Je publie ce que je sais.

N° Urbain de Gallis,
de Villardisier, paroisse de Chamoux, obtient des patentes de noblesse le 15 mai 1600 (*Voir* ci-dessus). Il épousa (Mss. Comnène, Arch. Thuyset) Françoise, fille de N° Jean Bonivard et de Françoise de Mouxy. Il figure en tête des Preuves de 1723.

N° Bertrand.

N° Julien de Gallis,
il épousa, contrat dotal du 19 septembre 1634 (Arch. S. S. S.), D^lle^ Léonore, fille de N° Antoine Mugnier. Le 10 janvier 1656 *(Ibid.)* il fit une donation à ses enfants d'une maison à Chamoux, sous le château, avec biens et terres, et de la chapelle de Ste-Catherine dans l'église de Bettonet.

D^lle^ Laurence
devait épouser, aussitôt après l'acte de mariage de son frère Julien, N° Pierre, fils dudit N° Antoine Mugnier (Arch. S. S. S.).

Pierre, Jeanne, Philiberte obtiennent P^es^ de déclaration d'ancienne noblesse le 18 juillet 1661 (Annexe, Preuves 1723). Mort avant 1707.

Louis, Antoine, mentionnés aux Preuves 1723.

Claude, mort avant 1707.

Bertrand.
Le 30 août 1707 (Arch. S. S. S.), il déclare s'abstenir de l'hoirie de feu N° Julien, son père, dont il accepte seulement la donation qu'il lui a faite. Adit l'hoirie de Léonore, sa mère, et de N° Pierre, son frère. Il répudie celle de N° Claude de Gallis, son frère.

Jean-François, mentionné aux Preuves 1723.

La détestable habitude des doubles noms reportés ou omis par les tabellions ne me permet pas de fixer les membres suivants :

N° Claude de Gallis (frère d'un N° Bertrand), de Villardisier de Chamoux, mort avant 1711, eut quatre enfants mâles : Antoine et Claude qui furent pourvus d'un curateur en la personne de N° Sigismond Carrel, le 17 novembre 1711 ; François-Presper et Jean-François, pourvus d'un tuteur le 18 juin 1711 ; le dernier, d'un curateur le 10 décembre 1718 (Arch. du Souverain Sénat de Savoie).

N° Claude de Gallis, mort avant 1740, eut un fils, N° Jean-François, natif de Chamoux, habitant de Freydière, paroisse de Châteauneuf, nommé dans un acte du 1^er^ juillet 1740 (Arch. Thuyset).

N° et Spect^e^ Louis-Hercule de Galix *(sic)*, de la paroisse de Chamoux, mort avant 1750, eut une fille, D^lle^ Marguerite, qui épousa, le 16 août 1750 (Reg. Par. de Saint-Jean-de-Maurienne), Louis-Joseph Falquet, de Turin.

D^lle^ Jeanne de Gallis, femme de N° Alexis de Cirace, de Charvet et Chanaz, eut une fille qui se maria en 1753.

GANTELET

D'ANIÈRES, VECTIER, BEAUFORT,
SEIGrs DE VEIGIER, COSEIGrs D'HAUTEVILLE, VALLIÈRES, VUAZ, LE VILLARD, ETC., ETC.,
MARQUIS DE CRUSEILLE, COMTES D'ANIÈRES DE SALES.

P. de sinople au lion léopardé d'or, la patte dextre antérieure enfilée dans un gantelet d'argent (1).
Cimier : *Un gantelet d'argent.*
Devise : *ARMA DECENT FORTES* (Patentes de noblesse).

Les triples patentes de noblesse obtenues par les frères Gantelet, le 1er mars 1615, confirmées le 27 avril 1628, le 20 février 1638, vérifiées et encore confirmées les 11 avril et 27 mars 1639, n'ont rien que de très honorable : elles sont dues à leurs bons services dans les armes et les lettres.

Ils ont formé plusieurs branches subdivisées en plusieurs rameaux dont maintenant quelques-uns sont dans une médiocre condition de fortune et sur lesquels je n'ai pu obtenir les derniers renseignements.

La branche aînée vivant noblement au château de Mez près Annecy, dont le chef avait hérité de son grand-oncle maternel, le Cte Paul de Sales, dernier du nom direct, en vertu d'un Billet Royal du 21 novembre 1858, ajoute à son nom celui de l'illustre famille de Sales.

Une autre branche, éteinte maintenant, a possédé depuis 1760 le marquisat de Cruseille. On a pu voir à l'article *Anières* (Tableau I, *Armorial de Savoie*) comment le nom et les biens de cette famille sont passés chez les nobles Gantelet d'Anières.

Le baron Philibert d'Yvoire a bien voulu me communiquer une généalogie qu'il a dressée de cette famille. Ce travail consciencieux a confirmé le mien fait avec d'autres matériaux, et l'a même enrichi sur plusieurs points. *(Suit la généalogie.)*

---

(1) Une branche, je ne sais laquelle, *brisait,* d'après un cachet que j'ai vu, *d'une rose en chef à senestre.*

(1) Je laisse le mérite de tous les faits marqués Y au baron Philibert d'Yvoire.

(2) Je ne comprends pas pour lui ce luxe de patentes. Sa qualité de maître auditeur à la Chambre des Comptes lui assurait la noblesse héréditaire *ipso facto* : conseiller de S. A. et maître auditeur 13 mai 1634 (Capré, folio 291).

(3) Elle légua à son mari tous les biens qu'elle avait dans la paroisse d'Ugine.

(4) En 1658, cornette de la compagnie d'ordonnance de l'artillerie de Dom Gabriel de Savoie.

Étienne avait 3 mois lors du recensement d'Annecy, 1561. Doit être mort jeune.

Pernette, âgée de 2 ans (1561). Épousa Me Claude Gariod (Y).

Jeanne, âgée de 3 ans (1561). Épousa Pierre Ginet (Y).

Jacques (Jacques-Louis) anobli avec ses frères Bernard, Claude et Guillaume en 1615. Anobli encore avec ses frères Claude et Guillaume le 27 avril 1628 (Pat. Sav., Reg. 39, f° 270, Arch. de la Chambre des Comptes de Turin). Vérifiées le 27 mars, confirmées le 11 avril 1639. Conseiller d'État et maître auditeur de la Souveraine Chambre des Comptes (2), contrôleur et conseiller des princes Maurice, Gabriel et Antoine de Savoie. Il teste le 29 septembre 1657. Avait épousé Dlle Françoise Guyrod, qui teste le 3 février 1657 (3). (Mss. A. Bonnefoy.) Mort sans enfant.

Claudine, femme de Me Sébastien Delamarche, notaire ducal (Y).

Claire (Y).

Marguerite (Y).

I. Ne Claude, anobli avec ses frères, 1615-1628 (*Voir* article de Jacques-Louis). Avec son frère Guillaume, il reçut encore confirmation de privilèges de noblesse le 20 février 1638 (Annexe, Preuves 1723, Bibl. du Roi à Turin). Il épousa (le 19 janvier 1604 (Y), Dlle Claire-Françoise, fille de Ne Urbain de Montluel (fils illégitime de Claude-Suaire de Montluel de Châteaufort d'Hauteville), lequel figure au recensement d'Annecy en 1561 (Arch. d'Annecy, et teste le 12 mars 1613 (Y). Ils sont nommés au testament de leur fils 1659 (Arch. Souverain Sénat de Savoie).

Paul-Emmanuel, cornette d'une compagnie de chevau-légers (4) pour le service de S. A. Témoin au contrat de mariage de sa nièce Marguerite 1665, lui donne 200 ducatons (Y). Teste, le 3 mars 1692, à Chambéry (Arch. S. S. S.), en faveur de Georgine de Gantelet, sa nièce, veuve de Ne Louis de Pavy. Parrain de Paul-Emmanuel ci-dessous en 1676. Son oncle Jacques lui laissa les biens de l'hoirie Guyrod, à Ugine, qu'il vendit le 20 juillet 1658 (Mss. Ab. Bonnefoy) à Guillaume de Blancheville *(Ibid.)*.

II. Ne Georges Gantelet, seigr de Veigié-Hauteville, trésorier et receveur général des provinces de Genevois, Faucigny et Beaufort. Transige en cette qualité avec le Duc de Genevois le 22 avril 1646 (Arch. S. S. S.). Contrôleur général des guerres par patentes du 6 janvier 1648 *(Ibid.)* [l'était déjà lorsque son père l'émancipa le 2 mai 1642] *(Ibid.)*. Conseiller de S. A. et commissaire général des guerres 1658. Héritier universel de son oncle Jacques-Louis 1657. Il épousa le 7 juin (contrat dotal du 5 mai 1639. Arch. S. S. S.) 1639 (Reg. Par. de Saint-Léger), Dlle Anne, fille de Ne François d'Anières, président au Sénat de Savoie, Dame d'Anières, Veigié, le Vuaz, etc. Codame d'Hauteville. Sa mère (d'Anne), Marguerite de Bavoz, avait été mariée en premières noces avec Ne Antoine Vectier. Georges testa, le 8 septembre 1659 (Arch. S. S. S.), léguant 1,000 ducatons à chacune de ses filles, nommant héritière universelle sa femme, et après elle ses fils, dont un pas encore baptisé. Elle testa, le 16 août 1700, ayant hérité de Ne Louis Vectier, son frère utérin, et fut enterrée le 24 juin 1702, âgée de quatre-vingt-sept ans, dans l'église des RR. PP. Observantins de Sainte-Marie (Registres Paroissiaux de Lémenc).

Georgine. Sa mère lui lègue 1,000 ducatons : son père de même. 1° à Ne François-Louis de Pavy ; 2° à Louis de la Rolandière, le 17 janvier 1705. Morte le 1er septembre 1708 (Y).

Gabrielle-Marguerite. Sa mère lui lègue 1,000 ducatons : son père aussi. Née le 14 mai 1643. Elle ép. le 14 février 1665 (St-Léger), Ne René Balland, maître auditeur.

Anne. Son père lui lègue 1,000 ducat. : baptisée le 8 décembre 1654 (St-Léger), ép. Françoise-Hyacinthe Terrier de Montvagnard, 1679-1697 (Reg. Par. d'Albens).

Alexandre-Cœlius, 4e fils. *Voir* son article et sa descendance au Tableau III.

Antoine, 2e fils, forma la branche des Gantelet d'Anières. *Voir* IIe Tableau.

III. Ne Jacques-Louis, fils aîné, baptisé le 27 mai ou mars 1645 Reg. Par. de Saint-Léger), sieur de Vulliet et Beaufort. Sa mère lui légua 9,000 florins. Aide-major et maréchal des logis de la cavalerie de Savoie (Y). Il épousa : 1° le 23 juin 1671 (Reg. Par. de Lémenc), Dlle Catherine d'Humbert, fille de Pierre, seigr de Montagny, morte le 12 juillet 1691 *(Ibid.)* ; 2° Dlle Marie de Vincent de Fésigny, qui teste, le 1er avril 1719, en faveur de son mari (Arch. S. S. S.) ; 3° le 11 février 1720 (Y), Dlle Jeanne Carron de Cessens, fille de Ne Claude. Mort à Chambery et enterré à Lémenc en 1730 (Y).

Paul-Emmanuel, baptisé le 19 décemb. 1676 (Reg. Par. de Lémenc). Mort sans postérité selon le Bon Ph. d'Yvoire.

Joseph, baptisé le 25 février 1678 (Reg. Par. de Lémenc). Mort sans postérité selon le Bon Ph. d'Yvoire.

IV. Ne Louis, cohéritier universel de Dme Anne d'Anières, sa grand'mère, pour ses biens et seigneurie de Veigié ou Anières et coseigneurie d'Hauteville et du Vuad, château, juridiction. Chargé aussi de porter le nom et les armes d'Anières. Son oncle (à Louis) Antoine (*Voir* IIe Tableau) lui était substitué. Marie de Fésigny, dans son testament de 1719 ci-dessus, fait un legs à Ne Jacques-Louis, son beau-fils, le capitaine (Arch. S. S. S.). Ce Jacques-Louis est-il le même que Louis ? Suivant le Bon Ph. d'Yvoire, ce dernier fut avocat au Sénat de Savoie. Il le fait tester, le 4 avril 1740, dans son château de Veigié, à Vallières, en faveur de son cousin Georges-Antoine de Gantelet d'Anières (Tabl. II), et mourir le 11 septembre 1751. Sans postérité : mais il donne à ce Louis un autre frère du nom de Louis, dont je n'ai pas trouvé mention.

TABLEAU I.

M^e^ GEORGES GANTELET,
d'Hauteville. Selon Y (1), épousa Honorable Bernardine Roze, et testa à Hauteville, le 9 mai 1588. Sans contester ce mariage, je trouve au recensement d'Annecy de 1561, ledit Georges marié à Louise Garin, dont il avait deux filles et un fils en bas âge à cette époque. Probablement il eut ces deux femmes.

I. N^e^ BERNARD GANTELET, d'Hauteville, était sans doute l'aîné. Après quinze ans de bons services militaires, il obtint pour lui et ses trois frères, Claude, Jacques et Guillaume (cité dans les patentes de 1628), des patentes de noblesse le 1^er^ mars 1615. Comme il n'est plus nommé dans les patentes de 1628, je le suppose déjà décédé et selon toute apparence sans postérité.

JEAN (Y).

N^e^ GUILLAUME (Guillaume-Antoine) nommé et compris dans les patentes de noblesse (*Voir* les articles de Bernard, Claude et Jacques). Dit du Villard, paroisse de Saint-Eusèbe. Il épousa : 1° N. N. (peut-être Jeanne Collongier?); 2° D^lle^ Claudine d'Aimavigne, de Mecoraz, en Chautagne (fille ou sœur de N^e^ Janus). Il teste, le 20 janvier 1655 (Arch. Ruband), nommant sa femme tutrice. Elle était remariée en 1661 au seig^r^ de Mollienaz (?), et mourut avant 1670.

Non seulement on le trouve appelé simplement Guillaume (le plus souvent), mais aussi Guillaume-Antoine, et même, selon Y, Guillaume-Antoine-Galois.

GASPARDE (Y).

FRANÇOIS (Y).

CHARLES-EMMANUEL (Y).

DONADE à Claude Chatenod (Y).

GEORGINE, fille d'honneur de la princesse de Carignan : l'accompagna à Paris et Fontainebleau en 1646 (Y).

FRANÇOISE a 4,000 florins de son père. Épousa : 1° le 16 septembre 1659 (Arch. Savoiroux), Humbert de Mouxy de Planchamp; 2° le 4 mai 1675 (Arch. Ruband), N^e^ Pierre de Marignier, seig^r^ de Barbey, dont elle était veuve avant le 25 oct. 1705 (Arch. Savoiroux).

PÉRONNE, son père lui lègue 4,000 florins.

N^e^ JACQUES-FRANÇOIS, fils aîné du 1^er^ lit, cohéritier universel pour un tiers de son père, 1655, 1660, 1668. Major dans les armées de S. A., oncle maternel et curateur de Jean-Baptiste de Mouxy de Planchamp, 10 septembre 1685 (Arch. Savoiroux). Il épousa, le 23 septembre 1656 (Reg. Par. de Saint-Maurice-d'Annecy), D^lle^ Marie Héritier.

S'appelait aussi Barthélemy, dit en 1670 (Arch. S. S. S.), cousin germain (*sic*) des N^es^ Antoine, Alexandre et Louis.

MARIE. Son père lui lègue 4,000 florins.

LOUIS, fils du second lit et cohéritiers universels de leur père, achète des biens à Lovanex, 27 septembre 1670 et 21 juill. 1688, de Gaspard de Varax (Notes Chaum.).

GEORGES, Il épousa N. N. (A)

JACQUES, sourd et muet, peut être un bâtard, né de Jeanne de Collongier, que le testateur ne nomme pas son fils, en lui léguant son vivre et entretien.

Reg. Par. de Saint-Maurice-d'Annecy.

JEANNE, son père lui lègue 1,000 ducatons. Ép. M^e^ François Gallay (Y).

N^e^ LOUIS, 3^e^ fils. (*Voir* SON ARTICLE ET SA DESCENDANCE AU TABL. III.

JEANNE-ANTONIE, cérémonies baptismales du 26 janv. 1659. Peut-être celle qui, en 1744, était veuve de N^e^ Joseph Quimier de Pontverre (Reg. de de Rumilly).

CLAUDE, cérémonies baptismales du 28 juillet 1663.

GAÉTAN. bapt. le 18 novembre 1673.

HENRI, mort à 5 mois, le 5 avril 1680.

JOSEPH, baptisé le 3 septembre 1659.

ANTONIE-MAURISE, baptisée le 5 mars 1667.

ANNE-MARIE, bapt. le 3 fév. 1681. Peut-être celle qui ép. le 28 septemb. 1709 (R. Par. de St-Maurice-d'Annecy), N^e^ Claude-François de Rochette.

DODON (Claudine), légataire de son oncle maternel Marigny dans son testament du 12 juill. 1693.

A. Sans pouvoir aucunement l'affirmer, je suppose que c'est de lui ou peut-être de son frère Louis que sont venues les branches dites du Villard et du Chesne.

Louis de Gantelet du Villard était, en 1666, marié à D^lle^ Jeanne de Louanel (Y).

Georges de Gantelet du Villard, *alias* du Chesne, de la paroisse de St-Eusèbe, épousa, le 23 mars 1662 (Reg. Par. de Thusy), Michelle, fille de Jacques de Mouxy de Planchamp, dont il eut : Claudine, Marie, Jeanne, Antoinette et Joseph.

Un N^e^ Joseph de Gantelet du Villard, mort avant 1734, eut de D^lle^ Antoinette du Chesne, d'après les registres paroissiaux de Viry : Josette-Jacqueline, née le 27 novembre 1704; Alexis, né le 13 avril 1700; Marie, née le 6 mars 1698; Georges, né le 23 août 1693, qui épousa Jeanne-Louise, fille de Spectable Jean Poncillon, avocat au Sénat, veuve d'Antonie-Marie Gandolphe, le 10 février 1734 (Reg. Par. de St-Léger). Il était officier au régiment national de Chablais, et ayant tué en duel Louis de Gantelet de Beaufort en 1723, il obtint sa grâce par patentes du 25 juillet 1723 (Arch. de Cour). Il eut de son mariage N^e^ Jean-Baptiste-Melchior, né le 9 juin 1736 (Reg. Par. de Saint-Léger).

Marie-Antoinette de Gantelet du Villard était, en 1722-1738, mariée à N^e^ Martin d'Elbene de Blanlys, d'Héry-sur-Alby.

N^e^ Joseph-Marie de Gantelet du Villard eut de D^lle^ Lucrèce Gordon : Claudine, née et baptisée le 30 septembre 1734 (Reg. Par. de Saint-Léger), et cinq autres enfants inscrits aux registres paroissiaux de Rumilly : Claude-François, né le 18 novembre 1739, mort à six mois; Georges-Christin, né le 3 mai 1741, mort à trois mois; François et Charles, jumeaux, nés le 9, morts le 15 décembre 1742; Péronne-Josephte, née le 14 août 1744.

Jeanne-Péronne de Gantelet du Chesne était femme de N^e^ Claude Pethoz Daviet du Bouchet 1678-1687 (Reg. Par. de Thusy).

Louis de Gantelet, mort avant 1715, eut de Jeanne de Gantelet, vivante en 1715, une fille, D^lle^ Benoîte-Françoise qui épousa, contrat dotal du 7 février 1715 (Notes Hipp. Chaumontel), Honoré Veyrat de Lovaney, paroisse d'Usinens. De ce mariage naquit une fille, D^lle^ Madeleine, qui épousa, le 1^er^ juin 1745 (Reg. Par. d'Usineus), N^e^ Claude-Alexis, fils de feu N^e^ Joseph de Gantelet, né à l'Eluiset, habitant Rumilly. De ce mariage sont nés N^e^ Antoine-François, né le 5, mort le 17 avril 1746; François-Philibert, né le 9 août 1748; tous deux à Rumilly (Reg. Par.), et Antoinette, née le 1^er^ juin 1752 (Reg. Par. de Thusy).

N^e^ Jean-Pierre de Gantelet du Chesne eut de D^lle^ Marie-Françoise de Morel, Etiennette-Antoinette-Josette, née à Chambéry (Reg. Par. de Saint-Léger), et Philippine, née le 14 avril 1775 (Reg. Par. d'Hauteville).

(Voir continuation au f° 49).

III. Antoine de Gantelet d'Anières
(*Voir* son ascendance au Tableau I, f° 44),
seigr de Veigié, du Vuad, coseigr d'Hauteville, 2des fils, chef de la branche devenue aînée, cohéritier universel de sa mère, à la charge de porter le nom et les armes d'Anières. Il eut pour sa part tous les biens de Chautagne procédés des d'Anières. Il épousa, le 16 septembre 1672 (Reg. Par. de St-Léger), Dlle Claudine, fille de Ne Prosper Gavend du Fresne et de Dlle Jeanne des Granges. Il teste le 9 septembre 1723 (Y).

?

Madeleine de Gantelet d'Anières,
marraine d'une fille de Claudine-Françoise en 1726.

IV. Louis-Antoine de Gantelet d'Anières,
seigr de Veigié, du Vuad, coseigr d'Hauteville. Il épousa Marie-Madeleine de Montfort, fille de Joseph, seigr de Conzié, et de Claudine-Isabelle de Chevrier. Elle testa le 6 janvier 1743 (Y) et mourut à soixante-quatorze ans, le 23 juin 1751 (Reg. Par. de Rumilly). Sa grand'mère, Jeanne de Grange ou des Granges, lui légua par testament (1700) 6,000 florins, et par donation (1701) 7,500 florins (Arch. S. S. S.).

Joseph,
lieutenant, tué à la bataille de Guastalla en 1734 au service de S. M. (Y).

Claudine-Françoise
épousa, le 5 mars 1723, Ne Antoine Perret d'Angloz, fils de feu Ne François. Elle vivait encore en 1728-1743 (Reg. Par. de Rumilly).

V. Georges-Antoine de Gantelet d'Anières,
seigr de Veigié, du Vuad, coseigr d'Hauteville, né à Rumilly en 1701, épousa, le 17 juin 1727, Jacqueline, fille de Sigismond Portier de Belair et de Marie Mermillod. Il teste le 17 août 1757. Mort le 25 mai 1770. Elle morte le 4 avril 1792. Par Pces du 8 mai 1750 (Y), il fut exempté des tailles royales à cause de ses douze enfants (alors vivants : car ils en eurent au moins dix-huit).

Registres Paroissiaux de Rumilly ---------- Hauteville. Rumilly. ----------

Jeanne-Françoise,
née le 1er juin 1725, légit. subs. matrim.

Emmanuelle,
née le 25 mai 1745.

Claude-Siméon,
né le 18 fév. 1748.

Joseph-Antoine-Balthazard,
né le 8 août 1748 (?) Servit en France comme officr de 1769 à 1778, époque où il passa au bataillon des Cipayes d'Austrasie, dans les Indes, comme capitaine, puis commandant dudit bataillon le 2 décembre 1782, retraité en juin 1785. Mort à Pondichéry avant 1790 (Y). Il figure aux registres paroissiaux de Rumilly 1789, Chevalier de Saint-Louis.

Claude-Louis,
né le 29 juin 1729.

Jean-Louis,
né le 2 déc. 1738.

Charles de Gantelet d'Anières, etc.,
seigr desdits lieux, né le 9 juillet 1730 (Reg. Par. de Rumilly). Il ép. Dlle Marie-Françoise Rouph, fille de Ne Melchior [le 30 mai 1761 (Y)]. Syndic de Rumilly en 1790. Consigne le fief de Veigié le 14 juin 1774. Mort le 27 juin 1796 ; elle morte le 12 août 1807.

VI. Antoine-Joseph,
fils aîné,
né le 21 mars, mort le 6 septembre 1728 (Reg. Par. de Vaux).

Charles,
parti pour le Piémont en septembre 1733, officier au service de S. M. Mort le 29 janvier 1796, à Mondovi (Y).

Philippine-Péronne-Bernardine,
née le 19 décembre 1764.?

Désirée,
née le 29 mai 1764.?

Louise-Claudine,
morte le 22 février 1769, âgée de sept mois environ (Regist. Par. d'Hauteville).

François-Bernard,
né le 23 septembre 1778. Mort à Pignerol. Lieutenl au régiment de Savoie le 14 janv. 1797 (Y).

Jacques-Philippe,
né le 1er juillet 1770. Mort à Turin, à l'Académie militaire, en 1790 (Y).

VII. Claude-Joseph,
né le 4 fév. 1766. Mort le 2 novemb. 1771.

Jean-Pierre,
né le 7 nov. 1772.

VIII. Paul-François de Gantelet, Cte d'Anières de Sales,
né à Hauteville le 14 juin 1831, héritier testamentaire de son grand-oncle, S. E. le Cte Paul-François de Sales, obtient, par Billet royal du 21 novembre 1858, la confirmation des volontés du testateur et d'ajouter au sien les noms de ce dernier. Épousa à Chambéry, 1er août 1861, Félicie, fille de Charles-Evase d'Arcollières et d'Amélie de Mépieu. Mort à Metz le 12 octobre 1886.

Jeanne,
née à Chambéry le 5 janvier 1868.

Marie,
née à Metz le 22 octobre 1862.

François de Gantelet,
Cte d'Anières de Sales,
né à Metz le 10 avril 1874.
Chef de nom et armes.

IX. François-Marie-Charles-Léon,
né à Metz le 24 février. Mort le 18 mars 1870.

TABLEAU II.

O LOUISE-CLAUDINE épousa, le 27 octobre 1767 (Reg. Par. de Vaulx), Ne Charles-Maurice de Vincent de Fésigny. Morte veuve à quatre-vingt-sept ans, le 3 décembre 1825 (Reg. Par. de Saint-Maurice-d'Annecy).

CLAUDE-IGNACE-MARIE, né le 30 juillet 1741 (Reg. Par. de Rumilly).

Membres de cette branche que je n'ai pu classer :

Ne ALEXIS DE GANTELET D'ANIÈRES qui habitait Martenex en 1743, était frère de Ne Alphonse de Gantelet d'Anières qui épousa Dlle Josephte de Motz et en eut : Ne Jean-Pierre qui vivait à Contentenaz en 1743 (Y), et Louise qui épousa, le 18 février 1760 (Reg. Par. de Rumilly), Gabriel, fils de feu Étienne du Villard, ancien bourgeois de Genève.

Un Ne Claude-Alexis de Gantelet habitait Tusel, paroisse de Saint-Eusèbe, le 17 octobre 1773 (Notes Hipp. Chammontel).

Ne Dlle MARGUERITE DE GANTELET D'ANIÈRES, veuve de Ne Gaspard Gros de la Tournette, épousa, le 26 août 1738 (Reg. Par. de Saint-Maurice-d'Annecy), Ne Aimé-Louis d'Angeville.

Je trouve aux registres paroissiaux d'Usinens, de 1697 à 1747, mention de plusieurs nobles de Gantelet, que je ne sais à quelle branche rapporter.

CLAUDE-VALENTIN, capitaine au régiment de Savoie, mort avant 1767. Épousa Péronne Portier de Belair, morte veuve âgée de quatre-vingt-un ans, le 2 avril 1787 (Reg. Par. de Rumilly). *Voir* ses enfants ci-dessus en O.

Rumilly. Hauteville. Rumilly. Hauteville.

LOUIS-ANTOINE-BALTHAZARD, né le 17 juin 1749. Chevalier des SS. Maurice et Lazare 1777. Capitaine au régiment d'Aoste, tué à Sospello en 1793 (Y).

CLAUDE-ANTOINE, né le 21 août 1732. Mort le 27 novembre 1760.

PÉRONNE, née le 17 octobre 1733.

JEAN-HENRI, né le 3 nov. 1734.

CHARLOTTE, née le 14 mars 1740. Visitandine à Rumilly en 1769 (Y).

JOSEPH, né le 4 juin 1741. Chevalr des SS. Maur. et Laz. Lieutenant au régiment d'Aoste-Infanterie. Retraité à Vallières en 1808, où il mourut en 1831 (Y).

JEAN-PIERRE, né le 8 août 1746. Officier au service de France, parrain en 1772 (Reg. P. de Rumilly).

LOUISE, née le 24 juill. 1731. Épousa, le 29 janvier 1755, François Gayme de Rumilly. Morte en 1758.

JOSETTE, visitandine à Rumilly 1759 (Y).

FRANÇOISE ép. Victor-Amédée Donzier le 22 novemb. 1757 (Y).

Ces deux sont déjà nommées, très probablement, avec un autre nom, ci-contre.

CLAUDE-LOUIS-VALENTIN, né le 27 janvier 1736. Ép. Dlle Des Granges : propriétaire à Paris et seigr de Courcelles. Mort à Paris av. 1791 (Y).

Registres Paroissiaux de Rumilly.

CHARLES-LOUIS DE GANTELET D'ANIÈRES, né le 18 décembre 1780. Capitaine au régiment de Savoie, retraité avec le grade de major, le 13 octobre 1831 (Matric. de la Brig. de Sav., Bibl. Thuyset). Il épousa : 1° le 7 février 1828 (Y), Marguerite-Valérie de Rolland, morte sans enfants ; 2° Louise-Caroline, fille de Joseph de Cornillon et de Péronne-Céline de Sales, morte le 14 septembre 1854 : lui mort le 27 avril 1856. Avaient testé ensemble à Annecy, le 21 novembre 1850 (Y).

JOSEPH-BALTHAZARD, né le 13 avril 1789. Mort le 24 avril 1811. Sans alliance.

LOUISE-JACQUELINE, née le 22 août 1762. Épousa, le 7 juin 1802, Louis-Gabriel, fils de Ne Claude d'Humilly de Mortery, dont elle eut deux filles. (*Voir* MORTERY et DE MOTZ).

JACQUELINE, née le 14 février 1782.

EDME-CLAUDE-FRANÇOISE. Vivaient à Paris en 1791 (Y).

CHARLES-FRANÇOIS DE GANTELET D'ANIÈRES, né à Hauteville le 12 mai 1833. Épousa, le 14 février 1860, Eugénie de la Chance, veuve d'Eugène de Capré, Cte de Mégève. Mort sans postérité, à Hauteville, le 21 mai 1885.

CHARLES, né à Mez le 3 novembre 1877.

GEORGES, né à Mez le 15 mars 1882.

PAULE, née à Mez le 7 novembre 1871.

FRANÇOISE, née à Mez le 26 avril 1873.

BRANCHE DES BEAUFORT.

III. Alexandre-Cœlius.
Il avait quatre ans et cinq mois lorsqu'il reçut les cérémonies baptismales, le 29 août 1693 (Reg. Par. de Lémenc), filleul de Mgr Alexis Piccolomini, archevêque de Césarée (nonce du Saint-Père) (Y). Il fut mis sous la tutelle de son frère Jacques-Louis, le 11 septembre 1670 (Arch. S. S. S.). Il épousa Marguerite de Vincent de Fésigny, morte veuve le 19 avril 1716 (Reg. Par. de Vaulx).

Anne
épousa, le 23 décembre 1705 (Reg. Par. de Vaulx), Nre François de Reydet de Vulpillière. Vivait encore en 1717 *(Ibidem)*.

IV. Louis de Gantelet de Beaufort.
Sa grand'mère, Anne d'Anières, lui laissa les biens de la Clusaz et le substitua à Paul-Emmanuel. Il épousa (1705-1716, Arch. Savoiroux) Louise, fille de Jean-Baptiste de Mouxy de Planchamp ; nommée tutrice de ses enfants, le 1er avril 1726 (Arch. S. S. S.). Il avait été tué en duel le 10 août 1722 (Arch. de Cour), par George de Gantelet du Villard.

Joseph-Marie, né le 1er janvier 1700.

Aymar, baptisé le 27 octobre 1698.

Joseph, baptisé le 15 août 1697.

Registres Paroissiaux de Vaulx.

Claudine-Antoinette, née le 16 novembre 1720. Pupille de sa mère, 1726.

Jeanne-Amée, née le 14 avril 1722, pupille de sa mère, 1726.

Louis, né le 1er oct. 1718, pupille de sa mère, 1726. Mort le 18 mai 1731.

V. Jean-Philibert de Gantelet de Beaufort, né le 21 juillet 1717, pupille de sa mère 1726. Il épousa, dans la chapelle du château de Pelly (Reg. Par. de Desingy), Catherine-Justine de Pelly, le 28 octobre 1755. Ils étaient morts tous deux avant 1786. Lui fut commandant du fort de Miolans.

Jean-François, né le 17 octobre 1719.

Victor-Amédée-Louis, mort le 15 décembre 1760, à cinq ans (Reg. Par. de Saint-Marcel).

Registres Paroissiaux de Vaulx.

Jean-Louis, né le 26 octobre 1761.

Jean-Marie, né le 16 mai 1755 et vivant encore en 1786 *(Ibid.)*

VI. Victor-Amédée de Gantelet de Beaufort épousa Dlle Marthe Berthet. Ancien capitaine au régiment de Savoie : mort avant 1833. Elle vivait encore le 14 mars.

Hélène-Amédée ou Claudine-Amédée, née à Suze, en Piémont. Épousa, le 23 avril 1782, Nre Jacques-François Daviet du Bouchet. Mère, 1787-1788.

Registres Paroissiaux de Vaulx.

Josephte-Claudine-Julie, née le 15 août 1807. Une d'elles était mariée à Belley, l'autre à Saint-Offenge, en 1838.

Françoise-Louise, née le 1er septembre 1805.

VII. Antelme-Barthélemy de Gantelet de Beaufort, né le 6 février 1804. Épousa, en 1834 (Y), Jeannette (Josette Y) Muffat, de Sillingy.

(2) Pierre de Gantelet de Beaufort, né le 17 mai 1810, a épousé Mlle Zénaïde Rivoire, du Pont-de-Beauvoisin. Il était notaire à Chambéry.

Registres Paroissiaux de Vaulx.

Lucile-Élisa, née le 4 septemb. 1846, ép. Jean-François Mogenet.

Eugénie-Joséphine, née le 7 avril 1845.

Françoise-Péronne-Anne, née le 3 octobre 1841.

Françoise-Philippine, née le 2 janvier 1835.

VIII. Eugène-Joseph-Pierre-Adolphe de Gantelet de Beaufort, né le 30 mars 1840. Son sort m'est inconnu.

Juliette-Pauline, née le 22 fév. 1848, ép. Louis-François Burnod.

Justin-Eugène, né le 2 mai 1851. Avoué à Annecy, épousa, 8 fév. 1882, Jeanne-Françoise-Marie Berlie.

Flavien, sous-inspecteur d'Enregistrement à Oran.

Jinen, (?) prêtre.

Athanase, prêtre.

IX. Jeanne-Antoinette-Clotilde-Joséphine, née le 11 mars 1883.

Inès-Jeanne-Angèle, née le 26 mai 1884.

Jeanne-Marie, née le 30 décembre 1888.

(1) Louis (IV) a dû avoir quatre filles mariées : Mouxy-Reynex, Reydet, Biord et Bessonis.

(2) Ils sont tous quatre nommés au testament du 10 mai 1838, de Gaëtan de Gantelet Vectier, ci-dessus (folio 49), leur proche parent. Il laisse notamment à Pierre les preuves de noblesse faites pour la croix de justice des SS. Maurice et Lazare, par lui et Gaspard de Ganteiet, Mis de Cruseille, son père. J'ai vu ces preuves chez M. de Beaufort, à Chambéry. C'est à ces preuves que se rapportent les (*) du f° 49.

Je trouve aux registres paroissiaux de Rumilly cette mention : Dme Louise de Gantelet de Beaufort, veuve de Nre Louis de Gantelet de Beaufort, morte le 14 mai 1776, âgée de quatre-vingt-dix ans environ (donc née vers 1686). Ne peut concorder qu'avec Nre Louis (Tableau I, degré II), frère de Georges, marqué A. Sous toutes réserves.

Tableau II.

BRANCHE DE VECTIER.

III. Louis, 3e fils (*Voir* son ascendance au Tableau I), de Gantelet Vectier, seigr de Vulliet, Beaufort, coseigr d'Hauteville (1723). Agé de dix-neuf mois lorsqu'il reçut les cérémonies baptismales, le 11 août 1665 (Reg. Par. de Saint-Léger), sa mère lui laissa les biens de Bellerive et de Chêne à posséder après lui par son second fils, ne voulant pas que celui, fils de Louis, qui se trouvera substitué aux biens du seigr Vectier, ait aucune portion en ses biens. Il épousa, contrat dotal du 12 juillet 1678 (*), Anne, fille de François-Ignace de Coysia, chevr au Sénat.

Reg. Par. de Saint-Léger.

Joseph-Victor, baptisé le 9 octobre 1684.	François-Jérôme, baptisé le 22 septembre 1691.	Alexandre, baptisé le 22 décembre 1689.	Antoine,	François-Hyacinthe, jumeaux, baptisés le 9 août 1688.	IV. Ignace, baptisé le 16 mai 1679.	Gaspard de Gantelet Vectier, baptisé le 11 décemb. 1698, Mis de Cruseille, qu'il achète le 12 avril 1760, ratifié 15 juillet suivant *(Fiefs)*, chevr de Justice des SS. Maurice et Lazare (*), par brevet du 16 mars 1728, Ecuyer de S. A. le Mis de Suze, colonel d'infanterie, gouverneur d'Asti. Il épousa, le 20 mai 1753 (*), Catherine, fille du Cte Jean-Pierre Massimino et de Thérèse-Marie-Napione, fille du Cte Jean-Baptiste. Il teste le 25 mai 1760 et mourut avant 1774. Contrat dotal du 22 novembre 1723 (Arch. Thuyset).	Charlotte, baptisée le 28 mai 1680.	Antoinette, baptisée le 16 janvier 1696.	Anne, baptisée le 13 juillet 1681. Probablement celle qui, en 1758 (St-Léger), était veuve de Ne Claude de Montfalcon du Cengle.	Jeanne-Marie, baptisée le 26 janvier 1687. Est-ce celle qui épousa Claude Morand de Grilly ? ?	Octavie-Françoise, baptisée le 16 janvier 1685. Est-ce celle qui épousa Jean-Pierre Morand de Grilly ?

V. Victor-Amé-Joseph-Bonaventure de Gantelet Vectier, Mis de Cruseille (consignement du 12 mars 1774, *Fiefs*), né à Centallo (Piémont). Il épousa : 1e Dlle Lucie Vibert de Massingy (Reg. Par. de St-Léger), dont il n'eut pas d'enfants et avec laquelle il divorça le 9 août 1794. Il épousa : 2e vers 1798, civilement, Françoise Cachet, dont il eut un fils, ci-dessous. Il divorça encore le 19 thermidor an X. Il épousa : 3e Marie Marion, divorcée également sans enfants. Il mourut le 24 septembre 1859.

Joseph-Gaétan-Alexandre, né à Centallo (Piémont), le 6 août 1756. Capitaine aux dragons de la Reine, chevr de Justice des SS. Maurice et Lazare en 1790 (*). Grand de Cour, premier gentilhomme de la Chambre, chevr grand-croix des SS. Maurice et Lazare, quitte la Cour en 1823, mort le 18 décembre 1842, ayant testé, le 10 mai 1838, en faveur de Thomas Marthe.

VI. Joseph-Victor de Gantelet Vectier, Mis de Cruseille, né à Chambéry le 18 prairial an VI, maintenu dans tous les avantages civilement attachés à la qualité de fils légitime par jugement du 3 décembre 1830. Officier dans les armées de S. M. Épousa, le 10 janvier 1827 (Reg. Par de Saint-François-de-Chambéry), Marie-Hélène, fille de François Batandier dit Sautiquet et de Marguerite Thevenet, d'Hauteluce en Tarentaise. Lui mort le 16 mai 1851 *(Ibid.)*, à cinquante-cinq ans *(sic)*. Elle le 17 février 1867.

VII. Marie-Eugénie, fille unique, née à Lyon le 4 octobre 1828. Épousa Louis-Arsène Fleury, homme de lettres, demeurant à Paris. Ils intentent un procès au Tribunal de Chambéry, en 1868, pour récupérer l'héritage de leur grand-oncle Joseph-Gaétan-Alexandre (Mémoire imprimé, Chambéry, Bottero, 1868), dont j'ai extrait les détails généalogiques.

Continuation (*Voir* fos 45 et 47) de membres de cette famille que je n'ai pu classer :

Ne François-Philibert de Gantelet, parrain d'un fils de Marie-Antoinette de Gantelet, femme de Ne Martin d'Elbene 1733 (Reg. Par. d'Héry-sur-Alby).

Anne de Gantelet, femme de Ne Pierre-Antoine d'Humilly de Chevilly, officier au régiment de Chablais, morte à l'Eluiset, le 4 mars 1796, à soixante-six ans (Reg. Par. de Viry).

Ne Just-Joseph de Gantelet, marié le 9 juin 1707 à Dlle Marie Marchand, d'Annecy, eurent un fils Ne Louis-Joseph, né le 18 juillet, baptisé le 9 août 1708 (Reg. Par. de Saint-Maurice-d'Annecy).

Ne Claude-François de Gantelet, père de Dlle Jeanne-Pauline, qui mourut veuve de Spectable Joseph Jacquier, sénateur au Sénat de Savoie, le 12 juin 1759, à quatre-vingt-quatorze ans (Reg. Par. de Saint-Maurice-d'Annecy).

Ne Marie-Joseph de Gantelet eut trois filles : Marie-Péronne, Marie-Josette et Claudine, à peine majeures en 1756, cousines de Ne Jean-Pierre de Gantelet du Chesne, qui étaient pauvres en 1763 (Arch. du Souverain Sénat de Savoie).

Rde Sœur Claudine-Marie, religieuse visitandine à Rumilly, 24 octobre 1741 (Arch. Thuyset).

Ne Françoise-Benoîte de Gantelet vivait à Usinens 1730 (Reg. Par.).

Ne Jean-Pierre de Gantelet du Chesne, mort avant 1834, eut pour fils Revd Pierre-Joseph-Antoine, né à Saint-Eusèbe, habitant Usinens, ancien religieux franciscain, curé de Franclens en 1812, puis retiré à Usinens, teste le 12 avril 1834 (Notes Hippolyte Chaumontel).

Rd Mre Jean-Antoine de Gantelet du Chesne, était recteur de Champagnieux, 1815-1816 (Reg. Par.).

GARET-BLANZY

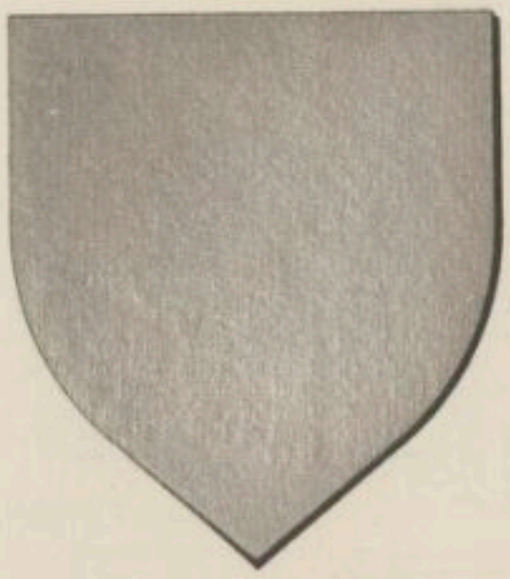

P. *d'argent, en table d'attente.* Blason inconnu.

UEL est le véritable nom patronymique de cette famille? Jacques, le secrétaire d'Amédée VIII, est simplement appelé Garet ou dit de Blanzy dans plusieurs pièces, mais dans son contrat de mariage il s'appelle *de Ponte Apro* dit *Garet,* et il a pour un de ses fidéjusseurs Pierre *de Ponte Apro* dit *Garet.*

Sans vouloir donner de simples conjectures pour des certitudes, il est permis de demander si le véritable nom ne serait pas Pont Avre ou Pont Apre, quoique le nom de cette localité me soit inconnu en Savoie. Le nom de Garet serait alors un surnom devenu commun à ses descendants, et Blanzy le nom de lieu d'où ils étaient.

D'autre part, on trouve au XIV^e^ siècle des traces d'une famille de Blanzy. Cette famille aurait

JACQUES GARET DE BLANZY, secrétaire d'Amédée VIII, l'un de ses envoyés au Concile de Constance, 1415.
Reçoit un acte comme secrétaire ducal, 1418 (Arch. Savoiroux). Coseig^r^ de la Côte-d'Evire (1425-26, *Sommaire des Fiefs*). Épousa : 1° Jeannette, fille de Robert Vuagnard, coseig^r^ de Montvagnard, veuve de Jacques de Confignon avant le 31 juillet 1419 (Arch. Thuyset). Elle lui apporta sans doute la coseigneurie de Montvagnard; 2° contrat dotal du 10 novembre 1423 (Arch. Monthouz), dénommé *Jacques de Ponte Apro alias Gareti*, Jeannette de Menthon, fille et cohéritière de Pierre, fils de feu Girard, seig^r^ de Dingy. Le 22 février 1424 *(Ibidem)*, il constitue plusieurs nobles comme fidéjusseurs. Coseig^r^ de Montvagnard, reconnaissances 1425, 1426, 1435 *(Sommaire des Fiefs)*. Le 10 décembre 1435 (Arch. Savoiroux), il vend des biens à Vons en qualité d'héritier de N^e^ Agnès Vaczonetaz (peut-être sa mère ou sa tante). Les 10 juillet 1431 et 30 septembre 1432 (Vieil Inventaire, Arch. Savoiroux), il achète des servis et tailles à Marigny des N^es^ Jean et Rolet Portier; en reçoit reconnaissance 6 janvier 1435 et 21 mai 1437 *(Ibid.)*. En 1433 (Jacques Garet, coseig^r^ de Montvagnard) possédait la montagne de la Tolaz, indivise pour l'autre moitié du fief avec Genève et Menthon. Sous le même nom il achète, le 24 mars 1437 (Arch. Savoiroux), des biens de N^e^ Louis, bâtard de Sallenove. Il teste le 5 mai 1441, et mourut sans enfants selon Guichenon. La date de ce testament est inscrite dans un inventaire de 1611 (Arch. Thuyset). Sa veuve se remaria avec N^e^ et P^s^ Jean de Monthouz et testa, le 29 décembre 1470 (Arch. Monthouz), mentionnant ce que lui doit N^e^ Aymon de Blanzy dit Garet comme héritier dudit N^e^ Jacques de Ponte Apro dit Garet.

?

AYMON DE BLANZY dit GARET, coseig^r^ de Montvagnard.
Selon Guichenon est fils de François, ce qui est fort possible pour les autres ci-contre, mais ne me paraît pas admissible pour Aymon. Le 4 août 1457 (Arch. Monthouz) fait déjà acte d'héritier de Jacques. Le 21 mai 1470 *(Sommaire des Fiefs)*, il reconnaît Montvagnard pour la part (la moitié) lui appartenant comme héritier testamentaire de Jacques Garet, SON BEAU-PÈRE. Dans une reconnaissance du 31 octobre 1498 sont mentionnés les enfants de N^e^ Aymon de Blanzy *alias* Garet. Guichenon ne lui en donne pas et fait naître les ci-dessous de Pierre. Suivant ma conjecture, Aymon aurait épousé une fille du premier lit de Jacques Garet.

MICHEL DE BLANZY dit DE GARET, coseig^r^ de Montvagnard.
Dans trois actes, 15 janvier 1498, 16 juin 1499 et 3 décembre 1519 *(Sommaire des Fiefs)*, par lesquels ils reconnaissent la part leur compétant du château et juridiction de Montvagnard, ils sont dits fils de feu N^e^ Aymon de Blanzy dit Garet, ou de Garet dits de Blanzy.
Son sort m'est inconnu : très probablement mort sans descendance.

NICOLAS, coseig^r^ de Montvagnard.
Était mort avant 1551. Ses biens passés aux N^es^ Martin du Fresnoy.

ANTOINE DE BLANZY appelé GARET, coseig^r^ de Montvagnard.
Il épouse Louise de Thoyre et testa le 4 octobre 1523 (Guichenon. Indication pareille à l'Inventaire 1611, Arch. Thuyset). N^e^ et P^s^ Antoine de Blanzy dit Garet était patron d'une chapelle dans l'église de Saint-Donat-d'Alby (Arch. Savoiroux) comme seig^r^ *(sic)* de Montvagnard. Avait avec ses frères une maison à Alby en 1504 *(Ibid.)*.

PÉRONNE, femme de N^e^ Amédée Martin du Fresnoy, seig^r^ de Loysin. Vivaient le 3 juillet 1551.

LOUISE
à N^e^ Jean Martin du Fresnoy, seig^r^ de Chuyt, morte avant 1551. Le 26 novembre 1540 (date surchargeant peu clairement la date 25 août 1534, Arch. Savoiroux), ledit Jean au nom de Louise, sa femme, de N^e^ Amédée Martin, son frère (ci-contre), de Louise de Thoyre, sa belle-mère, de Michelle, Péronne et Claudine, ses belles-sœurs, il ascense à Égrège Jacques Roland, d'Alby, notaire, les servis, tailles, etc., leur appartenant aux mandements de Gruffy, Alby, Rumilly et Boussy, ainsi que la maison-forte desdites dames avec curtils et places dans la ville d'Alby, avec la moitié des laods et ventes et rémissions d'hommages pour 140 florins par an.

Voir MARTIN DU FRESNOY.

continué et un de ses membres aurait épousé la fille et héritière de ce Jacques Garet, d'où seraient issus les nobles de Blanzy dit Garet.

Guichenon, dans ses manuscrits, ne fait aucune distinction entre ces familles. Il donne à Jacques, plus haut nommé, un frère duquel seraient nés les continuateurs du nom. Nous n'avons malheureusement que l'indication, dans un inventaire, du testament de Jacques qui aurait tranché la question. Mais dans une pièce authentique se rapportant à Aymon, que Guichenon fait naître du frère de Jacques, cet Aymon est appelé héritier testamentaire de Jacques Garet, son *beau-père*. La femme de Jacques se remaria avec Jean de Monthouz et, dans son testament (1470), elle cite Aymon de Blanzy dit Garet héritier testamentaire de son premier mari, sans rien lui laisser (1), ce qu'elle n'aurait pas manqué de faire s'il avait été aussi son fils. Aymon de Blanzy aurait donc épousé une fille du premier lit de Jacques Garet.

Mes conjectures n'ont pas d'autre base et je les donne sous les réserves les plus expresses.

Le fragment laissé par Guichenon contient encore d'autres erreurs comme on le verra au tableau.

Famille éteinte au XVI^e^ siècle. Les biens sont passés aux N^es^ MARTIN DU FRESNOY. (*V.* CE NOM.)

(1) A cette époque d'obscurantisme la liberté de tester était entière : pour donner plus de validité aux testaments, on donnait quelques florins à ceux que l'on exhérédait.

Suit la généalogie in quantum.

?

AYMONET GARET DE BLANZY
prête hommage au C^te^ Amédée de Savoie le 19 juillet 1407 (Guichenon le donne comme père de Jacques et François).

FRANÇOIS GARET
serait, selon Guichenon, père des cinq nommés ci-dessous, ce qui n'est pas admissible au moins pour Aymon qui, étant beau-fils de Jacques, ne pouvait être fils de l'oncle de sa femme.

?

PIERRE DE PONTE APRO dit GARET, fidéjusseur avec plusieurs autres nobles au contrat de mariage de Jacques de Ponte Apro dit Garet, ci-contre, le 22 février 1424.

? ? ? ? ? ?

Seraient tous, suivant Guichenon, fils de François.

PÉRONNETTE (Guichenon).

JACQUEMETTE (Guichenon).

PIERRE DE BLANZY dit GARET, coseig^r^ de Montvagnard, épousa Mye de St-Jeoire (Guichenon). Dans plusieurs actes de l'Inventaire 1611, datés 1505, 1513, 1514 et 1525, il est appelé simplement N^e^ Pierre Garet. Selon Guichenon, qui est certainement dans l'erreur, il serait père de Pierre, Nicolas et Antoine, ci-dessous, qui sont fils d'Aymon, comme le prouvent les actes cités.

JEAN (Guichenon).

PIERRE DE BLANZY *alias* GARET, coseig^r^ de Montvagnard, nommé avec ses trois frères dans les actes cités de 1498, 1499 (c'est lui qui y agit au nom de ses frères) et 1519, fils de feu N^e^ Aymon. Avait une maison à Cluses où est passée une transaction, le 16 juillet 1520 (Arch. Rubaud), mort avant 1555. Les biens sont passés aux N^es^ Martin du Fresnoy (2).

V^e^ Mes^re^ PÉTREMAND, prêtre. Fait une donation à sa nièce Péronne, le 4 avril 1525 (Inventaire 1611), mort avant 1551. Ses biens passés aux N^es^ Martin du Fresnoy.

(2) Je pense que c'est son oncle Pierre qui était, en 1512 (Arch. Rubaud), coseig^r^ de Montvagnard, et *sigillifer* de Marguerite d'Autriche.

Je trouve un M^re^ Pierre Garet, mort avant 1564, qui eut un fils naturel ou donné nommé François Blanc, légataire au testament de N^e^ Amédée du Fresnoy, jadis Martin (ci-dessous), du 19 janvier 1564 (Arch. Thuyset).

Une famille du nom de Blanzy a encore laissé des traces de son existence. Un N^e^ Etienne de Blanzy, trésorier des vivres, eut de D^lle^ Charlotte Pavy, sa femme, :

LOUISE-CHARLOTTE, née et baptisée le 20 août 1694 (Reg. Par. de Saint-Léger).

ANNE-ESTHER, baptisée le 27 juin 1695 *(Ibid.)*.

ETIENNE-FRANÇOIS, baptisé le 18 octobre 1696 *(Ibid.)*.

J'ignore quels rapports pouvaient les unir aux Blanzy-Garet.

ANNE (Guich.) AYMA selon l'Inventaire 1611 : avant d'entrer en religion fit donation, le 8 juillet 1589 (Inventaire), de tous ses droits à N^es^ Jean et Amédée Martin du Fresnoy, frères, ses beaux-frères.

MICHELLE vivait 1534-1542 (Inventaire). Sort inconnu.

AYMÉ (Guichenon) m'est inconnu.

CLAUDINE vivait 1531-1542. Teste, veuve de N^e^ Jean d'Amancy, le 11 mai 1573 (Arch. Thorens), substituant à son héritier universel Jean du Fresnoy de Chuyt pour moitié, et N^es^ Jean, François et Antoine, fils de Jean du Fresnoy de Loysin, ses neveux, pour l'autre moitié.

N^e^ JEAN D'AMANCY,
héritier universel de sa mère.

GARNERIN

SEIGNEURS DE LA THUILLE, MONDRAGON ET MONTGELAS.

P. *d'azur à trois grenades d'or.*

A en juger par les armoiries, qui ne sont pas parlantes, les Garnerin doivent être originaires du Midi de la France. Dès son début, cette famille a acquis de l'importance par des charges relevées dans la magistrature — source de sa noblesse — et dans les finances : elle a été en possession de Mondragon et de Montgelas dont le dernier du nom se qualifiait baron. Éteinte en Savoie vers 1770, elle continue avec la plus grande distinction en Bavière, où Janus Garnerin de Montgelas s'était fixé.

(1) Je le trouve nommé JEAN-BAPTISTE « Serenissimi ducis Sabaudiæ facultatum disquisitor et praeses », marié à Dlle Claudine Berthier, qui est marraine le 16 août 1634 (Reg. Par. de Saint-Jean-de-Maurienne). Nr Jean-François, leur fils, est légataire de Nr Guillaume Berthier, son oncle, en 1662, et aussi dit fils de JEAN-BAPTISTE.

?

Nr JEAN-FRANÇOIS GARNERIN, seigr de la Thuille (1). En 1617 (Preuves 1723) maître auditeur à la Chambre des Comptes, conseiller d'État, contrôleur général des finances de S. A., conservateur des fabriques de soie en Savoie 1634, puis deuxième président à la Chambre des Comptes en 1635. Épousa : 1° contrat dotal du 11 mars 1630 (Arch. Thuyset et du Souv. Sén. Sav.), Dlle Claudine Berthier de Saint-Vincent ; 2° le 17 juin 1649 (Reg. Par. d'Évian), Thomasse Danielle de Varax, nommée tutrice de ses enfants le 14 juin 1657 (Arch. S. S. S.).

2nes lit. — *1er lit.*

LOUIS, baptisé le 10 septembre 1651, pupille de sa mère 1657. Capitaine de la ville de Chambéry, signe à Thônes le 2 octobre 1654 (Archiv. Monthoux), comme parent, le contrat dotal Gex-Menthon (2). Mort avant 1717.

JEAN, baptisé le 16 mars 1654, pupille de sa mère 1657, chanoine régulier de Saint-Antoine, puis trappiste avec l'abbé de Rancé (1691) sous le nom de Frère Malachie : puis abbé de Buon-Solazzo près Florence, 1705, où il mourut le 12 août 1709 (3).

JACQUES, baptisé le 20 novemb. 1656 (Reg. Par. du Bourget), pupille 1657, probablement mort jeune.

MARIE, baptisée le 21 août 1650 (R. Par. du Bourget), visitandine.

Nr JEAN-FRANÇOIS (4) (*Voir* CAPRÉ, fo 265), baptisé le 3 avril 1633 (Reg. Par. de Chambéry), seigr de la Thuille, épousa, le 20 février 1661, Dlle Catherine Brun. Elle teste, le 20 mai 1708, cassant un précédent testament du 26 juin 1681 et se conformant à celui de son mari du 18 septembre 1690 (Arch. S. S. S.). Suivant les Preuves 1723 il reçut, le 20 juin 1655, un brevet de cornette dans l'escadron de Savoie.

FRANÇOISE, visitandine, 1650, marraine.

JANUS, cohéritier universel de sa mère 1708. A dû mourir jeune.

ANTOINETTE épousa, contrat dotal du 9 février 1689 (Arch. S. S. S.), le seigr, conseiller et sénateur Claude de la Tour. Mère 1704 (Reg. Par. de Maché).

SIGISMOND, seigr de Mondragon et Montgelas, né le 22 novembre 1670 (Reg. Par. de Chambéry), cohéritier universel de sa mère. Épousa Dlle Anne-Françoise de Barillet. Morte le 3 juillet 1733 *(Ibid.)*. Il figure aux Preuves de Malte, comme témoin, alors âgé de quatre-vingt-deux ans *[sic]*.

JANUS, baptisé le 2 janvier 1710 (Reg. Par. du Bourget) : partit jeune pour servir en Allemagne, fit un brillant mariage à la Cour de Bavière où sa descendance se fixa (*Voir* GRILLET).

LOUIS-MARIE, seigr de Mondragon et Montgelas, né avant 1709. Épousa, le 19 juillet 1740 (Reg. Par. de Chambéry), Jeanne-Marie-Jacqueline-Charlotte de Capré, fille de Hyacinthe, Cte de Mégève, morte en 1813 *(Ibid.)*, âgée de quatre-vingt-quatorze ans et quatre mois.

N. N., Baron de Montgelas.

CHARLES-ANTELME-BENOÎT-MARIE dit CARLIN, né le 6 septembre 1752 (Reg. Par. de Chambéry), mort au service en Allemagne.

JANUS-MAXIMILIEN-JOSEPH, né et baptisé le 30 juin 1741 (Reg. Par. de Chambéry), seigr et coseigr desdits lieux, se qualifie de baron de Montgelas dans son acte de mariage du 21 février *(Ibid.)*, contrat dotal du 20 février 1768 (Arch. Thuyset), avec Gasparde-Josephte More de Ponchy de la Tour de Loze. Il était alors capitaine au régiment des Deux-Ponts au service de S. M. I. Il mourut général de cavalerie en Allemagne. Elle, morte veuve le 19 février 1818, à soixante-dix-huit ans (Reg. Par.).

Le Bon DE MONTGELAS, premier ministre de Maximilien-Joseph, premier roi de Bavière. Sa descendance continue.

FRANÇOISE-JEANNE-MARIE, née le 21 décembre, baptisée le 29 décembre 1768 (Reg. Par. de Saint-Léger), morte très jeune. Dernière du nom en Savoie.

?

N^r^ Jean-Baptiste Garnerin,
conseiller de S. A. et général des vivres et présides en Savoie avant 1605, époque où il reçoit un legs de Jean-François Berliet. Le 3 décembre 1631 (Arch. du S. S. S.), alors commissaire général des présides de Savoie, les nobles syndics de Moûtiers lui vendent le cartelage et éminage qui s'exerce dans la halle de ladite ville, en correspectif de la dépense qu'il a faite pour leur envoyer « un « cirurgien nommé Grandhomme des cureurs soit braques de « Genève » pendant l'année 1630, où la ville de Moûtiers était affligée de contagion.
Commissaire général des munitions et vivres en 1620 (Arch. Vaulserre).

D^lle^ Isabeau Garnerin
épousa : 1° N^r^ Claude-Henri Grillet, secrétaire de S. A. et maître auditeur à la Chambre des Comptes, dont elle eut un fils en 1622 (Reg. Par. de Chambéry), dont fut parrain N^r^ Jean-Baptiste Garnerin ; 2° contrat dotal du 2 mars 1628 (Arch. Thuyset). Nicolas de Rouer, seig^r^ de Bressieu. Étant veuve (déjà en 1625), elle est enterrée à Lémenc le 11 mars 1664.

(2) Un N^r^ Louis Garnerin était marié, en 1711, à D^me^ Marie Berliet, veuve de N^r^ Balthazard Laurent.
J'ai trouvé aux archives du Bourget mention d'un Louis Garnerin (s. d.) qui épousa Jeanne de Constantin.
Un N^r^ Louis Garnerin était premier syndic de Chambéry en 1692, 23 août (Arch. Thuyset).

(3) Sa vie est écrite en italien : Vita di D. Malachia di Garneyrin abbate de' Monaci cisterciensi della stretta osservanza della Badia di Buonsolazzo scritta da F. Malachia d'Inguimbert. Roma, J. M. Salvioni, 1720, in-8°.
(Les Antonins, *Courrier de Savoie*, 6^e^ année, n° 93).

?

N^r^ Jean-François Garnerin ou Garneyrin,
maître auditeur à la Souveraine Chambre des Comptes, eut de D^lle^ Jacqueline Bavoz, sa femme :

Marguerite,
baptisée le 15 juillet 1622 (Reg. Par. de Chambéry), filleule de N^r^ Jean-Baptiste Garnerin. Elle épousa, contrat dotal du 15 mars 1637 (écriture en droit, Arch. Pignier), N^r^ Louis Roglia, conseiller de S. A., maître auditeur à la Chambre des Comptes. Une vente qu'elle fait avec son mari, le 27 janvier 1643 (Arch. Thuyset), sera ratifiée par Jean-François Garnerin, conseiller d'État et président à la Chambre des Comptes. Héritière de Jacqueline de Bavoz, sa mère, qui lui laissa plus de 25,000 florins, et se disant lésée par son père qui lui constitua 25,000 florins, elle plaide, en 1657 (Arch. Pignier), contre Thomasse-Danielle de Varax, comme tutrice de ses enfants et de feu *Jean-François* Garnerin, quand vivait conseiller d'État de S. A. et deuxième président à la Chambre des Comptes.

Josephte,
baptisée le 24 février 1680 (Reg. Par. de Chambéry), vivait encore en 1717.

Marie,
baptisée le 25 septembre 1677 (Reg. Par. de Chambéry), teste le 15 août 1717 (Arch. S. S. S.), testament ouvert le 6 mars 1724.

Victor-Amédée,
baptisé le 12 février 1674 (Reg. Par. de Chambéry), mort avant le testament de sa mère.

Catherine,
baptisée le 6 juin 1669 (Reg. Par. de Chambéry), épousa, le 16 septembre 1709 (Reg. Par. du Bourget), Vincent, fils de feu Marie Cattari de Coursan et de Marguerite de Beaujeu, de la paroisse de Saint-Louis de Paris.

Marie-Claudine,
baptisée le 23 février 1715 (Reg. Par. de Chambéry).

Catherine,
baptisée le 29 mars 1707 (Reg. Par. de Chambéry).

Philippine-Brigitte,
née le 28 janvier, baptisée le 1^er^ février 1743 (Reg. Par. de Chambéry), filleule de Dom Philippe, Infant d'Espagne, épousa, le 27 janvier 1761 *(Ibid.)*, N^r^ Charles de Pignier, de Saint-Pierre-d'Albigny, lieutenant au régiment de Tarentaise.

Hyacinthe-Philippe-Joseph-Marie,
né le 18 août 1757 (Reg. Par. de Chambéry), mort sans enfants (après le 29 décembre 1768), officier au régiment de Savoie.

(4) Il acheta, le 23 septembre 1641, du chapitre de Notre-Dame-du-Puy (Arch. Thuyset), la terre et seigneurie de Quintal avec juridiction haute, moyenne et basse qu'il revendit, le 24 avril 1642, à N^r^ Amédée Méclard. Passée plus tard aux Bertrand de la Perrouse.

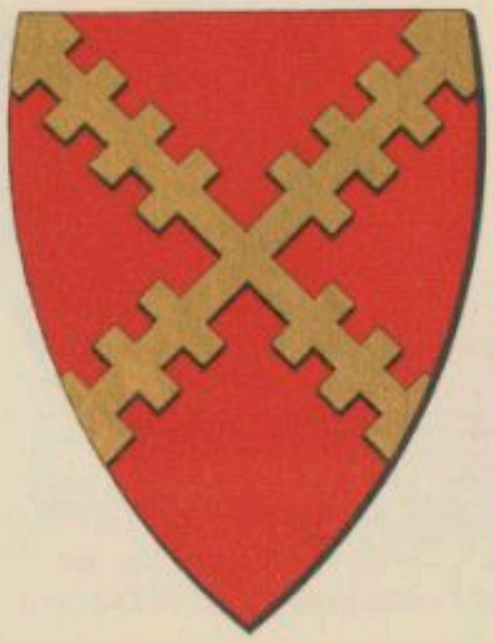

GARNIER DITS RODE, DE CRUET.

Noble Hugues *alias* Rode, témoin le 10 avril 1395 (Arch. Morand), est le plus ancien que j'ai rencontré de ce nom. Ils ont également porté le nom de la Fontaine : ainsi Pierre de la Fontaine, *alias* Garnier de Cruet, extrait un acte du 4 juin 1408 (Arch. Thuyset) des protocoles de feu Girard de la Fontaine (de Fonte) dit Garnier, feu notaire (parenté pas marquée). Je n'affirme pas qu'ils soient de la même famille parce qu'ils sont tous de Cruet.

N^e^ Viviand Garnier dit Rode reçut, le 10 octobre 1440 (Tit. Bonnefoy), une obligation de 100 florins de N^e^ Pierre de Loche comme caution de Mess^re^ Amblard, chev^r^, par acte passé à Chambéry. N^e^ Viviand fut père de deux filles, D^lles^ Françoise et Marguerite qui, en qualité d'héritières de leur feu père, font assigner, le 28 février 1456, les héritiers de feu N^e^ Pierre de Loche, ci-dessus.

N^e^ Pierre de la Fontaine dit Garnier et D^lle^ Catherine de Trivier, sa femme, achètent, le 28 novembre 1457 (Arch. Thuyset), un fief de Honorable Pierre Farfein, bourgeois de Chambéry. Est peut-être le même que N^e^ Pierre Garnier dont les hoirs sont nommés dans un acte de 1477 (Arch. Morand). N^e^ Claude Garnier de Cruet est témoin à Chambéry le 3 février 1551 (Arch. Savoiroux). N^e^ Antoine Garnier fut père de N^e^ Augustin Garnier, lequel épousa D^lle^ Aymée, fille de M^e^ Claude Janus Meilleret. Celle-ci fut légataire de D^lle^ Penine Gallois, veuve de N^e^ Augustin Pingon, en 1564, et substituée à N^e^ Gabriel Meilleret, son frère (Arch. Mouxy-Reynex). Des biens provenus desdits mariés Augustin et Aymée, situés à Cruet, passés plus tard aux N^es^ Costa de la Trinité, sont mentionnés dans une reconnaissance sans date (XVII^e^ siècle, Arch. Thuyset).

Le nom de la Fontaine peut leur venir d'une rente féodale de ce nom à Cruet. Les Garnier de Cruet portaient, selon Besson : *de gueules au sautoir bretessé d'or.*

GARNIER, BARONS D'ALLONZIER.

P. *d'azur à trois bandes d'or accompagnées d'une étoile de même au cant. senestre du chef* (Blason de Savoie, Arch. de la Chambre des Comptes de Turin).

Noble Jean-Baptiste Garnier, B^on^ d'Allonzier, bourgeois de Chambéry, juge-maje de Genevois (1760), puis juge du Consulat de Savoie et sénateur honoraire au Souverain Sénat de Savoie, fut nommé, par Patentes du 27 novembre 1772, sénateur effectif (Arch. S. S. S.). Par Patentes du 13 octobre 1769 *(Ibid.)* [il avait quarante ans de service], il obtint de S. M. l'agrément pour l'acquisition de la baronnie d'Allonzier et Villy-le-Pelloux et des seigneuries du Vidonnat et d'Audens. Il épousa D^lle^ Marie-Anne Des Costes, qui mourut le 8 décembre 1775 (Reg. Par. du Bourget). A dû être anobli par des charges ; on ne trouve pas de Patentes de noblesse le concernant.

Il eut plusieurs enfants qui sont mentionnés dans les Patentes de 1769 : 1° N. N. ainé, que je reprendrai, fils ainé, 2° N. N., second fils, garde du corps de Sa Majesté. C'est le vassal *Jean-Baptiste* qui, de D^lle^ Marie-Hyacinthe-Céline-Geneviève Cano...? de Turin, eut un fils, Marie-Antoine-Amé-Baptiste, né en 1781 (Reg. Par. de Bissy) ; 3° N. N., troisième fils, était avec M. le C^te^ de Viry en Angleterre où il a même eu l'honneur d'être chargé des affaires de Sa Majesté (P^es^ 1769) ; 4° N. N. et N. N., deux fils qui étaient ecclésiastiques *(a)*. — N. N., fils ainé (c'est sans doute Jean-François Garnier, B^on^ d'Allonzier en 1769, subdélégué de l'Intendance générale en Savoie et qui, par P^es^ du 30 mai 1775 (Arch. du Souverain Sénat de Savoie), reçut le titre et rang d'intendant avec une pension. Il épousa D^lle^ Anne Berton ou Breton dont il eut quatre enfants inscrits aux Reg. Par. de Bissy : Pierre-François, né le 10 septembre 1774 ; François-Jean-Baptiste, né le 10 octobre 1777 ; Jeanne-Marie, née le 16 mai 1772 ; Andrée, née le 6 octobre 1776.

(a) D^lle^ Thérèse Garnier, femme de Spectable Joseph Vignet, de Thonon, avocat au Sénat, doit être fille du juge-maje Jean-Baptiste qui, avec sa femme, furent parrain et marraine des enfants de Thérèse, 1765-1766, représentés, elle en 1766 par D^lle^ Marie Garnier, peut-être sœur ou tante de Thérèse.

La fille cadette du B^on^ Garnier d'Allonzier épousa Camille-Guillaume Cuillery-Dupont, natif de Grenoble, habitant à Chambéry depuis 1800 et y ayant acquis des biens, qui fut naturalisé par P^es^ du 5 juillet 1816 (Arch. du S. de Sav.). M. le B^on^ d'Alexandry qui en descend n'a pas jugé à propos de me donner des renseignements demandés sur cette famille, maintenant éteinte.

D^lle^ Marie-Claudine Garnier d'Allonzier qui épousa, le 11 mai 1789 (Reg. Par. de Saint-Genis), N^e^ Claude-Victor d'Avril, peut-être une autre fille du B^on^ Jean-François. — *Voir* du Foug, page 13.

Il y a eu encore plusieurs autres familles du nom de *Garnier* en Savoie. Jean *Garnerii* de *Ruphiou* (Ruffieux), damoiseau, est témoin à Chindrieu le 10 juillet 14(11) ou 14(26) (Arch. Savoiroux).

Vénérable et Religieux Mess^re^ Pierre *Garnerii*, prieur de Clarafont, est témoin à Aix en 1441 *(Ibid.)*.

Mons^r^ M^e^.... Garnier, témoin à Chambéry à un testament du 30 août 1680 (Arch. Thuyset), le scelle de son sceau qui est : *de... à trois épis, un en pal, deux en sautoir de... liés de....*

Je trouve enfin un Nicolas, fils de feu Nicolas Garnier, de Lyon (où il y a des nobles de ce nom), habitant à Onex, bailliage de Ternier, qui reçut des Patentes de naturalisation le 10 décembre 1771 (Arch. S. S. S.).

GAUD, SEIGNEURS DE PIOCHET.

P. *de gueules au coq d'or au chef d'azur.*
On trouve aussi le *chef chargé de trois étoiles de ?*

FAMILLE de magistrature qui a fort peu duré : paraît être originaire du Vivier près d'Aix (1).

?

Honorable NOEL GAUD
testa le 23 janvier 1633 (dit au contrat 1639).
Peut-être a-t-il eu deux femmes.

Nᵉ et Spectable ANTOINE GAUD, docteur ès droits, avocat au Sénat, bourgeois de Chambéry. Avec son frère François, comme héritiers de leur père, constituent une dot à leur sœur Péronne, de 1,000 écus de 5 florins et une robe d'armesin, le tout à elle légué par le testament de leur père : plus 200 écus d'or de 5 florins pour les droits de la mère de l'épouse qui n'est pas nommée. Il épousa Dˡˡᵉ Françoise de Tardy, testa le 21 mai 1679 (Arch. du S. S. S.) et mourut avant 1715.

Dˡˡᵉ PÉRONNE épousa, contrat de mariage du 23 mai 1639 (Titres Eschavannes), Nᵉ et Spectable Alexandre Ballin (*Voir* l'article de son frère Antoine), contrat passé à Chambéry dans la maison de Nᵉ Jean-Jacques Sarde, seigʳ des Déserts (leur beau-frère).

Dˡˡᵉ ODETTE épousa, contrat dotal antenuptial du 2 mars 1622 (Titres Eschavannes), Nᵉ Jean-Jacques Sarde, seigʳ des Déserts. 1,000 écus de 5 florins et 1,000 florins en plus. Marraine de son neveu Antoine en 1638.

Nᵉ et Spectable FRANÇOIS GAUD, seigʳ de la maison-forte de Piochet, conseiller et substitut des avocats généraux, Pʳᵉˢ du 12 décembre 1631 (Arch. S. S. S.), puis avocat patrimonial le 25 août 1635 : conseiller d'État et quatrième président au Sénat de Savoie 1664, deuxième président en 1677. Il épousa Dˡˡᵉ Marie Cize de Grésy.

Reg. Par. de Saint-Léger de Chambéry.

JEAN-JACQUES, baptisé le 21 octob. 1640 (Reg. P. de Saint-Léger), mort avᵗ son père.

JEAN-FRANÇOIS, religieux dominicain, cont. d'entrée en religion du 19 décembre 1657 (Arch. S. S. S.).

FRANÇOISE-GASPARDE, héritières universelles de leur père, vivait encore en 1715.

ANNE-GABRIELLE, veuve de Nᵉ Esprit Favre de Marnix, teste le 6 mars 1715 (Arch. du S. S. S.).

MARIE, baptisée le 26 mars 1640.

CATHERINE, baptisée le 8 août 1641, épousa Nᵉ Philibert-Catherin Lambert de Sovrier (1664-1676).

SIGISMOND, baptisé le 9 février 1650.

Son Exc. ANTOINE GAUD, seigʳ de Piochet, baptisé le 16 septembre 1638. Après une rapide carrière arriva à devenir, par Patentes du 16 août 1713, premier président au Souverain Sénat de Savoie et commandant du duché de Savoie. Il avait épousé, à Pignerol en Piémont, où il était président du Sénat qui y siégeait, Illustre dame Marguerite Délie des comtes de Perron de Saint-Martin. Elle mourut veuve, à Piohet, âgée de quatre-vingt-douze ans environ, et fut enterrée à Lémenc (Reg. Par.), le 16 juin 1714 (morte la veille, 15 juin). En 1711 il était premier président de la Chambre des Comptes (Arch. Thuyset).

CHARLOTTE, baptisée le 29 octobre 1644.

LUCRÈCE, baptisée le 13 janvier 1643. Religieuse ursuline à Chambéry en 1700 (Arch. Savoiroux).

MARGUERITE-THÉRÈSE, baptisée le 28 avril 1683 (Reg. Par. de Saint-Léger). Est probablement morte sans alliance.

MARIE-PROSPÈRE, baptisée le 29 juin 1677 (Reg. Par. de Saint-Léger), épousa, le 9 février 1700 (*Ibid.*), Nᵉ Maurice de Pralel d'Auturin de la Croix. Enterrée à soixante-dix ans environ, à Lémenc (Regist. Par.), le 4 décembre 1748.

(1) Il y avait aussi une famille de ce nom à Maglans : Claude, fils de feu Jean *Gaudi* teste le 30 janvier 1647 (Arch. Thuyset), voulant être enterré dans l'église paroissiale dudit lieu au tombeau de ses prédécesseurs ; nommant héritiers universels Claude et Jean-André Gaud, ses fils, nés de Louise Apertet, sa femme.

GAUDINON ou GOUDINON

SEIGNEURS DE JARSAGNE ET LES CHAUX

P. *pallé d'argent et de gueules à la bande d'or chargée d'une étoile en cœur de sable* (on trouve aussi *en chef*) *au chef du premier chargé d'un losange d'or* dont les quatre flancs ont *un rayon de gueules* (probablement un *foudre*. Besson).

Dans deux empreintes du sceau d'Urbaine Cavet, ci-dessous, le blason est identique sauf les émaux qui sont invisibles. Aux preuves de Malte d'Allinges ce quartier est blasonné : *d'azur au sautoir d'argent cantonné de quatre oiseaux ? de même.*

Noble Nicolas Gaudinon, de Sens en Bourgogne (1), vint à la Rochette en Savoie comme secrétaire de Jean de la Chambre-Seyssel, avant le 5 novembre 1520 (Arch. Savoiroux). Il épousa Ambroisie, fille de feu Nᵉ Louis Germanet, qui possédait des biens et une maison haute au Fléchet, paroisse de la Trinité (Terrier, XVIᵉ siècle, Arch. la Serraz). Elle teste veuve le 25 janvier 1577 (Arch. Thuyset) et le.... octobre 1584 *(Ibid.)*. Lui, d'après l'Inventaire Coysia, 1673 (Arch. Thuyset), testa le 22 mai ou mars 1596 (lisez 1566 ou 1576) (1).

Nᵉ Jean-Baptiste, marié à Menye Martin Caille. Sa mère (1584) lui lègue ses biens du Fléchet, à condition que, s'il n'avait pas d'enfants d'une autre femme, les biens reviendraient à l'héritier universel de la testatrice (2).

Bᵈ Messᵉ Jean-Baptiste, prieur d'Arvillard, 26 juin 1582 (Minutaire Nicollier, Arch. Thuyset), cohéritier universel de sa mère 1577 (2).

Aimée à Nᵉ Humbert Pinard, châtelain de la Rochette, 1577.

Nᵉ et Spectable Jean, seigr de Jarsagne et Leschaux, avocat au Sénat, achète des Nᵉˢ Métral de Leschaux la prévalence de la maison-forte de Leschaux avec ses dépendances, le 10 décembre 1592 (Arch. Pelly), pour 3,000 florins d'or. Il épousa, contrat dotal du 6 septembre 1581 (Arch. S. S. S.), Urbaine, fille de Nᵉ et Spectable Étienne Cavet, procureur général. Elle teste veuve le 1ᵉʳ septembre 1612 (Arch. Thuyset). C'est dans cet acte que se trouve le sceau que je reproduis plus haut. Sans doute le sieur Gaudinon, avocat, mort le 23 juin 1598 de la contagion à Chambéry (*Livre raison Truffon* Arch. Thuyset). Il fut cohéritier universel de sa mère 1577.

François, absent du pays 1577, cohéritier universel de sa mère.

Henriette à Nᵉ Jean-Louis Marin, 1577.

Ambroisie épousa Mᵉ François Fosseret, praticien de Conflens, habitant la Rochette. Transige, le 17 mars 1626 (Arch. Thuyset), avec Aymée ci-contre : garde les biens ci-dessus et donne 300 ducatons à ladite dame.

Treize enfants morts en bas âge avt 1612. Selon une vieille généalogie pour procédures aux archives Regnauld.

Jeanne, cohéritière universelle de sa mère. Teste, le 13 novembre 1613 (Arch. Thuyset), en faveur de sa sœur Aymée.

Nᵉ Guillaume, seigr de Jarsagne et Leschaux. Il épousa, contrat dotal du 5 juillet 1622 (Inventaire Coysia), Dⁿᵉ Raymondine de Reydet de Choisy. Il mourut sans avoir eu d'enfants et *ab intestat*, à Raconis en Piémont, le 17 juillet 1625. Sa sœur Aymée fut son héritière universelle. Sa veuve se remaria, contrat dotal du 6 janvier 1628 (Arch. Morand), avec Nᵉ André de Bienvenu.

Aymée, dame de Jarsagne, Leschaux et Essertout, apporta les biens de sa famille à son mari, Louis de Coysia, conseiller de S. A. R., qu'elle épousa par contrat dotal du 9 février 1613 (Preuves de Malte d'Allinges où figure le quartier Gaudinon, et Arch. Thuyset). Elle teste le 14 décembre 1628 (Arch. Thuyset). Veut être enterrée dans l'église de Saint-François avec ses père et mère, et nomme héritiers son mari et leur fils aîné (*Voir* Coysia).

GAUDINOZ. — Le nom de la famille qui précède est aussi écrit quelquefois Gaudinoz. Je trouve encore les armoiries (outre les deux versions données ci-dessus) d'une famille Gaudinoz qui sont *d'azur à six épis d'or mouvants de la pointe au chevron de gueules brochant sur les tiges des épis, et deux étoiles d'argent en chef.*

---

(1) Dans un procès que Dⁿᵉ Urbaine Cavet, sa belle-fille, gagna contre les syndics de la Rochette qui voulaient l'inscrire au rôle des tailles (Sentence du 18 avril 1611, Arch. Thuyset), elle dit que Nᵉ Nicolas Goudinon, aïeul de ses enfants, était du Dauphiné « lequel seroit venu habiter au lieu de la « Rochette auquel lieu il auroit acquis certains biens lesquels il auroit tousiours tenu et possédé ». Est rapportée au procès une écriture du président Pelisson, défendant auxdits syndics de ne tirer en taille les Goudinon « parce qu'ils sont de qualité noble et gentilshommes ».

(2) Au testament de 1577 est mentionné un seul Jean-Baptiste, prieur d'Arvillard, qui n'est plus nommé au testament de 1584 où est cité ce Jean-Baptiste.

GAULTIER, GAUTIER ou GAUTHIER

SEIGNEURS D'HOSTEL, ETC.

P. coupé de gueules et d'or à deux pals coupés de l'un à l'autre (Preuves de Malte).

NOBLE PIERRE GAULTIER (que je crois originaire du Bugey), conseiller de S. A. et Me auditeur à la Chambre des Comptes de Savoie en 1560 (Capré, fo 285), achète en 1564 (Arch. du S. de Sav.) du duc Emmanuel-Philibert la seigneurie et juridiction d'Hostel en Valromey pour 300 écus d'or d'Italie. Il épousa, contrat dotal du 22 avril 1560, Dlle Françoise de la Grave à laquelle il donna, le 18 janvier 1565 (Minute Berthier, Arch. d'Arcollières), en assurance de sa dot, hypothèque sur la seigneurie, maison-forte et biens d'Hostel. Le 23 novembre 1578 (Arch. Thuyset) étant alors 1er Me auditeur de la Souveraine Chambre des Comptes, il passe quittance à Antoine Riondet de Chambéry de la cense annuelle de 1,500 florins pour la maison-forte de Bugnerey appartenant audit seigneur, qui se qualifiait aussi de Seigr de Thesieu. Étant alors président de la Chambre des Comptes, il teste le 14 novembre 1590 (Vieille filiation, arch. Thuyset).

N..., N...,
fils mort jeune (1).

(1) Si ce n'est pas celui-ci qui s'appelait *René*, il faut ajouter aux enfants de Nre Pierre, René, qui fut substitué au testament de 1595, de son oncle, Nre Louis de la Grave.

CATHERIN, seigr d'Hostel et Thesieu, conseiller de S. A. et maître auditeur le 28 novembre 1609 (CAPRÉ, 288), puis conseiller d'État, 3e président à la Chambre des Comptes de Savoie, général des Étapes et commissaire général des Guerres et surintendant des fortifications, le 7 juin 1617 (CAPRÉ, 264), deçà les monts, épousa Dlle Françoise de Reydet de Choisy.

Trois filles.

FRANÇOISE, dame desdits lieux.
Épousa : 1o Claude-Gaspard d'Arestel, dont elle eut des enfants (*Voir* ARESTEL) ; 2o vers 1618, Sigismond III d'Est, Mis de Lans et de Saint-Martin, prince du Saint-Empire, général de la cavalerie de S. A. R. le Duc de Savoie, grand amiral et Grand-Croix de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare, chevalier de l'Annonciade. Elle eut de son second lit, entre autres :

PHILIPPE-FRANÇOIS D'EST,
Mis de Lans et de Saint-Martin, prince du Saint-Empire, qui épousa, en 1643, Marguerite, fille naturelle du Duc Charles-Emmanuel.

CHARLES-EMMANUEL D'EST,
Mis de Borgomanero, Chevr de la Toison d'or, Grand d'Espagne, ambassadr de S. M. Catholique à la cour de l'Empereur. Epousa Paule Marliana.

SIGISMOND-FRANÇOIS D'EST, etc., etc., épousa Marie-Thérèse Grimaldi de Monaco.

CHARLES-PHILIBERT D'EST, Mis de Dronero, Grand maréchal de Savoie, épousa Thérèse de Matrolles.

CHARLES-PHILIBERT D'EST, Mis de Borgomanero, Grand d'Espagne, etc., né en 1648, épousa, en 1671, Bibiane de Gonzague, princesse de Castiglione.
(*Moreri.* Ed. Bâle, t. III, p. 77).

CHARLES-PHILIBERT D'EST, Mis de Lanzo, prince du St-Empire, né en 1679.

MATHILDE épousa, en 1695, Camille II Gonzague.

GABRIEL D'EST, Mis d'Ormea, etc.

CHRISTINE D'EST épousa, en 1688, le Mis Doria de Cirié.

GAVENS, puis GAVAND (DE)

P.: « Ung champ d'or et d'azur, deux branches de laurier croisez « trois paulx d'argent avec une barre couverte de cinq chevrons « brisez d'or ».

Cimier : *Une cigogne tenant dans son bec une couronne de laurier.*

Devise : *VIRTVTE ET PIETATE.*

(Reg. Pat. de Sav., n° 21, f° 280. Arch. de la Chambre des Comptes de Turin.)

Je ne puis suivre entièrement l'interprétation officielle du C^te^ Franchi-Verney (*Armerista* : suivant lui la bande serait chargée d'un seul chevron brisé) et je blasonne : *coupé : au 1^er^ d'or à 2 rameaux de laurier (de sinople) en sautoir; au 2^me^ d'azur à 3 pals d'argent à la bande (de gueules) chargée de 5 chevrons d'or brisés.*

Un sceau ancien de famille porte : *d'argent à 3 pals d'azur à la bande de... chargée de 6 chevrons abaissés et renversés de... au chef de... chargé de 2 branches de laurier de... en sautoir.*

(1) Il obtint, le 22 août 1620 (Annexe, Preuves 1723), exemption de tailles vu sa noblesse.

(2) Les N^rs^ frères Gavens, comme dessus *(Ibid.)*, le 16 mars 1622.

N^r^ Jean-Jacques,
docteur ès droits, avocat au Sénat de Savoie en 1597. Suivant la généalogie de famille était fils de François (I) et serait nommé aux P^ves^ de noblesse de cette année.

N^r^ Jean-Jacques (1),
docteur ès droits, avocat au Souverain Sénat de Savoie, donataire avec son frère N^r^ Prosper de leur oncle N^r^ Nicolas (1623) (*Voir* art. de Prosper). Il épousa, contrat dotal du 17 avril 1603 (Arch. Souv. Sénat de Savoie), D^lle^ Prospère Dacquin. Par ce contrat, N^r^ François, son père, lui fit donation à cause de noces de la grangerie de Vanissier, procédée de M^e^ François du Cimetière, de 1,200 florins en obligations, de la maison, grange de Dalma, dite de Vorsye, avec rentes, censes, servis, etc., au village de Versonnex. Jean-Jacques n'ayant joui que de la maison et biens de Dalma jusqu'en 1608, année où le 7 septembre, François, son père, l'en frustra, l'ayant cédée à N^r^ Pierre Roland de Versonnex, n'ayant de quoi subsister lui et sa famille, plaida 1608, 1609, 1611 (Arch. S. S. S.) pour être mis en possession des biens que son dit père possédait à Bellossier et environs, jusqu'à remise de biens d'égale valeur que ceux qui lui avaient été donnés par contrat. Il transige au nom de son fils avec les D^lles^ Dacquin, le 10 juillet 1632 (Archiv. S. S. S.).

N^r^ Prosper Gavens,
représenté par son père le 10 juillet 1632. Je suppose que c'est le Prosper de Gavens dit du Fresne, qui épousa D^lle^ Jeanne De Grange ou Des Granges, laquelle teste veuve le 31 janvier 1700. (Testament ouvert le 24 février 1708 (Arch. S. S. S.). Elle fit une donation, le 30 décembre 1708 *(Ibid.)*, à Louis de Gantelet, son petit-fils.

?

D^lle^ Jeanne Gavens,
femme de N^r^ Jacques Chaussat, de Bourg-en-Bresse, plaidait contre Jean-Jacques Gavens, ci-dessus, en mars 1628 (Arch. S. S. S.).

N^r^ Jean-Jacques,
mandataire de sa sœur Marie, le 17 juin 1686 (Arch. Savoiroux).

D^lle^ Claudine,
femme de N^r^ Antoine de Gantelet d'Anières.

N^r^ Julien de Gavens du Fresne,
héritier universel de sa mère, au nom de laquelle il agit le 28 septembre 1704 (Arch. Thuyset).

Joseph,
pupille en 1688, probablement mort avant 1723.

N^r^ Louis de GANTELET D'ANIÈRES,
substitué au donataire de sa grand'mère pour 1,500 florins, le 30 décembre 1701 (Arch. du Souverain Sénat de Savoie).

N^r^ Louis de Gavand
épousa, contrat dotal du 14 août 1716 (Arch. Thuyset), D^lle^ Françoise de Grosset de Fontanette, fille de N^r^ Christophe et de D^lle^ Barthélemie d'Albert, dame de Beauséjour et de la Fontamée.

D^lle^ Claudine,
née le 4 novembre 1749 (Reg. Par. de Rumilly), filleule de D^me^ Claudine Mugnier, sa grand'mère, et de N^r^ Charles-Jean-Julien de Gavand, son oncle paternel.

N^r^ Jean-Pierre de Gavens,
dit seig^r^ de la Fontaine et de Beauséjour, établi à Cruet, près Montmélian, épousa, le 24 mai 1770 (Reg. Par. de la Biolle), D^lle^ Françoise de la Balme, fille de N^r^ Claude-Gabriel, seig^r^ de la Molière. Elle eut entre autres enfants :

N^r^ Claude-Gabriel,
né à Cruet, le 26 octobre 1777, épousa D^lle^ Françoise Pocquet, qui en était veuve en 1811 (Notes communiq.). Ils eurent entre autres enfants, morts sans postérité :

N^r^ Claude-François,
baptisé le 5 avril 1771 (Reg. Par. de la Biolle). Mort sans postérité.

N^r^ Joseph,
né à Cruet le 6 septembre 1800.

N^r^ Eugène de Gavand,
propriétaire à Cruet, mort à Aix-les-Bains sans avoir été marié, ayant testé, le 18 janvier 1866, en faveur de son cousin N^r^ Jules de Gavand.

I. Honorable puis Noble François (fils de maître Claude Dron, *alias* Gavens), originaire de Mionnaz, bourgeois de Rumilly, notaire public 1580 (Arch. Savoiroux), autorisé par Patentes du 15 décembre 1592 (Chambre des Comptes) à posséder des fiefs nobles, puis anobli par Patentes du 31 octobre 1597 (Reg. 21, Pat. Sav.). Une branche descendant de lui fit ses preuves de noblesse en vertu de l'édit de 1723 (Bibl. du Roi à Turin), filiation remontant jusqu'à lui, marquée par des doubles traits. Mais quoique cette filiation soit officielle, je ne puis m'empêcher d'y voir une inexactitude. Une généalogie communiquée par la famille, une autre existant aux archives Savoiroux intercalent entre François (I) et Pierre (III) un François (II) dont l'existence m'est prouvée, autre que celle de François (I), quoiqu'il ne soit pas certain qu'il soit fils de ce François (I). Comme d'ailleurs les concordances marquées aux articles des frères de François (II) semblent l'établir, je crois cette intercalation admissible, tout en répétant que les Preuves de 1723 passent directement de François (I) à Pierre (III), et en donnant cette variante sous les réserves voulues.

N^e^ Nicolas,
positivement ainsi que N^e^ Jacques, son frère, fils d'un N^e^ François. Héritier dudit N^e^ Jacques il fait, le 20 mars 1623 (Arch. du Sénat de Savoie), une donation à ses neveux N^es^ Jean-Jacques et Prosper Gavens.

II. N^e^ et Spec^le^ François.
L^es^ de doctorat en droit du 13 mai 1609 (ne peut se rapporter à son père François qui était notaire public en 1580). J'ai déjà dit qu'il n'y a pas de preuves authentiques qu'il soit fils de François I. Un N^e^ François Gavand épousa D^lle^ Perrine Salteur de la Salle de Rumilly. Mort le 5 mai 1614 (Reg. Par. de Rumilly).

N^e^ Jacques,
mort avant 1623. Son frère Nicolas (tous deux fils de N^e^ François) était son héritier à cette date. Paraît être mort sans enfants.

N^e^ Prosper,
donataire avec N^e^ Jean-Jacques, son frère, de N^e^ Nicolas, leur oncle (il n'est pas dit qu'ils soient fils de N^e^ François), par acte du 20 mars 1623 (Arch. du Sénat de Savoie). Mais, dans un acte du 26 mai suivant (Arch. Savoiroux), il est bien dit fils de feu N^e^ François.

III. N^e^ Pierre Gavens.
Il épousa, contrat dotal du 10 novembre 1631, D^lle^ Jeanne-Françoise, fille de N^e^ François de Motz et de D^lle^ Jacqueline Milliet. Il teste le 19 sept. 1652 (dit au contrat dotal de sa fille) et mourut avant le 30 août 1653 (Arch. du Souv. Sénat de Savoie), jour où sa veuve fut nommé tutrice et curatrice de ses enfants. Il obtint, le 1^er^ juillet 1651, arrêt d'ancienne noblesse de cinquante ans avec dégrèvement de taxes sur Rumilly, Sales, Bloye, Salagine, etc.

R^d^ Mess^re^ Pierre,
directeur des religieuses Bernardines de Rumilly, figure au contrat de mariage de sa sœur Marie.

Charlotte,
morte avant 1663, avait été mariée à Antoine Motte, de Clermont.

(2) IV. N^e^ Jean-Joseph de Gavens,
(simplement Joseph au contrat de mariage 1663), baptisé le 14 mai 1646 (Reg. Par. de Rumilly), épousa, le 10 janvier 1677 (Reg. Par. de Thonon), D^lle^ Maurise de Brotty, veuve et nommée tutrice de ses enfants le 3 mars 1688 (Arch. S. S. S.). Elle se remaria en 1696 (n^es^ de fam.) avec l'avocat Mugnier, de Rumilly.

Marie
épousa, contrat dotal du 30 mai 1663 (Arch. Savoiroux), mariée 25 novembre (Reg. Par. de Rumilly), N^e^ François-Joseph de Bracorena.

N^e^ Jean-Julien,
pupille 1688, figure au dernier degré des Preuves de 1723 avec son frère Jean-André. Mort 5 juin 1762 (Reg. Par. de Rumilly).

V. N^e^ Jean-André,
pupille en 1688. Fit, avec son frère N^e^ Jean-Julien, ses preuves de noblesse en vertu de l'Édit de 1723. Il prêta serment de fidélité le 20 novembre 1730 (Arch. Chambre des Comptes). Il épousa D^lle^ Claudine Mugnier.

Françoise,
pupille en 1688, religieuse visitandine 1700.

VI. N^e^ Charles-Jean-Julien,
lieutenant puis capitaine au régiment de Chablais, puis lieutenant-colonel commandant du fort de Miolans, épousa, le 20 septembre 1760 (Reg. Par. de Rumilly), D^lle^ Marie-Thérèse du Clos, fille de N^e^ Jean, seig^r^ de la Place et d'Hauteville. Mort à Rumilly le 6 avril 1789 (Reg. Par.).

(Reg. Par. de Rumilly).

N^e^ Joseph-André-Marie,
né le 22 octobre 1768. Recteur de l'Université de Turin 1792-1793, maire de Rumilly de 1800 à 1816, syndic de Rumilly de 1823 à 1829, épousa, contrat de mariage du 4 mars 1806, D^lle^ Marie-Joséphine, fille du S^r^ Claude-François Bastian et d'Hélène Chaumontel. Mort le 14 octobre 1831 (Notes de famille).

Claudine-Josette,
née le 1^er^ mai 1762.

N^e^ Jacques-Louis-Gabriel,
né 29 juillet 1764, major au service d'Autriche, mort en Savoie sans descendance.

VII. N^e^ Amédée,
né le 17 mai 1763.

N^e^ Joseph-Frédéric-Hyacinthe,
né le 11 janvier 1766.

N^e^ Claude-Antoine,
né le 24 mai 1773.

VIII. N^e^ Jules-Claude-Antoine de Gavand,
né à Genève le 3 avril 1824, épousa, le 8 janvier 1856, D^lle^ Françoise-Jeannette-Philiberte dite Fanny, fille de N^e^ François-Bernard Machard de Chillaz et de D^lle^ Joséphine-Thérèse de Thoyre. Testa, le 4 janv. 1878, en faveur de sa femme, et mourut aux Balmes-Sales, le 21 août 1881. Dernier du nom.

GAVENS ou GAVENT

DE MAURIENNE

P. : « *ung escu mi-parti a travers d'or et d'azur estant au coste dextre dans le champ d'or deux estoiles de gueules et dans l'azur a senextre une estoile d'or.* Timbre : *un cygne naissant.* »

(Concession dans les Patentes de noblesse ci-dessous, 1570).

Le Cte Franchi-Verney *(Armerista)* interprète ce texte sybillin : *tranché d'or à deux étoiles de gueules et d'azur à une étoile du premier émail.* C'est une solution : mais alors à quoi servent les mots officiels « estant au coste dextre dans le champ d'or deux estoiles de « gueules » ? La version suivante me parait plus probable : *parti d'or à deux étoiles de gueules en pal et d'azur à une étoile d'or.* C'est le dessin que je donne sous toutes réserves.

?

Nr François Gavent
obtint Lettres de noblesse le 6 avril 1571 (Annexé aux Preuves 1723, Bibliot. du Roi à Turin). Était peut-être frère de Nr Pierre : est peut-être la souche des Gavent, ci-dessous, chez lesquels il y a eu interruption de noblesse.

?

Nr Pierre Gavens,
seigr du Vivier en Maurienne, près de Saint-Michel. Obtint Lettres de noblesse le 26 octobre 1570 (Pat. Sav., Reg. 9, fo 6, Arch. de la Chambre des Comptes), possédait des biens à Pontamafrey et à Saint-Michel. Il épousa, contrat dotal du 3 mai 1555 (Arch. Savoiroux), Dlle Aynarde d'Arestel. Il teste le 23 mai 1580 *(Ibid.)*. Elle se remaria avec Nr Jean-François de Bavoz et teste, le 17 mars 1598 *(Ibid.)*, en faveur de Nr Claude Burdin, son petit-fils.

Nr Antoine Gavens
épousa Dlle Louise, fille de Nr Bon-Amé Cœur ou Cueur, docteur ès droits, juge du Marquisat de la Chambre. Veuve et tutrice de Marguerite, sa fille (au lieu de Vivier on lit ici *Viginel*), elle transige, le 12 déc. 1598 (Arch. Savoiroux), avec Nr Jean-François de Bavoz. Elle teste le 25 mars 1599.

Dlle Antoinette
épousa, le 11 janvier 1579, Nr Guillaume Burdin qui teste le 3 et meurt le 20 juin 1580.

? ? ?

Égrège Jean-Michel Gavens.
Nr Dlle Antoinette d'Albier, sa veuve, enterrée le 21 janvier 1647 (Reg. Par. de St-Jean-de-Maurienne).

Marguerite de Gavens, dite du Vivier (paroisse de Saint-Michel), mariée à Nr Louis du Saix, seigr d'Arnand. Par arrêt du 1er février 1607 (Arch. S. S. S.), le fidéicommis apposé au testament d'Aynarde d'Arestel fut ouvert en sa faveur.

Nr CLAUDE BURDIN, héritier nominal de sa grand'mère d'Arestel.

? ? ?

Égrège Jean-Jacques Gavent,
nommé simplement Égrège dans l'extrait mortuaire de son fils qui est dit noble.

?

Égrège Marie Gavent,
femme de Nr Claude-Ferdinand Rapin, 1743 (Reg. Par. de St-Jean-de-Maurienne).

Nr Joseph Gavent.
En 1751 qualifié d'Égrège, plus tard noble et *Dux Militiæ*, avait épousé Nr Catherine-Thérèse du Col, fille de Nr Joseph. Lui mort le 29, enterré le 30 juillet 1760, à cinquante-six ans environ. Elle morte le 19 février 1782, à soixante ans, enterrée le 20 (Reg. Par. de Saint-Jean-de-Maurienne).

Reg. Par. de Saint-Jean-de-Maurienne.

Jean-François, mort à cinq ans, le 30 octobre 1738. Si c'était cinq *jours*, ce serait le même que son homonyme.

Angélique, baptisée le 17 mai 1756.

Jean-François, baptisé le 24 octobre 1758.

Jean-Pierre-Marc, baptisé le 25 avril 1755.

Charlotte-Adélaïde, baptisée le 10 novembre 1760.

GAVIT. — *Voir* au Supplément.

GAY (DE LUPIGNY). — *Voir* au Supplément.

GEMILLY (DE) [1]

GIMILLY OU JUMILLY. — EN LATIN : *DE GIMILLIACO* (*),

COSEIGNEURS DE MARTHOD, CORNILLON ET DE LA VAL DES CLETS.

(*) Cette même terminaison *iacum* se traduit dans le Bugey par GEMILLIEU (1).

P. losangé d'argent et de sable (BESSON). *Selon* l'Armorial de Loche, *brisé d'une cotice de gueules.*

TRÈS ancienne famille sur laquelle pourtant je n'ai pu recueillir que fort peu de données. Tous ceux qui sont inscrits au tableau suivant doivent être de la même souche, mais je ne saurais l'affirmer. Elle a possédé, outre la maison-forte de Gemilly, près Marthod, la coseigneurie de ce dernier lieu, de Cornillon et de la Val-des-Clets. Elle a dû s'éteindre avant la fin du XVI^e^ siècle (1).

[Suit fragment de généalogie.]

---

(1) Il y a eu une famille du nom de Gemillieu ou Gimillieu, à Yenne, dont le nom latin *de Gimilliaco* est le même, mais qui n'a probablement que cette communauté de nom avec la famille dont je m'occupe ici.

(2) La charte suivante, les concernant, que je publie en analyse française d'après l'original latin de mes archives, me semble très intéressante. Il n'est pas inutile de démontrer, une fois de plus, l'injustice ou l'ignorance de ceux qui parlent en termes indignés des rapports entre les anciens seigneurs et leurs hommes.

L'an pris à la Nativité de N. S. J.-C., 1488, indiction sixième et le 12 mars, Antoine, fils de feu Michel Ruellact du Vivier, paroisse de Marlens, affirme qu'il est homme franc et qu'il n'est astreint à personne en ce monde, ni pour son corps ni pour ses biens; ayant considéré qu'en acquérant des alliances on acquiert aides et secours; ayant vu par lui-même que très souvent par le passé dans ses affaires il a dû supporter des choses dont il n'aurait pas souffert s'il avait été sous l'ombre et la protection d'un seigneur qui l'aurait défendu; de son propre et libre mouvement, sans être circonvenu par dol, crainte, fraude, subornation ou autre machination, reconnaît vouloir et devoir être, lui et les siens, comme il se constitue, homme lige et taillable de noble et puissant seigneur Claude de Gemilly, coseigneur de Marthod, Cornillon et de la Val-des-Clets et des siens; et c'est pour sa personne, ses biens quelconques présents et futurs, et pour ses enfants nés et à naître et leur postérité qui seront hommes liges et taillables dudit seigneur et à miséricorde dans les quatre cas suivants : 1° en cas de chevalerie obtenue par ledit noble et les siens; 2° en cas de mariage des filles dudit noble et des siens; 3° en cas d'emprisonnement de guerre pour le ou les racheter de l'ennemi; 4° en cas d'incendie de la maison dudit noble. Il prête cet hommage lige et taillable, agenouillé, les mains dans les mains dudit seigneur et en lui baisant les pouces en signe de vraie alliance et amitié. Il est convenu que si ledit Antoine ou ses mâles nés et à naître venaient à mourir sans mâles naturels et légitimes, tous leurs biens seront de plein droit échûtés et commis au seigneur. Les filles ne pourront hériter, mais elles pourront revendiquer sur les biens paternels les sommes qui leur ont été ou leur seront constituées en mancipation. La taille stipulée pour l'hommage lige et taillable est d'une poule payable annuellement au seigneur à la fête de saint André, apôtre. Si les enfants dudit Antoine viennent à se partager leurs biens et à constituer un ou plusieurs feux séparés, chacun de ces feux devra une poule une fois par an au terme susdit (1). En correspectif, Antoine reçoit du seigneur, pour lui et les siens, 10 florins payés en or et en monnaie. Claude de Gemilly promet et jure d'accorder audit Antoine et aux siens, l'aide, le profit, les secours, les conseils qu'un bon seigneur doit à ses hommes et généralement tous les bons offices qui incombent au seigneur. Ledit Antoine, à son nom et au nom des siens, promet et jure d'accomplir tous les devoirs d'un bon et fidèle homme lige et taillable, tels qu'ils sont contenus dans les anciens et nouveaux formulaires; de payer une fois par an le tribut d'une poule à l'époque désignée, et, dans les quatre cas d'aides prévus, de payer les subventions à la miséricorde dudit seigneur. Renonçant ledit Antoine à toute exception pouvant s'opposer à la validité de la présente reconnaissance d'hommage, soit *regichia*, etc., etc. Fait à Ugine, dans la loge de la maison d'Urbain du Crest d'Ugine, notaire par les autorités impériale et ducale, qui reçoit l'acte en présence de Vénérable Messire Pierre Blanc, chapelain, de Jean fils de feu Pierre Johaite, du Mont-Dessus paroisse d'Ugine, et de Viffred Manchoz, de la paroisse de Marlens, témoins requis.

Je me dispense de tous commentaires; il serait difficile d'en faire d'odieux.

?

Mess^re^ Amédée de Gemilly,
témoin au Bourget, 1248 environ (Guichenon, I, 202), à l'acte par lequel Amédée IV permet à Thomas, son frère, de bâtir un château entre Laysse et le Lac.

?

Mess^re^ Amédée de Gemilly,
témoin à Montmélian, le 9 des ides d'août 1252 (Arch. Savoiroux).

?

N^r^ Guillaume de Gemilly,
mort avant 1316.

Humbert — Aymon

prêtent hommage, le 6 des kalendes de mars 1316 (Arch. Thuyset, Cartulaire Tarentaise), à l'archevêque de Tarentaise, sauf la fidélité due au seig^r^ de Chevron, comme l'ont fait leurs prédécesseurs. Probablement le même, témoin à Mercary en 1320 (Arch. Thorens).

?

Jean de Gemilly, damoiseau,
châtelain d'Humbert de Chevron, 1369 et encore 1373 (Arch. Giez et Morand).

?

N^r^ Berthollet de Gemilly,
mort avant 1447.

N^r^ Jean de Gemilly,
coseig^r^ de Cornillon, 11 mars 1454 (Mss. Bonnefoy). Reçoit investiture de la maison-forte avec fiefs, rentes, etc., rière Gemilly et Marthod ; mort avant 1460. Dans un acte du 11 août 1461, il est appelé feu N^r^ Jean de Gemilly, *alias* Rate.
(*Voir* ce dernier nom au supplément.)

N^r^ Claudine
épousa, contrat de mariage du 13 avril 1469 (Titres Eschav.), N^r^ et P^le^ Amédée des Clets, coseig^r^ de la Val-des-Clets. 800 fl. d'or de 12 sols, monnaie de Genève, à elle constitués en dot au dernier testament de son père. Claude, son père, sera tenu « eamdem Clau- « diam vestire de una veste « de velu neyr de tier pry « foderata de gris fin... de « una alia veste de mye « grannuz? foderata de my- « nu var item tradere pa- « gnum de Ruens pro una « alia veste ». L'acte est passé à Ugine, dans la maison-forte dudit N^r^ Claude et de ses frères ; même jour mariage religieux.

N^r^ Jean de Gemilly, mentionné avec son frère dans les inféodations et transactions 1460-1461, comme coseig^r^ des fiefs de Gemilly et Marthod. Le 1^er^ février 1473 (*Fiefs*), prête hommage en son nom et au nom de son frère.

N^r^ Claude de Gemilly, coseig^r^ de Cornillon et Marthod. Avec son frère il reçoit, le 27 mars 1460 (Inféod., Arch. Thuyset), investiture des fiefs, comme leur père en 1454. Il épousa D^lle^ Amédée des Clets et partagea la juridiction des Clets avec les autres enfants de Philibert des Clets, le 13 octobre 1480 (Arch. Thorens). Il est qualifié de seig^r^ de Marthod dans une inféodation (Arch. Thuyset) du 28 mars 1498, et, le 31 octobre suivant (Arch. Sain^t^-Jorioz), dans la reconnaissance des N^rs^ frères Jean et Claude de Cerisier. Par transaction du 27 juillet 1461 (Arch. Savoiroux) avec son frère Jean, ils reconnaissent tenir d'Aymon, C^te^ de la Chambre, plusieurs hommages à eux dus ; plus tenir en fief direct dudit Comte leur maison-forte au bourg d'Ugine, dans laquelle maison ledit Comte « habet retractum tempore sibi « necessario contra quoscumque homines excepto domino nostro comite Sabaudie ». Il était mort avant 1506.

?

N^r^ Simon de Gemilly épousa N^r^ Humberte de Pradel *alias* Authurin avant le 12 août 1494 (Arch. la Place).

?

N^r^ Claude de Gemilly achète des biens pour lui et son fils le 18 avril 1482 (Arch. Manuel).

?

N^r^ et P^le^ Claude de Gemilly, coseig^r^ de Cornillon, Marthod et de la Val-des-Clets, vivant 13 février 1524 (Arch. de Giez). Admodie, le 3 février 1539 (Mss. Bonnefoy), ses moulins d'Ugine.

?

N^r^ et P^le^ Pierre de Gemilly, coseig^r^ de Cornillon, Marthod et de la Val-des-Clets (1).

N^r^ et P^le^ Pierre de Gemilly, d'Ugine, des seig^rs^ de Cornillon, Marthod et des Clets, reçoit, le 20 juin 1506 (*Fiefs*), investiture de ses fiefs et rentes féodales. Le 21 septembre 1518 (Arch. Thuyset), il vend à N^r^ André Ouvrier, d'Ugine, tous les droits qu'il peut avoir (à cause d'une vente faite jadis au feu père du vendeur par N^r^ Jérôme de Serraval) sur un hommage à cause du château de Châtelargent (Castre argentée) et de Pontverre, avec le fief direct sur les biens pour lesquels il est dû.

N^r^ Jean de Gemilly 1482. Probablement celui qui vendit les moulins de Tex aux N^rs^ de Chevron avant 1531.

?

N^r^ François de Gemilly, témoin au Marest (Thônes), le 31 décembre 1535 (Arch. Monthouz).

?

Claudine de Gemilly, mariée avant 1551 à Laurent de Crescherel (Mss. abbé Bonnefoy).

?

Françoise de Gemilly, mariée après 1490 à N^r^ Jean du Verger ; tutrice de ses enfants (Arch. Th.), 23 juin 1546.

?

Antoinette de Gemilly, femme de N^r^ François Martin, du Faucigny (*Armor. de Loche*).

(1) Lui ou l'autre Pierre était marié, avant 1543, à Jacquemette de Menthon, fille de Robert, seig^r^ de la Balme. Il l'était encore le 18 mars 1529 (Arch. Thuyset), jour où ils vendent à N^r^ André Ouvrier une maison à Ugine, que V^e^ Mess^re^ Georges de Gemilly avait donnée aux frères du Châtelard, avec substitution à N^rs^ Claude et Georges de Gemilly, ses frères. La substitution s'était ouverte en sa faveur. Lesdits N^rs^ frères Claude et Georges (qui avaient vendu des biens à Ugine les 12 novembre 1500, 21 novembre 1501 et 12 juillet 1502 (Arch. Thuyset) étaient fils de N^r^ Claude, mort avant 1502, qui avait vendu à N^r^ Philippe Allegret des rentes et servis à Ugine, le 13 juillet 1492 (*Ibid.*). En 1589 (Arch. Mouxy-Reynex), R^d^ Mess^re^ Pierre de Gemilly était protonotaire apostolique et prieur de Notre-Dame de Bellevaux, en Bauges.

GENÈVE (C^TES DE)

COMTES DU GENEVOIS, SIRES DE GEX, D'ANTHON, VAREY, ETC.

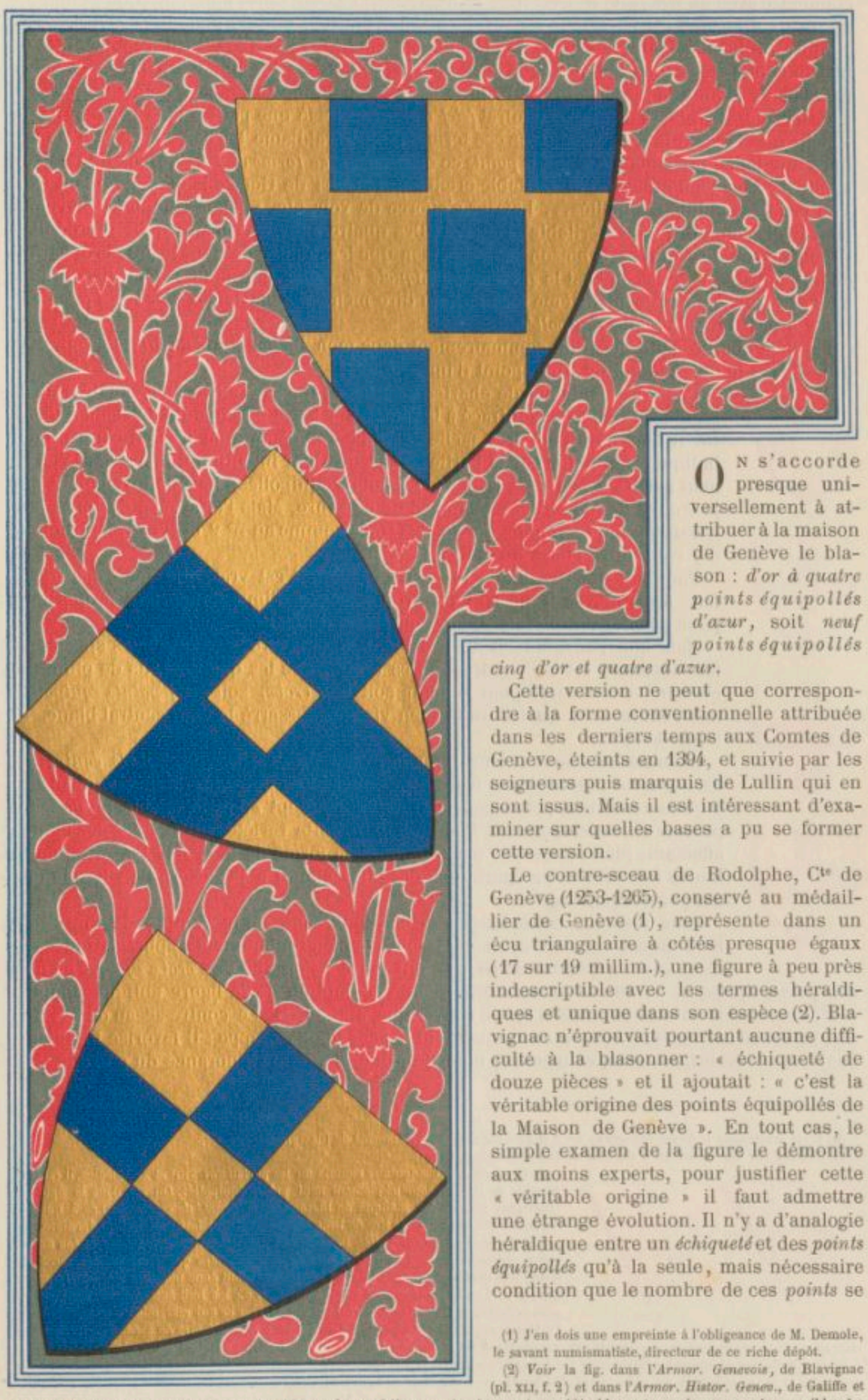

On s'accorde presque universellement à attribuer à la maison de Genève le blason : *d'or à quatre points équipollés d'azur*, soit *neuf points équipollés cinq d'or et quatre d'azur*.

Cette version ne peut que correspondre à la forme conventionnelle attribuée dans les derniers temps aux Comtes de Genève, éteints en 1394, et suivie par les seigneurs puis marquis de Lullin qui en sont issus. Mais il est intéressant d'examiner sur quelles bases a pu se former cette version.

Le contre-sceau de Rodolphe, C^te de Genève (1253-1265), conservé au médaillier de Genève (1), représente dans un écu triangulaire à côtés presque égaux (17 sur 19 millim.), une figure à peu près indescriptible avec les termes héraldiques et unique dans son espèce (2). Blavignac n'éprouvait pourtant aucune difficulté à la blasonner : « échiqueté de douze pièces » et il ajoutait : « c'est la véritable origine des points équipollés de la Maison de Genève ». En tout cas, le simple examen de la figure le démontre aux moins experts, pour justifier cette « véritable origine » il faut admettre une étrange évolution. Il n'y a d'analogie héraldique entre un *échiqueté* et des *points équipollés* qu'à la seule, mais nécessaire condition que le nombre de ces *points* se

(1) J'en dois une empreinte à l'obligeance de M. Demole, le savant numismatiste, directeur de ce riche dépôt.

(2) *Voir* la fig. dans l'*Armor. Genevois*, de Blavignac (pl. XLI, f. 2) et dans l'*Armor. Histor. Genev.*, de Galiffe et Mandrot (pl. 2). Je la donne au premier blason de ce folio, avec les émaux et considérablement grossie pour rendre sensibles des différences qui, dans la dimension réelle, ne frappent pas un œil inexpérimenté. La seule description possible, puisqu'il y a évidemment un champ, est : *d'or semé irrégulièrement de six billettes à plomb*. Je ne saurais y voir un *échiqueté*, encore moins des *points équipollés*.

réduise à *neuf*. L'essence du *point* (dont se compose l'*échiqueté*) est d'être carré sur tous ses côtés; celle des *points équipollés* est de former un carré de côtés égaux par leur réunion, ce qui n'est pas possible avec douze ou quinze points. C'est ainsi que *neuf points équipollés* peuvent se confondre avec un *échiqueté de trois tires de trois points* en tous sens; ainsi, dès que le nombre de *points équipollés* est supérieur à neuf, ce ne sont plus des *points*, mais un *échiqueté [a]*.

Autre problème. D'autres sceaux des Comtes de Genève, 1288, 1289, 1346, représentent un blason comme le second que je donne au f° 63, la grandeur et les émaux en plus. Blavignac (p. 296) en donne la description suivante : « l'écusson donne aux quatre points réunis (!) la « forme d'une croix, le point d'or central *[sic]* n'étant rappelé que par un vide beaucoup plus « petit que les points d'angle. » Dans ces termes d'un héraldisme barbare, il ne faut remarquer que l'idée préconçue d'appeler *points* ce qu'il voyait *en forme de croix*. Dans une note, il ajoute : « dans l'ignorance de la véritable origine des armes de Genevois et confondant avec « la croix les points équipollés... Levrier s'efforce de voir, etc. ». Mais comment Blavignac pouvait-il connaître « la véritable origine »? Des quatre anciens sceaux qu'il reproduit à l'appui de son dire, l'un est le blason des Zähringen que les Comtes de Genève ont porté parfois depuis Amédée I; le second est le prétendu *échiqueté de douze* que nous avons discuté plus haut; le troisième et le quatrième forment, au dire même de Blavignac, *une croix [ajourée]*. Il n'y a pas trace de *points équipollés*.

J'ai déjà abordé cette question sommairement dans mon *Dictionnaire du Blason*, pp. 190, 340, 341, et je dois ajouter ici un appoint d'importance.

N° 1

N° 2

N° 3

N° 4

Dans des centaines de chartes du XIII[e] et du XIV[e] siècle, les notaires de la région du Genevois ont tracé à la plume sur leurs parchemins le *signum Comitis*. Il leur aurait été très facile de le figurer comme au n° 1, ci-contre, pour indiquer, au moins par la partie supérieure, leur intention de partager l'écu en neuf parties à peu près égales (neuf points équipollés). J'avoue loyalement que je trouve de nombreux spécimens de ce genre. Mais j'en trouve de tout aussi nombreux où le *signum Comitis* est tracé comme au n° 2, et il est bien difficile d'y voir autre chose qu'une *croix ajourée*.

Pour ces deux variantes on peut objecter, il est vrai, que dans des tracés faits à mainlevée il ne faut pas trop attacher d'importance aux proportions pour décider entre *croix ajourée* ou *points équipollés*.

Mais que pensera-t-on du n° 3 dont je peux produire plusieurs spécimens fort anciens? Ici les notaires, après avoir tracé les quatre traits de plume se croisant, nécessaires pour obtenir soit une *croix*, soit *neuf points équipollés*, ont encore avec quatre traits bien visibles resserré le vide central blanc. Et le n° 4? (*b*).

Incontestablement si leur intention était de dessiner des *points équipollés*, ils n'avaient pas sur cette figure les mêmes idées que nous. Mais comment des hommes instruits pouvaient-ils avoir un concept si varié du blason de leurs princes et contemporains? Pourquoi dans cette variété ont-ils tracé des figures affectant, plus ou moins, mais toujours la forme de la croix? Pourquoi enfin toutes les différentes figurations ont-elles abouti à la description héraldique des *points équipollés*?

Pour résumer cette longue discussion, sans tenir compte de l'intuition héraldique, mais appuyé sur les plus anciens monuments sphragistiques, je dirai que les Comtes de Genève ont porté à l'origine une *croix ajourée* et non des *points équipollés (c)* qui ne peuvent être qu'une corruption de la figure antique adoptée postérieurement à l'extinction de la lignée souveraine, après 1394. Le contre-sceau du C[te] Rodolphe est un hiéroglyphe bizarre et unique dont le sens nous échappe : il favorise toutes les conjectures évolutionnistes, et même la monade primordiale de l'ignorance du graveur.

(*a*) C'est exactement la forme des sceaux n[os] 3 et 4 reproduits dans l'*Armorial* de Blavignac.

(*b*) Dessiné sur une charte du 5 des ides de l'an 1300 (Arch. Chuyt).

N° 5

N° 6

(*c*) Dans un écu triangulaire comme on les portait aux XIII[e] et XIV[e] siècles, il est impossible de tracer géométriquement neuf points équipollés. On voit dans la figure 5 (Blavignac n'aurait pas manqué de blasonner : *échiqueté de sept pièces*) ce à quoi se réduisent dès la deuxième tire de trois points, et à plus forte raison à la dernière, les prétendus *neuf points équipollés*. Dans un écu à volutes allemandes, dans un écu ovale, même incompatibilité. Les *neuf points* ne sont possibles que dans un écu carré de forme très moderne ou dans l'*écu en bannière*. Il faut donc modifier les carrés comme dans le n° 6 où le *point* central a son nom, mais où les huit autres aires n'ont pas de nom héraldique. On arrive ainsi forcément à tracer ce qui ressemble à une croix dont l'évidence saute aux yeux (*d*). Les *neuf points* sont une figure de second ordre, d'ordre abstrait, dont la dénomination ne remonte pas certainement à l'époque où les Comtes de Genève l'auraient employée.

Reste à expliquer comment les Marquis de Lullin, qui devaient tenir à perpétuer l'ancien blason, ont adopté précisément des *points équipollés* (*Voir* au f° 72). Je ne possède pas d'anciens sceaux des sires de Lullin. Si l'on en trouvait un, il serait plus que probablement de forme triangulaire, et je n'hésiterais pas à blasonner *d'or à la croix*, etc., blason qui s'est par corruption transformé plus tard en neuf points équipollés.

(*d*) *Voir* plus en grand et mieux le blason inférieur du fol. 63 précédent.

GENÈVE (DE)

COMTES SOUVERAINS DU GENEVOIS.

L'ORIGINE de la Maison des puissants Comtes du Genevois a exercé l'imagination des généalogistes. Suivant les romans de chevalerie ils descendraient directement d'Olivier, C^te^ de Genève, un des Pairs de la Table-Ronde, tué à Roncevaux. Cette descendance a été admise — ce qui ne suffit pas à la justifier — par l'empereur Charles IV, dans une charte datée de Lucques, le 8 des ides de février 1369, par laquelle il accorde des privilèges à Amédée, C^te^ de Genève : il daigne mentionner « felicis « recordationis illustres Raynerium et « Oliverium olim illustres Comites Ge- « bennenses a quibus illustris Amedeus « nunc Gebennensis comes et princeps « et consanguineus noster dilectus tra- « xit originem ». On ne peut admettre comme historique le roman de l'archevêque Turpin, seul et fragile appui de cette héroïque origine.

Modius (1) mentionne d'après Reusner, héraut d'armes allemand, un Jean, C^te^ de Genève, qui combattit contre les Turcs avec Conrad, duc de Franconie, en 935, et prit part au tournoi de Magdebourg en janvier 938. Ce Comte de Genève est aussi apocryphe que Louis, duc de Savoie, colloqué par le même Modius dans le Cercle de Bavière.

Lévrier (2) admet comme traditionnelle la filiation suivante : Reynier ; Olivier qui combattit à Roncevaux avec Charlemagne ; un Comte dont le nom est inconnu et dont le fils Frumold régnait vers l'an 840 ! !

Guichenon (3) dit avoir vu dans les archives de la ville de Genève une ancienne généalogie débutant par Albert, C^te^ de Genève, qui fut père de Renaud et d'Aymon, tous deux C^tes^ de Genève, vivants en 1004. Le dernier fut père de Gérard, C^te^ de Genève, qui succéda à Renaud, son oncle, et fut père de Robert, C^te^ de Genève. Celui-ci eut deux fils : Aymon, C^te^ de Genève, II^e^ du nom en 1099, et Guy qui succéda à son frère Aymon II et fut père d'Amédée I, C^te^ de Genève, 1160, père de Guillaume I. Inutile de poursuivre plus loin cette filiation qui nous donne des noms inconnus dans l'histoire et qui supprime dans la seconde moitié du XIII^e^ siècle le règne de Rodolphe I, fils de Guillaume II et père d'Amédée.

Louis della Chiesa (4), le généalogiste piémontais, donne la chronologie des Comtes de Genève. Commençant par Olivier, C^te^ de Genève en 770 (5), il saute à Gérard, Comte en 1020, il continue une filiation des plus fantaisistes.

Je ne cite qu'en passant le thème par trop improbable de Lambert Vanderburch (6) qui, commençant par un Guy, C^te^ de Genève, place au cinquième degré, en descendant, Amédée III.

Ughello (7) nous donne l'extraction d'un Roboald de Genève qui aurait été archevêque de Milan en 1124. Humbert, C^te^ de Genève, épousa Ermengarde, veuve d'Albert, C^te^ de Namur, fille de Charles, duc de Lorraine, et nièce de Lothaire, roi des Francs. Il fut père de Raynald, C^te^ de Genève, qui eut pour fils Robert, C^te^ de Genève. Ce dernier, vivant en 1060, eut d'Aldegarde deux fils : Guy, C^te^ de Genève ; Roboald, archevêque de Milan en 1124, et une fille Alix qui aurait épousé Guy, seig^r^ de Milan ! ! !

---

(1) *Pandectae Triumphales*, I, l. II, ch. 27.
(2) *Chronique historique des Comtes de Genevois*, I, 28.
(3) Mss. de la Bibliothèque de Montpellier et de la Bibl. de la Dépot. R^le^ d'Hist. nationale de Turin.
(4) *Histoire du Piémont*.
(5) Il est surprenant que la naïve tradition de la descendance d'Olivier de la Table Ronde n'ait pas été affirmée par la répétition de ce nom dans la généalogie. Peut-être les Comtes de Genevois n'y croyaient pas bien fermement. On ne trouve qu'un bâtard du nom d'Olivier au XV^e^ siècle (*Voir* TABL. II, f^o^ 71).
(6) *Voir* le tableau généalogique inséré dans son ouvrage sur la Maison de Savoie : il manque à plusieurs exemplaires.
(7) *Historia sacra in Archiep. Mediol.*, 209.

Christophe Justel (1) commence la généalogie par Robert, C^te^ de Genève en 1060, père de Guy, comte, qui aurait eu trois fils : Aymon I, C^te^ de Genève, mort sans lignée ; Guy, évêque de Genève (2), mort en 1123, et Amédée I, comte en 1162. Ce dernier fut père d'Amé, Sire de Gex, et de Guillaume I, C^te^ de Genève. Celui-ci fut père de Guillaume II, C^te^ de Genève, qui épousa Alasie de la Tour, 1286, dont il eut Guillaume, évêque de Langres ; Amédée, évêque de Die, 1275 *(sic)*, Robert, évêque de Genève, 1260, et Rodolphe, C^te^ de Genève, etc., etc.

Comme l'on voit, autant d'auteurs, autant d'imaginations différentes.

Guichenon avoue dans ses manuscrits (3) que la table généalogique publiée dans son *Histoire Généalogique de la Maison de Savoie* a besoin de quelque correction. Il croit avoir rectifié cette généalogie « avec autant de certitude que l'on en peut rencontrer dans une si profonde anti- « quité ».

Examinons rapidement sur quels titres Guichenon établit cette *certitude* relative. Selon lui, la tige de l'illustre famille de Genève est ALBERT, C^te^ de Genève, appelé AYRBERT dans un titre de l'église de Versoix, et ALBITIUS dans un titre de Nantua de l'an 931. Dans ce dernier document il se dit fils de Ratbert et de Richilde et nomme sa femme Odda, fille de Gontier et de Goudania. Il ne qualifie pas son frère du titre de Comte, et lui-même, en se donnant cette qualité, ne dit pas qu'il fut Comte de Genève. Mais comme les possessions données à Nantua étaient dans les dépendances de Genevois, Guichenon trouve « qu'il n'y a pas lieu de douter qu'Albert fut Comte de Genève ». Conclusion pleine de bonne volonté ! Albert eut pour deuxième femme *(sic)* Eldegarde, laquelle étant veuve fit, en 935, une donation à l'église de Versoix (4), près Genève, pour le salut de l'âme du Comte Ayrbert, son feu mari, sans mentionner ses enfants. « Ce qui fait présumer qu'Humbert, C^te^ de Genève, successeur d'Albert, fut un fils du premier lit (!) A quoi le temps s'accorde (!) ». Cet Humbert fut « vraisemblablement » père de Conrad, C^te^ de Genève (5), lequel est connu par la charte de Peillonex et eut trois fils : 1° Renaud, C^te^ de Genève, qui perdit cette qualité pour avoir commis félonie envers Rodolphe, roi de Bourgogne en 1004 ; 2° Aymon, rétabli Comte de Genève par le même roi Rodolphe, en 1006, et mort sans enfants ; 3° Robert, C^te^ de Genève, qui continue, nommé dans une charte de Saint-Maurice de l'an 1014 (6). Il fut bienfaiteur de Peillonex vers 1019. Dans cette charte (7), en effet, un Comte Robert fait largesse de terres de son alleu, situées dans le *Pagus Genevensis,* et mentionne Conrad, son père, et Conrad, son fils. Ce Conrad II succéda, d'après Guichenon, à son père, fut Comte de Genève et père de Gérold, C^te^ de Genève.

Avant d'abandonner l'examen des pénibles combinaisons de Guichenon et en constatant que sa « presque certitude » est bien aventurée, notons parmi ces personnages dont on ne saurait établir la descendance suivie, mais non contester l'existence, Berthe de Flandres, que cet auteur donne pour femme à Conrad II et mère de Gérold.

Ce Gérold parait réellement avoir été Comte ou Prince dans la région de Genève. Après l'extinction des Rodolphiens, l'Empereur Conrad le Salique dut établir par les armes son autorité en nos pays ; il soumit Gérold, prince de cette région en 1034 (8). Gérold dut encore se soumettre à la prépondérance d'Henri III, empereur en 1045. Ce Comte Gérold vivait encore vers 1061 avec son fils Conon, lequel, du consentement de son père, donna à l'abbaye d'Ainay l'église de Saint-Marcel, située dans la partie de la région genevoise nommé l'Albanais.

Les savants et consciencieux auteurs du *Regeste Genevois* (p. 53, *in notis*) remarquent que Gérold, prince dans la région de Genève, parait avoir été allié par sa mère avec la famille des rois Rodolphiens, ce qui expliquerait son opposition et celle des Comtes de Champagne — également parents des Rodolphiens — à ce que les empereurs prissent possession entière du riche héritage de la Bourgogne transjurane.

Le *Regeste* dit que s'il est sérieusement admissible que Gérold était petit-neveu du dernier Rodolphien, on ne peut, avec le secours d'aucun document connu, établir comment il l'était.

---

(1) *Histoire de la Maison d'Auvergne.*

(2) Il faut lire Guy de Faucigny et non de Genève.

(3) Ses manuscrits sont postérieurs à l'*Histoire généalogique de la Maison de Savoie.* Ils m'ont été utiles, *in quantum,* pour la rédaction de cet article.

(4) C'est à Saint-Pierre-de-Satigny et non à Versoix que fut faite cette donation qui, d'après le Regeste genevois (n° 116), pourrait bien être de l'an 912.

(5) Nous savons qu'un Conrad fut père d'un Robert, comte dans le *Pagus Genevensis,* mais non qu'il ait eu lui-même la dignité de Comte qui n'était pas héréditaire alors. Malgré sa « presque certitude », Guichenon en faisant naître successivement Humbert d'Ayrbert et de celui-ci Conrad, uniquement d'après des possibilités de lieux et de dates, a la bonne foi d'avouer plus loin que cette filiation d'Humbert à Conrad n'est que vraisemblable. Évidemment Conrad a eu un père, mais dans la charte de Peillonex, il n'est pas qualifié Comte.

(6) Lisez 1017. On y voit nommés Berthold et Rodolphe, Comtes (de ?), et un Robert sans aucune intitulation.

(7) Publiée dans la *Biblioth. Sebusiana,* n° 40.

(8) ... « Veniens ad Genevensem civitatem Geroldum principem regionis illius... atque alios complures subegit ». *Reg. Genev.,* p. 53, *in notis.*

Ce précieux ouvrage reproduit, d'après la Chronique de Flodoard acceptée généralement par les historiens, le fragment généalogique suivant :

Louis d'Outremer,
roi de France, épousa Gerberge.

Mathilde de France,
deuxième femme de Conrad le Pacifique, roi de la Bourgogne Transjurane.

Mathilde de Bourgogne
fut mère de Berthe (*).

Rodolphe III, le Fainéant,
dernier roi de Bourgogne.

Berthe.
On ignore le nom de son mari.
Elle fut mère de

Gérold,
Prince de la région de Genève.

(*) Voir Notice sur l'origine de Gérold, Cte de Genève (*Mém. Soc. Hist. de Genève*, t. XVI, pp. 201 et suiv.).

Mais dans la généalogie des Rodolphiens (Reg. Tabl. p. 32) nous voyons que Mathilde, sœur du roi Rodolphe III, eut pour premier mari Baudoin de Flandres. Suivant Duchesne (*Regeste Genevois,* n° 425, p. 358), auteur très estimé, suivi par Guichenon (*Voir* plus haut), Berthe de Flandres fut la mère de Gérold, Cte de Genève. Nous pouvons donc proposer cette conjecture : le mari de Berthe de Flandres, mère de Gérold, pourrait être Conrad II, le même Conrad que Robert, comte, son père, mentionne dans la donation faite à Peillonex entre 1012 et 1019.

Si cette conjecture pouvait être admise — si elle n'est pas prouvée, elle n'est pas contredite — que je sache — par aucun document connu — elle nous donnerait le lien unissant le Comte Robert de l'an 1019 environ à Gérold, Cte de Genève, de l'an 1034, 1045, et l'explication du fait que dans la confirmation faite à Peillonex par le Cte Amédée II, en 1296, il dit expressément que les libéralités qu'il confirme furent faites jadis par ses prédécesseurs (1).

Guichenon (Mss.), s'appuyant sur un titre de l'église de Genève, qui n'est pas parvenu à notre connaissance, donne pour femme au Comte Gérold, Gisèle, nièce de Rodolphe, roi de Bourgogne. On ne connait à Rodolphe III qu'une nièce du nom de Gisèle, fille de Gerberge, sœur du roi, et d'Hermann II, duc de Souabe; elle épousa : 1° Ernest, duc de Souabe; 2° Conrad le Salique, empereur. Aucun généalogiste, que je sache, ne mentionne un troisième mariage de Gisèle qui ferait de Gérold de Genève le frère utérin de l'empereur Henri III.

Malgré les faiblesses de la généalogie de Guichenon, nous tenons à dire que prise dans son ensemble, il avait raison d'affirmer qu'elle était la plus complète (2) de toutes celles qui avaient paru. Nous ne voulons plus discuter qu'une seule de ses affirmations.

Guillaume III, Cte de Genève, eut, outre ses enfants légitimes nés d'Agnès de Savoie, des enfants illégitimes d'Emeraude, que Guichenon qualifie de Dame de la Frasse et de Montjoye, fille du seigneur de la Frasse et d'une fille de la maison de la Rochette (3). Notre auteur donne Emeraude pour seconde femme au Comte de Genève et place parmi ses enfants de ce second lit, Pierre de Genève, souche des Marquis de Lullin. Or, nous savons de source certaine que Pierre de Genève était bâtard, ainsi notamment que sa sœur Marguerite (4); nous en fournirons des preuves irréfutables. Mais Guichenon dit à ce propos : « plusieurs écrivains « ont douté si Emeraude de la Frasse, Dame de Montjoye, a été la femme ou l'amie de Guil- « laume, Cte de Genève... Pour moi, n'ayant rencontré aucuns renseignements qui puissent « éclaircir ce point, et voyant que... l'auteur de cette branche et ses descendants ont tou- « jours porté les armes pures de Genève (5) sans brisure, et qu'en diverses concessions des « Ducs de Savoie, ils les ont reconnus pour être issus de la Maison de Genève (6), j'ai suivi la

---

(1) Il est vrai que ces *prédécesseurs* pouvaient l'être du côté féminin.

(2) Trop complète même puisqu'il y a admis des personnages de fantaisie. Du reste, c'est surtout pour les commencements qu'il a suivi les habitudes trop faciles des généalogistes de son temps..... et d'autres temps.

(3) Cette Emeraude nous est complètement inconnue. (*Voir* La Frasse, présent volume, f° 18.) La châtellenie de Montjoye dépendait du Faucigny, et ce bien domanial n'a jamais été, que nous sachions, inféodé aux La Frasse.

(4) Je n'ai pas d'intérêt personnel à établir cette illégitimité, au contraire, puisque cette Marguerite figure dans mes quartiers (*Voir* à l'article Sales la descendance de saint François de Sales et d'autres familles, de Charlemagne par le moyen de cette Marguerite.)

(5) Si l'on trouve jamais un sceau de Pierre, bâtard de Genève, j'ose affirmer qu'on le trouvera brisé. Aymon de Genève, Sire d'Anthon et de Varey, *brisait* Genève d'une *cotice* (*Voir* ce sceau figuré f° 70). Suivant le paralogisme de Guichenon, Aymon ne serait pas petit-fils légitime d'Amédée II, Cte de Genève!!

(6) Personne ne l'a jamais contesté, mais ils n'en sont pas issus légitimement.

« foi de cette ancienne tradition, sans pénétrer plus avant dans la recherche qui, d'ailleurs, « ne peut apporter aucune utilité à personne, et, au contraire, peut donner du chagrin à « plusieurs illustres familles qui ont intérêt à conserver l'éclat et le lustre des Marquis de « Lullin ».

Nous pensons que les considérations d'*utilité* ou de *chagrin* qui paraissaient pouvoir influencer Guichenon ne doivent avoir, en matière généalogique, aucune valeur. Nous avons déjà assez de peine à éviter les faiblesses inhérentes au jugement humain en recherchant la vérité, et rien que la vérité. La vérité est que parmi les enfants naturels de Guillaume III, Cte de Genevois, Pierre, l'un d'entre eux, a formé la famille des Marquis de Lullin. Les plus anciens ne pouvaient ignorer cette illégitimité qui empêcha Thomas de Genève (fils du susdit Pierre) de former la moindre revendication sur le Comté de Genevois après la mort de ses cinq cousins-germains, derniers Comtes. Du reste, Pierre de Genève, dans tous les documents où il figure et notamment dans son contrat de mariage, se dit bâtard, donné ou fils naturel. Il reçut des Comtes de Genevois, ses neveux naturels, la preuve palpable qu'ils étaient loin de le renier, et, à cette époque, on n'attachait pas de marque déshonorante à ce défaut de naissance, ce qu'il serait facile de prouver par de nombreux exemples historiques. Mais, peut-être de très bonne foi, les Genève-Lullin, arrivés plus tard au faite des grandeurs, ont-ils ignoré cette illégitimité. Dans leurs archives, dans les inventaires de ces archives, tous les titres pouvant l'établir ont été éliminés (1), mais les archives étrangères permettent de constater le fait qui, je le répète, est hors de discussion (2).

On verra dans les Tableaux suivants (III, IV) la très haute situation de la lignée des Marquis de Lullin qui, à l'honneur de descendre, quoique illégitimement, d'une Maison Souveraine, a joint les plus sérieux mérites.

Pour en revenir à la Maison Souveraine de Genève, nous avons déjà, à l'article Faucigny, parlé de l'enchevêtrement des fiefs de ces deux dynasties, les plus puissantes de nos contrées après celle de Savoie. Elle a gardé comme nom patronymique le nom du Comté dans lequel étaient ses possessions. Mais, dès le XIIe siècle, les Évêques de Genève, Princes de l'Empire, étaient les véritables souverains de la ville de Genève ; ils percevaient les droits régaliens et recevaient l'hommage des Comtes de Genève pour les biens et droits qu'ils avaient conservés dans les dépendances de la juridiction épiscopale. A dater de ce moment, quand on dit Comte de Genève, cela doit se prendre pour Comte du Genevois.

La famille souveraine s'éteignit en 1394 par la mort sans enfants des cinq fils d'Amédée III, tous cinq successivement Comtes. Le Comté passa aux Thoyre-Villars qui le vendirent, en 1401, à Amédée VIII, Cte de Savoie.

Les Marquis de Lullin s'éteignirent vers la fin du XVIIe siècle. Leur héritage passa aux Faucher (*Voir ce nom*) et, en partie, à la Maison de Savoie.

La branche des Seigneurs, puis Comtes de Boringe, issue des Marquis de Lullin, continue très honorablement de nos jours.

[Suivent les tableaux.]

---

(1) A ma connaissance, un seul a échappé à l'expurgation et je le possède. C'est un accord du 4 février 1407 entre Thomas de Genève et les nobles de Novery. Dans cet acte, Thomas mentionne trois fois *dominus Petrus bastardus de Gebenna miles*, son feu père. La qualification a été biffée, mais on peut, avec certitude absolue, lire deux fois sous les traits de charge le mot *bastardus* ; la troisième surcharge a rongé le papier (*Voir* f° 75, IIe degré).

Dans l'inventaire des titres essentiels des Marquis de Lullin, fait par autorité de justice en 1625 (Arch. Thuyset), pas un seul ne concerne Pierre, le chef de la famille. Deux fois seulement il est question de Thomas, son fils. Si c'est par hasard, ce hasard est bien singulier, puisqu'on y trouve des documents concernant les Cholay et les Fernay, prédécesseurs dudit Thomas. Dans un autre inventaire de titres portés à Turin (*Ibid.*), il est question seulement une fois de Guillaume, fils de Thomas. Tous les autres titres inventoriés sont, pour ce qui concerne Genève, postérieurs à Thomas.

(2) Entre autres nombreuses mentions, dans une charte du 6 janvier 1373 (Arch. Thuyset), où il figure comme châtelain de la Roche, pour Pierre, Cte de Genevois, il est dit deux fois Me Pierre, bâtard de Genève, chevalier, chanoine de la Roche, ayant pour vice-châtelain Guillaume de Mornay.

Tableau I.

N. B. — Ce tableau d'ascendance est conjectural pour quelques alliances, diverses selon les auteurs, et surtout pour la filiation de Gérold au Ce Robert (*Voir* le texte au f° 67), par le moyen de Conrad (II) que l'on sait avoir été fils du Ce Robert.

LOUIS D'OUTREMER,
roi de France, épousa Gerberge
dont il eut Mathilde, ci-dessous.
(*Selon Flodoard et du Chesne.*)

MATHILDE DE FRANCE,
deuxième femme de Conrad le Pacifique, roi de la Bourgogne Transjurane, dont elle eut entre autres enfants :

RODOLPHE III, LE FAINÉANT,
dernier roi de Bourgogne,
mort sans enfants en 1032.

BERTHE
épousa Eudes,
Ce de Blois.

MATHILDE
épousa, en premières noces, Baudoin, Ce de Flandres, IIIe du nom.

Conrad (I).

Robert,
comte dans la région de Genève.
Dans la charte de Peillonex, Rita, 1014 et 1019, mentionne son père et son fils.

(1) Selon le *Trésor de Chronologie* elle épousa Aymon I, Ce de Genève. Elle serait fille d'Arnoul I, Ce de Flandres, et de Mathilde, sa deuxième femme, fille d'Hermann Billing, duc de Saxe. Ainsi elle serait sœur et non fille de Baudoin III.

EUDES II,
Ce de Champagne, mort en 1037. (*Voir* texte, f° 66.)

Berthe de Flandres (1) épousa Conrad (de Genève) (II).

(2) Nous avons vu au f° 65 que, selon Ughello, Robaldi était frère d'Alix, enfants tous deux de Robert, Ce de Genève, et d'Aldegarde. L'existence de Robaldi et d'Alix n'est pas prouvée, du moins par les documents de notre pays.

Conon,
évêque de Maurienne, 1088-1117. On suppose qu'il était frère de Gérold, parce que dans une charte il prie son neveu Aymon d'observer sa volonté.

I. Gérold,
Comte dans la région de Genève, *princeps regionis*, soumis en 1034 par Conrad le Salique, empereur d'Allemagne, héritier de Rodolphe III, ci-dessus, et, en 1045, par l'empereur Henri III. Il vivait encore et qualifié Comte dans la donation faite par son fils Conon, ci-dessous, en 1061. On lui donne deux femmes: 1° Giséle, d'où serait né Conon, ce dont il n'y a pas de preuves; 2° Tetherge, veuve de Louis, sire de Faucigny.
A dater de celui-ci la filiation directe devient certaine. Les doutes sont signalés sur quelques points, en leur place.

Jeanne,
selon Guichenon, p. 1152, épousa Amédée, Ce de Savoie.

Conon,
on le suppose d'un premier lit. Du consentement de son père Gérold, il donne, en 1061, à l'abbaye d'Ainay, l'église de Saint-Marcel *in pago Gebennensi vocato Albanensi;* on le croit mort avant 1080 environ.

II. Aymon I,
Ce de Genève de 1080 à 1128, frère utérin de Guy de Faucigny, évêque de Genève. Selon Guichenon il aurait épousé Ita', fille de Louis de Faucigny et de Tetberge, d'où il résulterait qu'il aurait épousé sa propre sœur. On cherche à expliquer en faisant naître Ita d'un premier mariage de Louis, sire de Faucigny, mariage qui est inconnu. Il est certain que sa femme s'appelait Ita; il la nomme avec leur fils Gérold dans une charte de Saint-Claude de l'an 1090. Dans une autre charte sans date (Bibliot. Sebus), il mentionne le Ce Gérold, son père, et Conon de Genève, son frère. Il fonda le prieuré de Chamonix entre 1088 et 1099.

Gérold
vivait en 1090. Était très probablement le fils aîné. Suivant Guichenon, il aurait été père d'Alix. (Mentionné avec son père à la fondation de Chamonix.)

Guillaume
vivait en 1119, mort avant 1153.

Robald,
Selon Guichenon, évêque d'Alba en Piémont, puis archevêque de Milan en 1134, mort le 30 déc. 1144 (2).

III. Amédée I,
Ce de Genève de 1128 environ à 1178. En juin 1153 il confirme à l'abbaye d'Abondance la donation de Peillonex faite par Robert, Ce de Genève, son prédécesseur. Cette qualification ne comporte pas nécessairement une filiation masculine. En la prenant dans ce sens, elle établirait ce que nous avons marqué ci-dessus. Hypothèse qui pourrait tout aussi bien se vérifier si Gérold était fils et non petit-fils du Ce Robert. Dans cette même charte de 1153, il nomme encore Aymon, son père, Ita, sa mère, Guillaume, son frère, Mathilde ou Mahaut, sa femme, et Guillaume et Amédée, ses fils. Selon Guichenon, sa femme Mathilde était fille de Ponce I, seigr de Cusean. Deux chartes de 1147 environ et de 1170 nomment une *comitissa Gebennensis* que l'on suppose être une Domène, deuxième femme d'Amédée. La dernière charte nomme son fils Aymon, qui est peut-être Amédée, plus tard sire de Gex. *Voir* la continuation au f° suivant, Tableau II.

Alix
(selon Guichenon) ép. Guy Visconti des seigneurs de Milan.

Sires de Gex.

I. Amédée I de Genève
vivait en 1153, sire de Gex de 1188 à 1211. Guichenon s'est mépris en faisant d'Amédée I, sire de Gex, un seul personnage avec Amédée II, son fils. Amédée I épousa Poncia de Thoyre et mourut entre le mois de mai et d'octobre 1211.

Comtesson
que l'on croit avoir été femme d'Henri de Faucigny, qualifiée de dame de Clermont vers 1188.

Amédée II de Genève,
sire de Gex 1225, mort le 14 ou 16 février 1247. Il épousa en juin 1227 Béatrix, fille d'Ulrich, sire de Baugé et de Bresse, et d'Alexandrine de Vienne ou de Mâcon.

II. Étienne,
sire de Gex 1212-1225. Mort sans postérité.

Guillaume II, 6e Cte de Genève
avec son frère aîné dès 1208. Investi du comté par l'Évêque de Genève le 10 octobre 1219 (*Voir* cet acte important au *Reg. Genevois*, p. 155). Comte avec son frère 1220. Teste le 18 novembre 1252, mort le 25 suivant. Épousa Alix de la Tour-du-Pin.

Léonor, dame de Gex, ép. en janvier 1252, Simon de Joinville, auquel elle apporta la Sre de Gex. Elle mourut le 16 novembre 1302.

Isabelle vivait en 1252.

III. N. N., mineur en 1247, mort avant le 21 nov. 1251.

Marguerite vivt en 1252. Sort inconnu.

Henri vivait en 1251, mort avant 1273. Il ép. N. N. dont il eut

Béatrix ép. en 1208 Romelin, de Lunel en Languedoc (G.).

Jean, évêque de Valence en 1281 (G.) ou 1283 (*Gallia Chr.*).

Rodolphe, 7e Cte de Genève
dès 1253, mort le 29 mai 1265. Épousa en 1241 Marie de Coligny, dame de Varey, sœur du dauphin Humbert I, fille d'Hugues, sire de Coligny et du Revermont. Elle vivait encore en 1285.

Signum Armorum domini nostri domini Aymonis de Gebennis domini de Anthone. Dessiné sur une charte du 21 janvier 1367, de Cruseille (Arch. Thuyset) (*Voir* note 7, p. 67).

Béatrix vivait en 1278. Son sort est inconnu.

Éléonore épousa en 1273 Bertrand des Baux, prince d'Orange.

Amédée II, 9e Cte de Genève
dès 1208, à sa mort, le 22 mai 1308, ayant testé le 8 des kalendes de novembre 1306. Épousa Agnès, fille de Jean le Sage, Cte de Châlons et Bourgogne. Elle teste, le 18 octobre 1350, en faveur de son fils Hugues.

Sires d'Anthon, etc.

Hugues de Genève,
seigr de Cruseille et Rumilly, d'Anthon, Branges et Varey du chef de sa première femme Isabelle, dame d'Anthon, fille d'Aymar, seigr dudit lieu. Il épousa : 2e Éléonore, fille de Guillaume de Joinville, sire de Gex, premier baron de Champagne : elle teste le 12 mars 1351 et mourut sans enfants.

Ambassadeur du pape Innocent VI en Angleterre en 1360. Au nom de Charles, dauphin de France, il négocia le traité de Bretigny (Guichenon). Il testa le 7 novembre 1361 (Guichenon, Mss.).

Marie
épousa Jean de Châlons, Cte d'Auxerre.

VIII. Guillaume II. 10e Cte de Genève.
Comte dès 1308, mort le 26 novembre 1320. Fiancé en 1291 à Béatrix de Savoie, fille d'Amédée V : il épousa, conventions matrimoniales de la veille des kalendes de septembre 1297 (Besson), Agnès (sœur de Béatrix), mariage à célébrer « cum fuerint etates legitime ad matrimonium contrahendum ad invicem ». Il testa en 1311, 6 janvier 1315 et 2 avril 1319, et mourut le 20 novembre 1320 (Guichenon). — Il eut d'Emeraude de la Frasse plusieurs enfants naturels (*Voir* Tableau III), qualité que Guichenon a voulu dissimuler, mais sur laquelle il n'y a pas de doutes.

Béatrix à Frédéric, Mis de Saluces.

Aymon,
seigr de Cruseille, Rumilly et Mornay, seigr d'Anthon, chevr du Collier, première création 1302. Il testa le 10 septembre 1369, n'eut point d'enfants de ses deux femmes : 1e Jeanne de Vergy ; 2e Béatrix, fille de Guillaume, seigr de Montbel d'Entremont, avec laquelle il fut enterré à Pomiers ainsi que Hugues, son père, et Éléonore de Gex, sa belle-mère (Guich.).

Amédée, cardinal de Saluces (*Reg. Genev.*)

Jean,
chanoine, Cte de Lyon et Précenteur, résigne sa charge le 31 août 1365. Ses Preuves existent aux Archives du Rhône remontant à Rodolphe, Cte de Genève, son bisaïeul.

Agnès, religieuse (Guich.).

Jeanne à Raymond IV des Baux, prince d'Orange, 12 juill. 1367.

Blanche à Hugues de Châlons d'Arlay, 21 juin 1363.

Yolande à Aymon, Victe de Narbonne, 7 janvier 1359.

Catherine à Amédée de Savoie, Cte de Piémont, 7 sept. 1380.

Robert (16e Cte de Genevois, de mars à septembre 1394), chanoine de Paris, évêque de Therouanne 1361-1368, de Cambrai 1368-1372, cardinal en 1371, antipape à Avignon, sous le nom de Clément VIII, dès le mois de septembre 1378. Mort le 16 septembre 1394 à Avignon.

Pierre, 15e Cte de Genevois en 1370, épousa, en mars 1374, Marguerite de Joinville. Mort sans enfants en mars 1394.

Degré VII. Autres enfants de Guillaume II :

Guillaume, doyen de Clermont, évêque de Langres 1267-1291. — Guigues vivait en 1252. — Agathe, abbesse de Sainte-Catherine-sur-Annecy 1263-1273. (Guy ou Guillaume n'est pas porté au catalogue des évêques de Langres : il est pourtant nommé au testament d'Aymon-II en 1280.)

Degré IX. Jean de Genève, chanoine de Lyon, serait le même, d'après Guichenon, que Jean ou Janus, 14e Cte de Genève. Les Preuves des Ctes de Lyon ne laissent pas de doute qu'il était bien fils de Guillaume III.

Degré X. Marguerite de Joinville, femme de Pierre, 15e Cte de Genevois, était fille d'Henri, Cte de Vaudemont, et de Marie de Luxembourg. Suivant Guichenon, Pierre aurait testé, le 24 mars 1397, en faveur d'Humbert de Thoyre-Villars, son neveu. Cette date (1397) est fausse.

(2) Je suppose qu'*Aymon* a été mal lu au lieu de *Thomas*. Cette mention doit se rapporter à Thomas, fils de Pierre, du f° 75 : la qualité de châtelain s'accorde à cette époque avec la plus haute naissance.

TABLEAU II

DES COMTES DE GENÈVE ET SIRES DE GEX.

III. AMÉDÉE I, 3e Cte de Genève.
Voir SON ARTICLE AU TABLEAU I.

IV. GUILLAUME I, 4e Cte de Genève
de 1178 environ au 25 juillet 1195, date de sa mort.
Déjà mentionné par son père dans la charte de Monthoux, 1142, et celle d'Abondance, 1153, ce qui fait supposer qu'il serait né d'un premier lit d'Amédée I. Il est considéré comme le fondateur de la Chartreuse de Pomiers, 1179. Sa femme était Béatrix, à laquelle Guichenon attribue à tort la fondation de l'abbaye de Ste-Catherine.

BÉATRIX
épousa Ébal de Grandson (1234), d'où vint Aymon de Grandson, évêque de Lausanne.

AYMON,
âgé de cinq ans en 1179, vivait en 1191. Devait être le deuxième fils. Est le même qu'Amédée, suivant Guichenon.

AMÉDÉE,
chanoine de Genève en 1191, évêque de Maurienne en 1220. Mort longtemps avant 1270 (*Voir* AYMON, ci-contre).

V. HUMBERT, 5e Cte de Genève
dès 1195, Comte avec son frère Guillaume en 1220, mort avant le 10 mai 1225. Il ép. Agnès de Savoie, fille d'Amédée III et de Mathilde d'Albon, selon Guichenon, et d'Humbert III, selon le *Reg. Genevois*.

BÉATRIX,
femme de Thomas, Cte de Savoie. C'est elle qui fonda, vers 1179, l'abbaye de Sainte-Catherine près Annecy, où elle fut enterrée (1).

AMÉDÉE,
chanoine, prévôt de Lausanne 1247, évêque de Die 1251, à sa mort en janvier 1275.

AYMON,
prévôt de Lausanne 1251, chantre de Genève 1252, évêque de Viviers 1260, mort 1er mars 1293.

ROBERT,
chanoine de Genève 1252, prévôt de Lausanne 1272, évêque de Genève 1276-1287.

ALIX
épousa Rodolphe de Faucigny de Grésy.

VI. ÉBAL DE GENÈVE.
Dépossédé du Comté par son oncle. Il se retira en Angleterre, où il mourut après avoir testé à Londres, le 4 des ides de mai 1249, donnant tous ses droits sur le Comté à Pierre de Savoie.

PIERRE
vivait 1244, mort avant le 21 septembre 1249. Épousa Mathilde, fille de Walter de Lacy, noble anglais.

JEANNE
épousa Guichard IV, sire de Beaujeu et de Dombes.

MARGUERITE
épousa Aymar III de Poitiers, Cte du Valentinois et Diois en 1288.

VII. AYMON II, 8e Cte de Genève,
Comte dès 1263, teste en 1280 et meurt le 18 novembre 1280. Il épousa : 1° en 1271, Agnès, fille d'Aymon de Montbéliard, seigr de Montfaucon, morte en 1278 ; 2° en 1279, Constance, fille de Gaston, Victe de Béarn, dame de Mont-de-Marsan et Gavardin.

GUY,
chanoine de Senlis, abbé de Saint-Seyne, cède tous ses droits à son frère Amédée en 1285 (Guichenon).

1er lit.

AMÉDÉE,
mentionné avec son frère Guillaume 1314. Évêque de Toul 1320-1330 (Guichenon).

JEANNE
épousa Guichard V, seigr de Beaujeu, 1304.

VIII. JEANNE,
dame du Vuache, épousa, avant 1286, Philippe de Vienne, seigr de Paigny.
Elles cédèrent leurs droits à leur oncle Amédée, 1296-1301 (Guichenon).

COMTESSON
épousa avant 1296 Jean de Vienne, seigr de Miribel.

(1) *Voir* au IIe vol., ART. FAUCIGNY, Pes 327-352, l'appendice concernant l'alliance de Thomas de Savoie. Il existe des incertitudes sur cette alliance.

YOLANDE,
femme de Beraud II, Cte de Clermont et dauphin d'Auvergne en 1353 (Guichen.).

IX. AMÉDÉE III, 11e Cte de Genève
de 1320 à sa mort 18 janvier 1367. Il épousa, le 15 février 1334, Mathilde d'Auvergne dite de Boulogne, fille de Robert, Cte d'Auvergne et Boulogne, et de Marie de Flandres. Il teste le 15 octobre 1360. Elle, connue sous le nom de Mahault, testa le 8 août 1396. Il fut (avec Aymon, son frère) chevalier du Collier lors de sa création, 1352.

PIERRE,
bâtard de Genève, souche des Genève-Lullin et Genève-Boringe.
Voir Pes 73 et suivants.

JEAN
ou JANUS,
14e Cte de Genève de 1369 à 1370. Mort en 1370, sans alliance.

AMÉDÉE IV,
13e Cte de Genevois de 1367 à 1369. Mort après septembre 1369, à Paris, sans enfants de Jeanne de Frolois, dame de Savoisy, veuve de Geoffroy, seigr de Charny.

X. AYMON III, 12e Cte de Genevois
de mars à août 1367. Selon le *Regeste Genevois*, il mourut en Grèce où il était réellement en 1366. Il teste à Pavie, le 30 août 1367 (Guichenon), en faveur d'Amédée, son frère. Il fut pris prisonnier par les Anglais en novembre 1361 « apud Lans ». Le Comté de Genevois vota des subsides pour le racheter avec plusieurs nobles de sa suite (Mss. Besson).

MARIE,
fiancée à Rodolphe de Savoie-Achaïe, épousa : 1° en 1361 (3 octobre), Jean de Châlons d'Arlay, mort avt 1366 sans enfants ; 2° en 1367, Humbert VII, sire de Thoyre-Villars.

JEAN, bâtard de Genève, seigr de Gandiac au diocèse de Viviers. Selon Guichenon (Mss.) vivait en 1407 avec Vierne du Til, sa femme. M'est complètement inconnu.

OLIVIER, bâtard de Genève,
écuyer du Cte Amédée de Savoie qui, le 18 décembre 1406 (Arch. Thuyset), lui donne et inféode le « castrum villam villagia castel- « laniam et mandamentum » de la Corbière « cum hominibus « homagiis, fidelitatibus, domibus, pratis, vineis, aquis aquarum decursibus, stagnis, mo- « lendinis, baptitoriis, etc., etc. », pour lui et ses mâles en légitime mariage. Il payera à Aymon de Lullin (2), chevr, châtelain de la Corbière, ce qui lui est dû sur ladite châtellenie. Son oncle Pierre, dans son testament du 24 mars 1397 (Guichenon, Mss.), lui légua 1,500 livres le priant d'épouser la fille d'Antoine Cayni (lisez Caguacii), son chancelier. (Une des trois filles du Chancelier n'était pas mariée en 1393.)

HUMBERT VIII DE THOYRE-VILLARS, Cte de Genevois en 1394, mort sans enfants de Louise de Poitiers en mars 1400, léguant le Comté de Genevois à Odon de Thoyre-Villars, son oncle. Celui-ci, Comte de Genevois depuis mars 1400, vendit, le 5 août 1401, le Comté pour 45,000 livres d'or à Amédée VIII, Comte de Savoie, qui devint ainsi Comte du Genevois.

Ne et Pe GIRARD DE GENÈVE,
probablement frère de Bertrand, vend en 1457 *(Ibid.)* ses droits sur la moitié de la Corbière à Guy d'Aglié.

Messre BERTRAND DE GENÈVE
vend, en 1457 (Inventaire Rossillon, Arch. Thuyset), ses droits sur la moitié de la seigneurie de la Corbière à Guy d'Aglié Saint-Martin.

GENÈVE-LULLIN

P. d'or à quatre points équipollés d'azur.
Cimier : *Une tête et cou de buffle de sable, bouclée d'or.* — Devise : *APTE NON ARCTE.*

GENÈVE-LULLIN (DE)

SEIGNEURS, PUIS MARQUIS DE LULLIN, BARONS DE LA GRANDE BATIE (LA BATIE-CHOLEX) ET DE LA PETITE BATIE (A THONON), SEIGNEURS DE MONTFORCHER, CURSINGE, BORINGE, TOUR DE DRAILLENS, CERVENS, ETRAMBIÈRES, MONNETIER, BALEYSON, COSEIGNEURS DE CHARMOISY ET DE LA VAL D'AULPS, EN CHABLAIS ; — SEIGNEURS DE CHATEAUVIEUX D'ALBY, DE TERNIER EN MENTHON, DU VIDOMNAT DES BORNES, OUGNY, COSEIGNEURS DE LA VAL DES CLETS EN GENEVOIS; — SEIGNEURS DE VULLIENS, VILLARSEPINEYS, BAUMES, COSEIGNEURS DE PULLIER ET SESCHAUX AU PAYS DE VAUD; — SEIGNEURS DE FERNEY AU PAYS DE GEX; — SEIGNEURS DE PRESSY, DU ROSEY, DU SAIX ET MARIGNY EN FAUCIGNY; — SEIGNEURS DE MEILLONAS, SAINT-RAMBERT ET SAINT-GERMAIN D'AMBÉRIEU EN BRESSE ET BUGEY; — SEIGNEURS DE SERRE, BRISSOGNE ET GRANGETTES AU PAYS D'AOSTE; — SEIGNEURS DE RANS, RANCHOT, BENNE, LA CHAUX, POUPET, BY, CRÈVECŒUR, SEZENAY, MALLEREY, COSEIGNEURS DES BARONNIES DE MONTMIRAIL, SAINT-ALPHACE ET LA BAZOCHE EN FRANCHE-COMTÉ; — MARQUIS DE PANCALIER EN PIÉMONT, ETC., ETC., ETC.

(Voir le grand blason au f° 72, imité d'après Capré, *Catal. des Chevaliers de l'Annonciade.*)

ous avons déjà parlé, aux f^os^ 67 et 68, de l'origine de la puissante famille des Genève-Lullin, issue illégitimement de la Souveraine Maison des Comtes de Genève. Cette origine a été la source immédiate de leur grande situation. Mais, si le hasard de la naissance les a mis en vue, il serait injuste de méconnaitre leur propre valeur, récompensée par huit Colliers de l'Ordre et les plus grandes charges à la Cour et à l'armée. A chaque génération cette somme d'honneurs s'est accumulée et, lors de son extinction, à la première moitié du XVII^e^ siècle, la maison de Genève-Lullin occupait une place prépondérante dans notre vieille société savoyarde.

Pierre de Genève, chevalier (souche de cette famille), fils bâtard de Guillaume III, C^te^ de Genève, riche des libéralités de sa famille, contracta une brillante et heureuse alliance. Il épousa Catherine de Ternier, veuve de Guillaume, seig^r^ des Clets. Elle hérita successivement de Jean de Ternier, son frère (de possessions importantes à Menthon, Talloires, Veyrier, Alex, etc., etc.), et enfin de son petit-fils, Pierre des Clets, de tous les biens de cette branche de la vieille famille de ce nom, qu'elle transporta à Thomas de Genève, son fils du deuxième lit (*Voir* CLETS (DES). Celui-ci, à son tour, fit un riche mariage avec Guillelmine de Fernay, héritière de l'importante seigneurie de Lullin (1), (*Voir* CHOLAY et FERNAY), de la Bâtie-Cholay, Montforchiat ou Montforchier et Boringe.

---

(1) D'après un document de mes archives, je consigne ici le dénombrement et estimation faits en juin 1339 par le Commissaire delphinal, de la seigneurie de Lullin et Montforchiat, sur déposition assermentée d'experts et anciens de la localité.

Les revenus des châteaux de Lullin et Montforchiat, tant en censes, servis, revenus, tailles, gardes, péages, échûtes et autres obventions, sans compter les propriétés, montaient annuellement à plus de 300 livres genevoises (13,500 fr. de nos jours environ, valeur de comparaison nominale : la valeur de puissance quadruplerait la somme).

Les propriétés sont le mont d'Hermentaz, de deux lieues de circuit, valant 500 livres genevoises ; le mont de Belmont et d'Orjons, d'une lieue de circuit, valant 200 livres ; le mont d'Hermonne, d'une lieue de circuit, valant 200 livres genevoises ; les bois de Larpeta, d'une lieue de circuit, valant 1,000 livres ; autres montagnes et bois, de cinq lieues de circuit, valant 440 livres.

Au mandement de Lullin et Montforchiat existent 90 feux.

Il contient environ 5,100 poses de terres (1,366 hectares environ), chaque pose estimée 20 sols, en somme 5,100 livres genevoises ;

Il faut encore citer la double alliance contractée avec deux filles de la maison des Hornes (1) qui apportèrent aux Marquis de Genève-Lullin de grands biens dans les Flandres : enfin l'alliance du dernier du nom avec une Bruges-la-Baume, dame de plusieurs seigneuries en Franche-Comté (2), et des prétentions à la principauté de Stienhuse.

C'est alors qu'arrivée au faîte des honneurs et des richesses la famille s'éteignit. Les biens des Marquis de Lullin, qui tenaient en Chablais un état princier, se divisèrent allant en très grande partie aux Faucher (*Voir* ce nom) et à la Maison de Savoie.

Une branche de la famille, celle des Comtes de Genève de Boringe, issue naturellement de François-Prosper de Genève-Lullin, chevalier de l'Annonciade, continue encore de nos jours avec distinction (*Voir* le VII[e] TABLEAU).

[Suivent les tableaux].

---

chaque pose pouvant produire communément 3 octanes de blé, en tout 15,300 octanes. Plus 900 poses de pré, chaque pose estimée 30 sols, en tout 1,350 livres, chaque pose produisant habituellement 8 charges d'homme de foin, soit en tout 7,200 charges d'homme.

Audit mandement (qui comptait plus tard les quatre paroisses actuelles de Lullin, Reyvroz, Vailly et Habères-Lullin), outre les moulins bâtis par Humbert de Cholay, chevalier, il y a 8 moulins et 9 battoirs qui rapportent par an au seigneur, 16 livres et 10 sols.

(1) Gaspard, M[is] de Lullin, chev[r] de l'Annonciade, épousa Marie de Hornes, d'abord chanoinesse de Sainte-Vaudrue, princesse de Gaure, veuve de Philippe, C[te] d'Egmont, chev[r] de la Toison d'Or. Il n'en eut pas d'enfants. Clériadus, M[is] de Lullin, fils du précédent, aussi chevalier de l'Annonciade, épousa Sabine de Hornes, nièce de la précédente, fille de Georges, C[te] de Hautekerke, Vic[te] de Furnes, etc., et de Léonore, fille de Lamoral, C[te] d'Egmont, et de Sabine de Bavière. Voici quelques détails extraits de mes archives uniquement : Marie et Georges de Hornes, plus haut nommés, étaient frère et sœur, enfants de Martin de Hornes, Comte de Hautekerke, Baron de Gaesbeque, Sire de Houtschote, Braine, etc., et de sa seconde femme, Anne de Croy. Selon une autre version, Georges était fils du susdit Martin et de sa troisième femme, Catherine de Hornes. Martin était fils de Maximilien de Hornes, Comte de Gaesbeque, chev[r] de la Toison d'Or, et de Barbe, fille de Jean, Vic[te] de Montfort. Maximilien était fils d'Arnold de Hornes et de Marguerite de Montmorency. Arnold était fils de Philippe de Hornes et de Jeanne de Lannoy, D[me] de Brimou. Philippe était fils de Jean de Hornes et d'Isabeau de la Trémoille. Jean était fils d'Arnold de Hornes et de Jeanne de Houtschote, dame dudit lieu, Hautekerke, Vicomtesse de Berges, etc. Arnold était fils de Thiry Loef de Hornes, seig[r] de Bausignies, et d'Isabeau de Montigny en Ostrevent. Thiry Loef était fils de Guillaume, 5[e] seigneur de Hornes et Bausignies, etc., et d'Isabeau de Clèves (Extrait d'un travail fait et signé par Richard de Grez, premier roi d'armes de Brabant, à Bruxelles, le 4 janvier 1731 (Arch. Thuyset). Marie de Hornes, première nommée, marquise de Lullin, princesse et comtesse de Gaure, douairière d'Egmont, dame de Gaesbeke, Heele et Leende, Gheldrope, Ninove, Lembecque, etc., etc., par testament de l'an 1508, nomma héritière universelle Sabine de Hornes, sa nièce (plus haut nommée), promise en mariage à Clériadus de Genève, fils unique de son mari.

(2) Catherine de Bruges était fille d'Antoine de la Baume-Saint-Amour dit de Bruges et de Jeanne, fille de Jean Richardot, seigneur d'Attigny, président du Conseil d'État de l'archiduc Albert, aux Pays-Bas. Antoine était fils de Louis de la Baume, Comte de Saint-Amour, etc., etc., et de Catherine de Bruges (fille de René, prince de Stienhuse, etc., et de Béatrix de la Chambre), princesse de Stienhuse, dame de Gruthuse, comtesse de Wincestre, Montmiral, Saint-Ulphace, la Bazoche, etc., etc.

(*) Le très ancien nom de la Bâtie-Lullin était *Bastita Sancti Eugendi* (soit Saint-Oyen). Quant à la Bâtie-Cholay, avant qu'elle eut pris le nom de Cholay, elle était connue sous le nom de la Bâtie de Soubernon ou Souvernon ou Soubsvairon (orthographe très variable), et, encore en 1341, je la trouve aussi nommée la Bâtie de Roillebour ou Roilliebourg. Quant au premier nom, j'en trouve la véritable origine dans un échange du 5 mai 1319 (Inventaire), par lequel Hugues, dauphin, remet à Humbert de Cholay la Bâtie située près de Compesières, lieu dit Soubs-Viry, avec tout son territoire, hommes, hommages, juridiction haute, moyenne et basse, et dépendances dudit château de Souvery (d'où Sousvirier, sous Veyrier, et les mauvaises lectures qui sont arrivées à faire supposer que le château (*Voir in fine*, note 6, f° 79) était sous Voiron).

TABLEAU III.

GUILLAUME III, Cte de Genève (*Voir* au TABLEAU II, degré VIII).

HUGUES DE GENÈVE, sire d'Anthon, constitue une dot de 200 livres genevoises à Marguerite, ci-dessous, sa nièce.

LOUIS DE GENÈVE, chanoine et sacristain de l'église de Tarentaise en 1322 (Guich. Gén. Mte).

I. PIERRE, bâtard de Genève, chevr. Inféodé par Amédée III, Cte de Genève (son frère naturel), du château d'Alby avec bois, vergers, dépendances et appendances le 3 février 1340. Confirmation de ladite inféodation par Mathilde de Boulogne, Ctesse de Genève, le 11 février suivant. Le 29 mars suivant, il reçut encore une assignation de 60 livrées de terres de revenu annuel sur les hommes, hommages, revenus, tailles, servis, etc., audit mandement, en haute, moyenne et basse justice, en récompense de ses services (Arch. de la Chambre des Comptes, Grosse Bourgeois). Encore investi du château (Châteauvieux) d'Alby avec fiefs et droits en dépendant, le 27 août 1375 et le 10 août 1385 (*Ibid.*, Grosse Besson). Suivant les manuscrits de Guichenon, Jean, Cte de Genève (son neveu naturel), lui aurait laissé, par testament du 21 septembre 1370, les terres de Balleyson en Chablais (il ne m'en conste point), de Ternier en Genevois (il n'a pu l'avoir que par sa femme) et de Sallanche en Faucigny; Aymon de Genève, sire d'Anthon, lui aurait légué la terre de Baumes et celle du Vidomnat des Bornes. L'*Histoire généalogique de Savoie* le mentionne dans plusieurs exploits de guerre en l'an 1353 contre le Cte Verd. Il épousa, contrat de mariage du 3 octobre 1343 (Mss. Besson), Catherine de Ternier, veuve de Guillaume, coseigr des Clets, laquelle hérita de Jean de Ternier, son frère, et de ses fils et petits-fils des Clets, apportant tous ces biens à la maison de Genève. Pierre, bâtard de Genève, chevalier, figure dans plusieurs actes: notamment dans une transaction du 24 mars 1347 (Arch. Menthon) avec Thomas de Menthon, pour les limites de la juridiction de Ternier en Menthon; comme caution dans un traité du 18 décembre 1360; enfin dans la signature qu'il donne à Annecy pour le Comte de Genève à l'occasion d'un laod le 20 octobre 1385: c'est la dernière mention que je trouve de son existence. — En 1373 (Arch. Thuyset) il était châtelain de la Roche pour Pierre, Cte de Genevois.

JEAN DE GENÈVE, protonotaire apostolique (Guich., Mss.).

MARGUERITE épousa, contrat dotal du 7 février 1337 (Mss. Besson), Péronet, fils de Jacques de Richard de la Thuille.

II. THOMAS DE GENÈVE, chevr, seigr de Lullin, Montforchiat, Pont de Boringe, de la Bâtie-Cholex, Pouilly, Lutry, du Saix, de Marigny, d'Ougny, de Ternier en Menthon, de Châteauvieux d'Alby, coseigr des Clets, chevalier du Collier de Savoie (2me création); général des troupes que le Cte Rouge (Amédée VII de Savoie) envoya contre le Mis de Montferrat. Robert, cardinal de Genève, son cousin, du consentement de Mathilde de Boulogne lui donna, le 16 septembre 1371, Pouilly, en échange du vidomnat des Bornes qu'Aymon de Genève-d'Anthon avait légué par son testament à Pierre, père dudit Thomas. Le 4 avril 1397 (Arch. Thuyset) il vend à Jean de Novery une redevance que celui-ci devait sur ses biens outre l'hommage noble [que Vautier, Jean et Guillaume de Novery avaient prêté à Pierre, bâtard de Genève, le 23 mai 1372, à cause de biens au Comté de Genève provenant d'Aymaret de Novery qui devait cet hommage à Hugues de Genève-d'Anthon, sauf deux féautés au Comte de Genève et au Seigneur de Menthon]; puis il prend un arrangement avec les héritiers de Jean de Novery par acte du 11 février 1407 (Arch. Thuyset) (1). Il transige, le 12 juin 1400 (Arch. Menthon), avec Henri, sire de Menthon, qui réclamait l'échute de tous les biens provenus à Genève de l'hoirie Ternier, à Menthon, Talloires, Veyrier, etc., etc., biens pour lesquels il devait recevoir l'hommage et un faucon au mutage du seigneur et du feudataire. Ce plait n'avait pas été payé notamment lors de la mort de Pierre, bâtard de Genève, et de Catherine de Ternier, père et mère dudit Thomas (4). — Il épousa: 1° Guillermette, fille et héritière de Pierre de Fernay, chevr, seigr de Lullin, de Montforcher, Pont de Boringe, de la Bâtie-Cholex (seigneuries qui passèrent ainsi aux Genève), et d'Isabelle, dame de Vulliens, fille d'Antoine, seigr dudit lieu (2); 2° Françoise de Compey ou Compois (Guichenon, Manuscrits). Il était mort avant l'an 1423.

Probablement du 2me lit.

PIERRE, chevr, émancipé le 16 août 1402 (Mss. Besson) par son père qui lui donne Châteauvieux d'Alby et les biens de Ternier. Selon Guichenon il était seigneur de Vulliens et testa, le 20 avril 1422, en faveur d'Amédée, son frère, substituant Guillaume et ses sœurs avec Pierre et Louis de Compey. Mort sans descendance après 1442 (Arch. Thuyset).

III. GUILLAUME DE GENÈVE. *Voir* SON ARTICLE ET SA DESCENDANCE AU TABLEAU IV.

2me lit.

CATHERINE, à André de Grolée, seigr de Passin, avt 1330 (Mss. Guich.).

AMÉDÉE, seigr d'Ougnier. Il teste le 5 mars 1423 (Arch. Thuyset), veut être enterré dans l'église de Notre-Dame de la Lée au tombeau de ses prédécesseurs. Fait de nombreux legs pieux, notamment à l'hôpital de St-Jean-de-Jérusalem d'Annecy. Legs à sa femme Antoinette, fille de Pierre de St-Jeoire, seigr de Beaucroissant, à Guillaume de Genève, son frère, à *Blanche de Gebennis alias* Catherine, femme de Ne Guyon de Rovorée (peut-être sa sœur). Nomme héritier particulier Jacques de Menthon de Dingy, son cousin, pour tous les biens et fiefs quelconques du testateur au pays de Vaud et de Lausanne. Nomme héritier universel Louis de Compey, son cousin, auquel il substitue Pierre de Compey, chevr. Fait dans la maison-forte de Hougnier (3), dans la paroisse de Thoiry. Mort sans lignée.

?

BLANCHE, femme de Guy de Rovorée, nommée au testament d'Amédée, 1423. Peut-être sa sœur. *Voir* art. Guillaume, fo 74.

(1) Cet acte est celui que je vise à la note 1 du fo 68.

(2) J'ai omis cette alliance à l'article FERNAY. Isabelle, veuve alors dudit Fernay, fit une donation, à cause de noces, à sa fille Guillermette le 12 janvier 1403 (Inventaire). Guillermette vivait encore en décembre 1420 (Inventaire).

(3) On trouve Ougnier, Hougnier, Augny et Augnier dans la reconnaissance qu'il passe de ce fief le 17 décembre 1422 (Chambre des Comptes, Grosse Pisteur). Il y avait une maison-forte: on trouve au testament d'Amédée qu'elle était dans la paroisse de Chenex?

(4) Pierre, bâtard de Genève, et Thomas, son fils, transigèrent, le 14 octobre 1385 (Arch. Monthoux), avec les enfants du premier lit de Catherine de Ternier par l'entremise de Pierre, Cte du Genevois. Giraud de Menthon-Dingy n'eut qu'un lot insignifiant de terres (outre la dot de sa femme) et dut renoncer à toutes prétentions sur l'hoirie de Humbert des Clets, son beau-frère, soit sur le tiers de l'hoirie de Catherine de Ternier, sa belle-mère.

III. Guillaume de Genève, chevr, seigr de Lullin (1),
Voir son ascendance au Tableau III.

seigr de Montforchiat (*), de la Bâtie-Cholex, Pont de Boringe, Châteauvieux d'Alby, des Clets, de Vulliens et Prissier, bailli et gouverneur du pays de Vaud, chevr de l'Annonciade (Catalog.) et grand maître de Savoie (d'Amédée IX) nommé dans plusieurs actes importants ou patentes ducaux, 1434, 1457, 1472, etc. Il épousa, le 14 avril 1423, Marguerite de Menthon, fille de Pierre, seigr de Montrotier, etc. Il teste le 11 janvier 1469 (Arch. Thuyset). Veut être enterré dans l'église de Saint-Dominique d'Annecy devant l'autel de saint-Pierre, martyr. Il substitue à ses héritiers universels nommés plus bas, substitués l'un à l'autre, Janus de Savoie, Cte de Genevois, pour tous les biens du comté au-delà des Bornes, et pour le reste, François et Jean de Rovorée, ses neveux, pour les châteaux de Lullin, Pont de Boringe, Bâtie-Cholex, maison-forte de Prissier et mandement de Cluses, et Ne (N... N...) de Blonay, son neveu, pour tous les biens du pays de Vaud. Il était mort avant 1467. Fit un legs à Ne Pierre de la Frasse, coseigr des Clets, son cousin.

(*) Montforchiat, Monforchier, Montforcher, orthographe très variable.

Vénle Messre Humbert, prêtre, nommé au testament de son père.

Jean le Jeune, pensionné 1469, était d'église lors du testament de son frère Philippe, 1491. Channe de Not.-Dame de la Lée en 1505.

Jeanne, femme de Ne Jean de Glannaz, 1469. Leur fille Marie est légataire au testament de Philippe, 1491; leurs fils Georges, Benoît, Françe et Claude au testament de Jean l'aîné, 1501; Anne au testament 1505.

IV. Jean de Genève, l'aîné, cohéritier universel pour le château de Lullin avec tous les fiefs et biens en dépendant et le droit de racheter la maison-forte de Prissier. Est sans doute le Janus de Genève-Lullin qui fut chevalier de l'Annonciade suivant les Catalogues. Il épousa: 1e Françoise de Blonay, fille de François, seigr de Saint-Paul, veuve d'Antoine de Savigny, contrat dotal du 10 mars 1463 (Inventaire); 2e contrat dotal du 10 mars 1497 (Inventaire), Georgette de Viry, fille d'Amé, seigr dudit lieu, et de Jeanne de Compey. Suivant Guichenon, il n'eut point d'enfants de ce lit. Suivant une autre version, ses trois fils: Aymon, Amédée et François seraient de ce lit, et pour Aymon, c'est certain. Il teste le 29 avril 1501 (Arch. Thuyset), avait hérité alors du fief de Vulliens de son frère Philippe. Dans ce testament il ne se dit pas chevalier de l'Annonciade, ce qui est étrange, s'il l'était. Veut être enterré dans l'église des Augustins de Thonon, dans le chœur, devant le grand autel, contre la fenêtre dont les verrières portent les armes du testateur. Lègue à sa femme Georgette en usufruit la maison et les vignes de Thonon et de Tully. Nomme héritier ses trois fils: Aymon, Amédée et François. Parmi les substitués figurent Aymon de Rovorée, chevr, son neveu, fils de feu Ne François, seigr de Cursinge, et Ne François de Rovorée, seigr de Cursinge, son cousin-germain.

Il était mort avant le testament de son frère Louis, 1505. Jean avait déjà testé le 3 (*alias* 13) janvier 1496 (Inventaire, Arch. Thuyset).

Philippe, cohéritier universel pour tous les Liens du pays de Vaud avec fiefs en dépendant. — Il teste le 8 avril 1491 (Arch. Thuyset), marié à Claudine de Thouraise. Legs à Louis, bâtard de Lullin, et D. Nicolas de Genève, son chapelain de Moudon; à sa nièce Péronnette Lotain *(sic)*; à son frère Jean le Jeune. Nomme héritiers universels Jean de Genève, seigr de Lullin (l'aîné), et Louis de Genève, seigr de Châteauvieux d'Alby, ses frères, substituant François, fils dudit Jean l'aîné.

Amédée, seigr de la Bâtie-Cholex, etc., etc., légataire de son oncle et parrain d'Amédée 1485, cohéritier universel de son père 1501, et de son oncle Louis 1505. Mort avant 1536.

V. Aymon de Genève, chevr
(Amédée selon Guichenon qui ne mentionne pas Amédée ci-contre et l'appelle Aymon, seigr de Pressy, sans autre détail), Bne de Lullin, Montforchiat, la Bâtie-Cholex, Prissier, Vulliens, de Draillans qu'il acheta de François de Compey, le 18 juin 1500 (Inventaire) et 25 juin 1520, etc. Chevalier de l'Annonciade, gouverneur de Verceil (Pces du 31 juillet 1538, Inventaire), puis du pays de Vaud, enfin du Piémont. Cohéritier universel de son père, de ses oncles, etc. Fut un chevalier du plus grand mérite, qui se distingua dans les conseils du prince et à la guerre, assez pour que Charles, duc de Savoie, l'ait choisi, par son testament, comme conseiller nécessaire de l'immortel Emmanuel-Philibert, prince de Piémont, depuis duc de Savoie et restaurateur de la monarchie. Comme gouverneur de ce Prince il l'accompagna en son voyage d'Allemagne où il mourut à Augsbourg, le 1er janvier 1551, et fut enterré dans l'église de Saint-François, où le deuil fut mené par ordre de l'Empereur. Il épousa: 1e contrat dotal du 4 mars 1505 (Inventaire), Claudine de Montagny, dame de Saix, Rins, Grangette et Brissogne, fille d'Humbert, seigr dudit lieu, et de Charlotte de Vergy. Morte sans enfants; 2e contrat dotal du 7 mars 1514 (Inventaire), Marie, fille de Pierre de Duyn, seigr de la Valdisère. Veuve: 1e de Janus du Saix, seigr de la Bâtie-en-Dombes; 2e d'Aymon de Rovorée. Elle teste en 1529, le 13 octobre (Inventaire), en faveur de ses enfants des deux lits, Rovorée et Genève. Il teste le 1er juillet 1536 (Arch. Thuyset). Veut être enterré à Thonon dans l'église de « Monsieur Sainct Augustin » où reposent les corps de Mr Jean, son père, de *Georgette de Viry, sa mère*, et de ses deux femmes: legs au monastère de Sainte-Claire « qui souloit estre a Genesve », là où les sœurs seront; à l'église de Saint-Hippolyte de Thonon « si le divin service s'y fait » « a cause des troubles que de present sont en nostre foy »; à l'église de Saint-Jean-Baptiste de Lullin où il dote et fonde une chapelle avec deux tableaux de Saint-Christophe et de Sainte-Anne, etc. *Voir* plus de détails sur ce testament, ci-dessous. Il codicille, le 11 septembre 1550 (Arch. Thuyset), malade à Augsbourg, Gouvern. d'Emmanuel-Philibert de Savoie, confirmant son testament. Il avait substitué à ses fils, Jacques de Genève de Boringe, son neveu (*Voir* Tableau V), pour Lullin et Montforchier avec charge de porter les armes de Genève purement (4).

Louise-Benoîte, légataire de son oncle Aymon, 1536, pour 200 florins et son trossel.

N. N., bâtard, prévu au testament 1536.

Jacques, Catherine, bâtards, nés de Catherine Chardonnens de Moudon; légataires au testament, 1536.

VI. Georges (fils aîné)
Son père lui laisse les châteaux et seigneuries de Lullin, de Monforchier et fiefs en dépendant; les biens acquis du Duc de Savoie à Reyvroz, et Vailly ceux provenus auxdits lieux et à Charmoisy de Ne Jean Ravais, son oncle; les seigneuries de Draillans et des Terreaux; les maisons et biens à Thonon, plus ceux provenus audit lieu dudit Ravais (tant près du château que sur la place de Lale, grangeages de la Chavanne, près, vignes, etc., à Thonon, Anthy, Charmoisy et Sorcy, dîmes, vignes (sur Crestaz) et généralement tous les biens de Chablais, même ceux provenus de Marie de Duyn, excepté le Biot et la Val d'Aulps, vaisselle d'argent, etc., etc. Nommé gouverneur de Verceil par Patentes du 28 avril 1545, ne fut pas marié et testa, le 12 septembre 1569 (Inventaire), en faveur de Guy et François Prosper, ses frères. Avait déjà testé le 2 février 1558 en faveur de son frère Guy (Inventaire). Avait déjà fait donation de tous les biens de sa mère à son frère Guy, le 15 mai 1547 *(Ibid.)*, et donation universelle à Guy et François-Prosper, ses frères, le 26 septembre 1551, moyennant 100 écus d'or.

Marguerite (1er lit) épousa, le 9 septembre 1523, Aymon-Gaspard de Rovorée, seigr de Cursinge (fils du 2e lit de Marie de Duyn, ci-dessus). Aymon leur laisse (outre sa dot) tous les biens et juridictions du Biot et de la Val d'Aulps, provenus de Marie de Duyn (à cause de ses droits de 2es mariage). Elle teste, le 2 avril 1567 (Inventaire), en faveur de son frère Prosper (3).

Philiberte-Emmanuelle serait, suivant Guichenon, le seul enfant du 2es lit. Épousa, contrat dotal du 14 novembre 1581 (Inventaire), Prosper de Menthon, Bne de Rochefort.

VII. Gaspard, 1er marquis de Lullin (1er lit), continua la famille.
Voir son article et sa descendance au Tableau V.

Marguerite, religieuse 1576, abbesse de Baumes au comté de Bourgogne selon Guichenon. Céda ses droits à son frère Gaspard le 21 janvier 1577 (Inventaire).

Tableau IV.

(1) Le 14 novembre 1455 (Arch. Thuyset), le Duc de Savoie lui vend la sénéchallie de Pouilly près Lausanne, que ledit Guillaume avait jadis vendue au Duc 1,554 florins. Il avait été inféodé, le 16 mai 1429 (Arch. Thuyset), de la succession Fernay-Cholay comprenant Lullin (quod antiquitus hastida Sancti Eugendi solebat nuncupari), de Montforchiat, de Boringe, de la Bâtie de Soubvairon dite de Cholay, de la maison-forte de Pressy avec m. et m. emp. et omnim juridiction comme héritier universel de sa mère.

(2) Il fut enterré à Notre-Dame-de-Romont; dit au testament de Marguerite, sa fille. Par Patentes du 20 octobre 153... (Arch. de Cour) il obtint l'autorisation de vendre le château, lieu et mandement de Ternier à Nicolas de Diesbach, Élu de Bâle. Le 6 août 1532 (Inventaire) il présenta un recteur pour la chapelle de Saint-Jacques fondée dans son hôpital de Lullin. Le 16 décembre 1531 (Arch. Thuyset) le Duc de Savoie lui vendit, moyennant 1,300 écus d'or, les hommes, hommages, m. m. emp. et omn. jurid. de Reyvroz et Vailly, paroisses sur lesquelles Aymon avait déjà des droits à cause de Lullin et comme donataire de N^r Jean Ravais et droits ayant d'Aymon-Gaspard de Rovorée.

(3) François de Compey lui vendit, le 18 juin 1519 (Arch. Thuyset), les châteaux et seigneurie de Draillans et des Terreaux.

Amédée, cohéritier universel pour les châteaux de Pont Boringe et la Bâtie-Cholex avec fiefs en dépendant. Bailli de Bresse, seig^r de Meillonas à cause de sa femme Honne de la Chambre. Il teste à Bourg, le 23 février 1485 (Arch. Thuyset), nommant héritiers universels (sauf la Bâtie-Cholay laissée à son neveu et filleul Amédée) ses frères Aymon, seig^r de Lullin, Philippe, seig^r de Valliens, et Louis, seig^r d'Alby. Son contrat de mariage est du 7 février 1467 : elle était veuve de Philibert de Seyssel. Le contrat dotal avec Genève fut passé à Pignerol (Arch. Thuyset) en présence du duc Amédée IX. Nommé Vidomne de Genève par Patentes du 14 février 1482 (Inventaire), comprenant le vidomnat des clercs et greffiers de ladite ville.

Péronnette, légat^ve 1469, à François de Rivoire, seig^r de Gerbais et Belmont 1460 (Guich., Mss).

Catherine, non mariée et dotée. Veuve de N^r et P^t N.N. de Grolée, seig^r de Passin, elle figure parmi les substitutions de son *frère*, 1501. Elle aurait ép. aussi Guigues de Rovorée.

Marguerite, femme de N^r Amédée Hoste (Hospitis), morte avant 1469. Ses quatre enfants nommés au testament de leur aïeul 1469.

Louis de Genève, cohéritier universel pour le château d'Alby, maison-forte des Clets, maisons de Ternier et d'Annecy-le-Bourg, avec tous les fiefs en dépendant. Substitué par son frère 1501. Coseig^r de la Val des Clets. Épousa Jeanne, fille de Jacques, coseig^r de la Val des Clets, et de Péronne de Châtillon. Ils testent ensemble le 14 juin 1505 (Arch. Thuyset). Il lègue à sa femme son château *luz marest*, dans la Val des Clets, avec hommes, hommages, fiefs, etc. Fait un legs à Anne de Glannaz, sa nièce, femme de Pétremaud de Lornay, seig^r des Costes. Nomme héritiers universels Aymon, Amédée, Jean et François, ses neveux, fils de Jean l'aîné. Elle teste en faveur des seigneurs des Clets, ses parents. Le testament est fait à Annecy-le-Bourg, dans la maison dudit testateur.

N^r Antoine de Genève, fils bâtard, légataire de son père.

François, substitué par son oncle Philippe en 1491, cohéritier universel de son père 1497, et de son oncle Louis en 1505, nommé coututeur par son frère 1528. Prieur de Draillans et protonotaire apostolique.

Béatrix n'est pas nommée au testament de son père. Selon Guichenon, Mss., épousa Andrée de Grolée, seig^r de Passin en Dauphiné.

Louis n'est pas nommé au testament de son père. Suivant les manuscrits de Guichenon, était sacristain de Tarentaise. Un de ces noms était bien chanoine à Moûtiers en 1525 (Arch. Manuel).

Marie n'est pas nommée au testament de son père. Suivant les manuscrits de Guichenon, épousa Philibert, fils de Louis, C^te de Challant, et de Marguerite de la Chambre.

Jean, seig^r de Boringe, Châteauvieux d'Alby, etc., etc.
Voir son article et sa descendance au Tab. VI.

(4) Elle (déjà veuve) comme créancière de 3,612 écus d'or obtint, par substitution du 24 février 1567 (Arch. Thuyset), la seigneurie de Cursinge et de Cervens. Dans son testament du 2 avril 1567 *(Ibid.)* elle se qualifie de dame de Grangettes au pays de Fribourg, et de Brissoigne au pays d'Aoste. Elle veut être enterrée dans l'église de Notre-Dame-de-Romont, au tombeau de son père, à côté de son feu mari. Fait un legs à ses deux nièces de Pallioisse *(sic?)*, Ancelle et Yolande, religieuses de l'abbaye de la Filloule-Dieu, à Romont. Elle substitua à son frère, héritier universel, François-Prosper, ses deux autres frères Georges et Guy.

(5) Elle épousa en troisièmes noces, le 9 juin 1578 (Arch. Thuyset), Jean de Bellegarde, seig^r de Saint-Disdille, dont elle était veuve le 25 janvier 1580 (Inventaire). *Voir* Bellegarde.

Guy (2^me fils), chev^r, seig^r de la Bâtie, B^ne de Lullin.
Son père lui laisse la seigneurie de Vulliens, biens de Seppey, Moudon, sénéchallie et coseigneurie de Pullier, indivise avec l'Evêque de Lausanne, rentes, fiefs à Lausanne, Lavaux, Lustry, la juridiction de Maix près Lausanne et rière Berne et Fribourg à cause d'Echallens, rentes de Cressier, Lonnay, Mex, maison à Lausanne près de l'église de Saint-Laurent, maison et seigneurie de Villarspineys et généralement tous les biens de Vaud, Lausanne et Orbe, plus les cens et fiefs à Sallauche, Combloux, etc., depuis Cluses en dessus exclusivement. Conseiller d'État, commissaire général des Guerres et fortifications en Savoie. Patentes du 28 mai et 1^er juillet 1562 (Inventaire). Il épousa : 1^e le 16 octobre 1547 (Inventaire), Catherine, fille d'Antoine, seig^r de Ray, laquelle teste le 10 octobre 1554 *(Ibid.)*; 2^e contrat dotal du 4 juin 1563 *(Ibid.)*, Anne, fille d'Étienne, B^ne de Grolée et de Luys (5). Il reçut donation du château, terre et seigneurie de Varey, le 27 octobre 1563, dont il fut mis en possession le 13 novembre suivant (Inventaire). Il paraît avoir renoncé à Lullin soit par les partages du 18 février 1568, soit ceux du 8 juin 1571 en faveur de François-Prosper, son frère. Dès 1568-1569 il n'est plus appelé que seigneur de la Bâtie et de Vulliens. Pourtant en 1573 il plaidait avec sondit frère « pour le fait des 10,000 écus du château de Lullin brûlé » : compromis entre eux du 3 juin 1574 (Inventaire). Le 18 juin 1577 *(Ibid.)* il passe procuration à son frère François-Prosper pour exiger de l'empereur Charles-Quint la pension de 3,000 écus due à Aymon, leur feu père, chevalier de l'Ordre de l'Empereur. Il avait été avec Georges réintégré par les Bernois dans la seigneurie de Lullin, le 21 mars 1543 *(Ibid.)*.

N.N., selon Guichenon. Amblarde-Françoise suivant de vieilles généalogies, pas nommée au testament de son père; aurait ép. : 1^e N^r... de Livron, seig^r d'Allemagne; 2^e Jean de Menthon, seig^r de Savigny.

François-Prosper, 3^me fils.
Voir son article et sa descendance au Tableau VI.

Georgette à François de Vautravers, B^ne d'Eclens. Quittance dotale de 1573 (Invent.).

Charlotte-Françoise, légataire de sa tante Marguerite 1567 ; épousa, contrat dotal du 30 août, quittance dotale du 2 septembre 1571, Alexandre de Bottolier, seig^r de Dingy. C'est à tort que Guichenon l'appelle Adriane.
Son père lui fit donation des revenus de l'abbaye du Lieu, le 19 juin 1569 (Inventaire).

Adriane, religieuse professe à Mélan en 1576 (Inventaire).

Péronne 1^e François de Montvuagnard, seig^r de Boège, contrat dotal du 19 janvier 1586 ; 2^e à Claude Pobel de Saint-Alban.

Gasparde épousa Louis de la Perroussaz de Draillans le 16 mars 1575 (Inventaire).

VII. Gaspard (*Voir* Tableau IV, f° 76), 1er Marquis de Lullin (érection du 1er février 1597) (1) et de Pancalier (2); Baron de la Grande et de la Petite Bâtie; Seigneur de Carsinge, Cervens, Boringe, Pressy, Draillans; Coseigneur de Charmoisy en Chablais, de Rans et Ranchot au comté de Bourgogne (3); chambellan et conseiller d'Etat; colonel de 4,000 Suisses, 31 mars 1591 (4); colonel général de toutes les gardes, 1er mars 1607; capitaine des gentilshommes-archers de la garde, 25 avril 1607; gouverneur et lieutenant général au duché d'Aoste et cité d'Ivrée le 1er mars 1565; chevalier de l'Annonciade en 1598 (Inventaire). Il remplit plusieurs ambassades auprès des Empereurs, Rois de France, d'Angleterre et d'Ecosse, chez les Archiducs d'Autriche en Flandres, les Electeurs et aux Ligues suisses. Il accompagna le Duc en Espagne pour son mariage avec l'Infante Catherine. Né le 23 juin 1540, mort le 23 juin 1619, enterré dans l'église des Barnabites (de Saint-Augustin et alors dite des SS. Maurice et Lazare). Il épousa : 1° contrat dotal du 23 février 1575 (Arch. Thuyset), Antoinette de Faucher, dame de Rans et Ranchot, fille de Claude, seigr de Savoyeux (*Voir* Faucher); 2° contrat dotal du 16 janvier 1598 (Arch. Thuyset), Marie de Hornes, princesse et comtesse douairière de Gaure et d'Egmont, dame de Gaetbecque, Heele, Leende, Gheldrop, Ninove, Lembecque (*Voir* note 1, f° 74). Elle teste le 20 août 1598 (Arch. Thuyset) et le 4 janvier 1605 (Inventaire), avec l'autorisation du Roi du 23 février précédent. Elle nomme héritiers universels, se disposant à partir avec son mari pour les terres de Savoie, les enfants mâles qu'elle pourrait avoir, à défaut les filles. Si elle n'a pas d'enfants (ce fut le cas), institue héritière universelle Sabine de Hornes, sa nièce, faisant de son mariage avec Clériadus, fils unique du premier lit de son mari, la condition de cette institution. Lègue l'usufruit à son mari et en propriété ses droits sur les seigneuries de Ninove, Haelterr et Herlingove, ou, à défaut de les obtenir, 5,000 florins (5). Lui teste le 21 juin 1619 (Arch. Thuyset). Veut être enterré dans la chapelle par lui fondée (capital : 1,000 écus d'or) dans l'église de Saint-Augustin de Thonon. Nomme héritier son fils unique Clériadus (6). Il avait vendu la seigneurie de Pressy, le 12 septembre 1588 (Inventaire), à Nre Gaspard Reydet, pour 2,000 écus dont quittance du 6 avril 1589. A cause des biens de sa deuxième femme avait prêté hommage au Roi d'Espagne, duc de Brabant, le 23 mai 1598 (Inventaire).

VIII. Clériadus, 2me Marquis de Lullin et Pancalier,
Baron et seigneur desdits lieux, etc. Conseiller du Conseil privé de S. A., gentilhomme de la Chambre, capitaine entretenu de 50 gens d'armes, lieutenant gouverneur, puis gouverneur du Duché de Chablais et bailliages de Ternier et Gaillard (avait été auparavant gouverneur du Duché d'Aoste et cité d'Yvrée), premier capitaine de toutes les gardes de cavalerie de S. A., colonel de ses gardes suisses, maréchal de camp, capitaine des gentilshommes-archers de la garde, chevalier de l'Annonciade (2 février 1618). Accompagna son père à l'ambassade d'Angleterre, puis auprès de l'Archiduc Albert au service duquel, de 1606 à 1608, il commanda une compagnie de 200 chevaux-cuirassiers, ambassadeur extraordinaire au pays des Ligues, etc., etc. Il épousa Sabine, fille de Georges de Hornes (*Voir* note 1, f° 74), contrat dotal du 9 novembre 1600 (Arch. Thuyset). Etant veuve, le 16 mars 1636 *(Ibid.)*, elle fit une donation au monastère des religieuses de Sainte-Ursule de Thonon de 1,000 ducatons de 7 florins pour œuvre pie et comme « fondataire » dudit couvent. Elle mourut à Thonon et fut enterrée, le 12 septembre 1645 (Registres Paroissiaux), dans l'église des Barnabites. Le 1er décembre 1595 (Inventaire), il reçut collation de la commanderie du prieuré de Douvaine (SS. Maurice et Lazare), vacante par la mort du Marquis d'Hermance avec les 200 écus de pension qu'autrefois les Ministres (protestants) de Thonon et Gex étaient en coutume de prendre sur ledit prieuré.

IX. Albert-Eugène-Martin, 3me Marquis de Lullin et de Pancalier,
Baron et seigneur desdits lieux en Chablais, de Rans, Ranchot, La Chaux et de Poupet, By, Crévecœur, Bayne, Malarey, Lezenay, Montmiral, Authume, Saint-Phulphace, la Bazoche et la Grutuse (du chef de sa femme, Guichenon le qualifie aussi de prince de Stienhuse). Conseiller d'Etat de S. A. R., chambellan, colonel général de la garde suisse, maître de camp d'un régiment entretenu, maréchal de camp dans les armées, général de la cavalerie de Savoie, gouverneur de la ville citadelle et province d'Asti, puis gouverneur et lieutenant général du Duché de Chablais et bailliages de Ternier et Gaillard, grand écuyer de Madame Royale, chevalier de l'Annonciade. Il épousa par contrat dotal du 29 janvier 1622, passé à Besançon (Arch. Thuyset), autorisé par le Duc de Savoie et la Sérénissime princesse Isabelle-Clara-Eugénie, Infante d'Espagne, Catherine de Bruges dite de la Baume, dame des baronnies et seigneuries ci-dessus (les onze dernières), fille de feu Antoine de la Baume Saint-Amour, baron et seigneur desdits lieux, et de Jeanne Richardot, princesse de Stienhuse. Elle se constitua tous les biens de ses feus père et mère, plus ceux de Catherine de Bruges, princesse de Stienhuse, son aïeule paternelle (fille de René de Bruges de la Grathuse et de Béatrix de la Chambre), de son feu frère, etc., etc. Elle arriva à Thonon avec ses équipages, le 25 mars 1625 (Arch. Thuyset), et avant d'entrer dans le palais de la Petite Bâtie, elle déclara n'accepter l'hoirie de son beau-père que sous bénéfice d'inventaire. Albert-Eugène est le fondateur des Minimes de Thonon (*Voir* les Histoires de Thonon et l'excellent Mémoire de MM. Dubouloz et Mudry inséré dans les actes du Congrès scientifique de Thonon). Il teste le 30 avril 1660 (Arch. Thuyset). Si l'église des Minimes, par lui fondée et par la Marquise, sa femme, n'est pas achevée, son corps restera déposé dans l'église des Barnabites où demeurera son cœur pour toujours, et leur lègue 400 ducatons pour la fondation d'une chapelle sur le frontispice de laquelle seront sculptées ses armes (on les voit encore). Usufruit à sa femme. N'ayant pas d'enfants, il institue héritier universel à cause de son double parentage, de son amitié et de ses vertus, Claude-Alexandre de Faucher, baron de l'Estoile, et ses mâles. Il portera son nom et ses armes et le titre de marquis de Lullin sans aucune brisure, et reconnaîtra le Duc de Savoie pour son souverain. Substitue Albert de Hornes, son filleul, fils de Philippe de Hornes et de Marie d'Arenberg, son cousin, puis Alexandre de Bournonville, son cousin. Si ses héritiers ne portent pas les armes et le nom, substitue Balthazard-Sabin de Bottolier, seigneur de Dingy, son cousin. Fait à Thonon en la Petite Bâtie (l'hôpital actuel).

Albert-Eugène, qui fut ambassadeur en Lorraine et en Allemagne, se distingua dans plusieurs faits de guerre et surtout par sa fidélité envers Madame Royale, sa légitime souveraine, qu'il défendit et suivit à la Citadelle, contre les menées du prince Thomas.

Il fut le dernier mâle des marquis de Lullin du nom de Genève, n'ayant eu qu'une fille. Mort en 1662 (7).

X. Christine,
dite princesse de Stienhuse,
morte en bas âge en 1634.

TABLEAU V.

(1) Je possède dans mes archives les Patentes qui consacrèrent cette érection. Elles sont scellées du grand sceau équestre de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, dont l'existence n'est pas signalée dans les recueils des Sceaux de la Royale Maison de Savoie. Grâce à une épaisse boîte en cuivre fondu et tourné, gravée des deux côtés aux armes de Genève-Lullin et aux armes écartelées des quartiers du nouveau Marquis, ce sceau précieux, de 110 millimètres de diamètre, est admirablement conservé. Sceau et contre-sceau de cire écarlate encastrés dans une masse de cire rougeâtre. Le sceau, d'un travail exquis (probablement flamand), figure le Prince, couronné sur le heaume, armé de toutes pièces, les épaules couvertes d'un manteau flottant, tenant du bras senestre l'écu de Savoie, brandissant de la main droite une épée au-dessus de sa tête. Le destrier, caparaçonné de plumes, est entièrement recouvert d'une chabraque à pendentifs armoriée : à dextre et à senestre, en écartelé aux 1er et 4e de Saxe ancien et de Saxe moderne enté de Angrie, au 2e de Chablais, au 3e d'Aoste, et sur le tout de Savoie. Le dextrier galopant sur une plaine herbeuse et fleurie. Légende: CAROLVS EM. D.G. SABAV. CHABL. ET AVG. PRIN. PEDE. COM. GEN. NIC. ET AST.

Le contre-sceau figure dans un cartouche un écu écartelé comme ci-dessus, sommé d'une couronne de Marquis. Légende : AVXILIVM MEVM A DOMINO.

Un petit sceau, assez mal conservé dans sa boîte de cuivre, est uni à l'ampliation de la Chambre des Comptes.

Le diplome lui-même, sur parchemin, est un chef-d'œuvre de peinture artistique. Un large linteau tenant horizontalement toute la longueur de la peau, orné aux deux bouts de mascarons est chargé au milieu de l'écu de Savoie (Ecart. comme ci-dessus) sommé de la couronne ducale, entouré du grand Collier de l'Annonciade, porte quatre fois les mots FERT d'argent entrelacés dans des lacs d'amour d'or, sur fond d'azur. Le tout est surmonté aux deux angles de deux Centaures tendant un arc sous une banderolle portant la devise OPPORTVNE. Des deux côtés du linteau pendent deux écus en table d'attente entourés de cartouches verts supportant par des cordons d'or à dextre l'écu de Genève-Lullin lambrequiné et sommé du heaume et du cimier et de la devise APTE NON ARCTE. A senestre, un écu lambrequiné, avec heaumes et cimiers, écartelé aux armes de Genève-Lullin, Ray, Bruges (ici la croix est de pourpre) et de Viry. Ces deux derniers écus supportent encore chacun par des cordons d'or chacun une panoplie d'armes, cuirasses, etc. Ce travail très artistique ne provient certainement pas des officines héraldiques piémontaises où trop souvent la naïveté remplace le sentiment de l'art.

(2) Marquisat en Piémont qu'il acheta avec son fils du Duc de Savoie pour 65,000 ducatons, le 19 juillet 1616, dont les revenus (1613-1617) étaient de 2,010 écus d'or d'Italie (Inventaire).

(3) Du chef de sa première femme.

(4) A la tête desquels il se distingua, notamment en 1593 et 1595.

(5) Testament fait au château d'Erquinghehem sur la Lys en présence de Louis de Ghistelles, gentilhomme de sa maison. Elle mourut à Aoste (Piémont). Dans son testament de 1619, son mari ordonne que son corps soit transporté dans son tombeau à l'église des Barnabites de Thonon.

(6) Le 9 septembre 1584 *(Fiefs)*, il reçut en inféodation les revenus du château de Thonon et des greffes en dépendant. Le 4 janvier 1585 il reçut quittance du prix de cette vente, 3,000 écus ; 23 février et 9 juillet suivant, arrêts, ordonnances et enregistrement de cette vente. Le 21 octobre 1589 le duc Charles-Emmanuel approuva et ratifia cette vente moyennant 8,000 écus outre les 3,000 déjà payés pour toute mieux-value. Le 15 février 1607 le Duc lui accorda droit d'omnimode juridiction dans la maison construite et édifiée dans la ville de Thonon; dans le *pourpris*, circuit et jardin d'icelle. Le 27 décembre 1618 il passa reconnaissance du tout en fief noble. Cette seigneurie retourna à la Couronne (notablement augmentée) par le testament de Marie, Marquise de Pancalier, ci-dessous, en faveur de Madame Royale ; les revenus et greffes du château de Thonon furent vendus à Janus de Bellegarde. Gaspard acheta la terre et seigneurie de Compois, le 10 octobre 1606, et les revendit, le 9 novembre 1608, à Antoine de Seyssel. Il acheta de Claude de Marolle les revenus de la Roche et Mornex, le 17 octobre 1609 ; vérification du 8 septembre 1610. *Voir* A L'ARTICLE D'ANNIBAL (TABLEAU SUIVANT) des actes le concernant.

MARIE, Marquise de Pancalier, dame d'honneur de Madame Royale, épousa, contrat dotal du 31 janvier 1628 (Arch. Thuyset), Charles-François de Valperga, Cte de Masin, chevr de l'Annonciade, dont elle n'eut pas d'enfants. Etant veuve le 28 août 1666 (Arch. Thuyset) et appelée au fidéicommis institué par Marie de Hornes, Marquise de Lullin, tant par son testament du 20 août 1598 que par le contrat dotal passé le 9 novembre 1600 entre Clériadus, Mis de Lullin, et Sabine de Hornes, ses père et mère, et par le codicille du 31 octobre 1604, ayant toujours eu la volonté de recouvrer la baronnie et pays de Gaetbecque, seigneuries de Heele et Leende, etc., dépendant du fidéicommis ouvert en sa personne par la mort du Marquis de Lullin, son frère, elle cède et transporte à Mes[rs] Claude de Richardot, Per de Stienhuse, et Mes[rs] Alexandre de Richardot, Bon de Limbeck, frères, ces trois quarts lui revenant (l'autre quart sera pour eux) ainsi que le quart des 100,000 écus, valeur des biens vendus. — Elle teste, le 6 octobre 1675, en faveur de Madame Royale, duchesse de Savoie, lui substituant Victor-Amédée, duc de Savoie, chez lequel passa ainsi Pancalier et toute l'hoirie de Marie de Genève-Lullin qui mourut, le 13 juin 1681, dernière de cette illustre famille (*Voir* notes 5 et 6).

(7) Après la mort du dernier Marquis de Lullin sans enfants, il y eut un procès entre Claude-Alexandre de Faucher, héritier institué, et la Marquise de Pancalier, sœur du dernier Marquis, qui, en vertu des fidéicommis, réclamait tout le riche héritage de la Maison de Genève-Lullin. Ce procès, commencé le 8 janvier 1663, provoqua une sentence du Duc de Savoie du 19 décembre 1667, déclarant le fidéicommis ouvert et purifié en la personne de la Marquise de Pancalier, mais laissant la porte ouverte à des revisions qui firent recommencer le procès. Il dura jusqu'au 24 mai 1680, où la cause appointée ne fut pas jugée à cause de projets d'accommodement. Sur ces entrefaites la Marquise mourut, le 13 juin 1681, ayant, par son dernier testament du 6 octobre 1675, institué héritière universelle Jeanne-Baptiste, duchesse de Savoie. Le Marquis de Lullin (Faucher) transigea avec la Duchesse le 17 novembre 1681 (Arch. Thuyset). Pour toutes ses prétentions quelconques en l'hoirie de la Maison de Genève il eut : 1° le lieu, juridiction, fief, marquisat de Lullin avec ses dépendances et biens seigneuriaux et ruraux (à l'exception de Charmoisy et de la Tour de Draillans), calculés à 392 ducatons de revenu annuel ; 2° la Bâtie-Cholex avec fief, juridiction, biens et rentes, calculés à 76 ducatons de revenu annuel ; 3° les revenus ruraux de Thonon, calculés à 114 ducatons de revenu ; 4° les granges de Trecusil (7) produisant 16 ducatons de revenu ; 5° les fiefs de Rans et Ranchot en Bourgogne avec dépendances, calculés à 140 ducatons de revenu annuel. Moyennant tout ceci, Faucher renonce à toutes autres prétentions sur l'hoirie de Genève et fruits d'icelle exigés par la Marquise de Pancalier et la Duchesse, que celle-ci assure aux RR. PP. Minimes de Thonon. Si ceux-ci se contentent de 20,000 florins pour la fabrique de leur église, le surplus ira aux créanciers de l'hoirie. Madame Royale aura le fief de Pancalier et tous les fiefs et biens subrogés à la Baronnie de Gaetbecque (aliénée par Clériadus avec le consentement d'Albert-Eugène pour un prix fort modique, 300,300 fr., par acte du 31 octobre 1615 (Inventaire), eu égard à la valeur que le Marquis Clériadus, dans une lettre du 16 juin 1654, avouait être, même en temps de guerre, avec Léende et dépendances provenus de la Maison de Hornes, d'un million 600,000 livres de France, plus tous les autres biens de la Maison de Genève et notamment la Bâtie de Thonon, la vigne de Pré-Cergue, Charmoisy, Tour de Draillans, etc.

Albert-Eugène, marquis de Lullin, et Catherine de Bruges, sa femme, sont les fondateurs des RR. PP. Minimes de Thonon. *Voir* l'Historique de cette fondation dans l'excellent Mémoire de MM. Dubeulot et Mudry, inséré dans le Compte rendu des Congrès des Sociétés savantes de Thonon.

Dans une décision capitulaire prise par le Provincial et les définiteurs de l'ordre pour remercier l'Excellentissime donateur, le 1er mai 1609 (Archives Thuyset), je vois qu'ils louent surtout sa libéralité « pro notabili augmento sui conventus Tononiensis... ultra antiquum redditum conventui assigna- « tum varias sortes principales usque ad summam triginta septem millium nongentorum septuaginta quinque florenorum monetæ Sabaudiæ, unum « item ampissimi et amœnissimi deambulatorii sicut et proprietatem vineæ et aquæductus conventui vicinorum donavit et præterea una cum Excel- « lentissima domina conjuge sua per alium contractum sextæ februarii eiusdem anni 1600 ad perfectam Ecclesiæ dicti conventus ædificationem scriptis « ultro se et heredes suos obstrinxit », etc.

Après la mort de son père, le Marquis Clériadus, il fit rédiger, par autorité de justice, l'inventaire solennel des biens, meubles et titres de l'hoirie en 1625 (Arch. Thuyset). *Voir* note B, f° 85.

A cette époque, à la Bâtie-Cholex, on ne voyait plus que les murailles d'un château encommencé sans avoir été parachevé ni habité, ne desservant à rien (le château existait en 1319). A Boringe, le château était entièrement ruiné et gâté sans espoir de s'en pouvoir jamais servir. A Cervens, le château avec une tour carrée et deux tours rondes était en masures, la façade du côté du lac entièrement ruinée et par terre. A Draillans, la tour forte carrée en pierres communes, sauf les anglières et le chanteau en pierre dure sans aucune ouverture, étage ni porte, était entièrement déshabitable. Le château de Cursinge consistait en deux corps de logis réunis par des courtines à créneaux avec quatre tours rondes aux extrémités, une grande et une petite tour carrées, avec deux cours, tout entouré de fosses, où passait le Redon (ou une dérivation), était en piteux état et en partie ruiné, le Redon ayant abattu une tour et comblé des fossés. Il y avait deux ponts levis alors ruinés, les frontispices des portes en pierre de roche travaillée, etc.

Le château de Lullin avait été brûlé du temps de Prosper auquel Guy réclamait de ce fait 10,000 écus en 1573. Il n'est question dans l'inventaire, à propos de ce château, que de tas de pierres. Evidemment la construction du palais de la petite Bâtie à Thonon avait fait négliger tous les autres châteaux dont celui de Cursinge a été très considérable. La Chavanne était une grangerie.

IV. Jean (l'aîné) de Genève,
seigr de Lullin, déjà inscrit au Tableau IV.

V. Aymon de Genève-Lullin,
déjà inscrit au Tableau IV :
outre plusieurs enfants énumérés audit
tableau, il eut le suivant :

VI. François-Prosper de Genève (3me fils),
cohéritier universel de son père pour les châteaux, maisons et seigneuries de Pressy ou Prissy sur Sallanche, de la Bâtie-Cholex près Genève, avec tous fiefs et ruraux en dépendant : plus pour les biens de Marie de Duyn, les maisons, censes, rentes, fiefs et ruraux du pont de Marigny soit le Saix, tous les biens de Fleyrier, Monaz, et tous autres biens depuis Cluses inclusivement jusqu'à Bonneville, plus le château Cerlions en la ville de la Roche, les rentes, censes, fiefs en Bornes, à la Roche, Bonne, Lucinge, Chatelet de Crédoz, et dans tout le comté de Genevois, baronnie de Faucigny et mandement de Samoëns. Avant 1562 (Arch. Thuyset) il était seigneur de Lullin, Cursinge, etc., comme héritier sans doute de son frère aîné Georges, testateur en 1559. Il est aussi qualifié de seigneur de Saint-Rambert, Saint-Germain, d'Ambérieu en Bugey dont il fut inféodé sous droit de rachat moyennant 1,100 écus d'or, le 20 décembre 1561 (Inv.), et mis en possession le 28 février 1562 *(Ibid.)*, de Cervens, Etrembières et Monestier, Grangettes et Brissoigne. Il fut inféodé de la juridiction de Monnetier et Mornex le 12 juin 1602 (Arch. Thuyset). Le 18 février 1568 *(Ibid.)*, lui et son frère Guy avaient stipulé que Georges, leur frère (aîné), jouirait des seigneuries et juridictions de Pressy, du Saix et autres lieux de Faucigny et Genevois sa vie durant. Georges étant mort (probablement il était faible d'esprit), Guy et Prosper procèdent à des partages le 7 juin 1571 *(Ibid.)*. Prosper, seigr de Lullin, ayant le choix comme cadet, prend la maison du Saix, rière la Roche, Marigny, Montsaxonnex, Morillon, Châtillon et Cluses. Guy, la seigneurie de Pressier avec appartenances et dépendances et la dîme de Fleyrier. Hérita de sa sœur Marguerite (*Voir* f° 76) des seigneuries de Cursinge, Grangettes au pays de Fribourg, et Brissoigne au duché d'Aoste. François-Prosper, conseiller d'État, chambellan, capitaine des archers de la garde avant 1562, colonel le 30 septembre 1584, puis général des gardes avant 1594 (Arch. Thuyset), chevalier de l'Annonciade en 1569, ambassadeur en France, 1584, en Espagne où il accompagna, en 1585, le Duc Charles-Emmanuel lorsqu'il alla s'y marier, fut un des plus vaillants compagnons d'armes d'Emmanuel-Philibert, à côté duquel il combattit à Saint-Quentin (1557). Il sauva ce prince d'un grand danger en 1560 lorsque le Duc, se trouvant à Villefranche près Nice et voulant chasser le corsaire Ochiali qui avait débarqué au camp des Soupirs près Villefranche, aurait été fait prisonnier si Prosper ne l'avait forcé de se retirer. Il rencontra Jean-Baptiste Cambiano de Ruffia, maître d'hôtel du Duc, abandonné par son estafier qui avait fui avec les chevaux et qui, souffrant de la goutte, pouvait difficilement se mouvoir. Prosper mit pied à terre, fit enfourcher son cheval à Cambiano et, se voyant serré de près par l'ennemi, se jeta à la mer et gagna le port à la nage (1). Il épousa, en 1573, Jeanne de Transylvain, fille de Maximilien, seigr de Bouchault en Flandres, secrétaire d'État de l'Empereur Charles V et de Catherine de Mol, veuve de Girard de Walwick, ambassadeur de Charles-Quint à Constantinople. (De ce premier mariage elle eut une fille, Marie de Walwick, qui épousa, en 1580, Philippe de Thoyre.) Elle teste, le 3 septembre 1588 (Titres d'Eschavannes), ayant obtenu de la Cour des fiefs de Brabant la permission de disposer de ses fiefs comme elle l'entendrait. Mentionne Marie de Walwick, sa fille, déjà dotée. Legs à Clémence, sa fille (4,000 écus), et à Annibal, son fils (1,000 écus), ses enfants conçus dudit seigneur de Lullin. Lègue à l'hôpital d'Etrembières, fondé par Prosper, son mari, 500 écus d'or pour l'entretien de cinq pauvres vieilles infirmes. Nomme son mari héritier universel pour tous ses biens en Flandres et Savoie, lui interdisant de laisser aucune part de cet héritage à Annibal, leur fils ; autrement elle substitue Marie de Walwick et Clémence de Genève, ses filles. Fait à Orsier, devant le temple dudit lieu (2). Dans le contrat dotal de leur fille Clémence, lui constitue en dot les châteaux d'Etrembières et de Grières, les seigneuries du Saix et de Marigny, plus 3,100 écus d'or ; se réserve l'usufruit d'Etrembières sa vie et celle de sa femme durant. Elle, dame de Lampagne et de Bouchault en Flandres, constitue 4,000 écus d'or. Par Patentes du 9 novembre 1559, vérifiées le 12 suivant (Inventaire), Emmanuel-Philibert lui fit don des châteaux et mandement d'Etrembières et de Saconay, au mandement de Ternier, avec leurs meubles et dépendances confisqués sur Philibert de Compey. C'est en vertu de partages du 18 février 1568 (Arch. Thuyset), avec son frère Guy, qu'il devint positivement seigneur de Lullin. Il obtint, le 24 juillet 1568 (Inventaire), une foire franche au lieu de Monnetier.

VII. Annibal de Genève, seigr de Cursinge, Cervens (et Draillans),
enfants de Mes[re] Prosper de Genève, seigr de Lullin, etc., n'excédant pas l'âge de quatre ans, nés hors mariage, *ex filia tunc soluta*,
sont légitimés par Lettres ducales du 4 août 1562 (Arch. du Sénat de Savoie) et remis dans tous leurs droits quelconques.

Par un accord du 22 août 1605, confirmé et expliqué par autre accord du 6 juin 1596 (Arch. Thuyset), il céda à Gaspard, seigr de la Bâtie (VII, f° 78), le mandement, ressort, juridiction de Lullin, tant de l'ancien patrimoine de Lullin et Montforchiat que les acquis de Vailly, Reyvroz, Habères, Bellevaux, etc., avec tous fiefs et ruraux en dépendant ; plus la seigneurie de Grangettes, les biens et fiefs des pays de Fribourg, Vaud et Aoste, même la maison d'Aoste dite de la Trinité. Il reçoit en échange tous droits sur les seigneuries de Cursinge, Cervens et dépendances (Gaspard ne se réserve que le grangeage des Terreaux à Marigny, plus six poses de vignes à Thonon, etc., etc.). De plus, Gaspard et Annibal conviennent qu'au cas de mort de l'un d'eux sans enfants légitimes et naturels, lesdites seigneuries reviendront au survivant, Gaspard pouvant disposer par testament de 6,000 écus d'or et Annibal de 4,000, selon leur bon plaisir. Annibal n'eut pas d'enfants de Lucrèce Roëro (qui fut légataire de Clémence pour une chaîne d'or de 300 écus, en 1606). Il teste le 7 juin 1599 (Arch. Thuyset), lègue à sa femme 4,000 écus d'or, substituant aux enfants à naître de Clémence, sa sœur, Bernard de Thoyre, fils de feu Philippe de Thoyre, et de généreuse dame de Velevick *(sic)*, son neveu et les siens. Il laissa deux enfants naturels. Lucrèce (que l'on trouve aussi appelée de la Rovorée) déjà veuve, passa, le 18 octobre 1608 (Inventaire), quittance à Gaspard de Genève-Lullin de 30,000 florins pour ses droits dotaux assignés sur la seigneurie de Cursinge.

Clémence de Genève,
Dame d'Etrembières, du Saix, de Marigny et de Mornex (3). Epousa, le 11 février 1589 (Arch. Thuyset), Bernard IV, Bon de Menthon, seigr de Dingy, etc. Elle teste le 8 mars 1606 (Arch. Thuyset). Lègue à l'hôpital d'Annecy les seigneuries d'Etrembières, Grières et Monnetier avec tous les droits féodaux et ruraux en dépendant. Si le Duc de Savoie rachetait cette seigneurie, l'hôpital en appliquerait le prix en biens-fonds aux mêmes intentions (4). Nombreux legs, notamment à ses neveux et nièces de Thoyre. Nomme héritier universel Bernard de Menthon, son mari. (Celui-ci obtint sentence contre Gaspard et Cléridus appelés à la succession de sa feue femme, le 4 juin 1614 (Inventaire), pour 4,100 écus d'or. Jeanne de Transilvain ou Transilvan outre sa dot, sa vaisselle d'argent, avec joyaux, lui avait donné 4,000 écus d'or dont Bernard de Menthon donna quittance le 31 mars 1601.) Substitue Annibal, son frère, à défaut Cléridus de Genève (VIII, f° 76), Bon de la Bâtie. Morte l'an 1607.

Nos Pierre. Nos François.
Leur père impose à Nos Antoine, son frère, de les alimenter et de leur faire apprendre un métier pour gagner leur vie ou entrer dans l'église, et de leur donner à chacun, à l'âge de vingt ans, 100 écus d'or sol. François fut aussi légataire de Clémence (1606) pour 500 écus d'or. (*Voir* sa descendance au Tableau VIII.)

Tableau VI.

V. Jean de Genève,
seigr de Boringe, Châteauvieux d'Alby, Ternier en Menthon, coseigr de la Val des Clets, épousa Antoinette des Clets. Il teste le 6 juillet 1528 (Arch. Thuyset). S'il a un posthume, lui lègue la maison-forte du Marest en la Val des Clets et celle de Ternier en Menthon avec appartenances et dépendances ; autrement Jacques sera héritier universel. Lui substitue Aymon, son frère (du testateur), puis Guyne, sa fille, et ses mâles, puis ses autres filles avec leurs mâles qui prendront le nom et les armes du testateur. Il mourut avant 1545.

A A.
Voir plus bas
A A.

Louise,
légataire de son père, 1528, et de sa belle-sœur, 1559, épousa, contrat dotal du 8 juillet 1553 (Arch. St-Jorioz), Nre François Duvid. Elle teste veuve, le 21 mars 1593 (*Ibid.*), en faveur de Jacques Pelard, son neveu.

Angélique — Claudine
ont chacune 1,000 florins et leurs vêtements nuptiaux. Elles épousent, par le même contrat dotal du 24 oct. 1545,
Henri Pelard, Bon du Noyret, coseigr de la Val des Clets.
Richard Moyne, seigr de Serraval, coseigr de la Val des Clets (Arch. Thorens).
Jacques, leur frère, leur constitue à chacune 500 écus d'or.
Selon Guichenon est la même qui épousa 2e Claude de Vidomne de Villier ; après 1559 en tous cas, et même après 1561.

A A. — Autres filles de Jean de Genève et d'Antoinette des Clets. — Il est possible que deux de ces noms désignent une seule personne : mentionnées au testament de 1528, sans virgules, ni autres indications. Hugonne ou Guyne (aurait épousé Jean de Viry), Aymée-Georgine-Philippine (aurait épousé le seigr de Riddes), Claudine (2e ?), Louise (2e ?) ont chacune 1,000 florins et leurs robes. — Un Re Messre Louis de Genève, naturel, est nommé co-tuteur à ce testament ; pas de marque de parenté.

VI. Jacques de Genève,
seigr de Boringe, Châteauvieux d'Alby, Ternier en Menthon, coseigr de la Val des Clets. Le 21 décembre 1551 (Arch. Thorens) il vend à ses beaux-frères Pelard et Moyne toute la juridiction qu'il possède dans tout le Val des Clets, servis, cens, hommes, fiefs, châteaux, granges, leydes, moulins, cours d'eau, hausièges, etc. pour 1,200 écus, et c'est pour la dot et robes de ses sœurs, femmes de ces derniers, qui accordent au vendeur droit de rachat. Par acte du même jour, il vend les fiefs et biens que son père avait acquis à Thônes et aux Clets à Nre François Fornerat. Il épousa Rose de Gojonay qui teste, le 9 décembre 1559 (Arch. Thuyset), nommant héritiers universels son mari et ses mâles; à défaut de mâles, substitue Françoise, sa sœur, dame de la Chapelle, à la charge de donner certaines sommes aux filles qu'elle pourrait avoir dudit Boringe. Ce cas de substitution arrivé, elle lègue 100 écus d'or à Nres François et Jean de Gumoëns et à Pierre de Gumoëns, ses cousins-germains. Fait à Annecy, où elle figure (sans être dénommée) avec son mari et sa fille, dans le recensement d'Annecy de 1561 (Comm. par M. Serand).

(1) L'an 1567, pris à la Nativité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et le 25 décembre (Arch. Thuyset), les paroissiens de Monnetier lui cèdent tous leurs droits sur une pièce de terre d'une fossorée, située audit lieu appelé Vers-Saint-Didier où « souloyt avoir ung « ostboyre appelle Sainct Dedier et dans laquelle pièce ledict seigneur de Lullin a faict « édiffier ung chasteau aussi appellé son hermitaige ». Ils se réservent de pouvoir aller « ouyr le service de Dieu et gaigner les pardons les jours accoustumez comme le mer- « cresli des Rogations, les jours des festes de Sainct Dedier, de la feste a Dieu et des Pas- « ques ».

(2) Marie de Walwick a épousé, en 1580, Philippe de Thoyre, et a dû naître vers 1557. Annibal et Clémence, enfants de la testatrice, conçus du seigneur de Lullin qui n'excédaient pas quatre ans lorsqu'ils furent légitimés en 1562, étaient donc nés vers 1558. Il ne faut donc pas prendre au pied de la lettre l'expression de *fille lors seule;* il est presque certain qu'à cette date Jeanne était veuve de Girard. Jeanne de Transylvain n'est pas nommée aux Lettres de 1562, mais la teneur de son testament ne laisse pas de doute que c'est d'elle dont il s'agit. Du reste Annibal et Clémence furent légitimés *subsequenti matrimonio* en 1573.

(3) Elle acheta Mornex de Claude de Marcilles, le 13 mars 1598 (Arch. Thuyset). Elle fut inféodée de la juridiction de Monnetier en survie d'Annibal, son frère, le 12 juin 1602 (Inventaire).

(4) Ce legs ne paraît pas avoir eu d'effet ; par Patentes du 20 janvier 1609 (Inventaire), le Duc ordonna que par la mort sans enfants de la dame Clémence, la juridiction d'Etrembières ferait retour à la Couronne, nonobstant le legs fait par elle à l'hôpital de Nacy.

Nre Antoine de Genève dit de Boringe (seigr du Saix, Marigny et Draillans). Clémence lui lègue la seigneurie de Saix et Marigny avec juridiction, hommes, hommages, fiefs, maisons, granges, prés, vignes, etc., pour 1,000 écus d'or sol. Par des accords passés, le 22 août 1595 et 6 juin 1596 (Arch. Thuyset), entre Annibal de Genève (ci-contre) et Gaspard de Genève (VII, f° 78), ce dernier devait relâcher à Nre Antoine donné de Genève la seigneurie, juridiction, revenus et biens de Boringe à cause de 3,000 écus d'or que le feu seigr Prosper de Genève, seigr de Lullin, avait donnés à Nre Antoine de Genève, son fils, hypothéqués sur ladite seigneurie de Boringe. Dans son testament du 7 juin 1599 (Arch. Thuyset), Annibal légua à Nre Antoine de Genève, frère donné du testateur, la Tour de Draillans avec tous ses revenus et dépendances, plus les vignes de Thonon, à la charge par lui de nourrir et alimenter Pierre et François, enfants donnés du testateur. Par acte du dernier février 1594 (Arch. Thuyset), Prosper, seigr de Lullin, etc., chevr de l'Ordre, etc. (son père, il le nomme ici Nre Antoine Dumont donné de Genève), le constitue son mandataire pour vendre, aliéner les seigneuries, juridictions, châteaux, fiefs, rière les États et pays de Flandres. Il épousa, contrat dotal du 9 décembre 1612 (Arch. Thuyset), Janique Roget, fille de Nre Jean, seigr de Fesson, Noyer et Folliet, sénateur au Souverain Sénat de Savoie, et de Philiberte, fille de Louis de Chignin, seigr de la Place. Antoine n'est pas né de Jeanne de Transylvain, qui ne l'aurait pas oublié dans son testament de 1573. Il n'est pas compris dans les Lettres de légitimation de 1562 parce qu'il n'était pas né alors. Il a dû naître précisément vers 1573; ainsi âgé de vingt-et-un ans au moins lorsqu'il fut nommé mandataire de son père, et d'une quarantaine d'années lorsqu'il se maria en 1612, longtemps après la mort de son frère et de sa sœur. C'est lui qui a formé la branche des Comtes de Genève de Boringe de nos jours. *Voir* Tableau VII et note A au P 85.

VII. Aymée de Genève,
mariée le 24 décembre 1534 à Nre Claude de Thorens, seigr de Choyset (Thuyset), avec lequel elle vivait encore en 1566 (Arch. d'Antioche), dont les fils sont légataires au testament de Clémence, 1606.

CLÉMENCE DE GENÈVE,
1re femme de Ne Jacques Machard
de Chassey.

ISIDORE (2e fils),
coseigr desdits lieux et de la Place. Épousa : 1° le 14 février 1684 Marie, fille de Ne Jacques-Philibert Roget de Cholex, morte le 14 janvier 1685, âgée de vingt ans (Regist. Par. de Bonneville) ; 2° Dlle Anne-Marie Reveu, qui teste le 12 juin 1726 (Arch. d'Avusy). Lui teste le 9 octobre 1699 *(Ibid.)*.

JEANNE-PHILIBERTE
épousa, contrat dotal du 12 février 1676, Ne et Spectle Joseph Juge (Arch. Cevins).

Registres Paroissiaux de Bonneville.

MARIE-BALTHAZARDE (1er lit), née le 12, morte le 19 janvier 1685.

JEANNE-CONSTANCE, née le 24 février 1686, probablement morte jeune.

JOSEPH-ANTOINE, seigr ou coseigr desdits lieux, né le 24 février 1689, teste le 7 déc. 1759 (A. d'Avusy), mort le 1er déc. 1762 (Reg. Par. de Bonneville). Avait épousé Dlle Thérèse Dupuis.

MELCHIOR-AMÉ, né le 12 janv. 1688, mort avant 1699.

CONSTANCE, née le 29 octob. 1691, teste le 7 février 1764.

LOUISE, née le 5 août 1690.

GEORGES-FRANÇOIS, né le 22 novembre 1692, lieutenant juge-maje de Faucigny. Épousa, le 22 décembre 1732, Dlle Marie Roget de Fesson. Il teste en faveur de Joseph-Antoine, son frère, le 7 avril 1726 (?) et meurt sans lignée, le 13 mai 1759.

MARIE-ISIDORE, née le 13 mars 1695, épousa : 1° Claude-Louis Favrat le 10 mai 1723, dont elle eut trois filles ; 2° le 11 mars 1731, Ne Louis de Cambiague. Morte en 1760.

A A.

ISIDORE, née et baptisée le 24 novembre 1734 (Reg. Par. de Bonneville), épousa, le 29 janvier 1758 *(Ibid.)*, Joseph-Alexis de la Grave, Bne d'Avusy.

MARGUERITE-SUZANNE, née le 9 février 1738 (Reg. Par. de Bonneville), épousa, le 29 avril 1760 *(Ibid.)*, Ne François-Marie de la Fléchère.

A A. Autres enfants d'Isidore de Genève et d'Anne-Marie Reveu (Reg. Par. de Bonneville).

BALTHAZARD, né le 22 juillet 1697. Teste le 7 avril 1726.

FRANÇOISE-CONSTANCE, religieuse Bernardine à Annecy en 1726.

FRANÇOISE-ANGÉLIQUE épousa, le 27 avril 1733, Spectable Jean-Baptiste Demusy, docteur en médecine de Vuz en Sallaz.

CONSTANCE, née le 17 janvier 1694.

FRANÇOISE, née le 13 août 1698.

Une des Constance morte à huit ans (sans autre date).
Il y a certainement double emploi pour quelques noms avec ceux portés plus haut.

CHARLES-FRANÇOIS-CLÉRIADE, seigr de Nangy, né le 12 avril 1766 (Reg. Par. d'Annecy). S'établit à Ivrée en Piémont. Il épousa

et mourut en mai 1852.

ROSE-VICTOIRE, née le 31 juillet 1772 (Reg. Par. d'Annecy), vivait encore en 1853.

N. N., fils. N. N., fils. N. N., fille.

(1) Je pense que c'est le Marc-Antoine, Cte de Nangy, qui épousa, le 22 novembre 1755 (Registres paroissiaux de la Roche), Péronne..... veuve de..... Benevix, relaissée *(sic)* de..... Rebut.
Je trouve encore une Péronne, ou Marie-Péronne de Beringe, qualifiée de Comtesse de Beringe ou de Nangy, qui épousa Victor-Amé Sallier de la Tour, Marquis de Cordon, et mourut le 15 juin 1783, âgée de quarante-quatre ans. A cette époque, les Noyel de Bellegarde portaient aussi le titre de Comte de Nangy. Il peut donc y avoir méprise, n'ayant pas vu de documents pour éclaircir la difficulté.

Tableau VII.

VII. Antoine de Genève de Boringe,
seigr du Saix, de Marigny et de la Tour de Draillans.
Voir son ascendance au Tableau VI.

VIII. Clériadus de Genève,
seigr desdits lieux et de la rente de la Place (provenue de Philiberte de Chignin, son aïeule; épousa Étiennette-Philiberte, fille de Ns Balthazard Achard, Dnr du Rosey, contrat dotal du 5 août 1647 (*Voir* Achard, t. I, fo 2). Il teste le 13 octobre 1670, et codicille le 1er septembre 1679 (Arch. Cevins), nommant héritiers universels ses deux fils. Mort avant 1685.

Marie
épousa, contrat dotal du 10 septembre 1685 (Arch. Savoiroux), Jean-Baptiste de Mouxy, seigr de Planchamp. Elle teste en 1716 (Arch. Savoiroux).

IX. Balthazard de Genève,
seigr desdits lieux, épousa: 1o Angélique Scipione, fille de spectable Louis-François Du Nant, avocat au Souverain Sénat de Savoie, et de Dlle Philippine, fille de Scipion de Seyssel, seigr de Compois et d'Ambilly; 2o Philippine de Seyssel, cousine-germaine de sa première femme, après 1697. Lui mort avant 1721.

Françoise,
légataire 1679, épousa, contrat dotal du 29 avril 1681 (Arch. Cevins), Ns Joseph Quimier de Pontverre. Vivait encore en 1692 (Reg. Par. de Cruseille).

Charles-Marc-Antoine, capitaine au régimt suisse de Nidau. Preuves 1723 (1).

Pierre-Louis, primicier de la Collégiale de la Roche. Preuves 1723. Teste, le 29 mars 1721, en faveur de ses neveux.

X. Pierre-Élie de Genève,
seigr de Boringe, né le 4 avril 1681, conseiller de S. A. et juge-maje de Faucigny par Ppes du 3 janvier 1701 (Arch. du Souv. Sén. de Sav.). Mort le 16 février 1730. Épousa Dlle Julie Salomé, fille de Balthazard de Gingins. — C'est à lui et à ses frères que s'arrêtent les Preuves de 1723, remontant à Aymon de Genève, seigr de Lullin, leur quatrième aïeul.

Marie-Isidore 1o à spectable Nicolas Séraphin, juge-maje de Tarentaise; 2o à Louis-Philippe du Puis, gouverneur de Ciudad-Rodrigo (Preuves 1723).

Charles, mort avant 1721.

Marie-Madeleine.

François-Marie,
le puîné, chanoine et primicier de la Roche. Mort le 11 février 1748.

XI. François-Marie de Genève,
seigr de Boringe, épousa Dlle Catherine (ou Jacqueline) Josephte de Lambert de Soyrier. Mort le 29 mars 1749.

Anne-Claudine, née le 9 septembre 1716 (Reg. Par. de Bonneville).

Marie-Josette, née le 12 avril 1715 (Reg. Par. de Bonneville).

Françoise-Suzanne,
née le 8 mars 1741 (Reg. de Bonneville), épousa, le 10 septembre 1765, Jean-Baptiste de Loche, Bon de Saint-André (Reg. Par. de St-Léger).

XII. Gaspard-Marie de Genève,
Cte de Boringe et de Nangy, épousa Dlle Jeanne-Baptiste, fille de Ns Joseph de Sales, seigr de Brens. Morte le 24 avril 1783.

Jeanne-Louise,
née le 6 septembre 1765 (Reg. Par. d'Annecy), a épousé M. N. N. Vignet au pays de Gex.

XIII. Pierre-François-Victor de Genève,
Cte de Boringe, baptisé le 1er septembre 1764 (Reg. Par. d'Annecy), épousa, le 7 février 1815 (Reg. Par. de Vétraz M.), Dlle Ambroisine de Chessel.

Charlotte-Alexie, née le 15 mars 1770 (Reg. Par. d'Annecy).

Françoise, née le 13 avril 1768, morte le 9 septembre 1850 (Reg. Par. d'Annecy).

Sophie, née le 30 août 1766 (Reg. Par. d'Annecy)

Jeanne-Claire-Anastasie,
née le 22 décembre 1815, baptisée le 13 février 1816 (R. P. de V. M.), épousa Théodore de Mouxy de Charrière.

XIV. Ferdinand-Charles-François-Joseph de Genève,
Cte de Boringe, né le 18 août 1819 (Reg. Par. de Vétraz), épousa, le 27 oct. 1853, Marie-Julie-Josephte-Melchiotte du Verger, mort à Genève, le 12 mars 1894.

Louise-Sabine-Éléonore,
née le 18 février 1818 (Reg. Par. de Vétraz-Monthoux), a épousé le Cte Jaillet de Saint-Cergues, intendant.

Jules-Napoléon-Robert, né le 28 fév. 1802, à Carouge, capitaine au long-cours.

William-Charles-François-Victor, né le 28 mai 1809 à Carouge.

XV. *Joseph*-François-Élie de Genève,
Cte de Boringe, né le 3 août 1854, a ép., le 9 avril 1883, Stéphanie-Maria-Pauline d'Ersu.

Marie-Louise-Alix, née le 17 septembre 1856.

XVI. Hélion-François-Ferdinand-Octave-Aymon, né à Noyon le 5 avril 1884.

Sabine-Yolande-Jeanne-Françoise née le 20 juillet 1880, à Paris.

TABLEAU VIII.

Le nom de DEGENÈVE est très répandu en Chablais, surtout dans les environs de Bons et de Lullin. Selon toute probabilité, il provient au moins en très grande partie d'illégitimes de la maison de Genève-Lullin. Il y a une vingtaine d'années, le chef d'une nombreuse famille d'honorables paysans de ce nom m'assurait pouvoir me démontrer par titres, dont il était détenteur, sa descendance des Marquis de Lullin. Malgré les offres les plus séduisantes, je n'ai pu obtenir communication de ces documents.

Je me borne à inscrire ici ceux que j'ai trouvés qualifiés de nobles, sans parler de ceux qui sont déjà inscrits dans les Tableaux précédents.

VII. ANNIBAL DE GENÈVE, seigr de Cursinge et Cervens. *Voir* SON ARTICLE AU Fo 80.

N. PIERRE. *Voir* CE QUI EST DÉJA DIT SUR EUX AU BAS DU Fo 80. Sa destinée m'est inconnue.

N. FRANÇOIS. Vivait 1599-1606, dit de Draillans, puis de Genève de Draillans. Cornette des gardes du corps de la compagnie de S. E. le Mis de Lullin en 1638, etc. (*Voir* L'ARTICLE DE SON FILS). Albert-Eugène, Mis de Lullin, lui fit donation d'une maison à Thonon en 1650 (Inventaire). Il épousa Dlle Michelle-Françoise-Antonie de Léaval qui était tutrice de son fils en 1656. Mort le 7 mai 1652 (Reg. Par. de Thonon).

N. ALBERT DE GENÈVE, fils de N. François de Genève, dit le seigr de Draillans. Mort le 3 mars 1644 (Reg. Par. de Thonon).

N. BERNARD, baptisé le 8 octobre 1638 (Reg. Par. de Draillans). Destinée inconnue.

N. JACQUES-MARIE DE DRAILLANS, né le 15 août 1641 (Reg. Par. de Draillans), page de S. E. le Mis de Lullin. Pupille de sa mère qui était en instance à la Chambre des Comptes à raison des biens qu'il possédait à Cervens et autres lieux de Chablais. Pour obtenir le rejet des tailles, elle eut recours audit Marquis pour obtenir de lui aveu de la naissance de Jacques-Marie. C'est pourquoi, le 9 mai 1656 (Minut. Moret, arch. Thuyset), S. E. le Mis Albert-Eugène de Genève-Lullin, chevalier de l'Ordre, etc., etc., adhérant aux prières de ladite dame, déclare que le feu sieur de Draillans (François) était fils donné de feu Mes[re] Annibal de Genève, seigr de Cursinge; qu'il avait vécu toute sa vie noblement, ayant été dans sa jeunesse nommé page du Mis Gaspard, aïeul de ladite Excellence; après, il fut reçu dans la compagnie des gentilshommes-archers de la garde du corps de Son Altesse, puis capitaine d'infanterie et mort capitaine entretenu au préside des Allinges « ce qui est tout notoyre et ne peut estre mis en difficulté ». Fait à Thonon, en l'hôtel de la Petite-Bâtie. Les Preuves de 1723 inscrivent un arrêt de la Chambre de l'an 1666 qui déclare noble ledit Jacques-Marie, et les Annexes à ces Preuves marquent qu'il obtint déclaration d'ancienne noblesse le 6 février 1666 (Bibl. du Roi à Turin).
Il épousa : 1° contrat dotal du 29 décembre 1663 (Arch. du Souv. Sén. de Sav.), Dlle Marie Charrière qui mourut, le 6 octobre 1701, à soixante-dix ans environ *(sic)* (Reg. Par. de Saint-Cergues); elle aurait eu au moins dix ans de plus que son mari. Étant alors premier syndic de la ville de Thonon, il épousa : 2° le 23 mars 1706 (Reg. Par. de Meynier), Dlle Gabrielle d'Adda de Corsinge, déjà veuve, 1730 (Arch. S. S. S.), et qui mourut le 23 février 1748 (Reg. Par. de Thonon).

SABINE, née le 10 mai 1631, morte le 15 août 1639 (Reg. Par. de Draillans).

N. JACQUES, baptisé le 26 juillet 1642 (Reg. Par. de Draillans). Destinée inconnue.

N. JACQUES-ANTOINE (2e lit), baptisé le 25 décembre 1706 (Reg. Par. de Thonon). Sa destinée m'est inconnue.

N. PIERRE-MARIE marqué aux Preuves, 1723. Sa destinée m'est inconnue.

N. PROSPER DE GENÈVE, mort avant 1636. Sa veuve (non nommée) reçut déclaration d'ancienne noblesse le 24 avril 1636 (Annexe aux Preuves de 1723). Un Prosper de Genève de Lullin vivait, dans sa maison de Lullin, le 2 juin 1630 (Arch. Saint-Sixt). Il était beau-fils de Jeanne Quisard, 1623 (Arch. Thuyset).

N. et Généreuse LOYSE DE GENÈVE, femme de N. Jean du Flon, marraine à Évian, 7 septembre 1520 (*Livre de raison Loys*, Arch. Thuyset).

N. HUGUETTE DE GENÈVE, femme de N. Georges Marchand. Un de ses enfants a pour parrain, en 1612 (Reg. Par. de Thonon), Albert-Eugène, Mis de Lullin.

N. FRANÇOIS DE GENÈVE, châtelain du mandement de Monthoux, 16 mai 1545 (Arch. Thuyset).

N. FRANÇOIS DE GENÈVE, châtelain de Lullin, témoin à Thonon, 22 février 1571 (Arch. Thuyset), à un acte de Guy de Genève-Lullin.

N. JEAN donné de Genève, mort avant 1561, eut un fils N. François (peut-être celui qui est mentionné plus haut, 1545 ou 1571) qui, comme mandataire de Nes Georges et François-Prosper de Genève, seigrs de Lullin, obtint le 10 mars 1561 (Inventaire Genève, Arch. Thuyset), des seigneurs de Berne, main-levée des revenus de la seigneurie de Vulliens.

Un N. FRANÇOIS DE GENEVE, de Lullin, mort avant 1622, eut un fils N. Aymé-Bernard de Genève qui se transporta à Annemasse. Celui-ci fit une donation aux Cordeliers de Cluses le 17 octobre 1622 (Cartulaire), et sa veuve, Perrine Comtat, le 12 février 1655 (*Ibid.*, Titres Bonnefoy). N. Aymé-Bernard eut un fils, N. Claude-Amédée *de Geneva*, de Annemasse (témoin à l'acte 1655) qui épousa Dlle Marie, fille d'Honorable Thomas Meynet, le 9 décembre 1618 (Reg. Par. de Thonon), et en eut : 1° N. Joseph de Genève (dit de la paroisse d'Annemasse) qui épousa, le 3 juillet 1669 (Reg. Par. de Thonon), Pernette, fille de Jean Bourgeois, d'Allinges; 2° Françoise, baptisée le 12 avril 1620 (Reg. Par. de Thonon)..

PHILIPPE DE GENÈVE, sorti d'un des nobles donnés de Genève, l'un des notaires qui reçoivent, le 3 octobre 1604 (Inventaire), les reconnaissances du marquisat de Lullin. Ce même notaire reçut un acte obligatoire en faveur de Rd Mesre Louis de Genève, curé de Viuz (le 4 novembre 1615), dont était héritier en 1645 François de Genève, notaire (Arch. Thuyset).

Enfin, il est fort possible d'attribuer la même origine à une famille de Genève, de Lullin, de la bourgeoisie de Thonon, ayant produit beaucoup de notaires et membres du Conseil de ville. Je citerai : Nº Michel de Genève, syndic de Thonon en 1609 ; Nº André de Genève, gentilhomme-archer de la garde du corps de Son Altesse, capitaine de ses guides qui fut, par Patentes du 18 avril 1714 (Communiqué par M. Baillard), nommé conseiller de Son Altesse et trésorier de la province de Chablais, et mourut le 21 janvier 1742. Il avait épousé Dlle Marie-Françoise Favrat ; il laissa (de son frère, le sieur Jacques-Louis de Genève de Lullin) deux neveux, dont le sieur François, natif de Lullin, fut son héritier. Celui-ci fut docteur en droit, substitut, avocat fiscal, puis nommé lieutenant juge-maje en Chablais le 11 mars 1777 *(Ibid.)*. Il possédait, comme héritier de Nº André de Genève, son oncle, un fief rière Conche, procédé des Nos de Varax de Balleyson qui lui fut adjugé, par arrêt du Sénat du 22 août 1742 *(Ibid.)*, à l'encontre de Nº Balthazard de Livron.

A. *Renvoi du fº 81.* — Il ne posséda pas, si ce n'est en vertu d'hypothèque, la seigneurie de Boringe dont lui et ses descendants ont porté le nom. Par acte du 30 janvier 1615 (Inventaire), Nº Antoine passa cession et quittance de cette seigneurie à Clériadus de Genève, marquis de Lullin, moyennant 1,500 écus d'or, et lui transporta une obligation due audit Nº Antoine, par Sabine de Hornes, de 2,280 florins.

Les généalogistes consciencieux ont souvent occasion de froisser des sentiments de famille. Ainsi j'ai dû signaler l'origine illégitime d'Antoine, souche des Genève-Boringe. Rien ne m'aurait empêché de dire, comme toujours, ce que je sais être la vérité. Mais je suis heureux de déclarer à l'honneur de M. le comte de Genève de Boringe qu'il a admis par écrit avec la plus rare loyauté les preuves que je lui ai données. Je dois ajouter à sa louange qu'il avait d'autant plus de mérite qu'il avait quelques raisons de ne connaître que très vaguement cette situation. Ainsi, dans les preuves officielles de 1723 faites à la Chambre des Comptes par Pierre-Élie de Genève de Boringe, arrière petit-fils d'Antoine, remontant à Aymon de Genève-Lullin, chevalier de l'Annonciade, la filiation de Prosper à Antoine n'est pas entachée d'illégitimité. Ainsi, dans le contrat de mariage de cet Antoine, il est simplement dit fils de Haut et Puissant seigneur Messire François-Prosper de Genève, marquis de Lullin, chevalier du Grand Ordre de Savoie. Guichenon aussi a voulu (*Voir* fºs 67 et 68) dissimuler la bâtardise originelle des marquis de Lullin. Mais ce sont des complaisances indignes. Du reste cette situation, je le répète, franchement acceptée par la famille n'empêche pas qu'elle ait dans ses veines le même sang que Gérold, comte dans la région de Genève au commencement du XIe siècle. Il serait d'autant plus absurde de le contester que personne n'a refusé cet avantage aux marquis de Lullin qui descendaient des Comtes de Genève, exactement comme les Genève-Boringe descendent des Marquis de Lullin.

B. *Renvoi du fº 79.* — Je trouve dans cet inventaire (c) des détails très intéressants sur le palais de la Petite-Bâtie de Thonon. Les effets les plus précieux en argenterie, linge, etc., avaient été emportés à Turin par le marquis Clériadus. Je me borne à relever la description de quelques meubles de cette luxueuse résidence.

La grande salle était tendue de cuir (37 mètres de tour sur 4 de hauteur) figuré en couleur d'or, d'argent et noir. La « chambre blanche » à côté, tendue (29 mètres de tour sur 3 mètres 30 de hauteur) en huit pièces de tapisserie de Flandres où est représentée l'histoire de Jacob et de Tobie. Au-dessus de la cheminée de cette salle, une tapisserie à feuillages au milieu de laquelle sont dépeintes les armoiries d'Egmont. Le lit était en bois de noyer à deux piliers « despeints collorez d'orbelle, garni de pantes et « curtines a carreaux partie de damas blanc a feuilliages et en partie armesin velute de couleur verde et blanche avec ses frenges « soye et argent de mesme couleur et crespines avec le soubassement ciel et chevet de la dicte garniture de lict de mesme etoffe « outre quatre rideaux de taffetaz de couleur blanche et verde d'une aune et demy d'auteur et huict aunes de largeur et trois pom- « meaux dorez et azures en ovalle ». Dans cette même salle je note « un damier soit tablier d'yvoire avec corniches et figures et « ombrages eslevez en bosse avec des personnages et animaux tout autour et au milieu, s'ouvrant d'un costé et d'autre avec les tablettes « de mesme yvoire blanches et rouges tournoyées ».

Une autre chambre contiguë, dite la Sallette, était tendue « en tapisserie de cuir doré et argenté, 2 mètres 8 de hauteur sur « 26 mètres de tour ». Il y avait « un lict a quatre piliers tournoyes garni de taffetaz verd et jaune changeant avec trois pans courtines « de toile d'or separez par des broderies sur toile d'or franges et frangeons avec quatre rideaux de taffetaz changeant garni de « frangeons de soye rouge et crespines de fils d'or, avec le soubassement de mesme matiere et façon avec des crespines de fils d'or; « le ciel de mesme taffetaz changeant avec les armoiries au milieu de la maison de Geneve escartellees avec celles de Fauchier ; le « chevet est de velours verd avec les mesmes armoiries que dessus en broderie et feuillage ; aux angles et aux extrémités duquel et « au milieu il y a une bande en broderie sur toille d'or. Les trois pommeaux dudict lict dorez faits en ovalle ».

Le mobilier de la chapelle et les ornements devaient être splendides. En passant sur les tableaux, les chaises, les landiers, les « cuissins de velour », je veux pour finir mentionner « un dais soit baldaquin de velour verd le fonds est de tocque recouvert de « broderie en toile d'or avec des cherubins et chiffres a double pante et queue pendente feuilliage de toile d'or a cordon d'or et « d'argent avec les doubles armoiries escartellees de la maison d'Egmont et de Hornes chargees de deux chappeaux de triumphe sur « velour verd embauty et un chappeau ducal de couleur de cheveux de la mesme broderie d'or et argent que la susdicte ». Ce dais n'est estimé que 40 ducatons (287 florins) « occasion tant seulement de l'argent que l'on en pourrait tirer... heu esgard que ce dais « ne peut desservir qu'a un prince ». Sabine de Hornes, marquise douairière de Lullin, proteste que ce meuble lui appartient.

L'Hôtel-Dieu de Thonon est tout ce qui reste de cette demeure princière. Elle s'étendait avec ses cours, jardins, écuries, manège et dépendances jusqu'à la rue Gresoud. On voit encore dans l'intérieur de l'ancienne maison Malfroy, longeant la rue des Arts (qui n'existait pas au XVe siècle), des fenêtres d'une belle architecture, et dans le passage derrière le café Bernaz, qui menait au manège, les armoiries de la maison de Genève-Lullin. Le *Theatrum Sabaudiæ* en donne une vue dans la grande planche de la ville de Thonon.

Jean ou Janus de Genève, sire de Lullin (IVe degré) paraît avoir été le premier à jeter les bases de cette résidence en achetant, en 1492, de Nº Jacques d'Anthy dit de Joly, une maison avec granges, places et jardins, rue de la Croix. Il fit bâtir une chapelle et un tombeau dans l'église des Augustins où ses armoiries étaient peintes dans les verrières. Georgine de Viry, sa veuve, acheta, en 1504, de Nº Dieulefils Bregand et de Nº Pierre Joly, en 1511, des prés, terres, granges, vergers et jardins abornant vers la Croix ses autres possessions, et de Nº Hugues Burnier, en 1503, un verger vers la Croix confinant l'eau appelée Ancion.

Aymon de Genève, son fils, comme donataire de Nº Jean Ravais, devint possesseur de maisons, situées près du château et de la place de la Halle, de terres et vignes à Thonon et Tully, et fut enterré dans la chapelle érigée dans l'église de Monsieur Saint-Augustin de Thonon, au tombeau de son père.

Guy de Genève-Lullin, son fils, augmenta notablement ces possessions en achetant, notamment de Nº Jean Forestier, une maison, tour, places et curtils près de la porte des Lombards (au bout de la rue Gresoud), le 25 juillet 1568, et de nombreux autres

(c) Cet inventaire (Arch. Thuyset) est un chef-d'œuvre de calligraphie où l'auteur s'est évertué à varier les écritures des en-têtes de chaque chapitre avec un véritable talent et des ornements très originaux.

lopins de terre, vignes et jardins, vers la Croix ou sous Crête, de Nr Georges Joly, 15 septembre 1569, de Nrs François Mestrezat et Pierre Fornier, syndics de Thonon, 22 août 1552 et 19 juin 1560, d'Egrège François Mercier, d'Allinges, 21 avril 1573, etc., etc.

Gaspard de Genève, premier marquis de Lullin, son fils, commença vers 1600 à édifier le palais de la Petite-Bâtie, sur le pourpris, circuit et dépendances duquel il obtint juridiction *omnimode* le 15 février 1607. Dès le 21 octobre 1589 il avait été inféodé, moyennant 11,000 écus d'or d'Italie, des revenus du château de Thonon [ce château existait au moins en masures, puisque, dans un arrêt de la Chambre des Comptes du 10 octobre 1589, on fixe les réparations que l'inféodé devra faire audit château]. Il fit encore de nombreuses acquisitions [ayant obtenu de Nrs Gaspard de Mojonnier et Guillaume Rolaz, syndics de Thonon, de prendre pour la Bâtie de l'eau aux bourneaux de la ville, 26 avril 1587], 28 octobre 1601, 23 février 1607, 4 septembre 1645, etc., etc., et notamment de Claude Gresoud, 15 août 1619, et d'Honorable Claudine George, femme d'Antoine Gresoud, 29 avril 1618, des maisons et jardins, rue des Augustins (rue Gresoud ?), et de Messire Claude Hautchier, ministre de la parole de Dieu, deux poses de vignes sous Crestaz (Crête) le 9 mai 1587. Il avait fait bâtir une chapelle dans l'église paroissiale de Saint-Hippolyte, à droite du chœur, pour laquelle il reçut approbation et droit de patronage de l'Évêque de Genève le 10 septembre 1603. Il fonda aussi une chapelle dans l'église de Saint-Augustin, alors dite dite des SS. Maurice et Lazare (des Barnabites, maintenant ancien Collège) où, par ordre donné dans son testament du 21 juin 1619, il voulut être enterré, et où il le fut le 23 juin suivant.

GENEVOIS. — *Voir* au Supplément.

GENVILLE. — *Voir* au Supplément.

GERBAIS (DE)

SEIGNEURS DE GERBAIS, ROCHEFORT, SAINT-MAURICE, VEREL, AVRESSIEU, GRESIN, CHAMPAGNIEU, SAINTE-MARIE D'ALVEY, ETC. (MESTRALIE DE NOVALAISE) AU PETIT BUGEY

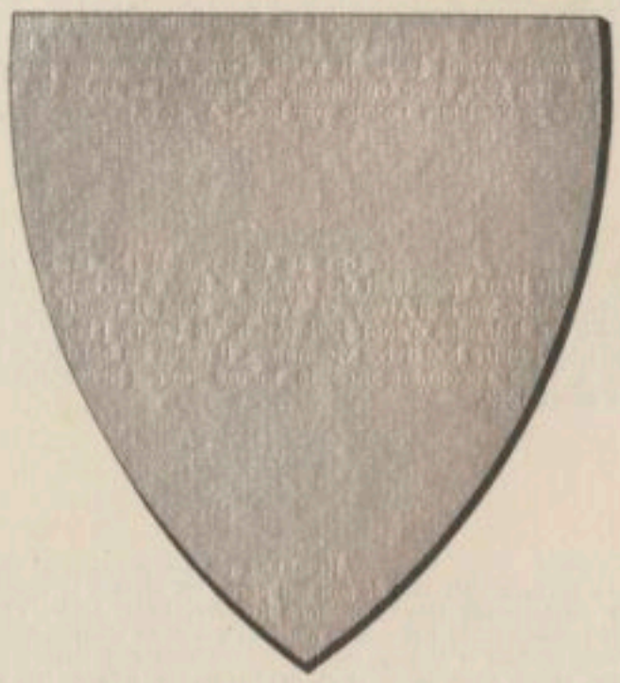

ARMOIRIES INCONNUES : *en table d'attente.*

Si les notions sur les anciens sires de Gerbais sont rares, la filiation que nous publions depuis le commencement du XIII[e] siècle jusqu'à leur extinction (avant la fin du XIV[e]) suffit à démontrer leur haute antiquité.

Ils possédaient de nombreux fiefs dans le Petit-Bugey et notamment avec Gerbais la mestralie de Novalaise. En 1209 elle appartenait par indivis à Guy et Boson de Gerbais, Pierre de Seyssel, Berlion de Chambuerc, Geoffroy de Saumont et Guy de Chevelu qui en passèrent reconnaissance à Thomas, C[te] de Savoie. En 1292, Guy (II) de Gerbais vendit cette mestralie, qui parait alors lui avoir appartenu en entier, à Amédée, C[te] de Savoie. Gerbais se réserva le rière et mixte empire et juridiction *omnimode* sur les paroisses de Gerbais, Saint-Maurice, Rochefort, Verel et Avressieu, et céda au Comte de Savoie la juridiction *omnimode* sur les paroisses de Gresin, de Champagnieu et de Sainte-Marie-d'Alvey. Le prix de cette vente fut de 800 livres de bons viennois ; la juridiction conservée par Gerbais s'étendait « ab aqua que vocatur Ciers (le Fier) usque ad aquam que « vocatur Saveri » (canal de Savières).

Quatre-vingts ans environ plus tard, leurs possessions féodales qui se concentraient dans les seigneuries de Gerbais, Saint-Maurice et Rochefort passèrent par l'extinction de la lignée masculine, chez les Rivoire (*Voir* ce nom), les Ravais et les Bovet (*Voir* ces noms).

Jacques, seig[r] de Gerbais, dernier mâle de cette illustre famille, mourut avant 1370. La date reculée de la dispersion des titres de la Maison explique leur rareté. Depuis Guy I à Jacques la filiation est pourtant certaine. J'ai le regret de n'avoir pu trouver leur blason.

(Suit la généalogie.)

?

Boson de Gerbais
était avec Guy ci-contre et d'autres seigneurs (*Voir* f° 87) comestral de Novalaise et Chambuerc, 1209.

?

Guy (ou Guigues) de Gerbais,
témoin en 1203 (Guich., Pr.) à une donation faite à Hautecombe par le C^te Thomas. En 1209 (Arch. de Cour) comestral de Novalaise et Chambuerc. En 1218, caution à l'acte dotal Savoie-Kibourg. Témoin, 1224 (Arch. de Cour), au traité entre le C^te Thomas et la ville de Verceil.

?

Boson de Gerbais,
curé de Billième, 4 et 6 des kalendes d'août 1283 (Arch. Lucey).

Pierre,
seig^r de Gerbais et Rochefort, dont il est investi en 1260 (Arch. de Cour); mestral de la Novalaise, 1266, 1270, 1278, 1289; mestral de Maurienne *(Ibid.)*. Mort avant 1291. Suivant un acte rapporté dans un inventaire de titres qui existeraient au château de Scey-sur-Saône il aurait épousé D^me Alix N. N., morte avant 1294. Il s'agit d'une transaction passée par Guy (fils de feu Pierre et de D^me Alix), en 1294, avec Guillaume de Montbel au sujet de la terre de Gerbais sur laquelle Montbel élevait des prétentions (Comm. par le C^te A. de S.).

Guy ou Guigues II (N^e et P^t seig^r Mes^re),
seig^r desdits lieux (possédait des rentes et fiefs à Gerbais, Saint-Maurice, Rochefort, Avressieu, Verel, Gresin, Sainte-Marie-d'Alvey et Yenne), dont il vendit la plus grosse part (mestralie de Novalaise) le jour des kalendes d'août 1291 (Arch. de Cour). [*Voir* f° précédent.] Ces biens étaient de pur et franc alleu ; outre 800 livres viennoises, il reçut en fief du C^te de Savoie 40 livrées de terre annuelles, dont il passa reconnaissance le même jour (Reconnaissance, 1409, Rivoire, Arch. Thuyset). Mort avant 1329.

Humbert de Gerbais, seig^r dudit lieu,
fils et héritier universel de son feu père, en suivant la reconnaissance par lui faite, se reconnaît, le 8 octobre 1329 (Reconnaissance Rivoire, 1429, Arch. Thuyset), vassal du C^te de Savoie pour les biens sus-nommés. Les uns le marient à Alix de Montluel, ce dont la généalogie de Guichenon ne dit rien (*Bresse et Bugey*, Montluel); les autres à Catherine, fille de Berlion du Pont-de-Beauvoisin, et de Auda N. N. Il épousa Catherine, fille de feu Mes^re Richard de Pontverre, chev^r. Le 7 juillet 1320 (Arch. Morand) il reconnaît avoir reçu pour la dot de Catherine, sa femme, dudit feu M^re Richard et de Guillaume de Pontverre, oncle de la susdite, 500 livres genevoises fortes, pour laquelle somme il donne hypothèque sur ses servis, rentes, hommages, etc., de Gerbais. Acte passé au château de Gerbais. Hommage et investiture pour ses fiefs à St-Genix et Gerbais, 8 novembre 1323, 9 novembre 1329 *(Sommaire des Fiefs)*. Suivant l'inventaire cité plus haut, il aurait testé le 8 mai 1331. Testament publié le 15 mars 1337.

Aigline ou Eygline,
après la mort de son frère Jacques, elle devint dame du château de Gerbais et dépendances. Elle épousa Louis de Rivoire, chev^r, seig^r de Domessin. Ils reçoivent, le 5 octobre 1359 (Arch. Thuyset), investiture de leurs biens féodaux de Gerbais, Rochefort et Sainte-Marie-d'Alvey (2).

Jacques ou Jacquemet,
seig^r de Gerbais, héritier universel de son père, mort sans descendance après 1354, dernier du nom. Jeanne de Miribel, sa veuve, se remaria avec Aymon de la Chambre vers 1378 (1).

Béatrix, D^me de Rochefort,
épousa Mes^re Pierre Bovet d'Ayme, chev^r. Elle vendit Rochefort à Pierre Gerbais de Belley (*Voir* Gerbais) qui s'en fit passer reconnaissance féodale, mais n'en perçut jamais les revenus (15 livres viennoises annuelles) dont jouirent les enfants de Béatrix. Quand les biens du trésorier général furent confisqués, Rochefort fut englobé dans le séquestre. Elle teste le 29 novembre 1382 (Mss. Comnène, Arch. Thuyset), à Rochefort « apud Bastitam », en faveur de N^e Humbert Bovet, son fils (3).

LOUIS DE RIVOIRE,
seig^r de Gerbais.
Voir l'article Rivoire.
Continua la lignée de sa maison.

N^e HUMBERT BOVET,
son frère et ses sœurs Bonne de Bourbon, C^tesse de Savoie, leur fait remise, par P^es du 7 novembre 1392, des revenus de Rochefort qui avaient été confisqués sur le trésorier général Pierre Gerbais. Voir Bovet, II^e vol., *Armorial et Nobiliaire de Savoie.*

(1) Elle était fille de Guillaume, seigneur de Faramans (et déjà veuve Gerbais), lequel, le 27 juin 1370 (Arch. de Cour), passa au nom de la dame Jeanne un accord avec les mariés Rivoire et Bovet au sujet de sa dot. Les deux sœurs, Eygline et Béatrix, étaient alors héritières universelles de Jacques, leur frère.

(2) A l'époque de la mort de son frère Jacques (vers 1359 ?) elle est dite *pro tunc* femme de Louis de Rivoire. Suivant le style de l'époque, on pourrait induire qu'elle avait contracté un autre mariage.

(3) Béatrix, soit Messire Pierre Bovet, son mari, fut pendant quelque temps engagiste du château, mandement et rentes de Gerbais, que Jacques de Gerbais remit à son beau-frère le 28 juin 1358 (Arch. de Cour), jusqu'au plein payement de la somme de 450 florins d'or, constituée en dot à la dame Béatrix.

? ? ?

Guy de Rochefort,
par deux actes passés entre 1146 et 1160 (Cartul. Chalex, Arch. Isère), dont le premier est fait « apud Gerbays », concède à Chalex l'usage du pâturage sur ses biens depuis Cruzille (Sᵉ Mⁱᵉ d'Alvey) à Saint-Genix et Belmont. Il mentionne N. N., sa femme, et Falques, son neveu. Est peut-être un prédécesseur de Guy de Gerbais, ci-contre.

?

Amblarde de Gerbais.
Les généalogies de la maison de Seyssel la donnent pour femme, en 1277, à Humbert de Seyssel, seigr d'Aiguebelette. (Pas d'autres preuves.)

?

Boson de Gerbais.
Un acte est passé « apud Camburcium » dans la maison de ses enfants, le 1er des kalendes d'août 1295 (Arch. Lucey). Il est nommé abornant audit lieu le 3 des nones de septembre 1292 *(Ibid.)*.

Enfants vivant en 1295.

Guyonnet ou Guy de Gerbais, seigr de Saint-Maurice.
Était tenu pour ne pas perdre sa tenure féodale de reconnaître ses biens avec son frère (Reconnaissance 1429, *passim*). C'est lui (ou son frère) qui fut probablement fait prisonnier à la bataille de Varey.
Le nom de sa femme m'est inconnu : il fut père certainement de Guigonne, ci-dessous. Il fut investi de Saint-Maurice, 24 novembre 1324, 18 août 1330, 30 août 1343. Mort avant 1346 *(Sommaire des Fiefs)*.

? — N. N., fille du seigr Gerbais, femme de Humbert, seigr de Montbel (Gén. de Montbel).

? — Jean de Gerbais, chanoine de Maurienne, 1323 (Arch. de Cour).

?

Fr. Jean de Gerbais, témoin à Rochefort au testament de Béatrix, 1382.

Guigonnette, Dme de Saint-Maurice,
épousa : 1° Philippe de Briord qui fut investi de Saint-Maurice, le 6 mars 1346 ; 2° Mesre Jean Ravais de Belley, docteur ès-lois, chancelier de Savoie, qui transigea avec Jacques de Gerbais, cousin-germain de sa femme, le 3 février 1354. Ravais devint par cette alliance seigr de Saint-Maurice. Par accord (sans date, Reconnaissance, 1429) avec son cousin Jacques, elle eut le quart des biens de la famille. Le 3 février 1354 (Arch. de Cour), ledit Jacques acquitte Guigonnette et Jean de l'hommage qu'il prétendait sur Saint-Maurice et renonce à tous droits de fief moyennant 150 florins d'or.

? — Antoine de Gerbais, 43e prieur de Nantua, mort à vingt-sept ans, le 19 août 1443 (Guich., *Br. et Bug.*). Peut appartenir à la famille dont l'article va suivre.

Nᵉ PÉTREMAND RAVAIS, Mesre GUIGUES RAVAIS, chevr, seigneurs de Saint-Maurice (*Voir* Ravais).

? ? — Pierre de Gerbais, évêque d'Aoste en 1400 (Besson) (4).

---

(4) Suivant Besson, il appartenait à une famille éteinte depuis longtemps, ce qui m'encourage à le placer ici. Toutefois, soit pour lui, soit pour le Fr. Jean de Gerbais, ci-dessus, je n'ose pas garantir qu'ils n'appartiennent pas à l'autre famille Gerbais. Les généalogistes ont très souvent confondu les deux familles, et même les Rivoire, devenus seigneurs de Gerbais. J'espère avoir évité ces confusions, car tout le squelette de cette filiation (sans points d'interrogation) est établi sur titres.

GERBAIS-SONNAZ

UICHENON (*Histoire généalogique de la Maison Royale de Savoie,* IV, 183) inscrit parmi les tenants du tournoi qui aurait eu lieu à Chambéry, en 1348, un SONNAS qui portait : *d'argent au chef cousu d'or chargé de trois étoiles de gueules, à la bordure engrêlée de même.* Cimier : *une tête de chien de même.* Devise : *SI N'ESTOIT.*

En 1348, les seuls gentilshommes pouvant porter le nom de Sonnas étaient les Châtillon-Michaille, seigneurs de Sonnas, lesquels avaient d'autres armes bien connues qui passèrent plus tard, avec la seigneurie de Sonnaz, aux nobles Gerbais de Belley.

Comme l'a déjà fait remarquer Chapperon *[Histoire de Chambéry]*, il est bien probable que la date du tournoi doit être reculée. Ce serait alors un des fils d'Amblard (*Voir* II[e] TABLEAU) qui aurait été tenant à un tournoi qui aurait eu lieu entre 1380 et 1410, époque où le nom de Sonnas était porté par les Gerbais.

Le plus ancien sceau connu des Gerbais est celui d'Aymon, évêque de Maurienne, apposé en 1432 à une charte conservée aux Archives de Turin. On ne peut distinguer les émaux (*Voir* ci-dessous), mais il a encore la *bordure engrêlée.*

Cette bordure est tombée en désuétude ; les armoiries d'Amblard de Gerbais, chanoine de Lausanne et protonotaire apostolique, peintes en 1517, dans une chapelle de Lausanne, ne l'ont déjà plus.

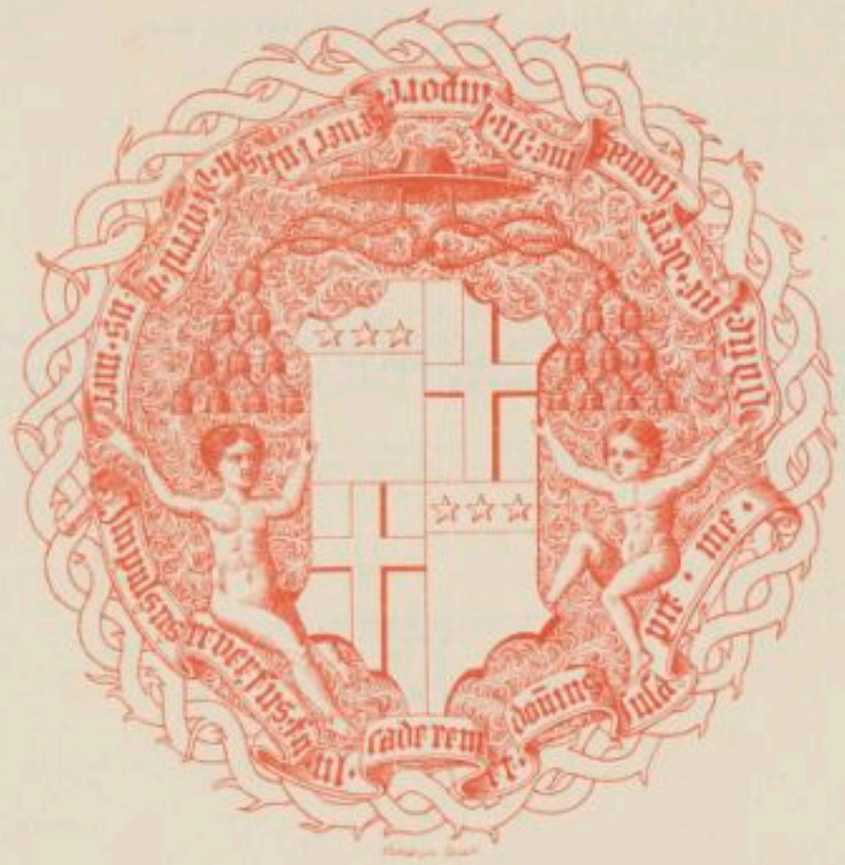

Elles sont simplement écartelées de Gerbais et de Châtillon.

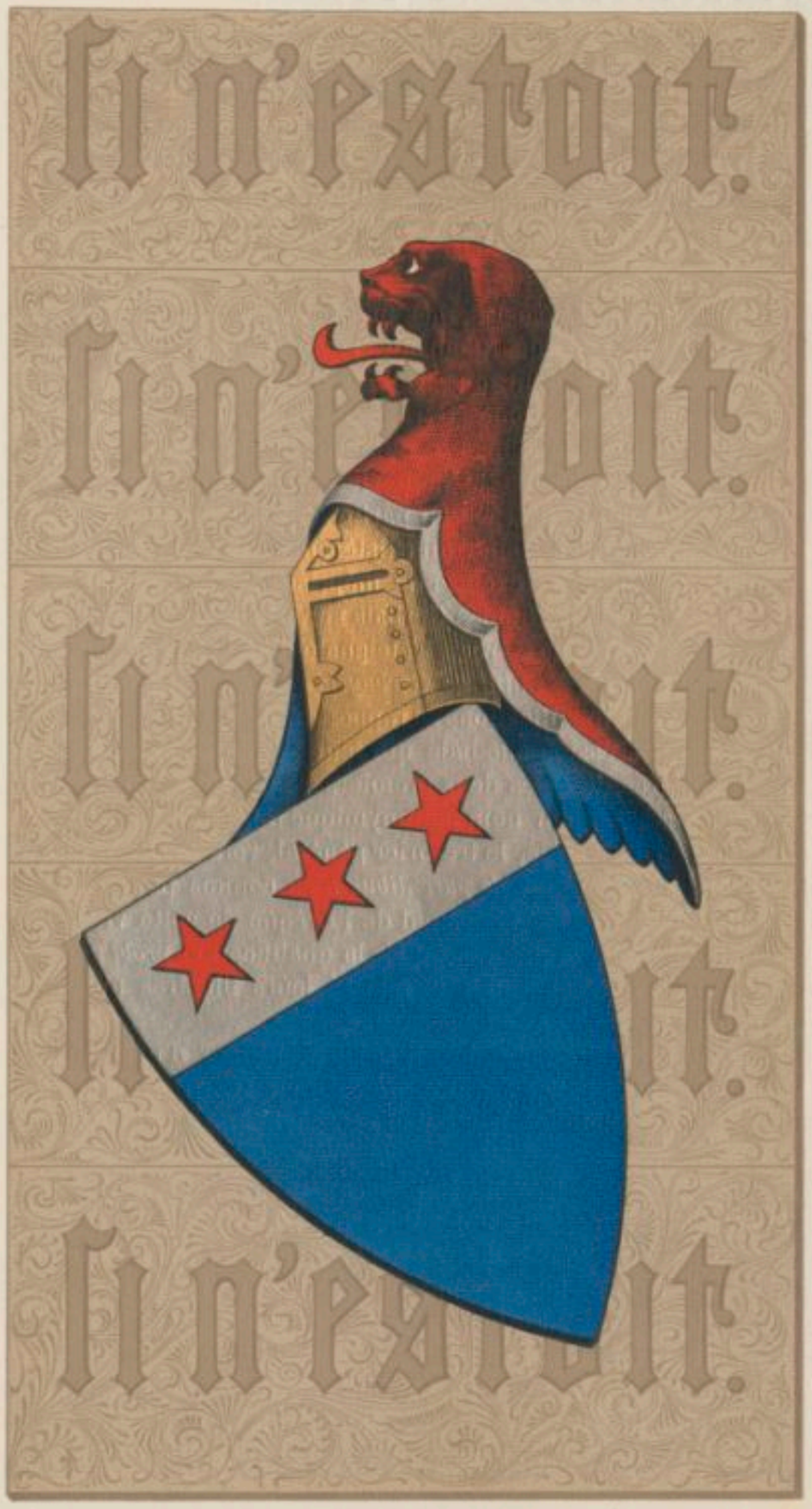

Les armoiries véritables des Gerbais sont : *d'azur au chef d'argent chargé de trois étoiles de gueules.*

Cimier : *une tête de chien de gueules.*

Devise : *SI N'ESTOIT.* (La répétition de la devise dans le dessin ci-contre n'est qu'un motif d'ornementation.)

Devise moderne : *RELIGIO PATRIÆ.*

La branche, devenue aînée dès le XV^e^ siècle, a écartelé de Châtillon *(aux deux et trois d'argent à la croix de gueules)*, armoirie que, d'après le testament d'Aymon de Châtillon, dernier seigneur de Sonnaz de sa race, les Gerbais auraient dû porter privativement, à l'exclusion de toute autre.

Plus tard ils ont aussi écartelé d'Alby : *losangé d'argent et de gueules.*

La branche aînée actuelle des Comtes de Sonnaz porte : *écartelé de Châtillon et d'Alby et sur le tout de Gerbais.* Mais au lieu *d'étoiles simples, ils portent des étoiles à six rais.*

La branche cadette des Comtes de Sonnaz d'Habères porte : *écartelé de Gerbais et de Châtillon.*

Je note, comme une monstruosité héraldique, le sceau d'Amé, B^on^ de Sonnaz (Bibl. nat., Acte 1574, Mss., Cabin. des titres 29,663, n° 2), il représente le blason suivant : *parti : au 1^er^ écartelé de Crecherel et de Châtillon ; au 2^me^ du parti : un ange ? figuré avec un corps humain et de grandes ailes.*

La femme du Baron de Sonnaz, Claudine de Belly, était veuve d'Amé de Crecherel, seig^r^ des Déserts. Ceci explique sans doute, sans l'excuser raisonnablement en aucune manière, l'introduction du quartier Crecherel dans les écarts du célèbre général de la cavalerie de Savoie, tué à l'ennemi en 1591. Quant à l'ange ? du 2^me^ parti, on se demande si le graveur a voulu représenter le *paon rouant* des Belly ???

Dans une filiation des Gerbais-Sonnaz (Arch. Thuyset), avec armoiries, fourmillant de fautes héraldiques et généalogiques, le blason du dernier inscrit (donc dernières années du premier Empire ou premières de la Restauration) sont ainsi figurées : *écartelé au 1^er^ de Châtillon ; au 2^me^ de gueules au portail (?) d'argent avec la lettre D de même en abîme ; au 3^me^ d'Alby ; au 4^me^ de Gerbais.* Je me perds en conjectures sur le second écart, qui ne correspond à aucune des alliances directes ou même indirectes de la famille. Est-ce un blason modifié par les hérauts d'armes fantaisistes du premier Empire ?

GERBAIS (DE)

SEIGNEURS PUIS COMTES DE SONNAZ, SEIGNEURS DE BONS, DE CHATEAUNEUF EN VALROMEY, FAVERGES, VIRIEU-LE-GRAND, GRAMMONT, ROCHEFORT, CHATILLON-LE-VIEUX, MUSSEL, BILLIA, VENS, BARONS D'AIGUEBELLE, D'ARENTHON, SEIGNEURS DE L'ANNONCIADE, MONDESIR, HABÈRES EN BUGEY, PETIT BUGEY, DAUPHINÉ, SAVOIE, GENEVOIS, MAURIENNE ET CHABLAIS

es généalogistes, mes prédécesseurs, se sont presque tous accordés pour faire sortir des antiques sires de Gerbais, dont nous venons de nous occuper, f^os^ 87 et suiv., les nobles Gerbais de Belley dont nous allons donner la longue et nombreuse filiation. En effet, la ressemblance du nom, les possessions féodales des premiers passées en partie aux seconds, les rapports d'amitié certains qui existèrent entre eux (1) pouvaient faciliter et excuser la méprise.

Mais les nobles Gerbais surgissaient au moment où les sires de Gerbais s'éteignaient. Ceux-ci sont toujours appelés *domini de Gerbaysio* ou *domini Gerbaysii*, les deux qualifications se rapportant au fief de Gerbais, leur possession allodiale qui leur servait de nom. Les autres, dans les deux premiers siècles de leur existence, sont toujours nommés *Gerbaysii* ou *Gerbasii*, leur nom patronymique (2).

Dans des procès que dut soutenir Pierre Gerbais, le trésorier général, vers 1380, on lit que lui et son frère Amblard (Degré I) étaient nés *ex probis parentibus* bien connus par les déposants, qu'ils étaient citoyens de Belley relevant féodalement de l'Évêque de cette ville. Ces deux dernières qualités ne nuisaient en rien à la noblesse, mais la qualification *probi parentes* ne laisse point de doutes à cet égard, Pierre et Amblard, malgré leurs illustres alliances, malgré leurs hautes charges, n'étaient pas nobles de naissance (3).

Enfin, pour distinguer l'une de l'autre les deux familles, il suffit de classer d'une part les anciens sires de Gerbais, qui ne furent jamais seigneurs de Sonnaz, et, d'autre part, les nobles Gerbais qui, par héritage des Châtillon, possédèrent et possèdent encore de nos jours la seigneurie de Sonnaz.

Pierre et Amblard Gerbais, tous deux successivement trésoriers généraux, furent des personnages importants et sont la souche incontestée d'une noblesse qu'ils gagnèrent par leurs charges dans les hauts conseils de nos Princes et que leurs descendants ont rendue illustre.

Les deux frères paraissent s'être occupés du haut commerce avec le plus heureux succès, car on ne peut expliquer autrement leur énorme fortune. Du reste, on a les indications suivantes qui démontrent la réalité du fait (4).

En 1347, Pierre Gerbais, alors simple particulier, vendit au Prince de précieux vases d'argenterie. Avec son frère Amblard, Henri Chevrier et Jacques de Varey, leurs associés de Lyon, ils vendirent pour 23,000 florins (d'or?) à Antoine de la Tour de Châtillon en

---

(1) *Voir* par exemple, au f° 88, les biens ou revenus de Rochefort, achetés par Pierre Gerbais et possédés toujours par Béatrix, dame dudit lieu : à l'article Rivoire, les avances faites aux Rivoire, devenus seigneurs de Gerbais, etc., etc.

(2) L'orthographe Gerbaix doit être repoussée : elle est aussi relativement moderne qu'absolument erronée. Il est bon d'avertir le public français que l'orthographe onomastique est très fantaisiste et variable dans nos régions. Sans aborder les *ieu*, les *y* ou les *ier*, tous dérivés du latin *iacum* (Ambérieu, Annecy, Reignier), et la prétendue terminaison espagnole oz (Aviernoz, Culoz), bornons-nous à dire que l'*s* ou le *z*, l'*x* qui terminent tant de noms propres et de lieux (Sonnaz, la Serraz, Saint-Genix, etc.), ne sont pas très ou trop souvent des lettres étymologiques comme dans Gerbais, Miounas, etc. Dans ces deux cas on ne prononce jamais cette lettre finale en Savoie. — (*Voir* renvoi A, f° 108.)

(3) Il est bien difficile à un généalogiste de ne pas chercher, en remontant le cours des années, si une communauté de sang n'unissait pas les deux familles. Deux hypothèses, dont une surtout vient immédiatement à l'esprit, expliqueraient ces relations d'amitié (*Voir* note 4) sans parler de l'affinité qui pouvait exister par leurs alliances entre les deux familles. Mais aucun document connu jusqu'à présent ne pouvant appuyer ces conjectures, même par induction, il me paraît inutile de les discuter.

(4) A cette époque des membres des grandes familles d'Italie et même du Piémont tenaient des *Casanæ* dans toutes nos villes de Savoie ; c'étaient les banquiers, les commissionnaires du temps.

Valais, des draps et un cheval bai-brun, et en reçurent une obligation le 24 octobre 1361. Il est certain que Pierre Gerbais acquit une fortune immense. Sans parler des nombreux fiefs qu'il avait achetés en Bugey, Petit-Bugey et en Piémont, nous pouvons juger de l'importance de cette fortune par les faits suivants. En 1364 il était créancier de Jacques de Savoie, prince d'Achaïe, de 77,000 florins d'or (1,700,000 fr.). Pierre et Amblard avaient alors pour mandataire Renaud de Loys, de Lyon. Il possédait, en 1368, deux chapelets d'or et pierres précieuses estimés 17,000 florins. En mariant sa fille aînée, Jeanne, à Antoine de Clermont en Viennois, Victe de Clermont en Trièves, il lui assura la dot bien extraordinaire pour l'époque de 30,000 florins d'or (700,000 fr. environ). Sa seconde fille, Jacquemette, femme de Guy, seigneur de Montbel, eut en dot 13,000 florins d'or (200,000 fr. environ) (1).

Les grandes richesses et l'influence de Pierre Gerbais, considérablement accrues par sa charge de Trésorier Général qui mettait en ses mains tous les deniers de l'État, devaient fatalement exciter contre lui bien des haines, des convoitises et des jalousies. Il fut accusé de crimes et de malversations (2); il eut à soutenir de longs procès où il est bien difficile de reconnaître la justice de l'accusation, à la suite desquels tous ses biens et ses fiefs furent confisqués. Pourtant il rentra dans ses fonctions en 1385, pendant quelque temps avant sa mort, ce qui semble bien prouver l'inanité des imputations qui l'avaient fait condamner et qui n'avaient pas empêché son propre frère d'être nommé son remplaçant en 1386. Mais il ne put récupérer qu'une faible partie de ses biens sur lesquels le fisc avait mis la main et qui avaient été aliénés pour la plupart.

Pierre Gerbais fut très activement mêlé et chargé des grandes affaires du temps, comme négociateur, indépendamment de sa charge. Il fut l'un des derniers chevaliers, conseillers et maîtres auditeurs de la Chambre des Comptes. Il régla notamment la partie économique et financière de l'expédition d'Orient, faite par le chevaleresque Comte Vert. Il mourut vers 1390, laissant plusieurs enfants; un seul d'entre eux laissa descendance féminine en laquelle s'éteignit la branche aînée, issue de Pierre.

Son frère, Amblard, qui fut aussi du Conseil du Prince et Trésorier Général après son frère, contracta une brillante alliance en épousant Aleysie de Châtillon qui lui apporta les seigneuries de Sonnaz, Mussel et Vens. Sa descendance continue aujourd'hui avec la plus grande distinction, divisée en deux branches, ayant la nationalité italienne. Elle a fourni une quantité d'hommes distingués, surtout dans les armes. Nous ne citerons ici qu'Amé de Gerbais, baron de Sonnaz, général de la cavalerie de Savoie, habile et intrépide guerrier dont les chroniques de Savoie racontent les brillants faits d'armes. Il fut tué à la bataille de Monthoux à la tête de sa cavalerie, en 1501 ; François de Gerbais de Sonnaz, son fils, qui fut fait prisonnier lors de l'escalade de Genève, étranglé et décapité.

Dans la branche cadette des Comtes de Sonnaz d'Habères, nous citerons les quatre frères : le Comte Joseph, lieutenant général; S. E. le Comte Hippolyte, général d'armée; S. E. le chevalier Hector, général d'armée, Collier de l'Ordre, et le chevalier Alphonse, major général. Un cinquième frère, Ferdinand, avait été tué pendant la guerre de Russie. Ils étaient tous les cinq fils du général Comte Janus, vaillant défenseur de la monarchie, et neveux de S. E. Joseph-Hippolyte, lieutenant-général de cavalerie et Collier de l'Ordre. A la même époque, S. E. le Comte Joseph-Marie, chef de la branche aînée, fut également décoré du Collier de l'Ordre.

Cette distinction trois fois répétée, la plus haute dans nos États avant 1860, suffirait à assurer à cette famille un rang élevé si, par une ancienneté de noblesse remontant à 1350 environ et ses brillants services, elle n'avait mérité d'être inscrite par le Marquis Costa parmi les familles historiques du Duché de Savoie.

---

(1) On remarquera ces alliances contractées avec Clermont, des premiers barons du Dauphiné ; avec Monthel, d'une des plus puissantes familles féodales de la région. Pierre épousa une Seyssel ; son frère Amblard une Châtillon. Cela prouve bien l'élévation à laquelle ils avaient su parvenir. — Les sommes ci-dessus devraient être quadruplées, si l'on a égard à leur puissance.

(2) Une cinquantaine d'années plus tard, le célèbre Jacques Cœur, l'argentier de Bourges, dut supporter ce qui était arrivé à Pierre Gerbais. Jacques, arrivé au faîte des richesses, créancier du Roi de France pour 200,000 écus d'or, fut aussi accusé de crimes et de concussion, condamné et plus tard réintégré dans ses fonctions.

I. Pierre Gerbais, citoyen de Belley

(*Voir* ce que nous disons de lui au f° 93), chevalier, conseiller, des maîtres auditeurs à la Chambre des Comptes, trésorier général de Savoie (Capré — Guichenon) en 1354, membre du Conseil comital, 1364-1367 (Arch. Thuyset et Lucey); seigneur de Bons avant le 4 octobre 1363 (Arch. de Cour), jour où Jacques de Savoie, prince d'Achaïe, lui inféode en fief n. pat. et ancien et en augmentation d'autres fiefs que Pierre tenait déjà dudit Prince en Piémont, des cens et revenus à Villafranca. Par Patentes données à Pignerol, le 2 août 1369, audit conseiller et trésorier général (Luc. de Luc.), Amédée VI lui inféoda le mandement (18 paroisses), fiefs et rentes de Châteauneuf en Valromey, en échange de fiefs, et rentes que Pierre possédait en Piémont. Le même Comte lui inféoda encore, le 16 octobre 1370, la seigneurie de Virieu-le-Grand (ces deux seigneuries rentrèrent dans le domaine de la Couronne par *conventions* du 7 août 1377). Ayant cautionné les nobles frères de Rivoire pour leur achat du château et biens de Faverges (en Dauphiné) au montant de 10,000 florins, il obtint d'eux, le 13 septembre 1371 (Arch. de Cour), pour 6,000 florins, cession de la moitié des biens et de la totalité du château dudit Faverges et une obligation de 4,000 florins pour le restant de sa créance. — Dans son testament du 14 février 1373 (Arch. Lucey), Aymon Bonivard, chevalier du Collier, lui fait donation d'une maison *vocata de laz appella* (probablement la Chapelle près Seyssel) avec des biens en dépendant, plus 500 florins d'or. — Il fit des libéralités à son frère Amblard dans son contrat de mariage de 1369. Dans cet acte, Pierre et Amblard sont dits *fratres germani;* qualification laissant supposer qu'ils avaient des *fratres consanguinei* d'un premier lit de leur père, ou bien que leur mère en se remariant leur avait donné des *fratres uterini*. Un précieux document des Archives de Lucey, du 1er juin 14[08], indiction première (malheureusement très endommagé et rongé), prouve qu'il épousa Alix de Seyssel (fille de Guy, seigr d'Aiguebelette selon les généalogies Seyssel), et nomme ses trois fils et une de ses filles. L'acte dotal de celle-ci (1376) est passé à Belley, dans la maison où habite ledit Pierre « videlicet in loco appellato parlour ». Pierre Gerbais fut caution du mariage, 1362, entre Jacques de Savoie, prince d'Achaïe, et Marguerite de Beaujeu (Guichenon). Il fut négociateur pour le Comte Amédée VI avec l'Archevêque de Tarentaise *(Ibid.)* en 1358, avec le Marquis de Saluces, 1363 *(Ibid.)*, avec le seigneur de Milan, 1370 (Guichenon), etc., etc.

Pierre mourut vers 1390 ou 1392.

II. Gaspard, seigr de Grammont.

Investis le 15 octobre 1392 (Arch. de Cour). Par acte du 20 mai 1346 (Arch. de Lucey), Pierre, bâtard de Châtillon, leur mandataire, s'oppose à la mise aux criées du château et biens de Grammont que l'on voulait leur subhaster et qui avaient été engagés à Dame Alix de Seyssel, leur mère, en garantie de sa dot, action qui passait ainsi avant celle de toute autre personne. Ils sont cités à comparaître à la Cour de Belley, le 16 juin 1408, pour assister aux trois criées. Les biens furent adjugés à ... (rongé) pour payer *audit* Aymon (d'Escrivieu peut-être) ce à quoi Gaspard et Antoine ont été condamnés par le vénérable Conseil du Comte de Savoie. Ils forment nouvelle opposition et sont cités pour le 23 suivant à Belley, par-devant Mre Hugonard Chabod, docteur ès lois. La première criée a lieu et elle est notifiée à Dom Laurent de Mura, prêtre demeurant au château de Grammont, qui pour recevoir cette notification *venit ad quandam fenestram*. La mise à prix était à 210 fl. b. p. Parmi les opposants figure Ne Aymon d'Escrivieu (ici en toutes lettres) qui réclamait et n'obtint pas la priorité qui fut reconnue en faveur des Clermont, lesquels avaient droit « antequam dictus Petrus « Gerbeysii *(sic)* dicto Aymoni in aliquid fuerit obligatus »; parmi les opposants figurent aussi Jacques et Antoine, frères, fils de feu Pierre de Grammont.

Gaspard est encore mentionné avec son frère en 1405 et 1407. Mort sans descendance connue, probablement avant les hommages au Duc, en 1430.

Antoine, seigr de Rochefort (2).

Il fut investi de Bons et Rochefort, le 13 août 1435 (Arch. d'Habères), en vertu d'une transaction au sujet des biens de son père, par laquelle il renonça aux châteaux, fiefs et biens de Virieu-le-Grand, Châteauroux, Cordon, mandement de Bons, revenus de Saint-Rambert, Saint-Germain-d'Ambérieu, Saint-Genis, Flumet, la Valdisère et Lucey (confisqués sur son père en 1380), en faveur du Duc qui lui inféoda les châteaux de Rochefort et Bons avec juridiction, biens et dépendances, pour lui et ses successeurs mâles et femelles. Ratifié par le duc Louis, 2 juin 1441 et 8 septembre 1456. Il mourut avant 1459, dernier mâle de la première branche aînée. Il avait épousé Nicolette des Clets (*Voir* Les Clets) qui fut tutrice de ses filles en 1459 (Arch. de Cour) (3).

Antoinette
épousa Ne François de la Frasse, morte avant 1500. Leurs enfants légataires au testament de leur tante, 1500.

Gasparde
(*alias* Jacquemette) (4) à Louis de Menthon, seigr de Drusilly, dont elle n'eut pas d'enfants (Guich., *Br. Bug.*, 254). Sa sœur, en 1500, l'appelle Jacquemette.

Marguerite,
Dme de Rochefort (5), épousa Claude de Menthon, Bre d'Aubonne; héritière universelle de son père, apporta la seigneurie de Rochefort (sur St-Genis en Bugey) à son mari. Elle teste, le 14 mai 1500 (Arch. Thuyset), à Drusilly.

GUIGONNE DE MENTHON, légataire de sa mère, épousa Louis de Dérée.

JEAN ou JANUS DE MENTHON, Bre d'Aubonne, seigr de Rochefort sur Saint-Genis, héritier universel de sa mère, 14 mai 1500 (*Voir* Menthon).

(3) Par testament du 12 mars 1447 (Arch. Thuyset), Luquine de Viry, fille de Galois de V., veuve de Ne Pierre de Rivoire, seigr de Domessin, la nomme sa *neptis* et son héritière universelle.

(4-5) Elles furent héritières de leur père. En considération de ce double mariage, le Duc Louis, par Patentes du 18 septembre 1456 (Arch. de Cour), accorda à Jean de Menthon, leur beau-père, les droits stipulés dans l'inféodation faite à Antoine de Gerbais, leur père, des fiefs de Rochefort et Bons moyennant 3,200 écus d'or.

Tableau I.

Amblard Gerbais de Belley (1),
membre du Conseil du Prince, trésorier général, nommé, le 26 février 1386, maître auditeur aux Comptes (Capré). Il épousa, par contrat dotal du 15 mai 1368 (Arch. Saumont), Aleysie ou Alix, fille de N° et P^is seig^r Mes^re Aymon de Châtillon dit Bochard, seig^r de Sonnaz, Mussel et Vens, et de Guillermine *alias* Humilie de Grolée. Dans ce contrat, Pierre Gerbais à cause de l'amitié qu'il a pour Amblard, son frère germain, lui donne une maison-forte avec juridiction haute, moyenne et basse, et 200 florins de revenu annuel. Amblard devra acheter pour 4,000 florins d'or de gros poids de biens les plus rapprochés de ladite maison-forte. Celle-ci avec les 200 florins de revenus seront au fils aîné d'Amblard. Les autres fils partageront les biens achetés avec les 4,000 florins plus haut nommés (80,000 fr. de nos jours, plus la puissance). L'aînée des filles aura 1,500 florins. Deux autres filles chacune 1,000 florins. Cet acte de donation est fait à Chambéry, dans la maison des hoirs de Mes^re Aymard de Clermont, chev^r, où habite ledit Pierre *Gerbasii*. Aymon de Châtillon, père et beau-père desdits mariés, testa, le 29 avril 1387 (Arch. d'Habères), nommant sa fille héritière universelle. Amblard et Aleysie testent ensemble le 15 mars 1412 (Arch. Lucey), à Sonnaz, dans la grande salle du château. Veulent être enterrés dans la chapelle de Saint-Georges qu'ils ont fondée dans l'église des Frères Mineurs de Chambéry. Font un legs à la chapelle de Sainte-Croix fondée par les Châtillon dans l'église de Seyssel, etc. Elle, veuve, codicille le 19 juin 1419 (Arch. d'Habères), modifiant le testament ci-dessus et voulant que si Jean, son fils, meurt sans enfants, Sonnaz et Mussel passent à Amblard et ses autres fils à charge de nom et d'armes.

Amblard Gerbais (I) fut inféodé du château, village, mandement et châtellenie de Billia en juridiction haute, moyenne et basse par Lettres Patentes du 7 janvier 1373 (Guichenon, *Bresse et Bugey. Fiefs*, Billia). Ce fief fut confisqué et inféodé à Philibert de Châtillon-Musinens, duquel Humbert Gerbais, petit-fils au sixième degré dudit Amblard, le racheta et le laissa à Pierre, son fils (*Voir* Tab. III), qui l'engagea, le 7 janvier 1607, à Claude Bourgeois, pour la dot de Jeanne de Gerbais, femme dudit Claude et sœur du susdit Pierre.

Voir sa descendance au Tableau III.

Amblard Gerbaysii
figure dans l'acte ci-contre, 1408, auquel il fut assigné d'assister. Il prétendait que les biens de Grammont lui appartenaient de plein droit, *ex successione paterna*. Il n'eut pas gain de cause. Il doit être mort peu après et sans laisser de descendance.

Jeanne.
Elle épousa, conventions matrimoniales du 5 février 1376 par lesquelles Pierre, son père, lui constitua une dot de 30,000 florins d'or de bon poids (700,000 fr. de nos jours), Aymard de Clermont, B^on de Clermont en Viennois et Vic^te de Clermont en Trièves (fils du Vic^te Geoffroy). Le 13 mars suivant (Charte communiquée par le duc de Clermont-Tonnerre) les parents constituent des fidéjusseurs pour la restitution de la dot. Le Vic^te de Clermont assigna à sa belle-fille un revenu de 600 florins d'or assignés sur ses châteaux, fiefs, hommages, etc. de Vaulserre et de Paladru. Elle était morte avant le procès de 1408, dans lequel figure Aymard de Clermont qui se remaria depuis.

Jacquemette,
future épouse de Guy de Montbel, seig^r d'Entremonts, en 1374 (Cibrario, Ec. Pol. del Medio Evo 379), dite fille de Pierre de Gerbais, seig^r de Châteauneuf. Sa dot était de 13,000 florins bon poids, soit 280,000 fr. de nos jours, plus la puissance de l'argent.

N. N., bâtard,
vivait avec son père en 1375 (Procédures pour Grammont, Arch. Thuyset). Peut-être Amblard Gerbais, une des lances d'Aoste en 1426 (Costa, *Souvenirs*). Un bâtard de Gerbais prête avec Antoine ci-contre hommage à Amédée VIII en 1430 (Capré).

Françoise,
légataire de sa sœur en 1500.

Philibert,
bâtard, témoin à Rochefort, 21 avril 1448. N'est pas nommé en 1500.

GEOFFROY DE CLERMONT, mandataire de son père, 9 juin 1408. Comparait aux criées, convoqué le 16 juin suivant, pour y assister avec Aymard, son père. Il opposait que son père et lui avaient des droits sur les biens criés antérieurs à ceux invogués notamment par Aymon d'Escrivieu.

FRANÇOISE DE MENTHON, femme d'Hugonin de Montfalcon, morte avant le testament de sa mère, qui fait des legs à ses petits-enfants.

(1) *Voir* note 4, p. 89. Si Pierre de Sonnaz dont il y est parlé est de cette famille, il doit être frère de Pierre et d'Amblard. Avant d'être évêque d'Aoste, on avait pensé à lui pour l'évêché de Nice. Selon Besson il fut témoin à Sonnaz de l'inféodation d'Entremonts faite en faveur de Guigues du Montbel, seig^r dudit lieu. Mort en 1410.

Selon des généalogistes dauphinois, Pierre de Gerbais, seig^r de Meyzieu et en partie de Faverges par sa mère, fille de Guichard de Virieu, vendit cette terre, le 4 septembre 1377, à Berlion de Rivoire, seig^r de Romagnieu, et à Perret de Rivoire, son frère.

Tout ceci est inexact (*Voir* ci-dessus l'art. de Pierre et Rivoire).

Les généalogistes dauphinois ajoutent que David de Gerbais (d'une branche des Gerbais de Savoie, établie en Dauphiné vers la fin du XV^e siècle), épousa, en 1630, une Monteynard Leyssau et fut père de Paul et Jacques de Gerbais, seig^r de Grignon. Cette branche portait l'écu du tournoi.

Ce David m'est complètement inconnu.

Il y a, ou il y a eu en Suisse deux ou trois familles Gerbex, Gerbel et Desonnaz qui ont d'autres armes et n'ont rien de commun avec nos Gerbais de Savoie.

(2) Dans son testament de 1442, Guy de Gerbais (II, Tableau II) substitue à Urbain, son frère, Antoine de Gerbais, seig^r de Rochefort, *son cousin-germain*.

AYMON,
chanoine de Genève. Sa mère lui légue une rente annuelle jusqu'à collation de bénéfices (1412). Il fut ensuite prévôt d'Aoste et évêque de Maurienne. Mort en mai 1432. Dans son testament du 23 novembre 1442, Urbain, son frère « ordinavit fieri unam lamam me- « talli planam et absque aliqua « elevacione in qua sit depicta « effigies bone memorie domini « Aymonis Gerbasii quondam Mau- « rianensis episcopi et eius arma « depicta et ipsam (lamam) poni « ante magnum altare dicte eccle- « sie Maurianensis... et unum la- « pidem marmoreum in quo sint « depicta arma dicti domini epis- « copi ». Urbain ne dit pas qu'Aymon fut son frère, mais notamment un acte du 5 août 1427 (Arch. Thuyset) par lequel Jean et Amblard, ci-contre, ratifient un acte fait par Aymon, évêque de Maurienne, leur frère, ne laisse pas de doute que c'est à tort qu'on le dit fils de Pierre, le trésorier général.

CATHERINE,
femme de Humbert d'Ameysin, morte avant 1412. Ses enfants légataires au testament de 1412.

URBAIN.
Sa mère lui légua la jouissance de Vens jusqu'à provision de bénéfices (1412). Substitué à Amblard par son frère Guigues, 1442, et alors il était doyen de l'église de Notre-Dame du Puy et chanoine de Maurienne. Il teste le 23 novembre 1442 (Arch. d'Habères). Veut être enterré dans la chapelle qu'il a fondée dans l'église de Maurienne, dans laquelle il commande « unum « lapidem marmoreum in quo sit effigies ipsius domini testa- « toris et arma depicta et poni super eius tumulo absque ele- « vacione ». Legs à ladite église, à la fabrique de Notre-Dame du Puy et à l'église collégiale de Saint-Agripan, fondée dans cette ville pour des prières sur le tombeau d'Humbert de Châtillon. Legs aux églises de Lausanne (1), Viry, Vullionay, Billia, Sonnaz, aux Frères Mineurs de Chambéry, etc. Deux livres du testateur, l'un écrit « in papiro vocatum Repertorium minus Albrici *(sic)* et alium scriptum in « pargamena vocatum Summam Ostiensem » (que Mess^re Vautier Chabod aura le droit d'acheter pour 25 ducatons) sont légués à Jean de Monthyon, prieur de Lémenc, un de ses exécuteurs testamentaires (les autres deux sont N^e Roland de Bugella, habitant la cité de Maurienne, et Vénérable Mess^re Jean *Veterisfabe*, chanoine de ladite église. Après la mort d'Aymon, son frère, le chapitre de Maurienne le nomma évêque le 27 mai 1432, mais il ne fut pas confirmé par le Saint-Siège (Angley : qui le dit (?) doyen d'Annecy). Le 5 mars 1438 (Arch. Thuyset), étant chanoine de Maurienne et doyen de l'église cathédrale du Puy (de Podio), il acheta des biens de N^e François du Pont par acte passé à Saint-Jean-de-Maurienne, dans la maison du Chapitre où il habitait ; un des témoins est son écuyer, N^e Humbert de Châtillon, damoiseau. Jean, son frère (TABLEAU IV), dans son testament de 1442, le dit doyen d'Annecy (?).

JEAN (2^me fils),
FORME LA BRANCHE ACTUELLEMENT EXISTANTE (*Voir* TAB. IV.)

(1) Il a dû être aussi chanoine de Lausanne. Sous toutes réserves.

ANTOINETTE,
femme de Richard de Châtillon, coseig^r dudit lieu, de Challonge et Châtelard. Son père lui légua 20 florins outre la dot qui lui avait été constituée (Contrat de mariage du 22 août 1457).

GALOIS ou GALLOIS (2^me fils)
aura la maison-forte de Vens avec ses fonds, juridiction, mère et mixte empire, et en outre cohéritier universel par parts égales avec son frère Segurand. Il prendra sur les fonds communs 300 florins « prodomo sua forti de Vins edificanda » (réparer ou rebâtir, car elle existait déjà en 1412). Il teste *(Gerbasii)* seig^r de Vens et Mussel, coseig^r de Châtillon en Michaille, le 29 septembre 1471 (Arch. d'Habères et Lucey). Possédait avec son neveu François une chapelle dans l'église des Augustins de Seyssel sous le vocable de Sainte-Catherine. Sa femme, D^me Anne del Pozzo, fille de N^e et P^t Simon, seig^r de Brandizzo, est nommée usufruitière et tutrice. Elle agit en cette qualité le 3 janvier 1474 *(Ibid.)*, et vivait encore en 1492. — *Voir* SA DESCENDANCE AU TABLEAU III.

LOUIS DE CHATILLON, *JEAN DE CHATILLON,*
coseig^rs dudit lieu et de Challonges, substitués par leur oncle Gerbais (1471) qui les nomme ses exécuteurs testamentaires.

PÉRONNE, GEORGINE, MICHELETTE, HÉLINODE,
légataires de leur frère François en son testament de 1522.

ANTOINE,
légataire de son frère. Le 8 mars 1532 (Arch. d'Habères) il reconnaît avoir reçu 50 écus d'or de N^e Philippe de Gerbais, seig^r de Mussel. Selon une vieille généalogie manuscrite, serait parti pour..... pour recueillir un héritage. On n'a plus traces de son existence.

Tableau II.

deuxième branche aînée.

I. Amblard Gerbais de Sonnaz et Aleysie de Châtillon. (*Voir* Tableau I.) Testent en 1412.

II. Guy ou Guigues, fils aîné, chev^{r}, seig^{r} de Billia et de Vens, seigneuries que lui légua sa mère avec biens, fiefs, rentes, hommes, hommages, dîmes et tous droits quelconques, en le nommant cohéritier universel avec Jean, son frère; ils sont substitués l'un à l'autre, à leur défaut est substitué Amblard, puis Aymon, puis les filles de Guigues (1412). Il fut cohéritier universel de son frère Urbain en 1442. Il teste, le 16 octobre 1442 (Arch. d'Habères), laissant l'usufruit à D^{me} Elinode de Viry, sa femme, et mentionnant tous ses enfants ci-dessous. Il avait fondé la chapelle de Notre-Dame de Grâce dans l'église de Billia. Guy fut un personnage de la plus haute distinction puisqu'il eut l'honneur, par Patentes du 26 avril 1429 (Arch. de Cour), d'être nommé écuyer ducal et gouverneur pendant un an de la personne du Comte de Genevois, deuxième fils du Duc de Savoie. Il prêta hommage avec les nobles de Savoie à Amédée VIII, en 1430 (Capré). Nommé en 1434 conseiller et chevalier d'Anne de Chypre (Arch. de Cour). Témoin à Ripaille en 1434 à l'acte par lequel Louis de Savoie fut nommé lieutenant-général des États de Savoie. Témoin en 1432, à Thonon, au mariage de Marguerite de Savoie avec Louis d'Anjou, roi de Sicile (Guich., Sav.). L'un des exécuteurs testamentaires, 1440, d'Humbert de Savoie-Arvillard.

Amblard, 3^{e} fils. Sa mère lui lègue le château de Mussel avec m. et m. emp. et omn. jurid., hommes, hommages. Son père lui laisse tous les biens acquis au mandement de Ballon, plus 300 florins. Son frère Guigues le substitue à Jean, leur frère, 1442. Avait fondé une chapelle dans l'église d'Arlod à l'honneur de la sainte Vierge. Il fut investi de Mussel le 29 août 1421 (Archiv. de Cour). Prête hommage noble au Duc Amédée VIII en 1430 (Capré). Il mourut avant 1471 sans laisser postérité.

Guillermine, femme de Bon de Conflens, morte avant 1412. Ses enfants sont légataires au testament, 1412.

Béatrix, femme de Claude de la Balme, seig^{r} des Terreaux. Ses enfants sont légataires en 1412. Son frère Urbain, 1442, lui lègue un vase d'argent vulgairement nommé *crolaz*, orné des armes de feu de bonne mémoire Mess^{re} Aymon Gerbais, évêque de Maurienne.

Jacquette, femme de Jean de Châtillon, était, suivant Guichenon, nièce de Pierre de Gerbais Châteauneuf (Tabl. I).

Claude Gerbais, chanoine de Maurienne, vivait avec Urbain, cicontre, en 1443 (Hist. de M. Angley).

III. Segurand *GERBAYSII, GERBASII*, devint chef de la deuxième branche aînée après la mort d'Antoine de Gerbais, seig^{r} de Rochefort (II, Tableau I). Son père lui donna le château et mandement de Billia, juridiction leyde, mestralie, etc., et le nomma cohéritier universel. Son oncle Urbain lui lègue 50 florins et un de ses chevaux. Membre du Conseil ducal, châtelain d'Yenne et Chanaz, 1452-1462, de Montjouvet et Fenis au duché d'Aoste, 1449 à 1456 (Arch. de Cour), de Maurienne, 1458. Il était mort avant le 3 janvier 1474 *(Ibid.)*, jour où N^{e} D^{me} Marguerite de Noyers (fille de Charles, seig^{r} de Verbosellaz et de Seignes), sa veuve reçut investiture de ses fiefs et rière fiefs. Elle prête hommage, le 13 janvier suivant, comme tutrice de son fils François.

Thomas, mort pupille selon une très vieille filiation de mes archives.

Claude (3^{e} fils) destiné à l'Église; aura 150 florins jusqu'à ce qu'il soit bénéficié; il est substitué à ses frères Segurand et Galois si, par légitime dispense, il peut être séculier. Destinée inconnue.

IV. François de Gerbais, seig^{r} de Billia, substitué (1er) au testament de son oncle Galois (qui est fait au château de Billia) à Philibert et Amédée de Gerbais, ses cousins-germains (Tableau III). Il épousa, contrat dotal du 19 octobre 1480, où son nom est écrit *Gelbasii* (Arch. d'Habères), D^{lle} Antoinette, fille de N^{e} et P^{s} seig^{r} Antoine de Bussy, seig^{r} dudit lieu et d'Eyria; ce mariage fut traité par Jean de Gerbais, chev^{r}, seig^{r} de Sonnaz et Miribel (IV^{e} Tableau), et Amédée de Viry, mandataires dudit Antoine. Il était mort avant 1522.

V. François II de Gerbais, seig^{r} de Billia, teste, le 19 juillet 1522 (Arch. d'Habères), en faveur de N^{res} Philippe et Claude de Gerbais, ses cousins issus de germain, fils de Philibert (*Voir* Tableau III). Il prévoyait un posthume illégitime dont je n'ai pas autre connaissance.

Il mourut sans avoir été marié. Dernier de la deuxième branche aînée. Après sa mort, l'aînesse passa à la troisième branche aînée issue de Galois de Gerbais, ci-dessus.

Claudine avait fait un legs à son frère François. Morte avant 1522.

Marguerite, veuve de N^{e} et P^{s} Philibert de Valleyse, coseig^{r} de Brens, légataire de son frère, testam^{t} 1522.

AMÉDÉE, seigr de Vens, pupille de sa mère en 1476. Son père lui laissa la maison-forte, biens, juridiction, hommes et hommages, etc., de Vens. Il teste, le 24 avril 1513 (Arch. Lucey). Fait un legs à la chapelle de Sainte-Croix, fondée dans l'église paroissiale de Seyssel, où il veut être enterré avec Jean de Gerbais, jadis chanoine de Genève, son frère. Après Blaise, son fils aîné, il lui substitue Jean, son deuxième fils, puis Philippe de Gerbais, seigr de Mussel, son neveu. Dans ce dernier cas il laisse l'usufruit de tous ses biens à Antoinette de Châtillon, sa femme. Celle-ci veuve prend, le 7 août 1515 (Arch. Lucey), un arrangement à propos du legs fait à Ste-Croix.

LOUISE ont chacune épousa le seigr de Villeren-versure en Bresse (Vieille généalogie, Arch. Thuyset).

ANTOINETTE 1,000 florins de épousa Pierre d'Arenthon d'Alex (Vieille généalogie, XVIe siècle, Arch. Thuyset).

CLAUDINE dot (1471) et leurs vêtements nuptiaux. épousa, contrat dotal du 10 novembre 1476 (Arch. Lucey), autorisée par ses oncles Amédée de Viry et Jean de Gerbais de Sonnaz, Nr Claude de Champrovent.

MARGUERITE Elle épousa Pierre de Châtillon, seigr d'Etrambières. Quittance dotale du 6 mai 1474 (Arch. d'Habères). Elle teste, le 10 novembre 1514 *(Ibid.)*, veuve. Veut être enterrée dans la chapelle du St-Esprit fondée par son mari dans l'église d'Etrambières. Nomme héritier universel Amblard, son frère, sa vie durant, puis Philippe de Gerbais, son neveu.

FRANÇOISE, dotée 100 florins, religieuse clarisse (Vieille généalogie, XVIe siècle, Arch. Thuyset).

GUILLERMINE, femme de Nr Jacques de Lucinge, seigr de Châteaublanc (2).

BLAISE, héritier universel de son père. Est mort jeune.

LAURENCE, femme de Nr Claude Bernard de Rouvenoz ou Rovignoz.

JEAN, seigr de Vens, 2me fils. Il épousa, conventions matrimoniales du 14 janvier 1500 (Arch. Lucey), Ferrica, fille de Nr Jean d'Echallon. Il teste le 13 février 1537 *(Ibid.)*. Fait donation à sa femme des biens et de la maison-forte de Vens « una cum turri noviter edificata ». Nomme héritier universel Philippe de Gerbais-Mussel, son cousin. Mort sans descendance avant le 16 octob. 1537 *(Ibid.)*, jour où Philippe, ci-dessus, son héritier bénéficiaire, transige avec Guillermine, dame de Châteaublanc, ci-dessus, lui remettant un moulin à Seyssel provenu de Vens et autres biens désignés pour 2,500 florins.

CLAUDE, destinés à l'Église et substitués à leur frère. Cohéritier de sa mère. Il teste le 10 septemb. 1573 (Arch. d'Habères). Usufruit à Dme Thibaude de Châtillon (on trouve aussi d'Echallon), sa femme. Nomme héritr universel Pierre de Gerbais, son neveu.

LOUIS, pupille, mort sans descendance.

CLAUDINE, femme de Mesre Charles-Amblard Milliet, juge de Faucigny en 1529.

LOUIS, chanoine de Lyon, préfet de St-Oyen-de-Joux, céda ses droits à son frère Pierre (dit dans la transaction, 1579).

FRANÇOISE épousa, contrat dotal du 3 février 1579 (Besson) Charles de la Fléchère, seigr de Beauregard.

PIERRE (2me fils), seigr du Châteauvieux de Châtillon, de la Tour en Michaille et de Modières. Légataire de sa mère et substitué à son frère, 1587. Il procéda à des partages avec ses frères le 26 juin 1574. Etant alors mineur, il se prétendit lésé, ce qui donna lieu à de nouvelles transactions avec eux le 28 mai 1586 (Arch. S. S. S.), et avec Humbert le 28 mai 1589 (Arch. de Cour). Par cette dernière, il renonça à tous droits sur Mussel et la Grange moyennant 100 écus d'or. Le 26 juillet 1594 (Arch. Thuyset), il céda à son neveu Pierre tous ses droits sur les hoiries de Philippe et Georgine, ses père et mère, ne se réservant que les droits de substitution apposés au testament d'Humbert, son frère, moyennant 200 ducatons et 50 écus d'or; et c'est à cause des services qu'il a reçus dudit Humbert et de Charlotte de Châtillon, femme de ce dernier, pour son élargissement des prisons de Genève où il était (Pierre) prisonnier de guerre. Il assista au contrat de mariage de son neveu Pierre, 1598, et de sa nièce Jeanne, 1606. Selon une vieille généalogie, Guichenon et Luc de Lucinge (contemporain de ses arrière-petits-neveux), il épousa Françoise, fille de Marc de Cordon d'Evieu. D'autres donnent cette alliance à Pierre, son neveu. (*Voir* ci-dessous et TABLEAU VII et note 8, fo 108.)

CLAUDE, mort avt 1589, avait cédé ses droits à son frère Pierre le 17 janv. 1579 (Selon Luc de Lucinge fut religieux de Saint-Oyen de Joux).

CHARLES DE GERBAIS, fils de Nr Pierre de Gerbais de Châtillon, filleul de Charlotte de Châtillon qui lui fait un legs dans son testament de 1586 (*Voir* LE VIIe TABLEAU).

JEANNE. Son père lui légua 2,000 écus d'or, la substituant à son frère Pierre et après elle François de Châtillon-Cotaillod. Sa mère lui légua 500 écus d'or (Selon Guichenon, *Bresse et Bugey*, elle aurait épousé Louis de Bussy; en ce cas, premier mariage, ou bien elle eut alors une autre sœur du même nom de Jeanne (fait fréquent) qui épousa Louis de Bussy). Elle épousa, contrat dotal du 18 juillet 1606 (Arch. d'Habères), Claude Bourgeois, de Billia, commissaire et contrôleur général des Guerres en Savoie. Sa dot était hypothéquée sur le château, terre, juridiction, biens de Billia jusqu'à plein payement de la dot. Par autre acte du 7 janvier 1607 (Guichenon), Pierre de Gerbais engagea encore Billia à son beau-frère, qui en devint propriétaire.

Nr *PIERRE BOURGEOIS, seigr de Billia* (Guich., *Bug. Fiefs*, 38).

FRANÇOIS-JOSEPH, ABRAHAM, morts tous deux *ab intestat* avant 1674. Leur mère se constitue en dot (2me mariage avec Bruyset) les parts pouvant lui revenir dans leur succession.

(1) Je trouve un Amblard Gerbasii, *bailli de la Chambre*, qui, comme procureur de Philibert, son frère, vend à Amédée, Bre de Viry, la moitié alors par indivis avec François Gerbasii, seigr de Billia, leur cousin-germain (fils de Segurand), de leur maison de Lully avec la moitié de la juridiction haute, moyenne et basse m. et m. emp. avec rentes et servis, et la moitié des biens que ledit Philibert tenait à cause de ladite maison de Lully, pour 675 florins sous grâce de rachat pendant neuf ans. Plus tard Amblard, comme dessus, vendit au Bre de Viry l'autre moitié de ladite maison et de tous les biens appartenant à Philibert audit lieu de Lully, à cause d'une transaction passée par lui avec ledit seigr de Billia, pour autres 675 florins. Le 20 mai 1498 (Arch. Saumont), le Bre de Viry accorde à Philibert, soit à Amblard, son frère et procureur, droit de rachat de ladite maison et des biens de Lully. Ils provenaient évidemment aux Gerbais du fait d'Elinode de Viry, leur grand'mère. Amblard, qui fut (ensuite?) chanoine de Lausanne, fit bâtir audit lieu une chapelle en 1517, où l'on voit le blason reproduit au fo 90. — Il laissa un fils naturel, Nr Louis, légataire au testament de son père, 1514, et de son oncle Philibert, 1541.

(2) Elle veuve, vendit pour 400 florins une rente à elle donnée en dot, à Nr Jacques Gorfon. Celui-ci racheta, 22 janvier 1545, 29 octobre 1546 (Arch. Lucey), un pré à Vens que Amédée et Amblard avaient vendu 2,000 florins aux Augustins de Seyssel sous grâce de rachat. Le 11 mars 1542, Nr Nicolas Gorfon acheta de Philippe de Gerbais (V) la seigneurie de Vens. A la suite de procès contre ledit Gorfon, citoyen et marchand de Lyon, et Humbert de Gerbais, ci-dessus, et Amédée de Gerbais, gouverneur de l'Annociade (TABLEAU VI), Philippe (V) fit une vente complémentaire, le 11 mars 1555 *(Ibid.)*, du château tant vieux que nouveau de Vens, avec juridiction haute, moyenne et basse, fiefs, biens, rentes, pour 800 écus d'or sous grâce de rachat. Philippe se réserva une vigne et les droits seigneuriaux depuis la Vézeronce en dessus dans toute la Michaille. Outre le prix de 800 écus d'or, Georgine de Nancuyse devait recevoir une grande robe de velours. C'est ainsi que Vens sortit de la famille de Gerbais.

Je trouve à la date du 2 décembre 1672 (Arch. Saumont), Hélène-Espérance de Gerbais, supérieure des Bernardines de Seyssel.

TABLEAU III.

TROISIÈME BRANCHE DEVENUE AINÉE.

III. GALOIS GERBAIS et ANNE DEL POZZO.
Voir SON ARTICLE ET SON ASCENDANCE AU TABLEAU II.

IV. PHILIBERT (fils aîné), seigr de Vens, Mussel et Châtillon de Michaille, coseigr de Billia (1498), héritier universel de son père, 1471, pupille de sa mère, 1476. Châtelain de Montjovet en 1483. Il épousa, contrat dotal du 13 décembre 1492 (Arch. d'Habères), Claire, fille de Jean Chabod, seigr de Lescheraine et Villeneuve, et de Catherine de Seyssel. Il fut investi de ses fiefs de Lully, Tour de Dorches, Châteaurouge en Valromey, etc., et de ses biens de Billia, indivis avec François de Gerbais, seigr dudit lieu, le 12 nov. 1499 (Arch. de Cour). Il testa, le 6 février 1511 (Arch. d'Habères), nommant sa femme tutrice. Mort avant 1522. Elle teste le 6 octobre 1529 *(Ibid.)*.

LOUIS, destinés à l'Église; JEAN, sont pensionnés. Protonotaire apostolique, 1492, chanoine de Lausanne (Vieille généalogie, Arch. Thuyset). Chanoine de Genève, 1492. Teste à Vens, le 5 janvier 1504 (Arch. d'Habères), en faveur d'Amédée et Marguerite, ses frère et sœur. Mort avant 1513.

AMBLARD destiné à Rhodes ou à Malte, ou, si ces ordres sont ruinés par les Turcs, se fera prêtre ou religieux. Fut protonotaire apostolique et chanoine de Lausanne avant 1511. Il teste, le 10 novembre 1514 (Arch. d'Habères), en faveur de Marguerite, sa sœur, sa vie durant, puis de Philippe, son neveu. Il resta chanoine à Lausanne jusqu'à la Réforme (1).

PÉRONNETTE, fille naturelle, a 10 florins outre sa dot. Femme de Guillaume Collombet.

V. PHILIPPE, seigr desdits lieux puis de Billia, DEVINT CHEF DE LA IIIe BRANCHE AINÉE APRÈS LA MORT DE FRANÇOIS II, TABLEAU II, qui le nomma héritier par testament du 19 juillet 1522. Cohéritier universel de sa mère, 1529; il est dit dans ce testament que Philippe alla en Flandres avec le Cte de Genève. Il épousa (il est alors qualifié de seigr de Châtillon de Michaille, de Davanez, Vens, Estrambières et coseigr de Billia), par contrat dotal du 29 septembre 1539 (ou 1509, Indiction 12e), Dlle Georgine de Nancuyse, fille de Ne et Pt Philibert, seigr de la Grange, etc., etc. Celui-ci testa, le 19 décembre 1545 (Arch. d'Habères), nommant héritier universel Humbert, ci-dessous, son petit-fils. Georgine lit de même par testament du 18 avril 1584 et codicille du 14 mai 1587 (Arch. Lucey). C'est lui qui portait le guidon aux funérailles de Philippe de Savoie, duc de Genevois, 19 mars 1533 (Guichenon, 823).

RÉNÉE, légataire, 1529.

FRANÇOISE, légataire, 1529.

BERTHE, légataire, 1529.

JEANNE (1re), JEANNE (2e), Elles ont chacune 1,000 florins de dot avec leurs vêtements nuptiaux. L'une des deux a cédé ses droits à Philippe (Transactions, 1589).

PÉRONNE, légataire, 1529, épousa Jacques de Châtillon.

VI. HUMBERT, seigr de Mussel, Billia et la Grange, héritier universel de son aïeul maternel et de sa mère (1539-1545). Un projet de mariage avec Louise de Coucy, fille de Jean-François, seigr de Genissia, n'eut pas de suite. Il épousa Charlotte, fille de Jacques de Châtillon, sa cousine germaine, vers 1569. Elle testa en 1596 (Arch. Saumont). Lui en 1587. Poursuivi pour avoir enfreint (sans le savoir, dit la requête) les statuts de l'Église qui défendaient ce mariage, il eut tous ses biens confisqués. Il recourut en grâce et, par Pte du 30 décembre 1575 (Arch. de Cour), Emmanuel-Philibert le remit dans tous ses droits quelconques, déclarant légitimes les enfants nés et à naître. Par Pte du même jour *(Ibid.)* il fut nommé conservateur des chasses ès mandements de Billia et Châtillon de Michaille « attendu qu'il est scavant en ladicte charge ». Guichenon *(Bresse et Bugey)* donne pour date au mariage ci-dessus le 6 décembre 1573. La requête dit formellement mariage célébré et consommé vers 1569. Il racheta la terre de Billia de Philibert de Châtillon, seigr de Musinens. Mort avant 1594. Sa veuve était alors tutrice.

DENISE épousa : 1° Pierre de Beaumont; 2° Pétremand de Lornay-Premery.

MARGUERITE épousa, contrat dotal du 25 août 1565 (Arch. Thuyset), François de Lucinge, seigr de Châteaublanc.

PÉRONNE épousa Louis de la Grave, seigr dudit lieu, selon une vieille généalogie (*Id.*, Arch. la Grave).

JACQUES, mort avt 1589, avait cédé ses droits à son frère Pierre en 1579.

CHARLOTTE DE CHATILLON, femme d'Humbert de Gerbais, ci-contre.

VII. PIERRE, seigr de Mussel, Billia, la Grange et Châtillon. Il fut, avant 1594 (Arch. Thuyset), lieutenant d'une compagnie de 120 lances pour le service de S. M. Catholique. Héritier universel de son père et de sa mère qui lui imposa de porter le nom et les armes de Châtillon. Elle lui fit, en 1598 *(Ibid.)*, cession de tous ses droits sur les terres et seigneuries de Châtillon et Musinens. Terrier en sa faveur à cause de Mussel, 12 février 1611 (Arch. la Serraz). Il épousa, contrat dotal du 25 juillet 1598 (Arch. Lucey), Isabeau de Mareste, fille de Jean, Bre de Lucey. Quittance dotale du 26 janvier 1599 *(Ibid.)*. Pour assurance de la dot de sa femme il reçut la maison-haute, seigneurie, terres, hommes, hommages, de la Cour, situés à Chanaz. Mort avant 1640. Sa veuve se remaria avec Jean-Charles de Seyssel, Cte de Cevins, et testa le 10 novembre 1659 (Arch. la Serraz).

VIII. CLAUDE, seigr de Mussel et de la Grange (se qualifiait encore de seigr de Vens), mort avant le testament de sa mère. Il teste au château de Sonnaz, où il était malade, le 14 septembre 1640 (Arch. Lucey). Legs à Isabeau de Mareste, sa mère, et à Cécile de Costa, sa femme. Nomme héritier universel François, fils de feu Ne Christophe de Gerbais, seigr de Sonnaz et Montdésir, et les siens (*Voir* TAB. VI), substituant le plus proche des MM. de Gerbais. Il épousa ensuite : 2° le 22 janvier, contrat dotal du 27 janvier 1649 (Arch. Lucey), Péronne de Seyssel, fille d'Aymar, Victe de Choisel, qui légua à ses petits-fils (1676) des hommes qu'il possédait à Mussel et à la Grange. Claude mourut, sans avoir testé, après la naissance de ses enfants, avant 1659. Elle était tutrice de ses enfants en 1667. Elle se remaria, contrat dotal du 25 juin 1674 (Arch. Saumont), avec Ne Jean-Jacques de Bruyset, écuyer de la ville de Belley.

IX. GUILLAUME, seigr de Mussel et la Grange, légataire de sa grand'mère Mareste, 1659. Dans des procès qu'il eut avec sa mère, 1677 (Arch. Saumont), il est dit fils de Claude qui l'était de Pierre, qui de Humbert qui l'était de Philippe, pour ses comptes de tutelle. Sa mère, en 1674, s'était constitué en dot des créances sur ledit Guillaume. Dans une lettre qu'il écrit à un procureur de Dijon *(Ibid.)*, il scelle écartelé de Gerbais et Châtillon (croix alaisée). Luc de Lucinge (Mss.) dit : « il est aujourd'hui vivant, 15 septembre 1581 ». Plus que probablement, s'il s'est marié, il n'a pas eu d'enfants. Je ne trouve plus trace de cette branche, qui a dû s'éteindre avec lui.

GILBERT, légataires de leur aïeule Isabeau, 1659, était mort avt 1674.

MARIE, Ursuline à Belley en 1674.

FRANÇOISE, visitandine à Belley, contrat d'entrée en religion du 14 mai 1667 (Arch. Lucey). Elle teste le 17 mai 1668 *(Ibid.)*. Sa mère, en 1674, se constitue en dot ce qu'elle a hérité de Françoise et de Marie, cohéritières pour deux parts de leur feu père mort *ab intestat*.

(1) Suivant les termes très précis de ce testament, en vertu duquel la seigneurie de Sonnaz passa à Jean de Gerbais, il aurait dû abandonner son nom, prendre celui de Châtillon et les armes pures de cette noble maison sans adjonction et sans diminution. Cette clause n'a jamais été observée. Les Gerbais se sont bornés dans cette branche à ajouter, quelques générations après, le nom de Châtillon, comme nom de seigneurie (qu'ils n'avaient plus) et pas comme nom patronymique, et à écarteler de Châtillon.
Nous avons déjà vu au TABLEAU III que les seigneurs de Mussel et Vens, de la branche issue de Galois, se qualifiaient dès le XVe siècle de seigr de Châtillon, bien antérieurement au testament de Charlotte de Châtillon (1506), femme d'Humbert de Gerbais (VI) qui imposa à son fils Pierre de Gerbais son héritier universel, de porter le nom et les armes de Châtillon.

(2) Elle était dauphinoise d'après les généalogies de la famille : l'une d'elles donne son blason : *de sable à trois clefs d'or en pal contournées, deux et un.* Cité sans aucune garantie. Le procès de Claude de Sonnaz prouve qu'il avait une parenté avec N. N. de Grignon (qu'il appelle sa nièce), demeurant près de Pontcharra (V. ci-dessous, et note 4).

(3) Selon un arbre généalogique avec blasons (Arch. Thuyset), elle portait : d'or au château ruiné ? sur une roche ? de sable. Mais cet arbre fourmille de fautes.

(4) Si la qualification de Sonnaz est exacte, celle de Billia ne peut l'être. Si celle-ci est exacte, le fait de la confiscation ne peut être admis, mais ce serait peut-être à Claude (Degré V, TABLEAU III, fils de Philibert) qu'il faudrait rapporter les faits inscrits au f° 101. Si sa femme était une la Ravoire des Marches, elle n'était pas dame de Donnessin, qui appartint aux Rivoire.

GUILLEMETTE — CATHERINE
reçoivent chacune une dot de 2,000 florins au testament de leur père, 1442.

PIERRE,
4e nommé au testament de 1442, co-châtelain d'Yenne et de Chanaz avec ses frères Jean et Pierre, 1451-1461. Je ne trouve plus trace de son existence.

BERTRAND,
2e nommé au testament de 1442. Je ne trouve plus trace de son existence.

JEANNE
à Claude Milliet, conseiller ducal.

CLAUDINE.

HUMBERT,
mort célibataire.

PHILIBERT,
mort célibataire.

Marqués tous dans de vieilles filiations : leur existence ne m'est pas autrement connue.

(5) C'est peut-être l'origine de la devise RELIGIO PATRIA ou RELIGIO PATRIÆ adoptée par les descendants du brave capitaine, chef de la cavalerie de Savoie. Je n'ai pas réussi à trouver les preuves documentaires de la filiation de Michel (IV) directement à Amé (VI) par Donat de Gerbais (V). Mais à défaut de titres, testaments ou contrats de mariage, je crois devoir accepter cette filiation, non parce qu'elle est portée sur les arbres de la famille, mais en m'appuyant sur la transmission du fief de Sonnaz possédé, en 1530, par Michel, par Donat, en 1547, et par Amé avant 1586. Quant aux frères et sœurs de ces trois seigneurs, je ne les marque ici que sous les réserves les plus expresses, consignées à chaque article.

(6) Cette inféodation de l'Annonciade n'était pas encore entérinée à la mort d'Amé. Il y eut des jussions à ce propos, 8 juillet 1591, 30 mai 1592 et 10 avril 1593. Finalement les trois frères, François, Emmanuel et Christophe, comme héritiers de leur père, obtinrent un arrêt malgré l'opposition du procureur patrimonial et des syndics et manants de la ville de Rumilly. La Chambre ayant égard à la volonté de S. A., aux jussions sur ce données et au consentement obtenu (plus tard) des syndics de Rumilly, Sales et Marcellaz, entérine les Patentes d'inféodation et vente du 10 juillet 1589, et, en ce qui concerne ces bâtiments, places et terroir de l'Annonciade pour être par lesdits frères possédés en toute propriété en fief noble avec la juridiction omnimode dans la contenance et pourpris desdites places, maison et bâtiments de l'Annonciade tant seulement, et c'est moyennant les 1,500 écus d'or d'Italie portés auxdites inféodation et vente. Ils reconnaîtront en fief noble de S. A. à cause de son château de Rumilly, sous la charge de 12 sols de Savoie payables annuellement. Cet arrêt est du 30 août 1595 (Arch. de Cour). La vente, moyennant 1,500 écus d'or, avait été consentie par le Duc de Savoie le 10 juillet 1589. Il a donc fallu plus de six ans, malgré la mort glorieuse à l'ennemi de celui qui l'avait obtenue, pour que ses enfants aient pu jouir de cette vente. Cela prouve — les exemples sont fort nombreux — que la volonté du Prince n'était pas aussi absolue qu'on veut bien le croire. Il fallut trois jussions pour que la Chambre souveraine voulût bien rendre justice aux impétrants. Ce fief de l'Annonciade passa à Christophe. Dans son testament de 1590, Amé, dans le cas où Christophe et César ne voudraient pas suivre leur profession, leur avait légué ses biens de Méry, Faramans et l'Annonciade, les substituant l'un à l'autre. Les deux cas se sont vérifiés.

(7) Dans deux Patentes des 8 et 28 janvier 1613 (Pat. de Sav., Arch. de la Chambre des Comptes de Turin), il est qualifié de lieutenant général de la vénerie de là et de çà les monts, de chevalier des SS. Maurice et Lazare et capitaine d'une compagnie.

FRANÇOISE,
abbesse de Sainte-Claire hors Chambéry, 1574-1577 (Archiv. Lucey). Pas prouvée sœur de Donat.

BARBE
à Adrien d'Oncieu, seigr de Douvres. Cette alliance m'est inconnue.

LOUISE-ALIX,
veuve en 1514 de Jean de Malon, seigr de Montberthod (Guichenon, *Bresse et Bugey*, 252). Pas prouvée sœur de Donat.

PIERRE,
mort sans enfants.

JACQUES,
mort sans alliance.

Suivant les généalogies de la famille : pas prouvés.

PERNETTE
au seigr de Champigny (Vieille généalogie). Elle m'est inconnue.

CLAUDINE.
Les généalogies de la famille la marient à Janus Moraz, conseiller ducal. Elle épousa, contrat dotal du 12 mars 1556, Nre François de Ramus, seigr de Meral, maître auditeur à la Chambre des Comptes. Dans les actes pour Meral, acheté par son frère, on voit qu'elle était morte *ab intestat* avt 1607 (Arch. Lucey).

PIERRE,
mort sans lignée.

JACQUES,
mort sans lignée.

Suivant la généalogie : leur existence n'est pas prouvée.

?
CLAUDINE
DE SONNAZ,
ursuline hors les murs de Chambéry, 1667-1676 (Arch. Savoiroux et Thuyset).

LOUISE,
légataire en 1590.
Sort inconnu.

CLAUDE-CÉSAR
destiné par son père à la chevalerie de Malte. Mort jeune.

EMMANUEL-PHILIBERT (2e fils),
Bon d'Aiguebelle, cohéritier universel de son père. Lors du mariage de son frère Christophe (1621), il était capitaine d'une compagnie de cavalerie. Suivant les généalogies, il fut chevr des SS. Maurice et Lazare, gentilhomme de la Chambre et colonel d'un régiment d'infanterie; il céda ses droits à son frère Christophe et se fit capucin (7).

TABLEAU IV.

BRANCHE ACTUELLE DEVENUE IVe BRANCHE AINÉE A LA FIN DU XVIe SIÈCLE.

II. JEAN GERBAIS, seigr de Sonnaz, chev', 2de fils d'Amblard et d'Aleysie de Châtillon (*Voir* SON ASCENDANCE AU TABLEAU I).
Aymon de Châtillon, seigr de Sonnaz, etc., son aïeul maternel, le nomma héritier universel (après Aleysie, fille du testateur) par son testament du 29 avril 1387 « ita quod se idem Johannes se « appellet et nomen assumat de Castellione et arma ipsius testatoris portet et portare debeat prout ipse testator ipsa arma portare solitus est et sine « diminutione vel adiunctione quacumque » (1). Sa mère, par testament de l'an 1412, lui confirma la possession du château de Sonnaz avec juridiction haute, moyenne et basse, hommes, hommages et tous les biens des mandements du Bourget, de Chambéry et de Sonnaz. Investitures ou hommages pour le fief de Sonnaz, 11 février 1421, 8 août 1435 et 15 mars 1441 *(Fiefs)*. Selon de vieilles généalogies, il épousa Marie de Miribel. Cette alliance ne m'est pas autrement prouvée; il ne nomme pas sa femme dans son testament du 11 mai 1442 dont l'analyse est conservée dans les Mss. de Comnène, par lequel il substitue à ses quatre fils, Guy de Gerbais, seigr de Billia, son frère, et laisse l'usufruit du château de Sonnaz à Urbain de Gerbais, doyen d'Annecy, son frère. Il prévoit la possibilité d'un posthume. Il est certain pourtant que Jean II, ci-dessous, possédait le château et des biens à Miribel près des Échelles.

III. LOUIS DE GERBAIS, premier nommé, 1442, devait être l'aîné, cohéritier universel. Était, avec ses frères Jean et Pierre, co-châtelain d'Yenne et Chanaz, 1451-1461 (Arch. de Cour). A dû mourir peu après sans postérité.

JEAN II DE GERBAIS, seigr de Sonnaz, chevr, troisième nommé, 1442. Co-châtelain d'Yenne et Chanaz, 1451-1461 (Arch. de Cour). Il épousa : 1e N. N. (très probablement Louise, fille de Louis de la Ravoire ou de Rivoire, qui était, suivant Besson, femme d'un Jean de Gerbais en 1473); 2e Percevalle de Thoyre, veuve de Ne et Pi Pierre d'Orlier. Elle teste, veuve de Jean, le 19 octobre 1503 (Titres d'Eschavannes). Veut être enterrée dans l'église paroissiale de Sonnaz, près de son feu mari. Nomme héritier universel François, son fils unique, et lui substitue François et Claude de Thoyre, frères de la testatrice. Si Michel, seigr de Sonnaz, fils du 1er lit de son feu mari, associe son frère François dans les biens tant du château de Sonnaz que du château de Miribel, elle annule la substitution ci-dessous et associe ledit Michel à l'institution universelle qu'elle a faite en faveur dudit François, son fils unique.

IV. MICHEL DE GERBAIS, seigr de Sonnaz (fils aîné du 1er lit, 1503 (*Voir* ci-dessus), nommé dans un acte du 4 décembre 1504 (Arch. la Place). Suivant les généalogies de la famille, aurait épousé Marguerite de Grignon (2). Dans le contrat de mariage du 12 octobre 1520 (Arch. Manuel), entre Jean de Buttet et Catherine de Chaffardon, Michel est dit *oncle* de ladite Catherine, je ne sais trop pourquoi.

FRANÇOIS DE GERBAIS, fils unique du 2de lit. Selon une vieille généalogie, aurait épousé Antoinette de Bussy. Destinée inconnue.

V. DONAT DE GERBAIS, seigr de Sonnaz, prête hommage pour Sonnaz le 19 août 1547 *(Fiefs)*. Épousa, suivant la généalogie de la maison, Marie-Louise de la Roche d'Arvillard. Les Registres paroissiaux, à la date de 1562, la nomment Marie-Louise d'Arvillard et déjà veuve (3).

CLAUDE DE GERBAIS dit DE SONNAZ. Étant âgé de trente-deux ans il eut, en 1548, une rixe suivie de mort d'homme (il fut gracié et remis dans tous ses droits par Pes de mai 1554), à la suite de laquelle il se réfugia près de Pontcharra, dans la maison de sa nièce de Grignon. En 1551 il était aux Marches chez le seigr de la Ravoire, neveu de sa femme. Les généalogies lui donnent pour femme Pernette de Ravoire, dame de Domessin (4). Sous toutes réserves pour ce qui concerne le droit de Claude à figurer comme frère de Donat.

VI. AMÉ ou AIMÉ ou AYMÉ DE GERBAIS, seigr de Sonnaz, de Meral, 1583, seigr et Bon d'Aiguebelle (1590), seigr de l'Annonciade, 1589, dit le Grand. Ce fut un illustre guerrier dont les histoires de Savoie racontent les brillants faits d'armes, 1587-1590. En 1574 il était à la Rochette, puis à la Tour-du-Pin, maréchal-des-logis de la compagnie des hommes d'armes du Duc de Savoie en France. Avant 1582 (Arch. Thuyset) il était conseiller d'État, capitaine et gouverneur de Rumilly et du fort de l'Annonciade, chambellan, lieutenant et capitaine général, chef de la cavalerie de Savoie. Il épousa : 1° avant le 29 novembre 1571 (Arch. la Place) Claudine, fille de Ne Jean de Belly, veuve du seigr de Crescherel; 2e Dlle Gasparde Franco. On ne sait pas bien de laquelle des deux il eut les enfants suivants. Il teste, le 11 juin 1590 (Arch. d'Habères), « a cause des dangiers esquelz il sexpose journellement et de bonne volonté en « ce tems de guerre, tant pour le service et honneur de Dieu de son prince et repos de sa patrie (5) ». Il veut être enterré à Saint-François de Chambéry, dans la chapelle de Saint-Georges fondée par ses prédécesseurs. Il fut tué à l'ennemi à la tête de sa cavalerie, à la bataille de Monthoux, en 1591. Il acheta la seigneurie de Meral des Ne de Ramus (*Voir* CLAUDINE, ci-contre), le 9 avril 1583 (Arch. Lucey). Le Duc de Savoie lui vend, par Pes du 15 janvier 1590, pour 10,000 écus d'or, la seigneurie d'Aiguebelle (ÉRIGÉE EN BARONNIE), le péage et le pontenage de Montmélian (et, par Pes du 20 octobre 1598 (Arch. Savoiroux), le Duc confirme cette vente en faveur des enfants du 2de lit auxquels, ou à l'un d'eux, Amé avait laissé Aiguebelle). Le 26 novembre 1582 *(Fiefs)*, il fut inféodé en augmentation de fief, à cause de la seigneurie de Sonnaz, sous le nom de maison-forte et juridiction de Sonnaz, de plusieurs villages et terres dont, par autres Patentes du 20 décembre 1586 *(Fiefs)*, il reçut la mieux-value et la juridiction annexée avec leurs droits féodaux à ladite maison-forte de Sonnaz. Par Patentes du 10 juillet 1589 (Arch. de Cour), le Duc lui (et aux siens) inféoda la place, bâtiments de l'Annonciade réduite à main-privée, terrains, pourpris d'icelle et juridiction (6).
La Bnne d'Aiguebelle, sa veuve (ici dite de Francque), afferma la curialité d'Aiguebelle le 7 mai 1621 (Arch. Thuyset).

VII. FRANÇOIS, seigr de Sonnaz (fils aîné du 1er lit), cohéritier universel de son père qui lui laisse comme aîné la seigneurie de Sonnaz; mais, s'il trouve que la baronnie d'Aiguebelle est de plus grande dignité que la seigneurie de Sonnaz, il aura le droit de choisir; lui substitue Emmanuel, à défaut Christophe (s'il n'est d'église), puis César s'il n'est chevr de Malte, à défaut le plus proche de nom et d'armes, à défaut Guillaume de Chabod, conseiller d'État et chevalier au Souverain Sénat de Savoie. Il épousa Louise, fille de Ne Claude d'Alby, seigr de Montdésir, laquelle apporta cette seigneurie à son mari. François était capitaine d'une compagnie d'ordonnances de Savoie. Pris prisonnier lors de l'escalade de Genève et condamné à mort par MM. les Syndics et Conseillers de la ville de Genève, il demanda la permission de tester « ce qui lui ayant été bénignement accordé », il testa, le 12 décembre 1602 (Copie, Arch. Thuyset), en faveur de ses mâles. Guichenon (787-788) dit qu'il avait capitulé avec promesse de vie sauve, mais qu'il fut pourtant étranglé et sa tête coupée. Il faut croire que cette promesse ne fut pas faite, puisque les Genevois célèbrent joyeusement chaque année la fête de l'Escalade et chantent « Sonnas en courroux, etc. ». Sa veuve testa, le 4 septembre 1607 (Analyse, Arch. Thuyset), en faveur de ses enfants.
Voir CONTINUATION DE LA BRANCHE AÎNÉE AU TABLEAU SUIVANT.

CHRISTOPHE (3e fils), FORMA LA BRANCHE D'HABÈRES. *Voir* TABLEAU VI.

?

GASPARDE épousa, le 20 septemb. 1613 (Reg. Par. de St-Léger), Ne Charles de Chavannes, seigr de Reynex.

GASPARDE, religieuse à Sainte-Claire, légataire en 1607.

PHILIBERTE, légataire 1607 (aurait épousé le Sr Richier).

FRANÇOISE, légataire en 1607. Est peut être la même que Gaspar-de.

CHRISTOPHE, seigr de Sonnaz et Montdésir (3me fils).
Il fut, ainsi que son frère et ses trois sœurs, sous la tutelle de Ne Jean Joly. Cohéritier universel de sa mère, se qualifiait indûment, en 1645, de Bon d'Aigue-belle. Gentilhomme de la Chambre de S. A., capitaine entretenu au préside de Montmélian (1647). Il épousa : 1° contrat dotal du 19 août 1621 (Arch. S. S. S.), Marguerite, fille de Ne François de Tardy ; 2° Jeanne-Marie d'Orlier, veuve de Ne Humbert de Rolland avant le 27 septembre 1651 (Arch. Savoiroux), enterrée le 28 octobre 1652 (Reg. Par. de Sonnaz) ; 3° le 6 novembre 1652 *(Ibid.)*, Antoinette, fille de feu Spectable François Peyssard, avocat au Sénat. Il teste : 1° le dernier février 1656 (Arch. la Serraz) ; 2° le 25 septembre 1658 (Arch. Thuyset). Mort à Sonnaz le 20 novembre suivant (Reg. Par.).

FRANÇOISE légataires de leur père au testament de 1656. épousa, contrat dotal du 18 fév. 1645 (Arch. Thuyset), Claude-Louis de Cirace, de Charvaix.

LOUISE bapt. le 28 mai 1626 (R. Par. de St-Léger), épousa, contrat de mariage du 19 nov. 1647 (Arch. Sav.) Ne Abel de Rolland de Marigny.

MARIE, baptisée le 28 août 1633 (R. Par. de St-Léger).

ISABEAU, baptisée le 10 décemb. 1634 (Reg. Par. de St-Léger).

PÉRONNE. Ses enfants légataires, 1656. Aurait épousé, en 1685, le Sr de Montvuagnard (Terrier ?)

JEANNE, légataire en 1656, enterrée le 21 mai suivant (Reg. Par. de Sonnaz).

JOSEPH, cohéritier universel en 1656 pour la seigneurie de Montdésir. Est pensionné en 1658. Vivait encore 1660 (Reg. Par. de Sonnaz). Mort sans lignée.

(*) Registres Paroissiaux de Sonnaz.

(1) Les considérants de ces Patentes rappellent les glorieux services de son bisaïeul Aimé, tué à Bonne, de son aïeul François mort pour le service à l'Escalade, les trois évêques fournis par la famille et même le Grand-Maître des Templiers. Il s'agit de Guillaume Sornat ou de Soniac (plusieurs variantes), Grand-Maître en 1244, tué en 1250, que la tradition attribue à cette famille. Cette tradition n'a pas besoin d'être discutée longuement. Sonnaz (la ressemblance du nom en est le seul appui) n'est entré chez les Gerbais que cent trente-sept ans, et que cent ans après le Grand-Maître chez les Châtillon qui l'ont transmis aux Gerbais.
Dans ces Patentes (1681), Sonnaz est qualifié de baronnie. Je n'en ai pas trouvé l'érection aux Archives de Turin.

(2) Dom LOUIS (dit fils de François-Joseph) dit sa 1re messe en l'église de Sonnaz (*) le 20 avril 1727. Victor de Sonnaz, religieux de Saint-François (*Voir* VICTOR, DEGRÉ XI), assiste.

JACQUES, enterré le 30 avril 1663 (*).

ANNE-BARBE, baptisée 28 mai 1626 (Reg. Par. de Lémenc), ép., le 21 février 1659 (Analyse, Arch. Thuyset), Ne Gaspard, fils de Claude-Louis Chevillard, sénateur au Souv. Sén. de Sav.

FRANÇOIS (2e fils), baptisé à la maison le 23 juin 1661 (*).

ANNE-JOSEPHTE, baptisée le 24 décembre 1697, morte 5 novembre 1700 (*).

VINCENT, baptisé 13 juin 1706, enterré 5 août 1722 (*).

FRANÇOIS-LAURENT, Cte de Sonnaz (après 1751), né le 28 mars 1694 (Reg. Par. de Chambéry), gentilhomme de bouche de S. A., capitaine au régiment de Savoie, chevr des SS. Maurice et Lazare avec pension de 600 livres, 2 juin 1738 (Bibl. du Roi Turin), commandeur en 1746 ? Héritier universel de son frère aîné. Il épousa : 1° contrat dotal du 9 mars 1729, marié le 16 (Reg. Par. de Saint-Léger), Ne Dlle Antoinette Sarde de Candie, veuve de Ne Louis Salteur ; 2° contrat dotal du 21 février 1746, Marie-Thérèse d'Arvillars, veuve du Cte de Montjoye, enterrée à Chambéry aux Cordeliers, le 23 avril 1768 (*). Lui teste le 22 mars 1769 (Anal., Arch. Thuyset) et meurt à soixante-dix-huit ans *(sic)*, le 27 février 1770 (*). Marie-Thérèse d'Arvillars avait testé le 19 avril 1768 (Anal., Arch. Thuyset). Elle était fille de Dom Joseph, chevr des SS. Maurice et Lazare, et de Marguerite d'Yvoire.

THÉRÈSE, née le 26 mai 1738 (Reg. Par. de Saint-Léger), épousa le Bon Roberty de Sainte-Hélène.

CÉLINE DE ROBERTY épousa : 1° le Bon Joseph Graffion ; 2° le Cte Hippolyte de Sonnaz-d'Habères le 3 avril 1824 (*Voir* au TABL. VI).

LUCIE, née le 22 fév. 1761 (Reg. P. de St-Léger), épousa Ne Le Blanc, général commandant Annecy.

JEANNE épousa, le 23 fév. 1773 (St-Léger), le Bon d'Alexandry d'Orengiani, juge maje de Savoie.

MAURICE, seigr de Montdésir, cohéritier de sa mère, légataire 1730, né et baptisé le 12 mai 1755(*), officier en Flandre au service de France, puis capitaine de cavalerie. Maréchal-des-logis des gentilshommes archers de la garde en 1772. Mort sans lignée.

XII. ALBERT-FRANÇOIS, Cte de Sonnaz (4), fils aîné, né et baptisé le 24 fév. 1749 (St-Léger), héritier universel de son père, cohéritier universel de sa mère, officier au régiment de Savoie, puis capitaine au régimt de Maurienne. Il ép., contrat dotal du 5 sept. (mariés le 6 à St-François) 1772 (Arch. Sav.), Josephte-Irène Favier de la Biguerne, morte veuve 22 mai 1809 (*).

(4) Albert-François de Gerbais, Cte de Sonnaz, chef de la branche aînée, proposa à Janus de Gerbais de Sonnaz (X, f° 105), chef de la branche cadette, qui avait toujours porté la qualification de Gerbais de Sonnaz (les deux branches remontant à Aimé de Gerbais de Sonnaz, leur aïeul commun [VI, f° 101], pour éviter des difficultés qui pourraient survenir sur la qualification commune aux deux branches et pour constituer un titre à la seconde branche de la maison de Gerbais, de l'associer à cet honorifique, c'est-à-dire de pouvoir lui, Janus et les siens aînés à perpétuité, tout comme lui, Albert-François et ses aînés à perpétuité, prendre le nom et titre de Comte de Sonnaz. Janus, quoique la qualification de Gerbais de Sonnaz ne puisse lui être contestée, accepte la proposition. Il est convenu entre les parties que Janus portera tout comme Albert-François le titre de Comte de Sonnaz et jouira de tous les honneurs et prérogatives attachées à cette dignité. Ils prennent des arrangements pour le retour du titre entier à celle des branches qui s'éteindrait sans mâles. Pour prix de cette association que les parties veulent valoir au besoin par forme de vente ou de cession, en tant qu'il sera du bon plaisir de Sa Majesté de l'approuver, Janus paye comptant à Albert-François la somme de 1,200 livres.
Fait à Chambéry, le 13 septembre 1736. Gojon, notaire, insinué au tabellion, le 16 septembre suivant.
Il existe aux Archives de Chamoux une requête sans date (vers 1787 ou 1788) par laquelle Janus de Gerbais de Sonnaz expose ce que dessus, les deux branches désirant rendre commun entre elles le titre de Comte de Sonnaz, ayant payé 1,200 livres le prix de cette association, il demande l'approbation réservée de Sa Majesté pour conserver le lustre de la famille.
Il ne me résulte pas que cette requête, si elle fut envoyée, ait été suivie d'une décision souveraine dont il resterait des traces.
Quoi qu'il en soit, c'est depuis ce moment que la branche cadette a porté le titre de Comte, accordé plus tard, en 1828, à l'un de ses membres et à ses descendants, et confirmé en 1886 pour le chef actuel de cette branche cadette.

JOSEPHTE-FRANÇOISE, née et baptisée le 3 juin 1774 (Reg. Par. de Saint-Léger).

CÉCILE, morte à dix ans.

MÉLANIE, morte à huit ans.

ADÉLAÏDE, née en 1815, morte le 15 août 1831.

CHARLES-ALBERT, né le 3 octobre 1823, ancien officier de cavalerie, ancien secrétaire d'ambassade à Vienne.

N. N., fille, née et morte en 1857.

MARIE-ADÉLAÏDE, née et morte en 1842.

AMÉ, né à Turin en 1850, mort le 29 novembre 1859.

TABLEAU V.
CONTINUATION DE LA BRANCHE AINÉE.

VII. FRANÇOIS DE GERBAIS, seigr de Sonnaz et Montdesir. *Voir* SON ARTICLE ET SON ASCENDANCE AU TABLEAU PRÉCÉDENT.

VIII. LOUIS, fils aîné, coseigr de Sonnaz, cohéritier universel, 1607. En octobre 1607 [Arch. Thuyset] (il était clerc au collège des Jésuites de Chambéry et se disposait à prendre l'habit de Cluny), il promet à Rev. Fr. Louis d'Alby, moine, prieur de Saint-Pierre de Nantua et de Saint-Laurent de Chindrieu, résignataire en sa faveur du dernier prieuré et l'admettant comme coadjuteur avec future succession, de lui payer une pension annuelle de 200 écus d'or libres de toutes charges et retenue et notamment « pro fabrica Basilice principis apostolorum de Urbe, cruciata « sancta, expeditione contra Turchos vel quoscumque alios fidei orthodoxe hostes, sustentatione classis triremium, et ad imperatoris, « regum, ducum et aliorum principum instantiam, etc. ». En 1645 *[Ibid.]* il était curé de Sonnaz et Montdésir et prieur de Chindrieu. Il résigna ce prieuré - commende à François de Bertrand de la Pérouse qui en obtint l'agrément par Patentes du 4 mars 1652 (Arch. du Souverain Sénat de Savoie).

HUMBERTE, fille donnée, légataire 1607.

IX. FRANÇOIS-JOSEPH, seigr de Sonnaz, puis COMTE par érection de ce fief en comté le 14 juin 1681 (Arch. de Cour) (1) ; baptisé le 21 mai 1638 (Reg. Par. de Saint-Léger), cohéritier 1656, héritier universel 1658. Il épousa, par contrat dotal du 25 septembre 1658 (Arch. Thuyset), Béatrix, fille de Josué d'Allinges. Il teste le 18 .... 1691, testament consigné le 30 janv. 1691 (Arch. S. S. S.). Mort le 10, enterré le 12 juillet 1697 dans la chapelle de Ste-Croix, dans l'église de Sonnaz (Reg. Par.). Elle, morte 11 juillet 1674 *(Ibid.)*.

JACQUES-LOUIS (3e lit), baptisé le 20 mai, mort 24 juillet 1654 (Reg. Par. Sonnaz).

Filles du 2e lit d'Orlier, non désignées autrement. Leur père leur laisse à chacune 4,000 florins pour se marier.

ANNE, morte le 8 août 1654 (R. Par. de Sonnaz).

MARGUERITE, morte le 9 août 1654 (R. Par. de Sonnaz).

CLAUDINE (DODON), marraine 24 avril 1658 *(Ibid.)*.

X. JOSEPH-LOUIS (ou LOUIS-JOSEPH), Cte de Sonnaz, baptisé 18 avril 1660 (Reg. Par. de Sonnaz), épousa, contrat de mariage du 1er février 1686 (Arch. Thuyset), Hélène, fille de Spectable François Allois, d'Aiguebelle, avocat au Sénat, et d'Antoinette Sevelle, de Grenoble. Il fut enterré le 14 septembre 1709 (Reg. Par. de Sonnaz). Elle vivait encore 1721 *(Ibid.)*.

N. N., 3e fils, baptisé 5 février 1662, sans nom, le parrain n'étant pas encore choisi (*).

LOUISE-HYACINTHE, baptisée 18 septembre 1663 (*), Annonciade à Thonon.

MARIE, baptisée le 14 janvier 1667 (*), visitandine à Annecy.

LOUISE-FRANÇOISE, baptisée ... ...1669(*), Annonciade à Thonon?

PIERRE, né le 13 sept. et baptisé le 31 mai 1663 (Reg. Par. de Maché), enterré à trente-un ans *[sic]*, en janvier 1691 (*).

JEANNE, marraine 25 sept. 1684 (*).

ANNE, marraine, 6 octobre 1686 (*).

XI. ALBERT-FRANÇOIS, Cte de Sonnaz, né le 29 octobre 1688 (*). Passe reconnaissance pour Sonnaz le 29 août 1734 *(Fiefs)*. Il épousa, contrat dotal du 16 mai 1729 (Arch. du Souv. Sén. de Sav.), mariés le 9 août (Reg. Par. de Saint-Léger), Marguerite Vibert de Massingy, fille de François, Bon de Charansonay, morte le 20, enterrée le 22 octobre 1732 (*). Ses enfants étant déjà morts, il teste, le 12 août 1742, en faveur de son frère François-Laurent (Anal., Arch. Thuyset), codicille le 20 février 1751 *(Ibid.)* et meurt le 26 suivant (*).

LOUIS, prieur d'Hautecombe, légataire au codicille de 1751, baptisé le 13 mars 1703 (*). *V.* note 2.

JACQUES, baptisé le 9 mai 1693 (*), prieur des chanoines de Saint-Antoine, légataire au codicille de 1751 (3).

JEAN-VICTOR, mineur conventuel, légataire au codicille de 1751 (4)

MARIE-JOSEPH, baptisé le 4 juillet 1694 (*).

PHILIBERT-MELCHIOR, baptisé le 5 février 1690 (*).

NICOLAS, enterré à Lémenc le 15 mai 1699.

??

PÉTRONILLE-LOUISE-VICTOIRE (fille du Cte de Sonnaz), enterrée le 29 juill. 1705 (*).

XII. FRANÇOIS-LAURENT, baptisé le 29 août 1732 (*), mort en bas âge.

HÉLÈNE, née le 1er, baptisée le 2 juin 1731, enterrée le 14 sept. 1733 (*).

(2) Il y a ici ou erreur des registres, s'ils ont mis réellement fils de François-Joseph, ou de mon fait si je les ai mal copiés. Ce Louis est certainement le Louis qui fut prieur d'Hautecombe, marqué au degré XI. Il a dit sa première messe le 28 avril 1727, et devait avoir alors de vingt-et-un à vingt-cinq ans. Or, s'il est né vers 1638, il serait donc né sept ans après la mort de son prétendu père et vingt-quatre ans après la mort de sa prétendue mère.

(3) Est très probablement celui qui fut précepteur de Saint-Antoine de Ranverso en Piémont, et mourut à Turin en 1751, dans la maison de Saint-Antoine (Note communiquée).

XIII. S. Ex. JOSEPH-MARIE, Cte de Sonnaz, baptisé sans cérémonies le 24 janvier, cérémonies baptismales du 11 février 1784 (Reg. Par. de Saint-François). Servit d'abord dans l'armée française ; il était, en 1809, écuyer du prince Borghèse (il paraît qu'il fut nommé Bon de l'Empire, ce qui expliquerait le blason qu'il portait dont je parle au f° 91). Épousa, le 11 juillet 1814, Henriette, fille de Charles-Gaspard Graneri, Mis de la Roche, et d'Adelaïde de Faverges. Il était alors lieutenant au régiment de Savoie-Cavalerie. Dispensé du service avec usage de l'uniforme et insignes de capitaine. Chevalier de l'Ordre de Saint-Joseph de Toscane, 5 octobre 1817, autorisé à faire ses preuves pour la chevalerie de justice des SS. Maurice et Lazare le 13 septembre 1817, et devant accompagner le prince de Carignan à Florence, autorisé d'avance à en porter la croix. Des premiers écuyers de S. A. le prince de Carignan (le futur roi Charles-Albert), grand de Cour, 1831, gentilhomme de la Chambre, 1831, commandeur des SS. Maurice et Lazare, 1832, puis, en 1837, chevr Grand-Croix décoré du Grand Cordon, grand fauconnier et grand veneur, chargé de conduire à Naples Marie-Victoire-Louise-Philiberte de Savoie Carignan, mariée au prince Léopold, Cte de Syracuse. Grand de Couronne en 1843, Collier de l'Ordre suprême de l'Annonciade en 1846 (Arch. Thuyset).
C'est de lui dont il est souvent question dans les remarquables livres sur Charles-Albert par le Mis Costa.

XIV. MAURICE, Cte de Gerbais de Sonnaz, né le 26 novembre 1816, lieutenant général dans la réserve, premier aide-de-camp honoraire du Roi, sénateur du royaume, etc., etc. A épousé, en mars 1841, Louise Le Sénéchal de Kercado de Molac, morte le 17 janvier 1891. Lui mort le 21 mai 1892.

CLOTILDE, Cteese Francesetti d'Hautetour, née en 1819, morte à Turin le 28 décembre 1870.

XV. CHARLES-ALBERT-MARIE-AIMÉ, Cte de Sonnaz, né à Turin le 2 octobre 1847, chef d'escadrons au régiment de Lodi-Cavalerie, a épousé, le 20 janvier 1887, Jeanne de Canclaux. Il continue en Piémont la branche aînée de la famille.

HENRIETTE, Mise Rangoni Machiavelli, née le 25 février 1849, morte le 23 août 1871.

CLAIRE (fille du 1er lit).
Sa curatelle est décernée, le 6 mai 1617 (Arch. S. S. S.), à Gasparde Franco, son aïeule paternelle. Probablement celle qui, en 1625, était mariée au président Janus d'Oncieu (Reg. Par. de Chambéry).

FRANÇOIS-GASPARD, baptisé le 19 juin 1616 (Reg. Par. d'Annecy), filleul de saint François de Sales; pupille en 1617 de sa mère qui ne le nomme pas en son testament de 1652. Un de ce nom fut enterré à Thonon le 18 avril 1672 (Reg. P.).

FRANÇOIS-MICHEL, seigr de l'Annonciade (2me fils), légataire de sa mère de 600 florins, et *voir* l'article de son frère aîné. Conseiller de S. A., nommé juge-maje du Chablais par Pes du 15 janvier 1651 (Arch. S. S. S.) et sénateur honoraire au Souverain Sénat de Savoie le 22 mars 1659 *(Ibid.)*. Il épousa, contrat de mariage du 3 février 1641, Françoise-Gabrielle, fille de Ne Philippe Mudry, seigr des Forêts, et de Dlle Marie Marin.

(*) Registres Paroissiaux de Thonon.

FRANÇOISE-MARGUERITE, baptisée sans cérémonies le 1er août 1645, avec cérémonies le 17 juil. 1663 (?), ép., le 1er juin 1663, Louis de Seyssel, seigr de Buffavent (*).

JEANNE-FRANÇOISE-MARIE, née en 1660, baptisée avec cérémonies le 1er octobre 1666 (*).

ALEXANDRE, né le 25 juin 1662 (*), prêtre de la Sainte-Maison de Thonon. Mort le 17 mars 1708 (*).

FRANÇOISE-ANGÉLIQUE, née le 1er avril 1666 (*), à Ne Jean de Bouteiller, seigr de Dingy, morte avant 1731 (*).

CLAUDINE, baptisée le 1er mars 1665 (*).

FRANÇOIS-VICTOR, né le 22 oct. 1668 (*), prêtre de la Sainte-Maison de Thonon, 1731, préfet en 1734 (*).

JEANNE-CHARLOTTE, baptisée le 19 mai 1652, vivait encore en 1671 (*).

JEAN-CLAUDE, enterré le 21 décembre 1654 (*), mort jeune et sans postérité.

MARIE-ANTOINETTE, femme de Ne Prosper Reveu, morte le 26 septembre 1706 (*).

FRANÇOISE-GABRIELLE, née le 27, baptisée le 29 janvier 1688 (Reg. P. d'Habères).

CHARLES-EMMANUEL, religieux Barnabite, provincial de son ordre, selon une vieille filiation.

CLAUDE-CHARLES, seigr de Buffavent, épousa, contrat dotal du 4 novembre 1716 (Arch. d'Arenthon), Françoise-Philippine de Seyssel, dame de Buffavent, qu'elle laissa à son mari par testament du 8 mars 1760 *(Ibid.)*. Lui teste, le 26 novembre 1759 *(Ibid.)*, en faveur de son neveu Janus, et mourut le 11 janvier 1760. Il fut, en 1749, nommé premier syndic de Thonon « pour remplacer autant que possible son frère ».

S. Ex. FRANÇOIS-HIPPOLYTE, né le 8, baptisé le 10 décembre 1744 (Reg. Par. de Thonon), capitaine aux dragons du Roi en 1783, capitaine de la 1re compagnie des gentilshommes archers de la garde, puis lieutenant général de cavalerie, Grand Cordon des SS. Maurice et Lazare, Collier de l'Ordre de l'Annonciade, mort en avril 1827, à quatre-vingt-trois ans (*Gaz. Piémont.*, art. nécrolog.).

Dans son intéressant ouvrage « *Souvenirs de 1814* » (Genève, 1890), le Mis Tredicini de Saint-Séverin s'occupe particulièrement des volontaires savoyards dont le Cte Janus (ci-contre) et François-Hippolyte furent les promoteurs et les chefs. On y trouvera des détails curieux et historiques sur le mouvement national de loyauté envers nos anciens princes.

LOUISE-PÉRONNE, née le 1er, baptisée le 4 février 1738 (Reg. Par. de Thonon).

FRANÇOISE, née le 13 octobre 1735, morte le 21 nov. 1749 (Reg. Par. de Thonon).

JOSEPH, né le 5 mai 1743, mort à quatre-vingt-sept ans, le 15 janvier 1830 (Reg. Par. de Thonon).

JOSEPH (2e fils), né le 20, baptisé le 26 juillet 1734, mort jeune, vivait encore en 1759.

ALPHONSE, né en 1796, figure parmi les volontaires savoyards en 1814, chev des SS. Maurice et Lazare, major général, député au Parlement Sarde. A épousé Marceline Carignant (?) de Cianoc, veuve du Bon Ponte. Mort en 1882.

FERDINAND, né et baptisé à Habères le 31 mars 1789, capitaine au service de France, tué à Vilna en 1812, pendant la campagne de Russie.

S. Ex. HIPPOLYTE, Cte de Sonnaz, né le 31 août 1783 (Reg. Par. d'Habères). Entra à quinze ans au service d'Autriche, officier au régiment de dragons de l'Archiduc Jean, rentra en 1814, fit partie des volontaires savoyards. Lieutenant général, 1834, puis général d'armée, 1838, gouverneur de Novare, de Nice, puis commandant la division militaire de Turin, chev de Malte, de la Légion d'honneur et de Léopold d'Autriche, Grand Cordon de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare, décoré de la médaille Mauricienne de cinquante ans de services, etc. Reçut, par Pes du 21 mars 1828 (Arch. de Cour), le titre de Comte pour lui et ses descendants mâles. Il a épousé : 1° le 3 avril 1824 (Reg. Par. de St-Léger), Jeanne-Françoise de Roberty de Sainte-Hélène, veuve et héritière du Bon Joseph Graffion de Chamoux; 2° le 26 juin 1832, Antoinette-Catherine-Sabine-Anna de Vars, morte le 15 déc. 1881. Lui mourut à Chamoux le 2 août 1871, à quatre-vingt-huit ans.

CHARLES-JACQUES, mort le 19 juillet 1783, à un an et demi (Reg. Par. d'Habères).

FERDINAND, officier de cavalerie, mort à Chambéry en 1867.

Le Cte JOSEPH-VICTOR-FRÉDÉRIC-MARIE a épousé, en mars 1866, Rose-Octavie-Marie-Joséphine Gromis des Comtes de Tarnengo. — Mort sans enfants le 17 février 1883, à quarante-neuf ans.

(1) *Voir* pour le titre de Comte la note 4, au f° 102; les articles de S. E. Hippolyte et Joseph-Jean-Joachim, présent tableau.

Tableau VI.

BRANCHE CADETTE EXISTANTE.

VII. Christophe de Gerbais, Bon d'Aiguebelle
(*Voir* son ascendance au Tableau IV),
destiné à l'église, fut pourvu du prieuré de Doncin près le Pont d'Ain, se démit de son prieuré n'étant pas dans les ordres. Il prit parti dans les armes. Le 6 janvier 1608, il était gentilhomme de la Chambre de S. A., grand écuyer, chev[r] des SS. Maurice et Lazare, et, en 1611, colonel d'un régiment de pied. Il épousa : 1° Aimée de Seyssel (Luc de Lucinge) ; 2° contrat dotal du 17 novembre 1611 (Arch. S. S. S.), Barbe de Passier, veuve de N[e] Jacques de Menthon, seig[r] de la Balme. Il paraît être mort en Piémont au commencement de 1617. Sa veuve, remariée à N[e] Philippe Ruphy, teste, le 15 juin 1652 (Arch. S. S. S.), faisant des legs à ses enfants Sonnaz (qui furent mis tous quatre sous la tutelle de leur mère le 20 mai 1617 *(Ibid.)*, substituant à N[e] Joseph Ruphy son fils, Claude de Sonnaz, ci-dessous.

Anne,
pupille de sa mère, 1617, religieuse ursuline à Chambéry en 1652.

VIII. Claude-Emmanuel, Bon d'Aiguebelle.
Sa mère (dont il était pupille en 1617, Arch. S. S. S.) lui légua 600 florins, plus à lui et à son frère François-Michel un grangeage à Faramans, paroisses de Sales et Marcellaz. Il épousa Angélique (*alias* Marguerite) de Cumiane, veuve de Jacques de Menthon. En 1652 et 1676 il était gouverneur pour S. A. du fort de Charbonnières et qualifié seig[r] de la rente de Passier (?) (Arch. Thuyset) et gentilhomme de la Chambre de S. A.

Joseph, seig[r] de l'Annonciade (1703) et d'Habères, seigneurie qu'il acheta d'Emmanuel de Faucher, M[is] de Lullin, avec hommes, hommages, rentes, fiefs, péages, juridiction haute, moyenne et basse, etc., le 26 juin 1696 (Arch. Thuyset). Il fut baptisé le 25 août 1659 (*). Était capitaine de dragons en 1706. Il épousa, le 8 avril 1687 (*) (contrat de mariage du 18 mars, Arch. Habères), Anne-Claudine de Bottolier de Dingy. Morts avant le 28 octobre 1732.

IX. Charles-Emmanuel, Bon d'Aiguebelle, cérémonies baptismales du 19 avril 1656, filleul de LL. AA. de Savoie (Reg. Par. de Saint-Léger). Il épousa : 1° Anne Carron, fille de Jean, seig[r] de la Biguerne, sénateur, en juin 1684 (Reg. Par. de Maché) ; 2° le 12 juillet 1714 (Reg. Par. d'Yenne), Anne de Saint-Martin, veuve de N[e] Charles de Bavoz. Elle vivait encore en 1724 (Reg. Par. de Chambéry).

Anne-Urbaine-Marie-Victoire
épousa, contrat dotal du 30 octobre 1666 (Arch. Monthoux), Jean-François Angot de Bonnières, M[is] de Cruseille. Morte le 30 août 1700 (Reg. Par. de Douvaine).

Claude-Jean-Baptiste de Gerbais de Sonnaz, seig[r] d'Habères et de l'Annonciade, baptisé le 24 juin 1690 (*), lieutenant au régiment de Savoie. Épousa, le 28 octobre 1732 (Reg. Par. de la Roche), Françoise-Madeleine de Conzié, Dme et Bonne d'Arenthon, morte à quatre-vingt-trois ans, le 10 juin 1792 (*). Il plaidait en 1747 (Arch. Thuyset) avec Sébastien Rey pour la baronnie d'Aiguebelle, mais n'eut pas gain de cause. Mort le 28 mars 1754? (*), premier syndic de Thonon ; mention très flatteuse de ses mérites est faite aux registres paroissiaux.

X. François,
Bon d'Aiguebelle, baptisé le 15 mars 1685 (Reg. Par. de Saint-Léger). Mort jeune sans postérité.

Jacques,
baptisé le 18 janvier 1686 (Reg. Par. de St-Léger), succéda en la baronnie d'Aiguebelle et mourut également sans enfants.

Philippe-Raymond,
Bon d'Aiguebelle, succéda à son frère. Mort sans enfants le 7 février 1745, ayant, par testament du 2 février précédent, institué héritier universel Sébastien Rey (*Voir* ce nom), directeur des poudres de Chambéry.

XI. Charles-Louis-Victor, fils aîné,
né le 11, baptisé le 12 août 1733, mort le 23 novembre 1758 (*).

Le Cte Janus de Gerbais de Sonnaz, seig[r] d'Habères, Buffavent, Bon d'Arenthon, etc. (3e fils), né le 1er, baptisé le 3 novembre 1736 (*). Il épousa : 1° Julie de la Balme de Montchalin, avec laquelle il vivait encore le 14 février 1775 (*) ; 2° Christine de Mareschal, fille de Jacques, Cte de Saumont, et d'Anne de Saint-Severin. Il fut d'abord page de la Dme de Savoie, puis, entré au service en 1755, après avoir pris part à la défense du territoire envahi, il parvint au grade de major général et gouverneur de la ville et province d'Ivrée, puis d'Alexandrie, chev[r] des SS. Maurice et Lazare. Il se retira du service lors du licenciement de l'armée en 1800. En 1814, presque âgé de soixante-dix-sept ans, il fut le premier organisateur des volontaires savoyards et l'âme de la reconstitution de l'armée nationale. Il succomba à la peine, le 15 février 1814 (Reg. Par. de Chambéry) (Voir *Souvenirs de 1814* par le M[is] Tredicini de Saint-Severin). Il était plus que probablement destiné à devenir chevalier de l'Annonciade. Il est certain que sa veuve, Christine de Mareschal, dispensée sur sa demande de son service de Dame de S. M. la Reine, fut avertie, par Lettres du 27 août 1816 (Arch. d'Habères), que le Roi « pour rendre une éclatante justice à la fidélité et au dévouement » de feu le général, conservait à sa veuve le titre et les appointements de sa charge, en lui accordant, en outre, « les honneurs, privilèges et prérogatives des veuves des chevaliers de l'Annonciade » (1).

XII. Joseph,
Cte de Gerbais de Sonnaz, né le 6 août 1780 (*). Officier au régiment de Savoie, fit les campagnes de 1796, 98, 99, 1800 : après le traité du 20 mai 1814, conduisit à Turin les Volontaires Savoyards qui formèrent le noyau de la brigade de Savoie quand elle fut reconstituée. Lieutenant général, grand Cordon des SS. Maurice et Lazare, décoré de la médaille Mauricienne de cinquante ans de services, chev[r] de Léopold de Toscane, etc., vice-gouverneur de LL. AA. RR. les Ducs de Savoie et de Gênes, aide de camp du Roi, etc., etc., etc. Il épousa, le 19 février 1822, Françoise-Rose de Mareschal-Saumont, et mourut à Thonon le 15 décembre 1861 (Reg. Par. de Thonon).

Madeleine-Jacqueline-Antoinette,
née le 1er août 1785, morte le 28 août 1787 (Reg. Par. d'Habères).

S. Exc. Hector de Gerbais de Sonnaz,
né le 3 janvier 1787 (Reg. Par. de Thonon), d'abord au service de France, lieutenant aux gardes d'honneur, 1813-1814, chev[r] de la Légion d'honneur pour action d'éclat à la bataille de Hanau (1813), acheva sa glorieuse carrière en Piémont à dater de 1815, général d'armée, sénateur du royaume, ministre de la guerre, grand Cordon des SS. Maurice et Lazare, commandeur de 1re classe de l'Ordre militaire de Savoie, décoré de la médaille Mauricienne de cinquante ans de services, Collier de l'Ordre Suprême de l'Annonciade en 1858, etc., etc. Il épousa, en novembre 1827, Marie-Thérèse, fille de N[e] Marius Gallone et d'Anne-Marie-Thérèse Roasio. Mort le 7 juin 1867, à Turin. On lui a élevé une statue à Turin sur la place Solferino en 1883.

XIII. Joséphine de Gerbais-Sonnaz
a épousé, le 25 février 1851, Joseph-Melchior, Bon de Livet de Monthoux. (*Voir* Livet.)

S. E. Cte Charles-Albert,
né le 10 janvier 1839, ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire de S. M. le Roi d'Italie, agent diplomatique et consul général à Sophia, commandeur des SS. Maurice et Lazare, grand officier de la Couronne d'Italie, grand'-croix de St-Alexandre de Bulgarie (aux Glaives), grand Cordon de Léopold de Belgique, commandeur et chevalier de plusieurs autres ordres. Est maintenant ministre plénipotentiaire à la Haye.

Joseph-Jean-Joachim,
Cte de Gerbais de Sonnaz d'Habères, né le 30 septembre 1828, décoré de la médaille valeur militaire, chev[r] de l'Ordre militaire de Savoie, grand Cordon des SS. Maurice et Lazare et de la Couronne d'Italie, etc., etc., aide de camp honoraire de S. M. le Roi, sénateur du royaume, lieutenant général commandant le corps d'armée de Plaisance, etc., etc. Par Pse du 7 décembre 1886, reconnu Cte de Sonnaz, Bon d'Arenthon, seig[r] d'Habères, St-Romain et Vernaz.

Janus,
né le 3 janvier 1845, chev[r] des SS. Maurice et Lazare, officier de la Couronne d'Italie, commandeur de Ste-Anne de Russie, officier et chevalier de plusieurs autres ordres, aide de camp honoraire de S. A. R. feu le Duc d'Aoste, colonel commandant le régiment de Lucques Cavalerie, etc., etc.

Nous avons inscrit au f° 98, degré XI, un Pierre de Gerbais, seigneur de Châteauvieux et Châtillon, vivant 1587-1606, auquel on attribue sans preuves, à moi connues, Françoise de Cordon pour femme. Charlotte de Châtillon, mère de ce Pierre, en son testament de 1596, fait un legs à Charles de Gerbais, son filleul, *fils de Pierre*. Elle ne dit pas que François fut son petit-fils, mais on peut l'admettre avec grande probabilité.

J'ai eu entre les mains deux lettres des 13 septembre et 13 octobre 1788 (Arch. Thuyset) adressées à M. de Gerbais (François-Benoit) par la Comtesse de Kulhanek (née Marie-Françoise de Hohen-Embs), de Stecknitz en Bohême, lui demandant des renseignements sur les armes et la famille de Marie de Gerbais, mère de Charles Reynold de la Roche, grand-père maternel de la Comtesse (Marie avait épousé André de la Roche, probablement d'une famille savoyarde, établi en Allemagne, où son fils contracta un brillant mariage).

A cette occasion, N^e^ François-Benoît de Gerbais fit, le 13 décembre 1788 *(Ibid.)*, constater par-devant le juge-maje de Genevois, sur déclaration assermentée de deux gentilshommes (MM. de Pelly et de Mouxy) que « malgré qu'il ait grosse famille et très peu de biens » il porte les armoiries de sa famille, que sa descendance est conforme aux titres dont il est nanti, que les siens sont originaires du château de Mussel, que lui-même est ancien noble et a servi S. M. le Roi avec les gentilshommes, ses voisins. A cette déclaration est uni un mémoire généalogique dressé sur les titres ci-dessus visés (1) : la filiation remonte précisément à un Pierre de Gerbais, seig^r^ de Châteauvieux et Châtillon en Michaille, qui fut père d'un François. Le mémoire, sans indiquer la relation de parenté, cite encore comme prédécesseur de François-Benoît N^e^ Philibert de Gerbais qui, dans son testament du 6 février 1511, institue Philippe, son fils, comme héritier. Or, ce Philippe, seig^r^ de Mussel, fut père entre autres de Pierre, déjà plusieurs fois nommé.

Les données réunies des deux paragraphes ci-dessus permettent, comme très probable, l'identification de Pierre (III^e^ Tableau, degré VI) et de Pierre de Gerbais par lequel commence le VII^e^ Tableau. L'alliance du premier n'est pas prouvée par un document connu. Au VII^e^ Tableau nous voyons, d'après la déclaration de 1788, que ce Pierre (si c'est décidément le même personnage) figure avec Françoise de Nicod, sa femme. Pourtant le « Rolle des nobles anciens et nouveaux, rière le Genevois » (Mss., Arch. d'Oncieu) attribue à Charles et Claude de Gerbais « une qualité douteuse pour être issus illégitimement de la maison de Gerbex ». C'est donc entre ce Pierre et ses enfants Charles et Pierre (*Voyez* Tableau ci-contre) que se trouverait le lien illégitime qui unissait pourtant incontestablement les Gerbais d'Usinens à la grande famille des Gerbais de Sonnaz (2).

Cette famille de Gerbais d'Usinens est tombée en pauvreté et complète dérogeance de noblesse depuis 1815 environ. Elle est représentée par plusieurs personnes établies — dit-on — dans le canton de Genève. Feu le lieutenant général C^te^ Joseph de Sonnaz m'a parlé dans le temps de cette branche de sa famille dont il connaissait parfaitement l'existence à Usinens.

(1) J'ai donné tous ces papiers à M. le B^on^ de Henneth, propriétaire actuel de Stecknitz. Malgré sa grande obligeance il n'a pu me fournir d'autres renseignements.
Tous les faits qui, dans le Tableau ci-contre, n'ont pas d'autre marque de provenance, sont appuyés sur ces papiers.
(2) *Voir* note A au f° 108.

N^e^ Jacques-François, né le 25 mai 1785 (*).

N^e^ Louis-Pierre-Antoine de Gerbais épousa D^lle^ Jacqueline Daviet. Mort le 17 mars 1828 (*), à quarante-sept ans. Né le 6 mai 1781 (*).

François Gerbais, né le 21, baptisé le 23 janvier 1819 (Reg. Parois. de Frangy). Mort à vingt-et-un ans, le 20 avril 1840 (*).

Jean, né le 11 janvier 1815 (Reg. Par. de Thusy).

Amédée, né le 8 juin 1812 (*), filleul de Jean-Baptiste du Bouchet, et d'Hélène de Beaufort, épousa Marie Guillot de Bassy.

Fanchette, née le 8 août 1847 (*).

Pierre-Antoine, né le 13 octobre 1844.

Pierre, né le 18 février 1842 (*).

TABLEAU VII.

?

N^e PIERRE DE GERBAIS,
seig^r de Châteauvieux et Châtillon en Michaille, capitaine par brevet du 21 novembre 1500. Il autorise son fils Charles dans son contrat de mariage. Sa femme était D^lle Bernarde de Nicod qui, au contrat de mariage de son fils, lui fait donation du tiers de ses biens.

?

N^e PIERRE DE GERBAIS,
seig^r de Châtillon en Michaille.

D^lle CLAUDINE,
femme de N^e Pierre de la Croix, avant le 20 mars 1618. Quittance dotale du 19 juillet 1619. Veuve 25 février 1632 (*).

N^e CLAUDE DE GERBAIS,
seig^r d'Ochiaz. Le 6 février 1626 (Titres Chaumontel) il admodie les biens de D^lle Philiberte de Chastagnaz, sa femme, et de D^lle Péronne de Chastagnaz, sœurs dites Donzel, celle-ci sa belle-sœur, femme de N^e Charles de Gerbais.

N^e CHARLES DE GERBAIS (1)
épousa, contrat de mariage du 6 janvier 1625, D^lle Péronne, fille de N^e Pierre de Chatagnat, (*sic*), dit Donzel, d'Usinens en Semine. Elle est autorisée par François Montanier, notaire de Seyssel, son curateur. C'est probablement elle qui a apporté à son mari les biens d'Usinens.

Elle était veuve, le 9 mars 1632 (Titres Chaumontel), jour où elle emprunte pour payer les réparations de la grange d'Usinens, commune à elle et à N^e Claude de Gerbais, seig^r d'Ochiaz, son beau-frère.

(1) Est sans doute le N^e Charles de Sonnaz dit Gerbais qui, par Patentes du 28 décembre 1619 (Arch. de la Chambre des Comptes), obtint un don de 200 écus d'or ayant perdu beaucoup de ses parents tués dans les dernières guerres.

N^e JACQUES DE GERBAIS
épousa, contrat de mariage du 10 octobre 1656 (Chappuis, notaire), D^lle Barthélemie de Charrière de Bevy, paroisse de Bonneguette, par lequel contrat elle fait une cession à N^e François de la Faverge de Montpon et à D^lle Charlotte de Charrière, sœur de Barthélemie. Acte passé au château de Mionnaz. Cet acte prouve que Jacques est fils de Charles. Mort à soixante-trois ans, environ le 9 mars 1694 (*).

N^e ÉTIENNE-MARIE DE GERBAIS D'USINENS
épousa D^lle Claudine Descrinisse ou Decrenisse, de Saint-Innocent. Il teste, le 26 août 1714, Burdallet, notaire, se disant fils de N^e Jacques et nommant ses six enfants ci-dessous. Mort avant 1725 (Je le trouve aussi nommé François). Enterré à cinquante-quatre ans, environ le 28 avril 1714. Elle à quarante-cinq ans, le 1^er avril 1716 (*).

(*) Registres Paroissiaux d'Usinens.

JOSEPH, mort sans enfants.

CATHERINE, née le 14 janvier 1696 (*), morte à six ans (*).

LOUISE, née le 13 mai 1698 (*).

JACQUELINE, née le 13 décembre 1702 (*), morte en 1763 (*).

N^e FRANÇOIS-JOSEPH (ou simplement FRANÇOIS), né le 13 octobre 1707 (*), épousa, contrat dotal du 5 janvier 1725 (Arch. Thuyset), N^e Françoise, fille de feu N^e Jacques Echaquet de Mortery et de D^lle Claudine du Crest de Beccon. Le 17 août 1732 *(Ibid.)*, il fait quittance à ladite dame, sa belle-mère, de 466 livres par elle payées pour la pension de François-Benoît, ci-dessous, et pour les réparations de sa maison d'Usinens. Il mourut le 1^er novembre 1753, à cinquante ans environ (*).

MARIE, née le 1^er janv. 1712 (*). Est probablement celle qui épousa André de la Roche. *Voir* texte ci-contre.

FRANÇOISE-HÉLÈNE, née le 25 août 1715 (*).

N^e PIERRE-CHARLES, né le 26 juin 1730 (*), mort le 29 avril 1732.

N^e FRANÇOIS-BENOÎT DE GERBAIS,
né le 1^er oct. 1725 (*), natif et habitant d'Usinens. Depuis le 9 mai 1730 jusqu'au 19 août 1732 il vécut chez sa grand'mère et son oncle le seig^r de Mortery. Le 24 avril 1745 (Arch. Thuyset), il partit pour le service militaire. Le 6 décembre 1747 *(Ibid.)*, il était garde du corps de Sa Majesté et signe une obligation qui fut remboursée le 21 janvier 1748 *(Ibid.)* par son oncle, le seig^r de Mortery. Il épousa, le 2 mars 1772 (Reg. Par. de Menthonnex), D^lle Madeleine, fille de feu N^e François-Marie Daviet du Bouchet et de D^lle Françoise du Serre de Foraz. Légataire de N^e Jean-Baptiste Echaquet, son oncle, en 1785 (Arch. Savoiroux). C'est lui qui reçut les lettres et obtint la déclaration appuyée d'un mémoire généalogique dont il est question ci-contre. Il mourut, le 25 avril 1805, âgé de quatre-vingts ans. Elle morte le 4 septembre 1819, à soixante-douze ans (*).

N^e JACQUES-MICHEL, né le 9 mai 1774 (*).

ÉLÉONORE, née le 11 juillet 1775 (*), femme de Pierre Brunet de Vanzy, morte 16 avril 1806 (*).

N^e JEAN-ANDRÉ-THOMAS, né le 21 décembre 1772 (*), mort à huit mois (*).

HÉLÈNE, née le 20 nov. 1783 (*), épousa Claude-Pierre Franchet, d'Usinens, le 30 janv. 1810 (*). Ses descendants possèdent les restes de la maison de Gerbais à Usinens et sont surnommés Gerbais.

?

N^e FRANÇOIS DE GERBAIS D'USINENS
épousa civilement D^lle Bernardine Daviet.

MARIE (fils), né le 12, mort le 20 février 1822 (*).

CLAUDINE, née le 26 décembre 1823 (*).

JEANNE-MARIE, née 8 juin 1827 (*).

VICTOIRE, née le 29 mai 1815 (Reg. P. de Thusy).

MARIE, née le 17 septembre 1850 (*).

ANNETTE, née 18 juin 1854 (*).

JOSÉPHINE, née 18 février 1858.

A. (*Renvoi du f° 99*). — En nous attachant à rétablir dans cet ouvrage la véritable orthographe des noms et des lieux, nous le faisons avec l'autorité des plus anciens monuments paléographiques, et personne en Savoie n'en a plus déchiffré que nous. Dans le cas présent, il ne peut y avoir de doute légitime : le latin *Gerbasii* ou *Gerbaysii* ne peut donner que *Gerbais* ou *Gerbays*. Ceux qui tiennent à l'*x*, dû uniquement ici et dans une infinité d'autres cas au caprice ou à l'ignorance des notaires, peuvent même écrire *Gerbex*, comme on en trouve des exemples, si telle est leur fantaisie ; nous suivrons ce que le bon sens et le latin nous démontrent. Il est regrettable que la *Consulta Araldica* qui, réglementant toutes les questions nobiliaires, accepte uniquement l'autorité des anciens documents, adopte une orthographe opposée à ces documents. Notons que dans les livres où l'on italianise le nom du célèbre Trésorier Général, on écrit *Gerbasio*..., et pour son nom en français, *Gerbaix!!* Est-ce logique?

En rentrant dans les généralités, si nous étions contraint de suivre une orthographe vicieuse, pourquoi ne devrions-nous pas tout aussi servilement, par exemple, accepter les fantaisies nobiliaires ayant cours pour l'origine et l'ancienneté des familles ? Nous avons conquis par un dur et long travail le droit d'avoir une opinion ; qu'elle plaise ou déplaise, cela nous importe peu. Nous pensons savoir ce qui concerne les familles nobles de Savoie dans leur ensemble, beaucoup mieux que les familles elles-mêmes. Certes, nous pouvons nous tromper comme tout le monde peut honnêtement se tromper. Après tout, heureux ceux auxquels il vaut la peine de démontrer leurs erreurs qu'ils s'empresseront de rectifier ! Il y a tant d'auteurs qui se trompent tellement souvent, qu'on n'y fait pas attention !

B (*Renvoi du f° 98*). — On a pu voir à l'article de Pierre (VI, Tableau III, fils de Philippe, et notamment au 4e paragraphe du f° 106), des incertitudes sur ses alliances. Pierre de Gerbais, seig^{r} de Châteauvieux, de Châtillon et Modières, aurait épousé Françoise de Cordon ; il serait père d'un Charles. En nous reportant au Tableau VII, f° 107, nous trouvons un Pierre de Gerbais, seig^{r} de Châteauvieux de Michaille qui épousa Bernarde de Nicod et fut père d'un Charles. Ces deux Pierre sont contemporains et ne font probablement qu'un seul personnage.

Voici une nouvelle obscurité. Un N^{e} Pierre de Gerbais, seig^{r} de Châtillon et Châteauvieux, marié à Jeanne de Moydières, paraît être le père de Martiane de Gerbais. Celle-ci épousa : 1° N^{e} Jean de la Porte ; 2° Michel de Seyssel auquel en mourant elle laissa le tiers des biens qu'elle possédait en Dauphiné. Elle eut des enfants des deux lits qui plaidèrent par-devant le Parlement de Grenoble pour la succession de leur mère. Aynarde de la Porte réclamait des sommes payées par son feu père pour le compte de sa femme Martiane, à D^{lle} Balthazarde de Gerbais et à N^{e} Pierre de Gerbais, seig^{r} de Châteauvieux de Châtillon, à cause de la donation de survie faite en sa faveur dans son contrat dotal avec la D^{lle} Jeanne de Moydières. Il y eut transaction entre ladite Aynarde, femme de N^{e} Jean François de Bavoz, et son frère utérin, Pierre de Seyssel, seig^{r} de Moydières, le 4 juin 1532 (Arch. Lucey).

Je regrette de ne pouvoir élucider ce point.

GEX

SEIGNEURS DE VALLON, MORILLON, GRAVERNEL OU GRAVERNAZ, ARBUSIGNY
CHATELARD DU FOUG, COSEIGNEURS DE COUVETTE, BARONS DE SAINT-CHRISTOPHE.

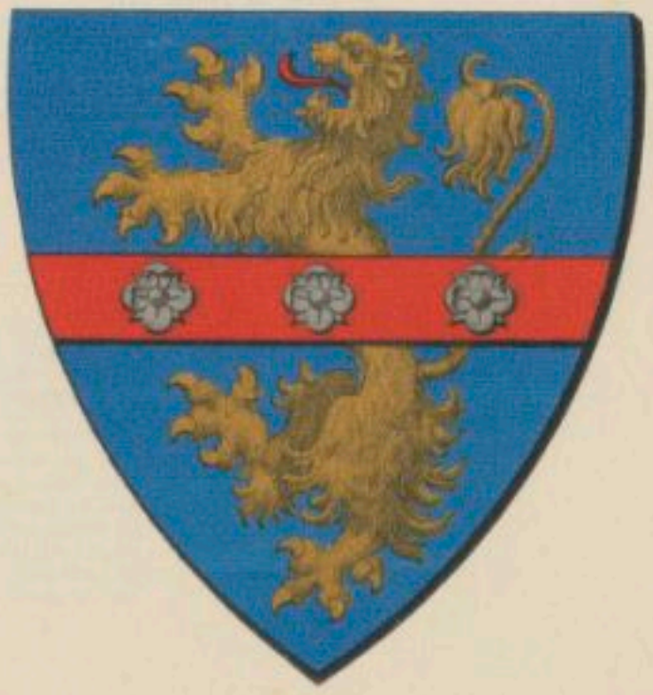

P. *d'azur au lion d'or lampassé de gueules à la fasce de même chargée de trois roses d'argent brochant sur le tout.*

(Preuves de Malte CASTAGNERY (H. 189, Arch. du département du Rhône).

Dans les preuves de Malte COUDREY, le lion n'est pas *lampassé* (H. 197, *Ibid.*).

E véritable nom de cette famille est JAI ou JAY (du latin *Jaiius, Jaius* ou *Gaiius*), appellations tombées en désuétude et remplacées par GEX vers la fin du XVI[e] siècle, presque habituellement (1).

Il y a eu plusieurs familles de ce nom en Faucigny, à Samoëns, Cluses, Passy, ayant des armoiries différentes. Nous ne nous occuperons ici que de la principale d'entre elles, celle des Barons de St-Christophe (2). Noble et Égrège Michel Jay acheta des seigneurs de Lucinge des offices féodaux qui le firent qualifier de noble. Mais la noblesse régulière n'est venue qu'à ses enfants Janus et Charles par Patentes du 1[er] mars 1563. De belles alliances et leurs services militaires acquirent bientôt à leurs descendants une position relevée dans la noblesse de Savoie.

La dernière du nom, morte en 1773, transporta la baronnie de Saint-Christophe et les biens de sa famille aux nobles de Grenaud, chez lesquels le titre de Baron de Saint-Christophe fut régulièrement confirmé (*Voir* GRENAUD).

Suit la généalogie.

---

(1) La forme adoptée à l'étranger pour le nom du célèbre jésuite, le P. Le Jay (qui était faucigneran et peut-être d'une des trois familles indiquées plus haut) n'est guère employée en Savoie. Chacun sait que le nom du pays de Gex était en latin *de Gayo* et en français Jay ou Jayz, d'où l'on a fait Gex.

(2) Elle a possédé pendant une douzaine d'années le Comté de Taninges.

(1) Dans les Patentes de 1622, érigeant les trois juridictions de Morillon, Couvette et Vallon en baronnie sous le nom de Saint-Christophe, il est dit que « N^r Charles de Gex, seig^r de Vallon et Couvette, « au premier mouvement de Genève avec cinq cents hommes levés et nourris quelque temps à ses « propres frais sans charge ni du peuple ni des finances ducales, aurait soutenu l'effort de l'ennemi auprès de Saint-Jeoire et empêché l'invasion de « toute la province, comme encore en plusieurs occasions et particulièrement en sa délégation du Valley en laquelle il s'acquitta non moins courageu- « sement que prudemment ».

On y voit que bien avant l'inféodation, soit vente du 17 juillet 1507 passée par le Duc de Nemours, le fief de Morillon avait été démembré de la Couronne et possédé anciennement par les seigneurs de Viry et puis par ceux de Salenove et de Montloy, ainsi qu'il en résulte par les anciens titres et, entre autres, par la reconnaissance du 20 octobre 1471, passée par Guillaume de Viry en faveur du Souverain, de sorte qu'il ne s'agit point ici d'un fief de l'apanage de la maison de Nemours laquelle, au contraire, tirait son droit des anciens possesseurs dudit Morillon. La rente de Vallon consistait en 842 sols genevois vieux, 100 sols plus des redevances en froment, avoine, orge, chapons et poules, plus à cause de la maison-forte de Vallon, 103 sols genevois, etc., plus des redevances en nature : les biens féodaux de la juridiction de Couvette, aux paroisses de Samoens et Vallon, etc., etc.

N^r Jean ou Janus Jay,
paye au nom de son père le prix convenu de l'acquisition portée dans l'acte 1541. Anobli avec son frère Charles par Patentes du 1^er mars 1563. Dit encore fils de N^r Michel Jay dans l'hommage qu'il prête au nom de son frère Charles et au sien au Duc de Genevois en 1565 (Mss. Besson).

?

N^r François de Gex, de Cluses. Lui ou autre François, père aussi d'un Claude, a épousé D^lle Gasparde Colignat ou Excallinat, laquelle teste, le 11 mai 1610 (Titres Bonnefoy), en faveur de son fils Claude. C'est dans l'acte ci-dessous de l'an 1663 que son nom est écrit Colignat. Lui était mort avant 1657.

N^r François
vivants tous deux en 1621 peut-être celui qui est mis ci-contre. (Sous toutes réserves.)

Jeanne (Titres Bonnefoy). femme de N^r Humbert Tortollier.

N^r Claude,
avec son frère Jacques ils font une fondation au Chapitre de Samoëns, le 18 août 1607 (Pr. de Malte). Mention y est faite de leur mère.

Jeanne
épousa
N^r François
Poteriat
(Mss. Besson).

N^r Claude de Gex
fiancé, le 16 septembre 1627 (Reg. Par. de Cluses), à Françoise-Dominique du Chosal, veuve de N^r Charles de Bieux. Le 18 novembre 1663 (Arch. Thuyset), considérant son vieil âge (il avait perdu tous ses enfants), et les services que lui ont rendus N^r Melchior du Clos et son fils, ses proches parents, renonce à un procès ventilant entre eux, et lui fait donation de tous ses biens.

Louise-Françoise, religieuse à Mélan avant 1627.

Charlotte
légataire, 1627, épousa, contrat dotal du 24 avril 1616 (Arch. Rubaud), N^r François de Bieux de Flumet. Quittance dotale du 8 janvier 1634 *(Ibid.)*. Elle fut mère de Charles de Bieux, substitué au testament de 1627.

Anne-Alexandrine, religieuse à Sainte-Catherine d'Annecy, 1627 et 1635.

Charlotte-Françoise,
religieuse à Sainte-Catherine, 1627, connue sous le nom de Mère de Vallon, abbesse de Sainte-Catherine pendant trente-et-un ans et sept mois, morte le 26 avril 1672 (Mss. Besson). J'ai dans ma collection d'autographes une lettre d'elle du 24 janvier 1671. Il ne reste du cachet que la partie supérieure : l'écu a une couronne de sept perles et la crosse d'abbesse passant en pal derrière l'écu.

(*) Registres Paroissiaux de Cluses.

Nicolas-Gaspard, enterré le 17 août 1631 (*).

François, Gaspard, héritiers universels de Jean-Baptiste de Bieux, leur frère utérin, 21 juin 1635 (Arch. Thuyset). Morts avant leur père.

Charles-Louis, enterré le 12 sept. 1635 (*).

Philibert, enterré le 5 août 1637 (*).

Marie-Françoise épousa, contrat de mariage du 21 août 1673 (Pr. de M.), Claude de Blancheville, B^on d'Héry.

Marie-Louise a 8,500 florins.

Joséphine-Charlotte ép. : 1° George de Thoyre, seig^r de Plagne ; 2° le 13 février 1676, Albert-Eugène, C^te de Viry-Lullier. (Reg. Par. de Bonneville.)

Jacqueline-Péronne-Marie, religieuse à Chambéry, a 8,500 florins.

Péronne, Marguerite, ont chacune 8,500 florins dans le testament de leur père.

(2) Les Preuves de Malte (H. 189, Arch. du département du Rhône) pour Charles-Joseph de Castagnery, arrière-petit-fils desdits mariés, remontent à Charles de Gex, ci-dessus, confirmant ou établissant tout ce qui est dit plus haut.

N^e^ Michel Jay ou Jayz, de Samoëns,
qualifié N^e^ et Égrège dans les premiers actes le concernant. Il était fermier des laods du mandement de Samoëns. Le 30 juin 1530 (Arch. Thuyset), N^e^ et P^is^ Claude, fils de feu Bertrand de Lucinge, lui vend des biens à Cheresin, abornant ceux de l'acheteur, plus des biens indivis pour l'autre moitié avec les N^es^ de Saint-Jeoire, abornant François et Aymon de Lullin *alias* Cervens. Prix : 112 écus d'or b. p. au coin de France. Ces biens étaient astreints à une cense payable au C^te^ de Genevois du fief duquel ils mouvaient. Le 14 juin 1541 (Comm. par M. Baillard), il achète dudit N^e^ Claude, seig^r^ de Lucinge et coseig^r^ de Vallon, l'office de curialerie, scribanie et clergie du mandement de Samoëns, « accoustumés a exercer en la banche de nostre tres redoubte seigneur et prince » ; prix : 306 florins p. p. de 12 sols. Michel les revendit audit seig^r^ de Lucinge le 3 février 1545, et celui-ci les rétrocéda à N^e^ Supersax (*Voir* ce nom au Supplément). Alliance inconnue. Mort apparemment avant 1578.

N^e^ Charles Jay (déjà nommé de Jayz, 1535),
coseig^r^ puis seig^r^ de Vallon, Morillon, etc., écuyer, anobli avec son frère Jean ou Janus le 1^er^ mars 1563 (Annexe, Preuves 1723, Bibl. du Roi à Turin). Prête hommage au Duc de Genevois en 1578 (Mss. Besson). Il épousa, contrat de mariage du 7 janvier 1555 (Preuves de Malte), Michelle Martin du Fresnoy, et testa le 12 août 1603 (Mss. Besson). Le 17 mars 1595 (Arch. Rubaud), il achète de Claude de Vidonne, seig^r^ de Charmoisy, les biens que celui-ci, par actes du 23 novembre 1594 et 23 janvier 1595, tenait des N^es^ d'Allinges, consistant ès seigneuries, juridictions et maisons-fortes d'Arbusigny, Châtelard de Foug et Montfort. Le 17 juillet 1597 *(Fiefs)*, il achète du receveur et procureur général des Ducs de Genevois et Nemours, pour 5,000 florins, la féodalité de Morillon : entériné au Conseil de Genevois le 23 juillet suivant (1).

N^e^ Jacques de Gex ou Jayz,
seig^r^ de Vallon, Morillon, Arbusigny, Couvette, Châtelard du Foug et Montfort. Toutes ces féodalités furent réunies et érigées en baronnie sous le nom de Saint-Christophe, patron de l'église de Morillon, par Patentes du 28 janvier 1622, entérinées en Chambre le 15 août suivant (Arch. de Cour), en récompense de ses bons services militaires et de ceux de son père. Il fut écuyer du Duc de Nemours, gouverneur de Samoëns, ville où il avait une maison-forte (Hôtel-de-Ville actuel) en 1616. Il épousa, contrat de mariage du 14 janvier 1595 (Preuves de Malte), Antoinette-Françoise de Vidonne. C'est en récompense de ses bons services militaires et de ceux de son père qu'il obtint l'érection de ses fiefs de Morillon et Vallon en baronnie. Elle teste le 25 mai 1622 (Mss. Besson), lui le 29 décembre 1627 (Arch. Rubaud).

Michelle
épousa, contrat de mariage du 24 avril 1581 (Mss. Besson), N^e^ Jean-François de Riddes.

Françoise
épousa, contrat dotal du ..... 1585 (Arch. Thuyset), N^e^ François du Clos, colonel du Haut et Bas Faucigny.

N^e^ Claude-François,
1622 et 1627, cohéritier universel de ses père et mère, mort jeune et sans postérité.

N^e^ Henri,
fils aîné, né le 11 janvier 1596, baptisé le 13 (Reg. Par. d'Annecy), filleul du Duc Henri de Nemours. Mort avant 1622.

Joseph, 2^me^ Baron de Saint-Christophe,
cohéritier universel et puis héritier universel. Il épousa, contrat de mariage du 5 mars 1631 (Preuves de Malte), Françoise-Prospère, fille de Prosper de Montvuagnard, seig^r^ de Boège, et de Renée de Saint-Michel. Par acte du 16 novembre 1633 (Arch. Rubaud), il vendit la seigneurie d'Arbusigny et Châtelard de Foug à N^e^ Guillaume Lambert pour 4,000 ducatons effectifs (soit 28,000 florins monnaie de Savoie). Le 5 janvier 1636 (Arch. S. S. S.), R^d^ Pierre de Bougier, chanoine de Samoëns, lui fit donation de tous ses biens et d'une maison à la Roche. Il teste le 4 février 1636 *(Ibid.)*.

Claudine,
légataire au testament de 1627, épousa, contrat dotal du 26 janvier 1619 (Arch. Rubaud), Pierre-Antoine de Castagnery (2), B^on^ de Châteauneuf. Il transige le 22 nov. 1631 *(Ibid.)* avec son beau-frère pour les droits dotaux de sa femme.

Pierre-Antoine-François,
4^me^ Baron de Saint-Christophe et seig^r^ desdits lieux. Il épousa, contrat dotal du 2 octobre 1684 (Arch. Monthouz), Antoinette de Menthon, fille de Jean, seig^r^ du Marest, et mourut en 1698 *(Ibid.)*. Avec ses frères Humbert et Prosper il vendit, le 26 janvier 1687 (Arch. Chuyt), pour 21,000 florins, à N^e^ Pierre Planchamp, trésorier de Faucigny, la rente de Châteaublanc d'Ognion avec fief, maison, biens et droits quelconques. Fut Baron de Saint-Christophe après la mort de son frère.

René-François,
fils aîné, 3^me^ Baron de Saint-Christophe, parrain en 1674 (Reg. Par. de Vulbens), substitué au testament de François de Bieux, son parrain et oncle (beau-frère de Joseph, père de René), en son testament du 28 juin 1659 (Mss. Besson). Mort sans lignée.

Humbert
ou Humbert-Madelein, dit de Couvette, chanoine de Genève, 1677-1690. Selon les manuscrits de Besson aurait été grand vicaire du diocèse.

Prosper,
chanoine et doyen de Sallanche, 1675 (Reg. Par. de Vulbens), 1682, 1698 (Titres Bonnefoy).

Paul-Joseph,
5^me^ Baron de Saint-Christophe, Comte de Taninge qu'il acheta 72,500 florins et dont il fut inféodé en titre de Comté par Patentes du 22 avril 1700, vérifiées le 12 juillet suivant (Arch. de Cour). Le 29 août 1711 *(Ibid.)*, il revendit ce Comté au sénateur Joachim de la Grange pour 82,000 florins (41,000 livres de France). Par arrêt de la Chambre des Comptes du 21 mai 1729, il fut maintenu dans la propriété de la juridiction de Vallon, et en fut investi le 25 août 1731 (Arch. de Turin). Il testa, le 29 juin 1736 (Arch. Chitry), en faveur de sa sœur, et mourut le 30 juin suivant.
Dernier mâle du nom, mort le 30 juin 1736.

Marie-Josephte
épousa Jean-Jacques de Grenaud, seig^r^ de la Forest. Héritière universelle de son frère en vertu de son testament du 29 juin 1736 ; elle demanda et obtint, le 12 juin 1737 et 26 février 1753 (Arch. de Cour), investiture desdits biens, terres et baronnie de Saint-Christophe. Elle en fit donation à Joseph de Grenaud, son fils aîné, le 28 août 1748, et mourut le 28 novembre 1773 ayant encore nommé sondit fils héritier universel par testament du 25 septembre 1764 (Arch. Chitry).
Morte le 28 novembre 1773.

JOSEPH (III), DE GRENAUD, 6^me^ Baron de Saint-Christophe, obtient investiture en fief noble de ladite baronnie, fiefs, droits de justice, etc., le 14 février 1777 (Arch. Chitry et Thuyset).
Voir Grenaud-Saint-Christophe.

GILLY (DE)

1

2

3

On rencontre plusieurs variantes pour le blason des Gilly. Pour me borner aux plus autorisées, les quartiers de deux sœurs (Gilly) sont blasonnées aux Preuves de Malte (H. 195, SALLIER) pour l'alliance SALLIER : *fascé d'argent et de gueules de quatre pièces à la bande d'argent chargée de trois corneilles de sable membrées et becquées de gueules,* et pour l'alliance BEAUFORT aux Preuves CHEVRON : *d'or à deux fasces de gueules à la bande d'argent chargée de trois merlettes de sable, br. s. le tout.*

Besson donne : *d'or à trois fasces de gueules à la bande d'argent,* etc.

Un pennon d'armes (fin du XVII[e] siècle, Arch. Thuyset) très exact pour les autres blasons attribue aux Gilly, comme armes primitives : *écartelé d'or à trois fasces de gueules et d'argent à trois corneilles de sable* (*Voir* n° 2, ci-dessus). Plus tard les Gilly auraient fondu les deux écarts dans un seul blason (— il y en a des exemples en Tarentaise même —) et porté : *d'or à trois fasces de gueules à la bande d'argent, br. s. l. t., chargée de trois corneilles de sable membrées et becquées de gueules.*

Cette dernière version (n° 3, ci-dessus) est celle que j'adopte comme me paraissant la plus probable.

On trouve en Savoie un ou deux exemples de vieilles familles portant pour blason le véritable *écartelé*. L'*écartelé d'alliance,* relativement moderne, comporte comme le nom l'indique la réunion de blasons de deux familles fondues l'une dans l'autre. Ce serait le cas pour la figure n° 2 ; les second et troisième quartiers paraissent devoir être une adjonction motivée par la possession du fief de Cornillon et Marthod. La mémoire ne me fournit pas d'exemple de familles ayant porté, comme blason primitif, deux blasons en écartelé. Ainsi l'on peut admettre que le vrai blason des Gilly était *d'or à trois fasces de gueules* (n° 1, ci-dessus) avec l'adjonction Cornillon (soit par alliance, soit par possession de fief) n° 2 ; la dernière métamorphose figurée au n° 3.

Le blason accollé pour les Gilly au blason Rivoire (XV[e] siècle) a pu favoriser par similitude ce changement ou motiver les nombreuses variantes. Il est en effet fort possible que Gilly ait accollé ou écartelé de Rivoire pour perpétuer le souvenir de cette noble alliance. Cette illustre famille *portait fascé d'argent et de gueules de six pièces à la bande de France.* Des observateurs superficiels en voyant ces blasons gravés en petite dimension, accollés ou en écart, ont pu facilement confondre l'un avec l'autre.

GILLY (DE) *(DE GILLIACO)*

SEIGNEURS DE VILLARAYMON (MAISON-FORTE AU HAMEAU DE VILLARAYMON PRÈS DE L'ANCIENNE VILLE DE BOURG-SAINT-MAURICE (1), PUIS DE VILLARAYMON (MAISON-FORTE A AYME), DE ROCHEFORT (PRÈS DU BOURG-SAINT-MAURICE), DE ROCHEFORT SUR SAINT-GENIS (BUGEY), COSEIGNEURS DE CORNILLON ET MARTHOD, BARONS DE GILLY (VALLÉE DE CONFLENS), D'UNE MAISON-FORTE A TOURNON.

(La classification de cette maison-forte est incertaine; elle parait parfois se confondre avec Rochefort, et ailleurs elle est nommée maison-forte de la Tour à Bourg-Saint-Maurice.)

La famille de Gilly n'a pas eu d'illustration, mais elle doit être comptée parmi les plus vieilles du pays de Tarentaise. Sa noblesse immémoriale remontant au XIII^e^ siècle, de belles alliances, Bovet, Rivoire, Chevelu, Chevron-Villette, La Baume, Balleyson, Confignon, Menthon, Gingins, Bertrand, Seyssel, Beaufort, etc., lui assurent cette place. J'ai eu le bonheur de rencontrer un assez grand nombre de titres sur cette famille. Les Gilly ont été divisés en deux branches, à Ayme et à Tournon (1). Quoique le point d'attache exact ait échappé à mes recherches, il est pourtant certain qu'ils étaient de la même souche et portaient les mêmes armes. La branche de Tournon s'est éteinte avant la fin du XVII^e^ siècle. L'autre branche qui était tombée en pauvreté, au moins relative, s'est éteinte peu avant la Révolution française.

[Suit la généalogie.]

(1) Il est fort possible que leur lieu d'origine soit Tournon et qu'ils ne se soient transportés à Ayme qu'après l'héritage des Bovet.

TABLEAU I.

?

AMÉ DE GILLY,
témoin en 1240 (Guich., I, 302) aux Patentes par lesquelles Amédée IV de Savoie remet à Thomas, C^te^ de Maurienne, des biens en Piémont, sa souveraineté réservée.

?

JACQUES DE GILLY,
témoin, 20 octobre 1334, à l'hommage fait au C^te^ de Savoie par Catherine de Vienne, veuve de Philippe de Savoie, prince d'Achaie (Guichenon, 322).

?

PIERRE DE *GILLIACO*, dit COCAT, damoiseau,
mort avant 1386. Sa veuve, D^lle^ Françoise, vivait alors.

RAYMOND DE GILLY.
Le 15 mai 1386 (Arch. Saint-Jorioz), du consentement de leur mère, ils reconnaissent tenir des N^rs^ Aymon, Jean et Pierre de Beaufort de leur fief et en fief noble, des fiefs, terres, prés, maisons, etc., que ledit Gilly et Françoise, leur mère (peut-être une Beaufort), tiennent et possèdent rière le Crest d'Aguneys, Hauteluce, Saint-Maxime en Tarentaise, etc. (Longue reconnaissance des tenanciers de ces biens).

JEAN DE GILLY.

?

RODOLPHE DE GILLY.

VULLIELME DE GILLY
prête hommage, le 30 octobre 1323 (Arch. de Cour), au Comte de Savoie.

?

HUGONET DE GILLY, damoiseau,
témoin à Faverges 31 janvier 1384 (Arch. Menthon).

?

JEAN DE GILLY, damoiseau.
Il était, en 1383-1384, marié à Guiguette, fille de Vullielme de la Tour de Bellentre, veuve et héritière universelle de Pierre de Villette, mort sans enfants, fils d'Antoine de Villette, notaire. Le 29 décembre 1408 (Arch. Savoiroux), en son nom et au nom de Jean de Gilly, son fils, il admodie à Pierre Noerey (de Nuceto), de la paroisse de Saint-Maurice, une maison, un moulin et battoir, prés et bois, situés au Bourg-Saint-Maurice, lieu dit sur l'Église de Saint-Maurice, jouxte l'eau de l'Albone, avec droit sur ce cours d'eau, etc. Pierre Noerey s'engage à payer : 1° 20 sols forts annuels au Recteur desservant l'autel de Saint-Jean l'Évangéliste dans l'église de Notre-Dame de Saint-Maurice pour une messe à célébrer chaque semaine pour le remède des âmes de Pierre et Antoine de Villette, nommés ci-dessus (*Voir* VILLETTE AU SUPPLÉMENT), et de leurs prédécesseurs ; 2° 18 sols forts et 2 deniers forts annuels au curé de Saint-Maurice, à la charge par celui-ci d'entretenir deux lampes, une dans l'église de Notre-Dame, devant l'autel déjà cité, et l'autre dans l'église de Saint-Maurice, devant le grand autel : de donner un « prahandium » (dîner) à la Saint-Jean de chaque année « capellanis, clericis et matricularis servientibus in ecclesiis « parochie Sancti Mauricii » ; de faire une absoute annuelle sur le tombeau de ceux de Villette ; d'entretenir chaque année devant l'autel de Sainte-Catherine, le jour de la Conception de la Sainte-Vierge « in omnibus horis quinque candelas ardentes » ; 3° auxdits père et fils 2 florins d'or de Savoie (valant chacun 8 sols forts) par an, plus neuf sestiers de froment et neuf de seigle, mesure de Saint-Maurice, à la Saint-André de chaque année.

?

JEAN DE GILLY, damoiseau,
mentionné dans l'acte ci-dessus de 1408, qu'il ratifie le 15 février 1409 (Arch. Savoiroux).
Voir AU TABLEAU IV, des Gilly du nom de Jean, contemporains de celui-ci (2).

(2) Je trouve encore un Jean de Gilly, docteur ès lois (né de parents nobles *ex utroque parente*) qui, le jour des nones de juin 1454 (Arch. Thuyset), reçoit des Bulles du pape Nicolas lui conférant le rectorat, cure et revenus de l'église de Saint-Gervais de Montjoye, vacante par la mort de Jean de Thury.

?

JACQUEMET DE GILLY DE TOURNON, damoiseau.
Le seigneur de la Chambre lui alberge des biens en fief noble à Montyon, mandement de Sainte-Hélène, le 1er octobre 1361. Le 5 janvier 1363, à cause de ses bons services, lui donne des biens en augmentation de fief. Le 12 mai 1358 (trois actes, Arch. Thuyset), Jacquemet achète de Guillaume Villienc, habitant à Montailleur, des servis et fiefs à Sainte-Hélène. Le 25 octobre 1375 *(Ibid.)*, il était châtelain de Sainte-Hélène pour ledit seigneur de la Chambre.

?

VIFFRED DE GILLY.
Antoinette de Bertrand, sa veuve (sœur de l'archevêque Jean), ép., contrat dotal du 31 décembre 1419 (Arch. Lucey), Louis de Chevelu.

?

VIFFRED DE GILLY
et Claudine, sa femme, transigent le 28 janvier 1306 (Mss. Guich.) avec Pierre Jocerand de Cons et Antoine de Poypon au sujet de la moitié de la juridiction de Cons. Probablement le même Viffred qui, le 8 mars 1309 *(Ibid.)*, acheta des terres à Cons de Françoise, fille de Jean de la Fontaine. Cons était possédé au moins en partie par Pierre (III), ci-dessous.

VIFFRED DE GILLY.
Il est nommé dans les actes ci-contre, 1404-1418, avec son frère Jacquemet.

LOUIS,
Cohéritiers universels de leur mère ; seigrs de Rochefort et coseigrs de Cornillon comme héritiers de feu Nre Urbain Bovet, par la médiate personne de Dme Marie Bovet, leur feu mère, ils transigent, le 11 août 1456 (Arch. Savoiroux), avec les Montmayeur et les Crecherel au sujet de leurs prétentions sur cette hoirie.

Il vivait encore en 1461, qualifié de coseigr de Cornillon et de Rochefort. A dû mourir peu après sans descendance.

FRANÇOIS,

Il épousa, par contrat dotal du 3 mai 1446 (Arch. Savoiroux), Jeanne de Rivoire, à laquelle ses frères Nrs et Pre Berlion de Rivoire, seigr de Romagnieu, et Guy de Rivoire constituent une dot de 1,000 florins d'or. Le 20 février 1447 *(Ibid.)*, lesdits nobles frères constituent des fidéjusseurs pour le payement de la dot et lui pour la restitution le cas échéant. Il était mort avant l'an 1464.

MICHEL, prêtre.

Prieur de Villette en 1441. Mandataire de son frère François le 8 janvier 1452 (Arch. Savoiroux) avec Louis, leur frère, et Hugon de Gilly, leur cousin. Nommé curateur de son neveu Michel le 4 février 1464 *(Ibid.)*.

IV. MICHEL, seigr de Rochefort en Tarentaise et de Rochefort sur Saint-Genis (2), coseigr de Cornillon et Marthod, Longefoy, Villaraymon, etc. Mineur de vingt-cinq ans en 1464, sous la curatelle de son oncle Revd Michel. Il épousa : 1° Henriette, fille de Nre et Pl Pierre de Chevron-Villette, contrat de mariage du 6 février 1476 (Arch. Savoiroux) ; 2° Hélène de Rossillon, fille d'Antoine de Rossillon, chevr, seigr de Beauretour, président de la Chambre des Comptes (3). En considération dudit Président, son beau-père, le Duc de Savoie fit remise à Gilly des laods qu'il aurait dû payer pour des achats de biens féodaux, le 1er novembre 1498 *(Ibid.)* ; 3e contrat de mariage du 30 septembre 1509 *(Ibid.)*, Catherine de la Baume, fille d'Etienne, seigr dudit lieu en Bourgogne, diocèse de Besançon. Il est dit dans cet acte que Michel ayant eu déjà deux femmes « et considerans juventutem dicte nobilis Catherine que gratuito animo cum eodem qui ut preest in etate « senili est constitutus », va contracter mariage, il lui fait une donation de 3,000 florins. Il testa, le 20 janvier 1512, voulant être enterré dans l'église paroissiale de Rochefort, au diocèse de Belley, convoquant deux cents prêtres à son enterrement. Catherine, sa veuve et tutrice de ses enfants, accensa tous leurs biens de Tarentaise et Valdisère pour 2,000 florins par an, et sa safranerie d'Ayme à moitié fruits. L'accensataire payera en outre les tributs dus au Duc de Savoie et entretiendra une lampe dans l'église d'Ayme et délivrera, chaque année, « quatuor duodenas linguarum boum « salatarum ». L'acte est passé le 10 juillet 1518 (Arch. Savoiroux), à Bourg-Saint-Maurice, dans la maison-forte desdits pupilles dite de Villaraymon (3). Il vendit à Bertrand de Gilly, son cousin (IIIe TABLEAU), une partie de la juridiction du mandement de Cornillon. Il fut investi de ses fiefs en Savoie et en Bugey en 1462 et 1505 *(Fiefs)*. Il possédait le fief de Longefoy procédé des nobles Bovet et en fut investi pendant sa minorité, en 1461 (Mss. Bonnefoy). Le 9 juillet 1544 *(Ibid.)*, ladite Catherine avec Philippe de Gilly, son fils, exposa au Roi de France (occupant alors la Savoie) que son feu mari et ses prédécesseurs avaient toujours tenu en fief du Prince la maison du Marché de Saint-Maurice en Tarentaise et ont toujours perçu le droit d'éminage de tous les blés, légumes, sel et autres choses qui se vendent, à mesure, les jours de marché audit Saint-Maurice ; qu'ils ont toujours été en possession du droit que les habitants ou vendeurs audit marché doivent venir acheter et vendre lesdits blés, légumes et sel en leur maison du Marché et de servir des mesures « illec estans pour ce effect » ; ils tiennent et possèdent audit lieu un four où ils perçoivent « le droict « deu pour la cuyte du pain audict four », où tous les habitants et inquilins dudit Saint-Maurice doivent faire cuire leur pain. Malgré leur droit immémorial au su et vu de tout le monde, quelques personnes voulant les troubler auxdits « heminage et fournage », ils recourent au Roi qui mande à son Parlement de Savoie de faire justice aux suppliants.

MARIE,
1re ou 2e lit, épousa, contrat dotal du 24 nov. 1492 (Arch. Menthon), Janus de Menthon, seigr de Rochefort près Belley.

CLAUDINE (2e lit)
épousa, quelques jours avant le 21 juin 1518 (Titres Million), Nre François Bochard de Mondragon, seigr de Montfleury. Elle transige avec sa belle-mère en 1545 pour obtenir les biens de sa mère ; 2° Michel Mangerot, Bre de la Sarraz, mort en 1541 sans postérité ; 3° le 8 janvier 1542, François de Gingins, Bre de la Sarraz, lequel, par arrêts de 1545, 1546, 1548, se fit mettre en possession de Rochefort sur Saint-Genis au préjudice de son beau-frère Aynard et les céda à Sébastien de Montbel.

THOMAS-PHILIPPE (3e fils),
seigr de Rochefort en Tarentaise et de Villaraymon, pupille de sa mère, 1518-1538. Avec son frère François-Aynard il reconnaît, le 22 novembre 1544 (Arch. Savoiroux), devoir à Michel de Blonay, seigr de Maxilly, 200 écus d'or que celui-ci avait payés comme caution d'Etienne, leur feu frère. Il ép. Jeanne ou Anne, fille de Nre Claude de Veygié. Il teste, le 15 mars 1569 *(Ibid.)*, nommant sa femme tutrice et lui léguant l'usufruit de la maison-forte de Villaraymon. Elle était encore tutrice en 1575-1576 *(Ibid.)*. Morte avant 1592.

Voir les autres enfants de Thomas-Philippe au IIe TABLEAU.

CLAUDE (2me fils). *Voir* SA DESCENDANCE AU TABLEAU III.

(5) Les biens nobles délaissés dans l'hoirie comprenaient : 1° la maison-forte de Villaraymon avec ses places, curtine, granges, cour, jardin verger et biens en dépendant ; 2° une maison, four et *empasterie* et moulins audit lieu appelés en Morgex ; 3° l'asle (la halle) du Bourg avec ses places et banquages jouxte la grande rue publique et la maison dite de la Tour ; 4° la place du four, située en ladite ville jouxte la maison appelée la Tour ; 5° la rente féodale dite de Rochefort rière la châtellenie de Bourg-Saint-Maurice ; 6° les dîmes du blé perçues au plan de la Trinité et la moitié des dîmes de vin au mandement et châtellenie d'Ayme, c'est-à-dire aux paroisses de Granier, Mascot et quartiers ; le droit des langues des bœufs et vaches qui se tuent dans la ville de Bourg-Saint-Maurice. Plus les biens ruraux (Inventaire de son hoirie, Arch. Savoiroux).

ANNE
épousa : 1° contrat de mariage du 17 décembre 1633 (Arch. Savoiroux), Nre Jacques, fils de Nre Amé des Bois, bourgeois d'Annecy. Le 17 novembre 1635 *(Ibid.)*, Nicolarde Bourgeois transporta à ladite Anne tous les droits qu'elle avait de son feu mari, de Maurice et Antoine, ses fils, et de Marie, aussi sa fille, si elle se faisait religieuse. Celle-ci céda (*Voir* ci-contre) tous ses droits à Jacques des Bois, son beau-frère, qui se qualifiait alors de seigr de Rochefort et demeurait au Bourg-Saint-Maurice. Il testa, le 29 décembre 1536 *(Ibid.)*, en faveur de sa femme ; 2° elle épousa avant 1656 *(Ibid.)* Nre Jean Chapel, maître auditeur aux Comptes. Rochefort près Saint-Maurice passa ainsi aux Chapel (*Voir* CE NOM).

MARIE dite DE ROCHEFORT,
novice à Sainte-Claire d'Annecy sous le nom de sœur Anne-Marie, céda, le 14 décembre 1655 (Arch. Savoiroux), tous ses droits à Nre Jacques des Bois, son beau-frère.

Tableau II.

?

I. Jacquemet de Gilly, damoiseau.
Est certainement le père de Jacquemet (II) et de Viffred, mort avant 1404. Suivant une vieille filiation, il aurait épousé une Cornillon, fait pas prouvé. A dater de ce Jaquemet, la filiation est prouvée jusqu'à l'extinction de la famille.

II. Jacquemet (II) de Gilly, damoiseau.
Il épousa Dlle Marie Bovet, fille de Nr Humbert (1), sœur et héritière universelle de Nr Urbain, son frère ; elle apporta à son mari entre autres biens la seigneurie de Rochefort sur Saint-Genis. En vertu de son contrat dotal, Henri Festi, notaire, Urbain, son frère, seigr de Rochefort (en son nom et pour leur frère Nr Jean), lui constitua en dot 900 florins d'or et 100 florins pour ses garniments. Elle passa quittance le 5 mars 1404 (Arch. Savoiroux), et encore le dernier mai 1412 *(Ibid.)*. Elle testa, veuve, le 3 juillet 1439 (Mss. Bonnefoy), dans la maison-forte de Villaraymon. Il avait passé reconnaissance en fief noble du Prince *(Fiefs)*, le 11 mars 1418, des biens qu'il avait acquis avec son frère Viffred, hommes, hommages et maison-forte rière le mandement de Faverges (Cons, *voir* plus bas).

III. Pierre de Gilly, damoiseau,
fils aîné. En suivant la reconnaissance ci-dessus (1418) de feu Jacquemet, son père, et au nom de ses frères, il prête hommage noble au Duc de Savoie, le 21 février 1428 (Mss. Bonnefoy), pour le château de Cons, servis, hommes, hommages, fiefs, arrière-fiefs au mandement de Faverges en fief noble paternel et ancien. Mort sans descendance avant le testament de sa mère.

(1) Quelques documents me sont parvenus après l'impression de l'article Bovet. Pierre Bovet, père d'Humbert (1er volume, *Armorial et Nobiliaire de Savoie*, p. 273), testa le 4 août 1361. Les noms de ses neveux et de son frère permettent de l'identifier avec grande probabilité avec Pierre, fils de Gontier, porté au p. 272. Suivant les manuscrits de l'abbé Bonnefoy (Arch. Thuyset), la femme d'Humbert serait Catherine de Serraval. Sous toutes réserves, comme ce que j'en dis au p. 273.

(2) Les Preuves de 1723 (Bibliothèque du Roi à Turin) remontent à ce Michel ; je marque par un double trait la filiation de ces Preuves, où il est dit que Michel a fait ses Preuves de Malte le 20 octobre 1528 (date certainement fausse : il était mort avant le 27 juin 1547), quoiqu'il ne s'en soit pas prévalu pour entrer dans ladite Chevalerie.

(3) Dans une reconnaissance que passe Michel, le 23 octobre 1507 (Mss. Guichenon), il a pour mandataire ledit Antoine de Rossillon, président, etc.

(4) Elle avait été nommée (Catherine de la Baume) tutrice testamentaire de ses fils par Lettres du 27 juin 1547 (Arch. Savoiroux). Elle fut confirmée dans cette charge par le Juge de Rochefort, le 26 mars 1550, et par le Conseil Ducal de Chambéry, le 31 octobre 1550 *(Ibid.)*. Ses enfants étant devenus pubères elle obtint, par Lettres Ducaux du 27 mai 1551 *(Ibid.)*, d'être déchargée de la tutelle. Le Juge de Bugey (Claude de Maillans) se transporta à Rochefort où, le 14 juin suivant *(Ibid.)*, en présence de Rév[d] Mess[re] Jean de Rivoire, chanoine et précenteur de l'église de Vienne, et de Nr Jean de Menthon, seigr de Rochefort près Belley, proches parents des pupilles majeurs de quatorze ans, mineurs de vingt-cinq, l'exemple de la tutelle et nomme curateur ledit Jean de Menthon devant lequel Catherine établit ses comptes de tutelle, la constituant créancière de ses enfants de 14,017 florins que ceux-ci reconnaissent lui devoir. Dans d'autres actes, 1473-1474 (Mss. Bonnefoy), sont encore mentionnés Jacques de Rivoire, seigr de Brussols, conseiller d'État, et Louis de Rivoire, seigr de Gerbais, proches parents dudit Michel.
Le dernier février 1497 (Arch. Savoir.), il achète de Pierre et Jacques, fils de feu Me Antoine Canalis, notaire au Bourg-St-Maurice, le droit des langues des bœufs et vaches qui se tuent à la boucherie dudit Bourg, excepté les langues des bêtes qui se vendent « in nundinis Sancti Laurencii », droit que ledit Me Antoine et ses prédécesseurs avaient reconnu en faveur du Duc de Savoie : prix 300 florins p. p. — Le dernier février 1517 *(Ibid.)*, il reconnaît tenir du Duc de Savoie en fief noble et pat. les hommes, hommages, fiefs, rentes, et notamment « rippagium sive rivagium aque de Charbonello ab aqua Gorgie rupis vocate Tignas usque ad viam publicam tendentem a Burgo Sancti Mauricii versus Seramy ? Item jus scindendi in valle Ysere quolibet anno quatercentum bachallias seu billiones et ipsos adducendi per aquam Ysere. Item ripagium dicte aque Ysere cum illis de Burgo Sancti Mauricii ». Il reconnaît aussi le même jour son château et ses fiefs de Tarentaise procédés de Nr Pierre, fils de Nr Gontier Bovet, et antiquement de Mesre Jacques de Villaraymon, et notamment « domum suam fortem sitam apud Villarium Aymonis cum fossalibus circum circa dictam domum juxta aquam Charbonelli. Item de bonis Beatricis quondam uxoris Johannis Boveti domicelli quondam et deinde Nobilis Urbani Boveti quandam domum fortem seu « turrim in Burgo Sancti Mauricii, etc. ».

Étienne,
seigr de Villaraymon, 2e fils, pupille de sa mère, 1518-1538. Mort avant 1544, sans avoir été marié.

V. François Aymard ou Aynar, seigr de Rochefort sur Saint-Genis, fils aîné
(dans un acte de 1531, François et Aynard paraissent faire deux personnages), pupille de sa mère, 1518-1538. Il épousa Marguerite de Prez de Crassy. Il emprunta 2,000 écus d'or du canton de Lucerne sous la caution de Gingins, son beau-frère. Celui-ci s'étant fait adjuger la seigneurie de Rochefort prétendant avoir payé ladite somme, François-Aynard plaida dès 1554 et obtint, arrêt 3 février 1566 (Arch. Savoiroux), pour faire revoir les sentences prononcées sur ce sujet. Il présenta une requête au Canton (S. d., Titres Million) pour obtenir attestation que le capital et intérêts n'étaient pas payés, et l'obligation entre les mains des créanciers. Dans le cours de ces procédures il se dit privé de ses biens et toujours débiteur du Canton. Est très probablement mort sans enfants.

VI. Philippe (ou Philibert) Joseph, fils aîné,
héritier de son père pour tous les biens du Bourg-Saint-Maurice (seigr de Rochefort), pour la moitié de ceux d'Ayme, et cohéritier pour moitié de tout le reste avec son frère Claude pour la juridiction de Rochefort sur Saint-Genis, biens de Pluvy, Peyrieu, Marneysia en Bugey et comté de Bourgogne, pupille de sa mère, 1569-1577 (Arch. Savoiroux). Il épousa, contrat de mariage du 30 juillet 1616 (Arch. Savoiroux), Discrète Nicolarde, fille d'Honnête Arnod Bourgeois, du Villard de Beaufort et de Louise de Gilly. Par ce contrat, auquel fut témoin Honorable Claude de Gilly, cordonnier, l'épouse eut 1,000 florins de dot. Il testa, le 6 ou 7 septembre 1630 (Titres Million), laissant la tutelle de ses enfants à sa femme qui, le 15 mars 1632 *(Ibid.)*, fit dresser l'inventaire de l'hoirie dans la maison-forte de Rochefort près Saint-Maurice (5). En suite d'une requête de janvier 1624 *(Ibid.)*, il obtint délai d'une année pour prêter carnet d'arrière-fief au Prince « à cause de sa pauvreté advenue par l'injure de la guerre et invasion du pays « ayant este prins par l'ennemy prisonnier avec perte de ses chevaulx, ardes et bagaiges pour le service de S. A. ». Elle vivait encore en 1635.

Anne.
Elle n'est pas nommée par Nicolarde, ci-dessus, parmi ses enfants dans l'acte ci-contre de 1635, mais elle est dite dans deux actes fille de feu Nr Philippe-Joseph de Gilly, seigr de Rochefort proche Saint-Maurice (peut-être était-elle née d'un premier mariage — à moi inconnu — de Philippe-Joseph ? ? ?). En 1633 (12 septembre) elle était mariée à Nr Michel Chevallier ; 2e *veuve en dernier lieu* de Clément de Prunier, seigr de Lemps, quand vivait 1er capitaine du régiment du Cte de la Valdisère, elle fait deux actes, 13 février, 10 mai 1643 *(Ibid.)*, comme tutrice de ses deux filles Anne et Charlotte de Prunier.

VII. Maurice,
héritier universel de son père, chargé de l'entretien de son frère Antoine.

Antoine,
probablement *mentis impos.*

Morts tous les deux avant la cession du 17 novembre 1635, sans postérité (Arch. Savoiroux).

V. Thomas-Philippe, seigr de Rochefort, etc.
Voir son article au f° 114, Tableau II.

Antoine. — Maurice.
Leur existence n'est prouvée que par une filiation des Arch. Thuyset, suivant laquelle ils sont morts jeunes.

VI. Claude, seigr de Villaraymon (2me fils), forme une branche cadette. Cohéritier universel de son père, substitué à son frère, pupille de sa mère, 1569 et 1577 (Arch. Savoiroux). Il possédait avec son frère aîné Philippe-Joseph (porté au f° 115) le juspatronat de l'hôpital, sous l'invocation de Saint-Antoine, dans la ville de Bourg-Saint-Maurice, et présentait un recteur institué le 21 novembre 1609 *(Ibid.)*. Il épousa Françoise de Gruel, fille de Ne André, seigr de Vullionay par contrat dotal du 29 nov. 1604 (Arch. St-Jorioz); il testa, le 3 juin 1625 (Mss. Bonnefoy), partant pour l'armée de S. A. Elle, reconnut, le 2 janvier 1629 *(Ibid.)*, déjà veuve, avoir reçu de Guillaume de Blancheville 200 écus d'or que lui avait donnés dans son contrat dotal Françoise de Beaufort, dame de Boège. Elle testa le 5 juillet 1646 (Mss. de l'abbé Bonnefoy, Arch. Thuyset).

Marie, religieuse (Vieille généalogie). Sous toutes réserves.

VII. Maurice, seigr de Villaraymon, héritier universel de son père et de sa mère. Il épousa, contrat dotal du 5 février 1639 (Titres Million), Dlle Angeline, fille de Ne Jean-Geoffroy Ginod, d'Ayton, seigr de Beauregard. En 1631 (Arch. Savoiroux), ensuite de la mort de Maurice et Antoine de Gilly de Rochefort, ses cousins-germains (*Voir* au IIe Tableau, degré correspondant), il réclama le fidéicommis apposé au testament de Thomas-Philippe, son grand-père. Quoique je n'aie pas vu la suite du procès, tout porte à croire qu'il n'eut pas gain de cause puisque Rochefort passa aux Nes Chapel. Il testa le 3 juin 1651 (Mss. Bonnefoy), et fut enterré à Ayme le 14 mai 1669 (Titres Million). Elle teste, le 13 décembre 1660 (Mss. Bonnefoy), et veut être enterrée au tombeau des prédécesseurs de son mari, dans la chapelle de Saint-François de l'église d'Ayme.

François, légataire en 1660.

André, seigr de Villaraymon, né en 1649 (?) (Trans. 1753), cohéritier universel en 1651, épouse : 1° le 9 février 1682 (Reg. Par. de Maché), Dlle Melchiotte de Seyssel, enterrée à Ayme le 24 mars 1685 (Titres Million); 2° contrat dotal du 19 décembre 1693 (Mss. Bonnefoy), mariés à la Pallud le 23 janvier 1694 (Mém., Mss. Bongain), Dlle Anne-Marie de Bongain, laquelle testa le 31 août 1741 (Arch. Savoiroux) et mourut septuagénaire le 20 mai 1742. Lui testa le 2 déc. 1717 (Arch. Savoiroux), étant avancé en âge. Veut être enterré dans la chapelle de Saint-François et des Onze Mille Vierges, au tombeau de ses prédécesseurs en l'église d'Ayme. Usufruit à sa femme nommée tutrice. Dans son testament elle nomma légataire son fils Charles-François et héritiers les enfants d'icelui pour tous les biens des hoiries qu'elle a adies de ses autres enfants décédés; à défaut l'église d'Ayme. (Elle avait perdu plusieurs enfants avant la naissance de Maurice-Joseph.)

André, né le 8 février 1646 (Tit. Million), mort jeune av. 1654.

VIII. Joseph (cohéritier universel 1651, François-Joseph, 1660, dit fils aîné, né le 3 octobre 1643 (Tit. Million), vivait à Ayme avec ses frères Prosper et André, 1677 *(Ibid.)*, teste le 13 mai, mort le 14 mai 1679 *(Ibid.)*. Ne fut pas marié.

Son contrat dotal (d'André) avec Melchiotte, sa première femme, est du 13 janvier 1682; elle était fille d'Aynard de Seyssel, Victe de Choisel, et de Françoise de Champier et sœur de Gilbert, Victe de Choisel. Melchiotte testa, le 27 novembre 1683, en faveur de son mari; elle avait perdu son fils Prosper. André passa quittance à Gilbert, son beau-frère, de la dot de sa femme, le 15 janvier 1684. (Le tout extrait des Mss. Bonnefoy.)

Jeanne-Christine, née à Ayme le 29 mai 1713 (Titres Million), morte avant son père.

François-Joseph, né à Ayme le 28 juin, mort le 24 juillet 1703 (Titres Million).

Maurice-Joseph, né à Ayme le 28 juillet 1705. Il teste, le 19 avril 1724 (Titres Million), se destinant aux ordres. Il mourut avant 1729, dominicain, étudiant à l'Université de Paris.

IX. Prosper, fils unique du 1er lit, né à Ayme le 3 octobre 1682, mort le 17 octobre 1683 (Reg. Par. d'Ayme), avant le testament de sa mère.

A classer. — Jeanne-Françoise de Gilly, morte le 5 octobre 1734, âgée de quatre-vingts ans.

Françoise de Gilly, enterrée le 16 mai 1610, sexagénaire.

Alexandrine de Gilly, mariée (1674) à Ne Jean-Baptiste du Chastel de Saint-Thomas de Cœur.

Catherine de Gilly, enterrée à Moûtiers, 23 novembre 1718, veuve de Ne Maurice du Chastel de Grand Cœur, mariée avant 1664, veuve avant 1702.

Je suis redevable de presque toutes les notions sur ces derniers Gilly à la complaisance du regretté et érudit chanoine Million.

Jean-Vincent, né à Ayme le 21 avril, mort le 12 juillet 1741.

Marc-Antoine, né à Moûtiers le 16 mars 1747.

Claude, né à Ayme le 30 juillet 1743.

(Titres Million. Tous trois morts jeunes).

François-Louis, né à Ayme, 4 novembre 1745, recteur d'une chapelle à Ayme, interdit par l'official en 1773 pour incapacité d'esprit (Titres Million). Selon les Mss. Bonnefoy il était encore, en 1778, investi du rectorat de deux chapelles à Ayme et St-Maurice.

X. Benoît-Théophile (fils aîné), seigr de Villaraymon et de Longefoy, né à Ayme le 1er octobre 1744 (Titres Million). Il épousa, contrat dotal du 14 septembre 1765 *(Ibid.)*, Françoise-Marguerite, fille de Ne Jean du Clos, seigr de la Place, d'Hauteville, native de Cluses. Elle teste, le 4 septembre 1779 *(Ibid.)*, en faveur de son mari avec lequel elle vivait aux Allues chez leur beau-frère. Il vivait encore en 1784 et ne laissa pas d'enfants.

TABLEAU III.

JACQUES,
pupille de sa mère, 1569, 1574, 1577. Il était capucin en 1591 (Titres Million).

JEANNE-FRANÇOISE,
légataire de son père, 1569. Elle épousa, contrat dotal du 21 avril 1592 (?) (Arch. Manuel), Nᵉ Claude-Louis de Buttet. Elle teste le 22 septembre même année (?) *(Ibidem)*.

JEANNE-FRANÇOISE, mariée à Ayme, le 1ᵉʳ mars 1641 (Titres Million), à Nᵉ Henri de Richer, seigʳ d'Allinville. Enterrée à Ayme, le 21 mai 1682 *(Ib.)*, très âgée (Contrat dotal du 11 mars 1640 *(sic)* (Mss. Bonnefoy).

JEANNE-FRANÇOISE, légataire, 1660 et 1679, née à Ayme le 26 août 1642.

JEANNE-FRANÇOISE, la deuxième, légataire en 1679. Une des deux Jeanne-Françoise fit donation à son neveu Charles-François (Trans. 1739).

Rᵈ PROSPER, conseigʳ de Villaraymon, 1672-1711, cohéritier universel, 1651, docteur en théologie et doyen de Chamoux. En 1668-1693, il était recteur de la chapelle de Sainte-Catherine, à Ayme.

CLAUDINE-FRANÇOISE, légataire, 1660-1679, épousa, contrat dotal du 3 mai 1675 (Mss. Bonnefoy), Nᵉ Jean du Maney, seigʳ de la Frasse. Elle teste le 12 septembre 1711 (Tit. Million).

GABRIELLE-AYMÉE, née à Ayme, 4 novembre 1640 (Titres Million). Est-ce la Gabrielle qui mourut, *très âgée*, le 28 juillet 1705 (Titres Million)??

JEANNE-FRANÇOISE DE RICHER D'ALLINVILLE épousa Nᵉ Claude-François du Chastel de Moutiers.

CHARLES-FRANÇOIS, 3ᵐᵉ fils, 2ᵈᵉ lit, seigʳ de Villaraymon, né à Ayme le 28 avril 1708 (Titres Million), épousa, contrat dotal du 14, mariés le 30 (Reg. Par. de la Roche) mai 1740 (Titres Million), Jeanne-Marie-Françoise de Paule Sautier, fille de Nᵉ Marc-Antoine, seigʳ de la Balme, et de Jeanne-Aimée de Chissé. Cohéritier universel de son père, resta le seul mâle de sa famille. Il reprit le procès avec les Chapel, Cᵗᵉˢ de Rochefort. Il réclamait le fidéicommis apposé au testament de Nᵉ Philippe-Joseph de Gilly du 6 septembre 1630 (Degré VI, fᵒ 115). Celui-ci avait nommé héritier Maurice, son fils, lui substituant ses enfants mâles; appelant, à défaut, les mâles de Nᵉ Maurice, son neveu, fils de Claude, son frère. Charles-François réclamait le fidéicommis à cause de la profession religieuse de Rᵈ Maurice-Joseph, son frère, dominicain; étant seul petit-fils de Maurice, feu Claude (et les enfants du testateur étant morts sans descendance). Mais ses droits étant périmés par la longueur du temps écoulé, il finit par renoncer en transigeant avec Nᵉ François Chapel, fils de feu Nᵉ Philibert, Cᵗᵉ de Rochefort, le 29 juillet 1753 (Titres Million). En 1761-62-63 *(Ibid.)* il affranchit de redevances féodales les communes d'Ayme, Longefoy, La Côte-d'Ayme, Tessens, Granier et Mascot. Il mourut *ab intestat*, le 4 février 1783, et ruiné *(Ibid.)*. Elle testa le 12 novembre 1771, codicilla le 15 novembre suivant, donnant 500 livres à son fils dont elle avait à se plaindre, et nommant héritières ses deux filles Agnès-Innocente et Aymée-Marie-Élisabeth. Elle fut enterrée à Ayme le 7 octobre 1772 (Titres Million).

PHILIBERTE, née à Ayme le 13 mars 1712, légataire de son frère pour 2,000 florins et trossel, morte à Ayme le 30 janvier 1724.

CLAUDINE, née à Ayme le 6 juin 1696, morte à Ayme le 27 suivant (Titres Million).

MARIE-URSULE, née le 21, morte le 22 octobre 1697 (Titres Million).

PIERRE-FRANÇOIS, mort à Ayme le 15 novembre 1716 (Titres Million).

AGNÈS-INNOCENTE, née à Moûtiers le 17 juillet 1748, épousa, contrat dotal du 24 décembre 1767 (mariés à Ayme le 9 février 1768), Vincent Raymond, notaire, demeurant aux Allues.

AYMÉE-MARIE-ÉLISABETH, née à Ayme le 15 juin 1742, épousa, contrat dotal du 21 mai 1773 (Titres Million), Joseph-Antoine Roget ou Roges, chirurgien à Talloires.

Héritières universelles de leur mère elles obtiennent, par Pᵉˢ du 27 février 1784 (Arch. S. S. S.), restitution en temps pour la conclusion d'un de leurs procès.

CLAUDINE, née à Ayme le 12 juillet 1751, morte avant 1771.

?

N^e ANTOINE DE GILLY, mort avant 1439.

GEORGES, bâtard, légataire au testament de Marie Bovet, 1439 (TABL. II, 115).

?

N^e et Religieux Mess^re GEORGES, nommés conseillers des enfants de Marie Bovet en son testament de 1439 (TABL. II, f° 115).

Docteur ès décrets, chanoine et official de Tarentaise, fidéjusseur pour François de Gilly de Rochefort en 1447 (TABL. II, III, f° 114), vivait encore en 1441 (Arch. Savoiroux).

N^e HUGON DE GILLY,

Probablement le même Hugon qui fut co-mandataire de François de Gilly, ci-dessus, son cousin, en 1452, son fidéjusseur en 1447, fidéjusseur de Michel de Gilly, son cousin (f° 114), en 1476. Il était de Tournon; l'acte ci-dessous de 1465 est passé à Tournon dans sa maison-forte; il était coseig^r de Cornillon. Est probablement le même Hugues ou Hugon père de Bertrand.

?

N^e ROLET DE GILLY, mort avant 1465.

?

N^e JEAN DE GILLY, mort avant 1465.

?

N^e JEAN DE GILLY, de la paroisse de S^t... de Gilly, mort avant 1461.

BERTRAND DE GILLY,

coseig^r de Cornillon et Marthod (fils de N^e Hugon). Reçoit, 18 décembre 1482 et 15 avril 1497 (Arch. de Cour), investiture de sa maison-forte près Tournon, biens, fiefs et rentes en dépendant en suivant les investitures faites à Hugues ou Hugon, son père, et à ses prédécesseurs. Le Duc de Savoie informé que son cher écuyer Bertrand de Gilly, coseig^r de Cornillon, a acquis de Michel de Gilly (f° 114), son cousin, des rentes, servis, etc., avec juridiction au mandement de Cornillon pour 600 florins, laude et ratifie par Patentes du 18 janv. 1499 (Arch. Savoiroux), et à cause de ses bons services lui fait remise complète des laods. Ratifié par le Duc Charles le 8 octobre 1504 *(Ibid.)*. Encore nommé dans les abornements d'un acte du 5 novembre 1520 (Arch. Giez).

MARIE DE GILLY épousa, contrat dotal du 10 juin 1465 (Arch. Thuyset), N^e et P^t seig^r Jean de Balleyson.

N^e JEAN DE GILLY, fidéjusseur au contrat dotal de Marie, ci-contre, en 1465.

N^e FRANÇOIS DE GILLY, fidéjusseur au contrat dotal de Marie de Gilly, ci-contre, 1465.

N^e BERNARD DE GILLY. Le 25 janv. 1461 (Arch. Savoir.), il prête hommage noble au seig^r de la Chambre, Vic^te de Maurienne, pour ses possessions allodiales sur lesquelles, outre l'hommage noble, il doit 2 sols forts à la mutation du seigneur et du vassal; fait au château de Chamoux. Est encore nommé dans les abornements d'un acte de l'an 1479 (Arch. Morand).

?

N^e LOUIS DE GILLY vend, le 13 décembre 1559 (Arch. Thuyset), à Mess^re Mermet Cusin, châtelain de Chevron, la prévalence de biens qu'il lui avait précédemment vendus.

?

D^lle PHILIBERTE DE GILLY épousa, contrat dotal du 26 novembre 1551 (Minutaire Brun, Étude Andrier), le sieur Claude Clarey.

N^e GASPARD DE GILLY (fils aîné ?), cohéritier de sa tante Suzanne de Confignon en 1541. Selon une vieille filiation, épousa Louise de Clermont, alliance qui ne m'est pas autrement prouvée.

R^d Mess^re LOUIS transige avec ses deux frères le 20 avril 1554 (Minutaire Brun, Étude Andrier Évian).

CLAUDINE-FRANÇOISE, femme de N^e Claude Lhoste, dit du Châtelard, de Tournon.

JEAN-BAPTISTE, coseig^r de Cornillon et Marthod, teste, le 17 août 1590 (Arch. du S. S. S.), en faveur de sa mère et de son frère, chacun par moitié, substituant Balthazard de Gilly, son cousin-germain. Fut marié à Louise, fille de N^e Janus Arthaud d'Allevard, veuve de N^e Guillaume du Fresne dit Ravoyre. Mort sans enfants.

ANNIBAL, coseig^r desdits lieux, succéda pour la moitié à son frère. Transige, le 3 février 1595 (Arch. du Souv. Sén. Sav.), avec les N^es Lhoste; dans cette transaction sont cités plusieurs des actes de ce fragment. Le 3 septembre 1626 *(Ibid.)*, il fit donation de tous ses biens à Marie de Beaufort, sa *nièce* (fille de cousin-germain), en se conformant aux volontés de sa sœur Claudine-Françoise. Il mourut sans alliance.

CLAUDINE-FRANÇOISE. Elle épousa N^e Jacques de Verdon, seig^r de Cornillon et Marthod. Morte ayant testé, bien avant 1626 (Arch. du S. S. S.), en faveur d'Annibal, son frère, substituant Marie de Beaufort, sa nièce (*sic*).

Honnête CLAUDE, fils naturel, laboureur, témoin aux enquêtes 1671-1672, âgé d'environ cinquante-deux ans.

LOUISE épousa : 1° N^e François BALTHAZARD, seig^r de Sezenay, dont elle était veuve avant 1595; 2° avant 1599, M^e Humbert Sallier, lequel transige, le 25 juin 1599 (Minutaire Brun), avec son beau-frère Balthazard et le B^on de Montailleur. Cet Humbert, anobli en 1634, fut la souche des Sallier de la Tour (*Voir* SALLIER). Elle eut des enfants des deux lits (*Voir* BALTHAZARD AU SUPPLÉMENT).

N^e MELCHIOR LHOSTE,

probablement le même que Gaspard (très souvent en Savoie on prend le nom des vrais Mages l'un pour l'autre ou l'un avec ou sans l'autre), fit héritier testamentaire, Jean Peron de Clermont, lequel en cette qualité eut un procès avec la mère dudit Melchior, réglé par transaction du 18 juin 1628 (Arch. S. S. S.) avec Marie de Beaufort, ci-contre, héritière de Claudine-Françoise de Gilly, ci-dessus.

N^e GASPARD LHOSTE,

N^e MICHEL LHOSTE,

substitués au test^t de leur oncle J.-B. de Gilly.

HÉLÈNE SALLIER : 1° à M^e Pissot; 2° à M^e François Chabod, procureur au Sénat. Attendu que Balthazard de Gilly a dissipé une grande partie de ses biens dont une autre partie est tenue par Marie de Breuil et par D^lle Françoise Cusin, elle cède tous ses droits dérivant du testament de 1588 à Claudine de Blancheville par acte du 23 mars 1652 (Arch. Savoiroux). Elle plaidait, 1680-1681, avec Bernardine de Beaufort et Jean-Michel du Fresney (Arch. Thuyset).

JEANNE-LOUISE SALLIER, morte après l'appointement du procès, a laissé des enfants de M^e Jean-Girard Rey, châtelain de Verrens, son mari, qui agissait de concert avec Hélène, leur tante, réclamant chacun un tiers de l'hoirie d'Étiennette de Gilly, dont ils sont aussi proches parents que Marie de Grandchamp (Procédures, Arch. Rubaud et Thuyset).

Tableau IV.

Je suppose que cette branche descend de Viffrey, frère de Jacquemet, IIe Tableau. Dans une reconnaissance passée par Michel (*Ibid.*, Degré IV), le 23 octobre 1507, il reconnaît les biens reconnus précédemment par Viffrey et Jacquemet de Gilly (*Ibid.*, Degré II) et après par Louis, François et Michel de Gilly (*Ibid.*, Degré III) et par Hugon de Gilly, et c'est par indivis avec Bertrand de Gilly (ci-dessous, p. 118). Si ce n'est pas de cette manière, il est certain que la parenté entre les deux branches était alors très proche, comme on le voit dans ces deux tableaux.

?

Nº Jean de Gilly, parmi les nobles de Savoie - Propre qui prêtent hommage à Amédée VIII en 1430 (Capré, 157).

?

Nº Rolet de Gilly se reconnaît en janvier 1421 débiteur de Pierre de Menthon, bailli de la Val d'Aoste (Arch. Th.).

?

Nº Rolet de Gilly fut marié à Nº Girarde de Montvuagnard (qui était veuve de Nº Mermet de Contaminette), contrat dotal du 20 février 1423 (Arch. Cohendier).

?

Nº et Pt Aymard ou Aynard de Gilly, mort avant 1541.

Nº et Pt Jérôme de Gilly de Tournon, coseigr de Cornillon et Marthod, teste le 12 juin 1525 (Arch. du S. S. S.), instituant héritière, sa vie durant, Suzanne de Confignon, sa femme, puis le fils aîné de son frère Aynard et ses mâles par ordre de primogéniture. Elle teste, le 5 mars 1541 (Arch. Savoiroux), veuve. Veut être enterrée à Tournon avec son feu mari; nomme héritiers universels Nes Gaspard et Balthazard, fils de feu Nº Aynard de Gilly, les substitue l'un à l'autre : s'ils meurent sans enfants ou s'ils viennent à « incidere in errorem secte lheuteriane vel alterius secte » nomme héritier universel Magn. seigr Michel de Chevron-Villette ; testament fait à Tournon dans la maison de son feu mari.

?

Nº Georges de Gilly.

?

Nº Jean-Louis de Gilly. Un acte pour Balthazard, ci-contre, est passé à Tournon, dans la maison de Dlle Jeanne de Provence, sa femme (de Jean-Louis).

Nº Jean de Gilly, témoin à Mercury le 13 février 1524 (Arch. de Giez).

Balthazard, seigr de Gilly, coseigr de Cornillon et Marthod, épousa, contrat dotal du 22 juin 1566 (Inventaire, Minutaire Brun, Étude Andrier), Françoise Cusin, fille de Me Mermet Cusin, qui testa, le 4 novembre 1597 *(Ibid.)*, en faveur des enfants de Balthazard. Celui-ci prêta hommage noble pour la seigneurie de Gilly en 1569, 76 et 77 (Preuves de Malte). Il testa, le 4 septembre 1588 (Arch. du S. S. S.), en faveur de son fils et de ses mâles, à défaut en faveur de ses deux filles chacune par moitié. Il paraît avoir été dissipateur de ses biens.

Balthazard, Bon de Gilly, coseigr de Cornillon (la seigneurie de Gilly dans la vallée de Conflens fut érigée en baronnie par Patentes du 4 octobre 1597 (Arch. de Cour). Il épousa, contrat dotal du 6 avril 1596 (Minutaire Brun), Marie de Breul (on trouve ce nom écrit de Bueil, de Bruel), fille de Nº Antoine du Breul (en latin *de Brolio*), seigr et Bon de l'Isle, conseiller de S. A. et premier maître d'hôtel, commissaire général des guerres en deçà les monts, et de Claire de Grimaldi. Par acte du 20 avril 1600 (Arch. Thuyset), Antoine augmente de 1,000 écus d'or la dot de sa fille, et c'est pour sa part dans l'hoirie maternelle. Il fut séparé de biens avec sa femme et déclaré prodigue par arrêt du Souverain Sénat de Savoie du 3 avril 1645 (Arch. S. S. S.), par lequel attendu la pauvreté et mauvais mesnage de son mari elle fut nantie de ses biens et, en vertu des actes 1596 et 1600, déclarée créancière de 5,000 écus d'or. Les enfants furent déclarés possesseurs du fidéicommis apposé au testament de leur aïeul paternel (4 septembre 1581), et héritiers de Mermet Cusin, leur bisaïeul maternel, testateur, le 4 septembre 1597. Le Président de Bavoz, commis sur les lieux, fait appeler les principaux tiers possesseurs des biens adjugés à ladite Dame et à ses enfants, et notamment Révers François-Nicolas de Riddes, abbé de Tamié, et Nº François de Riddes de Belletour, son frère. Les parties transigent le 14 août 1617 (Arch. Thuyset). L'abbé restituera les biens offerts à Tamié par Nº Claude-Antoine, ci-dessous; plus il restituera les rentes dont il avait acquis, comme homme privé, les prises rière le mandement de Tournon, du lot de Verrens, du lot de Tournon et du lot de Poypon moyennant 800 florins à lui donnés par ladite Dame, les fruits perçus lui demeurant. Plus l'abbé s'engage à recevoir religieux dans son abbaye un autre fils de ladite Dame, et si celui-ci fait profession, le curateur des enfants donnera 2,000 florins. Les deux voués à Tamié ne pourront plus rien prétendre sur les hoiries paternelle, maternelle, fraternelle et sororinelle. La vente faite par Gilly à François de Riddes, de Marthod, est maintenue pour le rural, mais moyennant 4,000 florins il relâchera à ladite Dame la seigneurie, juridiction et rente de Marthod, la prise de l'année exceptée. Elle étant veuve fit, le 13 décembre 1661 *(Ibid.)*, donation à Annibal de Grimaldi des Ctes de Bueil, Bons de Montailleur, capitaine dans l'escadron de Savoie, son parent, de ses droits dotaux et de ses droits sur Gilly comme héritière de ses et dudit Bon de Gilly enfants prédécédés.

Françoise épousa Nº et Pe Antoine de Beaufort, Bon d'Héry, etc.

Claude-Antoine, religieux à Tamié, avait fait donation à l'abbaye le dernier février 1613, qui fut annulée, 1617. Mort avant 1651.

François, voué à Tamié (*Voir* ci-dessus), puis Bon de Gilly, épousa Dlle Gabrielle Cize et mourut sans enfants avant l'année 1651.

Antoinette mariée à Nº Jean-Claude-Emmanuel de Grandchamp. Partage, avec son frère François et sa sœur, le 28 décembre 1634 (Procéd., Arch. Savoiroux).

Étiennette de la succession de laquelle il s'agit. Idiote et sourde, on fit des enquêtes sur son état en 1672 (Archiv. Thuyset). Elle mourut le 28 octobre 1672 (Procédures aux Archives Thuyset).

Marie de Beaufort, donataire d'Annibal et de Claudine-Françoise de Gilly, ci-contre, épousa Guillaume du Coudrey de Blancheville, président au Souverain Sénat de Savoie (*Voir* ces noms).

Nº Charles de Grandchamp
épousa Bernardine de Beaufort avant le 30 décembre 1653 (Arch. Thuyset), laquelle se remaria avec Nº Jean-Michel du Fresney, veuf de Dlle Jeanne-Lucrèce Martin.

Claudine de Blancheville, cessionnaire en 1562.

François du Fresney — *Frère et sœur utérins.* — *Marie de Grandchamp*

présente une requête au Souverain Sénat de Savoie pour défendre sa sœur injustement attaquée. — Voir Fresney.

pretendit avoir seule droit à l'hoirie d'Étiennette, devenue idiote, paralytique et au lit depuis trois ans, comme plus proche à lui succéder. Elle épousa Nº Pierre-Joseph du Fresney (fils du 1er lit de son beau-père), qui l'accusa injustement de faits (non cités) pour lesquels elle était détenue, en 1694, à Grenoble (Procédures, Arch. Rubaud et Thuyset).

GINGINS (DE)

SEIGNEURS DE BEAUMONT ET VILLELAGRAND AUX BAILLIAGES,
BARONS DE DIVONNE, Etc., Etc., Etc., AU PAYS DE VAUD.

P. *d'argent semé de billettes de sable au lion de même br. s. le tout.*

(Ce sont identiquement les mêmes armes que celles du duché de Chablais.)

ILLUSTRE famille du pays de Vaud, connue dès le XII[e] siècle, qui continue encore de nos jours avec la plus grande distinction.

Nous donnons seulement ici *in parte qua* ce qui concerne ses rapports avec le Duché de Savoie, en renvoyant les curieux, notamment au Tome XVIII des *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Suisse Romande,* où ils trouveront des généalogies et une copieuse notice dont je ne puis pourtant accepter toutes les données, comme on le verra dans le Tableau ci-contre.

MARIE
à Aymon de Coucy, seig[r] de Genissia.

PIERRE, seig[r] du Châtelard, coseig[r] de Vevey? épousa Anne de Valpergue (Chronique). Il eut entre autres enfants :

MARIE
à Georges de Valpergue, seig[r] de Villars en Savoie (Chronique).

JACQUES, seig[r] de Gingins et Divonne, conseiller, chambellan et maître d'hôtel du Duc de Savoie, épousa Jeanne de Crescherel (Chronique). Au t. II, f° 240, d'après Bonnefoy je l'ai nommé Jacques de Dyvone. Il eut entre autres enfants :

FRANÇOIS,
seig[r] du Châtelard, Montreux, coseig[r] de Vevey, capitaine du château de Chillon, 1499. Il épousa Bonne, fille de Jean, C[te] de Gruyères, et de Marguerite de Grandson (Chronique). Il fut témoin à l'acte passé à Villelagrand par son oncle Amédée en 1517. C'est lui (ou son fils et homonyme) qui acheta, le 24 février 1524 (Arch. Thuyset), de François de Montfalcon, B[on] de Flaxieu, etc., la maison-forte de Belletruche existant dans la ville de Vevey, avec ses édifices, curtines et attenances « in burgo inferiori » abornant « rippam lacus a vouderia », rentes, dîmes, prés, vignes, terres, hommes et hommages, fiefs, etc., à Vevey, Saint-Symphorien, Corsier, etc., le tout de franc alleu ; prix : 4,600 florins d'or. Acte passé au château de Divonne « subtus lobias ».

MARIE
épousa, en 1486 (Chronique), Jacques de Charansonay, seig[r] de la Balme (ou J. de la Balme, seig[r] de Charansonay), fils d'Amédée.

MARIE,
fille unique, née en 1508, Dame de Divonne qu'elle apporta à son mari, François de Gingins, ci-contre, son cousin issu de germain (Chronique).

FRANÇOIS DE GINGINS (fils unique),
B[on] de Divonne (dans l'acte 1524, ci-dessus, qui le concerne, peut être l'acquéreur, est qualifié de B[on] de Châtelard) du chef de sa première femme, Marguerite, sa cousine, ci-contre, qu'il épousa en 1525. Elle mourut à Genève en 1537 (Chronique). Il épousa : 2° Claudine de Gilly, fille de Michel, seig[r] de Rochefort, et d'Hélène de Rossillon (contrat dotal du 8 janvier 1542 (Chronique). Claudine (*Voir* GILLY) avait épousé, en premières noces, François de Montdragon, seig[r] de Montfleury, et, en deuxièmes noces, Michel Mangerot, B[on] de la Sarraz : elle hérita de celui-ci ce fief-baronnie qu'elle apporta à François de Gingins, son troisième mari.

MICHEL-CATHERIN, B[on] de Divonne,
figure avec son neveu dans des actes pour Vanzy, 1550-1567 (Arch. Morand). Il épousa Suzanne d'Estavayé (Chronique), et eut entre autres enfants François, ci-dessous.

Magnif. seig[r] JEAN-FRANÇOIS DE GINGINS.
Le 23 avril 1557 (Titres Million), Sébastien, C[te] de Montbel, lui accense pour trois ans le château, juridiction de Rochefort, avec biens et droits. Le 11 avril 1558 *(Ibid.)*, Gingins met en son lieu et place Philippe de Gilly, seig[r] de Villaraymon. Il épousa Claudine de Vuippens, veuve de Jean d'Estavayé (Chronique).

JOSEPH DE GINGINS, B[on] de la Sarraz,
est le chef des deux branches actuellement existantes au pays de Vaud, à la Sarraz et Eclepens.

FRANÇOIS, B[on] de Divonne,
qualifié de seig[r] de Vanzy, cède, le 23 août 1562 (Titres Million), à Philippe de Gilly, seig[r] de Rochefort en Tarentaise, tous ses droits sur la seigneurie de Rochefort sur Saint-Genis.

ANTOINE,
seig[r] de Divonne, conseiller d'État, premier président au Souverain Sénat de Savoie, témoin à Turin, 21 novembre 1491 (Arch. Thuyset). Président du Conseil Ducal lors de son contrat de mariage du 17 novembre 1492 (Arch. Menthon), avec Marie, fille de Bernard, B[on] de Menthon. Il fut stipulé que le premier mâle à naître serait chef de nom et d'armes et aurait le château, mandement et juridiction de Divonne « dummodo fuerit sufficiens et idoneus » : à défaut le deuxième mâle. Suivant la chronique de la maison, il n'eut qu'une fille, rapportée ci-dessous.

MARGUERITE,
fille unique, née en 1508, Dame de Divonne qu'elle apporta à son mari, François de Gingins, ci-contre, son cousin issu de germain (Chronique).

JACQUES DE GINGINS.

Suivant les chroniques de la maison, serait petit-fils de Jean de Gingins et de Catherine, fille de Girard, seigr de Ternier, laquelle aurait apporté aux Gingins les seigneuries de Divonne, de Saint-Jean de Gonville, Beaumont en Semine et Troches en Chablais. Je ne puis admettre cette alliance entre Jacques de Gingins et Catherine de Ternier. Jacques épousa, le 26 novembre 1374, Aymonette, fille d'Amédée de Joinville, seigr de Divonne, et de Catherine de Ternier. C'est selon toute apparence par cette alliance que les seigneuries de Divonne et Saint-Jean de Gonville sont entrées chez les Gingins. Quant à Beaumont que les chroniques font provenir de ce mariage, c'est inexact, ainsi que la seigneurie de Troches qui n'a jamais appartenu aux Gingins, quoi que l'on dise. Le P. Anselme (3e édition, t. VI, 669) se trompe gravement en donnant pour femme à Amédée de Joinville Catherine de Bernier. Quoique je n'aie pu, à mon grand regret, voir les archives de la famille, je crois pouvoir affirmer tout ce que je viens de dire.

JEAN DE GINGINS, seigr de Divonne et Beaumont,

conseiller du Duc de Savoie, son ambassadeur auprès de plusieurs princes (Chronique), épousa, en 1415, Marguerite de la Sarraz, Dame de Montreux, codame de Vevey (?) (Chronique). Le 23 août 1442 *(Sommaire des Fiefs)*, il reconnut tenir du Duc de Savoie sous hommage noble les maisons-fortes de Beaumont (et non Belmont), Merard et Cusineus avec juridiction omnim., rentes, fiefs, etc., *procédées d'Hudriet, fils de feu Jacquemet de Châtillon, qui lui avaient été cédées* par le Duc Louis par Patentes du 5 octobre 1437. Mort avant 1474 (Chronique). Il eut entre autres enfants :

BONNE
à François de Chalant (Chronique).

AMÉDÉE, seigr de Beaumont et Villelagrand.

Il reconnut, comme son père l'avait fait en 1442 pour Beaumont, le 8 janvier 1474 *(Sommaire des Fiefs)*. Il épousa Anne, fille de Robert de Grailly, qui lui apporta des droits sur ou la seigneurie elle-même de Villelagrand : le fait est que dans un acte par lequel il approuve un acte de sa fille Yolande, le 23 janvier 1517 (Arch. Cohendier), on voit qu'il le fait rédiger à Villelagrand, dans le château dudit seigr Amédée de Gingins, seigr de Beaumont. Il mourut avant 1542. (*Voir* GRAILLY).

AYMON,

chanoine de Genève (1483, Chas Mercier), protonotaire apostolique, abbé de Bonmont, grand vicaire du diocèse. Il fut nommé évêque de Genève par le chapitre, en 1513, mais non reconnu par le Pape. Prieur de Saint-Sulpis au pays de Vaud depuis 1522 jusqu'à la conquête du pays de Vaud. Par un accord de 1530 environ, entre lui et Sébastien de Montfalcon, évêque de Lausanne, Aymon le nomma coadjuteur audit prieuré, sa vie durant, sans perception de fruits. Sébastien lui remit les églises paroissiales de la Biolle et d'Albens en Savoie, et la chanoinie-prébende qu'il possédait en l'église cathédrale de Lausanne, devant revenir à Guillaume, fils donné dudit Aymon. Celui-ci, chassé de Saint-Sulpis par les hérétiques, mourut un an après (1537, Chas Mercier) dans l'abbaye de Bonmont, où on lui accorda sa vie simplement « pour ce qu'il estoit fort vieulx ».

YOLANDE

1° à Nre Jean, fils de feu Nre Jean de Manessy, seigr de Vanzy et coseigr de Semine. Elle hérita de lui avant le 22 janvier 1517 (Arch. Cohendier). Elle épousa : 2° avant 1543, Ne Etienne de la Mar qui devint ainsi seigr de Vanzy. Elle passe reconnaissance noble le 30 octobre *(Fiefs)* et le 30 décembre 1544 (Arch. Thuyset), comme donataire de son premier mari, pour les hommes et fiefs de Vanzy et de Beaumont. *Voir* LA MAR.

LOUISE
à Antoine de Châtillon auquel elle apporta Villelagrand (2).

AIMÉE
à Claude de Chabod, seigr de Jacob, auquel elle aurait apporté Troches (1).

ANTOINETTE,
femme de Nicolas de Valpergue, seigr du Villars, Dme de Beaumont, qu'elle reconnaît en faveur du Duc de Savoie, le 8 janvier 1542 *(Fiefs)*.

GUILLAUME,

fils donné, né d'une fille non mariée. Chre de l'église de Lausanne, pourvu par l'accord ci-dessus des églises paroissiales de la Biolle et d'Albens, sans fruits durant la vie de son père. Si l'Évêque ne pouvait par le fait des hérétiques de Saint-Sulpis, réaliser l'acte ci-dessus, la cession des églises ci-dessus était annulée, mais la prébende chanoinie devait toujours appartenir à Guillaume. Peu de temps après la mort de Messre Aymon, son père, Guillaume voulut se mettre en possession desdites églises. Il plaida et transigea avec l'Évêque, et obtint l'église d'Albens moyennant 90 florins de pension en faveur de l'Évêque. Lors de ce procès Guillaume demeurait au château de Charansonay avec le seigr de Ramasse, père de Fr. Claude de la Balme, en faveur duquel Guillaume se démit du bénéfice de la Biolle en se réservant trois parts des fruits. A la date des enquêtes (1544), (Arch. Thuyset), Sébastien de Montfalcon était en Savoie depuis huit ans.

?

MARGUERITE,

abbesse de Bonlieu, serait, selon la Chronique, fille de Jean, ci-dessus : impossible, puisqu'elle fut nommée le 2 mai 1519 (Inventaire), ce qui la reporte à ce degré ou au degré supérieur.

(1) Un Claude-Jérôme de Chabod, chevalier de l'Annonciade, devint possesseur de Troches, mais par son mariage, 1617, 1625, avec Claudine-Adriane de Mouxy, Dame de Troches (*Voir* CHABOD, t. I, f° 332).

(2) Cette donnée est inexacte, du moins s'il s'agit de la seigneurie de Villelagrand (*Voir* GRAILLY).

(3) C'est de lui que descend (son petit-fils, je crois) Laurent de Gingins, Baron de Divonne, qui épousa Françoise Simon, qui devint ainsi et par l'entrée en religion de Bonne, leur fille unique, Dame de Divonne, et l'apporta à son second mari Gilbert de la Forest (*Voir* LA FOREST, t. II, 432, degré VIII).
Cette Bonne mourut supérieure du couvent des Bernardines de la Roche en 1724 (Chronique). Je trouve une Barbe de Gingins qui était conseillère et religieuse audit couvent en 1718 (Arch. Foras).

N. B. — Le *Pourpris Historique* divague à son ordinaire quand il cite Guillelmine de Gingins, fille du seigr de Divonne, qui aurait épousé Guigues de Balleyson et serait mère de Mamerque de Balleyson qui, l'an 1322, aurait été la femme de Garnier de Sales !
En faisant les calculs chronologiques les plus favorables à la donnée du *Pourpris*, le prétendu seigr de Divonne a dû naître au plus tard vers 1268, c'est-à-dire 126 ans environ avant que la seigneurie de Divonne soit entrée dans la noble famille de Gingins.

GINOD

P. *de sinople au sautoir d'or cantonné de quatre treffles d'argent* (Arch. Saint-Maurice) : on trouve aussi le champ *d'azur*.

Il faudrait pouvoir supprimer un fait trop certain de cette généalogie ; mais que celui qui n'a point péché lui jette la première pierre. Originaire de la Val d'Aoste, transportée à Chambéry, puis en Maurienne à Aython où était la maison-forte de Beauregard, cette famille s'est éteinte vers 1750. Elle a fait ses Preuves de 1723 (filiation indiquée par de doubles traits). Les autres notions, sans autre marque de provenance, sont tirées d'un manuscrit de mes archives sur les Bongain, les Gilly et les Ginod. (On trouve parfois Genod et même Genot) ; et je n'en prends pas la responsabilité.

?

R^d Mess^re Pierre Ginod, archidiacre de l'église de Moûtiers, mandataire du Prévot (lequel ?) d'Aoste dans un acte du 28 novembre 1546 (Arch. Thuyset). Sans marque de parenté.

N^e et Spect^e Étienne Ginod, conseiller de S. A. et médecin d'Emmanuel-Philibert, puis de Charles-Emmanuel. Alliance inconnue. Obtient avec son frère l'Évêque les Patentes de légitimation de leur neveu en 1582.

Mess^re Jean Ginod, prévôt d'Aoste, eut de Pernette Pariatta, fille de Pantaléon, un fils légitimé, 1582.

N^e César Ginod d'Aython, dit neveu et substitué par l'Évêque de Belley : frère de Françoise. Tuteur de N^es Jean-Geoffroy, Étienne et Gaspard, fils de feu N^e Jérôme, *ses neveux* (à la mode de Bretagne ?), constitue une dot à sa nièce *(Idem)* Claudine dans son contrat de mariage avec Claude de Menthon-Lornay, et notamment une maison, située à Annecy, rue de la Filaterie, procédée de N^e Antoine Lect, confinant la rivière de Thioux (Arch. Ruband). Capitaine entretenu au château de Montmélian, il teste le 27 mai 1632 (Arch. d'Arcoll.). Outre les dispositions marquées, il lègue à N^es César de Menthon des Costes et César d'Humilly, ses filleuls (il aurait pu les nommer également ses neveux au même degré), ses biens de Jacob-Bellecombette et Montagnole ; legs à N^e César (fils de N^e Humbert Lanier) Lanier, son filleul. Le testament fut ouvert le jour même de sa mort, à Chambéry, le 16 septembre suivant *(Ibid.)*. Je n'ai pas d'indications précises démontrant qu'il soit fils d'Étienne ; les diverses qualifications de neveu contenues dans ce tableau ne tranchent pas la question que je laisse douteuse.

Charles-Emmanuel, doyen de Saint-Jean de Belley, cohéritier universel de son oncle, 1604.

Françoise, cohéritière universelle de son oncle (1604). Cède ses droits à son frère César le 18 novembre 1619 (Arch. d'Arcollières). Elle était veuve de N^e Claude Flandrin, seig^r de Montarfier. Fille d'Étienne suivant de vieilles généalogies.

Rév^d Gaspard, mentionné au cont^t de sa sœur Aimée en 1620.

Rév^d Étienne, prévôt d'Aiguebelle, 1620-1643. Est-ce celui qui, le 13 novembre 1631, était curé de Saint-Pierre de Lémenc, près Chambéry, et témoin à Annecy ? Il teste le 23 mars 1643. Fut légataire de N^e César Ginod, *son oncle*, qui le nomme recteur de la chapelle de l'Annonciation par lui construite à Aython, à Beauregard.

Jean-Geoffroy, seig^r de Beauregard (à Aython, Maurienne). Il épousa : 1° contrat dotal du 23 novembre 1610 (Titres Million), Jacqueline-Jeanne-Étienne de Bellegarde, fille de N^e Antoine, seig^r de Disonche ; 2° Claudine Vitet, laquelle, veuve, fit le 5 février 1660 (Arch. S. S. S.) une donation à César, ci-dessous, son fils ?

Jean-Geoffroy est dit dans un acte neveu maternel de N^e Jacques Pelard, seig^r du Noyret, président à la Chambre des Comptes de Genevois. — Cohéritier universel de N^e César Ginod, *son oncle*, 1632.

Philibert, mort jeune.

Claudine à Claude de Menthon de Lornay, seig^r des Costes, contrat dotal du 18 février 1603 (Arch. Ruband).

Angeline (1^er lit) épousa, contrat dotal du 5 février 1639 (Titres Million), Maurice de Gilly de Villaraymon d'Ayme. Légataire de N^e César Ginod, son parrain, 1632.

César, seig^r de Beauregard, épousa, contrat dotal du 9 décembre 1658 (Arch. S. S. S.), D^lle Jeanne-Françoise Méclard qui, le 31 mars 1664 *(Ibid.)*, fut nommée tutrice de son fils non encore baptisé.

D'après une généalogie, Titres Bonnefoy, c'est bien la même Méclard qui épousa : 1° César ; 2° Pierre, ci-contre.

Pierre à D^lle Jeanne-Françoise Méclard ?? Il teste le 8 novembre 1670. Elle vivait encore en 1677.

Louis, mort jeune ; enterré à Saint-Eusèbe de Cœur le 21 juin 1674 (Titres Million).

Joseph épousa D^lle Jeanne-Françoise Berthier. Il teste le 24 janvier 1694 (Arch. Charbonneau). Veut être enterré dans l'église d'Aython au tombeau de ses prédécesseurs. Nomme héritiers universels ses deux fils ; usufruit à sa femme. Casse un testament précédent. Fait à Cuchet, paroisse de Bonvillaret, dans la maison du testateur.

Humbert, cohéritier universel de son père. S'appelait probablement Humbert Antoine. Destinée inconnue.

N^e Jean-Pierre Ginod, cohéritier universel de son père, épousa à Moûtiers (Reg. Par.), le 6 mars 1725, D^lle Marguerite Figuet. Avec lui finissent les Preuves de 1723.

Antoine, n'est pas nommé au testament de son père. Est probablement le même qu'Humbert. Était l'aîné.

Françoise (fille de N^e Jean-Pierre Ginod) épousa à Moûtiers (Reg. Par.) N^e Joachim de Villanova, officier espagnol, le 16 septembre 1748.

Aimée-Maximine, née à Moûtiers le 11 mars 1732 (Reg. Par.).

Marie-Césarine, née le 11 juin 1728 (Reg. Par.), épousa N^e Joseph de Charbonneau. Elle teste le 16 janvier 1781 (Arch. Charbonneau).

?

Jean *GINODI*,
de la Cité d'Aoste, épousa Dlle Louise Regis en 1476. Seraient les auteurs des deux ci-dessous, ce qui me semble peu admissible si la date de 1476 est exacte.

N[s] et Égrège Jean Ginod.
Ils possédaient une *caborne* dans la grande rue de Chambéry et une maison audit lieu où fut passé un acte, le 19 novembre 1530 (Arch. Savoiroux).
Il possédait une *caborne* et une maison près l'église Saint-Léger, le 15 novembre 1532, qu'il tenait des hoirs de Spectable Messre Pierre Marchand (Arch. Thuyset). Son alliance est inconnue.

N[s] Pierre Ginod.
A cet acte de 1530 est témoin Fr. Pierre Ginod, de l'ordre des Frères-Mineurs. Suivant une vieille généalogie (Arch. Thuyset), N[s] Pierre serait père des enfants ci-dessous. Alliance inconnue.

Rév[me] Messre Jean-Geoffroy,
prévôt d'Aoste, puis d'Aython, sénateur au Souverain Sénat de Savoie; évêque de Belley, maintenu par Patentes du 15 octobre 1575 (Arch. S. S. S.) dans la charge de conseiller et premier sénateur, malgré sa nomination à l'évêché de Belley. Refusa l'évêché d'Aoste en 1585. Mort le 10 août 1604 (*Livre de raison Truffon*, Arch. Thuyset). Il teste à Belley, le 9 avril 1604 (Arch. d'Arcollières), nommant héritiers Charles-Emmanuel, doyen de Belley, et Dlle Françoise, ses neveux, et substitue N[s] César, son neveu. Je suppose que c'est lui (et non son frère Jean) qui (ici nommé simplement Jean) étant prévôt, vicaire général et official du diocèse d'Aoste, prieur command[r] de Saint-Baldoph près Chambéry, nomme, le 8 août 1592 (Arch. la Serraz), ses mandataires N[es] Antoine Guichard et Claude Authurin ses consanguins et affins.

N[s] César (s'il a existé, fils de Pierre). Je ne crois pas devoir le confondre avec son homonyme porté au degré plus bas. Il y a pourtant ambiguïté entre les deux César, à cause des qualifications si élastiques d'oncle et neveu.

Hercule, chanoine d'Aiguebelette.

Laure
à N[s] François Courtois d'Arcollières.

N[s] Jérome Ginod
par lequel commencent les Preuves de 1723. Par Patentes du 13 mars 1582 (Arch. Thuyset), il fut légitimé et anobli en tant que besoin : et c'est sur la demande de N[s] Étienne Ginod, conseiller et médecin de S. A., et de Rév[me] Jean-Geoffroy Ginod, évêque de Belley, oncles de Jérôme, entérinées à la Chambre des Comptes le 9 juin suivant. Par ces Patentes, le cher amé et féal Jérôme Ginod fut mis en tout et pour tout sur le même pied que les nobles de Savoie. Il épousa Dlle Marianne Pelard du Noyret, veuve de N[s] Antoine Lect, trésorier général du Genevois, morte en mai 1593. Il se remaria en novembre 1595 avec Louise d'Arestel, veuve de N[s] Lucas Vial d'Aiguebelle.

N[s] CLAUDE-BENOIT D'ARCOLLIÈRES, seig[r] dudit lieu : exécuteur testamentaire et cohéritier universel de N[s] César Ginod, son oncle, *1632. Lui était substitué pour cette part de l'hoirie (un tiers) N[s] César, son fils. Le 15 juin 1633 (Arch. d'Arcollières), il achète de N[es] Jean-Geoffroy et Gaspard Ginod frères, ci-dessous, les parts qu'ils pouvaient avoir dans les hoiries de l'Évêque de Belley et de N[s] César Ginod*, leur oncle, *moyennant à chacun d'eux 4,000 florins et 50 écus d'or d'épingles et des robes pour Dlle George Martin (femme de Jean-Gaspard) et Dlle Angeline, fille dudit Jean-Geoffroy.*

Jean-Gaspard (3[me] fils), d'Aython,
épousa, contrat dotal du 26 avril 1632 (Inventaire, Arch. d'Arves), Dlle Georgine, fille de N[s] Ennemond Martin. Le 21 septembre 1631 (Arch. Monthouz), il achète des droits seigneuriaux à Gruffy, pour 100 ducatons, de N[s] Jean-Baptiste de Valence, seig[r] dudit Gruffy.
Elle était veuve avant le 3 septembre 1658 (Minut[e] Brun. Étude Andrier, à Évian). Il fut cohéritier universel de N[s] César Ginod, *son oncle*, 1632.

Aimée
épousa, contrat de mariage du 23 juin 1620 (Arch. Thuyset), N[s] Gabriel d'Humilly. Ses frères lui constituent une dot de 1,000 florins et de 100 ducatons.

Françoise, fille naturelle.

N[s] CÉSAR D'ARCOLLIÈRES, filleul de N[s] César Ginod, substitué pour le tiers de son hoirie à Claude-Benoît, son père.
Voir Courtois.

François-Claude, seig[r] de Cuchet, vivait chez son frère le Prieur ; mort sans avoir été marié, après 1580.

Claudine
épousa, contrat dotal du 7 septembre 1661, N[s] François du Tour de Villeneuve, morte le 16 septembre 1713 (Titres Million).

Rév[d] Humbert,
prieur de Douvaine av[t] 1689, mort à cinquante-et-un ans, enterré à Ayton (Maurienne) le 22 juin 1694 (Reg. Par. de Douvaine).

Antoine, d'Aython, seig[r] de Montagnier,
épousa à Gilly (Titres Million), Guillermine, fille de N[s] Aimé-François de Bongain, le 15 février 1680. Il meurt le 19 octobre 1684. Sa veuve se remaria à N[s] Jean-Pierre Carrel, et plus tard à N[s] Jean-François de Veigié de Lespigny. Témoin avec son frère le Prieur, à Gilly, le 18 février 1674 (Arch. Thuyset).

Marguerite,
Dame de la maison-forte de Beauregard qu'elle apporte à N[s] Pierre de Morel, son mari, dont elle était veuve le 17 février 1713 (Arch. S. S. S.). En eut une fille nommée Claudine.

Claudine, légataire en 1670.

Marie, morte avant son père.

Claude-Charles-Emmanuel, seig[r] du Cuchet et de Montagnier,
épousa, le 10 février 1705 (Reg. Par. de Moûtiers), Christine du Verger. Il teste le 12 mars 1711 (Arch. S. S. S.). Elle fut nommée tutrice de ses enfants le 14 avril 1711 *(Ibid.)*. Ils furent mis sous la curatelle de N[s] Constantin de Bongain, leur parent, le 27 janvier 1717 *(Ibid.)*.

N[s] Aimé-François,
pupille en 1711, pourvu d'un curateur en 1717 et encore en 1720 (Arch. S. S. S.). Était très probablement mort avant les Preuves de 1723.

N. N., fils,
pupille en 1711, mort avant les Preuves de 1723.

Marguerite,
pupille, 1711.

Constance,
pupille, 1711.

Rose,
pupille en 1711, née à Moûtiers le 6 février 1711 (Reg. Par.), épousa, le 11 avril 1726 *(Ibid.)*, N[s] Pierre-Antoine Dichat de Toisinge, président au Souverain Sénat de Savoie.

GONDÉ (DE)

P. *d'argent à trois fasces de sable* (Besson, etc.).

Le véritable nom de cette famille qui est française et n'a fait que passer en Savoie parait avoir été Vaudetart. Le nom même de Gondé est une transformation locale de Condé, comme l'écrivent les papiers français les concernant que je possède dans mes archives.

S'il fallait croire de vieilles notes, les Vaudetard descendraient d'une illustre famille lombarde, *Piatti di Valditaro,* et celle-ci faisait remonter sa filiation à Ebehrard, duc de Frioul, qui épousa Gisèle de France, fille de Louis le Débonnaire. D'autres généalogistes, également italiens, la font descendre de Didier, roi d'Italie... ou de la race de Charlemagne. Pour m'en tenir aux actes que je possède, Guillaume de Vaudetard, écuyer, seigneur de Pouilly-le-Fort et de Condé, vidame et seigneur de Trillebaldouce et Chaumontel, conseiller du Roi en son Parlement et aux requêtes, donna dénombrement de la terre et seigneurie de Condé, mouvant du Roi, à cause du château de Meaux. Dlle Marie Barme, sa veuve, était tutrice de leurs trois fils en 1546.

1. Messire Roger de Vaudetart, seigneur de Pouilly-le-Fort, fils aîné, fait un échange de seigneuries avec son frère, le 23 janvier 1559. Il était conseiller au Parlement de Paris.

2. Antoine de Vaudetart était mort avant 1559.

3. Jean de Vaudetart, chevalier, seigneur de Condé et Sainte-Libure, cohéritier universel de son frère Antoine. Produit dix-sept titres pour établir son état. Émancipé au Châtelet de Paris le 9 juillet 1551. Maitre d'hôtel du duc d'Alençon le 25 avril 1556. Conseiller, maitre d'hôtel et chambellan ordinaire de Monsieur, frère unique du Roi. Epousa Dlle Jeanne de Bouillé, dont il eut entre autres :

Jean II de Vaudetart (fils aîné), écuyer, seigneur de Condé et Sainte-Libure (paroisses dans l'Élection de Meaux, généralité de Paris). Prête hommage et fidélité pour ladite seigneurie le 3 mars 1564 (sa mère et tutrice agissant pour lui). Chevalier de Saint-Michel le 14 août 1639, gentilhomme de la Chambre du Roi. Épousa Marguerite du Puis, dont il eut entre autres :

Léandre, seigneur desdits lieux (fils aîné), capitaine au régiment de Picardie. Prête hommage et fidélité, 11 août 1654. A la suite de la recherche des usurpateurs de noblesse, prouva la filiation ci-dessus et fut maintenu, en sa qualité de noble et écuyer, le 28 décembre 1666. Ici s'arrête la filiation dressée avec les actes en ma possession.

Mais je trouve un Noble Messire Léandre de Condé (Vaudetart), seigneur de Chamoux au diocèse de Meaux, lieutenant-colonel du régiment du Pas, qui épousa, le 25 novembre 1690 (Reg. Par. de Saint-Léger de Chambéry), Françoise, fille de François de Coysia, seigneur de Jarsagne. Elle plaidait à Paris, en juin 1693 (Arch. Thuyset), pour l'obtention de ses droits dotaux. Apparemment, ces deux Léandre sont un seul et même personnage.

A l'époque de la guerre des Français, au commencement du XVIIIe siècle, un gentilhomme du nom de Condé (devenu Gondé) vint s'établir à Annecy. Noble seigneur Henri de Condé, natif de Cramoisy? au diocèse de Beauvais en Picardie, habitait Annecy depuis seize ans lorsqu'il obtint des Patentes de naturalisation, le 12 juin 1717 (Arch. de Cour), lui accordant tous les droits des sujets et nobles du pays. Ce Noble Henri de Condé ou Gondé fit ses Preuves de 1723 (Bibliothèque du Roi à Turin) et prouva sa descendance légitime de Noble Messire François de Condé, écuyer, seigneur du Colombier et du Buc en Picardie, diocèse de Beauvais, et de Dme Marthe de Cheureux.

Je suppose que ce François de Condé était proche parent de Léandre de Vaudetart, seigneur de Condé, mentionné plus haut.

Si les Gondé de Savoie ne sont pas des Vaudetart, à coup sûr ils en portaient les armes.

J'ajoute que les papiers français, dont j'ai donné l'extrait plus haut, ont appartenu aux Gondé de Savoie, ce qui donne une présomption de plus à la communauté d'origine.

Quoi qu'il en soit, voici ce qui concerne les Gondé ou Condé de Savoie :

?

Mess^r^ François de Gondé,
écuyer, seig^r^ de Colombier et de Buc en Picardie, diocèse de Beauvais, et D^lle^ Marthe de Cheureux ou Chevreux. Portés aux Preuves de 1723; nommés aux Patentes de naturalisation.

N^r^ Henri de Gondé,
né en Picardie, habitait Annecy depuis 1701, naturalisé Savoyard le 12 juin 1717 (*passim*). Il épousa : 1^o^ contrat dotal du 26 janvier 1717 (Arch. du Souverain Sénat de Savoie), D^lle^ Philiberte, fille de N^r^ Silvestre Favre de la Croix ; 2^o^ le 19 janvier 1724 (Reg. Par. de Saint-Maurice d'Annecy), D^lle^ Suzanne Magdelain. Il prit en bail un appartement avec cuisine dans la maison du seigneur de Fésigny, rue des Pâquis, le 6 décembre 1728 (Arch. la Ruaz). Il acheta du même des terres à Veyrier, le 13 septembre 1733 *(Ibid.)*.

François-Gaspard (2^me^ lit), mort le 3 juin 1759 (Reg. Par. de Musiége).

Pierre, colonel au régiment des gardes de S. M., électorale de Bavière. Je n'ai pas vu de preuves de ce fait porté dans une filiation de mes archives.

Joseph, major de la légion des campements, parrain en 1751. Ne s'est pas marié.

N^r^ François de Gondé,
lieutenant-colonel au régiment de Genevois, chev^r^ des SS. Maurice et Lazare par P^et^ du 21 février 1783 (Arch. la Ruaz). Il épousa Marguerite de Seyssel de Choysel, veuve de N^r^ Joseph de Grailly. Le 9 novembre 1773 *(Sommaire des Fiefs)*, ils consignent tenir les masures du château de Villagrand, (François se qualifiait de seig^r^ de Villagrand), avec appartenances et dépendances, terre, seigneurie, juridiction, etc., en suivant la reconnaissance de Louis de Grailly du 30 mai 1554, etc., arrivés à ladite Dame par succession de son mari, Charles-Nicolas, fils de feu Joseph de Grailly, par le décès de Maurice-Antoine de Grailly, son fils, mort *ab intestat* sans postérité. François de Gondé mourut sans postérité. Elle mourut, veuve, âgée de soixante-douze ans, le 12 avril 1788 (Reg. Par. de Saint-Maurice d'Annecy).

Péronne épousa N^r^ François-Michel de Vincent de Fésigny avant 1746 (Reg. P. d'Annecy). Elle était veuve avant 1767 (Arch. la Ruaz).

Hyéronime ép. le seig^r^ Mac Donnell, gentilhomme irlandais, mort général au service d'Espagne. Elle était dame d'honneur de la Reine. Je n'ai pas de preuves de ce fait porté dans une filiation de mes archives.

Françoise-Marie, religieuse au couvent de S^te^-Claire d'Annecy.

GOY (DEUX FAMILLES D'YENNE). — *Voir* au Supplément.

GOYBET. — *Voir* au Supplément.

GOYET. — *Voir* au Supplément.

GRAILLY (SIRES DE)

AU PAYS DE GEX, DE VILLAGRAND ET VEIGY EN SAVOIE, DE ROLLE AU PAYS DE VAUD, BARONS DE CURSON, VICOMTES DE BENAUGES, CASTILLON, NARBONNE, MEILLE ET LAUTREC, COMTES DE COMMINGES, CANDALLE, ASTARAC ET ÉTAMPES, CAPTALS DE BUCH, MARQUIS DE TRANS. DUCS DE NEMOURS, COMTES DE FOIX ET BIGORRE, PRINCES DE VIANE, ROIS DE NAVARRE, Etc., Etc. (1).

P. *d'or à la croix de sable chargée de cinq coquilles d'argent* (Ubique).

Les Grailly de Veigy ont brisé, peut-être sans le vouloir, *d'argent à la croix de sable chargée de cinq coquilles d'or.*

L'ILLUSTRE maison des Grailly, Comtes de Foix, Rois de Navarre, appartient par son origine au pays de Gex, ancienne possession savoyarde. Elle a possédé, dès le XIVe siècle, la seigneurie de Villagrand en Savoie, passée à une branche restée exclusivement savoyarde, qui s'est éteinte de nos jours. Je ne puis que résumer les travaux de Guichenon, Moreri, *L'Art de vérifier les dates,* Luc de Lucinge, etc., pour la branche aînée devenue française, mais il est agréable à un généalogiste de reproduire d'aussi brillantes filiations.

Ces généalogistes sont à peu près d'accord. Dans son *Trésor de Chronologie,* le Comte de Mas-Latrie s'écarte notablement de ses devanciers, peut-être avec raison sur quelques points.

Ne pouvant discuter avec pièces à l'appui, nous reproduisons les différentes versions sur l'origine des Grailly. Nous devons pourtant remarquer que les généalogistes, en remontant la lignée des Grailly à 970 ou 1120 et en suivant jusqu'à Jean I, sénéchal de Gascogne pour le Roi d'Angleterre en 1307, à dater duquel commence la célébrité de la famille, n'ont pas eu connaissance du Cartulaire de Bonmont. Feu le regretté Baron de Charrière, dans ses *Dynastes de Cossonay,* nous a donné le nom de plusieurs anciens Grailly. Très certainement si parmi eux ne se trouve pas l'ancêtre direct de Jean I, ils devraient figurer tout au moins dans les filiations au lieu de plusieurs autres noms pour lesquels il n'y a pas la moindre preuve (2).

(Suit la généalogie.)

---

(1) Le nom de Grailly est écrit très diversement : de Graillei, de Gralleio, Gralie, Graley, Grasley, Grallie, Greillie, Greilly, Grelly, et très souvent Grilly, Grillier ou Grilliez.

(2) Il y a encore en France des gentilshommes portant le nom de Grailly : je regrette de ne pas avoir été mis à même, malgré ma demande, de pouvoir les rattacher à mes tableaux.

Cela sortant totalement de mon sujet, je n'ai pas à m'occuper des Galard qui portent le nom de Béarn, princes de Viane, et se disent descendants des Grailly-Foix. Leur généalogie a été publiée dans la continuation des *Registres d'Hozier,* 23e livraison. Elle est sans doute très légitime, mais je n'ai pu saisir à quel Jean de Béarn, seigneur de Saint-Maurice-la-Rivière, *d'un degré supérieur à celui de Catherine de Foix, reine de Navarre,* se rattache sa descendance. Voici le thème de M. Noblens : Hugues de Galard épousa, en deuxièmes noces, en 1508, Jeanne d'Antin, veuve de Jean de Béarn. Ce dernier avait eu de ladite Jeanne d'Antin une fille unique, Jeanne de Béarn, qui épousa aussi, en 1508, François, comte de Brassac, fils du susdit Hugues. Par le contrat dotal passé entre ces derniers le 12 novembre, il fut stipulé que François prendrait le nom et les armes de Béarn.

Mais *au degré supérieur à celui de Catherine, reine de Navarre,* l'on ne trouve que Jean de Foix, oncle de Catherine, comte d'Etampes et vicomte de Narbonne, qui, de Marie d'Orléans (sœur du roi Louis XII) n'eut qu'une fille, Germaine, et un fils, Gaston, mort sans postérité. Jean renonça en faveur de sa nièce, Catherine, au royaume de Navarre par le traité de Tarbes, du 7 novembre 1497 (*Art de vérifier les dates*). La clarté ne nuirait pas à la vérité que je ne conteste pas, d'ailleurs, n'ayant pas de preuves pour ou contre.

TABLEAU I.

(*Trésor de chronologie*). — Suivant l'art de vérifier les dates, Guichenon, Moreri, etc.

Gérard, chevr, seigr de Grailly, en 1120. — vivait en 1150.

Jean I, vivait en 1150.

Jean II, vivait en 1194.

Pierre, seigr de Grailly et Rolle.

Jean III, seigr de Grailly et Rolle, passa en Guyenne, devint sénéchal de la province pour le Roi d'Angleterre. Passa en Terre-Sainte, où il fut sénéchal de Jérusalem pour le roi Hugues de Lusignan en 1272, etc. Revint en France ou en Savoie, où il testa en 1301. Mort peu après. Épousa Claremonde de la Motte.

Jean, seigr de Langon.

Pierre I, servit le roi d'Angleterre. Il ép., en 1287, Rubéa d'Armagnac, fille de Bernard, Cte d'Astarac.

Catherine à Jourdan de l'Isle, seigr de Casaubon.

Pierre II, teste en 1336, donne Castillon et Curson à Archambaud, son 2e fils. Il épousa : 1° Assalide de Bordeaux, Dme du Capdalat de Buch ; 2° Rosemburge de Périgord, fille d'Hélie de Talleyrand-Périgord et de Brunissende de Foix.

Archambaud.

Jean II (*sic*), Captal de Buch, Vte de Benauges et Castillon. Teste en 1343. Ép., en 1328, Blanche de Foix, fille de Gaston, Cte de Foix, et de Jeanne d'Artois. Nous l'avons placé deux degrés plus haut, sous toutes réserves, avec l'*Art de vérifier les dates*, etc.

Gaston, Captal de Buch, mort sans enfants.

Jean III (*sic*), le fameux Captal de Buch, battu par Duguesclin. Mort prisonnier au Temple à Paris. Teste, en 1367, laissant le Capdalat de Buch, ses biens de Guyenne et de Savoie à Archambaud de Grailly, son oncle, qui devint Cte de Foix en 1398.

Jean de Grailly, bâtard, vivait en 1406.

Gérard, chevr, seigr de Grailly en 1120. — vivait en 1178.

Pierre. — vivait 1178.

Jean ou Janus, vivait en 1178. — vivait 1194-1199.

Jacquemet, vivait 1178.

Guigues, vivait 1150.

Jeannette.

Étienne.

Raymond. — vivait 1150

Henri, vivait 1150

Hugues. — vivait 1150.

Henri, vivait 1150.

Jean, vivait 1227-1244.

Jean, vivait en 1227.

Mermet, vivait 1227.

Aymon.

Étienne.

Pierre, vivait 1242-1280.

Aymon.

Jean.

Mermet, vivait 1237-1242.

Louis.

I. Jean de Grailly (I), seigr de Grailly et Villagrand, Vte de Benauges et Castillon, sénéchal de Gascogne pour Édouard I, roi d'Angleterre, en 1307. Avait prêté hommage au Cte de Savoie, la veille de Saint-Luc de l'an 1281, à cause de son château de Villagrand en Savoie. Ce fut devant lui et à lui que Pierre, roi d'Aragon, ayant défié Charles, roi de Naples, remit à Bordeaux son écu, sa lance et son épée. C'est à dater de celui-ci que commence la célébrité de cette famille : aussi il est connu sous le nom de Jean I. Son alliance est inconnue.

II. Jean II de Grailly, seigr dudit lieu, Villagrand et Rolle, Vte de Benauges et Castillon, sénéchal de Guyenne, épousa Blanche, fille de Gaston I, Cte de Foix, et de Jeanne d'Artois, celle-ci petite-fille de Saint-Louis, roi de France. Il écartela ses armes avec celles de Foix.

III. Pierre, seigr de Grailly, Vte de Benauges et de Castillon, premier Captal de Buch, chevr de l'Ordre de la Jarretière. Épousa : 1° Assalide de Bordeaux, Dme de Puispaulin, Châteauneuf et du Capdalat de Buch ; 2° Rosemburge de Périgord. Vivait encore en 1380-1390.

Jean de Grailly, seigr de Langon, coseigr de Villagrand. Suivant Guichenon, Luc de Lucinge, etc., etc., est la souche des Grailly restés en Savoie. — *Voir* sa descendance au Tabl. II.

IV. Jean III de Grailly, Captal de Buch (fils aîné du 1er lit). Suivit le parti des Anglais. Ép. Jeanne de Suffock. Il mourut à Paris, prisonnier dans la Tour du Temple, en 1377.

Brunissende (2e lit) à Bernard d'Albret, seigr de Veires.

Rogère (2e lit) épousa Aymery de la Rochefoucauld.

Bertrand (1er lit), Vte de Benauges, mort sans postérité.

Gaston (1er lit), mort sans alliance.

Archambaud de Grailly, puis Cte de Foix. *Voir* au Tabl. IV.

V. Jean IV de Grailly, Captal de Buch, seigr de Grailly. Il épousa Jeanne ou Rose, fille de Bernard, sire d'Albret. Il mourut sans postérité, ayant institué héritier Archambaud de Grailly, Cte de Foix, son oncle.

On trouve, dans les *Dynastes de Cossonay*, mention des membres suivants de la maison de Grailly :

Humbert de Grailly, témoin, 1164 (fo 262).

Anselme et Humbert de Grailly, chevaliers, et Richard, leur frère, autorisés par leurs femmes et leurs enfants, non nommés, font donation à Bonmont, en 1214, de leurs hommes de Gingins (264, 267, 268). Ulric et Hugues, frères, fils d'Étienne de Grailly, Ulric de Grailly, moine à Bonmont, sont témoins. V. de Grailly, témoin, 1218 (269). Pierre de Grailly, témoin, 1202 (266). Renaud de Grailly, fidéjusseur en 1262 (362), etc.

Jacques de Graillie, témoin à une transaction de 1226 (Wurtemb., Doc. 63 *bis*) entre l'Évêque de Lausanne et Aymon de Faucigny.

N. B. — Il y a quelques *desiderata* dans ce Tableau pour sa complète authenticité. Les deux pillages de Villagrand ont laissé subsister peu de titres antérieurs à 1536 et 1582.

III. Jean de Grailly.
Voir son ascendance au Tableau I.

Étant d'un degré supérieur à Archambaud de Grailly, C^te de Foix, son neveu, il est souche de la branche aînée après la mort de Jean IV de Grailly, Captal de Buch. Il était seig^r de Langon et coseig^r de Villagrand; vivant en 1380-1420. Selon Luc de Lucinge il épousa Étiennette de Lévi, fille du maréchal de la Foi contre les Albigeois. Selon les Preuves des C^tes de Lyon, il épousa Pernette de Saint-Priest.

IV. Aymon (quelquefois Amédée),
coseig^r de Villagrand avec Archambaud de Grailly, C^te de Foix, son cousin-germain, vivait en 1442-1470, mort avant le 13 novembre 1472. Selon Luc de Lucinge il épousa Catherine, fille de Bernard de Foix, seig^r de Rabat. Selon les Pr. des Comtes de Lyon il épousa Anne de Pitigny (famille noble du pays de Gex), fille de Jean et d'Anne de Rignieu (probablement Pugny ou Pougny). Mais dans un albergement fait, le 13 novembre 1472 (Arch. Chitry), par Claude, ci-dessous, il se dit fils de Claude de Grailly, seig^r de Villagrand, et de N^e Agnès, fille de N^s Pierre de Grailly (?).

Claude,
coseig^r de Villagrand et Grailly, vivant en 1481-1507. Épousa Jeanne de Sacconay, sœur de François de Sacconay, C^te et chanoine de Lyon. Il alberge des biens à Pitigny, le 13 novembre 1472 (Arch. Chitry).

François,
religieux à Saint-Claude (Preuves des C^tes de Lyon), conseiller et chambellan de Félix V, prieur de Neuville, 26 juin 1448 (Guich., I, 328).

Pierre,
procureur de Gaston de Foix pour vendre toutes ses terres de Savoie, 1455, et qui abandonna tous ses droits sur Villagrand. Destinée inconnue.

V. Aymon ou Amédée de Grailly,
seig^r de Villagrand (1), vivait 1482-1491 (Titres Eschavannes). Il épousa Jeanne de Ferriers (*alias* Terrier), demoiselle anglaise selon Luc de Lucinge. Probablem^t celui qui fut excommunié par Sixte IV pour avoir soutenu le Duc de Savoie dans la lutte élevée entre eux pour l'élection de l'Évêque de Genève en 1484 (Guichenon, I, 576).

Charles,
chanoine et C^te de Lyon. Custode le 24 sept. 1510. Précenteur le 20 avril 1526, mort le 20 août 1530 (Pr^ves C^tes de Lyon, Arch. du Rhône).

Pierre
vivait en 1507. Suivant une filiation, sans aucunes preuves, il serait père de :

Rév^d seig^r Louis de Grailly.
En son nom et pour ses neveux, Louis et Philibert, avait reconnu les biens qui furent par eux vendus en 1548 (*Sommaire des Fiefs*).

VI. Robert, chev^r, seig^r de Villagrand,
épousa, suivant Luc de Lucinge, D^lle Claudine de Montvuagnard (Luc de Lucinge). *Voir* la description de son sceau, 1503, à l'art. de son frère Antoine. Suivant Luc de Lucinge il eut deux fils, dont l'un fit branche, l'autre continuant la famille.

Pierre
serait père de Claudine.

?
D^lle Aymée de Grillier,
veuve de N^e Louis Put de Cluses, 1^er février 1554 (Arch. Thuyset).

VII. Louis, seig^r de Villagrand,
fut, en 1536, pris prisonnier de guerre par les Genevois qui pillèrent et brûlèrent Villagrand qu'il fit restaurer plus tard (Mém^x de famille, Arch. Thuyset). Le 9 juillet 1543 (*Sommaire des Fiefs*), il est investi des biens dépendant de la cure de Villagrand en augmentation de son fief noble et seigneurie dudit lieu. Le 30 mai 1554 (*Ibid.*), il est investi des biens qui furent d'Amédée de Gingins et Anne de Grailly, mariés. Il épousa (avant 1548) Péronne de Menthon, fille de Jean, seig^r de Savigny et du Vuache (Luc de Lucinge).

Claudine.

Claudine
épousa Pierre du Vard, notaire, lequel teste le 27 mai 1591 (Titres Bonnefoy). Elle (dite sœur de N^e Pierre de Grailly) était tutrice de ses trois fils. Galiffe (*Notice généalogique*, t. I, 591) le qualifie de N^e Pierre Duval de Sallanche.

VIII. Pierre, seig^r dudit lieu et de Veigy,
continua la branche aînée reportée au Tableau III.

(2) Elle avait testé précédemment le 13 avril 1640 (énoncé au testament, 1653).

Claudine-Louise,
femme de Georges de Livron, selon la généalogie Livron. Doit être exact, puisque Prosper, fils de Georges, est neveu de la testatrice ci-contre.

Isabelle de Grailly, de Ville.
Étant veuve de N^e François de Clavannes, seig^r de Corbonex, teste, le 13 décembre 1653 (Arch. Morand), fait des legs à Prosper de Livron, son neveu, et à Gabrielle, fille dudit Prosper, sa petite-nièce. Nomme héritier universel François-Thadée de Grailly, son neveu paternel, et lui substitue le susdit Prosper (2).

PROSPER DE LIVRON,
légataire et substitué de sa tante maternelle Isabelle de Grailly, 1653.

GABRIELLE DE LIVRON,
petite-nièce maternelle et légataire de sa grand'tante Isabelle de Grailly.

Marie-Élisabeth
à N^e Jean-Claude de Chesney (arrêt du Souverain Sénat de Savoie du 12 avril 1740, communiqué par le C^te Greyfié.)

Hélène
épousa, contrat dotal du 31 mai 1672 (Arch. S. S. S.), N^e et Spectable Jacques Greyfié, conseiller de S. A. Royale, etc.

TABLEAU II.

Au commencement du XVI^e^ siècle cette branche écartelait *bandé de six pièces de... au franc canton de... à dextre*. Sceau de Robert, 1503 (Arch. Thuyset).

(1) Si ce n'est en totalité, il possédait au moins presque tout le fief de Villagrand qu'il reconnut, le 9 décembre 1472 (*Sommaire des Fiefs*). Il acheta le reste, et notamment le château de Gaston de Foix, Captal de Buch (IV^e^ TABLEAU). Dans une enquête de 1500 (Arch. Thuyset), Guillaume de Saconay déclare avoir vu vendre ce château audit Aymon et à sa femme, et le château de Grailly à N^e^ Pierre Bonivard. (Les Bonivard prirent alors les armes des Grailly.)

RAYMOND,
seig^r^ de Chasteneraye en Lorraine?
Vivait en 1431 (Luc de Lucinge).
Alliance inconnue.

LOUISE
(fille de N^e^ et P^t^ Aymon de Grailly, seig^r^ de Villagrand), femme de N^e^ et Egrège Claude Peclet, seig^r^ de la Charmette, conseiller ducal. (Grosses en leur faveur, 1488, pour biens féodaux aux bailliages à Genève, etc.) Elle fait donation à sa nièce Amédée de la moitié de tous ses biens (Invent. Rossillon, Arch. Thuyset).

?

JEANNE DE GRAILLY
épousa : 1° N^e^ François de Cohendier, veuve, 1492 (Arch. Cohend.); 2° N^e^ Amédée des Clets, coseig^r^ de la Val des Clets en 1495 (Arch. Thoreus). Elle eut des enfants des deux lits.

?

GUILLAUME,
prieur de Léaz et infirmier de l'abbaye de Payerne en 1486 (Arch. Thuyset).

FRANÇOIS,
seig^r^ dudit lieu, épousa, le 27 mai 1477 (Arch. d'Arenthon), Jeanne-Antonie, fille de Pierre de Lucinge. Elle alberge des biens à Pitigny avec son cousin Claude de Grailly, le 13 novembre 1472 (Arch. Chitry). Elle se remaria, le 10 décembre 1482 (Luc de Lucinge), avec N^e^ Jean de Chenex. Paraît être mort sans postérité.

JEAN,
chanoine à St-Claude (L. L.).

N^e^ et P^t^ ANTOINE,
avec son frère Robert, il laude des ventes de biens mouvants du fief dudit Robert à Villagrand, le 11 mars 1503 (Arch. Thuyset). Cet acte est scellé : *écartelé de Grailly et aux 2 et 3 bandé de 6 pièces de... au franc canton de.... à dextre.*

D^lle^ AMÉDÉE,
femme de N^e^ Claude d'Echallon (fille de N^e^ A. de Grailly, seig^r^ de Villagrand), passe procuration à son mari, le 26 juillet 1513 (Arch. Thuyset), pour retirer les droits qu'elle a comme donataire de Louise de Grailly, sa tante, D^me^ des Charmettes (*sic*), en vertu de son contrat dotal du 21 mars 1503. Claude d'Echallon vendit ces biens, le 29 juillet suivant (*Ibid.*), à Mess^re^ François de Cholex, chev^r^.

PHILIBERT,
avec son frère aîné, ils vendent divers biens féodaux démembrés de la seigneurie de Villagrand, le 24 juillet 1548 (*Sommaire des Fiefs*). D'après Luc de Lucinge, c'est lui qui a dû faire une branche. Les dates concordent. *Voir* au III^e^ TABLEAU.

??

ANNE DE GRAILLY.
Selon la généalogie Gingins serait fille de Robert et de Claudine de Vergy (*sic*). Elle aurait apporté Villagrand à son mari (1472), Amédée de Gingins, seig^r^ de Beaumont. Suivant une vieille filiation, elle serait fille d'un Pierre de Grailly, frère d'Aymon (IV) et de Raymond que je n'ai pas inscrit, n'ayant aucune preuve de son existence, et sœur de Jeanne (inscrite), femme de François de Cohendier. Il est certain qu'un acte fut passé, le 23 janvier 1517 (Arch. Cohendier), au château de Villagrand dudit Amédée de Gingins, mais, le 30 mai 1544 (*Sommaire des Fiefs*), Louis, ci-contre, possédait Villagrand et les biens reconnus en 1474 par lesdits mariés Gingins-Grailly.

GASPARD, coseig^r^ de Villagrand,
épousa, en 1576, D^lle^ Guicharde Duret. Pendant la nuit du 2 novembre 1582, des Genevois envahirent Villagrand, surprirent au lit Gaspard, enlevèrent sa femme, pillèrent et incendièrent le château. « La pauvre et desolee damoyselle », chargée de quatre enfants dont elle était tutrice, présenta requête à Catherine d'Autriche, Duchesse de Savoie, exposant « le cas malheur et crime extraordinaire advenu en la personne et maison dudict « Gaspard de Grailly situee audict lieu de Villellagrand par le brulement et assassinat qu'auroient este perpetres par gens sortis de la ville de Geneve « de tems nocturne avec grande assemblee et port d'armes ». Gaspard était tuteur de N^e^ Abel de Bessonnet, et ses comptes de tutelle avaient été brûlés avec le reste. Mais ledit Abel voulant intenter un procès, Guicharde recourt à la Duchesse « attendu audict cas extraordinaire et tel que « iamais on ouit parler de semblable ». Dona Catalina informée de la vérité « du cas detestable commis par ceulx de Geneve en la personne, chas- « teau, maison, biens, meubles, argent dudict seigneur de Villelagrand » veut que ses enfants ne soient tenus à la reddition des comptes et meubles demandés par N^e^ Abel Bessonnet. Signé à Turin, le 31 octobre 1594 (Orig. comm. par M. de la Mare).

IX. JEAN-AMÉ DE GRAILLY,
coseig^r^ desdits lieux, mort avant 1686, épousa D^lle^ Anne de Boisset.

BERNARD,
pupille, 1594
(destinée inconnue).

X. HUMBERT,
coseig^r^ desdits lieux et Beaumont, mort avant 1690, épousa D^lle^ Françoise de Cornillon.

FRANÇOIS-THADÉE, coseig^r^ de Villagrand,
teste le 16 avril 1686 (Arch. Morand). Veut être inhumé à Rumilly, au tombeau de ses prédécesseurs (prédécesseurs du mari de sa tante dont il avait hérité ?). Fait un legs à Balthazard de Grailly, seig^r^ de Veigy, son cousin-germain (oncle à la mode de Bretagne, *Voir* III^e^ TABLEAU), de tous ses droits féodaux ou ruraux à Villagrand et Veigy. Nomme héritière universelle Anne-Jacqueline de Bellegarde, veuve d'Alexandre Regard, B^on^ de Vars, sa cousine, et Henri de Vidonne-Chaumont, seig^r^ de Novery, son fils (*Voir* BELLEGARDE ET VIDONNE).

XI. CHARLES,
baptisé le 8 octobre 1639 (Reg. Par. de Reignier). Très probablement mort jeune, en tout cas sans descendance connue.

PHILIPPE-GABRIEL,
chanoine, curé de la Tour en Faucigny.

(1) Il fut nommé, par Patentes du 28 octobre 1703 (Mém. Gén., Arch. Thuyset), commandant général et colonel des galiotes, bâtiments et ports sur le lac Léman. Fut pris prisonnier par les Français lors de leur envahissement de la Savoie, et relaché en 1714.

VII. Louis.
Voir son article et son ascendance au Tableau II ainsi que le complément de sa descendance.

VIII. Pierre,
seigr de Villagrand, Beaumont (probablement par suite de l'achat fait par son frère (*Voir* fo 126, degré VII, Investiture des biens qui furent des mariés Gingins) et plus tard de Veigy. Il épousa, contrat dotal du 12 décembre 1592 (Arch. Thuyset), Françoise, fille de Monsr Me Jean Suchet, juge-maje de Chablais, Dame de Veigy, à elle provenu du chef de sa mère Françoise-Philiberte de Langin. Ils reconnurent le château, bourg et fief de Veigy (resté dans la famille jusqu'en 1812) en fief noble, paternel et ancien, le 6 décembre 1606 (*Sommaire des Fiefs*). Mort avant 1660. Elle était aussi Dame de la Tour dite Suchet, à Bonneville, qu'ils vendirent aux Nrs Chenevs, le 29 avril 1595 (Arch. Chuyt).

Jean-François,
coseigr desdits lieux, vivait encore en 1668. Est mort sans postérité suivant Luc de Lucinge.

Balthazard,
coseigr puis seigr desdits lieux après la mort de ses frères. Après avoir servi longtemps dans les gentilshommes-archers de la garde, il se retira avec un congé des plus flatteurs de Charles-Emmanuel, du 23 décembre 1637 (Mém. de fam., Arch. Thuyset). Il épousa, le 18 juillet 1660 (Reg. Par. de Thonon), Dlle Françoise Barthélemie de Bottolier de Dingy. Lui mort à soixante-douze ans, le 17 octobre 1688; elle, 5 décembre 1672 (R. P. de Veigy).

IX. Louis,
seigr desdits lieux, épousa Catherine Jacquemin, veuve d'Isaac d'Allinges. Vivait avec ses frères Balthazard et Jean-François encore en 1668 (Arch. Thuyset). Mort sans postérité, suivant Luc de Lucinge qui termine sa généalogie par lui et son frère qui continue.

François-Balthazard,
baptisé le 15 mai 1670 (Reg. Par. de Veigy). Très probablemt mort jeune.

Louis-François,
baptisé le 7 décembre 1663, enterré le 27 juin 1664 (Reg. Par. de Veigy).

X. François-Joseph (1)
(très souvent simplement Joseph), baptisé le 4 septembre 1665 (R. P. de Veigy), seigr desdits lieux et des Verrières. Passe reconnaissance pour le château (déjà réduit en masure), bourg, juridiction omnim., etc., de Veigy le 4 juillet 1699 (*Somm. des Fiefs*). Il épousa, contrat dotal du 28 avril 1692 (Titres Bonnefoy), mariés le 22 mai (Reg. Par. de Veigy), Claudine du Coudrey de Blancheville, fille de Claude, Cte de Marthod. Mort le 9 février 1730; elle le 19 juin 1729 (Reg. Par. de Villagrand).

Joseph-Marie,
né le 30 juin 1702 (Reg. Par. de Veigy). Était religieux Bénédictin à Talloires, 1723-1774 (R. Par.).

Marie-Prospère,
née le 20 mai 1697 (R. P. de Veigy).

XI. Louis-Aimé,
seigr desdits lieux, né le 15 février 1694 (Reg. Par. de Veigy), épousa, le 9 février 1723 (Reg. Par. de Thonon), Marguerite de Brotty d'Antioche. Lui mort avant ses père et mère, à trente-cinq ans, le 19 mars 1729; elle le 22 novembre 1742 (Reg. Par. de Veigy).

Josephte-Claudine-Victoire,
née le 15 février 1724 (R. Par. de Veigy), supérieure des Annonciades de Thonon, morte à Veigy le 22 novembre 1800 (Note comm. par M. l'abbé J.-F. Gontier).

Jeanne-Charlotte,
née le 10 février 1727 (R. P. de Veigy), dite de Grailly de Foix et femme de Joseph-Marie de Constantin, seigr de Moussy aux R. P. d'Annecy-le-Vieux. Morte le 20 mai 1767 (Reg. Par. de Bonneville).

Nicolas-Gabriel,
2de fils, né le 8 janvier 1726 (Reg. Par. de Veigy), mort jeune.

XII. Jacques-François,
seigr desdits lieux, né le 9 ou 10 janvier 1725, pupille de son oncle, 1730-1731, mort jeune au service de Sa Majesté en Italie. Son frère lui succéda (Arch. du Souv. Sén. de Sav.).

Jeanne-Michelle,
née le 18 juin 1756 (Reg. Par. de Veigy).

XIII. Joseph-Antoine,
seigr desdits lieux, né le 19 juin 1754 (Reg. Par. de Veigy). Épousa, en 1791, Louise-Véronique, fille de Charles-François de Murand, Bon de Chaffoix, chevr de Saint-Louis. Ils vivaient tous deux en 1813, et le 22 mai ils présentent un Mémoire (Arch. Thuyset) donnant la généalogie de leur famille au Préfet du Léman pour appuyer la désignation faite par lui de Charles-Victor, ci-dessous, pour la garde d'honneur de l'Empereur.

Alexandre,
né le 23 août 1800, mort le 2 octobre 1801 (R. P. de Veigy).

Charles-Victor,
né le 4 août 1795 (R. P. de Veigy), âgé de dix-huit ans lors du Mémoire ci-dessus. Mort à vingt-deux ans, dernier mâle du nom.

XIV. Hippolyte,
né le 30 novembre 1793 (R. P. de Veigy), mort au collège de Belley, le 16 août 1803 (*Ibidem*).

Tableau III.

N^e^ Philibert.
Déjà porté au tableau précédent. D'après le dire de Luc de Lucinge et la concordance des dates, pourrait être le père de Louis, ci-dessous. (Sous toutes réserves.)

Illustre seig^r^ Louis de Grailly,
seig^r^ de Ville, Veigier et Villagrand (*sic:* ne devait être que coseig^r^), épousa D^lle^ Gasparde de Sales. Il demeurait à Thonon et signait son nom *Grilly*. Elle était morte avant 1656.

Charlotte
à N^e^ Claude Milliet de Saint-Claude (Pas prouvé).

Balthazarde
1^o^ à N^e^ Jacques de Loys, 2^e^ le 20 novembre 1639 (R. P. de Contam. sur Arve), contrat dotal du même jour (Arch. S. S. S.). N^e^ Gaspard de Cornillon. Morte, 12 mars 1685 (Reg. Par. de Sallanche).

?

Elisabeth de Grailly, femme de N^e^ Jean d'Orlier du Chesnay, 1678-1684 (Reg. Par. de Bonne).

Jeanne-Louise, baptisée le 18 février 1639, morte le lendemain (R. Par. de Thonon).

N^e^ Antoine, née le 18 septembre, baptisé le 21 septembre 1640 (R. P. de Thonon). Très probablement mort jeune.

Balthazarde, contrat d'entrée en religion chez les Annonciades de Thonon du 26 septembre 1656 (Arch. Thuyset). Les Annonciades étaient venues de Saint-Claude se réfugier à Thonon, à cause des guerres de Bourgogne (dit au contrat).

Louise-Henriette, née le 4 septembre 1665 (*sic*) (Reg. Par. de Veigy), épousa, le 20 janv. 1693 (*Ibid.*), N^e^ Nicolas Séraphin, conseiller du Roi et juge-maje de Faucigny. Morte le 19 avril 1702 (Reg. Par. de Bonneville).

Gabrielle, baptisée le 13 octobre 1667 (Reg. Par. de Veigy, religieuse Annonciade à Thonon, contrat d'entrée en religion du 2 septembre 1682 (Anc. Arch. de l'Intend. de Thonon. En 1726, supérieure dudit monastère (Note comm. par M. l'abbé Gontier).

Marie-Catherine épousa, le 2 décembre 1684 (Reg. Par. de Veigy), N^e^ Amé de Vieux, seig^r^ de Monargue, fils de N^e^ Philibert.

Marie-Prospère, baptisée le 8 mai 1672 (Reg. Par. de Veigy).

Claude-Prosper, né le 5 et mort le 11 décembre 1705 (Reg. Par. de Veigy).

Charles-Nicolas, né le 5 novembre 1665 (Reg. Par. de Veigy), coseig^r^ de Villagrand. Se qualifiait, le 14 juillet 1733 (Arch. Thuyset), de seig^r^ de Villagrand, Veigy, Juvigny et Beaumont. Capitaine au régiment national de Chablais, chev^r^ des SS. Maurice et Lazare. Il épousa Marguerite de Seyssel-Choysel et mourut en septembre 1748 (Arch. S. S. S.). Sa veuve, Dame de Villagrand, se remaria à N^e^ François de Gondé avec lequel ils passèrent reconnaissance, le 9 novembre 1773 (*Sommaire des Fiefs*), pour le château (en masures) et fief de Villagrand.

Joseph-Victor, seig^r^ desdits lieux, né le 12 septembre 1728 (Arch. S. S. S.), pupille de son oncle, 1730-1731. Il obtient, le 18 septembre 1750 (Arch. S. S. S.), des Patentes le restituant en temps pour répudier l'hoirie de son aïeul François-Joseph. Il épousa, en 1753, Marie-Christine Grosset, Dame de Fontanette, fille de N^e^ Christophe. Il mourut à trente ans, le 9 avril 1758 (Reg. Par. de Veigy). Elle se remaria, le 24 septembre ou décembre 1766 (Reg. Par. de Thonon), avec N^e^ Claude-François d'Adda.

Jean-Louis-Maurice-Antoine, né le 13 février 1740 (Reg. Par. de Villagrand), mort avant 1773 sans postérité. Sa mère lui succéda (Arch. du Sénat de Savoie).

Marie, née le 31 juillet 1757 (Reg. Par. de Veigy), morte pensionnaire chez les Dames Ursulines de Thonon, âgée de vingt ans, le 1^er^ mars 1778 (Reg. Par. de Thonon).

Josephte-Louise-Françoise, née le 25 mai 1755 (Reg. Par. de Veigy).

Louise, née le 2 janvier 1799, morte le 30 octobre 1800 (Reg. Par. de Veigy).

Caroline-Charlotte ou Françoise-Charlotte, née le 4 avril 1792 (Reg. Par. de Veigy), épousa François-Marie, M^is^ de Chaumont.

Louise-Françoise dite Elisa, née le 7 avril 1803 (Reg. Par. de Veigy), épousa Charles-François Pacoret, C^te^ de Saint-Bon, avant 1829 (Reg. Par. de St-François de Chambéry).

2me BRANCHE DES CAPTALS DE BUCH.

N. B. — On trouve Curson ou Gurson.

Gaston de Grailly-Foix,
seigr de Grailly et Villagrand en Savoie (c'est lui qui vendit les terres de Savoie), Captal de Buch, Cte de Longueville et de Benauge, Bon de Curson, chevr de la Jarretière. Les généalogistes lui donnent pour femme ou Catherine d'Albret, ou Marguerite, fille d'Armand d'Albret, ou Jeanne, fille de Philippe d'Artois.

Pierre de Foix,
cardinal, légat, d'Avignon, mort en 1464.

Jean de Foix,
Captal de Buch, Cte de Benauge, Victe de Castillon, Bon de Curson, chevr de la Jarretière, Cte de Candalle ou Candale en Angleterre par son mariage avec Marguerite de Suffolk, héritière. Selon d'autres, héritière du Cte d'Astarac *en Angleterre (sic)*. (Astarac était entre l'Armagnac et le Bigorre.)

Jean de Foix,
Captal de Buch, Cte de Candalle, épousa : 1e Catherine de Foix, infante de Navarre, ci-contre; 2e Isabelle d'Albret, fille d'Alain, Cte de Dreux.

Catherine
à Jean de Foix, ci-contre.

Marguerite
à François II, Duc de Bretagne, mère d'Anne, reine de France.

Jean de Foix,
Cte d'Etampes, Victe de Narbonne, épousa Marie, sœur du roi Louis XII de France. Contesta la Navarre à Catherine et renonça par le traité de Tarbes du 7 septembre 1497.

Pierre
cardinal mort à Rome.

Jean de Foix,
Cte de Curson, Victe de Meille, épousa Anne de Villeneuve, Marquise de Trans.

Alain de Foix,
Cte de Castillon, épousa Françoise, dame de Montpesat.

VIII. Gaston de Foix (1er lit),
Captal de Buch, Cte de Candalle, ép. Marthe, Cesse d'Astarac, fille et héritière de Jean, Cte d'Astarac, dernier du nom. A eu d'autres enfants.

Jean,
archevêque de Bordeaux.

Anne
à Ladislas VI, roi de Bohême et Hongrie.

Gaston de Foix,
Duc de Nemours, épousa Anne de Navarre. Tué à la bataille de Ravenne en 1512, à vingt-quatre ans. Mort sans enfants

Germaine
1e à Ferdinand, roi d'Aragon; 2e à Jean, Mis de Brandebourg; 3e à Ferdinand d'Aragon, Duc de Calabre.

Gaston de Foix,
Mis de Trans, Cte de Curson, épousa : 1e Louise de Pellegrue; 2e Marguerite, fille de Jean Bertrand, Garde des Sceaux de France.

Françoise
épousa Claude de Savoie, Cte de Tende.

Françoise,
Dame de Montpesat, épousa Honorat de Savoie, Mis de Villars.

Christophe,
évêque d'Aire avant son frère.

IX. Frédéric,
Captal de Buch, Cte de Candalle et d'Astarac, ép. Françoise, fille de François II, Cte de la Rochefoucauld.

François,
évêque d'Aire après son frère.

Louis, roi de Bohême et Hongrie.

Anne épousa Ferdinand, empereur d'Autriche.

Frédéric de Foix,
Mis de Trans, seul fils du 1er lit. Mort jeune.

Marguerite
épousa Louis de Gourdon, seigr de Genouillac.

Louis, Gaston, Phébus,
tués tous les trois en 1580, au combat de Mongrabel.
Il ép. Diane de Foix, fille de Frédéric, Cte de Candalle.

X. Henri de Foix,
Captal de Buch, Cte desdits lieux, épousa Marie, fille d'Anne, Duc de Montmorency, connétable de France.

Diane de Foix
mariée à Louis de Foix, Cte de Curson, ci-contre.

XI. Marguerite de Foix,
Captale de Buch, Cesse de Candale et d'Astarac, épousa Jean-Louis Nogaret de la Valette, Duc d'Epernon, pair et amiral de France.

Françoise,
abbesse de Sainte-Glossine à Metz, sécularisée par Rome en 1610, embrassa le calvinisme et mourut à Paris en 1640.

Bernard de la Valette, dit de Foix,
Captal de Buch, Duc d'Epernon, épousa Gabrielle-Angélique, fille légitimée d'Henri IV et d'Henriette de Balzac d'Entragues, en 1622.

Louis-Charles-Gaston de la Valette de Foix,
Cte de Candale, etc., pair de France, vice-roi de Catalogne, mort en 1658 sans avoir été marié.

Anne-Catherine de la Valette,
religieuse.

TABLEAU IV.

IV. ARCHAMBAUD DE GRAILLY, Cte de Foix, Captal de Buch après l'extinction de la branche ainée. (*Voir* SON ASCENDANCE AU TABLEAU I). Selon Guichenon est né du 2me lit. Selon d'autres il est 2me fils du 1er lit. Il épousa Isabelle de Castelbon, sœur et héritière universelle de Mathieu, Cte de Foix, en 1400. Mort vers 1412.

V. JEAN DE GRAILLY, Cte de Foix, Béarn et Bigorre, capitaine général en Languedoc et Guyenne pour le Roi de France. Prend, ainsi que ses frères, le nom et les armes de Foix. Il épousa : 1° Jeanne, fille de Charles III, Roi de Navarre, et d'Eléonore de Castille, dont il n'eut point d'enfants; 2° en 1422, Jeanne, fille de Charles I, sire d'Albret, connétable de France; 3° suivant quelques auteurs, Jeanne d'Aragon, fille de Jean II, Cte d'Urgel.

ARCHAMBAUD DE FOIX, seigr de Noailles ou Navailles, épousa Sanxie de Capeice. Mort en 1417.

MATHIEU DE FOIX, Cte de Comminges, chev de la Toison d'Or, gouverneur du Dauphiné, épousa : 1° Marguerite, Dame et Ctesse de Comminges; 2° Catherine de Corase.

VI. GASTON, Cte de Foix et Bigorre, Victe de Narbonne (du 2me lit), lieutenant général, pair de France en 1458. Il épousa, en 1434, Eléonore, fille de Jean II d'Aragon, Duc de Pennafiel et Roi de Navarre par son mariage avec Blanche, Reine de Navarre, fille de Charles, Roi de Navarre et Duc de Nemours, et d'Eléonore, fille d'Henri II, Roi de Castille.

PIERRE DE FOIX, seigr de Lautrec et Villemur, ép. Catherine, fille de Jean II d'Astarac.

ISABELLE, Dme de Noailles ou Navailles, épousa Jean I, Victe de Carmain.

CATHERINE, Selon Moreri, Ep., en 1470, Jean, seigr de Caumont.

JEAN, enfants naturels. Evêque d'Apt, puis de Comminges, mort le 18 octobre 1501.

JEANNE (2me lit) épousa Jean, Cte de Carmain.

VII. GASTON, Cte de Foix, Prince de Viane, mort avant son père, épousa Madeleine de France, fille du Roi Charles VII.

MARIE à Guillaume, Mis de Montferrat, 1460.

JEANNE 1° à Jean V, Cte d'Armagnac; 2° à Jean d'Astier.

ÉLÉONORE, morte sans alliance.

JACQUES, dit l'Infant de Navarre, mort sans avoir été marié.

JEAN DE FOIX, Victe de Lautrec épousa Jeanne, fille du Cte de Commenges ou Comminges, et de Marie de Lescun.

VIII. FRANÇOIS-PHÉBUS, Cte de Foix, Roi de Navarre, mort empoisonné à Pau en 1483, sans avoir été marié.

CATHERINE DE FOIX, succède à son frère, Reine de Navarre, Ctesse de Foix et de Bigorre, Duchesse de Nemours, etc., etc. Épousa Jean, fils d'Alain d'Albret, en 1484. Morte le 12 février 1517, à quarante-sept ans.

ANDRÉ, seigr de Lesparre, épousa Françoise du Bouchet. Mort sans enfants.

ODET DE FOIX, seigr de Lautrec, maréchal de France, gouverneur de la Guyenne, lieutenant pour le Roi en Italie, épousa Charlotte d'Albret.

THOMAS, seigr de Lescun, dit le maréchal de Foix.

FRANÇOISE à Jean de Laval de Chateaubriand.

GASTON, FRANÇOIS, HENRI, morts jeunes tous les trois.

CATHERINE 1° à Guy XVI, Cte de Laval; 2° à Charles de Luxembourg, Victe de Martigues.

HENRI II D'ALBRET, Prince de Béarn et Roi de la Navarre française, ép., en 1527, Marguerite d'Orléans (sœur de François I, Roi de France), fille de Charles d'Orléans, Cte d'Angoulême, veuve de Charles, Duc d'Alençon. Mort, 25 mai 1555.

JEANNE D'ALBRET, Ctesse de Foix, Princesse de Béarn, etc., Reine de Navarre, épousa, en 1548, Antoine de Bourbon, Duc de Vendôme, etc., etc.

HENRI IV DE BOURBON, Roi de France et de Navarre.

GRANDCHAMP. — *Voir* au SUPPLÉMENT.

GRANERY

COMTES DE MERCENASCO, ETC., EN PIÉMONT,
MARQ[is] DE LA ROCHE ET DU CHATELET DE CREDOZ EN SAVOIE.

P. *d'azur à la fasce d'or accompagnée en chef d'un château donjonné de trois tours de même, et en pointe de trois épis de blé issant d'une motte en pointe de même.*

Selon les consignements de 1687, I, 157, il n'est pas dit que les épis sont issants d'une motte, comme le marque un sceau de la famille (Collect., Arch. Thuyset). — Cimier : *Une Cérès tenant de sa main dextre une faucille, et de la senestre une touffe d'épis.* — Devise : *VT SERES METES.*

CETTE famille est piémontaise d'origine. Mais amenée pendant deux générations de suite, par la haute charge de la présidence à la Chambre des Comptes, en Savoie, elle y acquit le Marquisat de la Roche réunissant les revenus domaniaux de Mornex et Monnetier en 1682, et le Marquisat du Châtelet de Credoz en 1700. La dernière du nom a épousé, en 1814, le C[te] Joseph de Gerbais de Sonnaz.

JEANNE-DIANE-LUCIE
épousa, contrat dotal du 27 avril 1652 (Pr. de Malte), Illustre Mes[re] Gaspard Costa, C[te] de Villard, conseiller d'État et président à la Chambre des Comptes.

MAURICE-IGNACE.
Selon Cibrario est fils de Thomas, conseiller d'État, président du Sénat de Piémont, ambassadeur de Savoie à la Cour de Rome (l'était en 1700), épousa Anne-Victoire Isnardi de Caraglio, Dame d'honneur de la Reine. Mort sans lignée (3).

(1) Par Patentes du 20 février 1682, Madame Royale avait réuni au domaine de la Couronne les revenus des mandements de la Roche, Monnetier et Mornex que lui avait légués, par testament du 6 octobre 1675, la feue Marquise de Pancalier (Genève), et consenti à l'aliénation desdits biens en faveur du Comte et Président Granery, pour le prix de 18,000 ducatons. Le 21 février 1682, le Duc, en vertu du consentement de Madame Royale, réunit au domaine, et par autres Patentes du même jour, inféode la Roche, Monnetier et Mornex audit Président Thomas Granery, pour le prix de 18.000 ducatons avec érection desdits trois mandements en marquisat, sous le nom de La Roche. Enterinées le 8 avril suivant.

(2) Un édit du 19 novembre 1698 ayant ordonné l'aliénation de quelques biens domaniaux, le mandement de Chatelet de Credoz fut mis aux enchères et adjugé audit Révérendissime abbé d'Entremonts et au Comte Granery, son neveu, le 1[er] mars 1700, pour 40,000 florins, avec confirmation ducale par Patentes du 22 mai suivant et érection en marquisat (*Fiefs*).

Pour obtenir la vérification, il fut procédé à la sommaire apprise. La Commission accompagnant l'Avocat patrimonial part à cheval de Chambéry, le 15 juillet, va coucher à Aix, au logis des Trois-Rois, le 16 elle va coucher à Annecy, au logis de la Cloche, et le 17 arrive à la Roche, au logis du Cheval-Blanc. Le 18 elle se transporte à Cornier, où, devant l'église, à l'issue de la messe paroissiale, il est donné lecture des Patentes de reprise et inféodation dudit mandement. Les Syndics et Communiers des paroisses de Cornier, Pers, Regnier, Chintrier et la Chapelle-Rambouz (*sic*), citée à comparaître par assignation du 11 précédent, consentent à la vérification avec protesto que cela ne puisse en rien préjudicier aux droits de communes, bois, pâturages dont ils avaient joui jusqu'alors. Trois défauts sont donnés aux communes d'Evire, Jussy, La Muraz, Esery et Saint-Romain. Les châtelains de Faucigny et Mornex consentent avec protestations que les limites séparant lesdits mandements ne fussent en rien altérées. Le châtelain d'Arenthon proteste des droits de S. E. M. le Marquis de Lucinge, tant à l'égard de la dime de Pers que de la curialité dudit mandement de Chatelet de Credoz, appartenant audit Marquis, comme aussi de la somme de 623 florins que ledit seigneur doit prendre sur les revenus dudit mandement (hypothéquée aux RR. PP. Barnabites de Bonneville), et de la juridiction omnimode que ledit seigneur a sur Arenthon suivant les limites portées dans la vente en faveur de Messire Philippe de Lucinge par Henri de Savoie-Nemours, le 16 janvier 1607. — Le châtelain de la Roche (M[e] Jacques Arestan) consent moyennant les protestes que rien ne sera innové au sujet des confins séparant le mandement de la Roche de celui du Chatelet de Credoz. — M[e] Joseph Philippe, syndic de la Roche, substitué du procureur général du Marquis de Sales comme châtelain de Thorens, Groisy et Boisy, consent avec protestes que rien ne puisse préjudicier à la juridiction, hommes et fiefs dudit Marquis tant hors que dedans le mandement de Chatelet et Credot. — Le châtelain d'Arbusigny proteste contre ce qui pourrait modifier les limites qui séparent la juridiction d'Arbusigny de celle du Chatelet de Credoz et les communages, paquéages et autres droits seigneuriaux. — Le châtelain de Boringe proteste contre ce qui pourrait diminuer la juridiction omnimode que le seigneur Marquis de Cursinge a au territoire de Saint-Romain, avec tous droits de justice. — N[e] Jacques-Denis de Vidonne, seigneur de Villy et de Saint-Ange, proteste de ses droits de juridiction dans la paroisse de Reignier, à cause de sa maison-forte de Villy et des fiefs de Saint-Ange. — N[e] Jacques-Louis du Clos-Fresnoy, au nom de son frère le Comte de Bonne, seigneur d'Esery, informé que l'on veut enclaver la paroisse d'Esery audit mandement, proteste qu'il y a juridiction omnimode, tous droits de justice, et s'oppose à l'enclavement. — N[e] Benoit Domen, seigneur de Sougey et de la Marmotte, consent avec protesto de ses droits de juridiction et justice qu'il a à cause desdites maisons-fortes. — Le sieur Pierre Daniel de Gros, seigneur du Vidomnat de Doudens en Bornes, consent pourvu que rien ne préjudicie aux limites et confins qui séparent la terre et juridiction dudit Vidomnat et de Doudens dans la paroisse d'Evire, ainsi que celle de Marins, hameau de la paroisse de Pers, d'avec celle dudit mandement de Chatelet de Credoz.

L'avocat patrimonial donne acte aux protestataires qui feront justifier par titres leurs possessions en tant qu'elles contrediraient les droits de Son Altesse Royale dont les seigneurs Granery ont droit.

(3) La sommaire apprise et vérifications d'où j'ai extrait ce qui précède, du 30 juillet 1700 (Arch. Thuyset), sont en faveur dudit Révérendissime Messire Marc-Antoine, abbé d'Entremont, et du Comte Maurice Granciry (*sic*), sénateur au Sénat de Piémont, et alors Résident en Cour de Rome.

Il m'a paru intéressant de publier cette analyse ; elle prouve que l'enchevêtrement féodal ne favorisait pas l'absolutisme du prince souverain.

ANTOINE GRANERI,
originaire de Ceres en Piémont (*Not. Gen. di famiglie nobili degli Antichi stati*, par L. Cibrario. Turin, 1866.

I. Mes^re GASPARD DE GRANERY,
maître auditeur à la Chambre des Comptes, 20 décembre 1639, puis conseiller d'État et président des Finances, 1640, intendant général des Finances et président ordinaire à la Chambre des Comptes le 19 juillet 1657 (Capré). C^te de Mercenasco, Piobe et Carpenetto en Piémont (et des Villates : Capré). Par Patentes de la Duchesse Christine, mère et tutrice de Charles-Emmanuel, Duc de Savoie, de décembre 1646 et 18 septembre 1647, enregistrées à la Chambre des Comptes le 21 novembre suivant, il obtint privilège pour les mines de Maurienne (*Voir* l'article de Charles-Gaspard de Granery, son arrière petit-fils). Son alliance m'est inconnue : il était mort avant 1747.

N. N.,
femme du C^te Provana (Grillet), qui fut marraine en 1663 (Reg. Par. de Saint-Léger).

II. Illustre seig^r THOMAS DE GRANERY,
C^te desdits lieux, chev^r de la Chambre des Comptes, 27 mars 1651 (Capré), puis 1^er écuyer de la Duchesse de Savoie, conseiller d'État, ministre et surintendant général des Finances, président ordinaire de la Chambre des Comptes de Savoie. Épousa, en 1651 (Grillet), Jéromine-Catherine, fille du grand chancelier Morozzo. Acquiert le Marquisat de la Roche en 1682 (1).

R^me Mes^re MARC-ANTOINE,
premier aumônier de Madame Royale, abbé commendataire d'Entremonts, 1666-1702, M^is du Châtelet de Credoz avec son neveu Maurice (2), mort avant 1707. Son petit-neveu Charles-Gaspard fut son héritier.

III. Illustre seig^r CHARLES-EMMANUEL DE GRANERY,
C^te et M^is desdits lieux, conseiller d'État, chev^r à la Chambre des Comptes, 1674, démissionnaire en 1681 (remplacé par N^s Marc-Antoine Passerat), épousa Marie-Anne-Christine Isnardi de Caraglio, et mourut avant le 30 juin 1723. Elle fut plus tard Marquise de Pianezza.

ÉLÉONORE,
femme du C^te Valperga de Rivara.

IV. Illustre seig^r CHARLES-GASPARD-BERNARD DE GRANERY,
M^is de la Roche, et comme héritier universel de l'abbé d'Entremonts, son grand-oncle, M^is du Châtelet de Credoz, chev^r grand'croix des SS. Maurice et Lazare. Il épousa, le 30 juin 1723 (Reg. Par. de St-Léger), Marianne, fille du M^is d'Allinges, veuve du président Jean-Baptiste Costa, M^is de Beauregard. Le 8 janvier 1735 (*Fiefs*), il passe reconnaissance du Marquisat de la Roche (soit les revenus des mandements de la Roche, Monnetier et Mornex, et du Marquisat du Châtelet de Credoz). Le 10 janvier 1735 (*Ibid.*), en suivant reconnaissance de R^me Sébastien de Montfalcon du 5 mars 1512, il consigne tenir ses maisons-fortes de Pierrecharve et de la Rochette avec seigneurie, juridiction et rentes dans le mandement d'Alby. Le 24 octobre 1747 (Arch. Savoiroux), il vend à D^me Françoise-Louise-Éléonore, fille de N^r Jean-Baptiste de la Tour, native du pays de Vaud, résidant à Chambéry, femme de Mes^re Jean-Sébastien de Loys, seig^r de Warrens, et à N^s Jean-Guillaume Sautier de la Balme de la Fournache, résidant à Saint-Jean-de-Maurienne, les fabriques, martinets, bâtiments et biens quelconques que ledit M^is de la Roche possède aux paroisses de Saint-André, Freney, Fourneaux et Orelle, dans la province de Maurienne, ainsi que le bénéfice des Patentes obtenues en 1646-1647 par Mes^re Gaspard de Granery, C^te de Marcenasco, général des Finances, son feu bisaïeul. Prix : 25,000 livres de Savoie. Acte passé à Annecy.

N. B. — Je me borne à reproduire ce qui concerne la Savoie.

V. Illustre seig^r JOSEPH-MARIE-LOUIS-VICTOR,
M^is et C^te desdits lieux, gentilhomme de la Chambre, capitaine au régiment des Gardes, mort à Turin le 21 juin 1786, avait épousé D^lle Thérèse Cacherano de Cavallerleone.

VI. Illustre seig^r GASPARD-CHARLES-FRANÇOIS,
M^is et C^te desdits lieux, B^on des Clets (Son père figure, le 19 octobre 1785, parmi les nobles qui affranchirent les fiefs de la commune des Clets [Arch. Thuyset], mais je ne sais pas en vertu de quels actes son fils se qualifiait de Baron des Clets). Il épousa : 1^o Paule-Victoire Alfieri de Sostegno ; 2^o Adélaïde Millet de Faverges. Mort avant le 11 juillet 1814.
Il était fils unique et fut le dernier mâle du nom.

FÉLICITÉ (1^er lit)
épousa le C^te Valperga de Mazzé et mourut sans lignée.

VII. HENRIETTE (2^me lit)
épousa, contrat dotal du 11 juillet 1814 (Arch. Thuyset), Joseph-Marie de Gerbais Châtillon-Mondésir, C^te de Sonnaz, dont elle eut des enfants. — *Voir* GERBAIS, TABLEAU V, degré XIII.

GRANGE (EN LATIN : *GRANGIE*).

Très ancienne famille noble de la bourgeoisie de Chambéry, éteinte avant la fin du XV^e^ siècle.

Un des armoriaux du M^is^ Costa donne pour armoiries d'une famille de ce nom, alliée aux Cuynes : *d'azur à trois aiglettes d'or*. C'est probablement leur armoirie. Mais ne pouvant affirmer l'alliance Cuynes, je me tiens dans la réserve.

?

N^r^ JEAN GRANGE, mort avant 1377.

?

N^r^ AYMON GRANGE, chev^r^, fidéjusseur, 1367, contrat dotal Chevron-Savoie (Archiv. Thuyset).

JEANNETTE, femme de N^r^ André Belletruche. Ses enfants sont substitués au testament d'Aymon, leur oncle, 1384.

N^r^ seig^r^ AYMON GRANGE, chev^r^.
Le 18 février 1377 (*Sommaire des Fiefs*), il reconnaît tenir en fief noble paternel et ancien une rente féodale rière la Ravoire et Barberaz, plus la maison de Chambéry. Il teste le vendredi 15 juillet 1384 (Arch. Thuyset). Veut être enterré dans l'église des Frères Mineurs de Chambéry, dans la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine, au tombeau « predecessorum suorum Grangiarum ». Legs à l'Hôpital neuf et à chaque maladière de Chambéry. Legs « hospitali « suo vocato hospitale Grangiarum ultra pontem Morens (à Cham« béry) pro reparacione ipsius hospitalis duodecim solidos grossos « turonenses ». Fait des legs à D^lle^ Béatrix Mareschal, sa femme, et la nomme tutrice.

Mess^re^ GUILLAUME (1) ratifie avec son frère un acte (s. d., Arch. Mor.) en faveur des Belletruche.

MARGUERITE aura 1,200 florins d'or pour sa dot et est substituée à son frère.

N^r^ seig^r^ PIERRE, damoiseau, de Chambéry, héritier universel de son père pour tous ses biens, rentes, fiefs, hommages, etc. Substitué à sa sœur. Il fit donation de certains revenus, hommages et tributs à N^rs^ Jean et Pierre Belletruche (Inventaire sans date, Arch. Morand). Il vend aux syndics de la commune de Chambéry son moulin « de Civitate », situé dans ladite ville, le 16 juin 1409 (Arch. Morand). (La date donnée par Chapperon n'est pas exacte.) Il était mort avant le 4 mars 1441 (Arch. de Cour), jour où Dame Antoinette de la Balme, sa veuve, obtint comme tutrice de son petit-fils et de son fils copie de de l'hommage ci-dessus de 1377.

GUIGONNE épousa, en 1429, Jean Odinet, docteur en droits, légataire aux testaments de 1450-1455.

N^r^ seig^r^ THOMAS GRANGIE, pupille de sa mère, 1441, cohéritier universel de sa sœur, 1450, substitué au testament de son cousin Jean de Chignin qui avait épousé Françoise de Beaumont, 1449. Signe des laods pour rentes de biens mouvants de son fief des Déserts, 10 et 17 décembre 1472 (Arch. la Place). Par sentence des 11 mars et 24 juillet 1482 (Titres d'Eschavannes), il fut condamné à payer à N^rs^ Lambert et Jean Odinet frères, 4 florins et 10 gr., 1,200 fl. b. p., 100 fl., 354 fl. d'or, une demi-douzaine « cipho« rum ponderantium quolibet cipho unam mar« cham argenti fini », 110 florins et une chaîne d'argent doré. Malgré l'opposition formée par la femme de Thomas, les N^rs^ frères Odinet firent subhaster une maison, grange et biens dudit Thomas, à Barberaz. Ledit Thomas, qualifié de seig^r^ de Cathone (?), épousa Louise de Beaumont et mourut avant le 2 mars 1498, ayant institué héritier Hugues de Luyrieu, seig^r^ de Velières, lequel prêta hommage en qualité d'héritier le jour susdit (Arch. Morand). Il fut le dernier mâle de sa famille.

Peut-être y eut-il des bâtards, car je trouve en 1547, 10 octobre (Arch. la Place), un N^r^ François-Louis de Grange, bourgeois de Chambéry, témoin à la Pérouse, près Montmélian. (Sous toutes réserves.)

N^r^ seig^r^ BON GRANGE, mort avant 1441.
Il épousa Elinode, fille de N^r^ Claude de Candie, légataire de son fils N^r^ Claude en son testament en 1455.

BÉATRIX à Jean Chabod, seig^r^ de Jacob. Elle teste, le 2 avril 1450 (Arch. Thuyset), nommant cohéritier universel Thomas, son frère, et Claude, son neveu, léguant 150 florins à sa fille Guigonne qu'elle substitue à ses héritiers universels. Elle codicilla le 27 mai 1455 (*Ibidem*).

GUIGONNE ODINET, légataire, au testament ci-dessus.

N^r^ seig^r^ CLAUDE, bourgeois de Chambéry, pupille d'Antoinette de la Balme, son aïeule paternelle, 1441, cohéritier universel de sa tante Béatrix. Il teste, le 3 janvier 1455 (Arch. Thuyset), en faveur de N^r^ Thomas Grange, son oncle paternel, auquel il confie les cérémonies de son enterrement dans la chapelle susdite. Fait un legs à N^r^ Claude Dambelli (ou Davi ou Danibelli), son cher consanguin, et à Jean de Francafort *(sic) lanchimando*. Exécuteurs testamentaires le sieur Jean Odinet et Frère Perceval Varcin, gardien du couvent des Frères Mineurs. Sont témoins ledit gardien, N^rs^ Claude de Revel de Mery, Louis Allose du Bourget, Pierre, fils de feu Mes^re^ Antoine Carion, docteur ès lois et chevalier, Pierre Noyelli, fils de feu Noyelli, bourgeois de Chambéry, clerc (souche des N^rs^ de Bellegarde), et Jean *de Franquaffort de Alamania lanchimandus*.

Il mourut sans postérité avant son oncle.

GUIGONNE CHABOD, légataire de sa mère, 1450 et 1455. Par le codicille elle eut 80 florins de plus, et en outre ses joyaux « unum tissutum rubeum scriptum, unum tissutum grisum de argento munitum seu clavellatum, unam cathenam auri parvam, duo capithegia prime tele, unum bochale lini, unum pectinem eboris, unum speculum, unum par gantorum rubeorum et quasdam forcipetas, tria paria cutellorum, sex cucuphas, quasdam oraciones coralliorum et unam baguetam, octo tam annullos quam virgas auri, unum del ad suendum argenti et duas commenas. » Fait à Explannaz, dans la maison de N^r^ Thomaz, ci-dessus, à Saint-Jean-d'Arvey.

(1) Est peut-être le même Guillaume, mais alors incorrectement nommé *de Grangiaco*, dont la fille, N^e^ Jeannette, mariée avant 1400, ép. un N^r^ de Montmayeur (Arch. Thuyset).

GRANGE (DE LA), DE LA ROCHE EN GENEVOIS.

EN LATIN : *DE GRANGIA.*

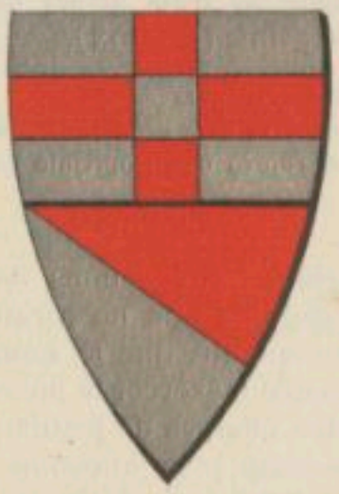

P. coupé : au premier, cinq points d'argent équipollés à quatre de gueules; au deuxième, tranché de gueules et d'argent (Patentes de noblesse).
Cimier : *Une gerbe d'argent liée de gueules.*

NOBLE et Égrège Pierre-Paul de la Grange, de la Roche, qui se qualifiait noble comme presque tous les bourgeois de nos villes, est arrivé à la noblesse régulière et a été la souche d'une famille restée très obscure, mais qui a pourtant fait ses Preuves de 1723 (marquées par de doubles traits). Il épousa, contrat de mariage du 29 avril 1493 (Arch. Saint-Sixt), Amédée Bonne, fille de N^e^ et Égrège Aymon de Vège. La minute de ce contrat, Jean de Sales, notaire, fut égarée (*Voir* ci-dessous). Il prit ensuite du service dans les troupes impériales et devint écuyer de l'empereur Charles-Quint qui lui accorda des Patentes de noblesse, le 30 juillet 1542 (Preuves 1723). (Ces Patentes sont datées du 30 juillet 1502 au Registre 12, Patentes de Savoie, f° 289, Arch. de la Chambre des Comptes de Turin : mais la date ne peut être exacte, puisque Charles-Quint, né en 1500, ne devint Empereur qu'en 1519. Peut-être mon analyse a supprimé un chiffre.)

= N^e^ ÉTIENNE. = Alliance inconnue.

N^e^ SCIPION DE LA GRANGE, aussi écuyer de l'empereur Charles-Quint (*Voir* ci-dessous). Je ne sais plus rien de son existence.

= N^e^ BONIFACE. = C'est dans sa maison à la Roche qu'est passée, le 24 août 1514 (Arch. St-Sixt), la nouvelle rédaction du contrat de mariage de son père qui avait été égarée. Il avait acquis des vignes de N^e^ Pierre de Vulpillière, situées à Toisinge, qu'il donne en garantie.

JANIQUE, femme de M^e^ Étienne Constantin, de la Roche. Elle était veuve avant le 26 juin 1608 (Titres Levet).

= N^e^ JEAN, = bourgeois de la Roche, fit subtraster des biens, le 10 mars 1545 (Arch. Thuyset). Son alliance m'est inconnue.

=N^e^ FRANÇOIS,= bourgeois de la Roche, eut les enfants ci-dessous de sa femme D^lle^ Françoise Teste.

? N^e^ MARGUERITE, femme de N^e^ Noël Serpynet? possédait, 1^er^ juillet 1607 (Titres Levet), le grangeage de Martheret, à Amancy.

? N^e^ RODOLPHE DE LA GRANGE, parrain par procuration en 1613 (Reg. Par. de la Roche).

= N^e^ PIERRE-PAUL = obtint, le 8 octobre 1578, confirmation des Patentes impériales ci-dessus. *Sic* aux Preuves de 1723. = Il obtint encore des Lettres de confirmation le 30 avril 1661. Mais plusieurs empêchements ayant retardé l'entérinement et vérification de ces Patentes, le Duc de Savoie lui accorde de nouvelles Patentes le 27 avril 1662 (Arch. St-Sixt), le restituant en temps et mandant au Sénat d'entériner. D^lle^ Perrine de Noiers ou des Noyers, sa femme, achète des biens à la Roche le 14 fév. 1614 (Tit. Levet). Très probablem^t^ mort sans descendance; elle serait inscrite aux Preuves de 1723.

N^e^ JEAN-BAPTISTE CONSTANTIN, anobli le 20 fév. 1622 (Pat. de Sav., Reg. 30, f° 22 verso) à cause de ses mérites et des bons services de N^e^ Pierre-Paul de la Grange, son aïeul maternel, et de N^e^ Scipion de la Grange, son oncle maternel.

= N^e^ PIERRE. = Un de ce nom témoin, 1605, au mariage de Janique, ci-dessous.

= N^e^ BONIFACE, = bourgeois de la Roche, parrain en 1589 de Charlotte de la Grange. D^me^ Jeanne Garin, sa veuve, étant tutrice (déjà 1^er^ fév. 1602 (Titres Levet) ou administratrice de ses enfants, cède des droits et vend des biens à Amancy le 10 avril et le 12 novembre 1613 (Tit. Levet). Avec N^e^ François Paquellet de Moyron, Boniface était, en 1585 (Arch. Thuyset), cofermier de l'abbaye d'Entremonts.

= N^e^ JACQUES, = baptisé le 18 déc. 1594 (Reg. Par. de la Roche), épousa, contrat dotal du 5 avril 1633 (Procét., Arch. Saint-Sixt), D^lle^ Françoise Déage de Mesme. Il teste le 2 mai 1665 (*Ib.*).

CHARLOTTE, baptisée le 2 novembre 1589 (Reg. Par. de la Roche), épousa Honorable Nicolas De Coux, notaire de la Roche. Elle eut un enfant, baptisé en 1621 (*Ibid.*), où figurent comme parrain et témoins quatre membres de la famille de Sales.

N^e^ CLAUDE-JACQUES, absents du pays, 1613. N^e^ JANUS, N^e^ FRANÇOIS, pupille, 1613.

= N^e^ SÉBASTIEN-BALTHAZARD, = avec son frère Jacques (revenu au pays), il est compris au rôle des anciens nobles rière le mandement de la Roche (Rôle du 14 juillet 1631, Archiv. Thuyset).

= N^e^ RENÉ-FERDINAND, = baptisé le 12 février 1646 (Reg. Par. de la Roche), épousa D^lle^ Françoise Buttet, et teste le 25 août 1679 (Procéd., Arch. Thuyset). Françoise était sœur du sieur Claude Buttet qui, vu son éloignement de la Roche et l'état de sa goutte, refuse, le 23 mars 1689 (Arch. Saint-Sixt), d'être tuteur de J.-Ant., son neveu.

ANNE-MARIE, baptisée ou née le 19 septembre 1640 (Reg. Par. de la Roche).

N^e^ PIERRE, fils et héritier de Jacques, baptisé le 16 février 1636, teste le 17 novembre 1666 (Procéd., Arch. Saint-Sixt). Mort avant les Preuves, 1723.

JANIQUE, légataire de son père. Épousa Egrège Jacques-Louis Buttet le 9 novembre 1665 (Procéd., Arch. Saint-Sixt).

= N^e^ FRANÇOIS. =

= N^e^ JEAN-ANTOINE, = baptisé le 29 avril 1677 (Reg. Par. de la Roche), filleul de spectable Jean Buttet. Un N^e^ Jean-Antoine de la Grange est mort le 27 avril 1711, âgé de trente ans *environ*. C'est probablement lui. Je ne lui connais pas d'alliance ni de descendance. Les Preuves de 1723 s'arrêtent à ce degré.

Dans une reconnaissance en faveur du château de la Roche, du 1^er^ septembre 1560 (Titres Levet), Jean de la Grange, fils de feu Collet de la Grange, de Champoullier, paroisse de la Roche, reconnaît des biens au territoire du Devens, *alias* de les Fattes, abornant N^e^ *[sic]* Jean Rouph de la Grange, fils de feu François, Humbert, fils de feu Jacquemet de la Grange. Quelques-uns de ces biens avaient appartenu précédemment à N^e^ *[sic]* François, fils d'Egrège Pierre de la Grange de la Roche. Tous ces La Grange doivent être des collatéraux non anoblis des N^es^ de la Grange, énumérés plus haut.

= N^e^ CHARLES, = auquel s'arrêtent les Preuves 1723. Je ne lui connais pas de descendance.

GRANGE (DE LA), DE TANINGE

COMTES DE TANINGE, MARQUIS DU VUACHE ET DE CHAUMONT.

P. *d'azur au chevron d'or accompagné de trois gerbes de même, deux en chef, l'autre en pointe* (BESSON).

Un Armorial du Marquis Costa donne le champ *de gueules*.
Un autre observateur a confondu les *trois gerbes avec deux étoiles en chef et une croix en pointe*, sans doute d'après une empreinte en cire oblitérée.

Comme la famille dont nous venons de parler — et avec laquelle elle ne paraît avoir d'autre communauté que le nom — celle-ci a commencé à exercer le notariat et à remplir des charges de justice; mais elle est beaucoup plus anciennement connue, dès le commencement du XIV^e^ siècle, établie à Fleyrier et Taninge en Faucigny. Le premier noble de cette famille, par sa charge au Sénat, est Joachim de la Grange, de Taninge. Il acheta, en 1705, le comté de Taninge et des biens féodaux à Sallanche. Son fils acheta le marquisat du Vuache et de Chaumont. C'est sous ce dernier nom que sont plus connus les descendants actuellement existants du Président au Sénat de Savoie.

?

M^e^ JEAN DE LA GRANGE, de Taninge, notaire, mort avant 1633.

?

M^e^ JEAN DE LA GRANGE,
notaire de Taninge, épousa D^lle^ Mermette ou Pernette Martin (Notes Tavernier). Mort avant 1635.

RÉV^d^ MES^re^ CLAUDE DE LA GRANGE,
docteur en théologie, doyen du Chapitre d'Aix avant le 26 août 1633 (Arch. Thuyset). Il testa le 6 juillet 1658 (Arch. Troches). Legs à Rév^d^ Mes^re^ Jean d'Orlier. Héritière universelle Jeanne-Françoise Bonnaz, sa chambrière. Exécuteur testamentaire le seig^r^ de Lornay-Grimotière. Témoin, entre autres, Rév^d^ Antoine Filliard de Montizel, chanoine audit Chapitre.

M^e^ NICOLAS DE LA GRANGE,
notaire, épousa Annable Dumullin. Il acheta des vignes à Cluses des N^rs^ de Mandallaz, le 4 janvier 1635 (Arch. Cohendier); en 1620, 1652, 1664 (Notes Tavernier), des N^rs^ d'Avonny, des maisons et une montagne sur Taninge, et, le 3 août 1652, le droit de patronage de la chapelle de Saint-Pierre en l'église de Fleyrier.

CLAUDE,
né en 1635 (Notes Tavernier).

M^e^ JEAN DE LA GRANGE,
notaire, épousa D^lle^ Andréanne Dubois de Samoëns.

NICOLAS, né 1652.

GASPARD, né 1659.

JOSETTE, née 1660.

GASPARDE, née 1663.

MARIE, née 1665. Est-ce celle qui était, en 1674 (*Livre de raison du Clos*, Arch. Thuyset), femme de M^e^..... Dubois, marchand drapier à Taninge? ??

JEAN-BAPTISTE, né 1667.

ANNE, née 1672.

MICHEL, né 1668.

I. N^e^ JOACHIM DE LA GRANGE,
né le 4 août 1674. Il fit une rapide et brillante carrière, sénateur au Sénat de Savoie puis président, chev^r^ des SS. Maurice et Lazare. Il était, en 1726 (*Monum. Hist. Patr. Chart.*, I, 951), Comte de Taninge et Fleyrier (achetés, le 5 septembre 1715, 82,000 florins de Paul-Joseph de Gex, B^on^ de Saint-Christophe), conseiller du Roi, sénateur, pair, vibailli, commandant et lieutenant général au gouvernement du Duché d'Aoste. Il acheta de Bernard, C^te^ de Menthon-Montrotier, la maison-forte de Bourbonge (alias *de Castro*, alias *de Mota*), dans la paroisse de Cordon, au-dessus de Sallanche, avec les biens féodaux en dépendant. Il épousa, vers 1700, Antoinette-Marguerite, fille de François-Philippe d'Arestel, seig^r^ d'Hostel. Elle testa, le 19 décembre 1749 (Arch. Troches), en faveur de son mari, faisant des legs à ses enfants. Il vivait encore en 1754.

??

HÉLÈNE-MARGUERITE DE LA GRANGE,
femme de N^e^ François-Philippe de Seyssel, seig^r^ de la Charniaz, mère en 1736 (Reg. Par. de St-Maurice-d'Annecy).

II. JOSEPH-NICOLAS DE LA GRANGE
C^te^ de Taninge, M^is^ du Vuache et Chaumont.
Il achète ce Marquisat, terre et juridiction, le 3 septembre 1758, de Jacques, M^is^ de Lescheraine, en faveur duquel le Vuache et Chaumont avaient été érigés en Marquisat le 18 août précédent. Par P^es^ du 23 février 1759 (Arch. du S. S. S.), Joseph-Nicolas obtint l'agrément de Sa Majesté le Roi pour cette acquisition. Il épousa, contrat dotal du 1^er^ août 1744, Georgine-Françoise de la Fléchère, fille de Joseph-François-Marie, C^te^ de Châtillon, à laquelle on constitue en dot la maison-forte de Bellegarde, à Sallanche. Il vendit, le 5 août 1769 (Titres Bonnefoy), tous ses biens de Cordon, Bourbonge, sauf le patronage de la chapelle. Mort en 1799, enterré dans la chapelle de St-Pierre, en l'église de Fleyrier.

CLAUDE-JOSEPH-JOACHIM-MARIE (né en 1746? alors était le fils aîné), capitaine au régiment de Savoie, 1782, mort sans enfants, colonel en retraite, le 29 janvier 1852, à la Croix-Rousse (Reg. P.).

JOACHIM-JEAN-MARIE, né et baptisé le 25 mars 1754 (R. Par. de St-Léger de Chambéry).

III. FRANÇOIS-MARIE DE LA GRANGE,
C^te^ de Taninge, M^is^ du Vuache et Chaumont, né le 3 juillet 1751, capitaine dans la Légion des Campements, épousa: 1° le 31 janv. 1782, à la Croix-Rousse, près Chambéry, Marie-Antoinette, fille de N^e^ Hyacinthe-Philibert Favre de Saint-Étienne et de Madeleine de Luyset (Reg. Par. de Lémenc), morte sans enfants; 2° Françoise-Caroline-Charlotte de Grailly, laquelle, veuve, vendit le 17 septembre 1850 le château de Taninge à la commune qui revendit à M. Humbert (le clos du Chalet).

IV. MARIE-LOUIS-JOSEPH-GASTON,
M^is^ de Chaumont, né à Carouge le 1^er^ janv. 1822, membre de diverses sociétés littéraires, a épousé, en 1854, Esther, fille du M^is^ d'Arces, dont il a eu entre autres enfants:

V. RAYMOND, né en décembre 1855.

?

Jean *DE GRANGIA*,
de Fleyrier, clerc, témoin le 24 novembre 1363 (Chartes Mallet).

?

Pérronet *DE GRANGIA*,
l'un des albergataires de la montagne de Grons, 29 juin 1329 (Chartes Mallet).

?

Bonifface de la Grange,
vice-châtelain de Bonneville en 1481 (Arch. Thuyset).

?

Me Jean de la Grange,
notaire, commissaire d'Extentes du Duc de Genevois avant 1577.

?

Egrège Aymé de la Grange,
mort avant 1570.

Me Jean de la Grange, de Fleyrier, — Egrège Michel de la Grange,
cousins, sont témoins à Bonneville, 30 septembre 1551 (Arch. Thuyset), à un testament.
Etaient tous deux commissaires d'Extentes du Duc de Genevois le 31 mai 1577 (Arch. Cohendier).
Vivait à Taninge en 1570-1575, marié (qualifié de Ne et Egrège) à Dlle N. N., fille de Ne Jacques d'Amidouz. Elle vivait encore en 1587 (Archiv. Cevins).

Me Pierre de la Grange,
notaire et bourgeois de Taninge, aussi commissaire d'Extentes en 1577 (comme son père et son aïeul). Le dernier février 1577 (Archiv. Rubaud) avec Me Humbert Montan, aussi notaire audit lieu, il vend les biens des Nex, à Fleyrier, à Ne Angelin de Bellegarde.

François de la Grange,
né en 1641, marié à Dlle Jeanne du Mulin, a fait une branche qui n'étant pas noble, a cru devoir (on ne sait pourquoi) s'appeler Delagrange. Etablie à Bonneville, alliée aux Presset, Bastian, Montfort, Fumel, de Montpithon, elle paraît s'être éteinte il y a quelques années. Le 22 décembre 1809 (Arch. Chuyt), le sieur Michel, fils de feu Jean-François Mouchet de Boège, avocat, domicilié à Bonneville [comme légataire de Dlle Josephte Pacthod, sa feue femme, par testament du 27 ventôse an XII; ladite Demoiselle acquéreur, par contrat du 20 floréal an XII, des sieurs Louis et Joseph Delagrange, héritiers des sieurs Jean-Claude et François-Joseph Delagrange, leurs pères, ces derniers, acquéreurs des sieurs Claude et Jean-François de Thoyre, par acte du 19 juillet 1753], vend aux sieurs Joseph-Gaspard, fils de feu Spectable Jacques-Prosper Bastian, avocat, François-Hippolyte, fils de feu Pierre-François Muffat-Saint-Amour, propriétaire, François-Nicolas, fils de feu Guillaume Renand, notaire, un terrain dans la ville de Bonneville. Fait audit lieu, témoin le sieur Michel Delagrange, percepteur, etc.

Jeanne-Philiberte,
née en 1632 (Notes Tavernier).

Joseph, né 1676. — Révd François, prêtre. — Claudine, née 1658. — Françoise, née 1656.

Anne-Gaspardе,
deuxième femme de Marc-Antoine Passerat, Mis de Saint-Severin, contrat dotal du 9 février 1731 (Arch. Troches). Légataire de sa mère, testament 1749.

Marguerite,
religieuse ursuline à Thonon. Sa mère lui légue une pension de 3,000 livres (Testament 1740).

Marie-Josephte-Marguerite, née le 7 juillet 1755, épousa, le 2 avril 1788 (Reg. Par.), Ne François-Etienne de Marclay de Cervens.

Augustin-François-Marie, né le 28 août 1756 (R. P. de St-Léger).

Xavière-Françoise-Marie, née le 15 août 1760, épousa, le 10 novembre 1800 (Reg. Par.), Mr Marie Perrier de Taninge, mère des deux Perrier de la Brigade de Savoie, généraux au service d'Italie.

Prospère-Philippine-Anne-Marie, née le 1er mai 1759 (Reg. P. de St-Léger).

Marie-Françoise, née le 11 octobre 1761 (Reg. Par. de Saint-Léger).

Benoîte-Marie, née le 17 mars 1765 (Reg. Par. de Saint-Léger).

L'une de ces demoiselles a épousé Mr de Myrani et est morte à Carouge en 1850.

GRANGE (DE LA). — *Voir* RAYMOND et au Supplément.

GRANGES. — *Voir* au Supplément.

GRANIER (DE)

SEIGNEURS DU CHATELARD ET DU NOYER.

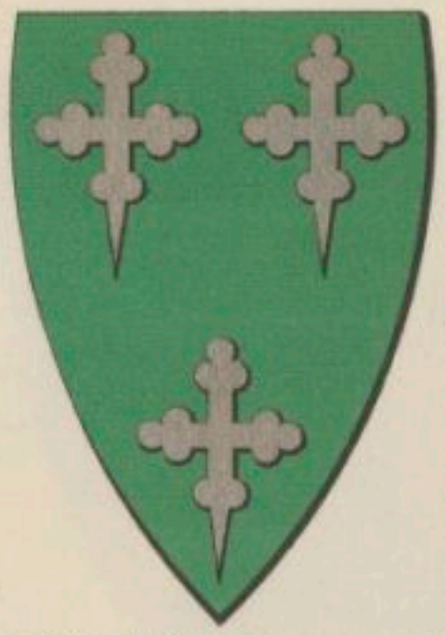

P. de sinople à 3 croix trefflées au pied fiché d'argent (Besson et Pr. de Malte).
Selon une version inexacte, le champ serait de *sable* (1).

Bernardin de Granier, seigneur du Noyer et du Châtelard. Ses prédécesseurs me sont inconnus et n'ont pas dû faire partie de la classe noble. Il était d'abord premier commis de Claude Puencet, trésorier de la Duchesse de Nemours, puis maître d'hôtel du Duc de Nemours en 1557. (Tout ce qui n'a pas d'autre marque de provenance est extrait des manuscrits dits de Guichenon, volume 16, n° 389.) Il était procureur de Jacques de Savoie, Comte de Genevois, Duc de Nemours, spécialement constitué pour la vente faite par ledit Prince des fiefs de Grésy, Cessens et Ayse en Faucigny, en février 1563 (Arch. du Souv. Sén. de Sav.). Il était écuyer et maître d'hôtel dudit Prince, le 6 février 1574 (Arch. Saint-Jorioz), jour où il transige à propos de l'hoirie de feu Maxime Breysaz, sur laquelle lui et N^e^ Pierre Crépin prétendaient avoir des droits. Crépin renonce à ses droits et Granier promet de renoncer en sa faveur et de lui faire passer l'état de la Grande Châtellenie du mandement de Beaufort, tenue par ledit Granier, avec tous profits et émoluments ou, à défaut, de payer à Crépin 600 florins. Il vend des biens au Perthuis, mandement de Chevron, à N^e^ Claude Gleyron, le 30 juin 1576 (Arch. du Noyer). Avec N^e^ D^lle^ Antoinette du Châtelard d'Yenne, sa femme, ils vendent des biens à Yenne à N^e^ Claude de la Forest en 1563 (Inventaire la Forest, Arch. Thuyset). Ladite N^e^ Antoinette, sa femme, possédait, en 1557 (Arch. Lucey), un fief indivis avec les N^es^ Richardon (Bernardin avait acheté, 16 juin 1572 [Arch. Lucey], de N^e^ Louis Richardon des rentes et servis à Chambuerc, Aiguebelette et la Chabotte. Acte passé au Châtelard, d'Yenne, dans la maison de l'acheteur).

?

Révd seigr Messre Donat de Granier (2), doyen de l'église collégiale de Notre-Dame de la Lée (Recensement d'Annecy de 1561). Le 26 juin 1571 (Arch. Savoiroux), lui avec Révd Messre Pierre Revilliod, docteur en théologie, prieur du couvent de Saint-Dominique d'Annecy, Ne et spectable Michel Simon, doctr ès droits, Etienne Constantin et Antoine Estral, cosyndics d'Annecy, tous administrateurs du Collège d'Annecy, fondé par feu Révd P. Messre Eustache Chappuis, abbé de St-Ange, maître aux requêtes de feu l'empereur Charles-Quint, ils admodient pour 48 écus d'or par an une grange et des biens à Tessy.

Révérendissime Claude, prieur de Talloire et de St-Jeoire, 1568-1569 (Arch. Savoiroux), évêque de Genève de 1579 à 1602. C'est l'éminent et saint prédécesseur de saint François de Sales. Sa vie est imprimée.

François de Granier, seigr desdits lieux.
Il épousa : 1° D^lle^ Pernette du Crest ou Ducrest, fille naturelle de feu Jacques de Savoie, abbé de Pignerol, Entremonts et Talloire. Constitution dotale (3,600 écus d'or sol.) et contrat des 3 janvier (Arch. Thuyset) et 3 mars 1564 (Arch. du Noyer), Gleyron, notaire; 2° contrat de mariage du mois de novembre 1588 (Arch. Viry), D^lle^ Suzanne, fille de Marin, C^te^ de Viry, seigr de Lully.
Il fut, de 1561 à 1571 (Arch. Thuyset), mandataire de Jacques de Savoie dans le règlement de ses affaires pour les biens d'Aigle et la seigneurie de Maxilly. Le 5 juillet 1578 (Arch. du Noyer), il vendit plusieurs biens situés au Châtel-sur-Conflens. Le 8 septembre suivant, il rachète de D^lle^ Nicolarde Tondu une partie de la rente du Noyer; le 16 février 1580 *(Ibid.)*, une autre partie de N^e^ Antoine de Conflens; les 5 août 1581 et 12 octobre 1588 *(Ibid.)*, plusieurs rentes de N^e^ Gaspard de Lescheraine.

Marie à Jean II de Chissé, seigr de Pollinge.

Charlotte à François de Baillans, seigr de Verbos, le 15 mars 1557.

(1) *Voir* Fichet, *Dictionnaire du Blason*, p. 208.

N^e^ Pierre-Claude (ou Pierre simplement) de Granier (on trouve son nom orthographié Grenier et même Grenioz), seigr du Châtelard, épousa, le 20 septembre 1594 (Reg. Par. d'Yenne), D^lle^ Isabeau, fille de N^e^ Nicolas Goy. Dans cet acte il est dit fils de N^e^ François et qualifié seigr du Châtelard; je pense donc pouvoir le colloquer à cette place, mais sous réserve expresse. Elle était veuve du seigr sénateur de Lescheraine (en 2^mes^ lit) lorsqu'elle codicilla le 29 novembre 1646 (Arch. Saumont). *Voir* ci-dessous. Pierre-Claude de Granier fut enterré le 17 novembre 1625 (Reg. Par. d'Yenne). Sous réserve de plus ample information, ce pourrait être le même que N^e^ Pierre de Granier qui, ayant fait bâtir dans la ville d'Yenne une verrerie, obtint, par Patentes du 18 mai 1622 (Arch. du Sénat de Savoie), le privilège d'être seul en Savoie à fabriquer et vendre « toutes sortes de verres de cristal ainsy appellez pinettes, chamborins, fiolles et « bouteillies » à meilleur prix que les étrangers: sauf les verres de Venise qui pourront se vendre et seront pris dans un magasin à part, et ce pour le terme de deux ans. Ces Patentes furent homologuées au Sénat le 1^er^ juillet suivant.

De N^e^ Pierre de Granier et de D^lle^ Isabeau sont nés :

?

D^lle^ Françoise de Granier épousa N^e^ Mathieu de Griffolie, qui eut une fille morte en 1626, âgé de six ans (Reg. Par. d'Yenne).

N^e^ Claude, baptisé le 24 août 1608 (Reg. Par. d'Yenne) (3).

N^e^ Gaspard de Granier, dès longtemps (en 1646) absent du pays sans avoir donné de ses nouvelles; s'il ne revient pas, sa mère qui l'avait nommé héritier universel substitue Antoine de Saint-Martin.

D^lle^ Marie de Granier, baptisée le 19 septembre 1604, femme de N^e^ Etienne de Saint-Martin avant 1625 (Reg. Par. d'Yenne).

N^e^ ANTOINE DE SAINT-MARTIN, substitué à Gaspard, son oncle, et chargé de lui restituer l'hoirie si ledit Gaspard revient en Savoie.

(2) Selon le chanoine Mercier (*Chapitre de Saint-Pierre de Genève*, page 279) il s'appelait Denys, parent de l'évêque Claude de Granier. Il apostasia à Londres en 1620.

(3) Est peut-être le même que Gaspard.

GRAVE (DE LA)

BARONS D'AVUSY, SEIGNEURS DE SEZEGNIN.

(En latin : *DE GRAVA.*)

P. de gueules à la bande échiquetée de deux tires d'or et de sable (Ubique) (1).

Vieille famille savoyarde dont les possessions féodales dans l'ancien bailliage de Ternier, érigées en baronnie en 1757, sont passées sous la domination du canton de Genève.

J'ai le regret de ne pas avoir rencontré les anciens titres les concernant antérieurement au XVI[e] siècle. Une généalogie relevée aux archives d'Avusy par un des paléographes de feu le Marquis Costa, donne les premiers degrés comme suit :

Étienne de la Grave (1).

Richard à N. N. de Vufflens de Senarclans.

Rolet. — Amédée (2). — Henri, vivait en 1419.

Thomas
fit bâtir le château d'Avusy et prêta serment de fidélité en 1419.

Nicolas. — Claude
prête serment de fidélité en 1440 (3).

François, etc.

N'ayant aucune preuve de l'exactitude ou de l'inexactitude de cette filiation, je ne puis la donner qu'à titre de simple renseignement. A moins d'une longévité extraordinaire — ce que je ne peux admettre *a priori* — je ne crois pas que Claude de la Grave, père de François (ci-dessus), puisse être le même Claude dont le fils François (II[e] degré) se maria en 1530.

Si je ne donne pas la situation actuelle de la famille, l'explication en est donnée dans l'avant-propos de ce volume. *[Suit la généalogie.]*

---

(1) Antérieurement à Étienne, je trouve un Girod *de Grava*, clerc, qui fut témoin d'un acte passé à Marlioz, le 3 des kalendes de février 1311 (Arch. Savoiroux) et encore le 12 des kalendes de mars, même année, à Confignon (Arch. Thuyset). Je trouve encore, le 13 octobre 1360 (*Ibid.*), une Jeannette de la Grave, habitant Confignon, fille de feu Girard *Fabri, de Grava*, qui nomme héritier N[e] Jean de Confignon, son seigneur.

(2) Un Amédée de la Grave, damoiseau, marié à Mermette..., alberge un mas de terre près d'Epagny, le 25 février 1412 (Archives Morand).

(3) Parmi les gentilshommes du Genevois qui prêtèrent hommage à Amédée VIII, vers 1430 (Capré, f° 160), figurent Amédée et Claude de la Grave.

?

I. (*) Nº Claude de la Grave,
mort avant le mariage de son fils. Il vivait encore en 1524.
Son alliance est inconnue.

II. François de la Grave
épousa, contrat dotal du 17 mars 1530 (Arch. Morand), Dlle Françoise, fille de Nº Hugues de Belletruche, dit de Challes. Quittance dotale du 10 septembre 1532 *(Ibid.)*. Comme mandataire de son père il reçut, en 1524 (Inventaire Rossillon, Arch. Thuyset), reconnaissance pour des biens (indivis avec Nº Aymon Mestral) rière Bassy et Vetrens. Il acheta, en 1545 *(Ibid.)*, des biens de Nº Claude de la Balme, droit ayant de Marguerite de Châtillon-Chapelles, sa mère. Françoise de Belletruche était fille de Marguerite de Cusinens. Il était mort avant 1556.

III. Louis de la Grave.
Minutes féodales en sa faveur, 1556-57, pour son fief de la Grave, rière Seyssel, Corbonod, Chanay, Enflafol (Anglefort), Minzier, etc. (Inventaire Rossillon, Arch. Thuyset). Il vend des censes et des rentes à Chaumont en 1573 (Arch. Morand). Il épousa, contrat dotal du 4 mars 1571 *(Ibid.)*, Péronne, fille de Philippe de Gerbais, seigr de Mussel et Billia. Il fut substitué au testament de son oncle, Louis de Belletruche-Challes (5 janvier 1590), pour les biens de Challes, à charge de nom et armes. Il teste le 3 novembre 1595 ; veut être enterré dans l'église de Seyssel, au tombeau de son père. Substitue à Marin, son fils, les enfants mâles de Nº René Gauthier, seigr d'Hostel, son neveu.

IV. = Nº Marin de la Grave, =
auquel remontent les Preuves de 1723 : doubles traits. Il se qualifiait de seigneur de Challes, seigneurie à lui parvenue par le décès de Louis de Challes, mais le 7 juillet 1600 (Arch. Morand), avec sa sœur Humberte, il renonce à tous ses droits en faveur des Nrs Milliet. Il épousa, contrat dotal du 3 novembre 1599, Nicoline, fille de Marin, Cte de Viry, laquelle se remaria avec Gilbert de Lucinge.

V. = Nº Jacques de la Grave = (fils aîné),
épousa Dlle Gabrielle, fille de Nº Claude-Antoine Challoz ou Challoux. Avec son frère Marc ils transigent, le 31 août 1638 (Arch. Loex), avec les Nrs de Lucinge pour l'hoirie de Nicoline, leur mère, moyennant 585 ducatons. Il teste à Avusy, le 13 février 1640, nommant sa femme tutrice. Elle était veuve le 31 mars 1641 (Arch. d'Yvoire). Acquitte un legs fait par son mari à l'église de Viry. Elle se remaria : 1º à Nº Antoine de Launay ; 2º avec Nº Daniel de la Fléchère.

Jean, Antoine, Philibert, Étienne, cohéritiers universels de leur père, 1640. Sont très probablement morts sans descendance, avant la rédaction des Preuves de 1723.

VI. = Nº François de la Grave, =
cohéritier universel de son père.
Épousa : 1º Dlle Françoise Pirasset ; 2º Étiennette Ducrest. Il était mort avant le 8 octobre 1666.

François, légataire pour 500 ducatons ; épousa Nº Jean de Launay (Trans. 1667, Arch. Thuyset).

Lucrèce, légataire pour 300 ducatons, épousa Nº Noël de Launay (Trans., 1667, avec les Domen, Arch. Thuyset).

= Angélique, =
baptisée le 8 octobre 1666 (Reg. Par. de Viry).

VII. = Nº Pierre de la Grave =
épousa, le 8 mai 1693 (Reg. Par. de Viry), Nº Dlle Marguerite Denis, de la ville de Chambéry. Les Preuves de 1723 s'arrêtent à ce degré. Mort avant 1752.

Nº Jean-Michel-Claude, cohéritier universel de son père, baptisé le 25 nov. 1672 (Reg. Par. de la Roche). N'est pas nommé au testament de son frère ; je suppose pourtant que c'est le Claude qui épousa Nº Dlle Philiberte de Launay et eut la fille ci-dessous.

Baptistine-Philiberte, baptisée le 7 octobre 1674 (Reg. Par. de la Roche).

Marie, veuve de Nº Nicolas de la Ravoire, légataire de son frère, 1752.

Théodore-Baptiste. Jean-Guillaume. Pierre-François. Melchior, mort en Piémont.

VIII. Nº Joseph-Nicolas (4) teste, le 27 juill. 1752 (Arch. la Serraz), au château de Laconay, en faveur de Louis Denis, sénateur, son oncle, et à son défaut, de Nº Gaspard Denis, fils de celui-ci. Mort, 16 août. Teste avant le 24 août 1771 (Arch. S. S. S.). Est le dernier du nom de la branche aînée.

Philiberte de la Grave, née le 13 août 1709 (Reg. Par. de la Roche), épousa, le 17 avril 1731 (Reg. Par. de la Balme), Nº Georges de Cirace. Morte, 19 février 1741 *(Ibid.)*.

1er lit.

Anne, baptisée le 16 août 1700 (Reg. P. de Viry).

Anne-Françoise, baptisée le 29 janvier 1709 (Reg. P. de Viry).

François-Marie-Aîné-Charles, né le 4 novembre 1773, légataire de sa tante, 1781.

(1) Marie-Olympe de ou du Gillier n'est pas de la même famille que les Gilly de Tarentaise dont nous avons donné la généalogie. Les Registres paroissiaux de Viry la nomment de ou du Gillier et même de Villier, de la Baronnie de la Bâtie, au pays de Gex (1709).

(2) Les trois derniers degrés sont incomplets, voir Avant-propos de ce volume.

(3) Je trouve une Aimée-Charlotte-Christine qui, en 1728-1729, était mariée à Nº François-Benoît de Montfalcon (Reg. Par. de la Biolle).

(4) Dans son testament il déclare qu'il s'est appelé souvent Joseph, mais qu'il s'appelle Joseph-Nicolas.

(*) La numérotation en chiffres romains n'indique en aucune manière ici, que dans ma pensée ce Claude ait été le premier noble de la famille.
Tout ce qui dans cette généalogie n'est pas appuyé sur des marques de provenance d'archives, est extrait d'analyses d'actes puisés aux archives du château d'Avusy par un des paléographes du feu Marquis Costa.

Françoise
épousa, contrat dotal du 22 août 1560 (Minut[e] Berthier, Arch. d'Arcollières), N[e] Pierre Gauthier, seig[r] d'Hostel, conseiller de S. A., maître auditeur à la Chambre des Comptes.

Humberte ou Philiberte
agit avec son frère N[e] Marin pour la cession, 7 juillet 1600. A dû se marier au Duché d'Aoste.

Françoise,
légataire pour 600 écus d'or au testament de son père.

N[e] RENÉ GAUTHIER,
seig[r] d'Hostel, neveu de Louis de la Grave, testateur en 1595, qui le substitue à son fils.

?

N[e] François de la Grave,
d'Andilly (fils de feu N[e] Louis), mandataire de François de la Pulud de Cruseille, 17 juin 1639 (Tit. Bonnefoy).

= N[e] Marc de la Grave, =
prête serment de fidélité le 22 décembre 1637. Du 29 janvier 1636, Lettres au chev[r] de la Grave l'invitant, comme gentilhomme, à se rendre sous la cornette blanche de la noblesse de Savoie. = Figure avec son frère à la transaction de 1638. Il épousa, contrat dotal du 15 février 1629, D[lle] Jeanne-Louise Sautier, fille de N[e] Antoine, seig[r] de la Balme (Arch. Thuyset). Elle teste, veuve, le 30 avril 1669.

N[e] Prosper-Joseph-Marie-Antoine de la Grave.
Il épousa : 1° contrat dotal du 20 juin 1672, Marguerite, fille de N[e] Gaspard de Sauvage ; 2° le 5 mai 1692 (Reg. Par. d'Annecy), Charlotte, fille de N[e] Thomas Baptendier. Lui teste le 28 septembre 1695. Elle fit donation de tous ses biens à ses deux beaux-fils et fut enterrée, le 2 octobre 1695, à quarante-cinq ans (Reg. Par. de la Roche).

= N[e] Joseph = Victor
épousa, contrat de mariage du 18 juillet 1653 (Arch. d'Avusy), D[lle] Andréanne Domen, fille de N[e] Pierre-Sébastien, seig[r] de Sougey. Elle teste, veuve, le 17 avril 1690, et meurt le 10 juin 1705 (Reg. Par. de Viry).

Jeanne-Madeleine,
née et baptisée le 1[er] décembre 1642 (Reg. Par. de la Roche), cohéritière universelle de sa mère, épousa, le 23 janvier 1671 *(Ibid.)*, N[e] Antoine de Villeneuve de la Terrasse, au diocèse de Grenoble. Morte le 10 février 1723, à quatre-vingt-dix ans environ *(Ibid.)*, (elle n'en avait que quatre-vingts.) De ce mariage naquit N[e] Joseph de Villeneuve qui épousa, le 21 juin 1716 (Titres Bonnefoy), Marie de Bouteiller, de Dingy.

N[e] Jean-François-Antoine,
cohéritier universel de son père, né et baptisé le 6 juillet 1676 (Reg. Par. de la Roche), capitaine d'infanterie au fort de Demonte, teste, le 2 juin 1736, en faveur des enfants de N[e] Jean-Marc, son cousin.

= Hyéronime =
nommée au testament de sa grand'mère, 1669.

= N[e] Jean-Marc. =
Il teste, le 17 août 1710, avec D[lle] Marie-Olympe, sa femme, fille de feu N[e] Philippe du Gillier, B[on] de la Bâtie, seig[r] de la Freste. Elle était malade et mourut le 19 août suivant (Reg. Par. de Viry). Il épousa : 2° contrat dotal du 3 novembre 1710 (Titres Bonnefoy), D[lle] Georgine-Louise, fille de feu N[e] Gaspard de Loche, coseig[r] de la Vallée de Bozel, bailli du Faucigny, et de D[lle] Jacqueline-Clémence de la Fléchère. Il avait été héritier universel de sa mère. Il teste le 26 avril 1730. Elle, veuve, le 27 novembre 1749. C'est à ce degré, aussi pour cette branche, que s'arrêtent les Preuves de 1723 (1).

Ignace,
né le 9 mai 1657.
(Reg. Par. de Viry).

Simon,
né le 28 août 1658.

Péronne,
pupille de sa mère en 1677.

— 2[nes] lit.

Gasparde-Françoise-Clémence,
née le 8 janvier 1712 (Reg. Par. de Viry). Elle teste, le 26 juillet 1781, en faveur de ses deux frères. Legs à ses trois neveux et à ses deux nièces.

Joseph-Marie-Salomon,
né en septembre 1714 (Reg. P. de Viry).

Aimé-François,
né le 18 mai 1720 (Reg. Par. de Viry).

VIII. N[e] Joseph-Alexis.
B[on] d'Avusy, héritier universel de sa mère, né le 17 janvier 1713 (Reg. Par. de Viry), épousa, le 29 janvier 1758 (Reg. Par. de Bonneville), Isidore, fille de N[e] Joseph-Antoine de Genève de Boringe. Capitaine, puis major au régiment de Savoie, puis colonel du régiment de Genevois, major général, mort à Bonneville (Reg. Par.) le 23 août 1782. Il obtint investiture et érection en titre de Baronnie, d'Avusy et Sezegnin au bailliage de Ternier, en fief rect pour les mâles, et à défaut pour une fille, par Patentes du 23 mars 1758 (Arch. S. S. S.), 1757 suivant le *Sommaire des Fiefs*. Cette date doit être la bonne, puisque l'entérinement est du 22 juin 1757 (*Fiefs*).

Aimé-Marie,
né le 2 oct. 1715 (R. P. de Viry), capit[ne] au régiment de Savoie.

Joseph-Nicolas,
peut-être le même que Joseph-Marie-Salomon, cohéritier universel de sa sœur en 1781, colonel de Savoie-Infanterie.

François,
le cadet.

Antoinette-Marguerite,
née et baptisée le 25 octobre 1759 (Reg. Par. de Bonneville).

Jacques-Clément,
né le 14 août 1763, légataire de sa tante, 1781.

IX. Philibert-Nicolas,
né le 5 octobre 1765, B[on] d'Avusy, chev[r] des SS. Maurice et Lazare, major général ès armées du Roi (1826), épousa, contrat dotal du 5 février 1808, Gasparde-Isidore de Launay.

Aimée-Thérèse (3),
née le 25 octobre 1758 (Reg. de Villagrand).

Jean-Pierre,
né le 8 octobre 1821, mort sans lignée en 1849 ou 1850, officier au régim[t] de Savoie.

X. Alexandre, B[on] d'Avusy,
épousa D[lle] Jeannette de Launay.

XI. Ernestine-Camille (2).

GRENAUD (C^TES DE)

P. de gueules à deux bandes ondées d'argent accompagnées en pointe d'un croissant de même.
Cimier : *Un aigle d'or issant.*
Devises : *NON EST VIS SINE VIRTVTE* (*Armerista.* Franchi-Verney). *VINCIT QVI PATITVR*
(Arch. de la Chambre des Comptes de Turin, Reg. 2, Pat. Sav., f° 10).

GRENAUD (DE)

MARQUIS DE ROUGEMONT, BARONS DE CORCELLES ET SAINT-JULIEN,
SEIGNEURS DE MONTILLET, LA BALME, NERCIA, CHAMPAGNE, CHAVORNAY, ROCHE, MORTAREY, LENTENAY, LUNES, GRAMMONT, ROSSILLON, ETC., EN BRESSE, BUGEY ET VALROMEY,
SEIGNEURS DE ROOST EN MACONNAIS,
COMTES DE GRENAUD, BARONS DE SAINT-CHRISTOPHE ET DE LA TOUR DE GRILLY,
SEIGNEURS DE LA FOREST, CHITRY, ETC., EN GENEVOIS, FAUCIGNY ET PAYS DE GEX.

Les Grenaud sont originaires du Mâconnais, où ils possédaient le fief noble de Roust (ou Rost), à deux heures de la ville de Mâcon. Guichenon (*Bresse et Bugey*, IIe partie, p. 98) cite l'hommage de ce fief fait par Louis de Grenaud à François Ier, roi de France, le 8 avril 1536, parmi ceux des nobles qui firent prestation de fidélité audit Roi.

Soit à cause de leur transmigration de France en Bugey, alors pays de Savoie, soit, et c'est plus probable, qu'il y ait eu interruption d'exercice de noblesse, le fait est que Guichard de Grenaud obtint d'Emmanuel Philibert, duc de Savoie, des Patentes de noblesse le 12 juillet 1559 (Arch. de la Chambre des Comptes, *passim*), dans lesquelles il est dit que Guichard était d'une honorable famille, possédant des fiefs nobles depuis un grand nombre d'années.

Cette famille se divisa en deux branches.

La branche aînée, éteinte avant la fin de la première moitié du XVIIIe siècle, avait rapidement acquis une haute position en Bugey. Jean-Pierre de Grenaud (fils de Messire Joseph-Marie, Marquis de Rougemont, etc., premier syndic de la noblesse du Bugey), Marquis de Rougemont, Baron de Saint-Julien, etc., Chevalier, Bailli d'épée du Bugey et Valromey, fut le dernier du nom en France.

La branche cadette, actuellement titrée du titre de Comte, continue en Savoie avec la plus grande distinction. Parmi les belles alliances qu'elle ne cessa de contracter, celles qu'elle fit avec les héritières des Maisons de la Forest, Gex-Saint-Christophe et Chabod, la mit en possession de la Forest en Petit-Bugey, de la Baronnie de Saint-Christophe en Faucigny et de Chitry en Genevois (1).

Guichenon *(passim)* a donné la généalogie de cette famille. Tout en rectifiant quelques inexactitudes qui lui ont échappé, je me sers de son travail, surtout pour les commencements de la branche restée Savoyarde, et pour la branche aînée dont l'extinction a disséminé les titres anciens.

(1) Elle *écartèle* de GEX-SAINT-CHRISTOPHE.

(Suit la généalogie.)

?

Louis de Grenaud, écuyer,
prêta hommage noble au roi François Ier pour le fief du Roust ou du Rost en Mâconnais (Guich.).

I. Guichard de Grenaud (fils de Louis),
d'une honorable famille possédant fiefs depuis longtemps, établi à Nantua, obtint des Patentes de noblesse, le 12 juillet 1539 (Arch. de la Chambre des Comptes). Suivant Guichenon (*Bresse et Bugey*, généalogie Grenaud), il avait rendu plusieurs services à Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, qu'il avait suivi en Flandre. Il épousa Dlle Louise de Chemina, d'une famille noble de Bresse. Quoiqu'une vieille généalogie critique Guichenon d'avoir oublié son fils aîné, Claude (1), qui serait chef de la branche aînée, il est certain que dans une transaction que Guichard passa, le 19 août 1560 (Arch. S. S. S.) avec la communauté de Nantua pour le rejet de ses tailles, il ne mentionne que trois fils, Messre Antoine, Nre Jean et Bertrand.

(BRANCHE AÎNÉE).

Jean, de Nantua,
coseigr puis seigr de Rougemont, Lunes, Grammont, Rossillon et Cachet, maintenu dans ses privilèges de noblesse, 20 janvier 1590 (Annexe, Preuves 1723, Bibl. du Roi à Turin), gouverneur pour le Duc de Savoie du fort Pierre-Châtel, lorsque, assiégé en 1600 par le maréchal de Biron, il fut contraint, faute de secours, de le rendre par capitulation. Il était capitaine gouverneur dudit fort avant 1594, époque où il fut pris par traîtrise et emmené hors des États de Son Altesse par des hommes vendus à l'ennemi. Le Sénat de Savoie poursuivit les coupables, et l'un d'entre eux dénonça le seigr de Gye « le voullant calliffier crimineulx de lèze-maieste « presupposant qu'il eust attiré lennemy dans nos estats, ores pour lhors ils heussent libre accès en nostre province et bailliage ». Le seigr de Gye fut condamné, par arrêt du Sénat du 4 juillet 1594 (Arch. S. S. S.), à avoir la tête tranchée et à 10,000 florins d'amende, applicables à la réparation du Palais et prisons dudit Sénat, comme atteint et convaincu « davoir prodytoirement fait « exécuter la prinse dudit Grenaud pour le faire transmarcher en Doulphiné afin de le exposer a grande rançon ». Mais le seigr de Gye s'étant plus tard pleinement justifié, ledit arrêt fut cassé, révoqué et annulé, et lui remis en « ses bonne fame » (réputation) honneur et renommée, par autre arrêt du 31 juillet 1597. Jean épousa Dlle Jeanne de Reydellet avant 1597; elle vivait encore en 1602 (Reg. Par. d'Yenne). Quoique la date de son testament ne soit pas connue, il nomma héritier universel Bertrand de Grenaud, son petit-fils.

II. Messre Antoine, prêtre,
fils aîné, vivait 19 avril 1560.

Françoise
épousa Nre et Pl Antoine de la Forest, seigr de Saumont (1590-1608) (Reg. Par. d'Yenne). Ses fils, Nres Charles et Bernard de la Forest, sont substitués au testament de leur oncle Jean-François, 1630, à la charge de porter le nom et les armes de Grenaud (2).

III. Jean-François, écuyer,
seigr desdits lieux, sergent-major de la ville de Bourg.
Il épousa : 1° avant le 19 mai 1610 (Arch. Thuyset), Charlotte de la Flèchère, fille d'Henri, seigr dudit lieu, et d'Antoinette de Bellegarde; 2° le 25 mai 1613 (Guichenon), Jeanne, fille de Jean-Amédée de Bouvens, gouverneur de la ville de Bourg; 3° Claire de Moyria, fille d'André, chevr, seigr de Mirigna. Il teste, le 1er mai 1630 (date de la présentation, Arch. Thuyset), léguant l'usufruit de ses biens à Claire de Moyria, sa troisième femme.

Louis (2nde lit),
héritier universel de son père, mineur en 1634 (Arch. Thuyset), capitaine d'infanterie, tué au siége de Turin.

Claude-Amé,
mort avant le testament de son père.

IV. Bertrand, écuyer (1er lit),
seigr desdits lieux, gentilhomme du Prince de Bourbon, capitaine de cent hommes d'armes au régiment de Choin? Il avait été institué héritier universel par Jean, son aïeul. Son père ne lui laissa que sa légitime, attendu les grandes dépenses faites pour l'amélioration de ses biens, notamment Rougemont. Il épousa Dlle Jeanne-Pétronille, fille de Claude de Moyria, Bon de Châtillon de Corneille.

Antoine,
mort avant le testament de son père.

V. Joseph, chevr,
Mis de Rougemont (érection de juin 1696, Baux, *Nobil. de Bugey*), Bon de Corcelles, seigr desdits lieux, conseiller du Roi en sa cour du Parlement de Bourgogne, premier syndic de la noblesse du Bugey, 1679-1686. Il épousa Dlle N. N. de Montillet.

Claude,
capitaine au régiment de Guiche, blessé au siége de Mayence, tué en 1693 à la bataille de Nerwinde.

VI. Jean-Louis, chevalier,
Mis de Rougemont, Bon de Saint-Julien, etc., etc., capitaine de cavalerie au régiment de Monseigneur Dauphin, Bailli d'épée du Bugey et Valromey. Provisions du 30 janvier 1690 (Baux), gouverneur pour le Roi de la ville de Belley. Mort avant le 25 septembre 1712 (*Voir* Baux, *Nobil. de Bugey*), paraît-il, sans descendants (le 15 août dernier ?).

(1) Ce Claude serait mort très jeune et serait le père de Jean. Le fait est possible, mais les termes de l'acte 1560 sont formels et je me conforme à leur sens.

(2) Du moins je trouve des nobles de Grenaud-Royère qui figurent aux Assemblées de la noblesse du Bugey le 1er mai 1727, le 25 juin 1730 et le 6 juillet 1788 : ils doivent descendre de ce Louis de Grenaud, seigr de Royère.
Il faut peut-être inscrire à ce rameau Marie-Anne de Grenaud, veuve de Louis-François-Julien, seigr de Villars et Merignac, elle était remariée et de nouveau veuve de Messre Pierre-Antoine Robin, seigr d'Aspremont, et son héritière par testament du 1er septembre 1755. Elle vendit, le 25 juin 1778 (Arch. d'Hautefort), à Messre Jean-Philibert Constantin de Surjoux, seigr de Chanay, la charge de conseiller au Parlement de Bourgogne qu'occupait ledit Robin de son vivant. Étant Dame des terres de Merignac et d'Aspremont, elle fait reprise de ces fiefs le 31 janvier 1771 et le 17 mars 1789 (Baux, *Nobil. de Bugey*).

Bertrand, 3me fils,
mentionné avec son père et ses frères en 1580, seigr de Montillet, la Balme et Nercia, forma la branche actuellement existante. Il épousa Dlle Jeanne Passerat. Son gendre, Ne Jean de Reydellet, recherchait en 1625 les droits que pouvait avoir sa femme, ci-dessous, à cause de la Dame Passerat.

?

Dlle Jeanne de Grenaud, femme de Ne Claude de Bordes, seigr du Châtelet en Bresse, lequel testa le 29 octobre 1609 (Arch. de Cevins).

François, écuyer, seigr desdits lieux,
épousa Dlle Emmanuelle, fille de Ne et Pe Antoine du Breuil ou du Breul, Bne de la Bastie, etc., née, suivant les uns, de Dlle Claire Grimaldi de San Pier d'Arena, sa première femme, ou, suivant d'autres (Guichenon), de Dlle Françoise de Seytarier, sa seconde femme.

Dlle Antoinette,
femme de Ne Jean de Reydellet, seigr de Meral, avant le 28 septembre 1605 (Archives Lucey).

Pierre, 2me fils,
forma la branche cadette et seule maintenant existante. *Voir* le Tableau II.

Jean-Louis, écuyer,
seigr de Nercia, fils aîné, lieutenant dans la compagnie de cavalerie du seigr de Saumont. Il épousa, avant le 23 février 1650 (Arch. Saint-Jorioz), Dlle Philiberte, fille de Ne Claude de Pignier, seigr du Fontany, veuve de Ne Étienne du Chesne, de Seyssel. Elle paraît avoir hérité de son mari, mort sans enfants. Elle fut subhastée (veuve) du fief de Nercia en 1668 (Baux, *Nobil. de Bugey*).

Louis,
3me fils, écuyer, seigr de Royère, épousa Dlle Béatrix, fille de Ne Jacques de Moyria, écuyer, seigr de Vologna, et de Louise de Grolée.

François,
capitaine d'infanterie au régiment de Sourdis, tué à la guerre en Hollande en 1673.

Jean-Louis
vivait du temps de Guichenon, seigr de Royère, ayant ép. Dlle Louise de Limagne.
Il a probablement laissé des descendants (2).

Jean-Pierre, chevalier,
Mis de Rougemont, fut, par Provisions du 25 septembre 1712 (Baux, *Nobil. de Bugey*), pourvu de l'office de grand bailli d'Épée du Bugey en remplacement de Messre Jean-Louis, son frère. Se qualifiant alors de seul héritier de Joseph de Grenaud, Mis de Rougemont, et étant grand bailli du Bugey, lieutenant général d'Épée dudit bailliage, il fait reprise de fief pour le marquisat de Rougemont et baronnie de Corcelles, le 28 avril 1723 (Baux). Il fut aussi Bne de Saint-Julien, seigr de la Roche, la Balme, Mortarey, Champagne, Chavornay, conseiller du Roi, maître des requêtes dans le conseil du Duc d'Orléans, régent du royaume, en 1717 (Baux). Mort avant le 29 août 1742. Probablement sans descendance.

(1) Malgré la volonté de Philibert de la Forest, les descendants de sa fille n'ont pas porté les armes de la Forest, ni même le nom accolé au leur, se bornant à s'intituler seigneurs de la Forest. En revanche les Grenaud ont écartelé de Gex Saint-Christophe depuis l'alliance de Jean-Jacques de Grenaud qui épousa l'héritière de la Baronnie de Saint-Christophe en Faucigny.

(2) Elle hérita de son fils Joseph-François-Gilbert, dit le Baron de Chabod, dernier du nom de cette illustre famille, mort à dix-sept ans, en 1802, à Genève. Quoique j'ignore par quels actes elle a disposé de sa fortune, il est certain que c'est d'elle que les Comtes de Grenaud tiennent le château, seigneurie et terre de Chitry (où l'on voit encore les portraits des Chabod, chevaliers de l'Annonciade) et les biens de Vallières. Une partie de ces biens à Vallières parvint à sa nièce *ex patre* Jacqueline-Josephte de Grenaud, qui épousa Ignace de Cirace, frère du second mari de la Comtesse de Chabod, née Grenaud, et sont possédés maintenant par le Comte Ferrez, descendant des Cirace.

(3) Le 24 mai 1825, elle déclara s'abstenir de l'hoirie de son père et ne l'accepter que sous bénéfice d'inventaire. Tous les biens de France avaient été vendus nationalement ; en outre, son père Marc-François avait vendu plusieurs biens à Nr Pierre Renaud. Convocation des créanciers du 29 mars 1826 (Placard imprimé, Arch. Thuyset).

(4) Le nom de ses dix enfants se trouve notamment dans un article de la *Revue Savoisienne*, 12e année, Pr 63 et suivants.

Marguerite, religieuse.

Charlotte, religieuse.

Joseph ? ? le cadet ?

Paul.

Françoise, baptisée le 24 décembre 1717 (Reg. Par. d'Yenne).

René-Marguerite-Guillaume, fils cadet, Bon de la Tour de Grilly, épousa Reine-Marie-Anne, fille de Charles de Menthon-Lornay, seigr de Premery, colonel du régiment de Savoie-Cavalerie (4).

Marie-Josephte-Victoire, légataire de son grand-père maternel la Forest, 1763. Épousa : 1° Aymard-Jérôme de Chabod, Bon de Creste, seigr de Chitry (dit le Cte de Chitry), de Vallières, etc., avant 1786 (Reg. Par. de Vallières) (2) ; 2° Nr Georges de Cirace.

François-Charles, né à Grilly le 18 sept. 1802, sous-lieutenant au régiment de Savoie, mort le 22 mars 1830 (Matric. de la Brig., Arch. Thuyset).

Sophie-Adélaïde, née le 3 septembre 1797.

Julie, née le 4 avril 1794.

Félicité.

Joseph-Hippolyte, fils aîné. Mort en bas âge.

Adélaïde.

Joseph-Siméon, né à Ambilly le 2 mars 1792, officier au régiment de Savoie, épousa, en 1835, Joséphine de Rochette de Salagine. Retraité avec le grade de major le 7 octobre 1835 (Matric. de la Brig., Arch. Thuyset).

Louis-Benoît-Victor, mort au service de France.

Delphine-Joséphine-Claudine, née le 11 janvier 1838. Non mariée.

Julie-Justine-Dorothée, née le 11 mars 1843, a ép. Charles-Édouard de Rochette. Morte vers 1886.

Joseph-Marie-Albert, né le 25 mars 1840, mort à l'Académie militaire à Turin en 1857.

Joseph-Marie-Gabriel de Grenaud, des Barons de la Tour, né le 20 septembre 1836, a épousé Mlle Charlotte Santarelli. Mort sans descendance à Assise, le 13 mars 1890.

Ernest-Marie-Joseph-Edmond, né le 6 août 1871.

Robert-Joseph-Michel, né le 18 septembre 1866, officier au 9e dragons.

Marguerite, née le 28 mars 1863, a épousé Henri Tachet des Combes, ancien officier de cavalerie au service d'Autriche.

Anne-Rose-Caroline-Delphine-Joséphine-Françoise (Anna), née à Chitry, le 29 janvier 1861, a épousé Dimitri Stancioff, chef du cabinet de S. A. R. Mgr le Prince de Bulgarie, etc., etc. Elle est maintenant Grande Maîtresse de la Cour de S. A. R. la Princesse Marie-Louise de Bourbon-Parme, Princesse régnante de Bulgarie.

IV. Pierre de Grenaud,
seigr de la Condamine et de la Balme sur Assin en Valromey, 2ᵉᵉ fils, *Voir* son ascendance au Tabl. I. Il épousa Isabelle, Dame de la Forest, fille de Philibert, seigr dudit lieu, et de Louise de Loriol. Dans son testament de 1640, fait au château de la Forest, près Yenne, Philibert de la Forest pria ledit Pierre de faire porter à son fils aîné les armes et le nom de la Forest.

V. Joseph de Grenaud,
seigr de la Forest et de la Balme (1), épousa, avant 1690 (Reg. Par. d'Yenne), Dlle Jeanne de Luyset. Le mariage de son père le fixa à Yenne où étaient les biens de la Forest. Il obtint, le 3 août 1677 (Annexe, Preuves 1723, Bibl. du Roi à Turin), arrêt déclaratif de noblesse.

Louis,
baptisé le 23 mai 1690 (Reg. Par. d'Yenne), mort jeune.

VI. Jean-Jacques de Grenaud (l'aîné),
seigr de la Forest et de la Balme, capitaine au régiment de Choiseul, épousa Dlle Marie-Josephte de Gex, dame de la Baronnie de Saint-Christophe, héritière universelle de Paul-Joseph, son frère, dernier Baron de Saint-Christophe, en vertu de son testament du 29 juin 1736. Elle testa, le 25 sept. 1764, en faveur de Joseph (II), son fils. *Voir* Gex.

Jean-Jacques,
le jeune, prêtre archidiacre de la Cathédrale de Belley. Protonotaire suivant une vieille généalogie.

François de Grenaud,
baptisé le 14 mai 1720 (Reg. Par. d'Yenne), mort avant 1764.

VII. Louis de Grenaud,
baptisé le 4 mars 1719 (Reg. Par. d'Yenne), mort avant 1764.

Joseph de Grenaud,
baptisé le 19 décembre 1725 (Reg. Par. d'Yenne), fils aîné (en 1764), héritier universel de sa mère, Bᵉˢ de Saint-Christophe (seigneuries unies sous ce nom de Morillon, Vallon et Couvette) dont il obtint investiture en fief n. pat. et anc., avec juridiction omnimode, pouvoir de nommer juges, châtelains, greffiers, etc., le 14 février 1777. Le 19 août 1776 (Arch. Thuyset), il consigna tenir en vertu de l'acquis par lui fait, le 17 novembre 1773, de Nᵉ Charles-André du Clos de Bellecombe, la seigneurie de la Martinière avec maison-forte, juridiction, rentes féodales, etc., etc., le tout démembré du château et seigneurie de Cholex. Il acheta, le 16 novembre 1788 (Baux, *Nobil. de Bugey*, fᵒ 121), de Pierre-Gabriel Morand de Saint-Sulpice de Montfort, le fief, baronnie de Grilly (Grailly) au pays de Gex, où il demeurait le 29 juillet 1789, jour où il prit reprise de ce fief. Mais il avait déjà des droits sur Grilly par son mariage avec Anne-Françoise-Gilberte de la Forest, fille de Victor-Amédée, seigr de la Tour de Grilly, et héritière universelle de son père, testament du 30 octobre 1753. Dans les assemblées de la noblesse du pays de Gex, 1788-1789 (Baux, *passim*), il est qualifié Baron de Grilly.

Jean-Joseph
(2ᵉᵉ fils), mort jeune.

VIII. Marc-François, fils aîné,
Bᵉˢ de Saint-Christophe, né le 6 mai 1754, épousa, le 9 juin 1783, Dlle Anne-Françoise de la Porte d'Anglefort. Mort au château de Chitry, le 8 août 1824. Les dates fournies par le Cᵉ Fernex. (Il a dû épouser en secondes noces Sophie-Hippolyte-Marguerite de Loche, fille de Jean-Baptiste, Bᵉˢ de Saint-Martin, laquelle vécut longtemps après lui.)

Jean-Marie,
né à Grilly, pays de Gex, mort à Rumilly, le 14 août 1786 (Reg. Par.), âgé de vingt-huit ans.

Victoire-Damienne.

Marc (ou Marie) François-Aynard,
Bᵉˢ de Saint-Christophe et de la Tour, né le 28 sept. 1787, officier au régiment de Savoie, 1816, passé dans les Carabiniers Royaux la même année. En 1843, étant lieutenant-colonel de cavalerie, il fut nommé colonel du 2ᵉ régiment de Savoie : il rentra dans les Carabiniers Royaux (Matric. de la Brig., Arch. Thuyset), et commanda la division des Carabiniers de Nice : chevr des SS. Maurice et Lazare. Il reçut, en récompense de ses loyaux services, le titre de Comte pour lui et ses mâles par ordre de primogéniture, par Patentes du roi Charles-Albert du 11 août 1840, enregistrées le 29 suivant (Arch. de Cour). Il épousa Delphine-Thérèse Cannubi-Bolleri des Comtes de Demonte. Mort à Turin le 5 janvier 1854.

IX. Antoine de Grenaud,
mort jeune au service de France.

Joséphine-Jacqueline
épousa, le 27 janvier 1806, Nᵉ Ignace de Cirace (3).

X. Alexandre-Joseph-Bonifort,
Cᵉ de Grenaud, Bᵉˢ de Saint-Christophe, né à Nice, le 18 juillet 1835, a épousé, le 19 avril 1855, Gabrielle della Chiesa des Marquis de Cinzano. Chevr des SS. Maurice et Lazare, Grand Cordon de Saint-Alexandre de Bulgarie, etc., mort à Sophia, le 30 octobre 1888, Grand Maréchal de la Cour de S. A. R. le Prince de Bulgarie.

Victoire-Guillermine,
née à Chambéry, le 30 septembre 1829, a épousé à Turin, le 18 avril 1849, le Cᵉ Charles-Amédée de Rovasenda del Melle.

Anne-Maurice,
née à Chambéry, le 28 décembre 1832, morte le 7 mai 1861, religieuse au Sacré-Cœur de la Ferrandière, à Lyon.

Marie-Alexandre-Charles-Aynard,
né et mort à Chitry le 5 avril 1856.

XI. Aynard-Victor-Vincent-Paul-Jean-François-Marie,
né à Chitry, le 22 février 1859, Cᵉ de Grenand, Bᵉˢ de St-Christophe, chef de nom et d'armes, a épousé, le 16 déc. 1891, Mlle Gabrielle Hervé, fille de M. Edouard Hervé, de l'Académie françᵉ, etc.

Marie-Gabrielle-Delphine-Rose-Françoise,
née à Chitry, le 3 septembre 1857, a ép. le Victe René Doynel de la Sausserie, officier de cavalerie, chevr de la Légion d'honneur, morte le 11 mai 1890.

GREYFIÉ DE BELLECOMBE (C^TES)

P. d'or à l'ente ou greffe sur une tige de sinople.

Suivant des empreintes de cachets, il faudrait ajouter que la tige sur laquelle est entée la greffe est *arrachée* (1).

Lors du recensement de la ville d'Annecy en 1561, M^e Georges Greyfié, procureur au Conseil de Genevois, fut inscrit avec Jacqueline, sa femme, François, Pernette, Nicolarde, Catherine et Claudine (ces deux âgés de moins de cinq ans), ses enfants, avec les enfants de feu M^e Jean Greyfié, son frère Marin (qui possédait un grangeage à Sevrier) et Claudine (veuve de Nicolas N. N., mère d'une Claudine) et avec Françoise Greyfié (sans marque de parenté), veuve de M^e François Pignares.

Plus anciennement encore, un M^e François Greyfié (dont feu le notaire Bonnefoy a relevé la signature) était secrétaire ducal à Annecy en 1528. Il était probablement fils ou neveu d'Égrège Nicolas Greyfié, noble syndic d'Annecy en 1492-1499? Il n'a pas laissé de descendants, du moins qui se soient prévalus de la noblesse héréditaire conférée par la charge de secrétaire ducal.

M^e Claude Greyfié.
Peut-être le M^e Claude qui était greffier de la judicature maje de Genevois le 18 avril 1625 (Minut. Lavenay, Arch. Savoiroux). Alliance inconnue.

La Mère Péronne-Rosalie Greyfié, supérieure du monastère de la Visitation de Thonon le 2 décembre 1674 (Arch. Thuyset), puis à Paray où elle fut supérieure de la Bienheureuse Marie Alacoque (Titres Greyfié).

Spectable Joseph Greyfié, avocat au Sénat de Savoie, bourgeois d'Annecy, 10 septembre 1685 (Arch. Savoiroux). Il épousa D^lle Claudine Falcoz, qui était veuve de lui et son héritière le 7 mars 1708 (Arch. Morand). Il avait épousé: 1° Madeleine Court, morte en 1671 (Titres Greyfié).

Perrine
ép. Spectable Jean-Baptiste du Crest. Testament du 26 octobre 1668 (Titres Greyfié).

Anne
épousa, contrat dotal du 7 mars 1708 (Arch. Morand) Georges, fils de feu André Perravex, bourgeois de la Roche. Sa mère lui constitua une dot dont Anne passa quittance à N^e Joseph, son frère, le 15 oct. 1711 *(Ibid.)*.

N^e et Spectable Joseph Greyfié, collatéral au Conseil présidial de Genevois par Patentes du 6 avril 1697 (Arch. S. S. S.). L'était lors de la quittance faite par sa sœur en 1711. Nommé conseiller de S. A. Royale et juge-maje de Genevois par Patentes du 22 septembre 1713 *(Ibid.)*, puis, par Patentes du 7 septembre 1724 *(Ibid.)*, sénateur au Souverain Sénat de Savoie et juge-maje de Savoie et Bugey. Le 14 février 1737 (Arch. de Cour), alors simplement qualifié d'avocat à Annecy, il obtint des Patentes de noblesse à cause des belles qualités et prérogatives dont il est doué; à cause des charges par lui remplies (celles énumérées plus haut); à cause du caractère honorable de ses ancêtres et des familles auxquelles ils se sont alliés: pour lui et sa postérité, délivrées sans payement d'aucune espèce de finance. Il épousa, contrat dotal du 16 mars 1699 (Titres Greyfié), D^lle Joachine ou Jacqueline Viguet, et fut enterré, le 28 mars 1743, à Ste-Claire (Reg. Par. de Chambéry).

N^e et Spectable Antoine Greyfié.
Il épousa: 1° contrat dotal du 20 janvier 1734, D^lle Noelle Genot, morte en couches le 22 décembre suivant (2); 2° contrat dotal du 2 avril 1739 (Titres Greyfié), D^lle Françoise-Maximine d'Usillon du Châtel, morte le 29 octobre 1741 *(Ibid.)*; 3° contrat dotal du 1^er juillet 1754, Georgine de Seyssel-la-Charniaz, fille de N^e François-Philippe et de Marguerite-Hélène de la Grange, morte veuve, le 19 mars 1786, à cinquante-six ans environ (Reg. Par. de Saint-Maurice d'Annecy (3).

Le C^te Philibert-Amédée Greyfié de Bellecombe,
baptisé le 2 juin 1755 (Reg. Par. d'Annecy), épousa, le 20 octobre 1783, D^lle Rosalie-Madeleine, fille de N^e Claude Viguet, seig^r de Bellecombe, Dame de Bellecombe. Par Patentes du 5 septembre 1783 (Arch. S. S. S.), N^e Claude-André Viguet obtient l'approbation Royale de la donation qu'il compte faire à N^e Philibert-Amédée Greyfié, son neveu à la mode de Bretagne, petit-fils d'une Viguet, auquel il veut faire épouser Rosalie-Madeleine, fille aînée de N^e Claude Viguet, seig^r de Bellecombe, cousin issu de germain dudit N^e Claude-André, et faire donation de ses biens à cause dudit mariage. Nommé Comte, lui et ses descendants mâles, par Patentes du 18 mars 1825 (Arch. de Cour). Mort le 24 mai 1841.

André-Marie,
fils aîné, né le 6 juillet, mort le 31 août 1784 (Titres Greyfié).

Le C^te Pierre-François-Hippolyte Greyfié de Bellecombe,
né le 9 septembre 1786, épousa, le 5 septembre 1809, Joséphine-Thérèse de Castagnery, fille de Joseph-Antoine, B^on de Châteauneuf, et d'Henriette de Regard de Villeneuve. Mort le 21 juin 1859.

Charles-Joseph-Amédée,
né le 16 avril 1813, mort le 15 janvier 1861.

Le C^te Charles-Henri-Amédée Greyfié de Bellecombe,
né le 20 novembre 1811, conseiller puis président de Chambre à la Cour d'appel de Savoie, chev^r, grand'croix de la Légion d'honneur et de Saint-Grégoire-le-Grand, épousa, le 17 février 1857, Anne-Louise-Marie-Suzanne Costa de Beauregard. Mort à Brides le 1^er octobre 1879.

Thérèse-Marie,
née le 6 novembre 1859, morte le 7 sept. 1875.

Le C^te François-Marie Greyfié de Bellecombe,
né le 13 décembre 1857, docteur en droit, épouse, le 20 octobre 1880, à Vizille, Marie-Thérèse de Grémion.

Geneviève-Marie,
née le 18 janvier 1887.

Françoise-Marie,
née le 9 novembre 1881.

Le C^te Pierre-Marie,
né le 30 mars 1885.

Jeanne-Marie,
née le 6 sept. 1883, morte le 10 sept. 1884.

Marie-Louise,
née le 21 mars 1889.

La noblesse a été régulièrement acquise à N^e Joseph Greyfié et à ses descendants par sa charge de sénateur au Sénat de Savoie et par Patentes de noblesse du 14 février 1737, délivrées sans payement d'aucune espèce de finance, en récompense de ses services dans la magistrature.

Cette famille continue avec distinction de nos jours, ayant obtenu, par Patentes du 5 septembre 1783, l'agrément royal pour la transmission en sa faveur du fief de Bellecombe en Tarentaise et le titre héréditaire de Comte, par Patentes du 18 mars 1825. Elle était représentée naguère par le Comte Amédée Greyfié de Bellecombe, mort en 1879, président de Chambre à la Cour d'appel de Savoie, commandeur de la Légion d'honneur, etc., magistrat remarquable par ses talents, sa profonde science, et bien plus encore par un caractère taillé à l'antique. Je dois ce souvenir à la mémoire de cet homme éminent qui m'honora de son amitié et m'encouragea dans mes travaux.

[Suit la généalogie.]

(1) Dans une lettre signée Greyfié, adressée d'Annecy le 17 juin 1639 (Arch. Saumont) à M. de Mandollaz, (Greyfié parle de son substitut, M^e Charcot occupé alors de la conduite d'un régiment comme commissaire, et des vacances occasionnées dès le premier courant par le passage desdits régiments, il scelle d'un cachet dont l'empreinte est très confuse. On y voit dans un écu ovale un sautoir cantonné en pointe d'une grelle ou du moins d'un bout de rameau avec trois ou quatre feuilles ; il doit y avoir des figures pareilles du chef et au flanc dextre : on pourrait l'affirmer si au flanc senestre on n'apercevait deux tiges en pal coupées en haut et en bas, ressemblant à un H.

(2) D^lle Noelle Genot était sœur de D^lle Marguerite Genot qui, voulant se faire Ursuline à Annecy, testa le 1^er avril 1735, léguant 1,200 livres au juge-maje Greyfié, beau-père de sa sœur ; à D^lle Anne Greyfié, 2,000 livres ; à D^lle Benoite Greyfié, 200 livres ; auxdites Ursulines, 200 livres ; nommant héritier universel son beau-frère N^e Antoine Greyfié. Noelle et Marguer étaient filles de N. N. Genot et de D^lle Alexandrine Gautier. Celle-ci était fille de M^e Pierre Gautier et de D^lle Suzanne Gaillard. Celle-ci avait testé, le 7 mai 1715, en faveur desdites Noelle et Marguerite, ses petites-filles. Noelle s'étant blessée dans un état de grossesse très avancée et étant morte le même jour en couches, le 22 décembre 1734, et Marguerite s'étant fait religieuse, François-Philibert Genot, leur frère, d'une part, et D^lle Charlotte Gaillard (sœur de Suzanne), veuve de Claude-Henri Garbillon, et ses enfants, plaidèrent avec les Greyfié. Genot, par transaction du 17 janvier 1735, céda ses droits aux Greyfié, etc., etc. (Écriture en droit, 1736, Arch. Thuyset.)

?

François Greyfié
épousa Françoise Espeautaz, morte en janvier 1629.

Spectable Jean Greyfié,
conseiller de S. A. R., procureur fiscal de Genevois. Les preuves de zèle et d'affection qu'il a données au Prince sont mentionnées aux Patentes ci-dessous, 1666. Il épousa D^lle Louise-Michelle Brunet de Doucy. Quittances dotales du 7 avril 1624 et 8 avril 1626 (Titres Greyfié). Elle testa le 16 décembre 1690 *(Ibidem)*.

N^e et Spectable Pierre-Jacques Greyfié,
qualifié de bien aimé et féal dans les Patentes du 15 décembre 1666 (Arch. S. S. S.), par lesquelles il est nommé conseiller de S. A. R. et avocat fiscal de la province de Genevois ; y sont mentionnés les bons services rendus par son feu père. Il est qualifié noble notamment dans son contrat de mariage du 31 mai 1672 (Titres Greyfié) avec D^lle Hélène de Crailly, fille de N^e Humbert, seig^r de Villelagrand (*Id.* aux Arch. du S. S. S.). Il mourut avant le 17 novembre 1690 *(Ibid.)*, jour où sa veuve est nommée tutrice de sa fille Laurence.

Spectable Georges,
héritier de sa mère (1630) qui l'autorise à prendre le nom de Doucy. Il épousa, contrat de mariage du 12 septembre 1696 (Titres Greyfié), D^lle Anne, fille de N^e Louis-Félix du Rouvenoz. Ne paraît pas avoir eu postérité.

R^d Jacques-Louis
était, suivant Laiolo, provincial des Barnabites à Annecy ??

Claudine,
mariée du vivant de son père à N^e Joseph Baptendier. Fit, le 30 mai 1729 (Titres Greyfié), donation à N^e Joseph Greyfié, conseiller du Roi, juge-maje de Savoie et Bugey.

Laurence-Hélène
sous la tutelle de sa mère le 17 novembre 1690. Elle épousa, en 1698 (Titres Greyfié), N^e Joseph Reveu ; morte en 1749 *(Ibid.)*.

Les deux sœurs étaient en procès en 1746, 1748 (Arch. du S. S. S.).

Gasparde-Philiberte,
femme de M^e Raymond David, de Bonne. Contrat dotal du 17 mai 1725 (Titres Greyfié).

D^lle Anne-Jacqueline Greyfié,
veuve de N^e Michel Portier du Belair avant le 2 juin 1748 (Arch. S. S. S.).

(3) Antoine eut des enfants des trois lits. Du premier un enfant ayant vécu une demie heure, baptisé et mort le 22 décembre 1734 (Écriture en droit, ci-dessus). Du deuxième lit, Josephte-Jacqueline, née le 25 avril 1740, religieuse Visitandine sous le nom de Thérèse-Josephte, morte le 26 janvier 1807, à Troyes. Du troisième lit, outre celui marqué plus bas qui continua la famille : Joseph-François, né le 1^er juillet 1756, mort en 1772 ; Benoîte, née le 2 août 1757, religieuse Visitandine sous le nom de Josephte-Rosalie, morte à Lisbonne, le 31 mai 1835 ; Louise, née le 18 octobre 1758, religieuse Visitandine sous le nom de Christine-Amédée, morte après 1817, à Verceil. Françoise, morte le 13 avril 1792, avait épousé, le 24 novembre 1780, Alexis Bernard ; Philippe-Maurice, né en 1762, mort le 16 juin 1832 ; Étienne-Joseph-Innocent, né le 18 décembre 1763, mort le 12 décembre 1848 ; Josephte, née en 1765, morte le 23 mai 1842 ; Charlotte.....; Ambroisine, née le 4 mai 1772, morte le 18 janvier 1806, avait épousé M^e Jacques Rémond ; Aimée-Marguerite, née le 8 septembre 1774, à Annecy, épousa, le 16 février 1801, Joseph-François Des Forges. A ces onze enfants du troisième lit, dont je donne la liste au feu Comte Greyfié, il faut ajouter : Françoise, née le 29 avril 1702 (Reg. Par. d'Annecy). Au deuxième lit il faut ajouter : Marguerite-Françoise, née le 20 juin 1741 (Reg. Par. de Chambéry). En outre, dans la note 2, ci-dessus, nous voyons nommée D^lle Anne Greyfié qui fait probablement (double nom) double emploi avec une des nommées plus haut. N^e Antoine eut deux frères : Rév^d Jean-Baptiste, barnabite, et Rév^d Philibert-Amédée, chanoine de la Collégiale d'Annecy ; et deux sœurs outre les deux marquées plus haut, savoir : Claudine qui épousa Pierre Chardon, contrat dotal du 19 juillet 1723, et Benoîte qui épousa, contrat dotal du 21 février 1745, Joseph-Antoine Ballard (Titres Greyfié).

Marie-Madeleine-Claudine,
née le 16 août 1785, ép., le 3 sept. 1809, Mathieu-Clément Chollet de Bourget.

Joséphine-Françoise-Polyxène,
née le 14 décembre 1787, morte le 14 février 1794.

Philippe-Maurice,
né le 2 mars 1789, mort le 18 décembre 1793.

Madeleine-Julie,
née le 1^er avril 1791, morte sans alliance.

Julie-Victorine,
née le 4 septembre 1814, morte en 1815.

Camille-Joseph-Marie,
né le 19 mars 1862, lieutenant au 4^e régiment de dragons, épouse, en mai 1892, M^lle Madeleine Rater, à Lyon.

Amédée-François-Marie-Joseph,
né le 27 février 1893.

Anne-Marie-Alice,
née le 16 février 1894

Marie-Simone-Paule-Herminie,
née le 8 décembre 1895.

GREYSIER (SEIGRS DE) ET DE CHUYT

DE LA MAISON SOUVERAINE DE FAUCIGNY

Ces noms sont très diversement orthographiés et ont été souvent mal lus. Greysier, Greyzier, Greysié, Greysy, Graysier, Grasieu, Grasi, etc. : en latin presque toujours *de Greysie* ou *de Greysiaco :* cette dernière terminaison, la seule vraiment latine, *acum,* se rend en Savoie par *ier* ou *y*.

Chemvis, Chivuicz, Chuicz, Chivis, etc., Chouet : et maintenant Chuet !

Les diverses branches des Greysier ont brisé *Faucigny* (*Voir* le blason au 2e vol. de cet ouvrage, article FAUCIGNY) *d'une bande, d'une fasce, d'un chevron*. Au dire de Leyat, quelques-uns ont porté pour sceau *un paon rouant* (cimier des La Chambre) ou *un lion*. Les indications du port par telles ou telles branches n'étant point précises, et l'émail de ces brisures étant inconnu ou incertain, il nous semble inutile de les figurer.

Nous avons déjà signalé à l'article des Sires de Faucigny l'impossibilité de dresser, avec les documents connus, une généalogie complète des seigneurs issus de cette Maison souveraine, à moins de la créer avec des combinaisons de noms et de dates plus ou moins probables.

L'espoir d'acquérir des notions plus précises, en renvoyant cet article de la lettre F à G, ne s'est pas réalisé : au contraire, nous avons trouvé de nouvelles incertitudes en rencontrant encore d'autres personnages du nom déjà si fréquent de Rodolphe et de Guillaume ou Vullielme.

Nous avons repoussé (*passim,* f° 324) le thème de Leyat, beaucoup trop compliqué dans ses données hypothétiques pour la distribution des branches, et présenté sous toutes réserves comme plus probable le thème suivant.

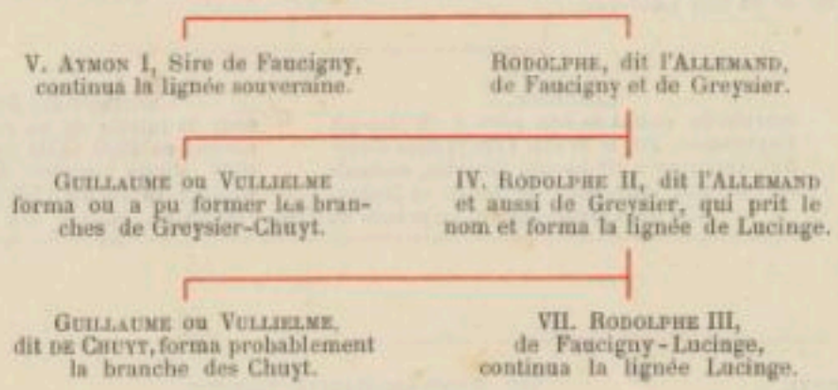

Nous pensons maintenant que la lignée des Chuyt a dû ou pu se diviser en deux rameaux issus de Vullielme, frère de Rodolphe II, et de Vullielme, frère de Rodolphe III, ou plus probablement de Rodolphe et Vullielme, tous deux fils de Vullielme, frère de Rodolphe, et au degré suivant de Rodolphe et Vullielme, fils tous deux de Rodolphe (IV), neveu paternel de Rodolphe II de Faucigny-Lucinge.

Pour ne pas faire œuvre d'imagination, la plus grande réserve nous est imposée. Nous multiplierons les points d'interrogation, nous ne publierons que des fragments de généalogies, laissant à de nouveaux documents, si l'on en retrouve, la possibilité de souder ensemble des matériaux considérables, mais non complètement ouvrés.

Avant de terminer nous devons encore avertir nos lecteurs que nous n'affirmons pas que tous les Greysier inscrits plus loin soient de la souche première de Faucigny (1), quoique dans notre pensée le fait soit extrêmement probable pour tous ceux que nous inscrivons ici.

[Suivent les fragments généalogiques.]

(1) En effet, sans compter Greysier en Savoie, il y avait des localités de ce nom près d'Aix, près de Langin et de Féterne en Chablais. *Voir* au Supplément ROSSET qui portèrent aussi le nom de Greysier.

1179. Pierre de Greysier, chanoine de Genève (Reg. Genevois).
1184. Vullielme de Greysier, témoin à Aix (Reg. Genevois).
1188. Rodolphe de Greysier, témoin d'une donation faite à l'abbaye d'Aulps par le Sire de Faucigny (Reg. Genevois).
— Rodolphe de Greysier, fils du précédent Rodolphe, témoin avec son père à l'acte ci-dessus.
1191. Rodolphe de Greysier, témoin (Reg. Genevois).
1196. Albert de Greysier, chanoine de Genève (Reg. Genevois).
1212. Rodolphe, fils de Rodolphe de Greysier, témoin le 29 mars (*Mém. Soc. Hist. Gén.*, IV, 21).
1214. Rodolphe de Greysier fait une donation à l'Église de Scionzier. Son fils Vullielme est témoin à cet acte.
1250. Robert (doit être Rodolphe), seigneur de Greysier, devait recevoir l'hommage lige des fils de Robert de Desingy, chevalier (Reg. Genevois).
1252 (avant). Rodolphe de Greysier, chevalier, avait été longtemps avant 1252 (Arch. Savoiroux) tuteur de Pierre de la Chambre.
1252. Messre Vullielme de Greysier, chevr, témoin à Montmélian le 9 des ides d'août (Arch. Savoiroux).
1253-1254. Pierre de Greysier, abbé d'Aulps (Reg. Genevois). L'était encore en 1266 (Inventaire de l'Abbaye). Il est arbitre dans un différend entre Rodolphe de Greysier, chevalier, son frère, et le Chapitre de Genève, le 2 février 1268 (Arch. Thuyset). Tous deux fils de Rodolphe de Greysier.
1257. Humbert de Grésy, témoin le 11 décembre à un accord entre Rodolphe, Comte de Genevois, et Henri, son frère (Reg. Genevois).
1262. Isabelle de Greysier, fille de Rodolphe de Greysier, femme de Jean de Prangins, morte avant 1290. Sa fille Ancellie de Prangins cède, le 18 mars 1300 (Reg. Genevois), à Péronet de Prangins, son frère, la part qui lui revient dans les hoiries paternelle et maternelle, notamment dans les châteaux de Grésy et Cessens.
1263. Rodolphe de Greysier, chevalier, témoin au contrat de mariage Chevron-Menthon (Arch. Menthon).
1275. Rodolphe de Greysier reçoit, le 12 février *(Sommaire des Fiefs)*, l'hommage lige de Jean de Choisy pour ses biens de Choisy.
1278. Vullielme de Greysier cède un homme d'Hauteville aux nobles de Thoyre le 6 des nones de juin (Arch. Thuyset).
1287 à 1288. Aymon, Mermet (diminutif de Vulliermet ou Vullielme) et Humbert de Greysier prennent part au siège du château de l'Ile, à Genève (Reg. Genevois).
1290. Vullielme de Greysier, mort avant cette date, fut père d'Aymon de Greysier, damoiseau, qui laude, le lundi après l'Épiphanie (Arch. Bonnefoy), une transmission de biens mouvant de son fief à Pormonay.
1296. Vullielme de Greysier, mort avant cette date, fut père de Pierre de Greysier, coseigr de Choisy, lequel, en son nom et au *nom de ses frères* non nommés, prête hommage pour Greysier le 3 juillet *(Fiefs)*. On pourrait conjecturer que c'est le même qui reçoit, *ainsi que ses frères*, l'hommage lige de Guillaume de Charly le 18 septembre 1300 *(Fiefs)* :
1296. Humbert et Vullielme, fils de Messre Amédée de Greysier, chevalier, reçoivent, le mercredi après la fête de saint Pierre et de saint Paul, apôtres, l'engagement des héritiers de Vullielme de Compey, chevalier (Arch. Thuyset).
1296. Aymon de Greysier, chevalier, mort avant cette date, fut père de Girard de Greysier, lequel, le 21 septembre (Arch. de Cour), vend au Comte de Savoie tous les hommes et hommages, francs et taillables, qu'il possède au territoire de Compois, et spécialement les hommages des fils de Nre Girard de Compey, de Messre Anselme de Compey et des enfants de feu Messre Girard de Compey.

Ce Girard (du moins un Girard, fils d'Aymon) fit, selon Leyat, des donations à Abondance en 1310 et au Reposoir en 1331.

1297. Mais cette conjecture est hasardée (et cela prouve le danger de faire comme Leyat) car, le 7 juillet 1297, je trouve un Pierre de Greysier, damoiseau, fils de je ne sais qui, et un autre Pierre de Greysier, damoiseau, celui-ci fils de Messre Vullielme de Greysier, chevalier, lesquels sont fidéjusseurs ensemble dans un traité entre les Comtes de Savoie et de Genevois (*Mém. Soc. Hist. Gen.*, t. XIV).
1300. Pierre de Greysier transige le 14 juillet (Reg. Genevois) avec l'Évêque de Genève, à propos de ses possessions de Thiez.
1305. Aymon de Greysier, moine de l'abbaye d'Aulps (Inventaire).
1306. Messre Nicod de Greysier, témoin à une reconnaissance du 14 mars (Reg. Genevois).
1313. Humbert de Greysier, damoiseau, affranchit un de ses hommes le dimanche après l'Assomption de la Vierge (Arch. Menthon).
1313. Rodolphe de Greysier, seigneur de Cessens, obtient le fief de Sacconay en échange du château-neuf de Cessens *(Fiefs)*.
1321. Rodolphe de Grésy. Dans les Patentes de cette année donnant la Bâtie-Meille à Girard de Ternier, la supériorité féodale est réservée audit Rodolphe.
1322. Messre Humbert de Greysier, chevalier, mort avant cette date, fut père de Henri de Greysier, lequel acheta, le 5 mai 1322 et le 15 novembre 1324 (Inventaire de l'Abbaye d'Aulps), de cette Abbaye des biens rière Ancyon (Amphion).
1340. Humbert de Greysier prête hommage pour Choisy le 11 octobre *(Fiefs)*.
1342. Rolet (diminutif de Rodolphe), seigneur de Grésy, fidéjusseur le 27 août au contrat dotal de Villette-Montmayeur.
1348. Aymon de Greysier, chevalier, témoin le 27 octobre (Arch. Faucigny-Lucinge) au testament d'Aymon de Lucinge.
1373. Louise de Greysier, femme d'Amédée de Viry, seigneur de Sallenove (Généalogie Viry).
1382. Noble seigneur Nicod de Greysier, seigneur de Chiesaz, affranchit le 20 mai (Arch. Thuyset) des hommes taillables, les rendant francs et libres comme des citoyens romains. Les biens qu'ils tiennent en fief taillable, délivrés de tous autres tributs, aides, dîmes et angaries, ne payeront plus qu'une simple taille de 12 deniers genevois annuellement, taille qui ne sera ni augmentée ni diminuée quel que soit le nombre des enfants et héritiers desdits hommes. Prix de l'affranchissement : 12 florins d'or.

AYMON V, Sire de Faucigny,
continua la lignée souveraine. *Voir* GÉNÉAL. FAUCIGNY (2e vol.).

VULLIELME OU GUILLAUME DE FAUCIGNY,
dit de Greysier et aussi de Chuyt, nommé avec son père et son frère, 24 mars 1229, avec son frère Rodolphe « qui dicitur de Lucingio », en 1226, avec son frère en 1233, et en 1234 avec son père dans une charte par laquelle il confirme une donation faite par celui-ci, et après la mort de celui-ci le 17 des kalendes de septembre 1239. Dans une charte de 1233 « quia sigillum non habebat » est apposé celui d'Aymon, Sire de Faucigny : il est nommé avec son frère et sa femme Agnès ; elle est aussi nommée dans des chartes d'Abondance de 1180-1190. Selon Levat, outre les deux fils ci-dessous, il aurait eu un autre fils, Pierre, religieux d'Hautecombe en 1203 *(sic??)*, et trois filles : Caliéna, Clémence et Béatrix.

RODOLPHE DE GREYSIER, dit aussi de la Chambre.
Ils figurent tous les quatre, deux par deux, avec Vullielme et Rodolphe, ci-contre, le 18 juin 1226 (Mon. Hist. Patr. Chart.).
Nommé avec son oncle Rodolphe II dans une charte de l'an 1333, du Reposoir *(nepos meus)*. Le surnom de la Chambre qui a été inexpliqué jusqu'ici, peut s'expliquer ainsi. Il fut investi, le 4 des ides d'octobre 1234 (Arch. Menthon), par Amédée, Comte de Maurienne, de tout ce que le Comte Thomas, frère de ce dernier, possédait à Montaymon sur la Chambre, avec tous les fiefs et ruraux en dépendant. Il aurait testé en 1252. Il était mort avant 1263.
S'il est possible de suivre avec quelque probabilité la descendance de ce Rodolphe, il n'en est point ainsi pour celle de Vullielme, son frère. Les combinaisons de Leyat et de Lucinge qui font naître de ce Vullielme, vivant en 1226-1233 : 1° Aymon et Jacquemet, vivants en 1239, et 2° de ce Jacquemet un Nicod, dont la veuve teste en 1403, ne sont pas acceptables *a priori*.
Leyat fait naître de ce Rodolphe deux fils, dont un Vullielme aurait continué la lignée des Greysier la Chambre, en quoi il fait confusion évidente avec la branche des Greysier Féterne.
Sous toutes réserves, est peut-être le père du ci-dessous.

VULLIELME DE GREYSIER, dit aussi de Chuyt.
Est peut-être le Vullielme de Greysier qui était, en 1247 (Reg. Genevois), tuteur du Sire de Gex. Il est nommé avec son frère, en 1226-1233, possesseurs tous deux de biens à Creste, près Thiez. Selon Leyat il aurait eu de Jacquemette, sa femme, plusieurs enfants qui formèrent la branche de Grésy et Cevens. Selon Luc de Lucinge c'est lui qui est le père de Jacquemet qui forma la branche proprement dite de Chuyt, et Aymon de Chuyt, curé de divers lieux.

RODOLPHE DE GREYSIER,
dit fils de Rodolphe dans l'hommage qu'il prête en 1249 *(Fiefs)*, pour Greysier, à Aymon de Faucigny. Il teste le dimanche avant la Nativité de la Vierge, 1263. Fonde un anniversaire à Hautecombe où il veut être enterré (Mss. Besson). Dme Alix ou Alesie, sa veuve, tutrice de ses enfants, reçoit, le 7 des kalendes de novembre 1288 *(Ibid.)*, une reconnaissance. Le 2 des nones d'avril 1295 *(Ibid.)*, elle cède des biens pour payer l'anniversaire de son feu mari. Elle transige le 21 mai 1296 *(Ibid.)* avec ses enfants, à propos de ses droits sur Greysier et Cessens (Selon Leyat, ce Rodolphe est fils de Vullielme).

PIERRE, seigr de Greysier,
prête hommage pour le château de Greysier, le 2 nov. 1289 *(Fiefs)*, en suivant la reconnaissance de son père. Avec son frère Mermet il passe reconnaissance, le 23 mars 1300, en faveur du Cte de Genevois pour tout ce qu'ils possédaient à Greysier et Cessens, procédés de Rodolphe, leur père. Mentionné dans la transaction de 1296. Prête aussi reconnaissance, pour le château de Greysier, le mardi après la Conversion de Saint-Paul de l'an 1309 (*Ibid.*). Vivait encore en 1329 ? Est *peut-être* le Pierre de Greysier, chevalier, qui fut père de Rodolphe de Greysier, ci-dessous.

MERMET (diminutif de Vullielme), pupille ou sous la curatelle de sa mère, 1288-1295. Cosegr de Greysier, 1296-1300.

AMÉDÉE, 1288-1295-1296, (peut-être celui qui était châtelain de Genève en 1315 Leyat).

MARGUERITE, 1288-1296.
Sa mère lui avait fait donation de 200 livres genevoises et de ses droits sur les biens de Guillaume (Mermet) et Amédée, ses fils. Par un accord du 6 août 1322 (Mss. Besson), elle partage par moitié l'hoirie maternelle avec son frère Pierre qui avait été nommé héritier universel de leur dite mère.

ALESIE, 1288-1296.

AGNÈS, 1288-1296.

RODOLPHE, seigr de Greysier,
reçoit, en 1376, reconnaissance par Rolet de la Rochette pour des fiefs reconnus précédemment en faveur de Pierre de Greysier, son père, le 5 septembre 1329.
Un Rodolphe, seigr de Grésy, fut, en récompense de ses services et moyennant 6,000 florins d'or, inféodé du château et mandement de Cusy et toutes ses dépendances et juridiction, haute, moyenne et basse, par Patentes du 11 juin 1372 (Arch. Thuyset).

BÉATRIX
épousa, avant 1277, Guy, fils de Marie-Humbert de Seyssel. Cohéritière universelle de sa sœur, avec laquelle elle vivait à la Chiesaz, avant le 8 mars 1332.

FLANDINE,
femme d'Humbert de Montmayeur, morte avant 1335. Lui transige, le 30 janvier 1335 (Arch. Thuyset), avec Ebal de Greysier et Hélinode pour la dot de sa femme, mère de ses enfants ; plus pour un legs à elle fait par Nr Guigonne, dite Contesson, sa mère, et un autre legs à elle fait par Messrs Godefroy, son frère.

JORDANE DE MONTMAYEUR.
Sa tante Alesie lui lègue 10 sols genevois.

ÉTIENNE DE MONTMAYEUR,
cohéritier universel (avec sa tante Béatrix) de sa tante Alesie de Greysier, testament 1335.

CATHERINE,
fille donnée. Alesie de Greysier lui lègue 100 sols genevois.

Fragment I.

Rodolphie I de Faucigny
dit l'Allemand et aussi de Greysier.
Est positivement frère d'Aymon V.
Épousa Emma Aynard de Domène. Morts av. 1250.

Rodolphe II de Faucigny, chevalier,
dit de Greysier et plus tard de Lucinge, épousa 1° Keberge, dame de Lucinge ; 2° Alix de Genève, fille du Comte Humbert (1221-1253). Rodolphe de Greysier, fils de Rodolphe de Faucigny dit l'Allemand, du consentement de ses fils Rodolphe de Lucinge et Vullielme de Chuyt, ainsi que de leurs femmes et de leurs enfants, donne, en janvier 1222 (*Mém. Soc. Hist. Genève.*, t. XV, n° 11), à la Chartreuse du Reposoir, sa terre et vigne de Crête, dans la paroisse de Thiez, contiguë à celle que possédait Rodolphe de Greysier, dit de la Chambre, neveu du donateur. Nommé avec son père dans des actes de 1209, 1218 (Reg. Genev.), avec son père et son frère Vullielme, 1226, 1227 (*Ibid.*), avec ses cousins (germains), Vullielme de Greysier et Rodolphe de la Chambre, 18 juin 1226.

Vullielme dit de Greysier et de Chuyt,
fils de Rodolphe II, frère de Rodolphe III, oncle de Vullielme ci-dessous. La parenté est donc certaine ; mais à dater de lui commence l'incertitude. Suivant le Regeste genevois, il aurait épousé Agnès de Grésy, et serait la tige des familles de Grésy, Albens et Cessens, éteintes en 1420. On ne peut le prouver par documents.

Rodolphe III de Faucigny-Lucinge
continua la lignée existante encore aujourd'hui des Faucigny-Lucinge. *Voir* l'article Faucigny-Lucinge (1).

(1) Les princes descendants actuels de Rodolphe III de Faucigny-Lucinge jugent à propos de s'intituler de Lucinge-Faucigny, au lieu du véritable nom du chef de leur maison. A mon avis ce n'est pas un crime, mais c'est certainement une faute.

Fragment II.

?

Messire Rodolphe de Greysier
mort avant 1277.

Ebal de Greysier
(l'archidiacre de Sion).
Guy de Seyssel rachètera de lui 100 livres genevoises à déduire du gage fait du château de Cusy, 1277 : dit oncle de Béatrix.

Vullielme de Greysier, chevalier.
Il donne en gage, par acte laudé par le Comte de Genevois (Aymon), le jour des kal. de décembre 1277 (copie de la main de Pingon, arch. Thuyset), à Guy de Seyssel, le château de Cusy avec ses dépendances pour 750 livres genevoises, et c'est pour la dot de Béatrix et pour argent reçu en prêt. — Il épousa Guigonne dite Contesson. Elle nommée « domina comitissa », achète, le 15 des kal. de novembre 1281 (Arch. Menthon), le moulin de Bourbonge avec battoir et foulon, des frères de Montrotier. Vullielme, son mari, laude cet achat, fait à Montrotier. Elle est appelée ailleurs simplement Contesson. — Il était mort avant 1336.

Ebal de Greysier,
chanoine sacristain de Sion.
D'accord avec Hélinode d'Hauteville (conférez avec les deux articles Robert, p. 156), transige avec Humbert de Montmayeur ci-dessous le 30 janvier 1335 (Arch. Thuyset).

Alesie de Greysier, habitant la Chiésaz,
teste le 13 juillet 1335 (Arch. Savoiroux). Avait été fiancée et femme de feu Mermet de Corbières. Elle veut être enterrée au tombeau de ses prédécesseurs de Greysier, en l'église d'Hautecombe ; nomme cohéritière universelle sa sœur Béatrix et son neveu Étienne de Montmayeur, fils de sa sœur Flandine. Fait à la Chiésaz, dans la maison de la testatrice et de sa sœur Béatrix (2).

Godefroy de Greysier,
chanoine de Genève, coseigr de Pontverre et Montrotier, achète, en 1315 (Arch. Thuyset), des biens aux Montrotier, Fit un legs à sa sœur Flandine. Était mort avant 1335, conférez p. 158.

(2) Elle (Alésie, 1335) règle les cérémonies de sa sépulture. Veut que l'abbé d'Hautecombe expédie à la maison de la testatrice à la Chiesaz « unum pagnum auri ad coperiendum corpus « suum quando aportabitur versus sepulturam et in super quod cum ipso habeat unum pul« crum copertorium de pulcro camelino cum pulcra penna de vartis seu vars et unum tapi« zetum. Quod de ipsis coperietur usque ad Altam Combam quousque fuerit sepulta. » Les héritiers de la testatrice devront racheter desdits religieux lesdits « copertorium et tapize« tum. » Nombreux legs aux églises d'Hautecombe, La Chiesaz, Lovagny, Chavanod, Vuaz et Gruffy.

(3) Parmi ces *autres*, il faut compter Ebal de Montmayeur, chanoine de Sion. *Voir* son fragment à Greysier-Langin. Les nobles de ce fragment ont les plus étroites relations de parenté avec ceux de ce fragment II°. — *Voir* article Islet ou Ebal, p. 156.

Catherine de Montmayeur,
femme de François de Serraval.
Son oncle Godefroy de Greysier lui avait fait un legs (Trans., 1335).

Humbert de Montm. *François de Montm.*
Leur tante Alesie leur donne à chacun 100 sols genevois, testament du 13 juillet 1335.

Jean de Montm.
mentionné en la transaction 1335.

Et autres.
Transaction 1335 (3).

FRAGMENT IIIe.

?

VULLIELME DE GREYSIER, chevalier, mort avant 1334. De sérieuses inductions permettent de l'identifier avec Vullielme de Greysier, chevalier, déjà porté au Fragment IIe, fils de Rodolphe. A coup sûr, leurs relations de parenté étaient fort rapprochées. Si ce n'était l'incertitude qui résulte du fait que Robert et Pierre de Greysier ci-dessous ne sont pas nommés au testament d'Alésie, 1333, ni dans la transaction, 1335, passée par Humbert de Montmayeur (deux actes cités au fragment II), on devrait même admettre comme positive cette identification. On verra ci-dessous qu'Ebal de Greysier, sacristain de Sion, ratifie un acte en 1331, pour ses neveux, fils de Robert. Deux Ebal dignitaires de l'église de Sion sont reportés au Fragment II. Auquel d'entre eux se rapporte avec certitude la mention *oncle ??* — Je préfère m'abstenir d'affirmer.

?

VULLIELME DE GREYSIER, RODOLPHE DE GREYSIER, chevalier, fidéjusseurs dans une transaction de 1265 (Arch. Menthon).

ROBERT DE GREYSIER, damoiseau. Il possédait seigneurie et juridiction sur les hommes de Maclamo et Vermoranne. En juin 1333 (Arch. Thuyset), il accorde cette juridiction à Messre Albert de Compey, prieur de Lovagny, sa vie durant, lequel prieur a « affectum erga dictos « homines et vult eos portare graciose »; il excepte le rière empire, soit le dernier supplice et mutilation de membres : prix : 25 livres genevoises. Mort avant 1334. Helinode ou Éléonore, sœur de Rodolphe, coseigr d'Hauteville, chevr, sa veuve et tutrice de ses enfants (encore le 1er avril 1335), transige, unie à Ebal de Greysier, chanoine de Sion, avec Humbert de Montmayeur. (*Voir* pour Ebal et Humbert fragments II et III), le 30 janvier 1335 (Arch. Thuyset).

PIERRE DE GREYSIER, damoiseau. A cause des services que lui ont rendus Robert et Hélinode, ci-contre, fait une donation, le 4 juin 1334 (Arch. Thuyset), à leur fils Amédée, son neveu, par acte passé à Pontverre, au château de Montrotier.

?

PIERRE, seigr de Greysier. Rodolphe du Vuad (de Vado) tenait en fief des Greysier des biens pour lesquels Pierre, Jean et Vullielme, fils de Pierre, fils dudit Rodolphe, prêtent hommage le 6 des nones de 1310 (Arch. Thuyset). Il passe un accord avec l'abbé d'Hautecombe le 15 des kalendes de novembre 1315 *(Ibid)*.

VULLIELME reçoit les féautés du Vuad au nom de son frère Pierre en 1310.

Un de ces deux Pierre, mort avant 1335, fut père de Ne Robert, seigr de Greysier, d'Amédée et d'Hugonin de Greysier qui reçurent l'aveu de Richard des Vignes, damoiseau, pour des biens à Pontverre, le 13 mai 1335 (Arch. Thuyset).

AMÉDÉE DE GREYSIER. Son oncle Pierre lui donne, le 4 juin 1334 (Arch. Thuyset), tout ce qu'il possède en Fanciguy, droits, fiefs, maisons, seigneuries, etc., etc.

IBLET OU EBAL, JEAN. JE SUPPOSE qu'ils sont les *autres enfants*, pupilles d'Hélinode, dont il est question dans la transaction de 1335 (*Voir* FRAG. IIe). A coup sûr ils sont frères d'un Amédée de Greysier et étaient tous trois en litige, juin-juillet 1348 (Arch. Menthon), avec le Cte de Genevois. Ils prétendaient avoir comme leurs prédécesseurs, immémorialement, le m. et m. empire et omnimode juridiction sur tous leurs hommes et même sur quelques hommes des prieurés de Poisy, Lovagny et Etercy. Le Comte, par accord du 2 juin ou juillet 1348 (*Ibidem*), leur reconnaît haute, moyenne, basse et omnimode juridiction et toute justice sur leurs hommes délinquants dans les confins de leur juridiction. Ils reconnaîtront tenir en fief noble, paternel et avit dudit Comte, leur château de Montrotier avec 30 livrées de terre de revenu annuel de leur pur et franc alleu les plus rapprochées du château. Ils payeront au Comte 400 florins et 100 florins pour la Comtesse et le Conseil.

Est presque très probablement le Messre Ebal de Greysier, seigr de Greysier en Genevois et de Montrotier qui, en cette qualité, alberge des biens à Chavanod le 3 janvier 1369 (Arch. Thuyset); qui teste, le 4 septembre 1376 (Inventaire Rossillon), en faveur de ses fils Robert et François; qui mourut avant 1384 laissant sa veuve, Marguerite, fille de François de Viry, chevr (cautions données pour sa dot, 22 juillet 1348; quittance dotale du 2 décembre 1354; ici appelée Jeanne), qui, avec son fils François, alberge des biens à Pontverre, par acte passé au château de Pontverre le 9 août 1384 (Arch. Thuyset).

BÉRENGÈRE épousa Humbert de Rossillon, chevr. Quittance dotale de 500 fl. du 5 août 1351 (Arch. Thuyset). Sœur d'Iblet.

ANTOINE, fils donné. Administrateur des enfants légitimes de Robert, fait un albergement qui est ratifié par Ebal de Greysier, sacristain de Sion, oncle desdits enfants, en 1331 (Arch. Thuyset).

?

RODOLPHE DE GREYSIER teste, le 22 mai 1381 (Inventaire Rossillon), instituant Robert, substituant François de Greysier; sans marque de parenté. Un Rodolphe, seigr de Greysier, coupable d'avoir attaqué avec Antoine de Greysier Richard des Vignes, damoiseau, est condamné à une amende en 1341 (Arch. Thuyset).

ROBERT DE GREYSIER, chevr (fils de Messre Ebal de Greysier, seigr de Montrotier). Teste le 9 juin 1382 (Arch. Thuyset). Legs à l'église de Chavanod. Nomme héritier universel pour tous ses biens, châteaux, fiefs, domaines dont il n'a pas disposé, François de Greysier, son frère. Nomme exécuteurs testamentaires Robert, seigr de Menthon, Aymon, seigr de Sallenove, et Nicod, coseigr d'Hauteville. Fait *apud* Greysier, dans la maison d'Henri de Chignin, damoiseau. (Malheureusement ce n'est qu'une clause de ce testament : on ne peut donc savoir si c'est ce Robert de Greysier qui était marié vers 1382 à Isabelle, fille d'Amédée de Compey).

FRANÇOIS DE GREYSIER, seigr de Montrotier, Greysier, etc., héritier universel de son frère : nommé avec sa mère dans l'albergement de 1384. Est très probablement celui (François) qui, le 10 mars 1425, fit donation au Cte de Savoie de son château de Montrotier et maison-forte de Petit-Grésy, avec hommes, hommages, fiefs et biens quelconques qui passèrent plus tard par inféodation aux Menthon *(Fiefs)*, et notamment le fief de Choisy vacant par la mort dudit François, à Nicod de Menthon, le 24 juin 1432 (Arch. Menthon).

Il fut marié à Hélinode de Maubec, qui, Dame de Greysier, teste le 15 novembre 1420 (Clauses, Arch. Thuyset). Elle lègue 100 florins à l'abbaye de Bonlieu, dont l'abbesse sera tenue « annis singulis in qualibet quadragesima emere seu emi facere pro dominabus « religiosis pisces salsatos usque ad valorem triginta solidorum eisdemque dominabus « religiosis dare prout inter ipsas consuetum est », et de faire dire des prières pour l'âme de la testatrice et de ses prédécesseurs. Elle ne parle pas de son feu mari. Nomme héritier universel Ne seigr Hugon de Maubec, seigr dudit lieu, son frère. Exécuteurs testamentaires les seigrs d'Hauteville, Sallenove et Copponay : s'ils ne peuvent pas s'occuper de ses affaires, nomme exécuteur Amédée, duc de Savoie, Cte de Genevois, auquel elle donne pour une fois 100 florins « pro labore exequucionis ».

FRAGMENT IV.

?

HENRI DE CHUYT, serait fils de Rodolphe de Greysier-Chuyt, vivant en 1233. Mais soit pour lui, soit pour ceux-ci, je ne me charge pas de deviner quels sont ces Rodolphe et Vullielme. Il vendit plusieurs possessions à Aymon et Jacques de Chuyt, vente confirmée par le comte de Genève en 1317.

?

JEANNETTE, Vivait en 1344.

AYMON DE CHUYT, serait enfants de Vullielme de Chuyt, vivant en 1236. Prêtre, curé d'Arenthon, 1326-1329, année où il achète des biens au nom de ses neveux, Michel et Aymaret (ou Aymonet). Obligations pour lui et sa sœur, 3 mars 1344 (Arch. Thuyset). Il vivait encore en 1345 *(Ibid.)*.

JACQUEMET DE CHUYT, vivant en 1236. Il achète plusieurs biens des N^es^ Jacques et Girard Vidomnes de Rumilly sous Cornillon en 1317. Il eut plusieurs enfants de sa femme nommée Jaquemette (L. de L.). Témoin avec son fils Nicod à l'acte ci-contre, 1344. Pourtant il est dit mort dans un acte du 10 des kalendes de mai 1332 (Arch. Chuyt), où ses fils sont représentés par M^re^ Aymon, leur oncle.

Tout ce qui n'a pas de marque de provenance dans cet article est extrait de Leyat ou de L. de Luc.

AYMARET ou AYMONET. Un M^re^ Aymon de Chuyt, chevalier, est témoin, 27 octobre 1348 (Arch. Fauc.-Luc.).

MARGUERITE, passe cession à ses frères Nicod et Robert de ses droits sur l'hoirie de Jacquemette, leur mère, le 15 février 1349.

ANCILÉSIE, passe cession à son frère Nicod, en 1354 environ.

MICHEL, vivait 1329.

ROLET, vivait 1349.

NICOD ou NICOLET, seig^r^ de Chuyt, épousa, en 1349, Péronnette, fille de Nicod de Montfort, chevalier, seig^r^ dudit lieu. Transige avec Hugues de Genève en 1353. Il mourut sans postérité. Sa femme testa, en 1403, et fit son héritier universel Jean du Fresnoy (*Voir* FRESNOY), qui porta dès lors le nom de Chuyt. Était chevalier, nommé dans divers actes : 24 mars 1350, 31 janvier 1353 et mai 1356 (Arch. Chuyt).

FRAGMENT V.

?

HUMBERT DE GREYSIER, damoiseau, mort avant 1361.

?

N^e^ GUIGUES DE GREYSIER. Suivant le comte de Loche, était fils de Pierre, clerc, de Grésy, et de Flore M..., et ce Pierre pourrait être fils de Pierre de Grésy, Cessens le Vieux et Cusy, 1289-1332. Pierre, clerc serait frère de Rollet, Rodolphe et Antoine, 1332-1379.

Son cher consanguin Peronet ci-contre dans son testament de 1361 le substitue à ses héritiers universels.

N. N. à Jacquemet de la Frasse (non titré noble), morte avant 1361.

N^e^ PERONET DE GREYSIER, teste le 6 août 1361 (Arch. Thuyset), dans sa maison de Grésy. Nomme exécuteur testamentaire Guigues de Greysier, qu'il substitue à ses héritiers universels.

MARIE, PIERRE, légataires de leur oncle, 1361.

GUIGONNE, aura 400 florins.

PIERRE, JEAN, héritiers universels de leur père par parts égales.

N. N., fille, obtient copie du testament, 1361.

N^e^ PIERRE DE GREYSIER, naturel. (Pierre « Guigueti de Greysiaco »). Hon^le^ Jeannette, sa veuve, était tutrice de ses filles déjà en 1448.

?

N^e^ PERONET DE GREYSIER, mort avant 1448 (peut-être celui ci-dessus). N^e^ Jacques de la Balme, cause ayant sur l'hoirie dudit Peronet pour moitié, avec Humbert ci-contre pour l'autre moitié, reçoit des reconnaissances de Hon^le^ Jeannette, veuve de Pierre de Greysier, naturel, 1448 (Arch. Thuyset).

PERONNETTE, femme d'Humbert Mestral de Mons.

FLORE à Pierre Mourier de Vanzy.

Des biens à Grésy sont reconnus en leur faveur le 13 juin 1454 (Arch. Thuyset).

Une FLORE DE GREYSIER avait vendu des biens à N^e^ Jean de la Balme.

N^e^ HUMBERT. Il vend des servis et des revenus annuels à N^e^ Jean, fils de feu N^e^ Jacques de la Balme, le 26 avril 1458 (Arch. Thuyset), et le 9 février 1458 (*Ibid.*), et le 10 décembre 1493 (*Ibid.*) à N^e^ Aubert de la Balme. Il vend des biens de son pur et franc alleu à Grésy, Orlier et environs à N^e^ Jean de la Balme, le 25 avril 1460 (*Ibid.*). Le 27 avril 1461 (*Ibid.*), il reconnaît tenir en fief de N^e^ Jacques de la Balme de Longefan, des biens jadis reconnus en faveur dudit seigneur par Jeannette, feu mère dudit Humbert. Est peut-être le N^e^ Humbert de Greysier qui était, le 16 juillet 1471 (Arch. Troches), vice-châtelain d'Annecy. Alliance inconnue. Il était mort avant 1503.

LOUISE, vivait en 1505.

N^e^ HENRI DE GREYSIER, mort avant 1503.

N^e^ JACQUES DE GREYSIER, de la paroisse et mandement de Greysier. Le 26 mai et le 26 juin 1503 (Arch. Thuyset), au nom de ses frère et sœur, de ses neveux et en son nom propre, il vend à N^e^ Aubert de la Balme le droit de rachat sur certains biens jadis vendus par N^e^ Humbert, leur feu père, audit N^e^ Aubert : le prix applicable au payement de la dot de Louise. Le 20 janvier 1505 (*Ibid.*), dans la qualité susdite, il vend encore des servis à Greysier audit N^e^ Aubert. Alliance et postérité inconnues.

Vers 1450 (Arch. Thuyset), un LOUIS, bâtard de Grésy, vendit des biens audit lieu.

N^e^ JEAN, N^e^ ANTOINE DE GREYSIER, N^e^ GUILLAUME, N^e^ JEAN,
Sont nommés tous les quatre dans l'acte fait par leur oncle en 1505.
N'est pas nommé en 1503.
Leur postérité (*si extat*) m'est inconnue.

(*) Documents Vallaisans publiés par l'abbé Gremaud dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie* de la Suisse romande.

?

Messire Vullielme de Greysier, chevalier, mort avant 1309-1311 : est peut-être le Vullielme de Langin (du nom de sa propriété), témoin en 1265, 1267 (*). Un Vullielme, père d'un Aymon, avait épousé une Jaquemette, selon Leyat.

?

N° seig^r Rodolphe de Greysier, damoiseau. Témoin à Sion, 1278, 80, 87, 88 (alors marié à Aymonette, fille de N° Amédée d'Ayent), 90, 92, 95, 1309, 1311 (*).

?

Godefroy de Greysier, chanoine de Genève et curé de Naters, du consentement d'Ebal, son frère, inféode une maison en 1309 (*).

Ebal de Greysier, chanoine sacristain de l'église de Sion, du 19 juin 1301 au 7 août 1329. Mort avant le 10 juil. 1330 (*) (1). Conférez avec Ebal au f° 155 et Ebal ci-contre.

?

Islet ou Ebal de Greysier, chanoine de Sion, 1297 (*). L'oncle (sacristain de Sion) d'Ebal de Montmayeur ci-dessous, était mort avant 1299.

N. N., femme de N. N. de Montmayeur.

N° seig^r Pierre de Greysiaco, damoiseau (2), damoiseau de l'Evêque de Sion, 1291 (*). Le jour de l'Exaltation de la sainte Croix, 1311 (Arch. Marin), par acte passé à Langin dans sa maison, avec Isabelle (de Saint-Jeoire), sa femme, avec son neveu François de Greysier, il fonde l'anniversaire de la dite Isabelle dans l'église du couvent de Bellerive où elle choisit sa sépulture. Il était curateur de sondit neveu François en 1312, et après la mort dudit François (avant le 24 août 1320), il fut tuteur de ses enfants et l'était encore le 11 mars 1322 (*). Le 15 des kalendes de septembre 1317 (Arch. Thuyset), avec sa femme et son neveu susdits, il vend des biens situés à Bonne, Mieussy, etc., depuis le nant de ses champs jusqu'à Langin au sire de Faucigny, qui les leur inféode de nouveau et leur donne 200 livres genevoises : acte passé à Langin, dans le verger dudit Pierre. Il avait déjà vendu à Humbert Dauphin tous ses droits féodaux d'alpage, de auchiège, etc., sur la montagne de Deyma (Dieuma) que le Dauphin alberge le 3 des ides de novembre 1317 (*Ibid.*) aux communiers de Mieussy. Pierre avait la manie des donations. En 1304 (*Ibid.*), il fit donation de tous ses biens à sa femme : elle lui fit elle-même la même année (*Ibid.*) donation de biens à Loisin. Le 1^er des nones de mai 1303 (Invent. Aulps), ils firent donation à l'abbaye d'Aulps de tous leurs biens de la Forclaz. Le 2 août 1319 (Arch. Thuyset), il fit donation à Théobald de Greysier, son fils bâtard, de certains biens dont il s'était réservé la disposition dans la donation de ses biens qu'il avait faite à son neveu François. Dans cet acte, il se dit « frater quondam Aymonis Mayoris » (de Sion, sous entendu). Il fit donation de sa maison-forte de Greysier, située à Langin la ville en 1326 (le sommaire dit 1426 par erreur manifeste) à Pierre de Langin, et en 1334 (si la date est encore inexacte le fait est certain) au même Langin, de terres, cens, revenus, hommes et hommages, juridiction, etc., situés à Langin la ville lieu dit à Greysier. Il mourut avant 1337. Isabelle de Saint-Jeoire sa veuve, Isabelle fille de François de Greysier, femme de Jean, fils de feu N° Raymond de Thoyre, chevalier, et Pierre de Langin se disputaient les biens du défunt à cause des donations à eux faites. Il y eut transaction entre les parties le 30 juin 1337 (Arch. Thuyset) ; Saint-Jeoire et Thoyre renoncèrent à leurs prétentions en faveur de Langin, moyennant 230 livres genevoises et une rente de 39 bichets de froment. Le 15 juin 1343 (*Ibid.*). Humbert Dauphin ratifia la donation faite par Pierre de Greysier à Pierre de Langin et ordonna à son châtelain d'Allinges de remettre audit Langin des biens qui avaient été sequestrés jadis sur ledit Pierre de Greysier et Aymon, son frère.

Vullielme de Greysier, damoiseau, coseig^r d'Ayent. Le 28 mai 1340 (*), il donne en fief la mestralie d'Ayent et d'Herens. Le 28 mai 1341 (*), il achète tous les droits de Guillaume Métral d'Ayent. Il teste le 6 fév. 1347 (*) en faveur de Pierre de Compey, son neveu.

N. N., femme de N. N. de Compey.

EBAL DE MONTMAYEUR reçoit en 1299 (*) le payement de sommes dues à Ebal de Greysier, sacristain de Sion, son oncle. Il était lui curé d'Ardon et Chamosson.

Pierre Tebal (*) ou simplement Théobald, damoiseau, (soit Thibaud), fils bâtard, témoin 1311, 1320, 22 (*). Donataire de son père le 2 août 1319 (*) de l'abergement *de Ulino*, que Théobald vendit avec 2 poses de vignes à Boson Pinard de Balleyson en 1437 (Arch. Thuyset) (*sic*) pro 1337. Il possédait des biens à Thiez en 1292 (*Ibid.*). Probablement n'a pas eu de postérité.

Mabiette, fille naturelle, légataire de son père, 1347.

PIERRE DE COMPEY, héritier universel de son oncle Vullielme en 1347.

Isabelle de Greysier, pupille de son grand-oncle Pierre de Greysier, 1320. Je crois que c'est cette Isabelle qui épousa Jean de Thoyre. Voir ci-dessus transaction 30 juin 1337 (Article Pierre), où elle aurait ainsi droit de figurer. — *Voir* Isabelle au fragment Greysier-Feterne.

(1) Les *Documents* Vallaisans mentionnent un Ebal de Greysier, curé d'Ardon, mort avant 1334. Ebal de Greysier, qui fut chanoine, sacristain, vicaire général de Sion, mort avant le 11 juin 1343. Il y a donc eu trois Ebal dignitaires du chapitre à peu près contemporains, car celui marqué plus haut était mort avant 1299.

(2) C'est sans doute le Pierre de Langin dit de Greysier, damoiseau, qui, le 11 janvier 1291 (Reg. Gen.), cède à Guillaume de Saint-Jeoire tous ses droits aux paroisses de Passy et de Pont-Saint-Martin. Son frère aussi est appelé Aymon de Langin : du nom de leur propriété de Langin la ville.

FRAGMENT VI[e].

N[e] seig[r] AYMON DE GREYSIER,
mayor de Sion en Vallais, vidomne d'Ollon, mayor avant 1268, en 1282, 91, 92, jusqu'en 1309. Dans un acte du 24 novembre 1291 (*), il se nomme Aymon de Langin et en 1292 de nouveau Aymon de Greysier (*). Il épousa Béatrix de la Tour, mayoresse de Sion, fille de Girold de la Tour, mayor de Sion, et de Jordane de Grandson-Champvent. Elle lui apporta le vidomnat d'Ollon vers 1268 (*Dictionnaire Historique du canton de Vaud*, p. 673). Comme tuteur de ses cinq enfants, il traite le 4 avril et 23 mai 1297 (Dynastes de Cossonay Doc. 28, p. 280) avec l'abbaye de Saint-Maurice à propos du vidomnat d'Ollon. Le lundi avant la Saint-Martin 1292 (Arch. Thuyset), jure de tenir Mess[re] Aymon de Lucinge, chevalier, indemne d'une fidéjussion faite pour lui à un lombard de Cluses. Il teste le 21 octobre 1309 (*) : malheureusement ne sont sont cités que les legs pieux par lui faits.

RAYMONDE,
femme de Pierre de Chatillon. Ils vendent, le samedi après la fête de saint Luc Evangéliste, 1311 (Arch. Thuyset), leurs biens de Langin et de Veygier à Rodolphe de Langin. Je n'ai pas d'autres preuves pour la mettre ici, que le nom de Vullielme de Greysier, son feu père (1311), et la propriété de biens à Langin. *Voir* LANGIN.

?

HUMBERT DE GREYSIER,
châtelain d'Entremont en Vallais, 3 juillet 1308 (*).

(3) Selon Dom Leyat, ce François de Greysier serait frère de Pierre (son oncle) et fils de Vullielme (son aïeul) : il serait frère de Béatrix (non celle marquée plus bas pupille en 1297, femme d'Humbert de Seyssel avant 1277, laquelle était fille d'un Vullielme). Il fait naître de ce François Henri de Greysier, vidomne de Genève, et François de Greysier, lesquels frères sont fils d'un Vullielme ! (*Voir* Fragment GREYSIER-FETERNE, etc., etc.). Le reste du travail est un peu à l'avenant. J'ai tenu à donner un exemple pour prouver que l'incertitude vaut mieux que des combinaisons, surtout aussi peu heureuses et qui n'ont pas même l'excuse d'être présentées comme des conjectures.

N[e] Seig[r] FRANÇOIS DE GREYSIER,
pupille de son père, 1297, mayor de Sion sous la curatelle de son oncle Pierre dès le 2 août 1312. Vers 1312 (*), il passe un accord avec le chapitre de Sion à cause d'un legs fait par N[e] seig[r] Girold de la Tour, jadis chevalier, aïeul dudit François qui est son héritier pour la moitié de son hoirie. Il épousa, contrat dotal du 4 des nones de mai 1306 (Arch. Thuyset), Françoise, fille de Mermod de Saint-Jeoire, nièce d'Isabelle de Saint-Jeoire, tante dudit François, auquel avec Pierre de Greysier, son mari, cette dernière fait une donation dans le contrat. Il était mort avant le 24 août 1320 (*), jour où dans une admodiation des biens de ses enfants pupilles, figure Rolet de Fernay, damoiseau, usufruitier pour Françoise, sa femme, mère desdits pupilles de la moitié des biens desdits pupilles. Dans la réinféodation par le Dauphin en 1317 (*Voir* article PIERRE), un seul hommage devait être prêté par ledit François (3).

BÉATRIX, pupille, 1297. — ALAYSE, pupille, 1297. — JACQUETTE, pupille, 1297.

ISABELLE,
pupille en 1297, épousa en 1305 Burchard de la Roche. Ils vendirent le vidomnat d'Ollon en 1326 (*Dict. Histor. du canton de Vaud*, 674) à Édouard, comte de Savoie.

GIROLD DE GREYSIER,
damoiseau, fils naturel de feu Aymon de Greysier, mayor de Sion, 1320-1322 (*), son frère lui avait assigné des biens. Le 6 juillet 1323 (*), il vend les biens qu'il possède à Bons en Chablais à son cousin Théobald de Greysier : mouvants du fief de Pierre de Greysier ci-dessus. Le 10 juillet 1347, il prend en admodiation de Berthollet de Greysier la mayorie et les biens en dépendant pour cinq ans. Citoyen de Sion, 1342-1347. Veuf de Béatrix N. N., il ép. avant 1345 Antonie N. N. Il mourut avant le 19 avril 1350.

N[e] seig[r] BERTHOLLET DE GREYSIER,
pupille de son grand-oncle Pierre de Greysier, 1320-22. Mayor de Sion et coseigneur de Bex, de 1340 à 1373. Prête hommage pour la mayorie à l'Evêque le 20 mai 1342 (*); admodie la Mayorie et ses biens le 10 juillet 1347 (*) à Girold de Greysier ci-dessus. Le 25 juillet 1354 (*), il paye la dot de sa sœur à Aymon d'Erdes. Le 15 janvier 1373 (*), il vend la mayorie à l'Évêque de Sion.

ALEYSIE,
pupille de son grand-oncle, femme d'Aymon d'Erdes, damoiseau, avant le 22 janvier 1343, morte avant le 25 juillet 1354.

VULLIERMOD (1[er] lit),
citoyen de Sion, marié à Jeannette N. N. Son père lui fait, le 4 janvier 1335 (*), donation de la moitié de ses biens après sa mort. Comme cotuteur de Perrod et Catherine, ses frère et sœur, il vend, le 19 avril 1350 (*), à Berthollet, mayor de Sion, deux maisons à Sion et au même trois autres maisons audit lieu le 20 suivant (*). Leur sort est inconnu.

PERROD, partagera avec son frère, après la mort de leur père commun.

CATHERINE. Ses frères sont chargés de la marier.

AGNELETTE DE GREYSIER,
mariée à Pierre de Lyon ; mentionnés dans la vente de la mayorie de Sion 1373 (*).

?

HUMBERT DE GREYSIER, damoiseau, demeurant à Féterne, fidéjusseur, 1301, au contrat dotal, Langin-Pontverre (Arch. Faucigny-Lucinge.

?

VULLIELME DE GREYSIER, mort avant 1341, avait été enterré dans l'église de Féterne dans un tombeau où son fils Henri veut être enterré. Il avait fait construire un *vas* dans l'église d'Abondance, *in piccina*, duquel ledit Henri veut que l'on mette les armoiries de Greysier. Il épousa Alexie N. N., qui fut enterrée (avant 1341) dans l'église des Cordeliers de la cité de Lausanne.

N. N., femme de Nr Rodolphe de Rossillon.

Messre HENRI, chevalier.
Le 1er juin 1337 (Arch. Blonay), il avait récemment vendu à Guillaume de Châtillon, chevalier, tous les biens qu'il possédait aux villes et territoires de Hons et des Combes, avec hommes, hommages, servis, etc., comme lui et ses prédécesseurs les possédaient *ab antiquo*. Etait vidomne de Genève, 1340-1341. Il teste le 9 décembre 1341 (Titres Eschavannes et Arch. Thuyset), nommant héritier le fils posthume qui pourrait naître de Dme Jeannette de Lucinge, sa femme. A défaut, nomme héritier François, frère du testateur; substitue les enfants de feu Nicolas des Alpes et de Rodolphe de Rossillon, chevalier, enfants des sœurs du testateur; nomme sa femme tutrice. Elle teste ou codicille, veuve, le 22 avril 1369 (Arch. Thuyset) (quelquefois nommée Jacquemette par erreur), nommant héritiers Hélinode et Nicolette, ses filles, par parts égales. Veut être enterrée dans l'église de Féterne, au tombeau des prédécesseurs de son mari. Legs (sur ses dîmes de Saint-Cergue) à ladite église et à l'autel que son feu mari a ordonné d'y fonder. Fait à Féterne, dans la maison de feu Messre Girard de Compey, chevalier.

Messre FRANÇOIS, chevalier.
Il possédait une maison-forte à Thonon (1), et une autre à Rive sous Thonon (2) en 1351-1358. Il épousa, contrat dotal du 11 août 1340, Ind. 10e (Arch. Thuyset, l'indiction ne concorde pas avec l'année), passé, « *in virgulto suo subtus Thonum* », Nicolette, fille d'Henri d'Allinges, seigr de Coudrée. Le 22 août 1342 (*Ibid.*), il laude une donation faite à sa femme. Le 1er janvier 1360 (*Ibid.*), alors chevalier, il passe quittance de la dot de sa femme. Le 7 septembre 1348 (*Ibid.*), elle fait une donation à son père, nulle si il lui vient des enfants. Le 4 septembre 1360 (*Ibid.*), « maxime propter mortalitatem que currit per totum mundum », elle fait une donation de 200 livres genevoises à Marguerite de Langin, sa mère, transmissible à Henri et Thomasset d'Allinges, ses frères. Le 18 février 1361 (*Ibid.*), François agit comme administrateur des cinq enfants ci-dessous, nés de ladite Nicolette. Il teste le 12 novembre 1376 (*Ibid.* et Titres Eschavannes). Veut être enterré dans l'église de Féterne au tombeau de ses prédécesseurs. Mentionne Dme Isabelle, sa femme (2e alors). Entre autres legs, en fait deux aux curés du Pont-de-Drance et de Tully, substitue ses fils l'un à l'autre, puis sa fille Marguerite, puis les enfants de Dme Isabelle, fille de feu Nr Henri de Greysier, frère du testateur (3).

HENRI DE ROSSILLON, l'un des substitués au testament de son oncle Henri, Voir ROSSILLON.

HENRIETTE.
Son père lui lègue 700 livres genevoises outre la dot qu'il lui a constituée lors de son mariage avec Messre François de Compey. Morte avant 1358, sans enfants, puisque les Vuagnard réclamaient sa succession en vertu de substitution.

HÉLINODE.
Son père lui lègue 48 sous genevois outre les 240 liv. de sa dot (5). Elle ép.: 1° François Stephanini (Estevenant); 2°, avant 1369, Henri de Châtillon-Michaille, seigr du Châtelard. Elle teste le 14 juin 1376 (Arch. Thuyset et Titres Eschavannes) en faveur de son mari.

NICOLETTE.
Son père lui lègue 500 liv. pour sa dot. Son oncle François, par accord du 30 oct. 1362 (Arch. Thuyset), lui cède des biens à Jouverney, Morsy, Chevenoz, etc. Elle était, en 1376, veuve de Nr Jean, fils de feu Mre Pierre Vuagnard, chevalier.

ISABELLE.
Son père lui lègue 240 livres. Pas nommée au testament de sa mère, 1369. Légataire de son oncle François avec ses enfants.

HENRI, damoiseau, cohéritier universel de son père avec Étienne, son frère : substitués l'un à l'autre. Il teste le 25 février 1384 (Arch. Thuyset), faisant des legs à Jacquemette (de Boringe ?), sa femme, à l'église de N.-D. du Pont-de-Drance, à l'hôpital d'Évian. Nomme héritier universel son fils posthume, et à défaut Étienne son frère, substitue Marguerite, sa sœur. Presque certainement morte sans postérité avant le testament de son frère, 1405, qui n'en fait aucune mention.

MARGUERITE,
femme de Jean de Rovorée, seigr du Crest. Son père lui lègue 100 flor. d'or outre sa dot et la substitue à ses frères. Substituée (déjà veuve) par son frère Henri. Héritière universelle de son frère Etienne, 1405, sa vie durant et après elle ses fils. Le 23 février 1407 (Arch. Thuyset), elle affecte pour la dotation de la chapelle sous le vocable de saint Michel, érigée dans l'église de Féterne, sur le tombeau de ses prédécesseurs, des biens de franc alleu que lui avait laissés à Bonnevaux Étienne, son frère. Elle teste le 23 octobre 1446 (*Ibid*). Veut être enterrée à Féterne, dans l'église : acte passé « apud burgum Rippe Thononii in parva camera supra coquinam domus fortis dicte testatricis ».

FRANÇOIS ESTEVENIN (1er lit), sa mère lui lègue 60 florins.

FRANÇOIS DE CHATILLON (2e lit), nommé au testament de sa mère. Substitué au testament de son grand-oncle François de Greysier. Mort sans descendance. Ses frères consanguins Richard et Galois de de Châtillon héritèrent de tous les biens qu'Hélinode de Greysier avait laissés à son mari et les vendirent aux Langin (Voir LANGIN).

CATHERINE, épouse Robert Allamand.

PIERRE VUAGNARD, un des substitués au testament de François de Greysier, son grand-oncle.

ROBERT VUAGNARD, en son nom et au nom de ses frères et sœurs, passe un accord avec Henri de Châtillon (mari d'Hélinode), le 10 décembre 1389 (Arch. Thuyset), obtenant la moitié de tous les biens provenus à ladite Hélinode de Jeannette de Lucinge, sa mère (Voir MONTVUAGNARD).

JEAN DE ROVORÉE, coseigr de Saint-Triphon, cohéritier universel de sa mère, de son oncle Étienne, substitué par son grand-père François à la charge de porter le nom et les armes de Greysier (ce qu'il ne fit pas au moins pour le nom).

HUGUES DE ROVORÉE.

NICOD DE ROVORÉE.
Le 2 août 1487 (Titres Eschavannes), en considération des services que lui ont rendus les époux ci-contre (Jeannette et Jean Vial, f° 161), il fait donation à Nr Jeannette de Greysier « ejus « cognata seu consanguinea » de tous les biens, meubles et immeubles, maisons fortes, juridictions, hommages, fiefs, tant à Rive qu'à Thonon, lui provenant de la succession des nobles de Greysier (Voir ROVORÉE).

(1) Cette maison-forte existait abornant la rue du Marché actuelle, dans le pâté entre la Grande-Rue et le Collège. L'ancienne rue Roborée (débaptisée sous le prétexte insuffisant que M. le Maire ne connaissait pas ce nom) était un souvenir des Rovorée qui succédèrent aux Greysier et furent probablement des bienfaiteurs de notre ville.

(2) C'est le château de Rive (actuellement magasin de plâtre) passé aux Rovorée, puis aux Vial, puis aux Allinges, enfin à la prévôté de Montjoux. On accédait à la grande porte du château baignée par le lac du côté de bise. On le voit encore ainsi dans le plan de 1603 existant à Thuyset.

(3) Nous avons ici et dans quelques autres endroits de ce fragment la preuve que Tully, près Thonon, était jadis une localité assez importante et le siège d'une paroisse dont l'église devait être sur l'emplacement de la chapelle actuelle, qui n'est peut-être qu'une partie de la vieille église. Cette paroisse existait beaucoup plus tard et fut enfin une dépendance du Prieuré de Thonon. J'en ai quelques terriers dans mes archives. Tully a dû être dépeuplé par une épidémie, peut-être par la mortalité « que currit per totum « mundum » dont parle Nicolette d'Allinges, dame de Greysier, en 1360 (*Voir* ci-dessus art. FRANÇOIS). En dessous de Tully « subtus Tullincum » existait, en 1350 et 1384, le pont, seule communication entre le Bas-Chablais proprement dit et le pays de Gavot : à côté de ce pont, la cure — ce qui suppose des paroissiens — de N.-D. du Pont et toujours *subtus Tullincum* la léproserie du Pont de Branse. Ce pont aura été détruit par une des formidables crues du torrent et c'est précisément au commencement du XVe siècle qu'a été achevé le nouveau pont de vingt-quatre arches devant Vongy, démodé et abandonné à son tour.

Sans remonter à l'époque géologique où la Branse, au lieu de tourner à Tully, continuait directement son cours jusqu'au Foron de Coudrée, il est certain que le lit de la Branse était beaucoup plus élevé au XIVe siècle que de nos jours. C'est des environs de ce vieux pont de 1350 que partait une dérivation de la Branse dite *bezière*,

(Voir continuation au folio 161.)

FRAGMENT VII[me].

Rien ne détruit la probabilité que ces Greysier soient de la souche princière de Faucigny.

?

GIRARD DE GREYSIER, damoiseau, fit donation à Rodolphe, chevalier, et Pierre d'Hauteville, père et fils, de biens aux châtellenies d'Allinges, Thonon, Évian et Féterne, dont ceux-ci font donation, le 21 septembre 1335 (Titres Eschavannes), à Guillaume de Châtillon, chevalier.

?

GAUTIER ou GALTEROD DE GREYSIER, damoiseau. Achète des biens à Féterne le 25 novembre 1348 (Arch. Blonay). Achète des biens audit lieu avec sa femme Margueronne, en 1350 (Arch. Thuyset). Le 11 mars 1351 (*Ibid.*), François de Greysier, chevalier (ci-contre), lui vend des terres qu'il avait achetées à Féterne. Achète des biens à Thyese le 21 mai 1346 (*Ibid.*) : les laods furent reçus par Aymar de Seyssel, chevalier, châtelain d'Évian et Féterne pour le C[te] de Savoie, le 6 avril 1347 (*Ibid.*). Le 19 nov. 1348 (*Ibid.*), il achète des terres à Féterne abornant celles de Jean Compesii de Féterne « et juxta terrallium ville Fisterne ». Quittance des laods pour cet achat du 14 juin 1350, par Guillaume de Rovorée, châtelain d'Évian et Féterne. L'acte 1348 avait été scellé par Pierre de Pont, juge de Chablais : dans cet acte, Gaultier n'est pas qualifié noble. Mort avant 1390.

ISABELLE DE GREYSIER, femme de Jean, fils de Raymond de Thoyre selon Leyat, et sœur de François. D'après un acte du 30 juin 1336 de mes archives, serait fille de François. Il est singulier qu'elle ne soit pas nommée au testament de ce François, comme sa fille, ni au testament de Henri-Étienne et Marguerite, comme leur sœur.

C'est le seul point douteux de ce fragment de généalogie. Elle doit être fille d'un autre François de Greysier, par exemple celui porté au fragment des Mayors de Sion.

N. N., femme de N[e] et P[re] Nicolas *de Alpibus* (d'Aulps), autrement de Rovorée.

N[e] R[d] VUILLELME, prieur de Mont et de Branches. Autorise son frère François en son contrat de mariage. Légataire de son frère Henri pour 10 livres de revenus à prendre sur les biens de Lausanne. Il eut un fils naturel et mourut avant 1405.

ÉTIENNE, damoiseau, cohéritier universel de son père, substitué à son frère Henri (1376), héritier universel de son frère, 1384. Il épousa Marguerite, fille de N[e] Jean Ravais. Il teste, le 29 mai 1405 (Arch. Thuyset et Titres Eschavannes), en faveur de sa sœur, puis de Jean et Henri de Rovorée, fils d'icelle. Nomme exécuteurs testamentaires Rodolphe, Richard et Pierre de Langin, Pierre de Blonay, seig[r] de Saint-Paul, etc. Fait des legs aux Bénédictins du prieuré de Thonon, au curé du Pont de Dranse sous Tully et aux lépreux de la Maladière du Pont de Drance. Il ordonne à ses héritiers de ne point augmenter les tributs de ses hommes taillables à miséricorde (*Voir* mon *Droit du Seigneur*, page 154, note 1), etc. Testament fait au bourg de Rive sous Thonon, dans la maison du testateur (*Voir* note 1, p. 160), située « prope por- « tam burgi Rippe juxta viam publicam ». Fit des legs à sa femme et à Jacquemet, fils de Gaultier de Greysier ci-contre.

MERMET DE ROVORÉE, alias de Alpibus, *un des substitués au testament de son oncle François, en 1376. C'est le père de Jean de Rovorée ci-contre, mari de Marguerite de Greysier.*

JACQUEMET. Légataire de son oncle François de Greysier, 1376. Légat[re] de Henri, 1384, d'Étienne de Greysier 1405, et de Marguerite de Greysier 1416. Sauf Henri, qui le dit fils donné de Mess[re] Vuillelme de Greysier, les autres ne mentionnent pas leur parenté.

FRANÇOIS, vivait à Féterne avec son père, mort avant 1390.

D. ÉTIENNE, chanoine de Montjoux. Cède, en 1390, à son frère Girard, le tiers de l'hoirie de leur père (Archiv. Thuys.). Nommé recteur d'une chapelle à Féterne le 11 novembre 1408 (*Ibid.*), par Marguerite de Greysier-Rovorée ci-contre (P. 160) non comme chanoine, mais à cause de « secularis affec- « tionis cordialis quam ha- « bet pro genere erga eum- « dem ». Il était encore chapelain à la date du testament de ladite Marguerite (1416). Était mort avant 1433.

GIRARD, damoiseau, cessionnaire de son frère D. Étienne. Le 12 mars 1393 (Arch. Thuyset), il alberge une teppe, située *in plano ponte*, jouxte le pressoir dudit Girard et le cours de la Drance. Jean Oulliand de Féterne (l'albergataire) sera tenu de planter ledit terrain en vigne « bene et condecen- « ter et de tronchis vinee ibidem exis- « tentibus bene et probiter etiam « provaniare », sous la cense d'un setier de vin, les quatre premières récoltes passées. Il vivait encore en 1417 (*Ibid.*)

JACQUEMET. Étienne de Greysier lui lègue (1405) la moitié de tous ses biens de Lausanne et *ultra lacum*, excepté la Maison de Lausanne.

HENRI DE ROVORÉE, cohéritier universel avec son frère Jean. Le 11 novembre 1433 (Arch. Thuyset), il donne à la chapelle des Greysier, dans l'église de Féterne, des vignes audit lieu. Acte passé à Thonon in platea Castri ante logias.

FRANÇOIS DE GREYSIER « filius dicti Jaquemeti », témoin au testament de Marguerite de Greysier, de l'an 1416.

?

?

?

N[e] JACQUEMET DE GREYSIER, mort avant 1487.

N[e] JEANNETTE, donataire de Nicod de Rovorée, son cousin ou consanguin, des biens de Rive et Thonon, le 2 août 1487, femme de N[e] Jean Vial dit Lardonnier d'Évian. *V.* VIAL, AU SUPPLÉMENT.

existant encore en 1458, qui passait à Choyset (*nunc* Thuyset), au-dessous de la *Meule de Brégand* (*nunc* Mulaz Brégand), se dirigeant sur Ripaille, remplissant ses fossés (terraux) et s'écoulant à l'extrémité nord du parc. La localité en face de Tully, rive droite, s'appelle encore le Pont ; c'est à la rigueur là qu'aurait pu être placée la cure de N.-D. de Pont et non sur la rive gauche : le *subtus Tulliacum* s'adapte aux deux rives.

Après le passage du Pont, la route de Thonon continuait à mi-côte sur Évian, bifurquant à droite sur Féterne, où le château avec ses fossés existait encore en 1393. A l'article GIRARD, on voit qu'il existait déjà des vignes au Pont — « in plano ponte », et que, dès cette époque, on renouvelait les vignes en couchant les vieux troncs « de tronchis » pour le provignage. (*Voir* article de GIRARD ci-dessus). Ce n'est pas dit, en cet endroit, mais des titres de mes archives prouvent que nous possédions déjà alors le robuste plan *Savoyan* de nos jours.

GRIBALDY (DE)

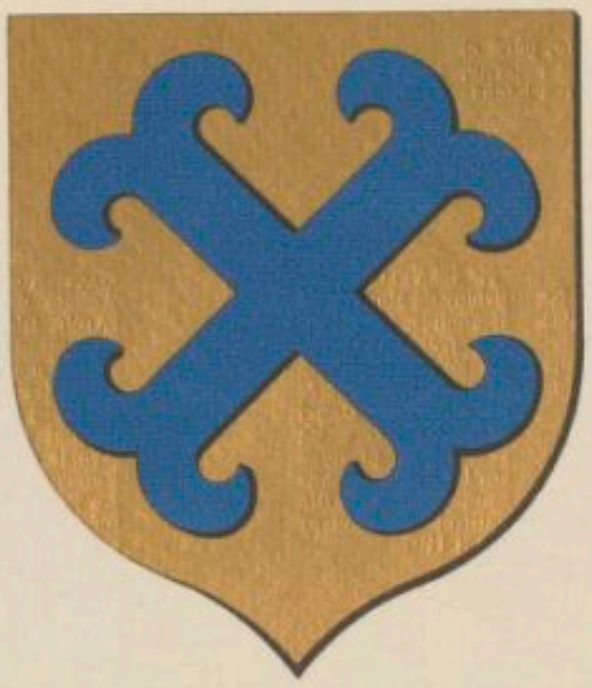

P. *d'or au sautoir ancré d'azur* (UBIQUE) (1).

NE branche des Gribaldi Moffa Broglia, de Chieri en Piémont, est venue se fixer au pays de Gex vers la fin du XVI^e^ siècle, et, un peu plus tard, à Évian. Cette famille comptait incontestablement parmi les plus anciennes de Chieri, aussi les généalogistes n'ont pas négligé d'exercer leur fertile imagination sur son origine. L'un d'entre eux, dont le travail manuscrit est dans mes archives, aurait pu — dit-il — d'après une filiation existant aux archives du C^te^ Biscaretti de Chieri, au f° 2 du livre coté CC, faire remonter les Gribaldi Moffa jusqu'à l'an 200.... avant ou après Jésus-Christ, ce n'est pas dit. Mais il se contente d'avancer que le comte César-Auguste de Gribaldy Moffa était seigneur souverain d'Oulx de Gênes en 698, année de sa mort. Son petit-fils, le comte Théobald, fils d'Alexandre-Auguste, surnommé le Grand, dominait toujours à Oulx en 792; il fut fait comte et seigneur de Chieri en 821. C'est lui qui releva les murs de cette ville et lui donna de bonnes lois, etc., etc. Enfin, privés de leurs biens de Piémont vers la fin du XIV^e^ siècle, ils se retirèrent dans un palais à Gênes, d'où ils se dispersèrent.

En négligeant le reste de cette filiation fantaisiste, nous trouvons dans Cibrario (*Storia di Chieri*, III^e^ édit., p. 27), que Mathieu Gribaldi, jurisconsulte de Chieri, penchant vers les novateurs, abandonna sa patrie et se réfugia à Farges, terre qu'il avait achetée dans les environs de Genève, où il mourut de la peste (2) en septembre 1564.

C'est de ce Mathieu que descendent les Gribaldy de Farges et d'Évian. Monseigneur Vespasien de Gribaldy, archevêque de Vienne, fut le consécrateur de Saint François de Sales.

Cette famille n'a pas été favorisée par la fortune et, tout en conservant sa qualité de noblesse, elle a diminué d'importance depuis le commencement du XVIII^e^ siècle. M. Vespasien de Gribaldy, clerc de notaire à Albertville, mort en juin 1886, paraît avoir été le dernier du nom (3).

(Suit la généalogie.)

---

(1) La devise dans la lettre ornée est celle de la famille.
(2) Malgré l'autorité de Cibrario, il y a lieu de rectifier ce qu'il dit de Mathieu Gribaldy.
(3) Il a eu des enfants ; j'ignore s'ils lui ont survécu. On voyait naguère la vieille maison des Gribaldy dans la Grande-Rue d'Évian.

?

Nᵉ Mathieu Gribaldi Mofta Broglia (1).
Voir ci-contre ce qu'en dit la *Storia di Chieri* de Cibrario.
En 1540, il était professeur à l'Université de Valence. Il épousa Dⁿᵉ Georgine Carrasse, dame de Farges. Par transaction du 31 août 1534 (Arch. Thuyset), Nᵉ Bon Trombert se départit de ses prétentions sur le château et biens de Farges, dont Mathieu fut investi. Il fut plus tard en procès avec Marin de Rossillon, à cause d'un fidéicommis apposé au testament de Nᵉ Antoine de Ville, coseigr de Farges, dont, par la mort du testateur sans enfants, ledit Marin était héritier et notamment du château de Farges. (Inventaire Rossillon, Arch. Thuyset). Nᵉˢ Michel et Annable de Sonzier prétendaient aussi, en vertu d'un fidéicommis, la propriété de la moitié du château et biens de Farges. Mais, par un accord du 9 mai 1568 (*sic*, *Ibid.*), ils renoncèrent à leurs prétentions, moyennant une somme de 356 florins d'or à payer par ledit Mathieu de Gribaldy. Je ne puis affirmer qu'il soit le père des deux Gribaldy ci-dessous.

?
?
?

Jean-Antoine de Gribaldy.
Voir sa descendance au tableau II.

Illustᵐᵉ et Réverendᵐᵉ seigr Mʳᵉ Vespasien de Gribaldy, archevêque de Vienne, intronisé le 17 juin 1569, résiliataire en 1575. Il paraît avoir été aussi abbé d'Ainay. Était à Évian avant le 1ᵉʳ juillet 1608 (Titres d'Eschavannes). Consécrateur de Saint François de Sales. Il teste, le 16 février 1623, en faveur de son neveu Gédéon (*Voir* IIᵉ Tableau) et mourut le 26 juillet 1626 (Reg. Par. de Thonon).

(1) De cette même famille *Broglia* sortent les Ducs de Broglie, établis en France.

?

Nᵉ Pompée de Gribaldy,
Coseigr de Farges, de Corbière et Chalex.
Reprise par les deux frères du fief de Farges, le 4 février 1602. (Baux, Nobiliaire du Bugey).
Je ne peux faire que des conjectures sur le nom de leur père commun.
Il teste le 23 novembre 1620 (Arch. Thuyset). Fait des legs à Jeanne-Louise de Verdon, sa femme, sœur des Nᵉˢ Jean-Louis et Jean-Antoine de Verdon, coseigneurs de Corbière, témoins au testament, morts avant 1648.

Nᵉ Jean-Antonin (ou Antoine),
Coseigr de Farges, Corbière et Chalex.
Il était mort avant 1626.

?

Pierre de Gribaldy, seigr de Chalex au pays de Gex, épousa, le 5 octobre 1635 (Reg. P. de Thusy), contrat dotal du 1ᵉʳ sept. (Arch. Morand), Dˡˡᵉ Philiberte, fille de Nᵉ Jean, seigr de Mouxy. Il teste, le 28 janvier 1667 (*Ibid.*), en faveur de ses quatre filles.

Pierre, Vespasien, Claude-Antoine.
Cohéritiers universels de leur père.
Reprise du fief et seigneurie de Farges, du 29 juillet 1648 (Baux, Nob. du Bugey et Gex).
Probablement mort avant 1648.

Louise, Claudine, Gasparde, sont dotées, 1626.

Madeleine, vivait en 1648.

Jeanne, figure avec Pierre et Vespasien ci-contre, avec sa sœur et ses nièces à la reprise du fief de 1648.

Marie, morte avant 1648; avait ép. Nᵉ N. N. de Verdon.

Marie-Philiberte épousa, contrat dotal du 16 ou 26 août 1685 (Arch. Morand), Nᵉ Bernard de Bertrier.

Françoise, morte sans enfants, avᵗ sa mère, vivant en 1685.

Claudine, 1° à Nᵉ Paul Clément de Grenoble; 2° contrat dotal du 16 août 1685 (Arch. Morand), Nᵉ Guillaume Quinerit.

Jeanne-Antoinette, femme de Nᵉ Prosper, fils de feu Nᵉ Gabriel d'Humilly de Chevilly qui, le 11 juillet 1635 (Arch. Morand), passe quittance à Bernard de Bertrier, son beau-frère, de 1,000 florins, à cause d'une transaction entre eux passée le 21 juin 1601, plus de 1187 florins pour la part afférent à sa femme sur les biens de Philiberte de Mouxy, mère de celle-ci. Mère de 1603 à 1704, elle mourut le 10 janvier 1731 (R. P. de Villagrand).

Suzanne, Marie, Adrienne de Verdon
figurent avec leur tante, Jeanne de Gribaldy, à la reprise 1648.

Nᵉ Jean-Baptiste de Bertrier, *Nᵉ Gaspard de Bertrier*
se qualifiaient seigneurs de Chalex et furent en procès avec leurs frères germains (Arch. Morand). (*Voir* Bertrier).

(o) Extrait des Registres Paroissiaux d'Évian.

(1) La plus grande partie de ce tableau est extraite des Registres Paroissiaux et je n'apprendrai pas à ceux qui les ont consultés que trop souvent leurs données sont incertaines. Les doubles ou triples noms donnés au baptême n'étaient pas maintenus dans les actes habituels de la vie et cela se comprend. (Il en est de même, du reste, dans les actes notariés où l'orthographe des noms de famille est variable dans le même acte). Ainsi on baptisait un enfant *Jean-François-Joseph* : pour son mariage on le trouve nommé *François-Joseph* ; à la naissance de ses enfants, *Jean-Joseph* ou *Joseph-François*, ou simplement avec un seul de ces noms. La date du décès pourrait parfois fixer l'identité quand elle porte l'âge du défunt, mais *âgé de 36 ans environ* ou *septuagénaire* comporte une grande latitude. Enfin, malgré mon respect des temps passés, je dois avouer que la rédaction des Registres Paroissiaux était fort négligée.

Les exemples pourraient être multipliés.

Il faut encore mentionner les *surnoms de baptême*, les diminutifs très fréquents : Pervonet, Perrot, pour Pierre ; Rolet, Rauph, etc., pour Rodolphe ; Myaz ou Mye pour Aimée ; Aimé pour Amédée. Enfin j'ai été le premier, je crois, à faire l'identification, certaine en quelques cas, de Mermet, Mermod, Marmette, avec Vulliermet, Vulliermod, Vulliermette, avec Vullielme ou Willelme, autrement dit Guillaume.

Nº Jacques-Henri, né le 19 nov. 1653, bapt. le 16 décembre 1660 (o), vivait en 1672 (o).

Claudine-Françoise, née le 14 novembre 1649 (Reg. Par. de Thonon).

Claudine-Françoise, née le 16 juin 1667 (o). Peut-être la Claudine qui, femme de Nº Philippe du Nant de Veron, mourut en couches le 4 février 1691 (o).

Gasparde, née le 14, bapt. le 17 mai 1663 (o).

Antoinette, née le 27 septembre 1666 (o).

Nº Claude, né le 11, bapt. le 16 décembre 1660 (o).

Marie-Marthe, bapt. le 23 octobre 1643 (Reg. Par. de Thusy).

Nº François né le 21 décembre 1651. Cérém. bapt. du 4 des kal. d'avril 1662 (o).

?

Nº François-Joseph ou simplement Joseph, est presque certainement un des deux Joseph (avec d'autres noms) portés aux Preuves, 1723. Il ép., le 12 mars 1733 (o), Dlle Jeanne-Aimée Du Clos, de Grenoble, disent les Registres Paroissiaux : elle était peut-être née à Grenoble, mais à coup sûr son père était de Cusy, près Douvaine. Mort avant 1768. Elle mourut le 4 juillet 1772 (o). *Voir* ci-dessous des actes la concernant.

Louise, née le 22 novembre 1638, morte le 24 mai 1707 (o).

Marie-Claudine, née le 1er, bapt. le 7 juin 1684 (o).

Marguerite, née et bapt. le 16 mars 1690 (o).

Nº Henri, né et bapt. le 26 avril 1688 (o), probablement mort avt 1723.

Nº Jacques, né le 29 déc. 1686, bapt. le 1er janv. 1687 (o), mort probablement avant 1723.

Nº Jean-François, né et bapt. le 8 sept. 1685 (o). Probablement mort avant les Preuves, 1723.

Claudine-Françoise, née et bapt. le 7 octobre 1691 (o), morte le 21 mars 1763 (o), âgée de 72 ans (*sic*).

Nº François-Marie-Joseph épousa, le 25 janvier 1773 (o), Marie-Marguerite, fille de feu Maurice Crépy et de Marie Voiron. En son nom et au nom de ses frères, tous héritiers de leur mère, il reconnaît, le 21 juin 1776 (Fiefs), la rente féodale de Gerbel, indivise avec Jean-Antoine Rivollat, parvenue à leur mère par constitution dotale à elle faite par Bernard à feu Claude Du Clos et Marie-Anne, fille de Jean-Claude Rivollat, ses père et mère, le 5 décembre 1719, lesquels père et mère la possédaient comme héritiers de Messre Antoine Du Clos, leur fils, en vertu d'un legs à lui fait par feu Janus Rivollat, son oncle. Il teste le 1er février 1779. Elle était tutrice de ses enfants et gardiatrice des biens de ses beaux-frères absents en 1779-1782 (Arch. de Beauregard).

Marie-Bernarde, née le 11 avril 1730 (*sic*) (o).

Anne-Marie, née le 9 octobre 1747 (o).

Nº Jean-Baptiste, né le 4 octobre 1732, Étaient absents du pays, 1779-1782.

Nº Claude-Joseph, né le 4 juin 1737, Étaient absents du pays, 1779-1782.

Nº Jean-Antoine de Gribaldy, né le 22 juillet 1776 (o), pupille de sa mère, 1782 (2).

Nº Jean-Baptiste de Gribaldy (dit fils de Nº François-Marie-Joseph), ép., le 13 janv. 1796 (o), Hilaire, fille de Jacques Grivel et de Jacqueline Bruchon.

Marie-Péronne, née le 1er août 1773 (o), pupille, 1782.

Jeanne-Josephte-Françoise, née le 5 avril 1775, pupille, 1782.

Josephte-Anne-Marie, née le 27 septembre 1778 (o), pupille, 1782.

?

Marie-Antoine de Gribaldy, Dr en chirurgie au Fort de l'Écluse, avait épousé : 1º Louise Bay ; 2º Amélie-Emma Pictet.

?

Félicien de Gribaldy, propriétaire-agriculteur, demeurant à Saint-Paul, avait épousé Mélanie Ducret.

?

Marie-Vespasien de Gribaldy, clerc de notaire à Albertville, épousa Marguerite Benedetti, mort subitement à Albertville à 56 ans, le 17 juin 1886, dernier mâle de la famille (*Courrier des Alpes*). Lors du placard, il était tuteur légal de ses enfants.

Louise, Guillaumine, Jean.

TABLEAU II.

?

= N^r^ JEAN-ANTOINE DE GRIBALDY. =
Les preuves de 1723 faites par ses descendants remontent jusqu'à lui (doubles lignes). — Frère de l'archevêque. Il était, en 1580 (Arch. Thuyset), tuteur des filles de N^r^ Jean de Bellegarde.

= N^r^ GÉDÉON GRIBALDI = (GARIBALDI = *sic*), seig^r^ de Farges, = gouverneur pour S. A. du Fort des Allinges, épousa, le 10 septembre 1624 (*o*), N^e^ Louise, fille de N^r^ Urbain de Brotty. Enterré à Thonon, dans l'église de N.-D. de Compassion, le 11 juillet 1634 (*o*).

= N^r^ ANTOINE-VESPASIEN, seig^r^ de Farges, = déclaré ancien noble par arrêt de la Chambre des Comptes de Savoie du 12 juin 1679, = né le 4, baptisé le 13 mai 1625, mort le 10 octobre 1679 (*o*).
Il épousa, le 11 janvier 1642 (*o*), D^lle^ Marie-Gasparde Marin. Le 3 février 1643 (Arch. Thuyset), il était sous la curatelle de N^r^ Jean-Baptiste Marin, procureur fiscal de Chablais, son beau-père — (s'était marié à dix-sept ans). — Par arrêt du..... (oubliée, marque de la date) (Arch. Thuyset), il fut mis en possession du fidéicommis apposé au testament de l'archevêque (*Voir* I^er^ Tableau), après la mort de son père (donc vers 1635). Sa veuve, morte octogénaire le 20 août 1707 (*o*).
Il figure dans la reprise de fief de Farges du 29 juillet 1648, représenté par Jeanne de Gribaldy (*Voir* Tableau I).

= N^r^ GUILLAUME, seig^r^ de Farges et de Lograz, = baptisé le 3 mai 1648 (Reg. Par. de Thonon). Cornette dans l'escadron de Savoie, épousa, le 11 février 1681 (*o*), D^lle^ Anne de Montfort de Couzié, morte le 7 juin 1700 (*o*). Lui, mort le 16 janvier 1717, à 70 ans environ (*o*). Est probablement le même N^r^ Guillaume de Gribaldy qui épousa, 2^e^ le 7 novembre 1713, D^lle^ Joséphine Du Crest.

MAURISE-MARGUERITE, née le 12 février 1645, morte le 29 septembre 1701 (*o*).

MAURISE-HENRIETTE, née le 10 septembre 1672 (*o*).

ANNE, née le 1^er^ octobre 1656 (*o*).

N^r^ CHARLES, né le 14, baptisé le 17 septembre 1646 (Reg. Par. de Thonon). Était en 1682 et 1693 (Reg. Par. de Thonon), chanoine et prieur de Saint-Maurice en Vallais.

?

D^lle^ MARIE DE GRIBALDY DE FARGES, épousa, le 9 oct. 1681 (*o*), N^r^ Henri de Souget, de la Franche-Comté. Guillaume de Gribaldy est témoin au mariage.

N^r^ JOSEPH, portés au dernier degré des preuves de noblesse de l'année 1723 (Bibl. du Roi à Turin). — Conférez ci-contre et note 1.
Un N^r^ CHARLES-JOSEPH DE GRIBALDY, fils d'un Guillaume, né le 22 janvier 1682 (*o*).

N^r^ GEORGES-LOUIS, né le 18 septembre 1695 (*o*).

N^r^ JOSEPH, né le 18 février 1693 (*o*).

N^r^ JOSEPH, mort le 18 août 1760 (*o*).

N^r^ JOSEPH, mort le 30 mars 1760, âgé de 60 ans et quelques (*o*).

N^r^ LOUIS-AMÉDÉE, né et baptisé le 26 janvier 1683 (*o*).

N^r^ LOUIS-ANTOINE, né et baptisé le 29 janvier 1694 (*o*).

CLAUDINE-HYACINTHINE, née le 7, baptisée 11 mars 1697 (*o*).

N^r^ MARIE-FRANÇOIS, né le 24 août 1746 (*o*), mort le 1^er^ février 1779 (*o*). Peut-être le même qui testa le 1^er^ février 1779.

N^r^ CHARLES-GASPARD, né le 11 mai 1735.

N^r^ CHARLES-GASPARD, mort le 30 mai 1764 (*o*), à 36 ans environ.

?

N^r^ GASPARD DE GRIBALDY DE FARGES.

?

N^r^ JEAN-FRANÇOIS DE GRIBALDY DE FARGES et GASPARINE GRILLET, mariés.

ANTOINETTE, née d'Antoinette-Blanche, le 25 juillet 1762 (*o*).

JEAN-BAPTISTE, né de Marie Fillon et baptisé le 11 déc. 1758 (Reg. Par. de Thonon).

D^lle^ FRANÇOISE, épousa, le 1^er^ juillet 1789, Louis, fils d'Antoine Blanc et de Rolline Marin (*o*).

(2) Est sans doute le N^r^ J.-A. de Gribaldy qui, de Marie Grivel, eut un fils, N^r^ Claude, né le 15 novembre 1800, à Saint-Paul, qui fut officier au Régiment de Savoie et passa au Corps des Invalides le 20 septembre 1845 (Matr. de la Brig. Arch. Thuyset).

Un placard pour rechercher les héritiers des nommés ci-dessous me fournit ces renseignements, malheureusement insuffisants.

?

CLAUDE-JOSEPH DE GRIBALDY, capitaine en retraite, ayant épousé : 1^o^ Line-Marie-Pauline dite Victorret, domiciliée à Publier, morte en Italie ; 2^o^ Rose-Laurence de Loche ; 3^o^ Rosalie Marchand, vivant veuve au Petit-Bessinge.

?

VÉRONIQUE DE GRIBALDY, demeurant à Saint-Paul, morte le 10 février 1894, teste le 4 août 1881, nommant héritier universel le Bureau de Bienfaisance de Saint-Paul, pour la création d'une maison de refuge en faveur des vieillards pauvres de cette commune etc. (Affiches légales.)

GRILLY

Ancienne maison-forte ou château, au bord du lac, dans la vieille enceinte d'Évian : probablement bâtie ou agrandie par les nobles du Nant vers la fin du XV[e] siècle, — possédée ensuite par les Blonay, — transformée maintenant en Casino. (*Voir* NANT (DU), BLONAY.)

Grilly est très souvent une des nombreuses corruptions de l'antique nom de Grailly, seigneurie-baronnie du pays de Gex. (*Voir* GRAILLY, MORAND, REYDET, THORENS-DUYN, GRENAUD, etc.)

GRIMALDI ou GRIMALDY

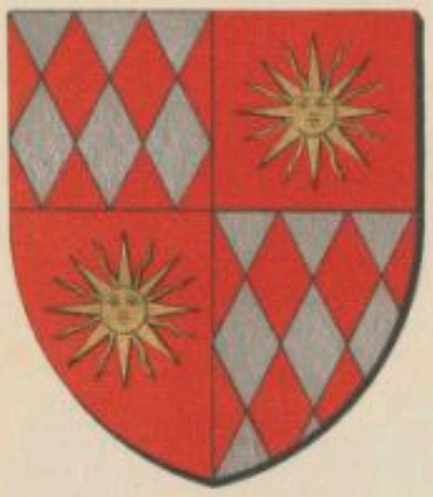

CETTE illustre maison, qui portait : *écartelé fuselé d'argent et de gueules et de gueules au soleil [ou étoile à 16 rais d'or]* (ou *vice-versa* pour l'ordre des quartiers), a eu quelques représentants en Savoie.

Barthélemy de *Grimaldis,* damoiseau et écuyer ducal, était veuf de Jeanne de Menthon de Lornay lorsque par Patentes du 1[er] décembre 1451 (Arch. de Cour) le Duc de Savoie, en récompense de ses bons services, lui fit don d'une certaine somme pour lui et sa fille, Marguerite de *Grimaldis,* dont j'ignore la destinée.

Une branche des Grimaldi, des Comtes de Bueil, possédait la baronnie de Montailleur en Savoie. Marie de Bueil, femme de Balthazard, baron de Gilly, fit donation de ses biens à Annibal de Grimaldi, des Comtes de Bueil, baron de Montailleur, capitaine dans l'Escadron de Savoie, son parent. (*Voir* GILLY.)

Le 18 juillet 1738 (Arch. du Souv. Sén. Savoie), M[re] Joseph-César Grimaldy, marquis de Bueil, baron de Montailleur, obtint Patentes pour la rénovation de son fief dépendant de ladite baronnie.

Françoise de Grimaldy épousa Claude-Amé de Monthouz. (*Voir* MONTHOUZ) (1).

Enfin une autre famille, en Savoie, s'affublait du nom de Grimaldy de Copponex. Elle prétendait descendre d'Aymon Grimaldi, qui (avec son frère Luc) fuyant les discordes intestines de Gênes, leur ville natale, vers 1440, vint s'établir en Savoie, où sa famille possédait la seigneurie de Craches et où il bâtit une tour qu'ils nommèrent la Tour des Moènes. C'est de cette famille que descendait le fameux « guérisseur de 20,000 malades », Denis de Gribaldy, dit de Copponay, dit de Maubec, fondateur, en 1683, de l'Académie chimique ducale-royale pour la médecine et chirurgie.

Je n'ai absolument aucune preuve de cette descendance qui est physiquement possible. Qu'il me suffise de dire ici (*Voir* MOENE ou MOYNE) que Denis était, de son véritable nom patronymique, un MOENE d'une ancienne famille de Crache, de notariat avant d'être de noblesse. Son grand-père avait épousé une Goyet de Copponay (*Voir* GOYET au Supplément et COPPONAY), ce qui motivait l'adjonction du second de ces noms.

Voir aussi FAVIER.

(1) Les Preuves de Malte pour ce quartier donnent : *fuselé d'argent et de gueules, etc.*

GROLÉE (DE)

BARONS DE CHATEAUFORT ET SEIGNEURS D'HAUTEVILLE

P. *gironné d'or et de sable* (UBIQUE).

ILLUSTRE famille du Bugey (1), qui a succédé aux MONTUEL (*Voir* ce nom) pour les deux seigneuries importantes plus haut mentionnées relevant de Savoie : elles passèrent peu après aux MARESTE (*Voir* ce nom), aux Montfaucon de Rogles, etc.

Indépendamment de ces deux fiefs, les Grolée possédaient des fiefs dans le Petit-Bugey, près Yenne, qu'ils vendirent, le 4 des kalendes d'août 1283, aux Chevelu.

Voici ce qui concerne spécialement le Nobiliaire de Savoie.

[Suit fragment.]

?

JACQUES DE GROLÉE, seigr dudit lieu.

- R^ds M^re JEAN-PHILIPPE, archevêque et C^te de Tarentaise.
- Magn. Seigr ÉTIENNE, seigr de GROLÉE.
- JEANNE DE GROLÉE, femme de Louis de Dérée, qui reconnaît, le 14 juillet 1525 (Arch. Thorens), avoir reçu de ses beaux-frères 2,000 écus d'or pour la dot de sa femme.

?

FRANÇOIS DE GROLÉE, seigneur de Luys, Peyrieu, Boche, etc., ép., le 25 juin 1570 (Guichenon), Claudine de Montluel, dame de Châteaufort, d'Hauteville et de Châtillon.

- FRANÇOIS DE GROLÉE, dit DE LA THOVIÈRE, seigneur et baron de Chateaufort, Hauteville, Villars, Neyrieu, etc. : nommé au contrat dotal de son frère Pierre. A dû mourir sans enfants. Avait fondé la chapelle de la Sainte-Croix dans l'église de Châteaufort (Test^t 1614) (2).

- PIERRE DE GROLÉE, seigneur et baron d'Hauteville, Peyrieu, coseigr de Châteaufort, Villard. Capitaine de cavalerie, épousa, contrat dotal du 19 juin 1606 (Arch. Thuyset), Anne de Clermont, fille feu M^re Antoine, B^on de Montoison, et de Marguerite de Simiane ; nièce de Charles de Simiane, M^is de Roatta, seigr d'Albigny, chevalier de l'Ordre de S. A. et son lieutenant général deçà les monts. Pierre teste le 30 novembre 1614 (Arch. Thuyset) à Bielle en Piémont, au lit pour un mal de jambe. Veut être enterré à Châteaufort, dans l'église de Motz, au tombeau de ses prédécesseurs. Usufruit à sa femme ; nomme ses filles héritières par parts égales. Elle, se disant veuve en 1^res noces du S^r Pierre de Grolée, et 2^e de Pierre, C^te de La Valdisère, teste le 16 avril et le 5 mai 1632 (Arch. Thuyset). Elle était C^tesse de La Valdisère le 10 février 1619 *(Ibid.)*, jour où elle donna en accensement le port et bateau de Sainte-Hélène sur l'Isère.
  Elle eut plusieurs enfants du deuxième lit (*Voir* MARESCHAL DUYN).

  - CLAIRE-FRANÇOISE, cohéritière pour moitié de son père avec Marguerite, sa sœur, partage l'hoirie paternelle avec elle le 6 octobre 1631. Elle eut, pour sa part, les terres, seigneuries et châteaux de Peyrieu et d'Hauteville, avec app. et dépendances. Cette part ayant un revenu un peu supérieur et « Peyrieu estant basti convenablement », Claire payera à sa sœur une soulte de 5,000 fl. pour une fois. Claire-Françoise, dame d'Hauteville, épousa, le 2 août 1631, Pierre de Montfaucon de Rogles. Cette date ne doit pas être exacte, en tout cas, il n'est pas question de cette alliance dans les partages ci-dessus postérieurs de deux mois. Suivant l'Inventaire Maréschal (Arch. Thuyset), elle avait épousé (Claire) Jean-Baptiste de Duyn Maréschal, contrat dotal du 1^er juillet 1623, le mariage fut annulé.
  - CLAUDINE, (une des deux nommées en 1614), religieuse professe à Notre-Dame-de-Vernayson, 1632.
  - PHILIBERTE, religieuse professe à la Visitation de Chambéry, 1632.

  - MARGUERITE, D^me et B^on de Châteaufort, cohéritière pour moitié de son père Pierre, B^on de Châteaufort, Hauteville et Peyrieu : partage, à dire d'experts, avec sa sœur Claire 6 octobre 1631 (Arch. Thuyset), autorisée par sa mère et tutrice. Elle eut, pour sa part, la baronnie de Châteaufort et Mareste avec leurs châteaux et dépendances. Châteaufort ayant été incendié, et l'année d'avant en partie démoli et ruiné par ordre du Roi de France, Marguerite reçut une soulte (*Voir* l'article de sa sœur). Autorisée par R^d Mess^re Jean-François de Cordon, prieur de Saint-Benoît, chanoine et archidiacre de Belley, son curateur, et H^tes et Puiss^tes D^mes Louise de Clermont, baronne d'Uriage, et Marguerite de Clermont, dame de Castelnau, elle ép., contrat dotal du 26 avril 1633 (Arch. Lucey), Charles-Emmanuel de Mareste, B^on de Chevelu. Elle se constitua en dot Châteaufort. Elle testa le 20 mai 1652 (Arch. Chuyt), voulant être enterrée dans l'église de Motz, au tombeau de ses prédécesseurs.
  - LOUISE, contrat d'entrée en religion du 18 août 1623 (Arch. Chuyt) à l'abbaye de la Sainte-Trinité de Caen, dont est abbesse par la grâce de Dieu Laurence de Budos, stipulé par Anne de Clermont ci-dessus et M^es^re Antoine-Hercule de Budos, chevalier des O. du Roi et vice-amiral de France.

  LOUIS DE MARESTE,
  héritier universel de sa mère ; eut Châteaufort, etc. (*Voir* MARESTE.)

---

(1) Suivant Chorier, cette maison est issue de celle des Gracques. J'estime que la seule preuve est la communauté des deux lettres initiales pour les deux noms. La branche des Grolée du Dauphiné *brisait en gironnant d'argent et de sable*, suivant Besson. Guichenon a donné la généalogie de cette famille (*Br. et Bug.*).

(2) Par un acte daté du château de Grolée, le dernier décembre 1586 « prins à Noël », avec son cousin, Claude de Grolée, seigr et baron de Neyrieu, Luyrieu, etc., il acquitte une dette (Arch. Chuyt). François est qualifié de la Thovière, dit de Grolée, seigr et baron d'Hauteville, Villars, Peyrieu et Montellier.

Une Hélène de Grolée, religieuse à l'abbaye de Boulieu, attendu les réparations à faire au couvent, demande, 27 septembre 1592, (Inventaire) à l'abbé de Cîteaux, d'aller demeurer auprès de sa sœur Françoise, abbesse de Saint-Paul-d'Iseaux.

GROSSET, DE SALLANCHE

P. *d'or à 3 fleurs de noblemie (myosotis) d'azur tigées de sinople, surmontées d'une croix potencée de gueules* (Pat^es de noblesse).

Cimier : *deux épées croisées, pointe en haut, au milieu desquelles est issante une noblemie d'azur.*

EORGES Grosset le jeune, notaire ducal de Sallanche, exerçait sa charge en 1514 : le même ou un autre Georges Grosset le jeune en 1546, 1549, 1553. Son signe tabellional figure dans la vignette ci-contre (1). Dans un acte de 1544, le notaire qui grossoie avec lui, le qualifie de noble, car c'était l'usage parmi les bourgeois et les innombrables notaires de Sallanche de prendre cette qualification.

Maitre (ou noble) Georges Grosset l'ancien, notaire, épousa D^lle Claudine Cusin, laquelle, peu de jours après la mort de son mari, fit dresser l'inventaire de son hoirie le 9 janvier 1568. De ce mariage étaient nés : 1° Jean (majeur en 1568) et André (mineur), tous deux cohéritiers par moitié de leur feu père; ils furent aussi héritiers de leur tante maternelle, D^me Michelle Cusin; André étant substitué à Jean son frère, et Charles-François, fils dudit Jean, substitué audit André son oncle.

Jean et André obtinrent des Patentes de noblesse le 1^er janvier 1569 (Arch. de la Chambre des Comptes de Turin, Reg. 7, Pat. de Savoie, f° 62). Les armoiries concédées sont peintes plus haut. N^e André Grosset est sans doute le N^e André Grosset, enseigne du Gouvernement du fort des Allinges, qui fut tué le 19 février 1592 (Enquêtes judiciaires, Arch. Thuyset) « par des Itallians de la garnison dudit fort, de 23 coups d'espée et d'estoccade ». Je ne lui connais pas de descendance.

N^e Jean Grosset, plus haut nommé, épousa D^lle Adriane de la Frasse, laquelle testa veuve le 3 mai 1571 et le 14 avril 1592 (Arch. Collèg. de Sallanche) en faveur de son fils, N^e Charles-François Grosset déjà nommé, auquel je ne connais pas non plus de postérité.

N^e Jacques Grosset avait acheté des biens à Oullioux (avec N^e Jean Grosset) qui passèrent à son gendre, N^e Jean Coudreyt (ou de Coudrey), qui les vendit le 23 janvier 1569 (Thuyset).

Une branche collatérale de cette famille a dû continuer encore à Sallanche ayant contracté quelques alliances nobles. Ainsi D^lle Nicolarde Grosset (fille d'un N^e Georges), qui épousa N^e Amédée du Fresney et testa le 29 janvier 1583 (Titres Bonnefoy). N^e Jacques Grosset qui épousa D^lle Françoise de Chesney ou Cheyneit, laquelle étant veuve (avant 1571, Arch. Thuyset), vendit des biens (abornant D^me Jeanne Grosset) le 13 juillet 1580 *(Ibid.)*. N^e Claude Grosset de Sallanche vend, le 30 juillet 1627 (Arch. Thuyset), la récolte d'une terre à N^e Étienne du Fresney. J'en trouve encore plusieurs autres qui ne paraissent pas s'être prévalus, s'ils étaient de la branche anoblie, de la noblesse régulière accordée aux N^es frères Jean et André. La dernière mention que j'ai rencontrée est de 1638, 1639.

GROSSET (DE SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE).

N^e Louis *Grosseti*, de la cité de Maurienne, jadis receveur des deniers de l'Évêché de Maurienne, laissa veuve N^e Louise NN., en faveur de laquelle fut signée une obligation le 26 juin 1534. Il eut deux enfants : N^es Guillaume et Paul, pupilles de N^e Michel Grosset et de leur mère, en faveur desquels fut signée une obligation le 4 juillet 1534 (Reg. du Courrier Arch. de Thuyset), par acte passé dans leur maison d'habitation de Saint-Jean.

C'est tout le peu que je sais sur cette famille qui, à coup sûr, n'a pas marqué longtemps dans la noblesse de Maurienne.

---

(1) La lettre G au centre est l'initiale de son nom ; les clefs en sautoir indiquent qu'il était aussi notaire par l'autorité apostolique. A la même époque, on trouve un N^e Georges Grosset qui était châtelain à Chamonix, dit l'ancien et notaire. Il figure dans un acte avec son fils le 23 mai 1565 (Titres Bonnefoy).

Un N^e Georges Grosset (fils de N^e et Eg. Georges), ép. D^lle Catherine, fille de N^e Roland Cerise et de D^me Edmée de la Ravoire, avec laquelle il fit une fondation dans l'église de Sallanche (Cartul.) le 21 avril 1550.

190

172

1/2 3

GRUEL (DE)

SEIGNEURS DE LA POYPE, VULLIONAY, COSEIGNEURS DE TERNIER ET ARCHAMP (dans les Baillages), SEIGNEURS DU VILLARD, DE VILLARCHABOD, COSEIGNEURS DE BEAUFORT EN GENEVOIS, ETC. COMTES DE DORTANS, DE CLAVEYSON, SEIGNEURS DU MARTEREY EN DAUPHINÉ, ETC., ETC.

P. *d'or à la colonne d'azur accostée de 6 étoiles de même, 3 et 3 en pal* (Pr. de Malte, *bis*).

On trouve plusieurs autres versions, des cachets de famille, et même l'opinion d'auteurs respectables disant s'appuyer sur d'anciennes figurations de ce blason, qu'il est inutile de rapporter. La version que je donne est la seule véritable.

Cimier : *Une grue en profil d'argent le vol élevé.*

Dans la dernière génération, le C^te^ de Gruel de Dortans a écartelé de Dortans (de *gueules à la fasce d'argent accompagnée de 3 annelets de même*) et de Claveyson (de *gueules à la bande d'or chargée de 3 clefs de sable*).

ETTE famille faisait remonter son origine à Ferdinand, comte de Gruyères, qui aurait eu deux fils : Rodolphe, qui continua la lignée des comtes, et N^e^ Otho, docteur en droit, duquel descendraient les Gruel de Savoie. Une grave objection est qu'il n'y a jamais eu de dynaste de Gruyères du nom de Ferdinand. Guichenon, dans ses manuscrits (Vol. 27, n° 16), dit que « la différence qui se trouve aux armes et blasons « de ces deux maisons fait doubter de ceste origine, quoique « dans une généalogie (à lui) communiquée il soit dict que « par notable raison Otho de Gruères quitta les armes de « Gruères pour prendre celles-ci : d'or à une colonne d'azur « accostée de six estoiles de mesme. Pour conserver un « souvenir éternel des armes anciennes de sa maison, il retint pour cimier une grue d'or. »

Luc de Lucinge, dans ses manuscrits, accepte avec moins de doute encore cette illustre origine. Pour moi, je ne saurais la repousser et, à plus forte raison, l'admettre sans preuves à l'appui. Mais une chose est certaine, c'est que si les Gruel, dont le véritable nom est Gruet (*Grueti*), descendent des Comtes de Gruyères (1), c'est d'une branche singulièrement déchue de sa prétendue illustre noblesse, puisqu'au XV^e^ siècle ils étaient serfs taillables et mainmortables de l'abbaye de Saint-Claude, et ne furent affranchis de ces liens restrictifs de la liberté qu'en 1524 (*Voir* TABL. II^e^, l'article de Galéas II et TABL. III, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7). Malgré cela ils s'étaient, avant cette date, transportés à Albens, d'où ils se répandirent à Annecy et à Chambéry, occupant tout de suite un certain rang. Ainsi Humbert Gruet était trésorier du C^te^ de Genevois, 1467-1472, N^e^ Jean Gruet dit Malurti, était argentier ducal en 1494, N^e^ Galéas Gruet, général des monnaies de Savoie en 1496 (ce qui ne l'empêchait pas d'être

(*Voir suite f° 186.*)

(1) Il me résulte authentiquement de l'existence d'un N^e^ Pierre, bâtard de Gruyères, fils de l'illustre C^te^ de Gruyères (peut-être le C^te^ Antoine, 1403-1438, dont le fils, François, vivait 1433-1477), qui épousa N^e^ D^lle^ Louise du Pont, de la paroisse de Saint-Étienne-de-Cuynes : il était homme-lige et noble du C^te^ de la Chambre et se proposant de s'établir dans la maison de sa femme « et in eadem domo tenere focum et cathenam », il prêta hommage lige et noble à Louis, C^te^ de la Chambre et Vic^te^ de Maurienne, le 14 juin 1477 (Arch. Savoiroux), reconnaissant que ledit C^te^ a sur ses biens justice omnimode, mère et mixte empire, comme il l'avait du temps de N^e^ Amblard du Pont, beau-père dudit Gruyères. Il eut deux enfants, N^es^ Guillaume et Philippe, vivant en 1500 (Arch. d'Arves). On voyait sur une pierre tombale au bas de l'église de Saint-Étienne-de-Cuynes (*Ibid.*), leur blason : *de... à deux grues adossées et unies.* Ce N^e^ Guillaume vendit la maison-forte qui avait été appelée de Gruyères à Saint-Étienne-de-Cuynes à N^e^ Jean-François du Pont, qui le dit en son testament de l'an 1545. Je ne trouve plus rien sur eux ni sur les rapports qu'ils auraient pu avoir avec nos Gruet qui, une centaine d'années avant, étaient taillables à Saint-Claude.

Je reproduis ici les commencements de la généalogie des Gruet donnée par Guichenon et Luc de Lucinge, mais je n'entends pas du tout qu'elle mérite la confiance de mes lecteurs.

Pourtant si ce n'est tous et avec la filiation et les qualités qui leur sont attribuées, le plus grand nombre au moins des personnages énumérés ont dû exister. Il y a donc un intérêt de curiosité à fournir aux chercheurs des renseignements qu'ils pourront peut-être utiliser et coordonner.

Je dois encore faire remarquer que le premier acte cité par cette généalogie est le testament d'Humbert de 1482.

PIERRE DE GRUYÈRES,
dit le PETIT GRUET.
Il épousa Dlle Jeanne d'Allemand, du pays de Vaud. Famille qui portait : de sable au lion d'argent armé lampassé et couronné de gueules (Guichenon).

AMÉ DE GRUET,
damoiseau (chevalier, selon Luc de Lucinge), épousa Dlle Pernette de Mouz, qui portait : d'or à la bande ondée de gueules (Guichenon).

JEAN DE GRUET,
damoiseau, épousa Dlle Claudine du Molard (Moulard, selon Luc de Lucinge), qui portait : de gueules à une tour d'or maçonnée de sable.

PHILIPPE (4e fils),
épousa Dlle Catherine Achard, d'une famille noble de Faucigny.

Révd BENOIT (3),
protonotaire apostolique, doyen de Sallanche, chanoine d'Annecy et 1er aumônier de Janus de Savoie.

CLAUDE DE GRUET,
chevr, seigr de la Poype et de Vullionex, gentilhomme de la Chambre de l'empereur Auguste et cornette des gardes de l'empereur Frédéric III en 1445. Il ép. Dlle Françoise Dolphin et teste le 2 janvier 1501.

PIERRE-FRANÇOIS, mort sans enfants.

N. N., fille, femme de Nr ..... du Pont, en Maurienne.

ANDRÉ,
général des monnaies de Savoie, le 6 février 1558, par Patentes de Philibert, Duc de Savoie. Il épousa Dlle Marie Brunet et testa le 5 avril 1531.

BARTHOLOMÉE.

PIERRE,
protonotaire du Saint-Siége, vicaire général de Saint-Pierre-de-Genève, testa le 2 avril 1531.

FRANÇOIS,
seigr desdits lieux et coseigr de Ternier. Épousa Dlle Andrée Favre. Il teste le 21 juillet 1526. *Voir* le complément de son article au TABL. III.

JACQUEMINE, nommée dans le testament de Jean, fils d'Aymonet de Gruel.

GUILLAUME, vivant le 21 août 1497.

GALÉAS, vivant le 2 janvier 1501.

SÉBASTIEN, mort sans postérité.

JEAN, mort sans postérité.

LOUISE, PHILIBERTE, PERNETTE, légataires pour cinq florins chacune dans le testament de leur père.

ANSELME,
chevr, seigr de Vullionay et de la Poype, coseigr de Ternier et d'Archamp, gentilhomme de la Chambre. Épousa Dlle Pernette d'Échalon et testa le 7 août 1537.

Voir sa descendance et le complément de son article et de celui de son père auquel remontent les Preuves de Malte, au TABL. III, où je n'inscris que ce qui m'est prouvé par titres ou bonnes autorités. *Voir* aussi le TABL. II suivant.

Tableau I.

Ferdinand, Comte de Gruyères.
Nous avons déjà dit qu'il n'y a jamais eu de Comte de ce nom. (*Voir* Hisely, *Histoire des Comtes de Gruyères.*) Il aurait laissé deux fils.

Rodolphe, Cte de Gruyères, qui continua la lignée aînée de cette illustre famille.

Nre Otho de Gruères, docteur en droit, qui eut deux fils, tous deux nommés Pierre. Ce fut lui qui aurait changé les armoiries de sa famille pour se différencier et prit celles que les seigrs de Gruet portent encore aujourd'hui, retenant néanmoins pour cimier une grue d'or, qui est la principale pièce des armoiries des Comtes de Gruyères (Luc de Lucinge). Il me conste de ceci par une ancienne généalogie qui m'a été communiquée par Nre François de Gruel, seigr de la maison-forte du Villard de Mariens (Guichenon). Le même auteur, peu difficile, ajoute : « Quoi qu'il en soit, ce Pierre, dit le Petit Gruet, « est le premier de cette ancienne famille. »

Pierre de Gruères, fils aîné d'Otho, mort sans enfant, son frère lui succéda.

Paul de Gruet.
. . . . . .

Perceval de Gruet, marié de Dlle Jeanne Dieulefils, de Chambéry. Mort sans postérité « à mai cogneue » (Guichenon).

Humbert, à Aimée, fille de Nre Pierre de Phelphans (1). Il teste en mai 1482. Trésorier général de Janus de Savoie, Cte de Genevois. Il brisa ses armes d'une grue d'or sur la colonne. C'est lui qui a fait bâtir la tribune de l'église de Saint-Dominique d'Annecy, où l'on voyait ses armes en trois endroits ainsi que sur son tombeau.
Voir Tableau II.

Aymonet, damoiseau, trésorier général de Savoie. Ép. Dlle Catherine de Berne (2).

Perceval, protonotaire apostolique, chanoine de Lausanne.

Guillaume, chevalier, secrétaire ducal, chevalier et homme d'armes du roi Louis en la prise de Naples, cornette dans les gardes du Duc de Savoie, à Dlle N. N.
. . . . . .

Bonne, à Nre Louis de Pingon.

Antoinette, à Nre Jacques de Brosse.

Jacquemine, à Nre Pierre Métral, membre de la Chambre des Comptes.

Jeanne, à Nre Pierre de Cornillon.

Jean, à Dlle Pernette, fille de Nre Claude Roget. Il fut trésorier général de Savoie. Testa le 21 août 1492 en faveur de son cousin-germain Pierre, protonotaire apostolique.

Hugonet, damoiseau, à Françoise de Montvuagnard (4).

Claude, protonotaire apostolique, curé d'Albens et chanoine de Genève. Il teste le 11 mars 1551.

Gabriel, substitué au testament de Révd Pierre, son oncle.

Pierre, mort sans enfants.

Lambert, chevalier; ép. Dlle Jeanne de Pougny. Il teste le 28 avril 1521 et fit héritiers ses cousins. Mort sans postérité (du moins légitime).

(1) On verra dans le IIe Tableau qu'il faut lire Farfein et non Phelphans.

(2) Il ne figure pas dans la liste des Trésoriers généraux de Savoie donnée par Capré, pas plus que son fils.

(3) Rd Mesre Benoît Gruet était chanoine de Notre-Dame-de-la-Lée à Annecy et recteur de la chapelle de Saint-André, fondée dans l'église de Saint-Maurice par les Nres de Passier, en 1468 (Arch. Thuyset).

(4) Étant veuve et tutrice de ses enfants, elle achète, le 27 septembre 1491 (Arch. Thuyset), des biens à Saint-Jeoire.

? ? ? ? ?

? ? ? ? ?

JEAN GRUYÈRES, d'Annecy, témoin, 15 septembre 1498, à Menthonay (Arch. Thuyset).

N^s PIERRE GRUET, témoin d'un acte de 1440 (Arch. Morand).

N^s PIERRE GRUET, quittance en sa faveur du 27 sept 1474 (Arch. Manuel).

ANTOINE GRUETI, de Romont, témoin à Alex, le 7 déc. 1470 (Arch. Thuys.).

PIERRE BURNOD, *alias* GRUYÈRE, d'Albens, témoin à l'acte ci-contre, 7 décembre 1472.

?

N. N., femme de Jean Boyset ou Loyset, du mandement de Varey.

N^s GALÉAS (I) GRUETI, syndic de Chambéry en 1482 (Mugnier, *Soc. Sav.., Hist.* XXVIII, 238). Le 17 mars 1485 (Arch. la Place) [qualifié simplement de commendable, bourgeois et marchand de Chambéry], il achète un chosal de maison « in allorio « nuncupato allorium nobilis Thome Grangie », près de l'église de Saint-Léger. Il possédait, le 4 septembre 1493 (*Ibid*), à la porte de Chambéry, des prés qui furent des nobles Noyel et du seigneur de Lescheraine. Le 17 août 1495 [alors qualifié marchand drapier], il épousa, par contrat dotal (*Ibid.*), D^lle Jeanne, fille de feu N^s Etienne *de Sanciaco* (ou *Sanziaco*), secrétaire ducal. Il testa, le 19 août 1496 (*Ibid.*), [alors noble et général des monnaies de Savoie]. Veut être enterré à Saint-Dominique de Chambéry. Legs à Jeanne, sa femme. Nomme héritier universel le posthume qu'il attend : si c'est une fille, elle sera héritière particulière. Substitue M^es Anselme Gruet, son cousin, et Guillaume et Perceval Gruet, ses neveux. Il testa 2^e, le 17 octobre suivant (*Ibid.*) [bourgeois et marchand de Chambéry]. Veut être enterré dans la chapelle de Notre-Dame de Consolation, sous le chœur de l'église de Saint-Pierre-de-Lémenc, où sont enterrés *sa première femme* et ses fils, augmente les legs faits à cette chapelle par sadite première femme. Legs à N^s Jeanne, sa femme moderne. Nomme héritier universel son fils Hugon, qui sera cohéritier s'il survient encore un fils au testateur. Substitue Guillaume et Perceval, ses chers neveux, les substituant l'un à l'autre et à défaut Claude Gruet, son autre neveu. Sa veuve se remaria avec N^s et commendable Pierre Dieulefils Magnin, bourgeois de Chambéry.

HUGONETTE « que servit in domo « nobilium marescallo- « rum ». Son oncle lui fait un legs, 17 octobre 1496. Galéas (I) était probablement son grand oncle. *Voir* l'article de Perceval ci-contre, qui fait un legs en 1518 à François Boyset, né d'une sœur dudit Perceval, mariée en Bresse. *Né d'une sœur* est positif, oncle est très élastique.

GUIGON, fils naturel. Son père lui fait des legs, 19 août et 17 octobre 1496.

HUGON, fils aîné du 2^e lit. Héritier universel, 17 octobre 1496. Mort avant le 3 octobre 1500.

GALÉAS (II), posthume prévu et cohéritier universel, 17 octobre 1496. Sa mère et jusqu'alors sa tutrice, voulant convoler en 2^mes noces (*Voir* ci-dessus), renonce à la tutelle de son fils qui, le 3 décembre 1500 (Arch. la Place), est confiée à N^s Guillaume Grueti ci-contre. Il fut cohéritier universel de Perceval ci-contre, 1518. Galéas mourut avant le 7 novembre 1524, laissant héritier N^s François Dieulefils-Magnin, son frère utérin. Celui-ci, par testament du 20 octobre 1531 (*Ibid.*), laissa à sa sœur Jeanne Dieulefils-Magnin, femme de N^s Antoine Piochet, tous les biens procédés des Gruet. Piochet, comme administrateur de ses enfants, dut transiger avec l'abbaye de Saint-Oyen (Saint-Claude). Elle revendiquait tous les biens dudit feu Galéas, qui était leur homme mainmortable, ainsi que ses prédécesseurs, originaires tous du village de Lavancia, dépendant de la seigneurie directe de ladite abbaye, les biens étant échus par droit de mainmorte audit couvent. Piochet niait que Galéas (I) fut procédé de Lavanciaz « ains dans plusieurs contrats se disoit d'Arbeuc ». Il assurait que Galéas (I), mort depuis cinquante ans environ, avait toujours habité Chambéry et sans jamais avoir payé aucune taille à Saint-Claude ; que son fils Galéas (II) était né à Chambéry et qu'il y avait vécu une vingtaine d'années après son père sans jamais rien avoir payé audit couvent ; que ses héritiers n'ont jamais été compellés à payer des tailles. Et encore si, ce que Piochet ne croit pas, Galéas (I) eut pris origine à Lavanciaz, il a vu une sentence arbitrale du 3 juin 1430, ratifiée par le couvent de Saint-Claude et approuvée par l'abbé, le 7 juin 1540, mentionnant des affranchissements faits en faveur de Jean, André, Pierre, Humbert et Tenevette Grues et leurs prédécesseurs. Les parties transigent, le 18 juillet (acte ratifié le 31 octobre 1542), par lequel Piochet, malgré ce qui est dit ci-dessus, consentit à payer à ladite abbaye 400 écus d'or sol au coin du roi de France. *Voir* aussi pour les démêlés des Gruet avec Saint-Claude, au TABLEAU III, premier degré.

N. N. N. N., fils du premier lit, morts avant le testament de leur père.

Tableau II.

Ce fragment est appuyé sur titres.

?

N^r^ Humbert Grueti (peut-être celui ci-dessous).
Trésorier Comital de Genevois 1466 (Arch. Cohendier), 12 mai 1479 (Titres Eschavannes). Un acte est passé dans sa maison à Annecy, le 7 décembre 1472. Il épousa Ayma, fille de N^r^ Pierre Farfein (selon Guichenon, de Phelphans, *voir* Tableau I, f° 179), avec laquelle il fonda la chapelle de Saint-Christophe en l'église de Saint-Léger le 12 novembre 1479 (Mém. Soc. Sav., VII, l. v). Le 25 juillet 1475 (*Ibid.*, VI, Obit. Fr. M.), ils fondent 3 messes dans l'église des Frères Mineurs. Elle, morte le 13 février 1543 (*Ibid.*).

?

Jean Grueti,
clerc d'Albens, notaire public, reçoit l'acte 7 décembre 1472.

?

Spect^is^ D^r^ en droit Anselme Grueti.
Galéas ci-contre, son consanguin (I), lui fait don de tout ce dont il est créancier envers le testateur (17 octobre 1496) et le substitue à ses héritiers. Est le même qui est porté au 1^er^ degré au Tabl. III.

?

N^r^ Claude Gruet,
mort avant 1518.

?

N^r^ Jean Grueti,
alias Malurtye ou Malurti, argentier ducal, bourgeois de Chambéry, passe une quittance le 19 août 1494 (Arch. la Place). Avant le 9 septembre 1526 (*Ibid.*), Révér^d^ N^r^ Pierre Grueti, grand vicaire de Genève, était son héritier. (Tableau III, 1^er^ degré.)

Humbert Gruet,
mort avant le 17 octobre 1496.

André Gruet,
mort avant le 17 octobre 1496.

Claude Gruet.
Son oncle (17 octobre 1496) lui légue « victum et « vestitum », jusqu'à ce qu'il soit pourvu d'un bénéfice ou 300 florins s'il ne veut être d'église.

Honnête, puis Noble Perceval Gruet.
Son oncle Galéas (I) lui légue (19 août 1496) « administrationem regimen et gubernamen appothece seu operatorii ipsius testatoris et merchanciarum ibidem existentium per viginti annos sequentes post decessum ipsius testatoris, ita quod dictus Percevallus teneatur de omnibus merchanciis et pagnis ibidem existentibus facere inventarium... et habeat Percevallus medietatem lucri fiendi in dicta appotheca et merchanciis durantibus ipsis 20 annis ». Il assiste au conseil de famille du 3 décembre 1500. N^r^ et Commend^r^ Perceval Gruet, de Chambéry, marchand, alors habitant à Argentine, y teste dans sa maison le 23 octobre 1518 (Arch. la Place). Veut être enterré au cimetière de l'église paroissiale dudit lieu, au vas de N^r^ Guillaume, son frère, récemment décédé. Il fonde une chapelle sous le vocable de Notre-Dame de Consolation en ladite église. Fait un legs à François Boyset ou Loyset, né d'une sœur du testateur, mariée en Bresse (*Voir* ci-contre, f° 180). Plus un legs à deux filles de Guillaume *(Vi?) boudi*, nièces du testateur. Nomme cohéritiers universels chacun par moitié Perceval et Claude Gruet, ses consanguins.

Commend^r^ Guillaume,
habitait à Chambéry. (Sans doute celui qui, le 1^er^ octobre 1485 [Arch. la Place], était *chaucziarius* audit lieu.) Son oncle Galéas (I) lui légue (19 août 1496) le martinet et dépendances que le testateur possède à Argentine. Nommé (alors dit noble) tuteur de son cousin Galéas le 3 décembre 1500, il prête serment, etc. Récemment mort à la date du testament de son frère et enterré à Argentine. Plus que probablement sans descendance.

N^r^ Claude Gruet,
de Chambéry,
cohéritier universel de Perceval (1518), son consanguin. Un N^r^ Claude Gruet testa le 25 avril 1521 (Arch. la Place) en faveur de N^r^ Galéas (II), son cousin.

?

N^r^ André Gruet,
de Chambéry.
Légataire en 1518 de Perceval ci-contre, son consanguin.

Jeannette,
fille donnée par Bonne Richard de Montjove, paroisse de Montsapey, légataire de son père, 1518.

Guillaume (3).
Voir, sous réserves, ce qu'en dit Guichenon, Tabl. I, f° 179.

Ne peut pas être le Guillaume inscrit au Tabl., II, mort avant 1500.

Claudine,
fille naturelle.
R^d Claude ci-contre est chargé (1531) de son entretien et de lui donner 200 florins de dot.

Rév^d Pierre (4),
D^r *in utroque*, chanoine et vicaire général du Diocèse de Genève.

En son nom et pour son frère R^d Pierre, il transige le 9 septembre 1526 (Arch. la Place) avec N^e François Dieulefils Magnin, héritier universel de Galéas (II) Gruet, son frère utérin (*Voir* Tabl., II, f° 180).

Était déjà chanoine, 1513, 1518 (Arch. Thuyset). Il teste le 2 avril 1531 (Protonotaire apostolique et chanoine) [*Ibidem*]. Avait été héritier universel de N^e Jean Gruet, argentier ducal, avant 1526 (Tableau II, 181).

Rév^d Claude (4),
cohéritier de son oncle Rév^d Pierre en 1531, chanoine de Genève, curé d'Albens. Il aurait testé le 15 mars 1551, suivant Guichenon.

Sébastien (6),
mort sans postérité.

I. François Grueti (2).
Selon Guichenon, il ép. D^lle Andrée Favre et testa le 21 juillet 1526.
Il achète en 1506, dit d'Albens (Arch. Morand), des biens aux paroisses d'Eloyse et Franclens au mandement d'Arlod. C'est jusqu'à lui que remontent les Preuves de Malte, H. 179, H. 180 (Arch. du départ^t du Rhône), que je suis désormais indépendamment des autres titres appuyant cette filiation. Les doubles traits indiquent les Preuves de Malte.

II. N^e Anselme, D^r en droits (7).
Obtient déclaration de noblesse le 23 juillet 1563 (Annexe, Preuves 1723, Bibl. du Roi à Turin). Cohéritier universel, N^e Anselme Gruet, écuyer, arbitre le 17 novembre 1565 (Arch. Cohendier). Selon Luc de Lucinge, était 1^er écuyer de Jacques de Savoie, duc de Nemours, par Patentes du 2 septembre 1563. Il a dû acheter le château de la Poype de Marie de Montchenu et du seig^r de Châteauvieux (Indic. Arch. Thuyset). Ayant succédé à Augustin Gruet (son cousin-germain), il fut ajourné le 12 novembre 1567 pour le règlement de l'affaire des Dominicains : il mourut sur ces entrefaites, laissant héritier son fils André. Il avait été lui-même cohéritier universel de R^d Pierre Gruet, son oncle. Il épousa D^lle Pernette, fille de N^e Claude d'Echallon, contrat dotal du 6 décembre 1529. Il testa le 30 mars 1563 (Preuves de Malte). Suivant Guichenon, aurait testé le 7 août 1537.

Marguerite,
morte avant 1521, aurait épousé François de Loriol.

III. N^e André de Gruel (8),
seigneur de la Poype, de Vullionay, coseig^r de Ternier, seig^r d'Oyonnax. C'est par lui que commencent les preuves de noblesse de 1723 (triple trait). (Selon Guichenon et Luc de Luc., il était chevalier, capitaine de 100 d'armes et lieutenant-général de l'armée d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie). Par Patentes du 31 août 154... (Arch. Saint-Jorioz), le Duc, pour récompenser quatorze années d'agréables services que lui a rendus en temps de guerre et dans ses plus grandes adversités son cher bien amé et féal André de Gruel, dit de Vullionay, gentilhomme de sa bouche, lui donne et inféode la terre et seigneurie d'Oyonnax, au mandement de Montréal en Bugey, pour la valeur de 1,000 écus d'or, avec toute juridiction, m. et m. e., hommes, hommages, cours d'eau, chasse, pêche, etc., sous charge d'hommage noble. Il épousa D^lle Louise, fille de N^e et P^s Amblard de Lucinge et d'Antoinette de Beaufort, contrat dotal du 20 mai 1575 (Preuves de Malte). Il teste le 29 décembre 1583 (*Ibid.*) : veut être enterré à Sainte-Catherine de Bonneville (ville d'où il était), laissant à sa femme l'usufruit de maisons et biens aux mandements du château de Faucigny, Bonneville, Ayse, Brison, etc. Il avait aussi des biens à Gex et à Saint-Baldolph. Elle teste veuve le 15 septembre 1589 (*Ibid.*) en faveur de François.

Françoise
a 800 écus d'or. Elle épousa, contrat dotal du 29 novembre 1604 (Arch. Saint-Jorioz), N^e Claude, fils de feu N^e Philippe de Gilly de Rochefort. Ses frères, François et Jean, lui constituent une dot. Elle était veuve en 1629.

Antoine, N. N.,
jumeaux, nés le 6 sept. ?? à Bonneville. Ne sont plus nommés au testament de leur père.

Pierre,
frères jumeaux, nés le 2 et baptisés le 19 juillet 1573 à Bonneville.
mort jeune.

IV. François,
Seig^r desdits lieux, pupille de sa mère et de N^e Gaspard de Lucinge le 12 mai 1583 (Arch. S. S. S.), coseig^r de Beaufort. Il épousa : 1° Contrat dotal du 2 décembre 1596 (Arch. St-Jorioz), D^lle Jeanne, fille de N^e Siboys David, seig^r d'Epagny et de Gasparde de Livron. Le 13 décembre 1608 (*Ibid.*), ils vendent la seigneurie d'Epagny avec juridiction et fiefs rière Epagny, Pringy, Metz, Meytel, Ferrières, Choisy, La Balme, etc., pour 400 écus d'or sol (le château était depuis longtemps ruiné); 2° contrat dotal du 17 février 1613 (Preuves de Malte), D^lle Suzanne, fille de N^e Sébastien Nicole. Il teste le 30 oct. 1648 (*Ibid.*). Selon Luc de Lucinge, il vendit la maison-forte de Charvaix pour payer sa rançon aux Genevois, dont il était prisonnier, et en ce moment il remit à sa belle-sœur des papiers de famille qu'elle égara. Par transaction du 8 avril 1632 (Arch. Saint-Jorioz), il avait été contraint de relâcher la Poype aux Montchenu.

1^er lit.

Jeanne-Bernarde,
veuve avant 1653 de N^e Claude de Genevois, dont elle avait deux fils. Le 4 nov. 1659 (Arch. Saint-Jorioz), elle passe quittance de tous ses droits paternels et maternels à son frère François.

François (le cadet),
mineur de 25 ans en 1646, fut religieux Barnabite.

2^me lit, tous les autres.

V. François (l'aîné),
seig^r de la maison-forte de Marlens, de la Tour de Monthouz en Duyn, coseig^r de Beaufort (héritier avec son père avant 1634 [Arch. St-Jorioz] de D^lle Françoise de Beaufort, dame de Boëge, et acquéreurs des droits de Jean de Vuillermin, baron de Montrichier). Il épousa, contrat dotal du 23 octobre 1644 (Preuves de Malte et Arch. Thuyset), D^lle Jeanne-Françoise, fille de N^e Melchior de Cornillon et de Gasparde de Sales, sœur de Saint François. Héritier universel de sa sœur Claudine-Antonie. Le 9 mai 1659 (Arch. Saint-Jorioz), ils fondent quatre messes annuelles dans l'église de la Thuille. Il vivait du temps de Guichenon et de Luc de Lucinge et porta un des coins du drap mortuaire lors des funérailles du Duc de Nemours (Preuves de Malte). Il avait testé le 8 octobre 1648 ?? (Luc de Lucinge).

(*Voir* sa descendance, en A, Tabl. IV.)

Tableau III.

André,
bourgeois de Chambéry, général des monnaies de Savoie (par Patentes du 6 février 1558, suivant Guichenon qui le dit testateur le 5 avril 1551). Il figure comme témoin à Chambéry en 1507 (Arch. Morand). Il épousa Dlle Mye ou Amédée Brunet. Claude de Clermont, seigr de St-Pierre-de-Soucy, leur alberge, 25 octobre 1509 et 9 juin 1517 (Arch. Thuyset), les moulins de la Thuille. Descendance inconnue.

Spre Asselme Grueti
(Anselmon ou Anserminі), Dr en droit, bourgeois de Chambéry, épousa Dlle Jeanne de Fésigny, nommée dans des actes de 1529 (Arch. Thuyset). Il testa le 10 décembre 1500, nommant son fils héritier et faisant un legs aux Dominicains de Chambéry, mort avant 1517 (25 septembre, jour où sa veuve relâche une vigne aux Frères Mineurs de Chambéry (Soc. Sav. Hist., VI, Obituaire).

?
Bonne Gruet,
femme de François Chevrier. Morts tous deux avant 1519.

Jean (5),
mort sans postérité.

(1, 2, 3 (frères), et 4, 5, 6 et 7 (fils de 2). Affranchissement en leur faveur par l'abbé et monastère de Saint-Claude. Ils sont libérés et affranchis de la servitude et de la mainmorte. Ils pourront dorénavant disposer de leurs biens comme des personnes de libre et franche condition et ce moyennant 500 écus d'or ou les deux tiers de leurs biens meubles. Acte du 14 février 1524 (Arch. de Saint-Jorioz). Voyes aussi l'art. de Galéas, II, Tableau II, fo 180).

(8) Selon Guichenon, il aurait eu encore deux frères : Rd Claude, religieux de Nantua, prieur de Léaz, infirmier de Payerne en 1552, et Gaspard, gentilhomme de la Chambre de la Duchesse Blanche en 1590, et de Charles, Duc de Savoie.

Nre Augustin,
mort après son père. Son hoirie passa à Nre Anselme de Gruet ci-contre, auquel les Dominicains réclamèrent les 200 fl. dont il est question ci-dessus, ou le relâchement d'une maison dite *la Grue*, située à Annecy, provenant de l'hoirie dudit Augustin. Anselme transigea avec eux à ce propos le 10 décembre 1572 (Arch. Saint-Jorioz).

Spre François, docteur en droits,
avocat au Sénat de Savoie seigr ou coseigr de la Poype et Vullionay. Avec son frère André, il donne en échange, le 20 novembre 1571 (Arch. Thuyset), des biens situés à Vufflens contre une pièce de terre située au territoire de Ternier, entre le château dudit lieu et la Poype, jouxte les murs du château dudit Ternier. Acte passé au château de la Poype. Il épousa, contrat dotal du 30 novembre 1571, Dlle Jeanne, fille de Nre Etienne de Bruel, dit de Grigny, et de Dme Pernette de Pelly. Il paraît être mort sans descendance, avant 1573, selon Guichenon.

Nre Paul, fils naturel.
Le 29 novembre 1521 (Arch. Saint-Jorioz), cause ayant en partie des héritiers de feue Nre Marguerite ci-contre, informé d'une vente faite des biens immeubles de ladite Marguerite dans les paroisses de Saint-Pierre-d'Entremonts et de Saint-Baldolph par Nre Guillaume Gruet, leur grand-oncle, pour payer un legs par elle fait aux religieux d'Ambronay, ratifie cette vente. En 1528 (Arch. Thuyset), il était serviteur familier de Louis de Gallier, seigr de Breyssieu. Il épousa Dlle Béatrix de Ruffin et mourut avant le 14 mars 1561 (Arch. Saint-Jorioz), jour où fut prise estimation de ses biens, en la maison de Nre Anselme ci-contre, située à Charvaix, paroisse de Saint-Baldolph, où vivait et mourut Paul, biens prétendus par ledit Anselme et la dite Béatrix, sa veuve.

Gasparde, ont chacune 800 écus.

Catherine,

Jean,
pupille, 12 mai 1583, qualifié 2me fils (probablement le N. N. ci-contre), seigr de Vullionay et de la maison-forte de Bonneville. Il épousa : 1° contrat dotal du 8 février 1604 (Arch. S. S. S.), Dlle Antoinette, fille de Nre Claude d'Alby de Montdésir, sœur de Louise, femme de François de Gerbais-Sonnaz. Elle teste, le 9 novembre 1604 (*Ibid.*), en faveur de son mari, qui transige à ce propos avec Nre Christophe de Gerbais le 20 février 1633; 2° Dlle Anne-Philiberte de Prez. Il teste ou codicille le 9 novembre 1604 (*Ibid.*), ordonnant le payement des legs faits par sa première femme. Il veut que Nre Aymé Méclard, seigr de Quintal, son ami intime, demeurant depuis quelque temps avec ses domestiques chez le testateur, ne soit aucunement recherché pour ses dépenses. Cet ami intime épousa la veuve de Jean par contrat dotal du 20 juin 1646 (Titres Bonnefoy), et ils transigent le 16 avril 1649 avec François de Gruel ci-dessous, agissant au nom de François, son père, lequel réclamait dédommagement pour l'éviction souffertе de la Poype et coseigrie de Ternier, tandis que lesdits mariés possédaient les biens de Vullionay et de Faucigny, procédés dudit Jean. Ils cèdent un moulin à Marlens provenu des Méclard.

François le jeune,
assiste avec ses deux frères, tous trois nommés François au contrat de mariage de l'an 1646.

Claudine-Antonie,
épousa, contrat dotal du 4 février 1646 (Arch. Saint-Jorioz), passé dans la maison-forte de Marlens, Nre Jean-Louis du Verger de Landry. Veuve 1672, teste le 19 novembre 1676 (*Ibid.*), en faveur de son frère.

Jean-Melchior,
seigr de Monthouz en Duyn, épousa, contrat dotal du 23 mars 1662 (Arch. Saint-Jorioz), Nre Claudine, fille de Nre Louis Vulliet et de Françoise de Lescheraine (fille de Nre Antoine et de Catherine de Monthouz en Duyn). Il vivait du temps de Guichenon, volontaire dans l'Escadron de Savoie ; mort avant le 16 novembre 1676.
Voir sa descendance en B, Tabl. IV.

(*) Les versions sur les noms des religieuses de Bonlieu sont très confuses. Voici la composition de la Maison, le 3 mai 1718 (Arch. Chuyt), jour de la réception de Marie-Angélique du Fresnoy : Jeanne-Thérèse de Lacey (Mareste), abbesse ; Anne de Châteaufort de Mareste, coadjutrice ; Maximine de Varambon, Marie de Gruel, Prospère de Montfart, religieuses professes ; Hélène de Seyssel-Cressieux, Anne d'Auturin, religieuses professes, étaient malades.

A

V. François de Gruel,
Voir son ascendance au Tabl. III.
Outre ceux marqués ci-dessous, eut sept ou huit enfants morts en bas âge (1).

Jean-Antoine, chanoine de Genève de 1680 à 1714 (?).

Marie-Françoise, religieuse à Sainte-Catherine, puis à Bonlieu, (ou autre Marie-Françoise de Gruel), abbesse le 26 mars 1721 (Arch. Chuyt), jour où elle reçoit religieuse Jeanne du Fresnoy, assistée de Dmes Hélène de Seyssel-Cressieux, prieure; Dme Maximine de Varembon, Angélique de Montaigre (Mareste), etc. (*).

VI. Jean-Melchior,
seigr à Marlens le 1er mai 1653, seigr du Villard de Villarchabod, etc., épousa, par contrat dotal du 13 février 1682 (Arch. du Marterey), Dlle Marguerite de Dortans de Claveyson, du Marterey, laquelle testa, le 4 juillet 1705 (Procéd., Arch. S. S. S.), en faveur de son fils. Il testa, en 1705, (*Ibid.*), en faveur de son fils Jean-Antoine, dotant ses trois filles, Marie-Françoise, Louise-Amédée et Marguerite-Françoise. Dans un Etat de la noblesse de 1700 (Arch. de Turin), il figure également avec trois filles. Il en eut pourtant au moins six autres et trois (2) fils outre ceux marqués ci-dessous, morts jeunes. En son nom et au nom du seigr de Bourgarel et des Nrs frères de Beaufort, il accorda, le 30 septembre 1685 (Arch. Saint-Jorioz), à Me André Ducis, notaire ducal, châtelain de Beaufort, la charge de châtellenie sur tous leurs hommes et l'office de curialité dans la paroisse de Saint-Maxime.

Marguerite-Françoise, peut-être Jeanne-Marguerite-Françoise, qui naquit à Annecy en 1698.

Louise-Amédée, religieuse à Ste-Catherine, puis au Betton, où elle entra en 1729.

VII. Jean-Antoine,
né à Annecy, le 23 août 1703, héritier universel de son père et de sa mère et du Cte et de la Cmesse de Dortans, née de Claveyson, ses oncle et tante [seigr desdits lieux en Savoie, Cte de Dortans de Claveyson, seigr du Marterey, Sermerieu, etc. en Dauphiné], par testament mutuel du 9 septembre 1718, à la charge de porter le nom et les armes de Dortans-Claveyson. Il épousa : 1° contrat dotal du 20 octobre 1742, Marie-Frédérique, fille de feu Gabriel de Garnier et de Louise de Loras, veuve de Louis de Loras, Bon du Saix, morte sans enfants avant 1753; 2e contrat dotal du 25 juin 1766, Marie-Thérèse, fille de Claude-Joseph de Bollian, morte le 19 avril 1810 (ayant hérité de son fils), ayant testé le 14 septembre 1808 en faveur des mariés Mépieu et Monthouz ci-dessous. C'est lui qui fit bâtir, entre 1733 et 1745, à côté du vieux château, le beau château actuel du Marterey. Le 16 juillet 1742, il vendit la maison-forte du Villard à Marlens. Le 7 mars 1733 (Arch. Saint-Jorioz), il vend à Messrs François de Sales la moitié de la pêche du lac d'Annecy avec ses droits et dépendances pour 18,000 florins, vente confirmée par Patentes du 6 mars 1735 (*Ibid.*). Le 26 novembre 1755 (*Ibid.*), déjà domicilié en Dauphiné, il fait donation de certaines pensions aux Dmes Marie-Françoise et Elisabeth de Compey, ses parentes, payables par Ne François de Saint-Réal ci-dessous. Moyennant ce payement, Saint-Réal sera acquitté de la pension qu'il devait audit Jean-Antoine, en suite du département que Messre François de Gruel, Cte de Lyon (frère dudit Jean-Antoine), lui en a fait le 14 janvier dernier, ensuite de l'acte entre eux passé le 8 mars 1752. Jean-Antoine ratifie la donation qu'il a faite aux Saint-Réal le 19 février 1748, Palluel notaire, de la généralité de ses biens (qui lui restaient) en Savoie, nonobstant le décès de Ne Antoine de Saint-Réal, son filleul. Il teste : 1° le 14 avril 1755 en faveur des mariés Monthouz; 2° le 23 octobre 1772 en faveur de son fils unique. Mort au Marterey, le 30 novembre 1772.

Marie-Françoise, religieuse à Sainte-Catherine, y mourut le 19 juin 1711, âgée de dix-huit ans.

VIII. Joseph-Marie de Gruel,
Cte de Dortans de Claveyson, né le 19 janvier 1772, héritier universel de son père, mort à Saint-Pierre-de-Paladru, le 27 mars 1777. Sa mère fut son héritière, et les Mépieu-Monthouz ses héritiers en réalité. Dernier du nom direct. Son oncle le chanoine lui survécut.

(1) (2) J'ai bien tous ces noms, mais le déplorable usage des doubles ou triples noms, portés parfois ensemble ou séparément et très souvent avec l'adjonction partielle ou exclusive d'un petit nom de baptême qui n'est pas porté aux Registres Paroissiaux, le peu de soin avec lequel ces registres étaient tenus, forment des difficultés impossibles à résoudre actuellement.
Ainsi pour les religieuses du Betton et de Sainte-Catherine, on trouve dans les notices imprimées par MM. Glover (Ac. Savoie), Girod (*Ibid.*), Mugnier (Soc. Sav. Hist.), Ducrettet (Ac. Sales), Burnier, des données inconciliables. Mieux vaut s'abstenir.
Encore un exemple, François le chanoine, Cte de Lyon (VII), fut baptisé à Annecy le 28 septembre 1706. C'est peut-être le Jacques-François-Amédée, dont les cérémonies baptismales ont eu lieu le 1er décembre 1707. Or, le même chanoine-comte demeurait à Annecy avec sa mère en 1726 et il est dit âgé de 29 ans !! etc., etc.

(3) Jean-Antoine de Gruel, son cousin, dont elle avait été pupille, lui constitua une dot de 300,000 livres. Elle eut de longs procès pour revendiquer l'hoirie des Gruel. Il intervint enfin un règlement le 18 avril 1805.

(4) Je dois à son obligeance beaucoup de renseignements sur les derniers degrés, extraits de ses archives du château du Marterey.

TABLEAU IV.
CONTINUATION DU TABLEAU III.

B

JEAN-MELCHIOR DE GRUEL.
Voir SON ASCENDANCE AU TABLEAU III.

JEAN, né le 21, baptisé le 22 novembre 1658 à Annecy (Saint-Maurice). Postulant la Croix de Malte en sept. 1675. Ses Preuves, réputées bonnes (H. 190, Arch. du Rhône), remontent à François, père d'Anselme. Peut être le Jean-François qui reçut les cérémonies baptismales en la même paroisse, le 18 février 1662, alors âgé de 3 ans (et 3 mois?)

JEAN-CLAUDE, baptisé le 6 août 1650, à Marlens, chevalier de Malte. Preuves du mois de septembre 1667 (H. 179, Arch. du Rhône). Ces Preuves sont les mêmes que celles de son frère, où il est dit que Jean-Claude a été tué au service de la Religion au siège de Candie.

ANNE-PHILIBERTE, née le 20 juin 1645, à Marlens. Elle ép.: 1° contrat dotal du 8 septembre 1668, N^e^ Louis Vichard, seig^r^ de St-Réal: 2° contrat dotal du 3 mars 1674, N^e^ Janus de Monthouz du Barriox. Morte à Annecy, 8 octobre 1694 (Luc de Lucinge).

CLAUDE, légataires de leur tante Claudine-Antonie de Gruel, 1676, et de leur oncle, N^e^ Pierre Vulliet, en 1672. Mort sans enfants.

CLAUDE-FRANÇOIS, Les Preuves de 1723 s'arrêtent à lui. Constitue une dot à sa sœur en 1698. Il épousa, contrat dotal du 15 août 1701 (Arch. Rubaud), D^lle^ Marie d'Adda, qui teste le 18 mai 1731, veuve, nommant son fils héritier et ses filles légataires.

CLAUDINE-FRANÇOISE, Elle épousa, contrat dotal du 3 avril 1698, N^e^ Pierre de Bavoz, dont elle était veuve en 1725.

LOUISE, fille naturelle, légataire de sa tante Claudine au testament, 16 novembre 1676.

1^re^ lit. — *2^me^ lit.*

FRANÇOIS, baptisé à Annecy le 28 septembre 1706. Reçu Chanoine et Comte de Lyon le 19 décembre 1730. Le 23 mai 1758 (Arch. Saumont), il paya 17,000 liv. pour la dot de Catherine de Loras, femme de François Guillet de Monthouz, lequel avait déjà reçu 17,000 liv. de la C^tesse^ de Gruel, sa belle-mère. Mort à Lyon, le 8 août 1784, dernier du nom.

FRANÇOIS DE SAINT-RÉAL.

FRANÇOIS-ANNET DE MONTHOUZ, C^te^ du Barriez.

JOSEPH DE GRUEL, épousa D^lle^ Marie-Gasparde de Fassion de Sainte-Jay, le 29 novembre 1737. Son cousin Jean-Antoine lui fit deux donations en 1736 et 1737. Mort le 4 juin 1741.

JEANNE-FRANÇOISE, épousa N^e^ Joseph de Launay.

Deux autres filles.

FRANÇOIS DE SAINT-RÉAL, donataire, le 19 février 1748 (Arch. Saint-Jorioz), de Jean-Antoine de Gruel, pour les seigneuries de Villarchabod, le tiers de la paroisse de Saint-Jorioz, avec droits de justice, juridiction, etc., la rente de Villarchabod et le château de ce nom, etc. La Savoie étant alors occupée par l'Espagnol, Saint-Réal obtint de l'Infant D. Philippe la permission de recevoir la donation que lui a faite Jean-Antoine, son cousin-germain et son plus proche parent (Requête au Roi, Ibid.).

JOSEPH DE MONTHOUZ, C^te^ du Barriez, héritier universel de Jean-Antoine de Gruel, 14 avril 1755 (Testament annulé par un acte postérieur).

JEANNE-MADELEINE DE GRUEL, née au Marterey le 20 août 1739, épousa, le 22 octobre 1753, Louis-Jacques-Marie, M^is^ de Beffroy, gouverneur de Bourgoin (3).

LOUIS-PHILIBERT DE LAUNAY.

JOSEPH-MARIE DE SAINT-RÉAL.

JACQUES-ALEXIS DE SAINT-RÉAL.

MÉLANIE DE MONTHOUZ, épousa Abel-Christophe Flocard de Mépieu: héritiers de la C^tesse^ de Gruel.

AUGUSTINE DE BEFFROY, épousa Louis-Henri de Beffroy, colonel de dragons, son oncle, le 13 février 1786. Étant veuve et sans enfants, elle fit, le 15 novembre 1825 (Commun. par M^r^ de L.), donation à son cousin Launay d'une maison et de 30,000 francs.

CLAUDE-GABRIEL DE LAUNAY (le vice-roi).

MÉLANIE-PROSPÈRE DE SAINT-RÉAL, épousa N^e^ Amable de Marcley, auquel elle apporte tous les biens de sa famille et ceux provenus des Gruel. *Voir* MATHIEU DE MARCLEY.

ÉLISABETH DE SAINT-RÉAL, épousa le général C^te^ de Foras.

AMÉLIE DE MÉPIEU, épousa Charles d'Arcollières.

EUGÈNE D'ARCOLLIÈRES, possesseur des biens de Dauphiné, provenus du C^te^ de Gruel (4). *Voir* COURTOIS D'ARCOLLIÈRES.

(*Continuation du f° 177.*)

marchand-drapier à Chambéry), enfin, suivant les généalogies de Guichenon et de Luc de Lucinge, N^es Aymonet et Jean Gruet père et fils auraient été trésoriers généraux de Savoie.

Quant à la noblesse régulière, j'avoue ne pas savoir à quelle époque précise elle remonte. Très probablement il faut l'attribuer aux charges énumérées ci-dessus, vers 1500, car je trouve à l'annexe des Preuves de noblesse de 1723 (Bibl. du Roi à Turin), une déclaration d'ancienne noblesse en faveur de N^e Anselme Gruet, du 23 juillet 1563 (par lequel seulement commencent les Preuves), ce qui ne comporte guère qu'une soixantaine d'années d'exercice de noblesse. Je commence la généalogie authentique au III^e Tableau, par François (père d'Anselme plus haut nommé), avec les Preuves de Malte (H 179, H 190, Arch. du départ^t du Rhône).

C'est pour moi une autorité me permettant de supposer que François prenait le rang de noble en Savoie, quoi qu'il ait été obligé de s'affranchir à Saint-Claude des liens de taillabilité qu'il subissait encore dans sa jeunesse.

Je reproduis, à titre de curiosité, la généalogie (*in quantum*) de Guichenon et de Luc de Lucinge au 1^er Tableau, et dans le second Tableau, des fragments authentiques que je ne puis souder à ce qui suit, quoique la souche soit certainement la même. Cette famille acquit de l'importance par le mariage d'André, plus haut nommé, avec une Lucinge, par le mariage de François de Gruel, son petit-fils, avec une Cornillon, fille de Gasparde de Sales, propre sœur de notre grand saint François et par l'alliance contractée par Jean-Melchior de Gruel (VI) avec Marguerite de Dortans, grâce à laquelle il devint propriétaire de grands biens en Dauphiné (1). Jean-Melchior et Jean-Antoine de Gruel, son fils, se défirent de leurs biens de Savoie, qui passèrent en majeure partie aux Saint-Réal, et, à leur extinction, aux Marclay (*Voir* VICHARD DE SAINT-RÉAL et MATHIEU DE MARCLAY). Tous les biens du Dauphiné passèrent aux Monthouz (*Voir* CE NOM) et, à leur extinction, aux Flocard de Mépieu et sont possédés maintenant par les d'Arcollières, héritiers des Mépieu par Amélie de Mépieu, leur mère.

---

(1) L'*Armorial du Dauphiné* (par M. de Rivoire la Bâtie) a confondu les Gruel de Savoie avec ceux du Gapençais. Il n'est que trop coutumier du fait quand il s'occupe incidemment des familles de Savoie.

GUIDEBOIS (DE) ou GUIDEBOEX

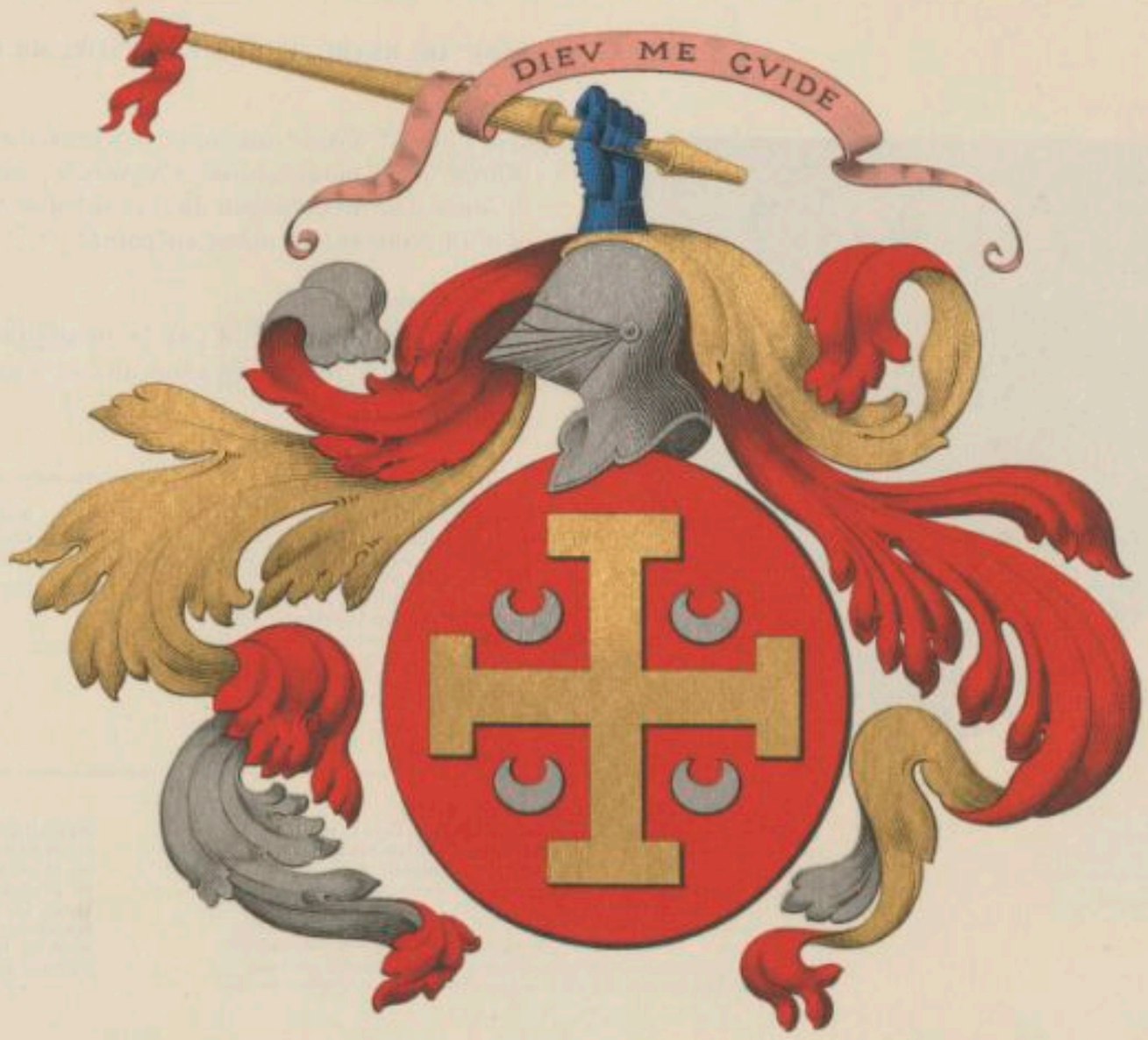

P. *de gueules à la croix potencée d'or cantonnée de 4 croissants d'argent.*
Cimier : *Un senextrochère vêtu d'azur empoignant une lance d'or guidonnée de gueules sur laquelle s'enroule une banderolle portant les mots : DIEV ME GVIDE.*
(Reproduction des Patentes originales aux Archives de Chuyt.)

UNE des innombrables familles du notariat ou de la bourgeoisie de Cluses ou de Sallanche s'intitulant nobles, avant la lettre. Les Guidebois ou Guideboex se sont éteints dans la première moitié du XVII[e] siècle : du moins je n'en trouve plus traces.

Maître ou Noble PIERRE GUIDEBOIS, notaire : reçut en cette qualité des actes, 15 août 1558 (Titres Bonnefoy), 17 juin 1568 (Arch. Thuyset). Malgré cette charge, qui formait dérogeance, il prêta hommage et fidélité en 1563 et 1565 et figure comme noble au dénombrement de Cluses, en 1561-1563 (Patentes ci-dessous).

Maître ou Noble JEAN-JACQUES GUIDEBOIS, notaire et bourgeois de Cluses, mort avant 1680.

N[e] PIERRE, N[e] FRANÇOIS, N[e] MICHEL, N[e] PHILIBERT, mort avant 1610. Rév[d] JEAN-FRANÇOIS ou François-Melchior, prieur commendataire de Notre-Dame-de-Vyon, résignataire le 18 février 1605.

ont tous suivi les armes et se sont distingués dans toutes les occasions de guerres depuis dix-sept ans, ayant reçu des blessures. Ils exposent que leurs aïeux ont joui des privilèges de noblesse (?). Mais à la réformation des tailles en Faucigny, ils ont été cotisés sous le prétexte que leur aïeul avait dérogé « par actes mechaniques comme profession de notaire, nonobstant les protestes faites par leur dit aïeul par acte du 20 janvier 1576 et de N[e] Jean-Jacques, leur père, du 7 mai 1582. La mort de ces derniers et les guerres continuelles ont empêché la continuation de leurs requêtes. Demandent et obtiennent réhabilitation de noblesse par Patentes du 12 janvier 1610 (Originales, Arch. Chuyt et Annexe, Preuves 1723, Bibl. du Roi à Turin).

Est peut-être le N[e] Pierre de Guidebois qui épousa D[lle] Georgine, fille de N[e] Jean-François de Riddes.

Un N[e] de Guydeboes (peut-être un des trois nommés ci-dessus), épousa D[lle] Jacquemine de Clavel. Elle était cousine de D[lle] Jeanne-Philiberte de la Fléchère, qui lui fit un legs dans son testament de l'an 1609, substituant en ce legs,

Dom GUIGUES, religieux feuillant, nommé au testament de François-Nicolas de Riddes, son oncle, en 1676.

D[lle] PHILIBERTE DE GUYDEBOIS, vivant en 1609.

? Le seig[r] DE GUIDEBOIS, gouverneur du fort de Miolans et capitaine au château de Montmélian, était marié en 1638 à D[lle] Jeanne de Ramus-Méral ?

Dans une lettre du 9 mai 1636 (Arch. Thuyset), adressée à M. de Mandolle, capitaine d'une compagnie d'infanterie, et signée Guydeboes (scellée d'un cachet semblable aux armes ci-dessus), ce dernier lui recommande pour enseigne de sa compagnie son neveu de Guydeboex.

J'ose affirmer, si l'énoncé de noblesse antérieure aux Patentes est exact — et pouvant se rapporter à autre chose qu'à la courtoisie de la bourgeoisie faucigneranne — que Guydebois ou Guideboes ou Guideboes est un surnom ayant remplacé un autre nom plus ancien. La première mention rencontrée dans mes longues recherches est celle de Dom Jean Guideboesii, de Cluses, chapelain, témoin à Monthey, le 7 février 1478 (Titres Eschavannes). Si cette famille avait été noble alors, elle aurait laissé des traces de son existence que j'aurais plus que probablement rencontrées sur mon chemin.

GUIGOS ou GUIGUES

SEIGrs DE REVEL, Cles DE LESCHAUX, Mis DE THONE

P. *parti : au 1er d'azur au cigne d'argent au chef de même chargé de 3 mouchetures d'hermines ; au 2me d'azur à la cotice d'or accompagné de 3 étoiles d'or 2 et 1 en chef, et d'un croissant de même en pointe.*

FAMILLE anoblie par la magistrature. A fourni deux trésoriers généraux et s'est éteinte vers 1837.

Maître JEAN-BAPTISTE, notaire ducal, épousa, contrat dotal du 25 février 1658 (Procédures), Jeanne, fille de Ne Pierre Bouvier, jadis châtelain de Notre-Dame-de-Crues sur la Chambre, mort avant 1689.

Maître JEAN-FRANÇOIS. Céda ses droits à ses frères, le 6 mai 1665.

MARIE, femme de Me Jean Genix, maître des fabriques de cartes en Bauges, en 1689 (Procédures).

THÉRÈSE, légataire de son père, héritière universelle de sa mère, épousa, le 14 juill. 1692 (Procédures), Ne François de Charrière. Elle teste, le 29 octobre 1705, en faveur de son mari et meurt vers le 10 mars 1706 (Arch. du Sén. de Sav.).

CATHERINE, légataire de sa grand'mère Marie de Berliet, épousa, le 4 novembre 1719 (note communiquée par le Bon Philibert d'Yvoire), le comte Claude Astesan, président au Souv. Sénat de Savoie.

Ne ANTOINE-BALTHAZARD-MARIE. Ils obtiennent, le 17 janvier 1738 (Arch. du Sénat de Savoie), des Patentes ordonnant que la légitime qui leur a été laissée par leur feu père soit réglée avec Alexis, leur frère, héritier universel. Il était aide-major au Régiment de dragons de Piémont. Il paraît avoir été commandant du château d'Asti et chevr des SS. Maurice et Lazare.

Ne GASPARD. Il était capitaine au Régiment de Savoie et chevr SS. Maurice et Lazare à cette époque.

Ne paraissent pas avoir laissé postérité.

MARIE-JOSEPHTE, née et baptisée le 10 août 1745 (Reg. Par. de Saint-Léger).

Ne ANTOINE-BALTHAZARD-MARIE, vivant en 1758 (Procédures). Fait probablement double emploi avec son homonyme au degré supérieur. Aurait été marié à N. N.

GUIGOZ. Au Tome I de cet ouvrage (fo 114), nous avons mentionné Honnête-Bernard Guigoz dit Mugnier, de Saint-Girod, qui fut anobli avec ses beaux-frères Barandier, par Patentes du 1er septembre 1597. Il testa, le 27 juin 1578 (Arch. Morand), voulant être enseveli dans l'église de Saint-Girod, au mandement de Montfalcon, au lieu de ses prédécesseurs. Legs à Frédérique Barandier, fille de feu Claude Barandier, sa femme ; à Françoise, fille de feu Gonin Mugnier, sa nièce ; à Jeanne, fille de feu Claude Barandier, sa belle-sœur; nomme héritière universelle Jeanne, fille de feu Jean Guigoz dit Mugnier, femme de François Melleyrie le jeune (peut-être Melleyret, d'Annecy). Il a dû porter les mêmes armes que ses co-anoblis Barandier. *Voir* ces armes audit folio.

Maître Nicolas Guigoz,
d'Hautelucе, notaire.

Maître Hugonin Guigoz,
châtelain de Beaufort pour le Duc de Genevois, testa le 24 novembre 1661 (Procédures, Arch. Bassens), laissant de Hon^le Jeanne-Louise Sallier, sa femme, les quatre fils ci-dessous qui furent ses héritiers, et firent leurs partages le 31 décembre 1666 (*Ibid*).

I. Noble et Spect^le Gaspard Guigoz,
trésorier général de Son Altesse Royale, puis conseiller d'État. Il épousa, contrat dotal du 1^er août 1663 (Procédures), D^lle Louise de Pavy. Il testa, le 16 octobre 1663 (Arch. Thuyset), voulant être enterré dans l'église de Sainte-Claire à Chambéry, au tombeau de MM. Chevrier, ses parents, nommant sa femme usufruitière et tutrice de ses enfants et substituant à ses enfants son neveu Brunet. Il mourut le même jour et fut enterré le lendemain (*Ibid.*). Elle fit donation à son fils lors de son contrat de mariage : elle testa le 18 octobre 1699 et mourut le 1^er mars 1706 (Arch. du S. S. de Savoie).

Maître Philibert,
vivait en 1666.

N. N.,
femme de N. N. Brunet, d'Ayme en Tarentaise.

Marie,
morte à Chignin, le 4 juin 1689 (Procédures, Arch. de Bassens).

II. Noble et Spect^le Joseph Guigoz,
héritier universel de son père, mis en curatelle les 22 novembre 1683 et 27 janvier 1684 (Arch. du S. de Savoie). Conseiller de Son Altesse Royale, maître auditeur à la Chambre des Comptes de Savoie, trésorier général de Savoie. Il épousa, contrat dotal du 23 août 1692 (Arch. Thuyset), D^lle Jeanne-Victoire Laurent du Bourget, laquelle reçut, le 3 juin 1700 (Arch. du S. S. de Savoie), une donation de D^me Janique Constantin, veuve de N^e Jean-François de Berliet, reversible sur Jeanne-Baptiste ci-dessous. Il testa en 1734 et mourut en août 1735, étant encore trésorier général.

Discret Jean Brunet, substitué au testament de son oncle.

Jeanne-Baptiste,
vivait le 3 juin 1700, morte jeune.

III. Noble Alexis Guigues, seig^r de Revel,
héritier universel de son père, légataire de sa grand'mère Marie Berliet. Il achète, le 25 mars 1745 (Fiefs), le Comté de Leschaux du marquis de Lescheraine. Le 20 janvier 1753 (Arch. de Saint-Jorioz), il acheta d'Adélaïde de Bertrand, une part de l'hoirie de François-Joseph de Bertrand, marquis de Thônes. Il possédait une autre part dudit marquisat (les cinq faisant le tout), en sa qualité d'administrateur de ses enfants nés de son mariage avec Françoise-Emmanuelle, fille de Pierre-Ferdinand de Richard, qu'il avait épousée par contrat dotal du 18 août 1743 (Titres Bonnefoy). Le 12 août 1758 (*Ibid.*), il revendit ces deux parts du marquisat de Thônes à Jean-Baptiste Muffat, comte de Saint-Amour, lequel, du chef de sa femme Louise de Richard, possédait déjà une cinquième part dudit marquisat. Elle mourut à trente-six ans, le 2 février 1750 (Reg. Par. de Chambéry).

Melchior, mort jeune.

N^e Jean-François,
vivait en 1758.

IV. N^e Joseph-Emmanuel Guigues de Revel.
Investiture en sa faveur, du 3 septembre 1779 (Fiefs), des paroisses de Leschaux, la Chapelle-Blanche et de la moitié de celle de Saint-Jorioz en titre de Comté de Leschaux. (Il se qualifiait indûment de marquis de Thônes). Officier au régiment de Savoie, il épousa, le 29 juin 1769 (Reg. Par. de Saint-Léger), D^lle Anne-Louise, fille de feu Ill^tre Mess^re Louis Du Marest, chev^r, seig^r de Chassagny, trésorier général de France.

Marguerite-Emmanuelle,
née le 28 novembre 1747 (Reg. Par. de Saint-Léger).

Josephte-Hortense,
née et baptisée le 25 novembre 1774 (Reg. Par. de Saint-Léger). Elle testa, le 20 avril 1837 (Arch. Bassens), en faveur de ses cousins, Mess^s de la Servette et du C^te de Chambost. Dernière du nom.

V. Gaspard, mort jeune.

Je trouve encore une autre famille du nom de Guigoz (qui se prononce comme Guigues en Savoie). Mess^re ou N^e Claude Guigoz, de Saint-Vial, receveur général des poudres pour S. A. R. de Savoie, mort avant 1675, eut un fils, M^e ou N^e Joseph Guigoz, qui aurait été aussi receveur des poudres et qui, le 25 juillet 1675 (Arch. Savoiroux), signa une obligation en faveur de D^me Catherine Vulliet de la Saunière, veuve Reveyron.

Je n'ai pas d'autre notice sur cette famille.

Ce N^e Claude Guigoz figure au contrat de mariage du 28 septembre 1654 (Arch. Thuyset), entre N^e Charles de Grandchamp et D^lle Bernardine de Beaufort, fille de feu N^e Étienne, comme consentant audit mariage de ladite Bernardine, dont il était le beau-frère. Tous sont du lieu de Gilly.

GUILLET, JADIS MAYOR

MAYORS DE CRANS, SEIGNEURS, PUIS **BARONS DE MONTHOUX,**
SEIGNEURS DE POUGNY, BEAUMONT, ANNEMASSE, VÉTRAZ, COLLONGES, COSEIG^rs DE VILLELAGRAND,
BARONS DE MARCOSSEY, SÉNOCHES ET CHARANSONAY.

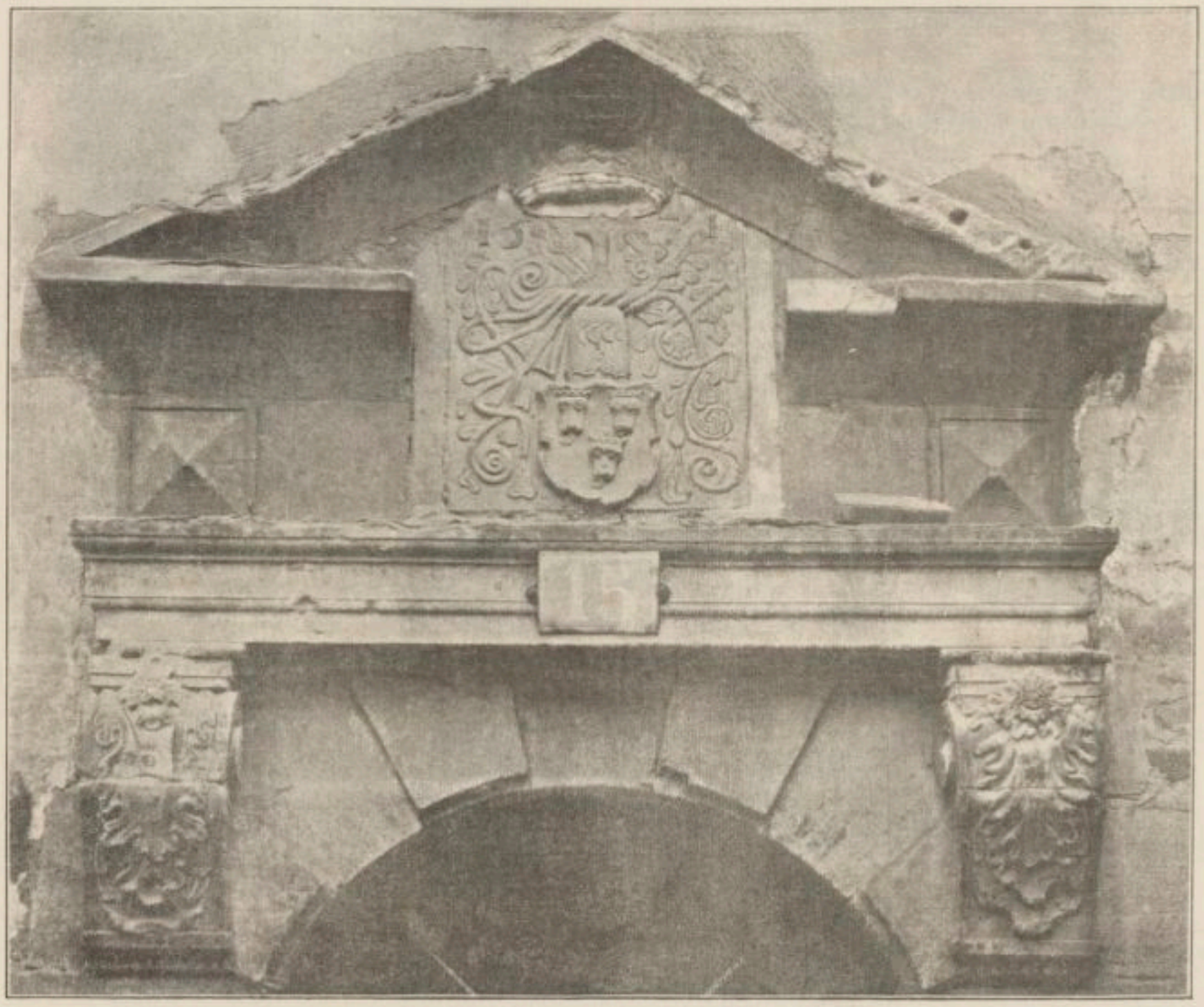

P. *d'azur à trois mufles de léopard d'or couronnés d'argent* (Preuves de Malte).

On trouve aussi le champ de *sinople* au lieu d'*azur* par une confusion très fréquente dans ces Preuves.

(*Voir* la note 1 du f° 191, pour la photogravure ci-dessus).

Dans un acte de 1570 (Arch. Thuyset), où est apposé le sceau de Jean (II^e degré), on voit très clairement qu'il portait un *soleil* pour cimier.

GUICHENON nous a conservé dans ses manuscrits la généalogie des anciens Majours ou Mayors (en latin *Maior)* de Crans près Nyon, au pays de Vaud, d'où sont issus directement les Guillet de Monthoux. Il en donne la filiation depuis 1290, par sept générations jusqu'à celle de François Majour ou Mayor, qui quitta ce nom pour prendre celui de sa mère, fille et héritière de noble Jean Guillet, seigneur d'une maison-forte rentée de ce nom. Ce N° François de Guillet épousa Emeraude ou Meraude, fille de Jean de Montrichier, laquelle étant veuve

passa reconnaissance noble à cause du château de Thonon, le 27 mars 1500. A dater de ce François, ou plutôt de son fils, par lequel nous commençons la généalogie, il n'y a plus de doute, dans la filiation directe, jusqu'à l'extinction de la famille.

Nous aurions de grands scrupules à nous en rapporter uniquement à la généalogie de Guichenon pour appuyer la très ancienne origine de cette famille : mais dans les Preuves de Malte faites par Othon-Laurent-François de Guillet, baron de Monthoux, en 1781 (H 198, Arch. du département du Rhône), nous en trouvons une démonstration suffisante.

En effet, parmi les titres produits aux enquêtes littérales, nous notons un partage fait le 10 juin 1529, entre Jean et Michel (fils de Nº François de Guillet plus haut nommé). Jean cède à Michel, son frère, l'office de Mayor (de Mayorie), du lieu de Crans, avec tous les droits qui en dépendent et la propriété de tous les biens meubles et immeubles qu'il possède à Crans et au mandement de Nyon. Il y est question de l'héritage de Rose d'Arlod (fille de Jean, seigneur de Picaraisin et de Péronnette de Cusinens et arrière-grand'mère de François plus haut nommé, suivant la généalogie de Guichenon).

La déclaration assermentée des quatre chevaliers délégués pour la réception de ces Preuves, porte ce qui suit, après l'énumération de titres relatifs à cette origine : « Ces titres..... « prouvent surabondamment que la maison noble de Guillet habitait anciennement sur le « territoire des Suisses, où elle était considérable et où ses fiefs et domaines étaient « encore situés en 1529. Ce n'est donc que lorsqu'elle acheta la terre de Monthoux en 1532 « qu'elle vint s'établir sous la domination de la maison de Savoye (1), dont elle a depuis « soutenu les intérêts avec tant de constance et de zèle (2). Cette émigration, les guerres con- « tinuelles entre les deux nations et enfin la destruction du château de Monthoux vers 1590 « ont dispersé et détruit les titres de cette famille, de sorte qu'elle ne produit, au-dessus de « l'époque de son établissement en Savoye que quelques titres isolés qui font connaître sa « noblesse ancienne, sans pouvoir fournir une suite de preuves, mais les actes dont nous « avons rendu compte, remplissant aussi abondamment qu'agréablement le vœu des règle- « ments et des usages de notre Ordre, nous ne porterons pas plus loin nos recherches. » (H 198, Arch. du Rhône).

Cette déclaration si formelle nous permet d'admettre sans la moindre hésitation si ce n'est la généalogie entière dans tous ses détails, au moins la vérité de l'origine que Guichenon attribue aux Nos Guillet, jadis Mayors.

En quittant le pays de Vaud, les Guillet se transportèrent à Genève et à Thonon, et recherchèrent la bourgeoisie de Fribourg, sans doute pour avoir protection contre les magnifiques seigneurs de Berne (*Voir* l'acte 1541, 18 février, à l'article de Jean, 1er degré), protection qui ne leur fut pas inutile, mais c'est à Thonon d'abord et à Monthoux sur Annemasse plus tard que fut leur établissement.

Cette famille est devenue considérable par ses mérites, ses charges et ses alliances.

En s'éteignant de nos jours, cette famille a jeté un dernier éclat avec quatre femmes de la plus haute distinction, la Baronne de Montailleur, la Marquise de la Serraz, la Marquise d'Oncieu de Chaffardon et la Comtesse de Chevron-Villette.

---

(1) Cette assertion n'est juste qu'au point de vue du principal établissement. Nous avons vu que dès l'an 1500, les Nos Guillet possédaient des biens féodaux relevant du Prince, à Thonon. Ils y firent bâtir au XVIIe siècle une belle maison, dont le portail subsiste encore dans la rue de la Visitation, orné de leurs armoiries et portant la date de 1571, que je reproduis en photogravure en tête de cet article. Des deux fils de François, déjà plusieurs fois nommé plus haut, l'un, Michel, était bourgeois de Genève et l'un des chefs du parti ducal; l'autre, Jean, était châtelain de Thonon, où il fit des achats en 1509, 1541, 1546, et résidait à Fribourg lors de l'achat de la seigneurie de Monthoux.

(2) Nous voyons, en effet, que Nº Jean Guillet (Degré I, fº 192) avait perdu tous ses biens de Monthoux, indivis avec son frère, « comme ennemi de Berne » c'est-à-dire à cause de sa fidélité à la cause de Savoie.

? N^e^ Pierre Guillet.

N^e^ François Majour (ou Mayor), fut le premier à quitter ce nom pour prendre celui de Guillet (*Voir* f° 191). Il épousa Emeraude de Montrichier, suivant la généalogie de Guichenon. Or, Merande, fille de Jean de Montrichier, veuve de N^e^ François de Guillet, figure précisément parmi les nobles de Thonon qui reconnurent tenir des biens mouvant du fief du château de cette ville, le 27 mars 1500 (Grosse Brunet A, f° 569, Arch. de Cour) (1).

D^lle^ Christine, femme de Philippe Fornier.

? N^e^ Jean Guillet, de Thonon. Rien n'empêche qu'il soit le même Jean que celui ci-contre, dont la dernière mention est de 1549. Les deux fils ci-dessous pouvaient être morts av^t^ son testament.

Mess^re^ François, chanoine de Genève, mort avant les partages de 1529.

I. N^e^ Jean Guillieti, dit le Vieux, Châtelain de Thonon et acquéreur de biens audit lieu, le 10 décembre 1509 (Minut^e^ Morsier, Arch. Thuyset). Sans doute le même N^e^ Jean Guillet, bourgeois de Thonon, qui acheta, le 7 octobre 1516 (Inventaire Genève, Arch. Thuyset), Draillans et la maison-forte des Fossés ou des Terreaux à Maugny, et le 17 avril 1519 (*Ibid.*), la prévalence desdites seigneuries (revendues en 1580 par ses héritiers à Aymon de Genève, seigneur de Lullin), et le 11 avril 1541 (*Ibid.*), des vignes aux Trolliettes près de Thonon de N^e^ Jean Ravais. Il se transporta à Fribourg où il résidait dès le 9 mars 1530 (Preuves de Malte), jour où il obtint des seigneurs de Fribourg une sentence contre le châtelain de Nyon, qui lui contestait indûment une créance. Le 18 février 1541 (*Ibid.*), alors citoyen de Fribourg, il obtint un jugement arbitral entre les villes de Fribourg et de Berne. Pendant les guerres de Savoie contre les Bernois, ceux-ci avaient pris les terres de Vaud, ainsi que Thonon, Allinges et Monthoux. Jean, qui avait ainsi perdu tous les domaines qu'il possédait auxdits lieux (Monthoux par indivis avec son frère Michel), en réclamait restitution, fonds et fruits. Malgré l'opposition de Berne qui ne prétendait pas assez bien établie la possession des biens de Thonon, et quant à la seigneurie de Monthoux, qu'elle était de bonne prise, attendu que N^e^ Michel s'était toujours montré ennemi de la République (de Berne), les arbitres décidèrent que les biens de Thonon et Allinges seraient restitués audit N^e^ Jean, ainsi que la seigneurie de Monthoux, dont N^e^ Michel perdrait, comme ennemi de Berne, la moitié de la jouissance qu'il pouvait y prétendre. Quant aux fruits, pendant que lesdits biens étaient restés entre les mains des Bernois, il fut inhibé à Jean de songer à tout recours. Achète la seigneurie de Monthoux avec son frère Michel (2). Il épousa, suivant Guichenon et Preuves de Malte : 1° Angeline de Pesmes, dont il n'eut point d'enfants ; 2° Louise, fille de N^e^ François de Bellegarde, dont il aurait eu deux fils, Louis, chartreux à Ripaille, et François, chanoine de Lausanne, dont je ne trouve pas autre mention. Il testa, le 9 avril 1549 (Arch. Souv. Sénat de Savoie et Preuves de Malte), en faveur de son frère Michel, lui substituant Louis, fils de ce dernier, et léguant tous ses biens de Thonon, Allinges, Evian et Féterne audit Louis et à Marin, ses neveux.

N^e^ André, N^e^ Amblard, le 11 février 1541 (Grosse Quisard, Arch. de Cour, n° 32, f° 173), ils reconnaissent en faveur du château de Thonon des biens procédés de Christine Guillet-Fornier ci-dessus, des N^es^ Claude Cuat (ou Cuvat) et Jacques Plot de Thonon. Mort longtemps avant 1605.

II. Louis, seig^r^ de Monthoux, héritier universel de son oncle Jean et légataire pour moitié de ses biens de Thonon, Allinges, Evian et Féterne. Il épousa D^lle^ Claudine de Mouxy, fille et héritière universelle de Georges, seig^r^ de Pougny, et, après la mort de sa femme, se lia aux Ordres sacrés, devint, avant 1555, chanoine de Genève, protonotaire apostolique (et vicaire général du diocèse ?) Il testa, le 15 juillet 1576 (Arch. Souv. Sén. de Savoie et Preuves de Malte), léguant 5 sols à son évêque. Le 15 octobre 1555 (Preuves de Malte), il fut cessionnaire de D^me^ Etiennette Donzel, sa sœur utérine, de tous ses droits sur l'hoirie de N^e^ Jean du Saix, leur aïeul commun (testateur le 6 mars 1518). Il obtint, le 17 mai 1573 (Annexe, Preuves 1723. *Voir* note 3), déclaration de noblesse pour lui, son frère Jean et ses neveux Lancelot et Marcel. Il vivait encore, paraît-il, en 1578. *Voir* sa descendance au Tableau II (4).

N^e^ Humbert, baptisé le 14 mars 1562 (Reg. Par. de Saint-Léger), a dû mourir avant 1576.

(1) Les Preuves de Malte articulent que Louis, seigneur de Monthoux, fut activement et très honorablement mêlé aux affaires d'Emmanuel-Philibert et Charles-Emmanuel, ducs de Savoie, comme le prouvent des lettres produites aux Titres honorifiques. En voici une assez curieuse, qui prouve de quelle considération jouissait le caractère de fidélité du chanoine auprès de son prince.

Lettre du 20 janvier 1573, de Charles-Emmanuel, duc de Savoie : « Cher bien amé et féal. Nous avons esté « advertis des courses que font journellement ceulx de Genefve riesre le Genevois, Faussigny, mesme sur vos « biens. En attendant d'y apporter bientôt le remède nécessaire pour le soulagement de nos subiects, nous « vous avons permis, sur l'asseurance que nous avons de vostre fidélité et affection envers nous et nostre ser- « vice, de pouvoir par interposite personne ou autrement, comme mieux vous verrez, traicter et négotier avec « l'ennemi de Genefve pour l'asseurance de tous et un chacun vos biens sans que pour ce regard vous puissiez « encourir en aulcune peine ni en estre molesté par aulcun de nos officiers et ceste vous servira de descharge « en tant que de besoin seroit. Priant Dieu vous avoir en sa saincte garde. » De Thonon, 20 janvier 1573.

Tableau I.

(1) Suivant les Preuves de Malte, Guichenon, etc., il est père des trois fils portés au 1er degré. Je n'ai pas de documents appuyant authentiquement *cette* filiation. Mais si ce n'est pas François, il ne peut y avoir de doutes raisonnables (*Voir* acte 1529, cité P. 191, et actes 1530-1541 cités plus bas), qu'ils ne descendent des anciens Mayors de Crans.

(2) Jean et Michel (I) achètent, le 22 avril 1532 (Arch. Thuyset et Pr. de Malte), de Michel de Viry, baron dudit lieu, la terre et seigneurie de Monthoux (sur Annemasse), avec tous ses fonds, revenus, droits emphitéotiques, hommes, hommages, fiefs, juridiction haute, moyenne et basse, etc., pour 1,400 écus d'or : plus le droit de rachat de la dîme de Monthoux et de prés à Collonges, ci-devant vendus à Nrs George et Antoine de Livron (et non encore rachetés en 1541) pour le prix de 600 écus d'or. Cette vente fut confirmée et approuvée par Philippe de Savoie le 15 mai suivant. Le 22 décembre 1541 (Titre produit aux Preuves de Malte), Nrs et Pres Jean et Michel Guillet, coseigneurs de Monthoux, prêtent hommage noble pour ladite seigneurie à Jacques de Savoie, duc de Nemours et Cte de Genevois, dans lequel hommage ils se prévalurent de leur état de gentilshommes reconnus et confirmés par l'empereur Charles-Quint, le 10 juin 1529, et se réfèrent aux reconnaissances précédemment passées pour la dite seigneurie par Antoine de la Palud, le 26 avril 1465, et par Amé de Viry, le 9 avril 1504 (*Fiefs*).

Michel, coseigr de Monthoux, qu'il acheta avec son frère Jean (2). Il était bourgeois de Genève, où il était le chef du parti ducal. Il épousa, contrat dotal du 13 septembre 1521 (Preuves de Malte), Dlle Jacqueline, fille de Nr Jean du Soex (du Saix, en latin *de Saxo*), conseiller de la ville de Genève, et de Péronnette N. N. Elle était veuve de Nr Jean Donzel. *V.* Galiffe (*Not. généal.*, I, 175, 334, 352).

Il obtint, avec son frère Jean, des Patentes portant, selon les uns, concession et privilège de noblesse, et, selon les autres, de confirmation de noblesse, le 10 juin 1529. — *V.* la note 2 *in fine* et note 3.

Françoise, (fille de feu Nr François Guillet), veuve d'Honr Jean Treynon, reconnaît des biens, à Evian, le 16 juillet 1557 (Arch. Thuyset). Elle épousa : 1° (ou 2e) Nr Pierre Prévost d'Evian : nommés dans les provenances de biens reconnus en 1605 par Dlle Charlotte Guillet.

(3) Si c'est une confirmation (*Voir* ci-dessus l'hommage du 22 décembre 1541), cela va de soi, mais même si c'est une concession, cela n'est pas pour modifier ce que nous avons dit de l'origine de la famille. Il est en effet facile de comprendre qu'en passant du pays des Suisses, où ils avaient alors leur principal établissement, au pays de Savoie, dans des temps aussi troublés, ils aient eu recours à la suzeraineté impériale pour établir leur position de famille sur des bases plus solides ; dès 1532, ils possédaient des seigneuries nobles importantes, et même dès 1500, à Thonon, des fiefs nobles relevant du château du Prince.

Le 17 mai 1573 (Annexe, Preuves 1723, Bibl. du Roi à Turin), ils obtinrent déclaration — non d'ancienne noblesse, ce qui comportait soixante ans de noblesse — mais de noblesse, ce qui est bien différent.

(5) Guillaume d'Oncieu, tuteur et curateur de ses beaux-frères, vend, le 19 juillet 1576 (Titres Eschavannes), des biens de ses pupilles à concurrence de 1,730 écus d'or dus à Dme Isabeau de Bonjehan, veuve de Nr Jean Guillet (IIe degré), alors remariée à Messr Mre Jean-Claude de la Roche, juge maje de Gex. Nr Jean Guillet était oncle paternel des pupilles qui furent ses héritiers.

Nr **Jean**, coseigr de Monthoux, avocat au S. S. S., Dr en droits. Il était, en 1570 (Arch. Thuyset), juge de la seigneurie de Coudrée et scella un acte de son sceau. Il épousa Dlle Isabeau de Bonjehan et mourut avant 1576 sans enfants. Ses neveux Lancelot et Marcel étaient alors ses héritiers universels. (*Voir* leur article ci-dessous.)

Nr **Marin**, coseigr de Monthoux, seigr de Beaumont, *Genissia?* et Saint-Denis, épousa Dlle Gasparde, fille et héritière de Nr François de Puencet de Chambéry, Mre auditeur à la Chambre des Comptes. Il mourut le 10 mai 1572. Elle vivait encore en 1573 (Arch. Morand), et mourut avant 1576 (Titres Eschavannes). Il avait acheté du seigr de Châteaufort-Salleneuve le fief de Longefoy et une maison-forte à Ayme (Titres Million).

?

Dlle **Charlotte Guillet**. Épousa Egre André Meynet, bourgeois de Thonon, dont elle avait quatre filles, pour lesquelles elle reconnut, le 28 octobre 1605 (Archives Thuiset), des biens reconnus jadis par Nr André Guillet ci-contre, peut-être son frère ?

Françoise.
Reconnaissances en leur faveur pour le fief de Longefoy et maison-forte à Ayme (achat ci-dessus) de l'an 1591 (Titres Million).
Elle épousa, contrat de mariage du 15 mai 1572 (Pr. de Malte), Nr Messre Guillaume d'Oncieu, président au Souv. Sén. de Savoie, etc. (5). Elle teste le 2 août 1625 (Pr. de Malte).

III. Nr **Lancelot**, dit de Pougny, seigr de Genissia (qu'il acheta de Gaspard de Coucy), coseigr du mandement de Billia et Semine, Bon de Saint-Denis, Charansonay et Saint-Marcel. Il porte tous ces titres dans une quittance du 29 mars 1617 (Arch. Troches) (5). En son nom et pour son frère Marcel il vend, le 10 avril 1596 (Arch. Thuyset), à Nr Charles Fornier, pour 200 écus d'or sol, une maison avec grange et pressoir à Thonon, rue Champcourt (Chancot), avec diverses pièces de terre aux environs. Il épousa : 1° vers 1565, Charlotte de Maillard, fille de Pierre, Cte de Tournon ; 2° (après 1608), Louise de Montferrand, qui se remaria à François de Loche, bailli du Faucigny. Lancelot ayant perdu ses enfants, laissa Genissia aux d'Oncieu (Guichenon, *Bresse et Bugey, Fiefs*, art. Genissia). (*Voir* Loche (de). Tabl. III, art. de Thomas, degré VIII.

Nr **François-Marcel**, seigr de Beaumont, épousa Raymondine de Choisy (Reydet). Il testa, le 12 novembre 1618 (Arch. Thuyset), en faveur de Nrs Claude-Louis et Gabriel de Guillet (portés au Tabl. suivant et mourut sans lignée (5).

Charles, baptisés tous deux le même jour le 23 août 1599. — IV. **François-Marcel**, — **Jeanne-Françoise**, baptisée le 13 janvier 1610.

(1) Les trois frères prêtent, le 26 septembre 1576 (Pr. de Malte), hommage noble au Duc de Savoie pour la seigneurie de Monthoux. Le 16 janvier 1579 (Arch. Thuyset), ils reconnaissent tenir de Vénr Dme Gonine de Thoyre, prieure de Mélan, des biens qui furent de Nre François *de Brenna*, abornant les biens desdits frères, au territoire de Chenex.
Janus et Guy partagèrent leurs biens le 8 novembre 1608.

II. Louis, seigr de Monthoux.
Voir son ascendance et article au Tableau I.

III. Janus (1),
seigr de Monthoux et Pougny, fils aîné, cohéritier universel de son père. Il épousa, contrat dotal du 18 décembre 1568 (Preuves de Malte), Jeanne, fille de Nre et Pre François de la Fléchère. Il teste le 30 septembre 1618 (*Ibid.*). C'est le Janus qui soutint avec tant de valeur « comme on le voit ès histoires de Savoye », le siége de son château de Monthoux, dont il ne sortit que lorsque les canons des assiégeants eussent entièrement renversé les murailles (Preuves de Malte).

(A) On trouve encore dans d'anciennes filiations d'autres enfants de Janus : pas vu de preuves.
Pierre et Philibert, morts sans alliance.
Prospère, morte sans alliance.
Hélène, mariée à.....
Je trouve une Hélène de Guillet qui épousa : 1° Hercule de Boège-Chedal, et 2° Nre Annibal Marin de Cevins. Elle testa et codicilla le 8 janvier 1649 (Arch. Cevins), et parle « de « son vieulx âge ». Elle avait des enfants des deux lits. A prendre au pied de la lettre la qualité de *cousin germain* mentionnée à l'article de Michel-François ci-dessous, cette Hélène devrait aller au degré inférieur. *Voir* ci-dessous B.

A Jeanne, à Nre Antoine d'Amidoux, 8 décembre 1602 (ou 1612) (Vieille gén.).

IV. Gabriel, seigr desdits lieux,
épousa, contrat de mariage du 10 novembre 1609 (Pr. de Malte et Arch. du S. S. S.), Claire-Marie de Maillard, fille de Prosper, comte de Tournon. Il mourut le 25 août 1630; elle, le 29 septembre 1645 (Reg. Par. d'Annemasse). Par Patentes du 10 septembre 1613 (Pr. de Malte), en considération de ses bons services pendant la guerre où il commandait une compagnie de chevau-légers (ils sont également rappelés dans les Patentes de 1639 ci-dessous), le Duc de Savoie lui accorda vingt ducatons par mois, affectés sur l'état des guerres au fort des Allinges, sans obligation de service et de résidence. Il est déjà qualifié de Bon de Monthoux dans des Preuves du 23 avril 1650 (Pr. de Malte).

Reg. Par. d'Annemasse.

Claudine-Catherine, née le 2 novembre 1623, épousa, contrat dotal du 9 mai 1641 (Archiv. Morand), Nre Claude-Gaspard Berthier. Comme il était mort avant 1649, il est possible que Claudine-Catherine soit la même qui ép. plus tard le Cte Maurice Vibo, d'Asti.

François, né le 1er décembre 1626.

Françoise, née le 6 juin 1622. Fait profession aux Ursulines de Thonon, le 28 mars 1648 (Minutre Moret, Arch. Thuyset).

Hyéronime, née le 20 août 1628, religieuse à ???

Joseph-Humbert, né le 17 mars 1625, capitaine des gardes en 1650 : Patentes du 23 avril (Pr. de Malte), où sont mentionnés ses bons services, ceux rendus pendant quarante ans par le Bon de Monthoux, son père, et par ses frères (à Joseph-Humbert), dont deux sont morts au service de S. Altesse.

Claude-Louis, seigr desd. lieux, né le 13 avril 1621, baptisé solennellement le 4 novembre 1623 (Reg. Par. d'Annemasse). Il ép. Marguerite Vignon du Mas, nièce du connétable de Lesdiguières, par contrat de mariage du 1er avril 1650 (Pr. de Malte). Nommé dans un acte du 2 janvier, même année (Arch. Thuyset), avec ses frères Humbert et Alphonse. Sa veuve se remaria avec Nre André Constantin de Moussy, et testa le 12 février 1678 (Arch. Cevins), nommant héritière universelle Françoise, sa fille, à cause de ses mérites.

V. Gaspard, baptisé le 26 novembre 1618 (Reg. Par. d'Annemasse), mort jeune.

Hyéronime-Marie, religieuse à la Visitation de Thonon, légataire de sa mère, 1678.

Jeanne-Baptiste, née le 18 août, baptisée le 1er septemb., morte le 14 novembre 1659.

Louise-Françoise, baptisée le 13 juillet 1658.

Catherine, légataire de sa mère en 1678, déjà mariée alors à Nre François de Livron.

Hélène, légataire de sa mère en 1678, épousa, cont. dot. du 21 nov. 1679, Nre Charles-Joseph Fanton, fils du Cte François, colonel au service de S. A. Royale (Pr. de Malte).

Isabelle. Gabrielle.

VI. Henri, Bon de Monthoux, etc. Officier aux Gardes, 1672, détaché aux milices provinciales en Savoie, 1676, légataire de sa mère, 1678, épousa, par contrat dotal du 22 novembre 1680 (Pr. de Malte), Françoise de Compois, fille de Victor-Amé, Bon de Féterne, Cte de Gerbaix, gouverneur des Allinges, etc., et de Marguerite du Coudrey. Mort avant le 3 juin 1705.

Marie-Françoise, née le 10, baptisée le 12 décembre 1698 (Reg. Par. de Thonon).

Françoise-Gasparde, née et baptisée le 23 mars 1701 (Reg. Par. de Thonon).

François, posthume, né le 29 mars 1759 (Reg. Par. de Thonon), Bon de Monthoux, Cte de Marcossay, seigr d'Annemasse (qu'il achète le 29 mars 1759), Vétraz, Collonges, coseigr de Villelagrand. Il épousa : 1° contrat dotal du 26 mars 1747 (Pr. de Malte), Jeanne-Catherine de Seyssel-Sothonod; 2° contrat dotal du 17 décembre 1754 (*Ibid.*), Catherine-Josephte de Loras du Saix (sœur de deux chevaliers de Malte), veuve du seigr d'Arestel. Il mourut le 25 janvier 1763, ayant testé le 18 précédent. Elle prit la tutelle de ses six enfants (et des deux enfants du 1er lit de son mari), le 16 février 1763 (Arch. S. S. S.). Les comptes rendus de son intelligente administration existent aux Archives Saumont. Elle dut vendre Marcossey au Bon Foncet, mais elle réussit, malgré les plus graves difficultés, à conserver et racheter Monthoux (*Voir Villecardé*), qu'elle reconnut le 10 juin 1774 (*Fiefs*).

Jacques-Gaspard, né le 20, baptisé le 21 octob. 1703, mort le 24 juin 1705 (Reg. Par. de Thonon).

VII. Henri-Marie-Marguerite, né le 23, baptisé le 24 septembre 1698 (Reg. Par. de Thonon), mort jeune.

Marie-Josette, née le 10 octobre 1751 (Reg. Par. d'Annemasse).

Marie-Josette-Amédée, née le 26 mai 1750 (Reg. Par. d'Annemasse). Agée de treize ans épousa, peu avant le 21 juillet 1763 (Comptes de Catherine de Loras), avec la permission de l'Official, M. de Livron.

VIII. Joseph-François-Marie, fils aîné du 1er lit, né le 1er mars 1748 (Reg. Par. d'Annemasse), mort avant le 10 juin 1754.

Louise-Françoise-Augustine, née le 5 juin 1809, épousa le Cte de la Serraz, morte au couvent de la Visitation de Thonon, le 19 février 1875.

IX. Augustine-Elisabeth, née à Genève, 26 octobre 1806, épousa le Cte de Montailleur, morte 27 février 1875.

Rd Amblard (1),
chanoine de Genève, cohéritier universel de son père. Le 30 mars 1602 (Pr. de Malte), il fait donation à son neveu Gabriel de la part qu'il avait dans la jouissance de la terre et seigneurie de Monthoux.

Guy (1),
coseigr de Monthoux, cohéritier universel de son père. Il épousa Dlle Louise Bay, d'une riche famille de la bourgeoisie de Chambéry.

Louise, nommée au testament de son aïeul Louis, 1576.

Claudine-Antoinette.
1° à.....;
2° à Ne Antoine de Prez, 1628-1632, morte veuve et enterrée le 12 avril 1643 (Reg. Par. de Thonon).

Philiberte, à Ne Pierre-François de Machard, seigr de Chillaz (Vieilles généalogies Monthoux et Machard). — *Voir* Machard.

Claude-Louis,
coseigr de Monthoux, seigr de Pougny, Senoche et de Charansonay, Bon ou Cte de Marcossay (comté, seigneurie et terre qu'il acheta en 1624 de Bernard de Thoyre), conseiller d'Etat de S. A. Avocat patrimonial à la Chambre des Comptes le 21 mars 1608, puis deuxième président au Souv. Sén. de Savoie (Capré 297). Epousa Dlle Gabrielle Dyan, fille du Président au Sénat de Savoie, et mourut en 1631, aux pays étrangers, où il était avec Commission du Prince (Invent. Genève, Arch. Thuyset) [Il a dû être ambassadeur du Duc à Berne, à l'occasion de la guerre de la Valteline]. Sa veuve se retira chez les Carmélites en 1662 et y mourut en 1673 (Notes de M. de Jussieu).

Louise, femme du Cte Solaro de Massel.

Charles-Alphonse, capitaine au Régiment de Marolles en 1650.

(B) On trouve encore d'autres enfants de Gabriel dans de vieilles filiations : pas vu les preuves.
Gabrielle, à François de Mesme, seigr de Marolles.
Louise, dite de Pougny, femme, avant 1622, d'Egre Michel Dufresne de Thonon.
Hélène, femme du seigr de May au pays de Vaud.
Nous avons vu plus haut, en (A), une Hélène de Monthoux qui épousa : 1° Egre Charles Orsier ; 2° Hercule de Boège ; 3° Annibal Marin de Cevins. De son troisième lit, elle eut Anne Marin, femme de Ne Gaspard de Livet, seigr de Moisy, et était tutrice des enfants d'Anne, le 10 décembre 1655 (Anc. Arch. de l'Intendance de Thonon). On trouve dans les documents des confusions résultant de ces alliances multiples.

Françoise,
Comtesse, baronne et dame desdits lieux, baptisée le 1er janvier 1617 (Reg. Par. de Saint-Léger), dernière et héritière de cette branche. Dame d'honneur de Madame Royale. Elle épousa Louis (*alias* François-Nicolas-Eléazar) de Villecardé, marquis de Trivier et de Fleury. Elle teste, en faveur de ses enfants, le 31 octobre 1677 (Arch. du S. S. S.). Elle eut, ainsi que Gabrielle Dyan, sa mère, de longs procès avec les Guillet de l'autre branche, de 1632 à 1659, à cause des substitutions apposées aux testaments de leurs auteurs communs, vérifiées par la mort sans mâles du père de Françoise. Elle partagea et transigea avec ses cousins Claude-Louis et Joseph-Humbert le 11 mai et 2 août 1659 (Arch. Thuyset). Elle garda la moitié de la seigneurie de Monthoux, etc., qui revint plus tard aux Monthoux. *Voir* Villecardé.

Michel-François, baptisé le 25 août 1660, légataire de sa mère, 1678. Héritier universel de Ne Michel Marin, son parrain, seigr de Cevins (fils d'Annibal. *Voir* ci-dessus), testament du 3 février 1672 (Arch. Cevins), à son défaut, les frères de Michel-François, fils de Claude-Louis, Bon de Monthoux, *cousin germain* du testateur. Etait probablement le fils aîné. A dû mourir sans postérité.

François, né le 17 septembre 1661, légataire de sa mère.

Françoise, née le 17, baptisée le 30 janvier 1663 (Reg. Par. de Thonon), héritière universelle de sa mère, 1678.

(2) Il eut pour parrain et marraine Laurent de Guillet d'Aoste, Cte de Leyssin, et Christine de la Tour du Pin Montauban.
L'*Armorial du Dauphiné*, par M. de Rivoire, en parlant des Guillet d'Aoste, mentionne un Scipion Guillet (*Voir* ses qualités audit ouvrage), vivant 1595-1629. De lui serait né François Guillet, avocat général au Parlement, qui fut la souche des Guillet, seigneurs de Monthoux en Savoie (!) et des Comtes d'Aoste, etc.
Sans nous arrêter à relever les erreurs pour le Dauphiné concernant ce que dit l'auteur sur les Leyssin (ce qui sort de notre cadre), nous devons relever l'étrange affirmation qui ferait de François Guillet (vivant en 1650 environ), la souche des Guillet de Savoie, où ils sont connus plus de 200 ans avant.

Antoinette-Françoise, née le 24, baptisée le 28 mars 1701 (Reg. Par. de Thonon). Vivait encore en 1740 (*Ibid*).

Jacqueline, née et baptisée le 14 août 1702 (Reg. Par. de Thonon).

N. B. Une des sœurs de François a épousé Ne ..... Chambre, auquel le susdit François paye diverses sommes, 1756-1757 (Comptes de Catherine de Loras).

2me lit.

Marie-Antoine-Jean-Joseph, né à Genève, le 7 octobre 1759, baptisé à la chapelle de la résidence, pupille et héritier universel de son père, 1774. Mort sans postérité.

Gabrielle-Françoise, née le 1er juin 1758 (Reg. Par d'Annemasse).

Othon-Laurent-François (2), né le 2 juin 1762 (Reg. Par. d'Annemasse). Reçu de minorité dans la Chevalerie de Malte par Bref du 7 septembre 1771, fait ses preuves en 1781 (H 198, Arch. du département du Rhône). Lieutenant-général au service de France, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur. Il épousa Elisabeth-Willelmine de Bude.

Marie-Louise, née le 24 mars 1761 (Reg. Par. d'Annemasse).

Françoise-Irma, née le 5 mai 1813, épousa le marquis d'Oncieu de Chaffardon, morte 7 avril 1875.

Françoise-Elisabeth-Virginie-Idalie, née le 5 août 1816, épousa le Cte de Chevron-Villette, morte 30 mai 1871.

HAUTEVILLE (D')

SEIGNEURS ET COSEIGNEURS D'HAUTEVILLE, CRESTE, ETC., EN GENEVOIS.

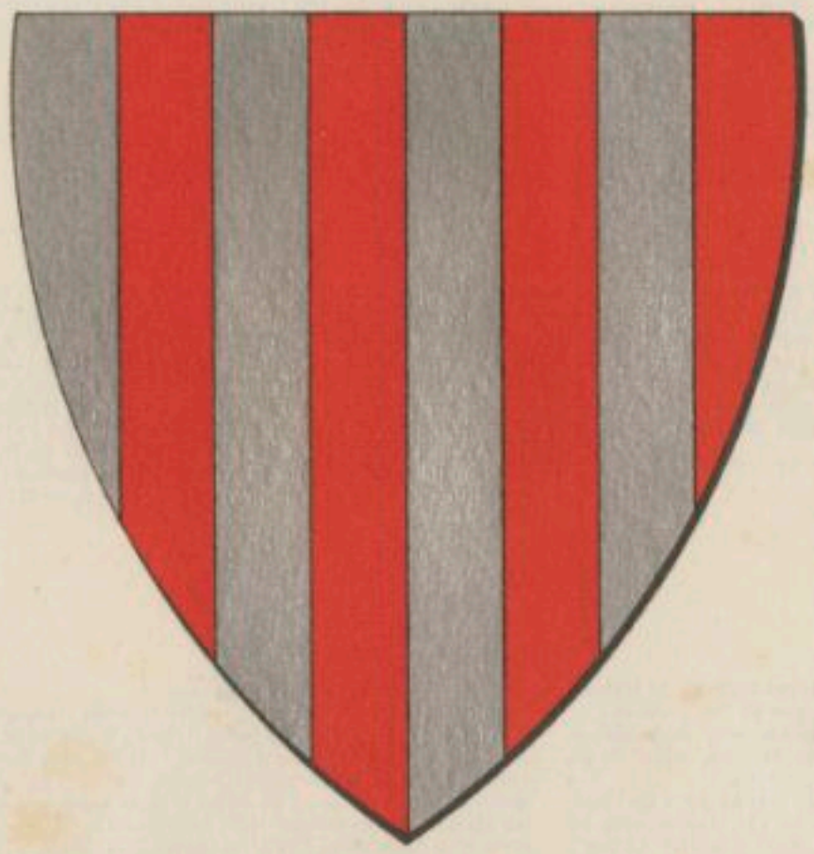

P. Pallé d'argent et de gueules de huit pièces.

(Une branche a brisé *d'une fasce de gueules.*)

FAMILLE de haute antiquité, connue dès le XII[e] siècle. On voit encore le grand emplacement et quelques masures du château (1) des Hauteville en Genevois, dans la paroisse de ce nom, sur un mamelon s'élevant au bord du Fier. La possession de ce fief passa en grande partie aux Montluel au XIV[e] siècle (2) ; plus tard, à l'extinction de la famille à la fin du XV[e] siècle, aux Fresnoy, aux Thoyre, aux Viry, aux Valleyse, etc. (3).

J'ai le regret de ne pouvoir donner que des notes fragmentaires sur les Hauteville. Je n'ai rencontré que quelques épaves de leurs titres, dispersées dans les Archives.

Une famille du même nom a existé dans les environs de Montmélian et dans les Bauges, avec maisons-fortes à Planaise et à l'Orme. J'ignore quels liens d'origine pouvaient l'unir à celle dont nous venons de parler (4).

Plusieurs localités ou lieux dits d'Hauteville en Savoie ont pu avoir des propriétaires en portant le nom, ainsi Hauteville près d'Yenne, la seule dont je trouve une trace (5).

(Suivent les Tableaux.)

---

(1) D'après le contexte des actes cités dans les Tableaux, il semble y avoir eu plus d'une maison-forte à Hauteville, ou bien le château a été divisé en plusieurs lots.

(2) On ne doit pas pourtant confondre, comme l'a fait récemment un très estimable historiographe savoyard, les Montluel avec les Hauteville.

(3) D'autres familles, les *Perret*, C[te] d'Hauteville, notamment (*Voir* PERRET) ont porté ce nom.

(4) Je ne saurais admettre comme preuve la communauté de nom et même la coïncidence des mêmes noms de baptême (Nicod et Antoine) environ à la même époque. Elle peut n'être que fortuite et d'ailleurs aucun des documents — bien clairsemés il est vrai — des Hauteville - Hauteville, ne contient traces de possession dans les Bauges. Le Tableau I contient ce que je sais sur eux : des nécessités typographiques me forcent à le placer avant ceux des Hauteville, qui ont beaucoup plus d'importance.

(5) Cette famille aurait porté, selon Besson : *fascé de six pièces de sable et d'or au sautoir de gueules (sur le tout)*. Selon d'autres : *fascé de six pièces de gueules et d'or au sautoir d'argent*.

TABLEAU I.

(*Voir* au f° précédent et la note 4.)

?

JEAN D'HAUTEVILLE, chevalier.

?

JEAN D'HAUTEVILLE, chevalier.
Le troisième mardi de mai 1291 (Arch. Thuyset), reçoit l'aveu de biens à Planaise, que tenait de lui en fief Guillaume de Puits-Gautier.

?

FRANÇOIS D'HAUTEVILLE, damoiseau, vivait le 7 des ides de décembre 1287 (Mss. Commène, Arch. Thuyset).

?

JEAN D'HAUTEVILLE, de Planaise.
Le lundi après la Saint-Vincent de 1312 (Arch. Thuyset), il achète de Jacquier d'Hauteville ci-contre des biens pour 50 livres viennoises, devant un cens annuel de 5 sols viennois à Hugonet, fils de feu Jean de Puits-Gautier, chevalier. C'est un de ces Jean, probablement, qui prêta hommage le 16 mars 1324 (Arch. de Cour), pour les biens qu'il tenait du fief du C^te^ à Montmélian.

?

JEAN D'HAUTEVILLE, chevalier.
Le 11 mars 1331 (Arch. Thuyset), il signe une obligation de 38 s. gr. tourn. à Thomas Bergognino et Robert Pelletta, citoyens d'Asti, associés pour la banque d'Aiguebelle.

?

JEAN D'HAUTEVILLE, chevalier, mort avant 1335.

?

JACQUIER ou JACQUES D'HAUTEVILLE, de Planaise, vend à Jean ci-contre, 1312. Il était âgé de quatorze ans et sa mère Guigonne ratifie la vente.

?

JEAN D'HAUTEVILLE, chevalier, abornant des biens vendus à Montmélian, le 26 juin 1337 (Arch. Lucey).

ROUDET ou RODOLPHE, damoiseau,

JEAN D'HAUTEVILLE, damoiseau.

BERTHET, ANDRÉ,

Les deux frères, avec le tuteur de leurs frères ci-contre, par acte du 29 mars 1335 (Arch Thuyset), reconnaissent tenir en fief du C^te^ Aymon de Savoie, des biens, rentes, hommages et juridiction dans la paroisse de Planaise, avec plusieurs droits féodaux audit lieu, plus une grange située devant la maison-forte desdits frères. Plus la moitié de la juridiction et seigneurie qu'ils ont à la Chavanne avec droits féodaux auxdits lieux : plus ils tiennent en fief, dudit Comte « quandam domum de Allodio, uti dicunt », maisons à Montmélian, grange et maison à L'Orme, etc., etc.

impubères, pupilles de Peronet de la Compote, habitaient Planaise. Lettres de tutelle délivrées par Jean Ravais, juge de Savoie, le 16 janvier 1335 (Arch. Thuyset).

Peut-être le Roudet d'Hauteville, dit Convers, qui figure parmi les nobles fidéjusseurs, 1342, du contrat dotal Villette-Montmayeur.

A la requête d'Humbert, bâtard de Savoie, chevalier, seigneur d'Arvillard, des Molettes et de Planaise, ledit Jean d'Hauteville, convaincu d'avoir par trois fois refusé de comparaître pour prêter hommage noble pour sa maison de L'Orme « apud « ulmum », dans la paroisse dudit lieu de Planaise jouxte la maison et le verger dudit Humbert qui, avec la champerie dudit Planaise, étaient du fief du Comte de Savoie : le Comte de Savoie ayant cédé le tout en augmentation d'autre fief audit Humbert avec injonction audit Hauteville de reconnaître, en faveur dudit Humbert, que le Comte mettait en son lieu et place : malgré la présentation des Lettres du Prince et trois jussions, Jean ayant refusé toute soumission, le juge de la juridiction d'Humbert, informé de tout ceci, ordonne par sentence du 10 août 1350 (Arch. Thuyset), que Jean d'Hauteville sera dépossédé desdits biens dont la possession est remise audit Humbert.

?

HUMBERT D'HAUTEVILLE, damoiseau, de Planaise, avait vendu une leyde à Montmélian à Humbert, bâtard de Savoie, seigneur d'Arvillard, qui le dit en son testament du 2 octobre 1374.

Quoique, par convenance typographique, je mette les HAUTEVILLE, des Bauges, sur ce même tableau, je n'entends nullement donner comme certain qu'ils soient de la même race que ceux de Montmélian. La chose est possible, mais je n'en ai point de preuves.

?

NICOD D'HAUTEVILLE, mort avant 1408.

?

JEAN D'HAUTEVILLE, seig^r^ de Cors, passe une reconnaissance au Prince pour une rente féodale dans les Bauges, le 23 janvier 1409 (*S^s^ des Fiefs*).

?

JEAN D'HAUTEVILLE, mort avant 1436.

ANTOINE D'HAUTEVILLE reconnaît, le 9 mars 1408 (*S^s^ des Fiefs*), tenir du Prince une rente féodale rière divers territoires en Bauges. Est, peut-être, le même Antoine, fils de feu Nicod d'Hauteville, qui vendit une rente féodale rière la Motte en Bauges, à N^e^ seig^r^ Lambert Odinet, le 18 février 1423 (*Ibid.*).

?

ANTOINE D'HAUTEVILLE, *alias* de Cors, de la paroisse de la Chapelle de l'Echerene des Bauges, au mandement de l'Echerene, a vendu des biens, le 29 mars 1470 (Mss. abbé de Commène, Arch. Thuyset), à N^e^ Louis Allose du Bourget.

ANTOINE D'HAUTEVILLE reconnaît tenir du Prince une rente féodale dans les Bauges, le 10 mars 1436 (*S^s^ des Fiefs*).

?

FALQUE D'HAUTEVILLE, témoins en 1172 et 1177 (Reg. Genevois), à des actes concernant Bonmont.

GONTIER D'HAUTEVILLE,

?

GUILLAUME D'HAUTEVILLE, chevalier, témoin, 1184 (Reg. Genevois), à la sentence entre l'Evêque et le C^te de Genève.

?

AYMON D'HAUTEVILLE, chanoine de Genève dès 1188 (Reg. Genevois). Peut-être le même qu'Amédée ci-dessous.

?

AYMON D'HAUTEVILLE, garant pour le C^te de Genevois, 1225.

?

AMÉDÉE D'HAUTEVILLE, chanoine de Genève, donna, 1208-1213, à l'église de Genève, le vidomnat qu'il possédait avec Pierre de Confignon.

?

AYMON D'HAUTEVILLE, moine de St-Victor, 1227.

?

GRASSUS D'HAUTEVILLE, mort avant 1250.
(GRASSUS est très probablement un nom mal lu, car le latin *Grassus* ou *Gratus* donne Grat. Peut-être *Giraldus* ou *Geraudus*), tenait en gage, pour 8,000 sols genevois, le château de Rumilly du C^te de Genevois.

Autres enfants.

PIERRE.

RODOLPHE.

Dans un accord de 1250, entre Pierre de Savoie et le Comte de Genevois (Wurstemb., D. 251), il fut reconnu que Rodolphe, frère de Pierre, devait un hommage à Genevois pour certains biens qu'il tenait en fief de lui. Si les biens pour lesquels Rodolphe doit cet hommage parviennent à Pierre par succession ou par partages, Rodolphe répondra pour son dit frère Pierre et suivra le fief de celui-ci. Quant au château de Rumilly, tenu en gage par Grat, feu père desdits Pierre et Rodolphe, les arbitres ordonnent que le C^te de Genevois « dictam guageriam cum aliis possessionibus si que « seisiverit de bonis dicti Petri de Altavilla coadjutoris domini Petri de Sabaudia reddat ipso Petro et aliis liberis dicti Grassi donec « eis solvat dictam pecunie quantitatem ».

?

AYMON D'HAUTEVILLE vendit, avec Jacques de Champagny, divers biens et rentes féodaux au C^te Amédée de Genève, en 1288 et 1290 (*S^r des Fiefs*).

?

JEAN D'HAUTEVILLE prête hommage au C^te de Savoie, à cause du château, rentes et mandement d'Hauteville, le 12 septembre 1284 (*S^r des Fiefs*). Un de ce nom reçut en augmentation de fief du C^te de Genève, 100 s. gen. ann. sur la leyde de Rumilly, le 2 des kalendes de janvier 1293 (*Ibid.*).

?

VULLIELME D'HAUTEVILLE, chevalier, témoin à un acte du 2 des nones de juin 1273 (Arch. de Giez).

?

RODOLPHE D'HAUTEVILLE épousa Gabrielle de Lucinge (alliance pas prouvée).

?

RODOLPHE D'HAUTEVILLE, damoiseau, mort avant 1300. D^me Marguerite, sa veuve, agit avec ses enfants dans l'acte ci-dessous.

?

BRIANDE, D^me d'Hauteville en Genevois, épousa Henri de Montluel, qui testa le 24 août 1346 (Guichenon, *Bresse et Bugey*). Elle vivait encore tutrice de ses enfants, le 20 avril 1356 (Arch. Lucey).

?

HENRI D'HAUTEVILLE, religieux de Talloires en 1329 (*Pourpris Historique*).

?

PÉRONNE, femme, vers 1330, de Jean III de Blonay.

?

BRIANDE ou BRIANCIE épousa Pierre, seig^r de Conzié, qui vivait 1320-1330.

?

GIRARD D'HAUTEVILLE, PIERRE D'HAUTEVILLE, avec leur mère, ils vendent des biens le 5 des ides de septembre 1300 (c'est dans cet acte passé à Hauteville, que le « signum armorum principis », est figuré comme ci-dessus : cité à l'article GENÈVE, à la description du blason, Arch. Chuyt).

?

JEAN D'HAUTEVILLE, testa en 1346, faisant un legs à sa fille (Inventaire Bonlieu).

?

JEAN D'HAUTEVILLE, chevalier, châtelain de Rivoli, fait, le 21 novembre 1316 (Arch. Thuyset), quittance à Thomas Bens de Chieri du prix d'un cheval valant 300 fl. de Florence.

?

NICOD D'HAUTEVILLE, HUMBERT D'HAUTEVILLE, transigent, le 10 octobre 1334 (Arch. Thuyset), avec Jean Vincent, de Thusel, notaire, qui continuera à payer pour ses biens du mandement d'Hauteville, 16 deniers de plait, comme il l'a fait depuis la mort de Raymond *de Hautevillette*, dont lesdits Nicod et Humbert ont hérité. Leur degré de parenté n'est pas marqué.

?

PIERRE, seig^r d'Hauteville, exécuteur testamentaire de Jean de Conzié, 1361.

?

PIERRE ou PERONET D'HAUTEVILLE prête hommage, le 2 septembre 1358 (Arch. Colombier), pour tout ce qu'il tient en fief du Prince au mandement d'Hauteville.

?

ENGLESIE, religieuse à Bonlieu, 1315. Probablement celle qui était abbesse, 1340, 1343, 1370 (Arch. Monthouz et Inventaire).

TABLEAU II.

?

ARTHAUD D'HAUTEVILLE, chevr, témoin en 1188 (Reg. Gen.), à la sentence entre l'Evêque et le Comte de Genève.

?

VIBERT D'HAUTEVILLE, mort avant 1188 (Vibert doit être un nom mal lu : Albert, Humbert ? ?).

?

PIERRE D'HAUTEVILLE, chevalier, garant à un traité, 1226. Avec sa femme Ermengarde et son fils Girard, il renonce, en faveur de Bonmont, à des prétentions sur des terres à Grens et Féchy en 1228. Encore mentionné avec son fils en 1235, et avec sa femme dans des donations à Oujon, 1241-1249 (Reg. Gen.)

PIERRE D'HAUTEVILLE, témoin, 1188, à une donation pour Bonmont, chevalier, 1204, 1218, 1225 (Reg. Gen.).

?

HUMBERT D'HAUTEVILLE, garant pour le Cte de Genève, 1225.

GIRARD, chevr, seigr d'Hauteville, mentionné avec son père, 1228, 1237, 1241, 1249. En 1241, avec Dme Luquette, sa femme.

?

PIERRE D'HAUTEVILLE.

JACQUES D'HAUTEVILLE, mentionné avec son père, 1241.

JEAN D'HAUTEVILLE, exécuteur testamentaire d'Aymon de Thoyre en 1249 (Arch. Thuys.).

?

RODOLPHE D'HAUTEVILLE, frères de Pierre, témoins à l'acte, 1263. Peut-être celui qui, chevalier, témoin à l'acte du 3 des nones de juin 1278 avec son frère Pierre.

JEAN D'HAUTEVILLE,

PIERRE D'HAUTEVILLE, damoiseau, reçoit le 6 des kalendes de juin 1263 (Arch. Thuyset), l'hommage de Ns Rodolphe du Vuad et promet de lui donner 20 sols de terre annuels ; fait à Hauteville, hors de la porte « de Turre falsa ». Passe un accord avec Etienne de Foras, damoiseau, en 1262 (Arch. Foras).

?

PIERRE D'HAUTEVILLE, clerc, notaire public, reçoit les actes, 1262-1263. Sans doute le même notaire du Sacré Palais et du Cte de Savoie, qui reçoit un acte, 1243 (Arch. Thuyset), et qui était encore notaire, 1278-1279 (*Ibid.*).

?

RODOLPHE D'HAUTEVILLE, chevr, vend, le 10 juillet 1336 (Arch. Thuyset), des biens situés à Sionnas, à Ns Nicolet de Mionnas.

?

RODOLPHE D'HAUTEVILLE, chevr, châtelain d'Hauteville pour Agnès de Châlons, reçoit des laods dérivant de l'acte ci-contre, 10 juillet 1336.

?

RODOLPHE D'HAUTEVILLE, chevr, coseigr dudit lieu. Le 5 septembre 1333 (Arch. Colombier), il prête hommage au Cte de Genevois, sauf une féauté à Hugues de Genève et au sire de Faucigny, pour les fiefs qu'il tient à Hauteville. A cause de cet hommage, le Cte lui céda vingt livrées de terre annuelles de revenu avec m. et m. emp. et omnimode juridiction sur tout ce qu'il possède aux paroisses et villes de Bonneguette, Syons et Versonnex « excepté les hommages, et féautés des nobles », avec pouvoir de faire bâtir une maison-forte ou château près de Versonnex, au lieu appelé Crestaz (Creste), sur l'emplacement d'un château que le Comte avait fait démolir. Ratification et investiture du 7 septembre suivant (*Ibid.* et Arch. de Cour). Il reçut, le 30 janvier 1346, l'hommage de Ns Humbert de Sionnas et mourut la même année, puisque Dme Antonie, sa veuve, donna, en 1346, en albergement, les biens qu'il avait achetés à Sionnas le 26 mai 1336 (Arch. Chuyt).

ELYNODE ou ELÉONORE, veuve de Robert de Greysier, passe un mandat à son frère R. d'Hauteville, le 1er avril 1335 (Mss. Besson).

?

PIERRE D'HAUTEVILLE, chevalier.

JEAN D'HAUTEVILLE,

reconnaissance en leur faveur du 10 des ides d'août 1312 (Arch. Menthon), par les Ns de Sethoney.

?

PIERRE D'HAUTEVILLE, coseigr dudit lieu, était marié avant le 27 janvier 1365 (Doc. Chamonix), à Jeannette de Thoyre.

?

PIERRE D'HAUTEVILLE, seigr de Creste et coseigr d'Hauteville, fidéjusseur en 1376 au contrat dotal Clermont-Gerbais.

PIERRE ou PERONET D'HAUTEVILLE : avec Rodolphe, son père, affirmant par serment sur les SS. Evangiles que Girard de Greysier, damoiseau, leur a fait donation universelle de tous ses biens et leur en a vendu d'autres, le tout situé aux mandements d'Allinges, Thonon, Evian et Féterne, ils font donation de tous ces biens, le 21 septembre 1335 (Titres Eschavannes), à Guillaume de Châtillon, chevalier. Comme héritier de son père, il transige avec le Comte de Genevois : il prétendait avoir juridiction sur les nobles dans les paroisses ci-dessus énumérées, ce que le Comte s'était expressément réservé dans l'investiture ci-dessus. Transaction du 6 mai 1346 (Arch. Colombier), avec nouvelle investiture et prestation d'hommage. Le 6 novembre 1346 (Arch. Chuyt), il approuve et ratifie l'albergement fait par sa mère, Dme Antonie.

?

PIERRE D'HAUTEVILLE, coseigr dudit lieu, damoiseau : le 4 décembre 1348 (Arch. Thuyset), était seigr direct de biens au mandement de Rumilly, donnés par Marguerite de Langin à Sergod de Langin, son frère naturel.

?

PIERRE D'HAUTEVILLE, ratifie une vente, le 18 février 1367 (Arch. Thuyset).

?

PIERRE D'HAUTEVILLE, seigr dudit lieu, fidéjusseur le 5 août 1345 (Arch. la Serraz).

Voir d'autres PIERRE au Tableau suivant. Presque certainement quelques-uns d'entre eux font un double emploi. Mais comment assurer quand on n'a pas de certitude ?

(1) Selon Galiffe, *Not. Généal.*, Béatrix était dame d'une partie du mandement de Peney et testa le 21 juin 1396. Cet estimable auteur dit qu'elle fut instituée héritière par sa grand'mère Anciésie de Ternier en 1359. Je dois observer que la seule Anciésie de Ternier (il est vrai que je puis ne pas les connaître toutes), épousa Hugues II de Viry-Sallenove, et parmi les enfants de celui-ci, on cherche en vain la prétendue grand'mère de Beatrix de Saint-Apre.

La possession du mandement de Peney paraît être passée par les La Corbière à Hélinode de Confignon, qui la transporta à Humbert d'Hauteville ci-dessous.

N'y a-t-il pas quelque confusion chez cet auteur entre les deux rameaux formés par Nicod et Humbert d'Hauteville ?

Je dois ajouter que dans une reconnaissance pour les biens des Saint-Apre, du 19 juin 1393 (Arch. Thuyset), Nicod est mentionné seul, ce qui semblerait indiquer que Béatrix était déjà morte, ce qui l'aurait empêchée de tester en 1396.

?

PIERRE D'HAUTEVILLE, coseig[r] dudit lieu, mort avant 1379.

?

JEAN D'HAUTEVILLE, mort avant 1394.

JEAN D'HAUTEVILLE, reconnaît, le 9 mars 1379 (Arch. Thuyset), avoir reçu de N[es] Jean et Humbert frères, fils de feu Mermet de Thoyre, jadis coseig[rs] d'Hauteville, 44 l. gen. sur la dot d'Aymonette de Thoyre, leur sœur, et feue mère de Felisonne de Lucinge, femme dudit Jean d'Hauteville, fille de feu Nicod.

?

ENGLESIE, femme d'Aymon de Lullier, chevalier. Quittance dotale du 20 décembre 1355 (Arch. Thuyset).

HUMBERT D'HAUTEVILLE, coseig[r] dudit lieu, damoiseau. Il épousa, avant 1378, Hélinode, fille de Jean de Confignon, laquelle, avec Richard de Confignon, son frère, prêta hommage à l'Evêque de Genève, à cause du mandement de Peney, le 17 décembre 1378 (Arch. Thuyset). Elle accomplit cet acte, seule, le 25 mars 1389 (*Ibid.*).

HUMBERT D'HAUTEVILLE, coseig[r] dudit lieu. Le 4 mai 1394 (Arch. Thuyset), Girard de Pelly lui fait donation d'un droit de rachat sur une terre à Savigny. Acte passé « apud « Vernacum » près d'Hauteville, dans la grange dudit Humbert.

Ces deux Humbert ne sont probablement qu'un seul personnage : consanguin de Bérengère ci-contre, qui le nomme exécuteur testamentaire et le substitue aux nièces de la testatrice, 1394 : fidéjusseur, 9 juillet 1398 avec Nicod d'Hauteville ci-contre; un des exécuteurs testamentaires de Jean de Conzié, 1402 : tant en son nom qu'au nom de son pupille N[r] Antoine, seig[r] d'Hauteville (voir f° 201), il laude, le 30 janvier 1404 (Arch. Savoiroux), une vente de biens mouvant de leur fief, un tiers pour lui et deux tiers pour son pupille (il ne reste malheureusement à cet acte que des empreintes oblitérées de leurs deux sceaux).

?

CATHERINE D'HAUTEVILLE, possédait pour moitié les fiefs reconnus par Guillelmine ci-contre en 1425 : encore indivis avec la même le 24 mars 1444. Est peut-être une sœur d'Aymare et Guillelmine ? ? ou bien Catherine est-il un double nom d'Aymare ou une erreur ? Plus probablement je pourrais l'identifier avec Catherine d'Hauteville, portée sur ce degré au f° 201, surtout s'il ne s'agit que de biens situés à Versonay.

AYMARE, GUILLELMINE, succédèrent à leur père pour Dardagny, Chalex, Russin, Malva, etc.

AYMARE, Elle épousa, avec des dispenses, Louis de Confignon, seig[r] dudit lieu, son cousin, avant 1418. Ils firent rénover les fiefs leur appartenant pour la moitié à eux advenue, en 1442. Elle vivait encore en 1446, veuve.

GUILLELMINE, Elle épousa N[r] seig[r] Jean Marchand, D[r] en droits, de Chambéry. Le 22 mai 1425 (Arch. Savoiroux), ils reçoivent reconnaissance de biens à Versonay pour moitié, l'autre moitié appartenant à Catherine d'Hauteville, jadis albergés par Humbert, père de ladite Guillelmine. Le 14 mai 1427 (*Ibid.*), le curé de St-Eusèbe (qui devait sur la dîme de Saint-Eusèbe au Comte de Genevois 35 coupes de froment qui avaient été concédées au seig[r] d'Hauteville : le curé avait déjà payé 5 coupes au recteur de la chapelle d'Hauteville, située dans l'église de l'hôpital d'Hauteville, 5 coupes audit Humbert d'Hauteville, etc.), se reconnaît leur débiteur pour le restant. Ils reconnaissent (elle est représentée par Amé de Lestelley, notaire), le 23 juin 1470 (Commun. par M. Horngacher), les biens de Chalex, Dardagny, Russin et Malva, soit le fief de Châteauvieux dit des Marchands. Elle, alors veuve, donne en albergement, le 24 mars 1444 (Arch. Thuyset), des biens indivis avec Catherine d'Hauteville.

PIERRE DE CONFIGNON, succéda à sa mère et prêta hommage noble, 12 juill. 1470. Voir CONFIGNON.

PIERRE MARCHAND, GUICHARD M., ANTOINE M., JEAN M., secrétaire ducal, comme mandataires de leur mère, reconnaissent en février 1446 et juin 1470, en conformité de ce que dessus. Pierre, Guichard et Jean, agissant comme héritiers de leur mère, vendent des biens à Versonay, en 1476 (Arch. Savoiroux), aux nobles Portier de Rumilly.

?

V[e] Mess[re] PIERRE D'HAUTEVILLE, cellerier et moine d'Hautecombe, reconnaît des biens, 22 août 1573 (Arch. Thuyset), en faveur du seig[r] de Chautagne.

TABLEAU III.

?

PIERRE D'HAUTEVILLE, damoiseau, mort avant 1352. Épousa apparemment Jacquemette, fille de Pierre de Corsier, damoiseau : pourtant dans la reconnaissance ci-dessous de 1352, elle n'est pas dite mère de Jean.

(2) Elle agit dans cet acte en son nom et au nom de sa sœur Marguerite, de ses neveux Valleyse, nés de Blanche, sa sœur, de Claudine de Viry, *nièce* desdites Catherine et Marguerite.

(3) Les généalogies des Viry font mourir Amédée de Viry sans enfants. Pourtant Claudine de Viry, nommée dans la note 2, était *nièce* de Marguerite, femme de Jacques de Viry. Ainsi ou Amédée II a eu une fille, Claudine, ou bien il faut admettre, avec une vieille filiation, que Louise d'Hauteville épousa aussi un Viry.

?

JEAN D'HAUTEVILLE, alberge, le 2 septembre 1352 (Arch. Thuyset), une maison à Broisy. Le 1er décembre 1352 (*Ibid.*), il reçoit au château d'Hauteville, dans sa maison, en son nom et au nom de Jacquemette de Corsier, les reconnaissances et hommages de certains hommes de Veigier.

PIERRE, coseigr d'Hauteville, chevalier, fidéjusseur, 1373, au contrat dotal Clets-Fresnoy. Mort avant 1394. — *Pourrait être* le même que Pierre ou Peronet porté au milieu ou au bas du f° 199, puisqu'Antoine ci-dessous se dit héritier de Rodolphe (père de Pierre ou de Peronet), qui reconnut en 1333. Sous réserves !

BÉRENGÈRE, teste, le 12 mars 1394 (Arch. de Genève), en faveur de son frère.

NICOD D'HAUTEVILLE, héritier universel de sa sœur. Il épousa Béatrix, fille de feu Pierre de Saint-Apre. Elle fut investie, le 8 avril 1351 (Arch. Savoiroux), des fief, revenus et biens qu'elle tenait dans la ville et dépendances de la ville de Genève (déclarés dans un acte du 7 février 1352), sous hommage lige ; acte passé au couvent des Frères Mineurs. Le 26 septembre 1383, l'Evêque de Genève accorde à Béatrix immunité des tailles et subsides imposés pour la réfection des murs de Genève. Elle possédait la maison de Saint-Apre contiguë aux murs et faisant partie des murs *(menia)* de la ville et reste chargée de l'entretien de cette partie des murs (1). Selon Galiffe, elle testa le 21 juin 1396.

Un Nᵉ NICOD D'HAUTEVILLE, seigr dudit lieu, était, en 1381 (Arch. Fauc. Luc.), cohéritier de Guillaume de Thoyre.

Un Nᵉ NICOD, coseigr d'Hauteville, damoiseau, laude une vente de biens mouvants de son fief à Hauteville, le 13 novembre 1379 (Arch. Thuyset).

Un Nᵉ NICOD D'HAUTEVILLE abornait des vignes à Clermont en Faucigny, avant le 15 août 1387 *(Ibid.)*.

Un Nᵉ NICOD, seigr d'Hauteville, témoin à Genève, 9 juillet 1398 (Arch. Morand). Sous ces mêmes noms, un Nicod alberge des biens à Charosse, le 24 novembre 1388 (Arch. Thuyset).

Enfin, un Nᵉ NICOD D'HAUTEVILLE fit donation et cession de tous ses droits et biens au Comte de Genevois. Acte ratifié le 12 mai 1395 *(Sommaire des Fiefs)*. *Voir* pourtant l'acte 1405 ci-dessous.

CATHERINE, MARGUERITE, BONNE, BLANCHE, LOUISE ?...
Les cinq sœurs sont substituées à leur frère, au testament de Bérengère d'Hauteville, leur tante, ci-dessus, du 12 mars 1394.

Le 14 juin 1437 (Arch. de Saint-Sixt)(2), elle affranchit un homme taillable à la Roche. Elle est qualifiée de Dame d'Hauteville et de St-Apre (maison-forte) dans un acte de 1434. Elle épousa, avant 1394, Guillaume de Thoyre, chevalier (4) dont, suivant Galiffe, elle était veuve de 1430 à 1440.

femme de Jacques de Viry, chevr, coseigr de Viry la Perrière.

épousa Amédée II de Viry dit le Grand, auquel elle paraît avoir apporté la moitié de la seigneurie d'Hauteville (3), St-Apre, etc., le Rosey, etc.

morte avant 1437, épousa Amédée de Valleyse, seigr de Brens.

Selon une vieille filiation, aurait épousé..... de Viry.

?
?
?
?
?
?
?
?
?
?

PHILIBERT, ANTOINE, FRANÇOIS DE VALLEYSE,
vivants 1437. (*Voir* VALLEYSE.)

CLAUDINE DE VIRY,
nièce de Catherine et de Marguerite, 1437.

ANTOINE, seigr d'Hauteville, substitué à son père au testament de Bérengère, sa tante, 1394. Il était, en 1404, sous la tutelle de Humbert d'Hauteville, au f° 200. Il est investi, le 24 février 1405 *(Som. des Fiefs)*, des fiefs et arrière-fiefs qu'il tient en général à Hauteville. Il est nommé seigr d'Hauteville dans un acte du 11 juillet 1407 (Arch. Savoiroux), avec Humbert d'Hauteville, coseigr d'Hauteville. Le 7 novembre 1415 (Arch. Colombier), agissant comme héritier de Rodolphe, seigr d'Hauteville (*Voir* f° 199) et en vertu des actes passés par ledit Rodolphe, 5 et 7 septembre 1333 et 6 mai 1346, il reconnaît tenir du Prince sa maison-forte d'Hauteville, lieudit Creste, avec juridiction, droits, etc., plus vingt livrées de terre accordées audit Rodolphe (N. B. : en 1473, le tout était possédé par Humbert de Montluel, seigr de Chautagne. Titre, Arch. Colombier). En vertu des droits procédés dudit Rodolphe, Antoine (alors qualifié chevalier), reçut un aveu le 24 novembre 1419 *(Ibid.)*. Un Antoine, seigr d'Hauteville, chevr, vivait encore le 22 février 1426 (Arch. Thuyset). Il est possible que ce soit le seigneur d'Hauteville qui prêta hommage à Amédée VIII en 1430 (Capré, 159). Il mourut sans enfants et sans alliance connue (à moi) vers cette époque (5).

(4) A l'article BELLECOMBE (T. I présent ouvrage, f° 161), *sous toutes réserves*, d'après le dire de Guichenon, j'ai donné pour femme à Guillaume de Bellecombe cette Catherine d'Hauteville. *Voir* THOYRE.

(5) Je ne saurais identifier avec cet Antoine, Nᵉ Antoine d'Hauteville qui acheta, en 1423 (Arch. de Chambéry), du Duc de Savoie, des droits et prétentions sur le château, appartenances et dépendances de Grésy et Cessens le Vieux pour 1,300 écus d'or. En cas de décès dudit acquéreur sans enfants légitimes, lesdits biens devaient revenir à la Couronne.

HUMILLY (D')

SEIGNEURS DE CHEVILLY, GERMAGNY, COSEIGNEURS DE SERRAVAL ET DE LA VAL DES CLETS, SEIGNEURS DE MORTERY EN GENEVOIS.

Portent : *de sable au cerf d'or passant* (Ubique).

Très ancienne famille qui n'a pas pu conserver ses archives, aussi les titres la concernant sont-ils fort rares. Heureusement pour nous, les seigneurs de Viry leur ont fait, au commencement du XVIIIe siècle, de longs procès qui ont motivé l'impression de deux mémoires (communiqués par la famille). Il s'agissait d'un droit de chasse que les Viry contestaient aux Humilly (1). A cette époque, ces derniers possédaient encore des documents : ils les produisirent et notamment un acte par lequel Aymonet et Étienne d'Humilly, damoiseaux, fils de feu Étienne, se reconnurent, le 17 septembre 1337, hommes liges et francs du Comte de Genevois et tenir de lui, en fief, la chasse des bêtes fauves dans le mandement de Viry, depuis le mont de Sion jusqu'à l'Arve, sous charge d'hommage lige et de cinq sols genevois de mutage. Les puissants seigneurs de Viry devaient nécessairement souffrir de mauvaise grâce ce privilège des Humilly, lesquels leur devaient

(1) L'ancienne orthographe du nom est *de Umilier, de Humilier, de Humillie*. Au XVIIe siècle, on trouve *du Milly*. J'ajoute la devise ci-dessus à titre de fantaisie héraldique, sans autre autorité.

un hommage, mais en arrière-fief, sauf l'hommage aux Comtes de Genevois et Ducs de Savoie (1).

Il faut avouer que la rédaction de ces mémoires était peut-être claire pour les avocats qui les ont rédigés, mais il est difficile de les comprendre. Il résulte pourtant — malgré l'absence du jugement par le Sénat — que les Viry n'avaient pas raison : du reste à bout d'arguments, après avoir itérativement reconnu que les Défendeurs descendaient des seigneurs d'Humilly, auxquels avait été inféodé le droit de chasse (dont malheureusement l'acte original avait été égaré, mais surabondamment prouvé par les reconnaissances de 1377 et postérieures), ils arguèrent que les Défendeurs n'étaient pas des Humilly, mais des Grossa ou Grossan. En effet, Jeannette, fille d'Aymon d'Humilly, est dite une fois mariée à Jacques de Grossa, une autre fois à Jacques d'Humilly, son agnat. Les Humilly firent rectifier cette erreur de rédaction (2) par le Bailli de Ternier, puis par sentence de la Cour des Suprêmes Appellations de Berne, du 4 janvier 1566, rendue contre le Commissaire des Viry, lequel dut corriger la méprise sur ses extentes (3). Les Humilly tinrent à prouver leur descendance directe de Pierre d'Humillier, fils d'un autre Pierre, qui reconnut le droit de chasse le 3 février 1422, et en fournirent les preuves par contrats de mariage, testaments « et autres pièces d'abondance », dont il est à regretter que l'énumération ne soit pas intégralement rapportée dans les mémoires.

Tout ce qui, dans les Tableaux suivants, n'a pas d'autre marque de provenance est extrait — sous la foi des traités — de ces mémoires, avec autant de précision qu'il m'a été possible de le faire.

Depuis le commencement du XVII[e] siècle, les Humilly (on trouve aussi du Milly : lecture inexacte), ont ajouté le nom de Chevilly — sous lequel ils sont maintenant plus généralement connus. Maison-forte et possession à eux provenue des Vidomne-Villier.

Les nobles d'Humilly continuent très honorablement de nos jours une pépinière de braves soldats. Ils n'ont pas eu de grande illustration, mais ils peuvent revendiquer une noblesse remontant par titres au XIV[e] siècle, sans qu'il conste d'un anoblissement par lettres ou par charges de magistrature, ce qui, si j'excepte les familles historiques du Duché, y est excessivement rare. *[Suit la généalogie.]*

---

(1) Cet hommage dû aux Viry tenait uniquement à des biens que les Humilly tenaient d'eux : il était indépendant des personnes, qui, malgré cet hommage à un seigneur particulier, gardaient leur condition franche et libre (*Voir* FAVRE. Def. I de jure emphit. et feud. 5, 7, 18). Ainsi les Humilly n'étaient vassaux que de Genevois, c'est-à-dire du Prince et c'est du Prince qu'ils tenaient en fief ce droit de chasse.

(2) Du reste, si les Humilly de cette époque n'avaient été par les Grossa que des héritiers des Humilly, ils auraient eu les mêmes droits.

(3) Ce Commissaire était M[e] Vuallefin. Dans une autre reconnaissance, les Demandeurs avaient encore découvert que N[re] Gabriel (III) et Claude (IV) d'Humilly, père et fils, avaient été surnommés *de Grossa*. La sentence indiquée plus haut ordonna qu'au lieu de Claude (IV), fils de Gabriel (III) *de Grossa*, il serait mis N[r] Claude, fils de feu N[r] Gabriel, qui était fils de N[r] Pierre (II) d'Humilly.

Lors de la reprise du procès, les Viry ayant à nouveau articulé ce fait, démontré erroné, les défendeurs Gaspard-François-Justin d'Humilly de Chevilly, et ses cousins Joseph-Jean-Baptiste et Claude-Valentin d'Humilly de Serraval, frères, prouvèrent par titres leur descendance directe de Pierre d'Humilly (II), — fils d'un autre Pierre (I), par lequel je commence la filiation suivie, — lequel reconnut le droit de chasse en question, le 3 février 1422, en son nom et pour Claude et Aymé d'Humilly, ses frères.

TABLEAU I.

PRÉDÉCESSEURS, MÊME RACE.

?

ETIENNE D'HUMILLY, damoiseau, mort avant 1337.

AYMONET, damoiseau. — ÉTIENNE, damoiseau.

Le 17 septembre 1337, ils reconnaissent être hommes liges et francs du Comte de Genevois et tenir de lui en fief le droit de chasse des bêtes fauves dans le mandement de Viry, depuis le mont de Sion jusqu'à l'Arve, sous charge d'hommage lige et cinq sols genevois de mutage.

?

HUMBERT *DE UMILIER*,

exécuteur testamentaire de François de la Frasse, 10 mars 1398 (Arch. de Genève). Probablement le même qui prête, le 24 février 1405, hommage au Comte de Savoie avec les nobles du Genevois.

?

N[r] AYMON D'HUMILLY, mort avant 1422.

N[r] HENRI D'HUMILLY.

Le 10 février 1422, se reconnaît homme lige, libre et franc du Comte de Genevois et tenir de lui en fief la chasse des bêtes fauves dans le mandement de Viry. Sa veuve, D[lle] Jeannette, fait un albergement, le 11 février 1433, avec un N[r] Pierre d'Humilly (peut-être son fils).

N[r] JEAN D'HUMILLY. — N[r] PIERRE.

Dans une reconnaissance pour le droit ci-dessus du 20 juillet 1486, se dit fils de feu N[r] Henri à feu N[r] Aymon d'Humilly. — *Voir* ci-dessus ce qui peut le concerner.

Dans une reconnaissance du 14 décembre 1462, N[r] Pierre d'Humilly (II, Tableau II) mentionne *ses neveux*, N[re] Jean et Pierre d'Humilly. Si au lieu de neveux, c'était *petits-neveux*, nous les aurions ici, et alors N[r] Aymon, ci-dessus, serait frère et absolument contemporain de N[r] Pierre (I), par lequel commence la filiation suivie des Humilly.

N^r^ Aymé ou Aymon d'Humilly,
fait un échange avec Amé, seig^r^ de Viry, le 19 février 1446, mort avant 1462. Mentionné dans la reconnaissance de son frère, 1422.

Jeannette d'Humilly,
mentionné dans la reconnaissance de son oncle N^r^ Pierre, du 14 décembre 1462. Elle épousa N^r^ Jacques, fils de feu N^r^ Pierre de Grossa. Selon le dire des Demandeurs, elle aurait épousé Jacques de Chevilly, son agnat, et aurait été mère d'un Gabriel de Grossa, d'où seraient descendus les Chevilly. Cette articulation est prouvée inexacte. *Voir* le texte, f° 203.

?

N^r^ Pierre d'Humilly, N^r^ Jean d'Humilly,
mentionnés en la reconnaissance passée par *leur oncle* Pierre en 1462.

N. N. d'Humilly.
Peut-être Pierre, qui à coup sûr était frère des ci-contre, appelés d'Humillier, fils de feu N^r^ Gabriel, dans un albergement de 1542, produit par les Défendeurs.

N^r^ Antoine,
avec ses frères, passe reconnaissance pour le droit de chasse, le 23 mai 1539. Il avait partagé avec eux, le 1^er^ septembre 1545. Fit encore un albergement en 1542.

Anna,
épousa N. N. Chamot, dont le fils Amblard est substitué aux petits-neveux du testateur, et sa fille Françoise est légataire au même testament, 1589.

N^r^ Pierre d'Humilly,
neveu du testateur Claude I en 1589.

Pernette,
épousa Jacques Poncet de Gex. Ses enfants sont légataires de leur grand-père.

N^r^ Jean-François, N^r^ Nicolas,
légataires, 1589, au testament de leur grand-oncle Claude I et substitués aux mâles des petites-filles du testateur.

Gabriel (II) d'Humilly de Serraval.
Voir son article au Tableau V.

Suzanne
(peut-être la même qu'Anna), marraine, en 1612, de Gabriel (VII) ci-dessous. Dite sœur du père et de Gabriel (VI) ci-contre, parrain.

N^r^ Bernardin.
Quoique je n'aie pas trouvé son extrait de naissance, deux actes de 1628 et 1654 le prouvent frère de Gabriel. Il est qualifié d'Humilly de Serraval, coseig^r^ de la Val des Clets. Il ép. D^lle^ Philiberte de Boège de Chedal. Passe procuration à son fils Jean, le 15 mai 1669 (Arch. Savoiroux), par acte passé à Germagny, dans sa maison. Probablement celui qui est enterré le 1^er^ mai 1670 (Registres Paroissiaux de Viry. *Voir* sa descendance au Tableau III, f° 206).

(*) Registres Paroissiaux de Viry.

TABLEAU II.

I. Nᵉ PIERRE (I) D'HUMILLY, mort avant 1422.

II. Nᵉ PIERRE (II) D'HUMILLY.
Avec ses deux frères, reconnaît le droit de chasse, le 3 février 1422 et seul le 14 février 1406. Le 14 décembre 1462, il reconnaît en son nom et au nom de Jeannette, sa nièce (fille de feu Aymé), certains biens désignés, tenus en fief noble pat. et ancien du Seigr de Viry, sauf l'hommage dû au Duc de Savoie, comme seigneur du château de Ternier, et notamment une maison haute dite de la Cour *(de Curia)*, située à Humilly, avec biens, appartenances et dépendances, qui furent des *de Curia*, jouxte la maison de Nᵉˢ Pierre et Jean d'Humilly, neveux du reconnaissant. Alliance inconnue.

Nᵉ CLAUDE,
vivant en 1422. Serait mort sans lignée.

II *bis*. Nᵉ PIERRE D'HUMILLY (III).
Les rédacteurs des *Mémoires* donnent pour fils à Nᵉ Pierre II ci-dessus (qui reconnaît en 1422), Nᵉ Gabriel, qui se marie en 1511. Ces dates (1422 pour (le père) et 1511 (pour le fils) ne semblent pas avoir attiré l'attention des jurisconsultes rédacteurs de ces factums, mais elles excitent mes doutes. PREMIÈRE THÈSE : Pierre II (né 1404), *reconnaît en 1422*, âgé de dix-huit ans, se marie en 1449 à quarante-cinq ans, il a, après dix ans de mariage, en 1459, un fils. Celui-ci, en 1511, lors de son mariage, aurait eu soixante-deux ans : c'est le cas le plus favorable. DEUXIÈME THÈSE : Pierre II (né 1397), *reconnaît en 1422* âgé de vingt-cinq ans, se marie en 1432 à trente-cinq ans, il a, après deux ans de mariage, en 1434, un fils. Celui-ci, en 1511, lors de son mariage, aurait eu soixante-dix-sept ans... et quatre-vingt-sept si Pierre II s'est marié à vingt-six ans, etc. — Nous avons une mention authentique que Gabriel (qui se marie en 1511) était fils de feu Nᵉ Pierre. Or, nous avons trouvé un Nᵉ Pierre d'Humilly qui se marie en 1464. Supposons-le âgé de vingt-cinq ans, il serait né en 1439. Avec les deux thèses ci-dessus, que Pierre II soit né en 1397 ou en 1404, il serait naturel que son fils Pierre (III) se soit marié en 1464 et son petit-fils Gabriel en 1511. Sous le bénéfice de ces observations, j'intercale PIERRE III, mais de manière à ce qu'il ne dérange pas la généalogie, si nous nous trouvons en face d'un phénomène, car nous n'avons aucun titre pour assurer que Pierre II eût été père de Pierre (III). Ceci étant admis *ad referendum*, ce Nᵉ Pierre (III) d'Humilly que nous intercalons au degré II *bis*, demeurait alors à Genève, où il était *pelliparius* et y épousa, par contrat dotal du 9 février 1464 (Arch. Thuyset), Françoise, fille de Guillaume Cot, bourgeois de Chambéry, brodeur, en présence de George de Pradel de Chambéry, fustanier. Je suppose que c'est le Nᵉ Pierre qui fut père de Nᵉ Gabriel d'Humilly, certainement fils de Nᵉ Pierre.

III. Nᵉ GABRIEL D'HUMILLY,
épousa, contrat de mariage du 16 juin 1511, Françoise, fille de Nᵉ Henri de Livron, seigr de Thoiry. Dans cet acte authentique, Gabriel est dit fils de feu Nᵉ Pierre d'Humilly, au mandement de Viry (et non de Jacques de Grossa). Il était mort avant 1539.

IV. Nᵉ CLAUDE I D'HUMILLY,
mentionné avec ses trois frères dans la reconnaissance de 1539. Le 1ᵉʳ septembre 1545, il partage avec ses frères Antoine et Pierre, par l'entremise de Nᵉ Pierre de Livron, leur oncle. Dans son lot, outre sa part de l'hoirie paternelle, il est question des droits qu'il avait pour la répétition de la dot de Nᵉ Claudine de Châteauvieux, sa femme? (Elle est appelée ailleurs Dominique de Châteauvieux et mère d'un Pierre, en 1569. Selon une autre généalogie, Claude (I) aurait épousé Annette de Châteauvieux de Duyn). Mais les mêmes *Mémoires* imprimés disent que Claude I épousa, par contrat dotal du 26 mai 1558, Dⁿᵉ Anne de Mestral, veuve de Nᵉ Adrien de Morsier de Thonon, et ajoutent qu'il testa le 1ᵉʳ décembre 1560. J'ai trouvé aux Archives Savoiroux un testament de lui, fait le 8 septembre 1589, au fort de l'Annonciade de Rumilly « dans la roquette dudict fort », par lequel il révoqua deux testaments précédents et ordonne son inhumation au tombeau de sa chapelle fondée en l'église de Viry où sont enterrés ses prédécesseurs. On y voit qu'il prévoyait la naissance de posthumes illégitimes.

Nᵉ GABRIEL.
Était peut-être le fils aîné. Il reconnaît, au nom de ses trois frères et au sien, le droit de chasse, le 23 mai 1539. Je n'en trouve plus mention déjà en 1545.

V. Nᵉ CLAUDE II D'HUMILLY.
Son père (testament 1589), lui lègue l'usufruit des biens de Germagny, de Collonge sous Semine et de la paroisse de Frangy. Les mémoires imprimés le font tester le 27 août 1589, probablement par erreur. — Il épousa, contrat dotal du 1ᵉʳ octobre 1570, Antoinette, fille de Nᵉ et Pᵉ Claude Vidomne de Villier. C'est à cause de ce mariage que la maison-forte et biens de Chevilly sont entrés chez les Humilly : mort avant 1602. *Voir* VILLIER et VIDOMNE DE VILLY.

VI. Nᵉ FRANÇOIS (fils aîné),
cohéritier universel par parts égales avec son frère Gabriel au testament de son grand-père, 1589. Il épousa, contrat dotal du 14 octobre 1602 (Arch. la Rive), Jeanne de Syons, fille de Nᵉ et Pᵉ Claude, Hᵒᵉˢ de Creste et de Diane-Claudine de Capris.

ANNA.
Son grand-père Claude I, 1589, lui lègue 200 fl. Elle est substituée (avec ses sœurs à naître) avec ses mâles (ou leurs mâles) à ceux de leurs frères : ils seront tenus de porter le nom et les armes d'Humilly. Elle vivait encore en 1615 (*) et aurait épousé Nᵉ Antoine de Beaufort.

MARIE,
baptisée le 22 août 1611 (*).

VII. Nᵉ GABRIEL D'HUMILLY,
baptisé le 2 mai 1612 (*). Il épousa, le 7 février 1654 (Reg. Par. de Saint-Julien), Dˡˡᵉ Jeanne Gallay, fille du juge-maje Nᵉ Noël. — Est sans doute le Nᵉ Gabriel d'Humilly, qui fut enterré à Saint-Julien (Reg. Par.), le 19 février 1659. — *Voir* SA DESCENDANCE AU TABLEAU III, f° 207.)

CLAUDE,
baptisé le 6 mars 1616 (*).

ANTOINE,
baptisé le 17 janvier 1615.

MARC-ANTOINE
baptisé le 11 août 1619 (*).

MARIE-ANTOINETTE,
baptisée le 11 août 1619 (*).

ANTOINE,
baptisé le 24 août 1623 (*).

(*) Registres paroissiaux de Viry

N^e BERNARDIN D'HUMILLY DE GERMAGNY, coseig^r de Serraval et de la Val des Clets. *Voir* SON ARTICLE ET SON ASCENDANCE AU TABL. II, f° 204.

CÉSAR, baptisé le 31 mars 1643 (*).

CLAUDINE, baptisée le 5 septembre 1645 (*).

JACQUES-FRANÇOIS, baptisé le 5 juill. 1649 (*).

N^e JEAN D'HUMILLY, seig^r et coseig^r desdits lieux, cérém. bapt. du 5 juin 1652 (*). Il épousa : 1° D^lle Balthazarde d'Usillon, morte le 2 janvier 1692 (*) ; 2° le 2 août 1692 (Reg. Par. de St-Julien), D^lle Jeanne-Péronne Picolet. Nommé mandataire de son père, 15 mai 1659 (Arch. Savoiroux).

ANTOINETTE, née le 10 mai 1652 (*), vivait encore en 1726 (*).

DOMINIQUE, né le 14 décembre 1655 (*).

FRANÇOIS, né le 27 juin 1645 (*).

N^e ANTOINE, baptisé le 24 juin 1662 (*). Épousa D^lle N. N. de Launay. Un de ce nom, mort à soixante-neuf ans *environ*, le 23 déc. 1729 (*).

N^e JEAN-PIERRE, N^e JACQUES, portés dans une filiation (Arch. Thuyset).

PROSPER, baptisé le 4 janvier 1678 (*).

HENRIETTE, née le 12 octobre 1683 (*).

JACQUES, baptisé le 7 octobre 1686 (*).

N^e ANTOINE D'HUMILLY, baptisé le 9 mars 1680 (*). Épousa, contrat de mar. du 28 juillet 1718 (Arch. Cevins), D^lle Claudine, fille de N^e Claude Roget de Cevins et de D^me Jeanne-Françoise Domen.

BERNARD (2^me lit), né le 27 août 1693 (*).

JEANNE, née le 17 mars 1721.

JEAN-ÉTIENNE, né le 10 décembre 1723 (*).

ANTOINETTE, baptisée le 13 février 1726 (*).

FRANÇOIS, né le 19 mars 1729 (*).

CLAUDE-FRANÇOIS, né le 7 février 1731 (*).

N^e PIERRE-ANTOINE D'HUMILLY, né le 4 septembre 1719 (*). Ep. D^lle Nanon de Gantelet de l'Eluiset.

FRANÇOIS-LOUIS, né le 23 février 1736 (*).

N^e LOUIS, natif de Germagny, paroisse de Viry, habitant Neydens, légataire de son père et de son oncle. Le 22 avril 1759 (Arch. Savoiroux) il signe une obligation en faveur du seig^r de Savoiroux. Il épousa D^lle Louise Orcier.

N^e PIERRE-ANTOINE, légataire de son père et de son oncle.

MARIE-FRANÇOISE, née le 25 août 1753 (*).

N^e JOSEPH, né le 22 mars 1758 (*).

CLAUDINE, née le 22 mars 1762 (*).

N^e JEAN-JOSEPH-MARIE, né le 28 septembre 1782, épousa sa cousine Augustine, fille de N^e Jacques d'Humilly, le 16 septembre 1810. Habite Moisin (Neydens). (Filliat de Ph. d'Yv.).

N^e RAYMOND, vivait à Moisin en 1874 (Ph. d'Yv.).

(1) Le 29 ventôse an V, elle, veuve, demande à être mise en possession du domaine de Mortery, commune de Menthonnex, confisqué sur son fils : elle déclare n'avoir d'autre descendant successible que ledit Louis-Gabriel, son fils.

?

N^e GABRIEL D'HUMILLY, mort avant 1692. Je ne puis fixer sans autres bases que cette mention son identification avec un autre Gabriel des autres Tableaux : *peut-être* Gabriel du degré VI, Tabl. II, f° 204, reporté au Tabl. V, f° 208.

?

CLAUDINE D'HUMILLY, marraine, en 1652 (*), d'Antoinette, fille de Bernardin d'Humilly ci-dessus.

?

GEORGINE D'HUMILLY, veuve de N^e Charles de Veillet, tutrice de ses enfants, le 22 octobre 1732 (Arch. Manuel).

?

NOELLE D'HUMILLY, marraine, 1721 (*).

N^e ANTOINE D'HUMILLY DE GERMAGNY, coseig^r de Serraval et de la Val des Clets. D'après la date de naissance de ses enfants, il peut figurer aussi bien au degré VII qu'au degré VIII. Il épousa, contrat dotal du 7 août 1692 (Arch. Thuyset), où il est dit fils de feu N^e Gabriel, D^lle Anne, fille de feu N^e Claude-François Veillet ou Veuillet, morte le 6 décembre 1729. Il est témoin, au contrat dotal d'Antoine, fils de Jean d'Humilly, 1718 (degré IX ci-dessus).

BERNARD, né le 4 septembre 1694 (*).

JEAN, né le 24 juin 1698 (*).

ANTOINE, né le 30 juin 1707 (*).

FRANÇOISE, baptisée le 13 août 1693 (*).

NOELLE, née le 23 février 1697.

CLAUDINE, née le 12 mai 1710 (*).

?

LOUISE D'HUMILLY DE SERRAVAL, morte le 10 mars 1746 (*).

?

N^e CLAUDE D'HUMILLY DE CHEVILLY, seig^r de Serraval et de la Val des Clets, coseig^r de Thônes, mort le 29 septembre 1765, âgé de cinquante-neuf ans, enterré au chœur de l'église (*). Pourrait être Claude IV, du Tableau VI, né en 1704 ?

Tableau III.

VII. Gabriel d'Humilly de Chevilly.
Voir son ascendance et son article au Tableau II, p° 205.

N° Noel, baptisé le 8 janvier 1657 (Reg. Par. de Saint-Julien).

VIII. N° Prosper d'Humilly de Chevilly, habitant Germagny. Il épousa Jeanne-Antoinette de Gribaldy, fille de N° Pierre, seig^r de Chalex et de Philiberte de Mouxy. Morte le 10 janv. 1731 (*). Lui le 11 juillet 1735 (Arch. Morand). Passe un accord avec N° Bernard de Bertrier à propos de la succession de Philiberte de Mouxy, leur belle-mère commune.

N° Albert, né le 15 février 1665 (Reg. Par. de Saint-Julien).

N° Jean-Marc, né le 26 octobre 1697 (*). Témoin au contrat dotal de N° Antoine ci-contre, 1718. Mort capitaine au Régiment de Savoie.

Josephte, née le 3 octobre 1693 (*).

Une des filles épousa, le 20 juin 1732, Pierre Magnin, dont le fils Joseph est l'ascendant de feu S. G. Monseig^r Magnin, évêque d'Annecy (Ph. d'Yv.).

Marguerite, née le 31 août 1700 (*).

IX. François d'Humilly de Mortery. Il épousa, contrat dotal du 17 février 1735 (Commun. par M. Ginet), D^lle Marie, fille de N° Jacques-François Echaquet de Mortery et de D^me Claudine du Crest de Cruseille. Il approuve son testament du 19 mars et codicille le 25 mars 1779 (Arch. Savoiroux). — *Voir* Echaquet, t. II, p° 302.

Jacqueline-Guillelmine, née le 21 avril 1704 (*).

Une des filles nommée aussi Antoinette, épousa, contrat de mariage du 25 juillet 1719, N° Melchior, fils d'Antoine Rouph de l'Eluiset (Ph. d'Yv.)

N° Jacques, tué à la guerre (vieille filiation, Arch. Thuyset).

Louise-Marie, légataire de son oncle, née le 24 février 1745 (*). L'une d'elles a épousé Albert-Eugène Rosset.

Claudine, née le 3 juin 1749 (*).

N° François-Justin, né le 23 août 1753 (*).

N° Gaspard, né le 27 novembre 1740 (*).

X. N° Jean-Claude-François (Aîné) d'Humilly de Mortery. Héritier universel de N° Jean-Baptiste Echaquet de Mortery, son oncle, test. du 3 décembre 1785, et de son père. Baptisé le 5 mai 1736 (*). Officier au Régiment de Savoie, il ép., le 15 février 1768, D^lle Françoise-Agathe de Bracorens de Savoiroux (Reg. Par. de Rumilly), fille de N° Philippe-Joseph de Savoiroux (1).

Marie-Françoise, née le 30 novembre 1742 (*), femme de N°.... de Launay, légataire de son oncle Mortery, 1785.

N° Jacques, né le 4 mars 1752 (*), légataire de son oncle Mortery, 1785. Le 10 janvier 1780 (Arch. Savoiroux), il promet relever son frère aîné Jean-Claude des legs faits par leur père à leur frère Louis et à leurs sœurs, les D^mes de Launay et Rosset.

N° Claude-François, fils aîné, né le 30 janvier 1770 (Reg. Par. de Rumilly), mort le 10 février suivant (Reg. Par. de Saint-Léger de Chambéry).

XI. N° Louis-Gabriel d'Humilly de Mortery, né le 28 octobre 1771 (Reg. Par. de Rumilly), Officier au Régiment de Genevois, inscrit sur la liste des émigrés pour avoir rejoint ses drapeaux dès le mois de mai 1792. Epousa D^lle Jacqueline de Gantelet d'Anières.

Claudine-Humberte-Anne-Marie-Josephte, baptisé le 5 décembre 1768 (Reg. Par. de Rumilly), filleule de Rév^me Claude-Humbert de Rolland, archev. de Tarentaise.

Marie, née le 7, baptisée le 17 août 1804 (Reg. Par. de Musiège). Probablement une des deux ci-contre.

XII. Françoise a épousé M. le D^r Louis Ginet. *Voir* Echaquet de Mortery, tome II, p. 302.

Marie, épousa le B^on de Motz de la Salle.

(*) Registres Paroissiaux de Viry.

Tableau IV.
Non classés.

? Jacques d'Humilly, parrain, 1721 (*).

? François d'Humilly, parrain, 1729 (*).

? N° Nicolas d'Humilly de Serraval, parrain, 1709 (*).

? N° Prosper-Antoine d'Humilly, teste le 30 décembre 1729, mort avant 1739. Peut-être Prosper ci-dessus, degré VIII.

N° François d'Humlly.

D^lle Jacqueline, femme de Joseph-François Gonville de Haute-Bonne, passe procuration à son père, le 28 août 1739 (Minut^es, Arch. Genève).

? Thérèse de Chevilly, marraine, 1788 (*).

? N° Jean-Annibal d'Humilly de Serraval, mort avant 1785.

N° Jean-Baptiste figure parmi les nobles qui, le 19 oct. 1785 (Arch. Th.), affranchissent leurs fiefs de la commune des Clets.

? N° Jacques d'Humilly épousa D^lle Marie-Josephte de Bellegarde (Selon Ph. d'Yv., fils de François IX).

Pierre-Marie-Louis ép. : 1° Justine Jacquet ; 2° Françoise Renobert, a trois fils mariés vivants à Viry. (Fil. Ph. d'Yv.).

Jean-Louis, épousa D^lle ..... Perrier de Compesières.

Denis, employé des douanes suisses, épousa sa cousine Perrier. Vit à Genève sans enfants.

Augustine, née le 20 août 1792, épousa son cousin Jean-Joseph-Marie d'Humilly (Fil. Ph. d'Yv.).

Gaspard-François-Justin, né le 11 août 1891 (1).

(*) Registres paroissiaux de Saint-Julien.

VI. Gabriel d'Humilly de Chevilly (1),
coseigr de Serraval et de la Val des Clets. *Voir* son ascendance au Tabl. II, fils de Claude II.
On le trouve parfois nommé César (peut-être César-Gabriel), dans son contrat de mariage du 23 juin 1620 (Arch. Thuyset) et deux fois dans les Registres Paroissiaux de Viry, en 1625, avec Dme Suzanne *(sic)* Ginod (je la trouve plusieurs fois nommée Aimée), sa femme, et en 1650. Il épousa : 2e selon une filiation de mes Archives, N. N. de Syons, et 3e Georgine Vallentien. Il fut cohér. univ. de son aïeul Claude I, 1589, par parts égales avec son frère François aîné. (*Voir* Tabl. II, f° 205). Etant indisposé et déjà décrépit, il émancipe son fils César le 15 avril 1649 (Arch. Thuyset). Il aurait testé le 31 décembre 1650 (Mémoires imprimés), mais il vivait encore en 1651.

Jean-Gabriel,
cohéritier universel de son père, avocat au Sénat de Savoie. Coseigr de Serraval et de la Val des Clets, teste le 26 septembre 1679, codicille le 17 novembre 1685, testament ouvert le 29 mars 1687 (Arch. du S. S. S.), instituant notamment Nrs Aimé-Louis et Claude d'Humilly, ses frères. Un Jean-Gabriel, fils naturel ? de Gabriel, fut baptisé le 15 janvier 1621 (*).

VII. César d'Humilly, seigr de Chevilly,
dit plusieurs fois fils de Gabriel et d'Aymé Ginod, il est pourtant surprenant qu'il ne soit pas nommé au testament de son père : il pouvait être mort lors du testament de son frère Jean-Gabriel, 1679. Emancipé par son père, le 15 avril 1649 (Arch. Thuyset). Le 11 janvier 1650 *(Ibid.)*, Dominique de Vidomne, seigr de Villy, etc., lui cède tous ses droits (dérivant d'une transaction entre Claude de Villy et Gabriel d'Humilly, leurs pères respectifs, du 25 juillet 1619 et d'arrêts obtenus par les parties). Moyennant 14,858 fl., dont 3,850 payables tout de suite et les 11,000 restant dans six ans, ledit César (fils d'Aymée Ginod), devait prendre possession immédiate de la maison-forte de Chevilly et biens en dépendant. Les héritiers de César plaidaient encore en 1654, 1655, 1659, au sujet de Chevilly avec les Nrs de Vidomne.

Claudine,
fille aînée, légataire, 1719, épousa, contrat dotal du 8 juin 1720 (Arch. Pelly), Nr François-Charles de Pelly.

Georgette,
2me fille, née le 21 sept. 1693 (*), légataire, 1719.

Françoise,
3me fille *(sic)*, née le 26 déc. 1697 (*), légataire 1719, morte à 75 ans, le 13 février 1772 (Reg. Par.)

Marguerite,
baptisée le 20 nov. 1703 (*), 4me nommée testam^t, 1719, probablement celle dite âgée de 84 ans, qui mourut le 25 mars 1789 (*).

VIII. Pierre-Nicolas d'Humilly,
seigr de Serraval, coseigr de la Val des Clets, fils aîné, cohéritier universel de ses père et mère, 1719. Epousa, le 3 février 1728 (Reg. Par. de Rumilly), Dlle Catherine ou Joséphine de Syons. Il teste, le 1er janvier 1741, laissant l'usufruit à sa femme. Mort, le 24 février 1741, âgé de cinquante ans environ. (Reg. Par. de Rumilly). Elle, le 18 octobre 1759 (*Ibid.*).

Anne-Marie,
née le 16 mai 1685 (*).

Jean,
né le 11 août 1687 (*).

Françoise,
baptisée le 16 octobre 1688.

Aimé,
né le 16 mars 1691.

Doivent être morts avant le testament de 1719, où ils ne sont pas mentionnés.

Claude-Valentin d'Humilly de Serraval,
né le 18 mars 1740 (Reg. Par. de Rumilly). Il épousa, contrat de mariage du 22 avril 1766 (Arch. Thuyset), Dlle Anne-Jeanne, fille de Nr Joseph-François-Maurice de Droisier de la Salle.
Codéfendeur au procès avec les Viry pour le droit de chasse.

Claude-Justin,
né le 19 janvier 1732 (*).

IX. Claude-Jacques d'Humilly de Serraval,
fils aîné, né le 3 mai 1730 (*), héritier universel de son père, mort sans enfants le 3 mai 1772 (*). Chevalier des SS. Maurice et Lazare, capitaine au Régiment de Savoie-Infanterie.

François d'Humilly de Serraval,
né le 24 janvier 1734 (*). Le 1er décembre 1769, en son nom et au nom de ses frères, Joseph-Jean-Baptiste, Claude-Jacques et Claude-Valentin, et de leurs cousins-germains Gaspard-François-Justin et Jean-Louis-Christophe d'Humilly de Chevilly, il présente une requête au Roi pour le droit de chasse que le Comte de Genevois avait accordé à leur maison dans des temps très reculés. Ils descendent tous de Nr Claude d'Humilly qui, en son nom et au nom de Pierre, son neveu, avait reconnu ce droit et prêté serment de fidélité le 17 septembre 1567. Les droits de chasse, biens et rentes féodaux étant indivis entre eux. Le 21 mai 1770, ils en donnent dénombrement et reconnaissent du Roi en fief noble le droit de chasse, etc., dans le bailliage de Ternier. Il teste, le 23 octobre 1777 (Arch. Thuyset), en faveur de son frère Joseph-Jean-Baptiste et mourut capitaine aux dragons, pensionné, le 20 décembre 1783, âgé de quarante-neuf ans (*).

Joseph,
marié à Dlle N. N., légataire de son oncle François, 1777.

François-Marie d'Humilly de Serraval,
épousa, le 14 avril 1801 (Reg. Par. de Saint-Léger de Chambéry), Dlle Anne, fille de Nr Georges de Bavoz et de Jeanne Anthonioz, née à Billième ; 2e contrat de mariage du 17 novembre 1791 (Titres Chaumontel), Dlle Jeanne-Françoise, fille d'Ignace-Amédée Chabal, bourgeois d'Annecy, habitant Mésigny, et de Dlle Marie-Louise, fille de feu Nr Claude-Louis de Buttet du Bourget. Il était né et habitait à Versonnex.

Louis-Guillaume,
mort dans les armées françaises.

Françoise.

Jeanne-Louise,
née le 4 juillet 1792 (*), morte en 1878, sans alliance.

Victorine,
femme de Pierre Gavand, de Cranves-Sales.

Nr Jean-Claude,
épousa Thérèse Gantin.

Anne (2me lit),
baptisée le 27 août 1793 (Reg. Par. de Thusy).

Nr François-Ambroise,
né en 1843, épousa Elodie Bernard. Sa descendance continuait à Versonnex en 1878 (Fil. Ph. d'Yv.).

Tableau V.

(1) Antérieurement à ce qui est porté à l'article de *César*, il y avait eu procès entre ce Gabriel d'Humilly et Nᵉ Claude de Villier, jadis Vidomne (*Voir* Vidomne), à cause de la maison-forte de Chevillier (*sic* : répété à satiété), située dans la paroisse d'Arenthon et des biens en dépendant. Dᵐᵉ Bernardine de Villier (*Voir* ce nom), par testament du 25 février 1619 (Arch. Thuyset), nomme héritier universel ledit Gabriel, son neveu. Pendant sa dernière maladie, elle remit les clefs de ladite maison-forte à Gabriel qui, après la mort de sa tante, fit ses funérailles et comme héritier universel d'icelle garda la maison-forte et biens pendant plus d'un mois. Le 7 avril 1619, pendant que Gabriel était à la messe à Arenthon (c'était le dimanche de Quasimodo), Villier, avec une douzaine d'hommes armés, se saisit par force d'armes de ladite maison. Villier invoquait des droits dérivant de titres antérieurs au testament de Bernardine, notamment des actes du 10 décembre 1613, 26 avril et 7 mai 1618 (*Voir* Villier). Par sentence du 25 juillet 1619 (Arch. Thuyset), la maison et biens de Chevilly furent maintenus à Gabriel d'Humilly, qui passa le même jour une obligation de 4,000 fl. audit Villier pour les droits qu'il pouvait avoir sur ladite maison-forte.

Gaspard (lit Vallentien), baptisé le 27 juillet 1640 (*). N'est plus mentionné au testament de son père, 1650.

Nᵉ Claude III d'Humilly, seigʳ de Chevilly, coseigʳ de Serraval et de la Val des Clets, né le 26 avril 1651 (*) (lit Vallentien); paraît avoir hérité universellement de la fortune de son père. Il épousa, contrat dotal du 10 mai 1684, Dˡˡᵉ Anne du Tour de Villeneuve, fille de feu Nᵉ François, seigʳ de Saint-Eusèbe de Cœur. Il testa, le 18 mai 1719 (Arch. Pelly), conjointement à sa femme. Le 16 avril 1690 (Arch. Thuyset), Prosper, Mˡˢ de Lucinge, major général des gardes, etc., *son parent*, devant séjourner hors de la Savoie, lui passe procuration générale. Claude mourut le 21 mai 1719 à soixante-huit ans. Les registres paroissiaux disent qu'il fut le fondateur de la paroisse d'Humilly. Elle, mourut le 20 février 1735 (*).

Jacqueline, mentionnée au testament de son frère.

Aimé-Louis, cohéritier universel de son père. Lui ou autre de ces noms, mort le 1ᵉʳ mai 1705 (*) (2). Comme cohéritier de son frère César, plaidait en 1680 (Arch. Thuyset), avec Jacques Denis de Vidomne pour les biens de Chevilly.

Victor-Amé, né le 9 février 1695 (*), mort avant 1719.

Josephte, née le 23 février 1708 (*).

Marianne, née le 12 novembre 1709 (*).

Doivent être mortes avᵗ 1719.

Claude IV ou Claude-Louis d'Humilly de Chevilly, coseigʳ de la Val des Clets.
Voir son article et sa descendance au Tabl. VI.

Prosper, né le 6 juin 1701 (*), mort avant 1719.

Jeanne-Baptiste, née le 16 décembre 1710 (*), légataire au testamᵗ, 1719, morte le 17 mars 1761, âgée de cinquante ans (*).

Joseph-Jean-Baptiste d'Humilly de Serraval, né le 6 juin 1738 (*), capitaine au Régiment de Chablais, chevalier des SS. Maurice et Lazare, héritier universel de son frère François, 1777. Défendeur au procès avec son frère Claude-Valentin et son cousin-germain Gaspard-François-Justin d'Humilly de Chevilly contre les Viry, à propos du droit de chasse. Il épousa Dˡˡᵉ Jeanne, fille du Cᵗᵉ Garbillon et mourut à Humilly, le 27 ventôse an VIII (18 mars 1800) (*).

Louise-Gabrielle, née le 28 juin 1737 (*).

(*) Registres Paroissiaux de Viry.

(2) Un Nᵉ Aimé-Louis d'Humilly de Chevilly était, en 1670, colonel des Gardes de Louis XIV.

X. Pierre-Bon-Xavier d'Humilly de Serraval, baptisé le 31 octobre 1780 (*), fils aîné, mort à Humilly sans alliance.

Raymond d'Humilly de Serraval, né le 8 février 1794, major au Régiment de Savoie, retraité le 30 septembre 1843 avec le grade de lieutenant-colonel (Matr. de la Brig. de Savoie, Bibl. Thuyset). Il épousa à Chambéry, le 27 février 1832 (Reg. Par. de Saint-François), Dˡˡᵉ Anne-Michelle-Valérie, sa nièce, fille de Nᵉ Gaspard-Philibert-Madeleine de Lamare et de Dᵐᵉ Caroline d'Humilly ci-contre. Mort sans enfants.

Louise-Marie-Charlotte ou Caroline, née le 30 décembre 1787 (*), épousa Gaspard-Philibert-Madeleine de Lamare, adjudant-général, chevalier de la Légion d'honneur, le 14 novembre 1810.

Anne-Michelle-Valérie de Lamare, ép., le 27 février 1832, son oncle Raymond ci-dessus.

TABLEAU VI ET DERNIER.

(*) Registres Paroissiaux de Viry.

A l'extinction de la branche aînée formée par François, degré VI, Tableau II, la branche d'Humilly de Chevilly de Serraval (TABL. V) est devenue l'aînée.

VIII. CLAUDE IV D'HUMILLY DE CHEVILLY
(*Voir* SON ASCENDANCE AU TABLEAU V),
né le 2 décembre 1704 (*), cohéritier universel de son père et de sa mère. Il épousa, contrat dotal du 18 mars 1734, Dlle MARIE-ANTONIE BRUNET, veuve de Ne Antoine Constantin de Surjoux. Dans une reconnaissance du 23 juillet 1757 qu'il passe au Cte de Viry, sauf l'hommage au Roi, il est dit fils de feu Ne Claude, fils de feu Ne Gabriel, qui était fils de Ne Claude. Il teste le 16 août 1765. Elle, morte en 1759 (*).

JEAN-LOUIS-CHRISTOPHE, né le 8 février 1740 (*). Épousa Dlle Marie-Françoise Parpillon de la Chapelle.

FRANÇOISE-MARGUERITE, née le 8 fév. 1736, morte à 48 ans, le 13 fév. 1784 (*).

LOUISE-GABRIELLE, née le 28 juin 1737 ? (*).

IX. GASPARD-FRANÇOIS-JUSTIN D'HUMILLY DE CHEVILLY, né le 25 août 1737 (*), capitaine aide-major au Régiment de Genevois, puis major, 1787, 1er major, 1788, lieutenant-colonel, 1791, général en retraite, mort à soixante-treize ans à Humilly, en 1810. Il ép. Dlle Jeanne-Baptiste Bouvier d'Yvoire. Soutint le procès contre les Viry, à propos du droit de chasse, avec ses cousins germains d'Humilly de Serraval.

LOUISE-JEANNE-BAPTISTE, née le 25 octobre 1738 (*).

CLAUDE-FRANÇOIS, né le 6 mai 1741 (*).

JEANNE-MARGUERITE, née le 2 sept. 1742. Une de ce nom morte 30 décembre 1786 (*).

ANNE-PHILIBERTE, née le 17 décembre 1743 (*).

JOSEPH, né le 28 mai 1782 (Reg. Parois. de Seyssel), où cette branche continuait encore en 1877.

LUCIE, née le 11 mars 1781.

LOUISE-MARIE-FRANÇOISE, née le 4 avril 1777 (*). Épousa le Bne Olive. Morte en 1855 à Humilly, sans enfants.

ISIDORE-THÉRÈSE, née le 1er avril 1778 (*). Morte en 1856 à Humilly, sans alliance.

FRANÇOISE-MARGUERITE, née le 28 avril 1779 (*). Morte à Ivrée, sans alliance.

JOSEPH-FRANÇOIS-JÉRÔME, né le 12 janvier 1787 (*). Colonel de Savoie-Cavalerie, chevalier de l'ordre de Savoie et des SS. Maurice et Lazare, l'un des fondateurs, avec le général Wagner, de l'Ecole de cavalerie piémontaise. Mort à Humilly en 1842, sans avoir contracté d'alliance.

X. CLÉMENT-FRANÇOIS D'HUMILLY DE CHEVILLY, né à Chalais (Ain), le 21 décemb. 1780, cadet au Régiment de Genevois le 15 mai 1792, puis en 1793 sous-lieut[t] aux Carabiniers piémontais à l'armée d'Italie, capitaine dans l'armée de St-Domingue, passé à la Grande Armée, puis aux armées d'Espagne, de Portugal et de Lyon, chef de bataillon au 20e régiment de ligne, cinq blessures, décoré par l'empereur de la Légion d'honneur pour actions d'éclat à Lützen, officier de la Légion d'honneur le 4 mai 1813, chevalier de Saint-Louis le 24 sept. 1814 : quinze ans de campagnes de guerre. Mort de ses blessures, le 6 juin 1818, à Humilly, à trente-huit ans (*).

CHRISTINE, née à Chalais en 1781, morte à Humilly en 1872.

BENOÎT-DENIS D'HUMILLY DE CHEVILLY, né le 27 septembre 1788 (*). Épousa, en 1817, Dlle Joséphine Olive, nièce de l'intendant Bne Olive, morte à Humilly en 1860 (*).

ÉTIENNE-JOSEPH-FERDINAND, né le 28 mai 1791, mort jeune (*).

MARIUS, né 1829 ou 1830, avocat à la Cour d'appel de Chambéry, a épousé, en 1864, Dlle Marie d'Yvoire. Mort le 16 juill. 1872.

VALÉRIE, née 1832. Epousa, en 1854, le Bon d'Yvoire (François), morte sans enfants en 1880.

CHRISTINE-ALEXANDRINE, au Cte Valentin de Regard de Villeneuve, née 1826, morte 1854.

CHARLES-LOUIS-JÉRÔME, né 1828, Bne Olive (adopté par son oncle), épousa, en 1858, Noémie de Lamare. Mort, 1853, major général de cavalerie en activité, commandeur des SS. Maurice et Lazare, de la Couronne d'Italie, etc., etc.

PIERRE, né en 1819 à Lyon, capitaine dans Royal-Vaisseau, major général en retraite, commandeur des SS. Maurice et Lazare, de la Couronne d'Italie, etc., etc.

XI. JEAN-BAPTISTE, né 1817 à Rumilly. Prêtre, chanoine en retraite à Chambéry, etc., etc.

FRANÇOIS, né 1825, capitaine au Régt de Savoie, puis lieutenant-colonel en retraite, officier des SS. Maurice et Lazare et de la Couronne d'Italie, décoré de la Médaille militaire, mort sans enfants en 1879.

RAYMOND, né le 23 mars 1828, officier au Régiment de Savoie, (a fait toutes les campagnes d'Italie et celle de Crimée), puis capitaine en France, retraité à la suite de blessures reçues à la bataille de Spikeren, chevalier de la Légion d'honneur, a épousé, en 1866, Fanny-Madeleine de Prémorel.

CLÉMENT né en 1831, mort à onze ans (A).

MARIE, née 1865, épousa, en 1892, Edouard Trogan.

FRANÇOIS, né 1867, épousa, en 1892, Marguerite de Marquessac.

BLANCHE, née en 1870.

EDMÉE, née en 1860, ép. Henri de Launay, inspecteur d'enregistrement.

CLÉMENTINE, née en 1863, épousa Félix Laurens, procureur de la République.

JEANNE, née vers 1865, épousa Henri Roux (Drôme)

MARIA, morte à huit ans.

JOSÉPHINE, née 23 avril 1868.

PIERRE, né le 14 octobre 1872.

XII. JEAN-BAPTISTE-PAUL, né le 28 janv. 1870. Sous-lieutenant d'infanterie.

MARIA, née le 18 juillet 1875.

RAOUL, né le 18 novembre 1877.

(A) Autres enfants de BENOÎT DENIS : MONIME ou JÉRONIME, née 1822, morte sans alliance en 1839.
CÉCILE, née en 1820, morte sans alliance le 25 janvier 1863.

ISSUARD. — *Voir* YSSUARD.

IVOLEY (D')

P. d'azur à trois fers de lance d'argent.

Un d'Ivoley (d'Yvolley, Divoley, Devolley, etc.), d'une famille bugiste, qui paraît descendre d'Antoine d'Ivoley, vivant en 1480, secrétaire de Philippe de Savoie, C^te^ de Bresse, puis Duc de Savoie (Guichenon, *Bresse et Bugey*), fut attiré en Savoie, vers 1605, par son mariage avec D^lle^ N. N. Berliet, sœur de l'archevêque de Tarentaise, Jean-François Berliet (*Voir* CE NOM), baron du Bourget. Sa descendance a continué en Savoie une centaine d'années.

N^r^ JEAN D'IVOLEY, conseiller d'État et procureur patrimonial à la Souveraine Chambre des Comptes de Savoie le 30 mars 1611 (Capré, 299). Cohéritier pour un tiers de son oncle l'archevêque, se qualifiait coseig^r^ du Bourget en 1620. Il épousa D^lle^ Claudine Charmont et reçut à son mariage de son dit oncle 3,000 écus. Vivait encore en 1638.

CLAUDINE-JACQUELINE, épousa, contrat dotal du 24 mai 1623 (Arch. Thuyset), Mess^re^ François Favier, chevalier des SS. Maurice et Lazare, auditeur général de cet Ordre en Savoie.

N^r^ JEAN-PIERRE D'IVOLEY, seigneur de la Roche en Revermont et de Verfey, conseiller d'État et procureur patrimonial à la Souveraine Chambre des Comptes de Savoie le 18 avril 1640 (Capré, 299). Il épousa D^lle^ Angélique de Bertrier, Dame de Verfey, fille de N^r^ Louis et de D^lle^ Suzanne de Romans. Cette dernière, marraine de Suzanne ci-dessous en 1638. Angélique testa le 16 août 1695, testament ouvert le 14 août 1697, quelques jours après sa mort (Arch. du Souv. Sén. de Savoie).

N^r^ ANTOINE-FRANÇOIS, avocat au Souv. Sén. de Savoie (Guichenon, *Bresse et Bugey*). Peut-être celui de ce nom, D^r^ ès droits qui fut conseiller d'Etat et procureur patrimonial (en survivance ?) à la Chambre des Comptes le 10 septembre 1653 (Capré, 299).

MARIE-CHARLOTTE. Elle épousa (articles de mariage du 22 juillet 1667, rédigés par notaire le 10 avril 1685, Arch. la Serraz), N^r^ seig^r^ François de Loche, seig^r^ de Montagny. Les articles sont signés par Angélique de Bertrier, mère de l'épouse, par le seig^r^ Devoley, patrimonial en Chambre, le feu (1685) seig^r^ Devoley de la Roche et le seig^r^ Devoley de Verfey, à présent (1685) sénateur au Souv. Sén. de Savoie, et les mariés. Marie-Charlotte, teste le 23 août 1709 (*Ibid.*), déjà veuve : lègue 5,000 fl. à Jean-Baptiste Vulliet de la Saunière, nommant héritière universelle sa fille.

PÉRONNE, baptisée le 14 fév. 1641 (Reg. Par. de St-Léger). Probablement celle qui ép. N^r^ et Sp^e^ Alexandre Brun, M^e^ auditeur aux Comptes.

SUZANNE, baptisée le 17 déc. 1638 (St-Léger), ép. : 1° contrat dotal du 8 mai 1688 (Arch. Thuyset), N^r^ Claude Liordet, seig^r^ de Chardonnaud; 2° cont. dotal du 2 avril 1690 (*Ibid.*), N^r^ Antoine du Fresney, seig^r^ de Monargue.

N^r^ CLAUDE-ANTOINE-FRANÇOIS, avocat patrimonial (pas porté dans la liste donnée par Capré), parrain en 1678. Il est dit frère de Jean-Pierre dans une vieille filiation (Arch. Thuyset). Est peut-être le N^r^ Antoine-François, inscrit ci-dessus comme frère de Jean-Pierre.

N^r^ JEAN-LOUIS D'IVOLEY, seig^r^ de la Roche de Virfey, conseiller d'Etat, auditeur général des guerres, épousa : 1° contrat dotal du 5 juin 1677 (Arch. du Noyer), D^lle^ Jeanne ou Anne, fille de N^r^ Jean-Gaspard Favier, sénat. au Souv. Sén. de Savoie et de D^lle^ Lucrèce Rey, dame du Noyer. (Je corrige ici une faute typographique à l'art. FAVIER, où je dis qu'Anne vivait encore en 1690 : c'est 1688 qu'il faut lire). — Devenu plus tard conseiller de S. A. R. et sénateur au Sénat de Savoie, il épousa 2° D^lle^ Jeanne-Marie Millet, fille de Claude-Ennemond, M^is^ de Faverges, le 26 novembre 1689 (Reg. Par. de Saint-Léger). Elle avait déjà été mariée trois fois (*Voir* MILLIET DE FAVERGES).

FRANÇOISE-CHARLOTTE, 1695.

N^r^ AYNARD, seig^r^ de la Roche (Guichenon, *Bresse et Bugey*).

MARIE-LOUISE DE LOCHE, femme du seig^r^ Salteur, M^is^ de Sanoëns.

Registres Paroissiaux de Saint-Léger à Chambéry.

(2^e^ lit).

MARIE, baptisée le 1^er^ février 1683.

LUCRÈCE, baptisée le 8 mai 1678.

JEANNE-ANGÉLIQUE, baptisée le 16 juillet 1679.

ALBERT, baptisé le 2 novembre 1684.

FRANÇOIS-JOSEPH, baptisé le 8 juillet 1690.

JOSEPH-ANTOINE, baptisé le 29 mars 1686.

FRANÇOISE, baptisée le 30 août 1681.

MARIE, baptisée le 26 mars 1691.

CLAUDINE-SIMONE, née le 2 mai 1693.

A cette époque, ou la famille s'est éteinte en Savoie, ou bien elle est rentrée en Bugey, dans son pays d'origine. Un de ses descendants, N^r^ Alfred, fils de N^r^ Jean d'Ivoley et d'Andréanne de Lauzière, né le 6 avril 1808, était capitaine au 2^e^ régiment de Savoie en 1842 et se retira du service (Matr. de la Brigade, Arch. Thuyset).

Voir, outre Guichenon *(Bresse et Bugey)*, Borel d'Hauterive, *Annuaire*, 1868, p. 155.

JACQUEROD OU JAQUEROD. — *Voir* LOYS (DE).

JAILLET, DE LUCINGE.

P. d'azur au rencontre de bœuf d'argent, corné d'or, accompagné de quatre étoiles de cinq rayons du dernier, une à chaque coin. (Reg. Pat. de Savoie, Arch. de la Chambre des Comptes de Turin, f° 269.)

Cimier : *Un rencontre de bœuf de même.*

Devise : *LABORE ET CONSTANTIA.*

Dans une copie authentique de ces Patentes, Arch. Thuyset, les étoiles sont disposées : *Une en chef, une en pointe, les deux autres à chaque flanc.* La devise : *LABORE ET CONSUETUDINE.*

L'*Armerista* donne aussi la seconde disposition pour les étoiles.

Maître Claude Jaillet,
du lieu de Curtena, paroisse de Lucinge, mandement de Bonne en Faucigny, teste le 26 avril 1575, codicille le 28 juillet 1586 (Inventaire, Arch. Thuyset). Institue héritier Balthazard, son fils, pour les deux tiers de son hoirie, et Claude-Philibert Jaillet, son neveu, pour l'autre tiers, les substituant l'un à l'autre. Mort vers 1586.

Noble Balthazard Jaillet,
de la paroisse de Lucinge, exacteur et receveur des quartiers extraordinaires et deniers de Faucigny. Reçoit des patentes de noblesse le 3 octobre 1598 (Arch. de la Chambre des Comptes, *Voir* plus haut), entérinées le 1er février 1599 (Annexe, Preuves 1723, Bibl. du Roi à Turin), à cause de ses louables déportements « non seullement en sa charge d'exacteur, mais aussy au port des armes tant soubs la charge du feu baron d'Hermance « que du seigr de Pierre Charve, gouverneur du fort de Bonne, sans pour ce avoir tiré aulcune paye ni solde » pour lui et ses descendants des deux sexes, le délivrant de toute finance pour cet anoblissement. Il épousa : 1° le 27 novembre 1579, Louise Milliet. Le 8 janvier 1591 (Arch. Thuyset), Nr Claude, fils de feu Nr Guillaume Milliet, bourgeois de Bonne, règle la dot de sa sœur Louise avec ledit Me (non encore anobli) Balthazard ; 2° contrat dotal du 7 juin 1603 (*Ibid.*), Dme Claudine Reveu, veuve de Nr Jean du Foug. Il teste, le 19 mai 1609 (*Ibid.*), voulant être enterré dans l'église de Lucinge, au tombeau de ses prédécesseurs. Inventaire de ses biens est pris en avril 1618 (*Ibid.*). Le 22 mai 1598 (*Ibid.*), il avait acheté des Nrs de Sacconay le domaine de Lorzier. Sa veuve vivait encore le 10 janvier 1629 (Minut. Moret, *Ibid.*).

Lucrèce, femme : 1° d'Abraham Page, châtelain de Bonne ; 2° Nr Claude-Louis Chesney.

Nr Jean-François Chesney.

Jacquemine, femme : 1° de Nr Nicolas de Lucinge de Châteaublanc ; 2° contrat dotal du 27 décembre 1612, Nr Scipion de Seyssel, seigr de Compois.

Nr Simon, Nr Guillaume, de Seyssel.

Gasparde, femme de Nr Philibert de Sarsonnex, avant 1609.

Philiberte de Sarsonnex à Charles La Porte.

Philiberte, femme : 1° de Me Claude Domen, contrat dotal du 17 avril 1597 ; 2° contrat dotal du 12 décembre 1619, Nr François de Baudry. Elle teste, le 14 mai 1688, en faveur de ses neveux Domen.

Françoise, épousa Jacques, frère de Claude Domen, contrat dotal du 17 avril 1597. Elle teste le 14 janv. 1651 et codicille le 14 septembre 1651 (Arch. Cevins).

Les Nrs frères Domen.

Amblard, héritier universel. Mort avant son père.

Etiennette, héritière universelle de sa mère, épousa, contrat dotal du 27 juin 1621, Nr Melchior du Clos. Elle fit donation de ses biens, le 9 nov. 1652, à Nr Charles du Clos, son fils.

Nr Charles du Clos, seigr de Lorzier, provenu des Jaillet.

Claudine-Françoise, épousa, contrat dotal du 17 juin 1614, Me Nicolas Rebut d'Anthy.

Me François Rebut.

Voir tous ces noms et la note A au f° 213.

?

Nr Pierre-Joseph Jaillet,
major entretenu au Régiment de Verceil, était en 1754 marié à Dlle Marie-Josephte du Plessis. Il mourut, le 13 décembre 1771, âgé de soixante-trois ans environ (Reg. Par. de Thonon).

?

Spect. Jean-Claude Jaillet, avocat au Sénat. Dme Henrie Favrat, sa veuve, marraine, 1728.

?

Egrège Claude-Marie Jaillet, 1759 (Reg. Par. de Saint-Cergues), puis Comte, 1785 (B).
Il reçut des Patentes de noblesse le 4 janvier 1785 (Arch. de Cour) : il est reconnu qu'il descend de la même souche que Balthazard, anobli en 1598, qu'il a toujours vécu noblement. Lui est accordé le titre de Comte annexé au fief qu'il achètera. Le 30 novembre 1787 (*Ibid.*), il est inféodé de la juridiction et biens de Saint-Cergues (acquis de Nr Louis Rebut). Le 11 janvier 1788 (Arch. du S. S. S.), il est investi dudit fief et de la juridiction de la paroisse de Saint-Cergues en titre et dignité de Comté. — Il épousa Dlle Marie-Françoise de Livet de Moisy. Morts tous deux avant 1814.

Registres Paroissiaux de Saint-Cergues.

Claudine-Josephte-Françoise, née le 25 janvier 1759, morte le 14 juin 1760.

Jean-Louis, né le 17 octobre 1771.

Pierre-Marie, né le 1er août 1760.

Cte Jean-Marie Jaillet de Saint-Cergues,
né le 17 janvier 1762, président au S. S. de Savoie, épousa, le 14 février 1814 (Reg. Par. de Thonon, où il est dit né à Vetraz), Dlle Louise-Péronne-Marie Vignet de Montgex. Mort le 25 août 1846, à quatre-vingt-quatre 84 ans (*Ibid.*).

Françoise
a épousé le Bon Somano.

Joseph Jaillet de Saint-Cergues,
ancien conseiller honoraire à la Cour des Comptes, chevalier de la Légion d'honneur et des SS. Maurice et Lazare, a ép. Mlle de Genève de Boringe.

A. Les filles de Balthazard partagèrent son hoirie entre elles le 30 mai 1628 (Arch. Thuyset). Nᵉ Charles du Clos (ci-dessous) réunit presque toute l'hoirie des Jaillet (notamment le domaine de Lorzier), sauf la septième part qu'il dut céder à Henri Jaillet ci-dessous, par transaction du 14 janvier 1667. En résumant de nombreux actes de mes archives, je constate qu'il réunit les droits que Nᵉ Jean-François Chesney avait cédés aux Lucinge d'Arenthon le 19 mars 1653 ; ceux que Simon et Guillaume de Seyssel avaient de leur chef et comme héritiers de leur frère utérin Lucinge-Châteaublanc, le 8 novembre 1707 ; ceux des Rebut, le 28 avril 1640 et 19 février 1657 ; des Nᵐᵉˢ Domen, de leur chef et comme héritiers de leur tante Philiberte et d'Égr. Charles La Porte, au nom de ses enfants, héritiers par Philiberte de Sarsonnex, leur mère, de Dᵐᵉ Gasparde Jaillet.

B. J'ai le regret de n'avoir pu trouver aux Reg. Par. de Saint-Cergues le nom de ses père et mère.

JAILLET, DE SAINT-CERGUES, PUIS COMTES DE SAINT-CERGUES, MÊME SOUCHE.

N. N. Jaillet, habitant Saint-Cergues en Chablais. Il épousa Dᵐᵉ N. N., qui était veuve ou fut ensuite la femme de Nᵉ N. N. Lullin, de Saint-Cergues.

N. N., femme de Nicolas Guichol, 1609. Elle avait d'autres sœurs.

Nᵉ Dᵐᵉ Jeanne, femme d'Égrège Claude David, avant le 1ᵉʳ février 1630 (Reg. Par. de Thonon).

Mᵉ Claude-Philibert Jaillet, de Saint-Cergues, demeurait à Évian lors du testament de son oncle Mᵉ Claude (1575), qui le nomma cohéritier universel pour un tiers de son hoirie. Il figure dans un acte du 18 mars 1576 (Titres Eschavannes) comme frère utérin de Nᵉ François Lullin de St-Cergues. Cousin de Nᵉ Balthazard Jaillet ci-contre, qui le nomme dans son testament, 1609, le priant d'être le conseiller de ses héritiers. Il fut témoin au contrat de mariage du 27 juin 1621 (Arch. Thuyset) d'Étiennette Jaillet ci-dessous, sa proche parente.

Bertrand-Gaspard, obtiennent, par 5 nov. 1599 (Arch. S. S. S.) la permission d'aller étudier à Tournon en France. Mort avant son père, laissant une fille naturelle.

Claude-François, Patentes du Mort très probablement avant son père.

? Jean-Antoine Jaillet, neveu charnel de Balthazard qui le substitue à Amblard en son testament de 1609.

? Nᵉ Jean-Jacques Jaillet. Sa veuve, Dᵐᵉ Françoise, fille de Nᵉ Claude Forestier, seigʳ d'Yvoire, fait une cession, le 27 août 1633 (Minutᵉ Moret, arch. Thuyset), à la Visitation de Thonon.

Péronne, femme de Mᵉ Maurice Guyot, 1624.

Mᵉ Jean-Louis Jaillet, de Saint-Cergues, substitué au testament de Balthazard, qui l'appelle *son neveu* (petit-neveu). Il réclamait, dès le 21 novembre 1647, la septième partie de l'hoirie de Balthazard, à cause de son testament, contre les possesseurs de ces biens. Il vivait encore en 1667.

Péronne, légataire au testament, 1609.

Marie-Baptiste, visitandine à Thonon en 1665 (Arch. Thuyset).

? Spᵗ Balthazard Jaillet, mort le 30 mars 1698 à soixante-dix-sept ans (Reg. Par. de Saint-Cergues).

? Le Sʳ Michel Jaillet, major au Régiment de la Châtre, en France, parrain, 1697 (*Ibid.*).

Henri Jaillet, de Saint-Cergues, mandataire de son père, se désiste, 14 janvier 1667 (Arch. Thuyset), du procès avec les du Clos, se réservant ses droits sur les autres possesseurs de l'hoirie de Balthazard. Mort avant 1726.

Spectable Jean-Baptiste, natif d'Avully, officier du solde, témoin à Thonon, le 13 mai 1726 (Arch. Thuyset). Probablement celui qui était marié à Dˡˡᵉ Louise Bally, marraine en 1732 d'une fille de Marie (Reg. Par. de Thonon).

? Mᵉ Henri Jaillet, notaire collégié, parrain, 1728 (Reg. Par. de Saint-Cergues).

? Le Sʳ Amé Jaillet et Dᵐᵉ Françoise Vignet, mariés.

? Dᵐᵉ Marie Jaillet, femme de Spectᵉ Maurice Buttet, lieutenant juge maje de Chablais, avant 1732.

? Dᵐᵉ Marie Jaillet, de Saint-Cergues, femme du Sʳ Antoine Ruffin, châtelain de Larringe, 1696 (Reg. Par. de Larringe).

Reg. Par. de Saint-Cergues.

Jean-Marie, né le 25 septembre 1729.

Henrie, née le août 1728.

? Félix ? Jaillet a épousé Mˡˡᵉ de Quimier de Pontverre, avant 1759.

Louis-Joseph-Madeleine, né le 8 janvier 1765, épousa Dˡˡᵉ Françoise Milliox.

Anne-Marie, née le 16 mars, baptisée le 15 novembre 1763, épousa M. Frère.

N. N., épousa M. Ginet.

Le Cᵗᵉ Marie-Humbert Jaillet de Saint-Cergues, né à Lancy, près Genève, le 5 messidor an XI (25 juin 1803). Officier supérieur d'artillerie, puis major général commandant la brigade de Savoie, décoré de la Médaille d'argent pour action d'éclat, 1848 ; passé au service de France, général de division, grand officier de la Légion d'honneur par décret du 11 août 1867 (50 ans de services, deux campagnes, deux citations), grand officier des SS. Maurice et Lazare, etc. Épousa : 1° le 27 avril 1854, Dᵐᵉ Olympe Roget de Cholex, veuve du Cᵗᵉ Gibellini-Tornielli; 2° Mᵐᵉ Elisabeth-Henriette de Fernex, veuve du Cᵗᵉ de Saint-Bon. Mort à Veigy, le 8 juillet 1880, à soixante-dix-sept ans. Elle, morte le 21 août 1885, à Veigy.

JOLY

SEIGNEURS D'ALERY (ou ALLERY) ET LA ROCHE

Selon les dépositions des témoins aux Preuves pour la Chevalerie des SS. Maurice et Lazare (Authentiques aux Archives Manuel, 1628), on voyait en l'église de Saint-Dominique d'Annecy les armoiries des Joly, savoir : *d'argent à deux chevrons (brisés) de sable accompagnés d'un croissant de même en pointe*. C'est la version que je crois devoir suivre.

Selon Besson et l'*Armerista* du Comte Franchi-Verney : *de sable à deux chevrons d'argent*.

Les émaux ont dû être changés plus tard et le croissant a été supprimé. Du moins les Lucas ont suivi ces deux changements (*Voir* Lucas).

Quant à la *disposition* des chevrons qui auraient été brisés, il est bien difficile de savoir ce que les témoins entendaient par ce mot : dans le doute, je m'abstiens. C'est peut être pour cette raison que plusieurs concessions d'armoiries blasonnent les chevrons *brisés*, disposition dont la figuration n'a pas tenu compte.

Maître Pierre Joly, bourgeois d'Annecy, passa une reconnaissance en faveur du Prince, le 31 mai 1453 (Arch. Savoiroux), et reçut des reconnaissances, en deux volumes, 1457-1490 *[Ibid.]*, à cause de sa maison-forte de la Roche. Honorable seigneur maître Pierre Joly « mercator et talliendarius domini nostri comitis », reconnut, le 31 mars 1473 *[Ibid.]*, tenir en fief noble dudit C^te^ de Genevois des rentes, servis et hommages par lui Pierre achetés de Jean et Pierre de Belossier qui furent auparavant d'Henri de Charrières et de ses petites-filles, situés à Menthonnex, Cossy, Mognier, etc. N^e^ Pierre Joly prête hommage et reconnaissance nobles le 26 août 1496 (Pr. des SS. Maurice et Lazare). N^e^ Pierre Joly achète, le 16 février 1498 *(Ibid.)*, des servis de N^e^ Michel Monon. Il teste, le 8 octobre 1506 *(Ibid.)*, nommant son fils et ses trois petits-fils. Un acte du 23 janvier 1509 (Arch. Savoiroux), est passé à Annecy, dans la maison des héritiers de N^e^ Pierre Joly « ubi est hospicium signi Sancti Georgii ».

N^e^ Bertrand Joly.
Il épousa D^lle^ Gasparde Lambert, laquelle testa le 19 juin 1540 en faveur de son fils François. Elle fut héritière usufruitière de son fils Rodolphe, 1520. Le..... 1517, elle obtint un indult du pape Léon X pour elle et ses enfants, en considération de ce qu'elle était sœur germaine de R^d^ Messire Pierre Lambert, chanoine de Genève, depuis évêque de Caserte, fondateur des Célestins de Villarsallet et de Saint-François d'Annecy.

N^e^ Janus,
mentionné par son aïeul (1506), cohéritier de son frère Rodolphe en 1520. Destinée inconnue.

N^e^ et Spect^r^ François Joly, D^r^ ès droits,
cohéritier de son aïeul, héritier de sa mère. Seig^r^ de Billia en Michaille (que lui vend, le 20 juillet 1557, Sébastien de Luxembourg, selon le *Pourpris Historique*), de la Roche et d'Alery, conseiller d'État et sénateur au Souv. Sén. de Savoie, par Patentes du 7 janvier 1571. Il teste, le 9 avril 1568 (*sic*), prélèguant la maison-forte de la Roche en faveur de son fils Jean, nommé cohéritier pour le reste avec ses deux frères Jean-Balthazard et Marin. Nomme tutrice sa femme Claudine-Catherine de Crans, fille de N^e^ Janus et de Marguerite de Versonnay.

N^e^ Rodolphe,
mentionné par son aïeul en 1506. Chanoine de la cathédrale de Lausanne, il teste le 19 octobre 1528 ; usufruit à sa mère ; héritiers, ses frères François et Janus.

N^e^ Jean-Balthazard, cohéritier universel de son père. Destinée inconnue.

Sébastienne, pupille de sa mère.

N^e^ et Spect^r^ Jean Joly,
seig^r^ de la Roche et d'Alery, conseiller de S. A., capitaine du château et ville d'Annecy, puis premier chevalier au Souv. Sén. de Savoie. Le 15 août 1609 (Arch. Thuyset), il reconnaît tenir d'Henri de Savoie, duc de Nemours et de Genevois diverses rentes et terres au mandement d'Annecy (reconnues précédemment par N^e^ Louis de Saint-Jeoire) et autres droits féodaux. — Il épousa, contrat dotal du 19 octobre 1587, Claudine, fille de N^e^ Jean-Antoine de Locatel et de Jacquemette de Michaille. Il fut, en 1613, tuteur des enfants de François de Sonnaz, exécuté après l'escalade de Genève.

N^e^ Marin (ou Marius),
cohéritier universel de son père. Qualifié de seig^r^ de Billia dans une vente de vignes à Montmélian qu'il fait le 27 juillet 1580 (Arch. la Place), avec N^e^ Jean, son frère. Il épousa D^lle^ Jeanne de Bruel, veuve du seig^r^ de la Poëpe (1582, Arch. du Souv. Sén. de Savoie).

Adrienne,
mariée à N^e^ Bertrand Lucas, avant 1625 (Reg. Par. de Chambéry). — C'est par ce mariage que la seigneurie d'Alery est passée chez les Lucas.
Voir Lucas.

N^e^ Henri de Joly,
page du sérénissime Prince Thomas de Savoie, postulant, fait ses preuves pour la chevalerie de justice des SS. Maurice et Lazare. Tout ce qui, dans les faits ci-dessus, n'a pas d'autre marque de provenance, est prouvé par ces Preuves authentiques aux Arch. Manuel. Mort sans descendance connue.

Jeanne-Denise,
baptisée le 22 avril 1604 (Reg. Par. de St-Maurice d'Annecy).

D^lle^ Claudine de Joly,
épousa, par contrat de mariage du 2 septembre 1606, Humbert de Menthon-Lornay, seig^r^ de Premery. Elle teste, veuve, le 18 janvier 1654 (Arch. Chitry).

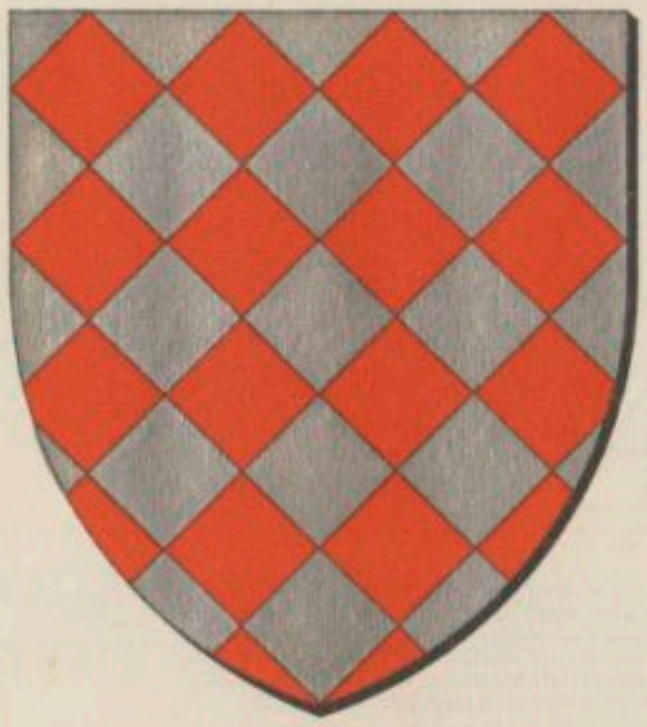

JOLY, DE THONON

SEIGNEURS DE VALLON, DE DRUSILLY, DE LA TOUR DE CHIGNENS ou CHIGNAN.

Portent : *Losangé d'argent et de gueules.*

C'est le blason des nobles d'Albier ou Alby (*Voir* plus bas).

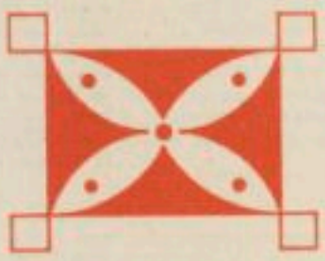

Cette ancienne famille était de bonne condition libre dès le XV^e^ siècle, mais je ne peux faire remonter sa noblesse qu'à la charge de notaire et secrétaire ducal exercée par Mathieu Joly, de 1451 à 1470. Sa noblesse était officiellement reconnue dès l'an 1496.

Les descendants de Mathieu ont fait des efforts pour remonter plus haut que Mathieu et ils ont trouvé un écho dans Guichenon, lequel, dans ses manuscrits, fait descendre Mathieu de N^e^ Jean Jolly de Montrichier qui testa en 1319. Or, comme Mathieu, son prétendu fils, vivait encore certainement en 1467, il faut constater entre le testament du père et la survivance du fils un intervalle inadmissible de cent quarante-huit ans..... qui, pourtant, n'a pas effrayé le grave Guichenon (1).

J'ai, dans mes archives, un parchemin du 26 février 1460, d'après lequel on a voulu établir que ce Mathieu, secrétaire ducal, était fils de N^e^ Jean de Montrichier dit Jolly. Un faussaire très maladroit n'a pas su assez dissimuler ses complaisances : on peut voir avec certitude sous les surcharges, que le texte mentionnait simplement un N^e^ Jean de Montrichier et un Mathieu Joly, notaire, sans aucune marque de filiation de l'un à l'autre. Dans un autre acte de 1521, concernant les nobles Joly, la signature du notaire a été grattée et le naïf prétendant — on ne peut que très vaguement saisir sa pensée — écrit sur la cote de ce parchemin : « Contract par lequel se voit la difference des nobles Jolly d'avec un Jolly, notaire! » Or, si l'on a gratté la signature, on a laissé subsister le *signum*, et c'est indubitablement celui, tel que je le vois figuré sur une charte de 1522, de M^e^ Guillaume Joly, notaire, propre neveu de celui en faveur duquel est passé l'acte.

Si je n'ose accepter l'autorité de Guichenon disant que Mathieu était fils de D^lle^ Péronne d'Albier et héritier du nom (?) et des armes d'Albier (*Voir* plus haut), il est certain que les Joly portèrent ce blason. Dans une reconnaissance du 2 décembre 1496, N^e^ François Joly (fils dudit Mathieu), se dit noble « vigore quorumdam titulorum per quondam baronem de Albiaco « nobili Matheo Joly de Thonon..... datorum ut de ipsa donatione constat quodam publico « instrumento per egregium virum Mermetum Cornuti notarium publicum de anno domini « M° iiii^e^ sexagesimo quarto indictione 12^a^ et die quinta mensis aprilis recepto et per « Illustrem Carolum ducem Sabaudie debite laudatum ». Je trouve là un genre d'anoblissement inconnu. Bien plus tard, dans une reconnaissance de l'an 1609, Guy Joly, seig^r^ de Vallon et Drusilly, fait remonter ses droits à Mathieu, homme lige du Duc de Savoie « par vertu « de certaines armes données audit feu N^e^ Mathieu ». Si le Duc Charles a dûment approuvé, il n'y a rien à dire (2).

Cette famille, après avoir acquis une certaine importance à Thonon, sa ville natale, s'est éteinte à la fin du XVIII^e^ siècle.

(1) La figurine remplaçant la lettre ornée est le signe notarial dudit Mathieu.

(2) Mathieu était notaire, ainsi que ses fils Bon et Jean et ses petits-fils Bon et Guillaume, qualifiés d'Égrèges en 1516. Suivant les lieux et les époques, on se faisait relever de ces fonctions comme étant « méchaniques ». Dans les cas les plus favorables, puisque le notariat — très injustement à mon avis — était tenu pour *dérogeant*, l'on doit considérer cette origine de noblesse — si répandue qu'elle soit — comme douteuse.

JOLY. — *Voir* au SUPPLÉMENT.

Tout ce qui n'a pas d'autre marque de provenance est prouvé par des actes, par l'Inventaire de l'hoirie de Ferdinand (1637) et par le Livre de Raison de François, les Minutaires de Me Moret, notaire, le tout dans mes archives.

JACQUES JOLY,
vend, le 11 février 1445, à son frère Mathieu une vigne sur Crête.

V° Mess^re CLAUDE,
curé de Thonon, 1541, des Clets, 1543, de Rumilly-Saint-Cornillon, 1527. Achète une maison à Allinges, 23 janvier 1521. (C'est l'acte à signature biffée dont il est parlé au f° 215). Le 9 août 1516, il fait donation à EGNÈGES Bon et Guillaume, ses neveux, fils de feu N^e Bon, d'une maison à Thonon, abornant, rue de Vallon, la tour de N^e Georges Joly.

N^e et Ég^e BON JOLY,
notaire et secrétaire ducal, possédait une maison à Thonon en 1497. Épousa D^lle Louise, fille de N^e Louis de Morsier, qui avait également une maison à Thonon. Il teste, le 14 août 1513. Veut être enterré dans l'église de Saint-Hippolyte de Thonon. Elle, fut tutrice et vivait encore en 1523. — Selon l'Inventaire, il a fait la branche des Joly de Lorraine et d'Allemagne. Selon les manuscrits de Guichenon il prit, ainsi que sa postérité, le nom de Montrichier et épousa Charlotte de Clermont. Cela m'est totalement inconnu.

V° Mess^re LOUIS,
témoin à un acte de 1513, avec V° Mess^re Claude ci-contre.

? c.c.c.c.c.

LOUIS,
B^on de Montrichier (Guichenon, manuscrits).

LOUIS,
réclame et obtient, en 1564, sa part de l'hoirie des fils de N^e Janus de Morsier. Fils de Bon, peut-être de Bon ci-contre, et non du ci-dessus.

Ég^e GUILLAUME,
étaient notaires en 1516. Cohéritiers universels de leur père par son testament du 14 août 1513. Ils constituent une dot à leur sœur, hypothéquée sur leur domaine d'Excenevex.
Encore notaire, 1521-1522. Mort avant 1543, alliance inconnue.

Ég^e BON JOLY,
Il est nommé abornant N^e Georges Joly « aqua « labente contra Marcla » et N^e François Joly. Il a peut-être été marié et père d'un Louis.

JEANNE,
légataire, 1513.

RAYMONDINE
légataire en 1513. Épousa, contrat dotal du 17 août 1517, N^e Clément Pochat

ANÉ,
B^on de Montrichier (Guichenon).

?

N^e JEAN,
bourgeois de Thonon et Yolande de Monthey, sa femme, vendent des biens à Thonon à Guy de Genève, le 3 mars 1568.

N^e JEAN, LOUIS, JACQUES, THOMAS,
Étaient indivis pour un quart des biens reconnus en 1545 par leurs cousins François, Georges, Jean et Sébastien. Leur postérité, s'il y en a, m'est inconnue.

N^e JEAN,
pupille, 1545. Maître d'hôtel du M^is de Lullin qui, en récompense de ses bons services, lui fit donation d'une maison à Thonon le 20 août 1567. Il avait épousé D^lle Jeanne, fille de N^e Jacques du Nant, seig^r de Féterne, contrat dotal du 11 octobre 1573? (Arch. Saint-Sixt). Cette même année elle était remariée à N^e Louis, fils de feu François Favre de Bonne.

SÉBASTIEN,
pupille, 1545, vivait encore en 1579.

JEAN,
B^on de Montrichier, épousa N. N. de Grammont. La filiation de Guichenon (Man., vol. 26, n° 7) s'arrête à lui. Fragment publié comme simple curiosité.

?

D^lle JACQUELINE,
fille de N^e ..... Joly de Thonon, femme de N^e Bernard Livet, auquel elle apporta des biens à Thonon et au Noyer (vendus par ses fils en 1655-1656, Arch. Thuyset).

N^e FRANÇOIS-PROSPER,
né posthume, mort à quatre mois. Sa mère hérita de lui.

NICOLAS,
fut d'abord d'église et prieur de Saint-Jeoire, puis capucin en 1614 ou 1615, sous le nom de Père Prime. Mort en 1644 de la peste à Paris, à son retour de Carcassonne « où il estoit allé prescher ».

GASPARDE,
légataire, 1618, épousa N^e Sébastien de la Mar, capitaine au fort des Allinges, constit. dot. du 10 mai 1612, quittance du 4 septembre 1617. Morte le 20 avril 1628 (Reg. Par. de Thonon).

ÉTIENNE,
teste en faveur de son frère Ferdinand le 6 avril 1618, mort le 18 suivant, sans enfants.

GABRIEL,
devait être le fils aîné, vivant en 1610 (Reg. Par. de Thonon), mort dans les troupes avant son père.

ANTOINETTE,
née 16 juillet, morte 6 août 1632.

MARIE,
née 5 septembre, morte 12 décemb. 1621.

FRANÇOIS, seig^r de la Tour de Chignan,
né le 30 janvier 1629 (baptisé le 1^er février, Reg. Par. de Thonon). Il épousa D^lle Charlotte Mathieu, dont un fils unique. Elle, morte 22 juillet 1677, enterrée à la chapelle de Saint-Éloi à Saint-Dominique de Chambéry. Il mourut à Chignan, le 6 mai (enterré le 7, Reg. Par.) 1669. A propos de la naissance de son fils unique, il écrit : « Nota que « j'ai commence ceste année 1663 à me signer de Joly nonobstant que « par ci-devant j'eusse de coustume de mettre un *l* de plus : à quoi je « manquais d'autant qu'il ne fault qu'une *l* en nostre surnom, ce que « j'ay voulu mettre en memoyre, etc., etc. ». Ce qui n'a pas empêché son fils d'écrire de Jolly.

JEAN-CLAUDE,
né le 24 août 1624, mort le 27 octobre (enterré le 28, Reg. Par. de Thonon), 1624.

PIERRE-FRANÇOIS,
né le 4 janvier 1623, mort le 19 septembre 1624.

VIII. FRANÇOIS, seig^r de Chignan et Vallon.
Seul mâle de la ligne de Guy, né le 25 juillet 1632, confirmé le même jour que son père, le 26 octobre 1663, par Monseig^r d'Arenthon. Épousa, le 10 mars 1679 (contrat dotal du 22 août 1678), M^le Claudine d'Arenthon, nièce de l'évêque Prince de Genève. (On trouve aux Arch. de Saint-Sixt la date du contrat dotal 1684 ?) Avant son mariage, avait testé en faveur de l'hôpital de charité de Thonon. Il testa 2^e le 22 mars 1683 (Arch. Saint-Sixt), voulant être enterré dans la chapelle fondée dans l'église de Thonon, sous le vocable des Cinq Plaies de Notre-Seigneur. Légue à D^me Charlotte Bruno, sa belle-mère, « son pourtraict de dyamant et la plus belle de ses cavales ». Elle, veuve, se remaria avec N^e François-Marie de la Fléchère, teste le 22 mars 1683, morte 31 décembre, enterrée 1^er janvier 1732 (Reg. Par.).

MARTHE-RAYMONDINE,
héritières universelles de leur père : leur était substituée la chapelle des Cinq Plaies. Elle épousa, le 26 février 1705 (Reg. Par. de Thonon), N^e Claude-François de Saint-Sixt. Elle teste, le 17 septembre 1746, en faveur de son fils (2). Enterrée le 13 octobre 1750.

IX. CHARLOTTE,
née 24 juillet 1680. Teste 4 mai 1697 (Religieuse ??).

MARIE-AMÉDÉE,
née le 22 janvier 1683 (Reg. Par. de Thonon), morte le 27 suivant, enterrée à Anthy, dans le tombeau des Joly, chapelle de Notre-Dame, « place de nostre maison ».

TABLEAU I.

I. N^r^ et Égrégo MATHIEU JOLY,
notaire, 1451-1457, secrétaire ducal, conseiller et bourgeois (1467) de la ville de Thonon, homme lige du Duc de Savoie. *Voir* ce qui le concerne ainsi que sa prétendue origine au f° 214. Il épousa : 1° une demoiselle Clavel ; 2° Marguerite de Malva. Selon une vieille filiation, il aurait épousé Jacquemette *de Alpis*.

Il y avait à Genève des N^rs^ Joly : ainsi N^r^ François Joly, bourgeois de Genève, dont la fille, N^r^ Jeanne, épousa Ansermod Troliard, habitant de la cité d'Aoste, contrat dotal du 6 août 1486 (Arch. Thuyset). Elle céda tous ses biens à N^r^ Aymonet de Grières et notamment une maison avec jardin à Genève que celui-ci vendit, le 29 octobre 1486 (*Ibid.*), à Janin de la Mare, bourgeois et marchand dudit Genève.

II. N^r^ FRANÇOIS JOLY *(2^e^ lit ?)*, bourgeois de Thonon.
Il prête reconnaissance, comme homme noble en faveur du Duc de Savoie, le 2 décembre 1496 (*Voir* le texte, f° 214). Le 16 mars 1498, il fut, comme noble, exempté du payement des subsides. Les syndics de Thonon voulurent le taxer et pour le contraindre firent à son préjudice « capi et levari unum morterinum de metallo ».

JEAN. GUILLAUME.
Voir LEURS ARTICLES ET DESCENDANCES AU TABLEAU II.

Il recourt au Duc qui, par Lettres du 16 juin 1500 (Titres Eschavannes), mande aux syndics de ne pas le molester. Il épousa D^lle^ Françoise Vieux de Monargue et teste le 18 août 1531. Il achète, le 15 février 1520 (Titres Eschavannes), tous les droits que Jean-François de Blonay, bailli de Chablais, avait sur les biens des nobles de Marval, tant deça que delà la Dranse, y compris l'hommage que les Marval devaient à Blonay.

III. JEAN ou JEAN-LOUIS.
Il épousa Madeleine d'Entremonts, laquelle, veuve, tutrice de Jean, Georges et Sébastien, avec son fils aîné François, passa reconnaissance à cause du château de Thonon, le 15 juin et 18 juin 1545. Suivant les Manuscrits de Guichenon, il épousa Jeanne de Montbel d'Entremonts, ce dont il ne me résulte point.

R^d^ Mess^re^ ANTOINE,
curé de Saint-Pierre de Cornillon, 1549, mort avant 1553.

DANIEL,
porté dans une vieille généalogie comme religieux de Saint-Pierre-de-Luxier ??

IV. FRANÇOIS, coseig^r^ de la Val d'Aulps.
Il épousa D^lle^ Françoise de Leydier, quittance dotale du 15 novembre 1553. Il possédait les moulins et battoir de la Croix à Thonon. Il vendit, pour 800 écus d'or sol, ses droits sur la Vallée d'Aulps au seig^r^ de Rovorée, le 29 avril 1565. Il testa, le 20 août 1573 et 24 décembre 1582 (confirmant le premier) et nommant héritier universel son neveu Guy (fils de Georges, frère du testateur). Lègue 500 fl. à l'hôpital de charité de Thonon et 500 au Collège fondé par Humbert-François Escherny. Testament fait dans sa tour de Chignan.

N^r^ GEORGES, seig^r^ de Drusilly.
Le 12 décembre 1544, se reconnaît homme lige et noble en vertu de certaines armes données à feu N^r^ Mathieu Joly. A cause de l'hérésie, quitta le Chablais et alla en Bugey, où il obtint sentence contre les syndics d'Ambronay en janvier 1566, après enquêtes au Sénat de 1565, pour l'exemption des tailles. Il y épousa D^lle^ Pernette, fille de feu N^r^ Hector Thibaud et en eut trois enfants qui furent mis sous la tutelle de leur oncle François, après que leur mère se fut remariée à N^r^ et Sp^e^ Jacques Fumet, juge du Comté d'Allinges, D^r^ en droits et citoyen de Grenoble.

V. GUY, seig^r^ de Drusilly,
héritier universel de son oncle François : dans un acte du 12 septembre 1608, se dit héritier testamentaire de N^r^ Jacques de Menthon, seig^r^ de Drusilly (il désintéressa avec 2,640 fl. les Gumoëns et les Beaufort pour leur renonciation à tous droits sur Drusilly). Il prêta reconnaissance en fief noble pour le château ruiné de Drusilly, paroisse de Margencel, terres, prés, etc. en dépendant, le 27 octobre 1609. Il avait épousé, avant cette date, D^lle^ Marguerite de Prez, D^me^ de Drusilly (en partie), fille de N^r^ Gabriel, seig^r^ de Corcelles. Comme mari de ladite Marguerite et droit ayant de feu Jean-Gaspard de Prez, il transigea le 25 septembre 1612 avec N^r^ Ferdinand Bovier, tuteur des enfants de Ferdinand de Prez, seig^r^ de Corcelles, et reçut 4,600 écus d'or à prendre sur ladite seigneurie (1). Il mourut d'apoplexie à Anthy « ab intestat » et fut enterré à Thonon (Reg. Par.), le 17 janvier 1618.

JEANNE,
légataires et substituées avec leurs mâles au testament de leur oncle, 1582.
femme de Sp^e^ Charles Liffort, quittances dotales de 1588 à 1610.

ANTOINETTE,
à N^r^ Jean-Baptiste de la Fléchère. Quittance dotale, 1578. Veuve av. 1607.

VI. FERDINAND, seig^r^ de Vallon et Drusilly,
vendit cette dernière seigneurie avec les masures du vieux château, terres, prés, juridiction haute, moyenne et basse, hommages, rentes, etc., le 2 mai 1626, pour 4,500 ducatons à Henri de Vidonne de Charmoisy, Marclaz, etc. Héritier universel de son frère, 1618. Il épousa, contrat dotal du 10 janvier 1619, D^lle^ Claudine, fille de N^r^ Maurice de Brotty, morte à Thonon en 1636 (Reg. Par.). Il écrit lui-même son livre familial, continué par son fils François. Il mourut dans sa maison de Chignan « ab intestat » en 1637.

MARIE,
légataire, 1618. Visitandine à Thonon ou à Annecy.

JEANNE-PHILIPPINE,
légataire, 1618, baptisée le 6 janv. 1602 (Reg. Par. de Thonon). Visitandine à Thonon ou à Annecy.

CLAUDINE,
reçue religieuse à la Visitation d'Annecy, par R^dme^ Mess^re^ Claude de Blonay, Préfet de la Sainte Maison, procur. de R^de^ Mère Jeanne-Françoise Fremyot, supérieure dudit monastère.

VII. MAURICE-GABRIEL,
« mon fils aisné, né le 5 avril 1620 par un dimanche », baptisé le 26 (Reg. Par. de Thonon). Il épousa D^lle^ Marie-Marthe des Bigots de Scenantes en Lorraine en 1646, morte le 12 décembre 1647. Il était cornette dans la Cavalerie de Savoie et mourut d'esquinancie à Chignan, enterré avec sa femme à Thonon (Reg. Par.), le 14 mai 1648. Il ne testa pas « layssant la mayson à son frère François, qui l'a continuée ».

CLAUDINE-CATHERINE, dite DE VALLON,
baptisée le 3 novembre 1626 (née le 10 juin précédent, Reg. Par. de Thonon). Supérieure, dès 1634, de la Visitation de Thonon, achète, 10 juin 1636, de N^r^ Antoine Fornier, seig^r^ d'Yvoire, tous ses biens d'Excorisy, morte au couvent, 1^er^ janvier 1681.

JACQUES-JEAN,
né le 19 septembre 1633 : il se « noyat à la baigne estant au collège », enterré le 25 juin 1644 (Reg. Par. de Thonon).

N. N., fille,
née et morte le 27 novembre 1647, après avoir reçu le baptesme.

DENISE,
fille naturelle, légataire pour 500 flor., 1683.

(1) Le fief de Drusilly donna lieu à des discussions motivant des actes innombrables. *Voir* le résumé aux *Fiefs*. Il posséda, de 1594 à 1596, en tout ou en partie l'ancienne abbaye du Lieu.

(2) Claude-Joseph-Marie de Saint-Sixt, comme héritier universel de sa mère, reconnut, le 18 juin 1774, tenir des biens et rentes féodales en suivant les reconnaissances passées par les N^rs^ de Joly et notamment celle de François (IV), fils de Jean-Louis, en 1542.
Dans une reconnaissance du 18 septembre 1609, Guy mentionne les biens jadis reconnus par N^r^ François Joly, comme mari de Pernette, fille de Renaud Berdin, sa femme. Est-ce un second mariage de François (IV) ?

TABLEAU II.

II. N^e Ég^r JEAN JOLY,
fils de Mathieu (*Voir* au 1^er Tableau : peut-être du 1^er lit).
Il était notaire et coadjuteur de son père en 1457. Sa femme Bonette (ou Gabrielle) d'Anthy est nommée dans une reconnaissance que Jean passe, de concert avec ses frères, pour des biens provenus des N^es Jean d'Alby et Jacques d'Anthy (oublié de marquer la date de cet acte que j'ai lu aux Archives de Cour à Turin). D'après les termes d'une reconnaissance (citée dans la reconnaissance faite en 1774 par Claude-Joseph-Marie de Saint-Sixt), le 9 septembre 1489, il y a quelque ambiguité entre ce Jean, père d'un Georges, et Jean (III, Tableau I), qui fut aussi père d'un Georges. Vu la transmission des biens directement au seig^r de Saint-Sixt, la reconnaissance 1489 paraîtrait être faite par ce dernier.

N^e GUILLAUME JOLY,
fils de Mathieu (*Voir* au 1^er Tabl.). Peut-être du premier lit. Est qualifié dans l'acte de 1541 ci-dessous de bourgeois de Genève : qualité biffée et remplacée par bourgeois de Thonon. Alliance inconnue.

III. N^e GEORGES JOLY.
Était notaire comme son père et son aïeul. Suivant une vieille généalogie, il obtint de Jean de Plano, Comte Palatin, des patentes de notaire impérial le 30 mai 1496 et aurait épousé Marguerite de Nabur ? Il reçoit un acte comme notaire en 1520. Suivant Galiffe, I, 135, il épousa D^lle Antonie, fille de N^e Perrin de la Mare de Genève, sœur d'Étienne, seig^r de Vanzier, syndic de Genève, en 1506.

?
N^e PIERRE JOLY.
Les seigneurs de Berne lui albergent, 26 février 1543, une vigne procédée du Prieuré de Draillans à Chignan, abornant les nobles Joly.

N^e PIERRE JOLY,
de Thonon,
vend, le 17 novembre 1541, à son oncle R^d Mes^re Claude Joly (Tabl. I), une vigne aux Sept-Voies, abornant N^e Georges Joly. Alliance inconnue.

IV. N^e PIERRE,
indivis pour un quart pour des biens reconnus par eux et leurs cousins des deux branches, 17 septembre 1545.
Il épousa : 1^e Jeanne de Bottolier; 2^e Claudine Tissot, selon une ancienne filiation.

N^e JEAN,
avec D^lle ..... Jolain, sa femme, vendent des vignes à Tully, le 11 janvier 1571. Descendance inconnue.

LOUISE,
femme de Nicolas Goutrouz de Fribourg. Quittance dotale de l'an 1532.

N^e FRANÇOIS JOLY.
Reconnaît avec ses cousins, le 20 juin et 17 septembre 1545. Est probablement le N^e François qui fut héritier de N^e Humberte N. N., sa tante, femme d'Égrège Humbert Cordier, notaire de Sallanche. Il donne, le 3 décembre 1544 (Titres Bonnefoy), quittance du solde de la dot de ladite demoiselle à Jean Cordier (fils de feu François), neveu dudit Humbert. Sa descendance m'est inconnue.

CLAUDINE,
vivait en 1547, femme de N^e Louis de Baudry.

V. N^e LANCELOT JOLY.
Il épousa D^lle Françoise Vieux. Ils font cession de censes dépendant de la seigneurie d'Anthy le 4 mai 1562. Elle, tutrice de ses enfants, reconnaît en leur nom des biens le 30 mars 1589.

HUMBERT,
porté dans une vieille filiation. Pas de preuves.

?
D^lle FRANÇOISE JOLY,
femme d'Hon^e François Escherny, 29 avril 1563.

VI. N^e FRANÇOIS JOLY,
substitués au testament de N^e François (IV), 1582. Quittance en leur faveur du 29 mars 1589.
Il épousa, avant le 12 février 1610 (Reg. Par. de Thonon), D^lle Rose de Brotty. Il était âgé de quarante-deux ans environ et bourgeois de Thonon lorsqu'il fut témoin à des enquêtes du 8 avril 1616. Il mourut noble syndic de Thonon et fut enterré dans l'église, jadis des Augustins, le 2 mai 1648 (Reg. Par.).

N^e ANTOINE JOLY, d'Anthy.
Probablement celui qui fut témoin au testament de Prosper de Blonay, 31 août 1612, et fut enterré le 13 octobre 1623 (Reg. Par. de Thonon).

PÉRONNE, baptisée le 12 février 1610 (Reg. Par. de Thonon).

VII. MAURICE, mort le 21 décembre 1611, âgé de quatre à cinq jours (Reg. Par.).

GABRIELLE-NICOLARDE, baptisée le 7 février 1618, morte le 25 septembre 1625 (Reg. Par.).

CHARLOTTE, à N^e Jean de Pierrefort, dit La Fontaine. Quittance dotale du 20 mai 1634. Elle teste, le 14 février 1638, en faveur de ses neveux Daviet.

CLAUDINE, novice Visitandine à Thonon, teste le 9 juill. 1628.

FRANÇOISE, épousa : 1^e le 27 septembre 1627 (Reg. Par. de Thonon) N^e Claude Daviet, mort avant le 13 juin 1639; 2^e Jacques La Pierre de Dougenaz ? près Annecy, le 19 février 1640. Héritiers de Claudine, ils payent à la Visitation de Thonon sa dot qu'elle avait léguée audit Couvent.

JEANNE-BERNARDE, baptisée le 15 décemb. 1615, enterrée le 1^er août 1620 (Reg. Par.).

JACQUELINE, enterrée le 19 octobre 1618 (Reg. Par. de Thonon).

?
D^me JACQUELINE JOLY, femme de N^e Bernard de Livet de Cranves, morte longtemps avant le 10 décembre 1655.

Les nobles DAVIET, de Thonon, héritèrent de cette branche.

Tout ce qui n'a pas d'autres marques de provenance, est prouvé par des actes, inventaires, etc. de mes archives.

JUGE (DE)

DE PIEUILLET

P. d'azur à trois roses d'or (Besson).

Ce même auteur donne aussi la version : *d'azur au sautoir d'or chargé de cinq roses de gueules.*

Une branche, peut-être celle de Candie, a porté : *d'azur au sautoir d'or chargé de cinq roses de gueules* (*Armor., Man.* Greyfié).

Ancienne famille de la bourgeoisie de la ville de Rumilly, ayant même occupé des hautes charges municipales. Ainsi Égrège Girard *Judicis* (1), notaire, était l'un des syndics de la ville en 1488. Ce Girard eut quatre frères, Claude, Jean, Pierre et Guillaume, qui possédaient par indivis avec lui une maison en ladite ville le 7 mars 1454. L'un d'entre eux a peut-être été le père de Nᵉ Benoît Juge, secrétaire ducal, et de Jean et Pierre, tous deux procureurs au Conseil Ducal de Savoie, lesquels reçurent des Lettres de noblesse le 20 août 1498 d'un Comte Palatin (exerçant par commission impériale avant la révocation faite par l'empereur Maximilien Iᵉʳ de l'autorité que s'arrogeaient dans les États de Savoie les Comtes Palatins) avec les armoiries que les Nᵉˢ de Juge ont continué à porter. Dans l'annexe aux Preuves de 1723 (Bibl. du Roi à Turin), on trouve des Patentes de réhabilitation de noblesse, du 9 août 1498, pour Nᵉˢ Claude, Jean et Pierre Juge de Rumilly. Cette date, antérieure à celle des Patentes Palatines, résulte très probablement d'une erreur de copiste, car si les Juge avaient été réhabilités par le Duc de Savoie, ils n'auraient sans doute pas recherché la noblesse palatine dix jours après (2).

Ce qui est certain, c'est que Nᵉ Maurice Juge obtint des Patentes de réhabilitation de noblesse le 20 janvier 1592 (Reg. 19, Patentes de Savoie, Arch. de la Chambre des Comptes de Turin, fᵒˢ 44-48), et le 15 novembre 1599 (*Ibid.* Reg. 23, fᵒ 174), par lesquelles après la mention des Lettres de noblesse impériale de 1498, il est relevé des actes dérogeants faits par Nᵉ Claude, son père, par son aïeul Nᵉ Benoît, secrétaire ducal et par lui-même (*Voir* le complément à l'article de Maurice).

Depuis, ce Maurice qui fut nommé capitaine et châtelain de la ville de Rumilly en 1604 et l'était encore en 1619, la filiation est parfaitement suivie jusqu'à Charles-Jules de Juge, mort il y a peu d'années, dernier du nom.

Cette famille a fait ses preuves de 1723, mais si officielles que soient ces Preuves, elles ont omis un degré généalogique que je rétablis authentiquement entre Nᵉ Maurice, plus haut nommé, et Nᵉ Sigismond.

Un curieux procès, 1765-1770, à propos de pigeons fuyards, a nécessité la production, pardevant la Chambre des Comptes, de titres prouvant l'ancienne noblesse de la famille, qui m'ont servi à dissiper toute obscurité de filiation pour la branche qui a le plus marqué, celle des Nᵉˢ de Juge de Pieuillet, mais n'ont pu me démontrer le point précis de son rattachement avec la branche qui a possédé le fief de Candie.

(Suit la généalogie.)

(1) L'ancien nom français était Juz, plus tard Juge et de Juge : en latin *Judicis*.

(2) On peut même se demander comment Benoît, qui était secrétaire ducal, est compris dans ces Patentes, car le secrétariat ducal conférait la noblesse héréditaire : dans l'article Joly, précédant celui-ci, et dans une foule d'autres on trouvera la preuve de ce fait.

(1) Registres Paroissiaux de Rumilly.

TABLEAU I.

?

CLAUDE,
mort avant 1482.

JEAN *Judicis*,
témoin à Rumilly,
15 juin 1482
(Arch. Savoiroux).

?

JEAN, PIERRE,
Procureurs au Conseil ducal de Savoie.
Anoblis par Patentes d'un Comte Paladin (*Voir* texte, f° 219) du 20 août 1498, reçoivent les armoiries reportées d'autre part (Dit aux Patentes de réhabilitation de 1599).

I. N^e^ BENOÎT JUGE,
Secrétaire du Duc de Savoie.

Hon^e^ JEAN,
assiste sa nièce Philippine en son contrat dotal de 1572.

II. N^e^ CLAUDE,
bourgeois de Rumilly, mort avant 1572, dit noble et fils de Benoît, secrétaire ducal aux Patentes de l'an 1599 et père de N^e^ Maurice ci-dessous.

PHILIPPINE,
épousa, contrat dotal du 7 septembre 1572, assistée par son oncle Jean et son frère Maurice (alors Maître), N^e^ Philippe Cristan de Montregard (Titres Eschavannes). Elle teste le 8 mai 1610 (Titres Baillard) et le 28 décembre 1620 (Titres Eschavannes).

III. N^e^ MAURICE.
Par Patentes du 20 janvier 1592 (Reg. 19, Patentes de Savoie, f^os^ 44-48) et du 15 novembre 1599 (Reg. 23, f° 174), entérinées le 6 mai 1602, il est réintégré dans l'ancienne noblesse de sa famille et relevé des actes dérogeants faits par N^e^ Claude, son père, et par son aïeul : et c'est en récompense des bons services qu'il a rendus à S. A. dans la profession des armes : il est dispensé du payement de toute finance et mis sur le pied des autres anciens nobles des États de Savoie. Nommé capitaine et châtelain de la ville de Rumilly par Patentes du 31 mars 1604 (Arch. Souv. Sén. de Savoie). L'était encore lors du testament de sa sœur (passé dans sa maison de Rumilly), qui lui fit un legs. L'était encore le 7 mai 1619 (Titres Baillard). Les Preuves 1723 remontent jusqu'à lui.

JEANNE,
veuve de N^e^ ..... de la Rochette : ailleurs, simplement Rochette. Légataire de sa sœur Philippine, 1620, et de sa nièce Claudine Burin, 1630, ci-dessous.

N^e^ SIGISMOND.
C'est par erreur que les Preuves 1723 le font continuer la famille. Il est pourtant fort possible que Maurice ait un fils du nom de Sigismond. J'en trouve un (Sigismond) mort le 19 avril 1704 (1), à quatre-vingt-dix ans environ, ce qui doit se rapporter à Sigismond ci-dessous.

IV. N^e^ FRANÇOIS JUGE,
que j'intercale entre Maurice et Sigismond malgré les Preuves 1723. D^r^ ès droits et avocat au Souv. Sénat de Savoie, très certainement fils de Maurice. Il obtint exemption de tailles vu sa noblesse le 23 novembre 1620 (Annexe, Preuves, 1723). Le 27 juin 1617 (Titres Baillard), il achète de N^e^ François Cristan, seig^r^ de Montregard, son cousin, les maisons et domaine de Pieuillet et de Broise. En 1619 (*Ibid.*), il devait encore 3,000 fl. sur cet achat. Il ép. D^lle^ Claudine Burin, fille d'Hon^e^ Claude Burin de Rumilly, apothicaire de S. A. et des Sérénissimes Princes. Elle était veuve de N^e^ François Perret et testa le 12 juillet 1630 (Arch. du Souv. Sén. de Savoie). Était châtelain de la ville et mandement de Rumilly lors d'une transaction qu'il passe, le 26 mai 1623 (Arch. Savoiroux), avec N^e^ Charles de Chavanes.

EUSTACHINE,
mentionnée avec son père en 1607 (Reg. Par. de Rumilly).

V. N^e^ SIGISMOND DE JUGE (1^er^ syndic de Rumilly, 1658) (1),
fils de François (et non de Maurice, comme le disent les Preuves de 1723). Cohéritier universel de sa mère avec les N^es^ Perret, ses frères utérins. Obtient, le 17 juillet 1652, arrêt du Sénat, de maintenue et de déclaration d'ancienne noblesse et de rejet de tailles. Il épousa D^lle^ Guillermine du Crest, fille de N. N. du Crest, sénateur au Sénat de Savoie, enterré le 16 avril 1680 (1).

MARIE-FRANÇOISE,
baptisée le 16 mai 1647 (*sic*) (1).

GUILLELMINE,
baptisée le 22 avril 1647 (*sic*).

FRANÇOIS-JOSEPH,
né le 26 juill. 1650 (1) (*).

VI. N^e^ JOSEPH JUGE (*a*),
avec lequel je reprends les Preuves, 1723. Est probablement *François-Joseph* ou *Claude-Joseph*. Il épousa, contrat dotal du 16 août 1682 (Procès, 1769-1770), Jeanne de Disimieu, fille de N^e^ et P^e^ Henri, baron de Saint-Béron.

CLAUDE-JOSEPH,
né le 18 août 1654 (1).

RAYMONDINE,
baptisée le 12 novembre 1640 (1).

ROLAND,
baptisé le 4 octobre 1639 (1).

MARIE-LOUISE,
née le 8 déc. 1651 (1).

JEANNE-FRANÇOISE,
baptisée le 1^er^ juillet 1643 (1).

(*) Lui ou son frère N^e^ Joseph, eut de D^lle^ Barbe de Conzy ou Coussy ? BARBE, née et baptisée le 6 juillet 1686; MARTINE, née le 15 février 1687; GASPARD, né le 2 mars 1688; JOSEPH-HONORÉ, né le 5 mai 1690 (1).

VII. N^e^ JOSEPH-HONORÉ-MARIE-ANGÉLIQUE,
né le 2 juillet 1687 (1), baptisé 26 octobre 1687. Il épousa, contrat dotal du 17 juill. 1713 (Procès, 1769-1770), D^lle^ Charlotte de Bouvand (ou Bouvens), fille de Louis-Joseph, seig^r^ dudit lieu, morte le 17 août 1724 (1), le même jour qu'un fils dont elle venait d'accoucher (*b*).

?

N^e^ FRANÇOIS-SIGISMOND
(fils de N^e^ Joseph Juge, avocat), né et baptisé le 22 janvier 1678 (1).

LOUISE-CHARLOTTE,
née le 19 mai 1722 (1), morte à cinq jours (1).

IX. N^e^ JEAN-DENIS DE JUGE,
seig^r^ de Pieuilliet, syndic de Rumilly, 1763 (1), a ép., contrat dotal du 28 avril 1748, D^lle^ Claudine du Noiray, fils de feu Spect^e^ François, avocat au Sénat (*c*).

CLAUDE-JOSEPH,
né le 28 avril, mort le 14 juin 1715 (1).

FRANÇOIS-JOSEPH,
né 23 août 1714 (1), mort 9 juin 1724 (1).

MARIE,
morte 8 septembre 1753, à deux ans et demi (1).

ANDRÉ-JOSEPH-JEAN-MARIE,
né le 27 novembre 1763 (1).

X. N^e^ JEAN-JOSEPH DE JUGE DE PIEUILLET,
né le 3 mai 1752 (1), substitut avocat général, 1786, épousa, le 15 septembre 1779 (Reg. Par. de Seyssel), D^lle^ Péronne, fille de N^e^ Claude de Montanier, seig^r^ de Vens, et de D^me^ Françoise du Noiray (*d*).

JEAN-CLAUDE,
né 4 juillet 1755 (1), mort 27 novembre 1770, à quinze ans (1).

JOSEPH,
né le 8 janvier 1758 (1).

THÉRÈSE-JEANNE-HORTENSE,
née 19 mai 1792 (Reg. Par. de Chambéry).

N^e^ ANNE-FRANÇOIS,
conseiller d'État, command^r^ des SS. Maurice et Lazare, régent du Ministère de Sardaigne, né le 9 juillet 1799 (1), mort à Pieuillet le 3 août 1856 (1).

JEANNE-FRANÇOISE-JOSETTE-AZELINE,
née le 5 août 1786 (Reg. Par. de Chambéry). M^me^ de Moisy ? Les Reg. Par. de Vétraz - Monthoux la nomment Anne-Justine.

XI. N^e^ JULES-AUGUSTE DE JUGE DE PIEUILLET,
né le 6 janvier 1786 (ou 97). Proviseur des Études, conseiller à la Cour d'appel. Puis président en retraite, officier des SS. Maurice et Lazare, a épousé M^lle^ Marie Audé-Bernard (*e*).

CATHERINE-ANTELMETTE-EUPHROSINE,
morte à un mois, le 22 juin 1785.

(*) Je dois ces renseignements à la parfaite obligeance de M. le conseiller Mugnier.

XII. CHARLES-JULES DE JUGE DE PIEUILLET (*),
né le 16, baptisé le 17 juin 1829 (Reg. Par. de Saint-Léger), a épousé à Chavanod, le 9 septembre 1861, Clémentine-Sophie-Julie de Chessel, mort à Marcellaz le 26 mai 1866, sans postérité.

ALIX
a ép. M^e^ Aimé Bouvier, subst^t^ du procureur général av^t^ l'annexion, puis avoc^t^ à Chambéry.

Tableau II.

(FRAGMENTS.)

?

Jacquemet *Judicis*,
mort avant 1454.

Claude, Jean, Pierre, Guillaume, indivis dans la possession d'une maison à Rumilly, — Égr[e] Girard, le 7 mars 1454 (Archiv. Savoiroux), dit d'Avullieus, notaire, reçoit un acte en 1468 (Arch. Thuyset). Un notaire de ces noms, mais dit de Chapeiry, est témoin, février 1476 (Arch. Savoiroux). Cosyndic de Rumilly en 1488 (*Livre de Bourgeoisie*, Arch. Thuyset).

Égr[e] Antoine, extrait l'acte de 1468 des protocoles de son feu père.

? Thomas Juz, abornant des biens à Rumilly, le 26 août 1455 (Arch. Savoiroux).

? N[e] Pierre.

? Égr[e] François, notaire, reçoit un acte en mars 1514 (Arch. Savoiroux).

? Égr[e] Jacques, notaire, abornant biens à Rumilly, 3 octobre 1532 (Arch. Savoir.).

? N[e] Maurice Juge de Rumilly. Obligation en sa faveur du 15 juillet 1604. Avait été marié à D[lle] Claudine Mugnier, dont fut héritier universel N[e] Henri Perret, *son beau-fils*, avant le 8 avril 1632 (Arch. Savoiroux).

? R[d] Mess[re] Antoine, sous-prieur du St-Sépulcre d'Annecy, 9 déc. 1559 (Arch. Thuyset).

N[e] Claude de Juge. Sa veuve (avant le 25 mai 1635, Reg. Par. de Rumilly), D[lle] Claudine, fille de N[e] Antoine de Reydellet, fait une donation à sa fille Maurise le 11 juillet 1612 (Arch. S. S. S.), et le 28 décembre 1627 (*Ibid.*), elle fait une donation à N[e] César de Montfalcon, mari de ladite Maurise.

? N[e] Jean Juge, père et légitime administrateur de son fils, août-septembre 1604.

? M[e] François Juge, procureur au Sénat de Savoie, teste le 30 juin 1595, instituant héritiers universels sa fille et N[e] François Juge, les substituant l'un à l'autre. Mort le même jour.

? N[e] Prosper Juge, filleul de Jeanne Juge ci-contre, femme de N[e] Rochette, en 1614.

Pauline épousa, contrat dotal du 8 mars 1623 (Arch. du S. S. S.), N[e] François-Melchior de Regis.

Philiberte : 1° à Maurice Thomasset, bourgeois de Chambéry ; 2° N[e] Amblard-Philibert de Vidonne de Novery. Morte le 16 novembre 1650 (*). Le 25 mars 1650 (Arch. S. S. S.), avait fait donation à N[e] Humbert Chevrier, son neveu, de tous ses biens pat., mat. et sororinels. Par son testament du 19 septembre 1650 (Croisollet), elle fit un legs important aux Écoles de Rumilly.

Catherine, teste, 2 février 1620 (Arch. S. S. S.), en faveur de ses sœurs.

Maurise, femme de N[e] César de Montfalcon, contrat dotal du 22 mai 1609 (Arch. du S. S. S.). Morte, 27 mars 1653 (1).

N[e] François, après la mort de Claudine, demanda l'ouverture du fidéicommis en sa faveur (apposé au testament de M[e] François Juge ci-dessus), et grâce à la non confection de l'inventaire, Claudine fut déclarée héritière pure et simple de son père. — Lettres du 27 août, signifiées le 22 septembre 1604 (Arch. la Serraz) à N[e] Jean Juge, père et administrateur dudit François, ordonnant que les faits ci-dessus étant prouvés, l'on procède à la confection de l'inventaire.

D[lle] Claudine. Le 1[er] juillet 1595, elle déclare accepter l'hoirie de son père sous bénéfice d'inventaire. Le 29 mars 1597, sont commis des notaires pour la confection de l'inventaire, qui le commencent à Chambéry et à la Ravoire où le testateur avait des biens. Le mal contagieux régnant à Arbin et Montmélian, les troupes espagnoles rendant les chemins mal assurés, la mort des notaires à ce commis, enfin la mort de ladite Claudine encore en âge de minorité (avant de mourir, elle avait institué héritiers universels N[e] Philibert de Coysia et N[e] Françoise de Coysia, sœur de celui-ci, femme du seig[r] de Montfalcon), interrompirent l'inventaire.

?

D[lle] Claudine Juge, femme de N[e] Louis de Mareste, enterrée le 16 octobre 1655 (1). Lui était mort trois semaines auparavant de maladie au siège de Pavie.

(a) Un N[e] Joseph Juge épousa, contrat dotal du 12 février 1676 (Arch. Cevins), D[lle] Jeanne-Philiberte, fille de N[e] Clériadus de Genève de Boringe, morte à vingt-quatre ans environ, le 16 septembre 1680 (1). Probablement un premier mariage de ce Joseph ou de Joseph au III[e] Tabl.. Quoi qu'il en soit, ce N[e] Joseph eut de D[lle] de Boringe, Claire-Guillemine, née le 31 décembre 1675, baptisée le 16 mai 1677, et N[e] Claude-François, né le 27 mars, baptisé le 4 août 1679 (1).

(b) Il mourut, le 24 décembre 1745, premier syndic de la ville de Rumilly (Reg. Par.), âgé de soixante-deux ans.

(c) Elle possédait une maison, dite de Mareste ou du Noiray à Serrières en Chautagne, avec 339 journaux de terres en dépendant et 25 paires de pigeons fuyards. En 1769, elle eut un procès avec Claude Gaillard de Serrières qui, après avoir tué et mangé la moitié de ces pigeons, voulut la faire condamner à détruire le pigeonnier établi dans la maison de ladite Dame à Serrières. Procès porté à la Chambre des Comptes à Turin. Dans les conclusions du Procureur général du 30 décembre 1769, sont énumérés les titres essentiels cités plus haut, produits par N[e] de Juge, depuis les Patentes de noblesse impériale de l'an 1498 (et par moi retrouvés d'ailleurs à la Bibliothèque du Roi à Turin). N[e] Jean Denis de Juge produisit en outre les contrats dotaux depuis N[e] Joseph (VI), fils de Sigismond (V), jusqu'à lui et sa descendance de N[e] Maurice (III), qui obtint les Patentes de 1569. (Nous avons vu plus haut que ce Maurice est prouvé fils de N[e] Benoît (I), qui obtint les Patentes de 1498).
Quoique la famille du Noyray fût ancienne et que ses ascendants eussent reconnu du haut seig[r] de Mareste le droit de pigeonnier en 1699, et que bien antérieurement des membres de cette famille eussent été qualifiés nobles, 1448, 1566, etc., le Procureur général, dans ses conclusions du 22 février 1770, déclare que si la Dame du Noyray n'était pas vraie noble, elle était mariée à un noble incontestablement et d'ancienne race : elle avait donc tout droit au pigeonnier, il conclut au rejet des prétentions du sieur Gaillard. La Chambre des Comptes, par arrêt du 24 avril 1770, prononce en cette conformité. Ces procédures (communiquées en original par M. de Juge), ne laissent point d'obscurité pour la descendance directe de la branche de Juge de Pieuillet. Je regrette de n'avoir pu réunir avec certitude les membres des autres branches disséminés dans les deux autres tableaux de cette même race.

(d) Il fit affranchir ses fiefs le 29 mai 1786 (communiqué par la famille).

(e) Il mourut au château de Pieuillet, le 22 janvier 1863, à soixante-sept ans. Membre effectif de l'Académie de Savoie. Ce fut un littérateur et un poète distingué. *Voir* notamment ses charmantes Fables.

TABLEAU III.

(FRAGMENTS.)

(1) Registres Paroissiaux de Rumilly.

? Jean Juge, mort avant 1505.

? Pierre, mort avant 1599.

François, bourgeois de Rumilly, épousa, contrat dotal du 9 avril 1505 (Comm. par M. de J.), Jeanne, fille de feu Julien Moine et de Nᵉ Alexie de Lallée.

Nᵉ Antoine-Amé. (Honˢ et bourgˢ de Rumilly, 1539 (Arch. Sav.), qualifié noble dans plusieurs actes, 1545, 1551, 1552, 1554, 1556, 1558, 1561, 1563 (*Ibid.*). Il possédait la dîme de Boucy, par indivis avec les héritiers de feus Nᵉˢ François et Claude Juge, et de feu Nᵉ Jean Puthod. Il est mentionné comme abornant des biens vendus à Monsʳ Mᵉ Pierre Juge, juge maje de Savoie. Son fils, en 1571, possédait des biens à Sales et à Saint-Marcel. Il était mort avant 1599.

Nᵉ Claude, avec Nᵉ Antoine-Amé et leurs frères, abornant biens à Rumilly, le 9 octobre 1548 (Arch. Savoiroux).

? Nᵉ Claude Juge, mort longtemps avant 1655.

Nᵉ Claude, Nᵉ Jean, Nᵉ Pierre, seigʳ de Candie, Honᵉ Claude, avaient déjà obtenu des marques de contentement de Dona Catherine d'Autriche avant les Patentes de réhabilitation obtenues en 1599 par leur cousin Maurice Juge (Degré III, fº 199). Juge maje de Savoie, 1567-1579 (Arch. Morand), et conseiller de S. A. Le 17 avril 1571 (Arch. Savoiroux), il achète de Nᵉ Sibois David, seigʳ de Savoiroux, les granges, jardins, 130 journaux de terres, 30 seyterées de prés, 30 sommées de vignes, 60 journaux de bois à Savoiroux, rière Rumilly, plus d'autres terres et prés à la Rosse et à Combachenet et généralement tous les biens dépendants de Savoiroux. Prix : 1,400 écus d'or sol au coin du roi de France. Le 25 septembre 1579 (Arch. du S. S. S.), il obtient vente et inféodation de la juridiction de Chambéry-le-Vieux, haute, moyenne et basse, avec appartenances et dépendances. Sénateur au Sénat de Savoie (par Patentes du 10 janvier 1585 (*Ibid.*). Le 6 mai 1599 (Arch. Savoiroux), il vend des prés et dîmes à Boucy à Nᵉ Jacques de Bracorens : dans cet acte, il est dit fils de feu Nᵉ Antoine-Amé. Le 4 août 1599, il vendit le château, fief et seigneurie de Candie à Jean-François Berliet, archevêque de Tarentaise. Pourtant il est encore appelé Monsʳ, Mᵉ, sénateur, etc., et seigʳ de Candie dans un acte du 19 novembre 1599 (Arch. du S. S. S.), fait à Lyon, par lequel il fait donation à Nᵉ Pierre Scarron, conseiller du Roi et trésorier de France au Bureau des Finances de Lyon, et à Nᵉ Pierre Scarron, son fils, filleul dudit sénateur, de la quatrième partie des biens et droits à lui délaissés par feue Dⁱˡᵉ Anne Scarron, sa feue femme, en vertu du testament d'icelle, du 30 août 1586, plus deux rentes qu'il avaient constituées à sa dite feue femme. Il épousa : 2º Dⁱˡˡᵉ Étiennette Milliet de la Chapelle, cohéritière de feu Nᵉ Jean Milliet, au nom de laquelle il cède des créances, le 21 février 1623 (Arch. Savoiroux), à Nᵉ Charles de Chavanes.

Hon^e Claude, l'acte ci-contre de son frère Pierre, 1571, est passé dans sa maison de de Rumilly.

? Nᵉ François de Juge, seigʳ du Molaret, marié à Dⁱˡᵉ Suzanne-Marguerite Pelard, qui constitue un mandataire pour ester en son nom au contrat de mariage ci-dessus, 1650.

? Dⁱˡᵉ Claudine, peut-être Jeanne-Françoise ci-contre, veuve de Mʳ Perret du Vuache, morte le 9 décemb. 1662 (1).

? Nᵉ François Juge, émancipe ses enfants avant le 25 juin 1648.

Sébastien, baptisé le 1ᵉʳ février 1609 (1).

Claude, baptisé le 4 avril 1610 (1).

? Claude-Philibert Juge, seigʳ de Candie (*sic*), ép., le 18 février 1645 (1), Dⁱˡᵉ Bernardine Perret ci-dessous, veuve de N.N. (*Voir* son article). Est peut-être le Nᵉ Philibert Juge, mort le 29 juill. 1662 (1). Avait obtenu, en 1645 (Annexe, Preuves 1723), rejet de tailles attendu sa qualité de noble.

Jeanne-Françoise, veuve de Nᵉ Bernard Perret du Vuache, fait une donation à Bernardine Perret, sa fille, le 3 octobre 1655 (Arch. du S. S. S.).

Nᵉ Pierre, nommé au contrat dotal de son frère.

Nᵉ Maurice, seigʳ dudit lieu, épousa, le 16 octobre (1), contrat dotal du 7 octobre 1650 (Arch. Savoiroux), Dⁱˡᵉ Anne, fille de Nᵉ Pierre Salteur, seigʳ de la Salle. Son père lui constitue tous ses biens des paroisses de Sales et d'Héry et ceux de Chautagne. Morte le 28 septembre 1702 (1). Son mari est ici appelé Nᵉ Joseph.

Claudine, Nᵉ Maurice, Jacqueline, émancipés par leur père, demandent et obtiennent un curateur le 25 juin 1648 (Arch. du S. S. S.).

Une Nᵉ Claudine Juge, femme de Nᵉ Louis du Marest de la Bâtie, fut ensevelie le 16 octobre 1655 (1).

? Nᵉ François Juge, mort avant 1665.

Dᵐᵉ Hélène Juge, veuve en 1676 de Nᵉ Dominique Ruffin de la Biguerne, vivait encore 1678 (1).

Dⁱˡᵉ BERNARDINE PERRET, veuve de N. N., épousa, le 18 février 1645, Nᵉ Claude-Philibert Juge. Remariée à Nᵉ Pierre Salteur de la Salle, elle teste le 28 février 1676 (Arch. du S. S. S.), morte le 13 avril 1677 (1).

N. N., fille baptisée le 10 juillet 1652 (1).

Agathe, épousa, contrat dotal du 21 novembre 1676 (Arch. Savoiroux), Nᵉ Jacques de Bracorens, syndic de Rumilly. Veuve avant 1704 (*Ibid.*). Enterrée le 9 mars 1706 (1).

? Nᵉ François Juge, seigʳ de Montcoignon sur Alby, mort avant 1697 (ou Monquoinon).

Nᵉ Maurice, étant encore mineur, passe un accord le 16 avril 1665 (Arch. S. S. S.), dans lequel il est constaté que son feu père a eu, entre autres enfants, deux fils du nom de Maurice, et que l'aîné d'iceux est mort en Piémont, il y a une quinzaine d'années.

Nᵉ Maurice, mort en Piémont, vers 1650.

? Nᵉ Maurice Juge.

Nᵉ Joseph Juge, seigʳ dudit lieu, témoin, le 18 novembre 1697, à Massingy (Arch. Savoiroux). Était en 1701 marié à Dⁱˡᵉ Marie de Bracorens, légataire d'Anne-Philiberte de Chavanes, sa tante : ledit legs reversible à son fils.

Dᵐᵉ Bernardine Juge, femme de Nᵉ Claude Perret du Molard : petite nièce et légataire de Dᵐᵉ Bernardine Perret ci-dessus, 1676. Morte à 76 ans, le 26 mars 1732 (1).

Nᵉ Michel Juge.

LACONAY. — *Voir* au Supplément.

LATARD. — *Voir* au Supplément.

LAMBERT, DE CHAMBÉRY

SEIGNEURS DE LA CROIX, MAISON-FORTE DE LAMBERT, DE LA COLLIETTE EN SAVOIE,
DE MENTHONNEX EN BORNES, DE LORNAY, DE MAXILLY,
BARON DE TERNIER EN GENEVOIS, CHABLAIS ET BAILLIAGES.

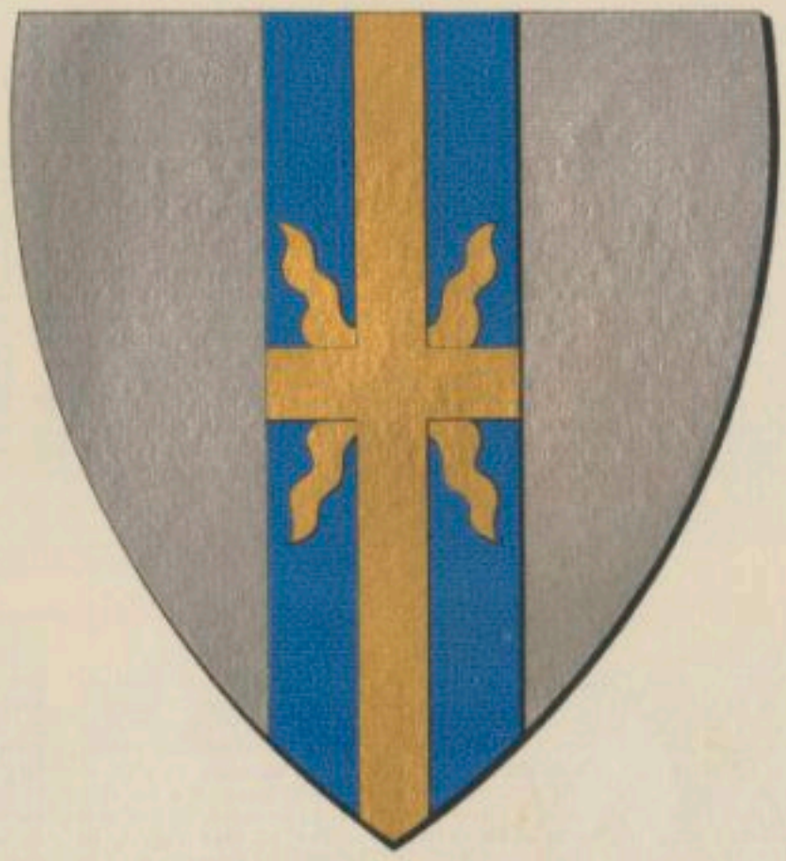

P. d'argent au pal d'azur chargé d'une croix d'or rayonnante de même (UBIQUE).

Selon l'*Armerista* qui donne à nos Lambert les mêmes armoiries qu'aux Lamberti, de Coni, Comtes de Vignolo, les termes de la description correspondent à ce que nous avons dit plus haut.

VIEILLE famille de la bourgeoisie de Chambéry, dont j'ai trouvé d'assez nombreux actes dans un Inventaire en ma possession, de 1351 à 1451. Il me semble inutile de les rapporter, quoiqu'ils concernent évidemment les prédécesseurs des nobles Lambert. La noblesse est venue à cette famille par des charges à la Chambre des Comptes et la Secrétairerie ducale, 1437 à 1462; mais, comme tous les anciens bourgeois de Chambéry, ils possédaient des biens et rentes féodaux avant ces dernières dates. Les Lambert ont acquis rapidement de l'importance et de l'illustration. Ainsi, lors de l'extinction de la branche ainée, elle comptait trois frères : Révérend^me^ Pierre, l'ainé, évêque de Caserte au Royaume de Naples, le fondateur des Célestins de Villarsallet et de Saint-François d'Annecy; Révérend^me^ Pierre, le jeune, évêque de Maurienne, le fondateur du collège Lambertin; Révérend^me^ François, évêque de Nice. Leur frère Hector, conseiller d'État, premier clavaire à la Chambre des Comptes, écuyer du Duc, capitaine de la ville de Chambéry, n'eut pas d'enfants et mourut vers 1590. Les biens passèrent aux Milliet, Maillans et Carraz-Beaumont. Il faut accorder une mention spéciale à Mess^re^ Pierre de Lambert, seig^r^ de la Croix, D^r^ ès droits, chevalier, conseiller et président de la Chambre des Comptes en 1521, oncle paternel des quatre personnages plus haut nommés. Cet illustre magistrat-diplomate fut chargé de plusieurs ambassades des plus importantes (*Voir* Capré, f^os^ 252-253), de 1523 à 1538, et par le testament du Duc Charles, eut l'insigne honneur d'être nommé l'un des conseillers du célèbre Duc Emmanuel-Philibert, le restaurateur de la Monarchie. On conserve de lui aux Royales Archives de Turin des mémoires manuscrits très estimés sur le règne de Charles-le-Bon, Duc de Savoie, de 1501 à 1539. Jean-Gaspard, fils du Président, mort lui-même dans une ambassade en France, n'eut que des filles et ses biens passèrent à ses gendres, La Forest et Pobel. Une autre branche, celle des seig^rs^ de Lambert (maison-forte à Bassens, avant 1524), de Lornay, B^ons^ de Ternier, s'éteignit au commencement du XVII^e^ siècle, et ses biens passèrent aux d'Angeville (*Voir* ce nom), qui prirent le nom de Lambert, et par aliénations, aux Rossillon et aux du Clos.

On trouve plusieurs filiations des Lambert dans les archives, généralement incomplètes : celle laissée par Guichenon dans ses manuscrits fourmille d'inexactitudes. J'ai taché d'éviter ces écueils en laissant dans le doute ce qui est douteux dans les deux premiers degrés.

(*Suit la généalogie.*)

?

N^r^ Aimé, Amé ou Amédée,
clavaire à la Chambre des Comptes par Lettres du.....1437 (Invent., Arch. Thuyset). Un N^r^ Aimé, clavaire, testa le 4 juillet 1458 (*Ibid.*).

?

N^r^ Amédée Lambert.
Reconnaissance féodale en sa faveur, 1^er^ juin 1454 (Arch. Morand), par un homme de Bissy, pour les biens achetés par ledit Amédée, le 25 octobre 1453, des N^rs^ Pierre et François Marchand, abornant à Bissy N^rs^ Jacques et Jean Meynier.

?

Amé Lambert
reçu dans l'ordre de St-François, 1431 (Inv.).

?

Peuvent être fils de N^r^ Thomas, porté en tête du Tableau II.

N^r^ Thomas.
De concert avec les pupilles d'Amé, représentés par leur mère, achètent des censes féodales à Les héritiers de Thomas..... les héritiers de Jacques..... avec les héritiers d'Amé (sans doute les cinq ci-contre), procèdent à des partages, le 4 novembre 1403 (Manusc. Besson).
(*Voir* au Tableau II.)

N^r^ Jacques, bourg^s^ de Chambéry, M^e^ aux Comptes.
Secrétaire ducal avant le 8 juillet 1462 (Manusc. Besson), jour où il achète des biens à Villette. Secrétaire ducal, 1474 (Arch. Morand). Maître auditeur aux Comptes, par Patentes du 3 septembre 1484. Avant cette date, il était déjà titulaire sans gages d'une charge de M^e^ auditeur (*Ibid.*), confirmées le 15 avril 1490 (*Ibid.*). Il épousa, contrat dotal du 12 décembre 1469 (Preuves de Malte, Milliet), D^lle^ Françoise (1), fille de N^r^ Pierre Mareschal. Elle reçoit, en 1479 (Arch. Morand), une somme de 800 fl. à cause des services qu'elle a rendus à la Maison de Savoie. Jacques est présent au testament de sa belle-mère (dont il obtint expédition le 4 mai 1501). N^r^ et I^re^ D^lle^ Guigonne de *Ravoyria*, femme de N^r^ Pierre Mareschal, laquelle étant gouvernante des Illust^res^ D^lles^ Marie et Louise de Savoie, mourut à Rivoli, le 28 décembre 1476 et fut enterrée aux frais dudit N^r^ Jacques, son beau-fils, dans l'église de Saint-François de Chambéry (Arch. Morand).

N^r^ Pierre.
Chambéry, le 14 mars 1487 (Manusc. Besson). *Clavarius Croto, Clavarius celsitudinis ducalis* (Deux titres de 1494 (Arch. Morand).
Donataire universel de N^r^ Gaspard du Molard, 13 septembre 1478 (Arch. Thuyset). Reçoit des Lettres le nommant Receveur et Émolumentateur en Chambre, le 24 février 1509 (Arch. Morand). Acheta, le 28 octobre 1509 (*Ibid.*), les moulins de Chambéry, qui furent réclamés plus tard par ses neveux, ses ayants cause. Il était marié avant le 22 décembre 1463 (Inventaire), à Antoinette Foysson. Très probablement mort sans postérité.

N^r^ Philibert.
Magnifique, Spectable et Généreux Mess^re^, Conseiller du Duc de Savoie, premier Clavaire à la Chambre des Comptes. Avec ses frères, Étienne et Pierre, ils sont nommés héritiers universels de Vénér^e^ Mess^re^ Pierre Bergini, curé de Saint-Pierre-de-Manigod, lequel, par son testament du 1^er^ avril 1505 (Arch. Morand), veut être enterré dans la chapelle de Sainte-Croix, qu'il a fondée dans l'église paroissiale de Saint-Pierre, sous le château, à Chambéry, voulant que ses héritiers présentent pour chapelain de ladite chapelle Mess^re^ Claude, leur frère. Il épousa D^lle^ Philippine, fille de N^r^ Thomas Loctier, de Moûtiers en Tarentaise. Morts tous deux avant le 1^er^ avril 1549. Lui testa le 17 avril 1545 (Inventaire, Arch. Morand).

N^r^ Étienne,
nommé le premier avec ses frères Philibert, Claude, Philippe et Pierre dans leurs réclamations (1504, Arch. Morand) de l'hoirie de leur mère. Il a dû être dans les ordres, du moins il donne, en 1511 (*Ibid.*), sa démission de recteur de la chapelle de Sainte-Croix.

Mess^re^ Claude,
proposé comme recteur de la chapelle de Sainte-Croix, 1^er^ avril 1505 (*Voir* art. de Philibert), reçoit le même jour (Arch. Morand), provisions de la cure de Manigod.

? Claudine ?
femme de Marin, baron, puis comte de Viry, contrat dotal du 2 avril 1563 (Preuves de Malte, Rossillon), marraine, le 28 mars 1593 (Reg. Par. de St-Maurice d'Annecy), serait, selon les généalogies Viry, fille de Jacques ci-dessus, M^e^ aux Comptes : ce que les dates citées ne permettent pas d'admettre.

Gasparde,
femme de N^r^ Bertrand Joly d'Alery. Elle obtient un Indult papal en 1517, en considération de ce qu'elle est sœur de R^d^ Pierre (l'aîné ci-contre).

Révérend^me^ Pierre, l'aîné.
Chanoine de Genève, 1517-1525, puis évêque de Caserte. Suivant l'Indult, il fut le fondateur des Célestins de Villardsallet et de Saint-François d'Annecy. Il doit y avoir une méprise. Les Célestins de Villardsallet ont été fondés par Jacques, comte de Montmayeur. Mais Pierre fit bâtir à Annecy l'église de Sainte-Croix avec le couvent contigu, où il établit des *Célestins*, qu'il remplaça douze ans plus tard par les Frères Mineurs de l'Observ. de Saint-François, qui furent mis en possession le 23 mai 1535 (Besson, p. 123).

Spectable et Généreux Hector.
Était écuyer de S. A. lorsqu'il reçut, le 24 janvier 1550 (Arch. de Cour), des Patentes de premier Clavaire à la Chambre des Comptes de Savoie, en remplacement de son père, récemment décédé. Sur requête de l'Évêque de Maurienne, son frère, il est nommé, par Patentes du 20 décembre 1574, conseiller d'État, confirmé en 1580 (Arch. Morand, cité dans un acte du 8 octobre 1579). Nommé, en 1581, capitaine de la ville de Chambéry. En 1564 (*Ibid.*), reçut du Duc Emmanuel-Philibert, qu'il avait suivi dans les guerres, et ses biens ayant été confisqués, une pension en récompense de ses bons services. Il épousa, contrat dotal du 28 juillet 1560 (*Ibid.*), D^lle^ Claudine, fille de N^r^ Louis de Martel de Nice : lui donne hypothèque sur ses biens pour la garantie de sa dot, en 1579 (*Ibid.*), et lui fait une donation de 600 écus d'or pistoles le 8 octobre 1579 (*Ibid.*). Il teste, le 25 octobre 1585 (Arch. Thuyset). Veut être enterré à Saint-François de Chambéry, au tombeau de ses prédécesseurs. Lègue à Jérôme de Lambert, *son neveu*, sa robe fourrée de marte zibeline et toutes ses armes défensives et offensives ; sa bassine d'argent à son frère, l'Évêque de Maurienne. Usufruit à sa femme. Nomme héritiers ses neveux, nés de ses trois sœurs, Milliet, Maillans et Beaumont. Elle teste le 25 mai 1587 (Arch. Thuyset et Morand). Veut être enterrée au tombeau des Lambert, à Saint-François de Chambéry. Legs pies à tous les couvents de Chambéry ; lègue à l'Hôpital de Nice une propriété dite la Buffa, près de la ville (de Nice) ; legs à ses cousines, filles de N^r^ François de Martel de Nice. Nomme héritiers universels Hector, son mari, et Mess^re^ Honorat de Martel, son frère, abbé de Saint-Pons (en 1589, il était élu évêque de Nice), chacun par moitié. Le 25 février 1589 (Arch. Morand), Hector passa une obligation en faveur du Prince Évêque de Maurienne, son frère. Je ne trouve plus mention de son existence. Il est mort sans enfants.

Hector (?), clerc.
Tonsuré, 1522 ; chapelain de Saint-Georges dans l'église de Montmélian, 1533 ; chanoine et archidiacre de la Ste-Chapelle en 1535 (Arch. Morand). En 1549, il est nommé Pierre ?? Pierre le Président et Philibert, frères, le présentent, le 2 janvier 1535, pour la chapellenie de Ste-Croix en l'église de St-Pierre de Chambéry.

(3) Un de ces Jean, fort probablement Maître aux Comptes, mort avant 1505 (ne peut donc être Jean, Maître aux Comptes du Tableau II), eut une fille, D^lle^ Jeanne ou Jeanne-Marguerite Lambertaz, qui était veuve de Mess^re^ Galvand Piochet, juge maje de Savoie, avant 1545, mariée avant 1495, morte avant 1545 (Arch. la Place).

(4) Elle, déjà veuve, céda le 3 avril 1625 (Arch. Thuyset), aux religieuses de la Visitation de Chambéry, au faubourg du Reclus, et spécialement à R^de^ D^lle^ Jeanne-Françoise Frémiot, leur supérieure, le droit de nommer et présenter le recteur de la chapelle de Saint-Clair, érigée audit faubourg. Le 5 avril suivant (*Ibid.*), Claude-François de Pobel, comte de Saint-Alban, céda aussi son droit indivis avec ladite Jeanne (*Voir* ci-contre). Le 7 avril 1718 (*Ibid.*), Hyacinthe du Clos du Fresnoy, comte de Bonne, comme successeur de Hyéronime de Lambert-Lornay, lequel avait aussi des droits par indivis avec ladite Jeanne, approuve pour sa part lesdits contrats. Le 19 avril 1718 (*Ibid.*), M^re^ Ennemond Allemas, évêque de Grenoble, remit à perpétuité audit Monastère ladite chapelle, avec ses biens et droits. A la date du 7 avril, sont nommées présentes à l'acte : Rév^de^ M^re^ Marie-Ennemonde Duc, supérieure, sœur Marie-Thérèse de Valernod, assistante, sœur Anne-Françoise de Lescheraine, sœur Marie-Hyacinthe de la Valdisère, sœur Louise-Alexis de Caudrée.

LAMBERT. — *Voir* au Supplément.

TABLEAU I.

?

Discret et Honnête AMÉ,
conseiller et maître aux Comptes avant le 22 octobre 1478 (Arch. la Place) : Dlle Françoise *de Clarevallibus* (de Clairvaux), était veuve de lui avant le 31 août 1484 (Inventaire). Selon une vieille généalogie, ont eu un fils Amé, dont je n'ai pas trouvé le nom dans l'acte ci-dessous. Elle était tutrice de ses cinq fils marqués plus bas, le 14 mars 1487 (Man. Besson).

?

AMÉ DE LAMBERT
et PERSETTE DE VERGYS, père et mère de Messre Antoine, selon M. de Jussieu.

?

ANTOINE LAMBERT, nommé clavaire à la Chambre des Comptes par le Duc Louis, en 1458 (Invent., Arch. Thuyset).

Ns FRANÇOIS, JEAN l'aîné, JEAN le jeune, PIERRE, HUGUES, AMÉ. Étaient pupilles de leur mère et figurent dans l'achat commun du 14 mars 1487.

Messre ANTOINE, prieur d'Ugine, donation en sa faveur par Ns Pierre Sarraborse, du 19 janvier 1467, doyen de Savoie, avant 1471 (Inventaire). Encore doyen, 2 janvier (Arch. la Place), 28 juillet 1475 (Arch. Morand), et encore 1476, témoin au testament de Guigonne de la Ravoire, nommée ci-contre. (Voir *Histoire de la Sainte-Chapelle*, par Jussieu).

---

(1) Elle était sœur de Catherine Mareschal, femme de Ns et Pe Jean de Blonay, coseig[r] de Saint-Paul, et probablement sœur de Ns Guillaume Mareschal, qui plaidait, en 1503, pour la dot de Françoise avec les enfants d'icelle. Dans les Preuves du 6 février 1479 (Arch. Morand), il est dit que Philibert, Duc de Savoie, entend reconnaître non autant qu'elle le mérite du moins, avec toute la gratitude possible, ses longs services de fidélité, sollicitude et dévouement, sans craindre les veilles, les peines et les incommodités envers lui, ses sœurs Marie et Louise et son frère, Rme Jacques-Louis de Savoie, depuis leur naissance. Par Preuves du 19 avril suivant (*Ibid.*), sont affectés pour le payement de cette somme, les péages d'Arbin, du Bourget, la gabelle du Bourget, les langues bovines de la châtellenie de Chambéry, etc.

(2) Il est admissible que Philibert ait eu, avant Philippine Loctier, une autre femme de laquelle seraient nés Pierre l'aîné et Gaspard. Pierre le jeune dans son épitaphe, parle des deux évêques, Pierre l'aîné et François, *ses agnats et frères germains. Frater germanus* se prend dans le sens de frère, de père et de mère, mais aussi de frère de père seulement. J'ai souvent remarqué dans nos chartes que l'adjonction de *germanus* ne se faisait pas sans intention. Mais il s'agit ici, non d'une charte, mais d'une épitaphe faite par un lettré. C'est pourquoi j'ai dit plus haut : admissible ; autrement j'aurais dit : probable.

THONINE, cède, le 26 sept. 1503 (Man. Besson), à ses cinq frères, ses droits sur l'hoirie maternelle.

LAURENT, nommé avec ses frères Étienne, Philibert et Pierre dans une acquisition qu'ils font, le 6 mai 1505 (Arch. Morand), d'une terre à Praz-Joppé.

LOUISE, femme de Ns Aymon Conseil. Quittance dotale du 14 décembre 1513 (Arch. Morand).

PHILIPPE, nommé en 1504 avec ses frères. Destinée inconnue.

PIERRE. *Voir* les articles de ses frères. Maître auditeur, nommé président patrimonial à la Chambre des Comptes par Patentes du 24 février, confirmées par Patentes du 21 juillet 1522 (Arch. de Cour), puis président de ladite Chambre et chevalier en avril 1533 (Arch. Thuyset). Le 21 avril 1525 (Arch. Morand), quittance du 13 janvier 1528 (Arc. Thuyset), il achète pour 9,000 écus d'or, de Louis, fils d'Annable de la Ravoire, la seigneurie, château et dépendances de la Croix, rière Montmélian ; le 9 août 1532 (Arch. la Place), de Rme Jean-Philibert de Challes, le château et biens de Monterminod, rière Saint-Alban : le 22 mars 1533 (Arch. Thuyset), de François de Luxembourg, le château et coseigneurie de la Colliette. Le 1er mai 1521 (*Ibid.*), il reconnaît avoir reçu de son frère le clavaire Philibert, 1,650 florins, pour des dépenses de voyages faits pour le Prince, promettant de faire entrer cette somme dans ses comptes ; pourtant Hector, fils du Clavaire, ayant présenté cette cédule à la Cour, en 1569 (*Ibid.*), fut débouté de sa demande contre les héritiers dudit Pierre. *Voir* ce que je dis de cet éminent personnage au fo 222. Il épousa Dlle Denise de Pollier (on trouve aussi Polye), laquelle était, avant le 1er février 1565, tutrice de ses deux petites-filles.

JEANNE-POLYXÈNE, femme de Ns Claude Milliet, premier collatéral au Conseil ducal de Savoie.

LOUIS MILLIET, comte de Faverges, le célèbre chancelier de Savoie, etc., cohéritier pour un tiers de ses oncles Hector et Pierre le jeune (*V.* MILLIET).

CLAUDE, mentionné avec ses frères en 1549, 1562, mort avant 1577, sans enfants.

Révme PIERRE le jeune. Chanoine de Genève, 1535, doyen de la Sainte-Chapelle, abbé de Payerne, puis Prince-Évêque de Maurienne, où il fonda dans la cité de St-Jean le couvent des Capucins et le collège Lambertin en 1574. Il testa, le 17 avril 1591 (codicilla le 19 suivant et le 1er mai suivant, Man. Besson), léguant à sa cathédrale 4,000 écus d'or ; à son collège érigé près des Capucins, 1,000 écus de 5 fl. ; à Pierre-Jérôme de Lambert, son neveu ; à ses nièces, filles de Jean-Gaspard de Lambert, mariées aux seigrs de la Barre et de Pressy. Nomme héritiers les enfants de ses trois sœurs, Milliet, Maillans et Beaumont. Comme doyen de Savoie, il avait fait un don au Doyennat que Révd Messre Antoine Favre, doyen, se fit payer en 1640, 20 mars (Arch. Morand), par les héritiers chacun pour un tiers du Prince-Évêque. Il fit faire de son vivant son tombeau avec cette épitaphe : « .... Petrus de Lambert illustris Camberianus, Episcopus Maurianensis et Princeps, Petri ac Francisci paritcr Lambertorum Ecclesiarum Casertensium et Nicientium Prœsulum, agnatus et germanus frater..... 1580 ». Il mourut le 6 mai 1591 (*Voir* Angley et Besson).

FRANÇOISE, veuve de Ns Claude de Maillans, juge de Belley, le 29 octobre 1552 (Arch. Pelly).

ANTOINE-BALTHAZARD DE MAILLANS, cohéritier pour un tiers de ses oncles.

Révme FRANÇOIS ou JEAN-FRANÇOIS, prieur commendre de Lémenc, 1548-1549 (Arch. Morand), et de St-Jeoire (dit au testament de son frère, 1585), puis Évêque Comte de Nice avant 1550. Était à Chambéry lors de la conquête de la Savoie et obtint, par arrêt du Souv. Sén. de Savoie, mainlevée du séquestre de ses biens du 2 nov. 1553 (Man. Besson). Le 27 janv. 1562 (Arch. Morand), étant à Venise comme ambassadeur de Savoie, il passa procuration à ses frères, Hector et Claude, pour gérer ses affaires. Le 3 juin 1577 (*Ibid.*), il le fit pour Hector seul, Claude étant mort. L'Évêque mourut avant 1583.

ANTOINE DE BEAUMONT, cohéritier pour un tiers de ses oncles (*Voir* CE NOM).

ANTOINETTE épousa, contrat dotal du 1er avril 1549 (Arch. d'Oncieu), Ns Jean Carra, seigr de Beaumont, maître auditeur aux Comptes. Hector, en son nom et au nom de ses frères François et *Pierre*, archidiacre de la Ste-Chapelle, et Claude, lui constitua une dot.

Ns et Pe JEAN GASPARD, « conseiller de S. A. », seigr de la Croix, coseigr de la Colliette, ambassadeur de Savoie chez les Suisses et en France auprès du roi François Ier. Mort à Bazas, près Bordeaux (dit au testament de 1591 de Révme Pierre ci-contre, Prince-Évêque de Maurienne, qui fait un legs à ses *nièces* Jeanne et Françoise, filles dudit feu ambassadeur). Il ép. Dlle Claudine de Belly et mourut avant 1569. Sa veuve se remaria avec Raymond Pobel, président au Sén. de Savoie, et testa le 22 juin 1622 (Man. de Commène, Arch. d'Oncieu).

DENISE-FRANÇOISE, baptisée le 4 octobre 1561 (Reg. Par. de Saint-Léger). Elle est pourtant toujours nommée après Jeanne qui fut Dme de la Croix. Pupilles de leur aïeule paternelle, 1er février 1565 et encore le 14 mars 1569 (Arch. la Place), jour où, comme héritières de leur père, elles laudent une vente de biens mouvants de leur fief à cause du château de la Colliette pour la moitié avec Jérôme de Lambert, coseigr dudit lieu. Elles partagent l'hoirie paternelle le 1er décembre 1583 (Arch. Thuyset), le 11 janvier 1584 (Mss. Commène, Arch. d'Oncieu) et encore le 14 août 1591 (Arch. Morand).

Elle épousa Claude-François Pobel, seigr de Pressy, etc. (*Voir* CE NOM).

JEANNE, bapt. le 31 mai (*alias*), 3 oct. 1563 (R. P. de St-Lég.). Elle épousa, contrat dotal du 13 nov. 1582, Jean de la Forest, seigr de la Barre (*V.* CE NOM). Elle teste, le 19 mars 1627, veuve (Arch. Saumont).

TABLEAU II.

?

N^r^ THOMAS LAMBERT *(de Lambertis)*.

(*Voir* au TABL. I un N^r^ Thomas, au 2^e^ degré, du f^o^ 223, frère de N^rs^ Jacques et Pierre, dont les héritiers partagent notamment avec ceux de ce Jacques, le 4 novembre 1503. Est-ce le même Thomas qui fut la souche des Lambert, barons de Ternier, etc. ? Je n'ose l'affirmer. Il est certain qu'un Thomas, receveur ducal en 1449, secrét. ducal, 1462, est l'aïeul paternel de Jean ci-dessous, lequel, dans son testament (1524), appelle cousins germains le président Pierre et le clavaire Philibert. En prenant au pied de la lettre cette dernière qualification, il faudrait repousser l'identification des deux Thomas, et donner comme père de Pierre et de Jacques et d'un Thomas, un autre Thomas, celui-ci dessus aïeul de Jean. Mais ce n'est pas une certitude. Un N^r^ Thomas Lambert était clavaire de Genevois, le 17 février 1490 (Arch. Savoiroux). Est-ce le même? Encore un doute! Est-ce le même qui, le 12 mars 1500 (Arch. Thorens), était conseiller ducal et lieutenant de la juridiction maje de Genevois?

N^r^ N. N. LAMBERT.

Certainement fils de Thomas et père de Jean ci-dessous. Selon un pennon généalogique aux Arch. Monthouz, le père de Jean ci-dessous serait un N^r^ Amé, *mari* de D^lle^ Françoise de Clarevallibus. Nous voyons au 1^er^ degré, f^o^ 224, qu'il fut père de deux Jean et d'un Pierre, notamment. Pas d'autres preuves; les dates ne s'opposent pas à l'admission.

??

D^lle^ GABRIELLE DE LAMBERT, première femme de N^r^ François de Michaille, morte avant 1542.

Rév^d^ PIERRE, protonotaire apostolique et abréviateur, auquel ses frères avaient vendu des biens à Annecy, av^t^ 1524.

N^r^ JEAN DE LAMBERT, possédait des biens féodaux à Marigny avant le 28 novembre 1520 (Arch. Savoiroux). Il fut clavaire et trésorier en 1521, puis conseiller ducal des maîtres à la Chambre des Comptes lors de son testament du 9 septembre 1524 (Titres Eschavannes). Il veut être enterré dans la chapelle de l'église des Frères Mineurs de Chambéry, au tombeau de ses prédécesseurs. Fait des legs à D^lle^ Claudine de Chaffardon, sa femme, notamment de revenus à Thoiry, achetés par le testateur de N^rs^ Charles et Jean-François de Chaffardon, frères de sa femme. Le testateur avait une maison à Bassens et une grande maison à Chambéry. Nomme héritiers universels ses trois fils, les substituant l'un à l'autre suivant la teneur du testament de feu N^r^ Thomas *de Lambertis dicti testatoris avi paterni*. Substitue Pierre, son frère. Après lui, Pierre de Lambert, président de la Chambre des Comptes, et Philibert de Lambert, clavaire de la recette du Trésor de Savoie, frères, *eius cognatos germanos*. A leur défaut, les enfants de ses sœurs, qu'il ne nomme pas autrement. Fait à Bassens, dans la maison du testateur. Il mourut avant 1545. Sa veuve vivait encore, 1536 (Man. Besson), et 22 juillet 1545 (Titres Eschavannes).

CLAUDINE, femme de N^r^ George Girard, dit Pélaz. Quittance dotale du 20 décembre 1502 (Arch. Morand). Lui témoin au testament de Jean, 1542.

Rév^d^ PIERRE ou PIERRE-LOUIS, cohéritier universel, 1524. Prieur commendataire de St-Philippe de la Porte, 1555-1564 (Arch. Savoiroux). — Peut être le Louis de Lambert qui était chanoine de Genève, qui se démit du prieuré de Saint-Clair, le 31 janvier 1534 (Man. Besson).

N^r^ JEAN-FRANÇOIS, cohéritier universel, 1524 (fils aîné). Seig^r^ de Menthonnex en Bornes, écuyer du Duc Charles par Patentes du 2 novembre 1531 (Man. Besson). Le 2 mai 1545 (Arch. Thuyset), étant alors chevalier et gentilhomme de la Sacrée Majesté Impériale, il achète, moyennant 600 écus d'or sol, de François de Clermont, seig^r^ de Saint-Pierre-de-Soucy, la quatrième partie appartenant audit Clermont de la maison-forte de la Colliette, avec censes, rentes, servis, m. et m. emp. et omn. jurid., hommes, hommages, etc. (les ruraux et terrages sont réservés tels que Clermont les possédait par indivis avec le seig^r^ de la Croix) (Jean-Gaspard de Lambert, au f^o^ 224). Il épousa, contrat dotal du 15 mai 1547 (*Ibid.*), Antoinette de Menthon, fille de Pierre, seig^r^ de Lornay, veuve de Gaspard-Frédéric Odinet, seig^r^ de Longefan. Il teste, le 19 janvier 1552 (*Ibid.*), année prise à Noël, nommant sa femme tutrice de ses enfants. Il vivait encore en avril suivant au service de l'Empereur comme gentilhomme ordinaire de sa chambre. Tous ses biens furent confisqués par le Roi de France, lors de la conquête de la Savoie, et il mourut peu de temps après. Sa veuve obtint main-levée de ces biens en 1554-1555 et en perçut les revenus dont elle rendit compte (S. d., Arch. Thuyset). Elle convola en troisièmes noces avec N^r^ Louis de Villette la Couz, testa le 3 juillet 1591. Inventaire de son hoirie est dressé le 15 mars 1595 (*Ibid.*).

Rév^d^ PIERRE-JÉRÔME, cohéritier universel, 1524. Protonotaire apostolique, abbé d'Aulps, 1563-1583. Figure au recensement d'Annecy avec son neveu Jérôme, 1561. Mais dans un acte de 1586, il nomme *sa nièce* Jeanne de la Forest. Mort avant 1611.

PÉRONNE, PERNETTE-MARIE, dite de la Colliette, épousa, contrat dotal du 26 février 1571 (Titres Eschavannes), Jacquemin de Rossillon, dit de Châtillon, seig^r^ du Châtelard. Veuve dès 1611.

N^r^ HYÉRONIME ou JÉRÔME DE LAMBERT, dit DE LORNAY, B^on^ de Ternier, seig^r^ de Lambert, Lornay, la Charnée, Maxilly, coseig^r^ de la Colliette, conseiller d'État, capit^e^ des ordonnances de S. A., ambassadeur au pays des Ligues, 1585, capit^e^ de 50 lances des ordonnances, 1589-1611, chevalier au Sénat, lieutenant au gouvernement de Savoie, etc., épousa, contrat dotal du 4 octobre 1569 (Arch. Thuyset), Françoise de Bellegarde, fille de Claude, seig^r^ de Montagny. Achète (et en est inféodé) le château, terre, seigneurie de Ternier, érigée en baronnie, avec droits, etc., le 5 janv. 1589, entérinée en Chambre le 11 sept. 1595. Le 21 août 1590, il achète du Domaine ducal les biens, revenus, hommages, fiefs et dépendances du château, ville et ressort de Rumilly, sous clause de rachat, avec juridiction sur les villages de St-Ours, le Villars, Leschaux, etc., excepté le péage du pont du Couppet. Le 24 juin 1600 (Arch. Thuyset), il passe procuration à sa femme pour aliéner ledit château et biens. Il testa plusieurs fois, 1572, 12 mai 1573, 1^er^ février 1580, 16 avril 1589 (Arch. Thuyset), et finalement le 28 avril 1611 (Arch. Morand et Thuyset) [jour même de sa mort] à Turin. Son corps sera transporté à Chambéry, dans sa chapelle la privilégiée. Legs pies à Saint-Dominique d'Annecy, y compris ceux faits jadis par feu N^r^ Thomas de Lambert. Usufruit à sa femme avec laquelle il vit depuis quarante-trois ans. Institue héritier universel Hyéronime ou Jérôme d'Angeville, son filleul et petit-neveu, à la charge de porter le nom et les armes pures et nettes de Lambert. Un de ses exécuteurs testamentaires est R^me^ François de Sales, évêque de Genève.

FRANÇOISE-MARIE, épousa : 1^o^ contrat dotal du 10 avril 1572, N^r^ Marin d'Angeville-Mestral; 2^o^ Jean-Gabriel de Rossillon, dit de Châtillon, seig^r^ du Châtelard. Veuve de lui avant le 13 février 1614.

1^er^ lit. 2^me^ lit.

JEAN-ANTOINE DE ROSSILLON, dit DE CHATILLON, etc., achète de son cousin Jérôme de Rossillon la baronnie de Ternier le 9 mai 1636 (Arc. Thuyset). Le château était alors ruiné, mais il y avait une tour rebâtie par les Bernois. (*Voir* ROSSILLON).

JEAN-GABRIEL DE ROSSILLON DE CHATILLON, etc., achète, le 3 septembre 1616 (Arch. Thuyset), le château et dépendances de la Charnée pour 22,676 florins. (*Voir* ROSSILLON).

JÉROME D'ANGEVILLE, dit DE MESTRAL, Seig^r^ de Chenex, Allonzier (*Voir* ANGEVILLE, t. I, f^o^ 52), *héritier de sa mère, épousa Claudine de Bouvens, laquelle teste veuve au château de Lornay, le 6 janvier 1670 (Arch. Thuyset). Comme administrateur de son fils, vend la Charnée à Jean-Gabriel de Rossillon ci-contre. Avec son fils, émancipé le 1^er^ juin 1667, il vendit le 2 juin 1667, à N^r^ Charles du Clos, la maison-forte de Lambert et le château et fief de la Colliette (Arch. Thuyset).*

JÉROME DE ROSSILLON, B^on^ de Gaillard, etc., donataire de 4,000 écus d'or de son oncle Lambert. Jérôme d'Angeville lui engagea la baronnie de Ternier le 22 novembre 1612. Après plusieurs vicissitudes, il finit par vendre la baronnie susdite à Jean-Antoine de Rossillon. (*Voir* ROSSILLON).

HYÉRONIME ou JÉROME DE LAMBERT, dit D'ANGEVILLE, B^on^ de Lornay,

héritier universel de son grand-oncle et parrain Hyéronime de Lambert, à charge de nom et d'armes. (*Voir* l'art. des N^rs^ D'ANGEVILLE, *Arm. et Nob. de Savoie*, II, f^o^ 52). *Il épousa Lucrèce de Menthon-Lornay. Mort le 27 juillet 1676.*

Ayant plus de soixante-dix ans et venant de perdre son fils unique, il cède, le 12 février 1676 (Arch. Thuyset), tous ses droits (en grande partie aliénés) de fidéicommis faits en sa faveur par Jérôme de Lambert à son neveu François-Marie d'Angeville. Celui-ci céda ses droits sur Lornay, terre et baronnie, à N^r^ Claude de Menthon, B^on^ de Lornay, par transaction du 25 novembre 1697 (Arch. Rubaud). [*Voir* ANGEVILLE, *passim*].

CLAUDE-LOUIS DE LAMBERT, B^on^ de Lornay.

Mort avant son père, le 8 juillet 1671, alias le 24 janvier 1674. Sa mère, tant en vertu de son contrat dotal que comme héritière de son fils, devint propriétaire de la baronnie et terre de Lornay et en fit donation, le 17 mars 1685 (Arch. S. S. S.J), à Jean-Balthazard de Menthon-Lornay, son neveu. (*Voir* MENTHON-LORNAY).

LAMBERT, D'ARENTHON

SEIGNEURS D'ARBUSIGNY, MONTFORT ET CHATELARD DU FOUG.

P. *d'azur à deux heaumes d'argent affrontés en chef et un croissant d'or en pointe.*

Devise : *VIRTVTE NON ASTV.* (Patentes de noblesse du 3 mars 1627).

(Registre 32, *Patentes de Savoie*, f° 44).

Les deux familles dont je vais parler, anoblies l'une en 1627, l'autre en 1613, reçurent exactement les mêmes armoiries, ce qui permet de supposer qu'elles avaient la même souche, quoique le chef de l'une soit dit d'Arenthon et l'autre de la Roche.

I. N^e^ Guillaume [fils de Christophe, mort avant 1598] Lambert, d'Arenthon.
Il achète, le 23 avril 1623 (dit Honorable, fils de feu Honorable), des biens nobles à Monnant, représenté par Hon^le^ André Lambert, son fils, dont ils reçoivent quittance le 23 juillet suivant (Arch. Rubaud). Par Patentes du 12 juin 1621 (*Ibid.*), avait déjà été exempté de toutes charges extraordinaires, logement des gens de guerre, etc., entérinées en Chambre le 19 mars 1622 (*Ibid.*). Il fut affranchi par le B^on^ d'Arenthon, le 21 août 1621 (*Ibid.*), ayant « fidellement servy pendant les guerres de Geneve et du depuis ses enfants « dans toutes les occasions du Montferrat, des Genevois, siège de Verrue et autres, notamment un des ses fils qui, lors de....., « avec son capitaine, au plus fort du combat, fit prisonnier le sieur Caracciolo, général de l'armée des Genevois, etc. », il reçut des Lettres de noblesse et des armoiries énoncées plus haut le 3 mars 1627. Homologuées en Chambre le 19 avril suivant. Le 16 novembre 1633 (Arch. Rubaud), N^e^ Joseph de Gex, B^on^ de Saint-Christophe, lui vend (représenté par Dom Jean-Louis, son fils) les maisons-fortes d'Arbusigny et Châtelard du Foug et toutes dépendances, avec omnimode seigneurie haute, moyenne et basse justice, hommes, hommages, terres, etc., aussi ce qui est indivis avec le seig^r^ de Thorens, rière le Faucigny et Genevois, à cause des trois juridictions d'Arbusigny, Montfort et Châtelard du Foug. Il fit encore de nombreux achats de 1619 à 1641 (*Ibid.*). Il teste, le 15 octobre 1640 (*Ibid.* et Thuyset). Veuf de D^lle^ Lucrèce de Lambert *[sic]*, nommant héritiers ses fils Dom Jean, Louis et François, etc.

Reg. Par. d'Arenthon.

N. N. a servi dans la cavalerie du B^on^ du Châtelard (1640). Mort avant 1672.

N^e^ François, baptisé le 4 avril 1600, héritier universel de son père, seig^r^ d'Arbusigny et autres lieux ci-dessus, cornette entretenu dans la cavalerie du M^is^ du Châtelard (Escadron de Savoie). Héritier universel de son frère Dom Louis, et après lui, son fils unique Jean-Antoine. Il épousa, contrat dotal du 11 février 1630 (Arch. Foras), Antoinette de Foras, fille de Michel, seig^r^ du Bourgneuf, etc., coseig^r^ de la baronnie de Balleyson. Il testa le 27 février 1652 (Arch. Rubaud), nommant sa femme tutrice. Testament fait au château des Chères appartenant au testateur.

N. N., enseigne du s^r^ de Riddes, dit aux Preuves de 1640. Mort avant 1672.

II. Rév^d^ Mess^re^ Dom Jean-Louis, cohéritier universel, 1640, prieur de Scarnafis en Piémont, 1618-1620, chevalier des SS. Maurice et Lazare, aumônier de S. A. R., prieur de Saint-Baldolph, primicier de la Roche, doyen de Vullionay, prieur de Burdignin, commandataire d'Aiguebelle et d'Entresex. Il teste à Turin, le 24 déc. 1645 (Arch. Rubaud). Testament ouvert peu de jours après sa mort, le 20 août 1646.

Anne-Balthazarde, était en 1640 auprès de Marguerite de Savoie. Epousa, contrat dotal du 1^er^ juillet 1647, Jérôme du Fresnoy, seig^r^ de Chuyt. Elle mourut sans enfants et *ab intestat* avant 1661.

Pernette, épousa, contrat dotal du 16 juill. 1626, N^e^ Pierre-Sébastien Domen. Morte av^t^ le testam^t^ de son père, 1640.

André, mandataire de son père, 23 avril 1623 et le 19 avril 1627 (Arch. Rubaud), jour où après la vérification des Lettres de noblesse par eux obtenues, il prête hommage et fidélité à S. A. A dû mourir peu après sans postérité (2).

Charlotte, légataire de son père et de son oncle, substituée à son frère avec sa sœur Marguerite. Elle épousa, contrat dotal du 25 janvier 1655 (Arch. Rubaud), Antoine de Menthon-Lornay, seig^r^ des Costes et d'Aviernoz. Elle, veuve, teste le 29 janvier 1717 (Arch. Colombier), et mourut le 1^er^ août 1719 (Reg. Par. de la Roche), à quatre-vingt-dix ans environ.

III. Jean-Antoine, seig^r^ d'Arbusigny, etc., héritier universel de son père et de son oncle, fils unique, pupille de sa mère. Mineur de vingt-cinq ans, mis le 22 avril 1652 (Arch. S. S. S.) sous la curatelle de M^e^ Henri Chappaz. Capitaine de cavalerie au Régiment de Royal Piémont. Il épousa : 1° contrat dotal du 19 juin 1659 (Arch. Rubaud), Péronne d'Orlier, fille de Charles-Emmanuel, seig^r^ de Saint-Innocent. Elle teste le 10 juin 1691 (morte le 30 août 1694, Reg. Par. de la Roche) (*Ibid.*), laissant l'usufruit de ses biens à son mari sa vie durant ; 2° contrat dotal du 7 janvier 1703 (*Ibid.*), Jeanne-Aimée de Chissé, fille de Louis, seig^r^ de Forest, etc. Il mourut, le 18 août 1704 (Reg. Par. de la Roche). Sa veuve se remaria, contrat dotal du 21 novembre 1705, avec N^e^ Marc-Antoine Sautier de la Balme. Le 1^er^ décembre 1683 (Arch. Rubaud), il avait acheté des N^rs^ Nicolas-Baytaz et Péronne de Manessy, mariés, tous les droits féodaux, tributs, hommages, etc., dépendant de la rente d'Arbusigny, indivise pour moitié entre le vendeur et l'acheteur. Il vendit le Foug, du moins en partie, le 13 mai 1701. Mort sans enfants.

Marguerite, légataire, 1645 et 1652. Elle épousa, contrat dotal du 27 avril 1651 (Arch. Rubaud), N^e^ Jacques Fornier, seig^r^ d'Yvoire. Légataire au testament de son mari, 1661. Enterrée à la Roche (Reg. Par.), le 12 février 1684. Morte sans enfants.

JÉROME DE MENTHON-LORNAY,
C^te^ des Costes, seig^r^ d'Aviernoz, héritier fidéicommissaire du seig^r^ d'Arbusigny. Le 22 décembre 1702, Jean-Antoine de Lambert, son oncle, reconnut lui devoir 50,000 fl. pour la dot de sa mère. Celle-ci lui avait cédé, le 18 mai 1700 (Arch. Rubaud), tous ses droits quelconques sur l'hoirie de Marguerite, sœur de la donatrice. Le 28 août 1704 (Ibid.), Jeanne-Aimée de Chissé, veuve de Jean-Antoine ci-dessus, relâcha audit Jérôme tous les droits qu'elle pouvait avoir sur l'hoirie de son feu mari. (*Voir* Menthon-Lornay.)

(2) *Voir* au Tableau suivant, André Lambert, qu'il ne faut pas confondre avec celui-ci.

LAMBERT, DE LA ROCHE

SEIGNEURS DE SOYRIER ET SENOCHE, COSEIGNEURS DE CHUYT ET HAUTEVILLE.

P. *identiquement les mêmes armoiries que les Lambert d'Arbusigny.* (Pat. de noblesse du 20 septembre 1617. — *Voir* au f° 227).

MAÎTRE CLAUDE LAMBERT,
châtelain de la Roche, mort av^t 1613, et Guillermine de Chamboux.

Mess^re MICHEL (1), praticien à la Roche. Le 27 août 1613 (Arch. de Cour), N^e André, son frère lui cède tous les biens de leur père dont Guillermine, leur mère, avait l'usufruit. Il allouera certaines sommes à leurs sœurs lorsqu'elles se marieront. — Je présume que c'est le N^e Michel Lambert qui, témoin au mariage de François de Lambert d'Arbusigny, 1630, est qualifié de vi-clavaire à la Chambre des Comptes (1). — Sa descendance, *si extat*, m'est inconnue.

I. N^e ANDRÉ DE LAMBERT DE LA ROCHE,
D^r ès droits et avocat au Sénat de Savoie. Reçoit des Patentes de noblesse le 20 septembre 1613 (Arch. de la Chambre des Comptes, *Patentes de Savoie*, vol. 26, f° 163), avec concessions d'armoiries, les mêmes données quelques années plus tard aux Lambert d'Arenthon. Je conjecture qu'il pouvait être cousin germain de N^e Guillaume (I) Lambert d'Arenthon, du f° 227. Il assista au mariage de François de Lambert (II, f° 227). Il achète, le 2 février 1635 (Arch. Thuyset), de François de Montvuagnard, la seigneurie de la Côte-d'Evire. Il était maître auditeur à la Chambre des Comptes dès 1620, et vice-conservateur des gabelles (Arch. Vaulserre) et, en 1646, il était conseiller d'État de S. A., premier maître auditeur à ladite Chambre, seig^r de Soyrier en Bornes (pour moitié), Chuyt, coseig^r d'Hauteville-lès-Rumilly-l'Albanais. Il épousa : 1° contrat dotal du 11 mai 1613 (Arch. Thuyset), Anne Fornerat, dame de Soyrier, qu'elle laissa à son mari. *Voir* FORNERAT; 2° D^lle Bernardine Mathieu. Il testa, le 23 mai 1649 (Arch. Morand), ayant soixante-sept ans dès le 21 mars échu. S'il meurt à Chambéry, veut être enterré en l'église de Saint-Dominique, au tombeau par lui choisi, où sont enterrées D^me Anne Fornerat, dame de Soyrier, sa chère feue femme, et D^me Guillermine de Chamboux, sa très honorée mère; s'il meurt à Annecy, dans la chapelle de D^me Berdardine Mathieu, sa femme; si à la Roche, dans la chapelle de Saint-Pierre martyr, qui était des de Noyers, desquels était la demoiselle, son aïeule paternelle; si à Soyrier, dans l'église paroissiale de Groysier, dans la chapelle dépendant de Soyrier. Celui de ses héritiers qui aura Soyrier, entretiendra la chapelle que le testateur a fait bâtir au Plot, dans sa prédite juridiction. Mentionne sa rente d'Aussens; lègue l'usufruit de ses biens à Bernardine, sa femme, nommée tutrice et curatrice des enfants ci-dessous, tous du second lit. Le testateur avait acquis des biens au Petit-Brogny, des vignes à Montmélian, Francin et Bassens. Donne en préciput à Catherin, son fils aîné, tous ses livres de droit, ses manteaux de satin et de gros de Naples, et venant à partager, le droit de choisir celle de ses seigneuries qui mieux lui conviendra, etc. Il mourut le 8 mai 1651.

JEANNE-FRANÇOISE, 1613-1614.

BERTRANDE, 1613-1614.

JEANNE-GENEVIÈVE-LOUISE,
légataire de son père, 1640, et de son frère, 1662, épousa, le 22 septembre 1646 (Reg. Par. de Ch.), N^e Jean-Dominique Excoffon, sénateur au Souv. Sénat de Savoie.

MAURICE,
baptisé le 22 août 1637 (Reg. Par. de St-Léger), filleul du Prince Maurice, cardinal de Savoie, et de Marguerite de Savoie. Il était né le 23.... 1636, et sera pupille de Bernardine, dit au testament de son père. Il était de 1667 à 1685, chanoine-archidiacre de Saint-Pierre de Genève. Il teste, le 12 janv. 1662 (testament ouvert le 9 avril 1697, Arch. S. S. S.), en faveur de Catherin.

II. CATHERIN-PHILIBERT,
seig^r de Soyrier, Senoche et de la Côte d'Evires, coseig^r de Chuyt et d'Hauteville (selon une vieille généalogie, serait fils du premier lit), conseiller d'État, vice-conservateur de la gabelle (1662). Il épousa D^lle Catherine Gaud. Il transigea pour la seigneurie de Soyrier, le 15 janvier 1656 (Arch. S. S. S.), avec N^e François Viollon, seig^r de la Peysse. Mort avant 1711.

MARGUERITE,
baptisée le 28 déc. 1634 (Reg. Par. de Saint-Léger), épousa, le 1^er août 1658 (*Ibid.*), N^e Louis Morand, conseiller de S. A. et maître auditeur à la Chambre des Comptes. Elle teste, veuve, le 20 août 1700 (Arch. Morand).

ALEXANDRE,
était absent du pays en 1649, qualifié de N^e et Rév^d au testament de son frère, 1662; en 1685, chanoine de la Sainte-Chapelle et official du Décanat de Savoie; en 1688, chanoine de ladite Ste-Chapelle. Selon une autre généalogie, aurait été évêque d'Ivrée?

LOUIS,
seig^r de Senoche, coseig^r de Soyrier et Hauteville, baptisé le 10 mars 1673 (R. Par. de Saint-Léger), chevalier des SS. Maurice et Lazare, commandeur de Lémenc, épousa, le 5 juillet 1721 (*Ibid.*), D^lle Claudine Saillet, dame de Senoche. Il mourut, le 23 mai 1761, à quatre-vingt-huit ans (Reg. Par.) Elle, morte à soixante-onze ans, le 11 novembre 1761, fille de N^e Hyacinthe.

CLAUDE-FRANÇOIS,
baptisé le 5 juillet 1677 (Reg. Par. de St-Léger). Mort jeune.

MAURICE,
né le 4, baptisé le 22 sept. 1685 (Reg. Par. de St-Léger). Mort jeune.

FRANÇOIS,
baptisé le 28 mai 1664 (Reg. Par. de St-Léger). Mort jeune.

III. JACQUES-GASPARD,
seig^r de Soyrier et de la Côte d'Evires, coseig^r d'Hauteville, baptisé le 6 janvier 1672 (Reg. Par. de Saint-Maurice d'Annecy), ép., le 28 mars 1711 (Reg. Par. de St-Léger), contrat dotal du même jour (Arch. Thuyset), Thérèse de Mareschal, fille de Sigismond, comte de la Valdisère; mort le 26 sept. 1753 (Reg. Par. de St-Maurice d'Annecy). Étant mort sans mâles, le fief d'Hauteville fut, par arrêt du Souv. Sénat de Savoie du 12 août 1754 Arch. Thuyset), adjugé, au préjudice de sa veuve, à Louis, son frère ci-contre.

Rév^d Mess^re JOSEPH,
baptisé 7 avril 1676 (Reg. Par. de St-Léger), chanoine d'Annecy, 1712, précenteur de l'église de St-Pierre de Genève et vicaire général du Diocèse pendant la vacance du siège, 14 janvier 1741 (Arch. Cevins).

JEAN,
baptisé le 12 avril 1682 (Reg. Par. de St-Léger). Doit être mort jeune.

PIERRE,
baptisé le 3 mai 1685 (Reg. Par. de St-Léger). Mort jeune. A.

VICTOR-AMÉDÉE,
aide-major au Régiment de Chablais, 1766. Figure au Tableau des vassaux du Duché, 1787, pour les seigneuries de Senoche et coseigneurie d'Hauteville sur Rumilly. Je ne sais plus rien sur lui.

IV. BENOÎT-DENIS,
seig^r de Soyrier, né le 5 mars 1724 (Reg. Par. de Bissy), colonel du Régiment de Genevois, commandeur des SS. Maurice et Lazare, épousa, le 20 janvier 1753 (Reg. Par. de St-Léger), Thérèse Morand, fille d'Alexandre, B^on de St-Sulpice. Benoît-*Louis* figure au Tableau des vassaux, 1787, pour les seigneuries de Soyrier et de la Côte d'Evires. B.

CATHERINE-JACQUELINE-JOSEPHTE,
née le 19 mars 1712, selon les uns morte jeune, selon une note du C^te Greyfié, épousa le C^te François-Marie de Genève de Boringe. Morte le 29 mars 1741 (Reg. Par. de Sainte-Catherine de Bonneville. Cette alliance d'une Lambert avec Genève existe, mais pourrait se rapporter à une autre Catherine. Sous toutes réserves.

V. CLAUDE-ALEXANDRE,
né et baptisé le 11 avril 1764 (Reg. Par. de St-Léger). Je ne sais plus rien sur lui.

A. Autres enfants de CATHERIN-PHILIBERT : FRANÇOISE-MARIE-THÉRÈSE, baptisée le 26 octobre 1666, femme de Claude Morand, B^on de Grilly, cont. dot. du 1^er mars 1685; ANNE, baptisée le 24 décembre 1667; CATHERINE, le 20 mars 1669; CHARLOTTE, le 13 février 1675; ANDRÉ-CATHERIN, le 20 février 1679; THÉRÈSE, le 8 juin 1680 (une de ce nom était, en 1705, femme de N^e Maurice d'Hauterive); FRANÇOIS-ANTOINE, le 13 juin 1683. (Tous extraits des Registres Paroissiaux de Saint-Léger de Chambéry).

B. Autres enfants de LOUIS : ANTOINETTE-MARGUERITE, baptisée le 25 mars 1722, épousa, le 9 janvier 1740, Joseph-Antoine de Bieux, C^te de Flumet; HYACINTHE, baptisé le 23 janvier 1723; MARIE, née le 5 janvier 1725; JEANNE, baptisée le 25 mars 1726, a épousé N^e Jean-Marie-Louis de Regnauld de Lannoy, 1756, 1757, 1758; AMÉDÉE-CHARLES (peut-être Victor-Amédée?), baptisé le 25 mars 1727; JEANNE-FRANÇOISE, baptisée le 12 mai 1728; CHARLES, né le 17 août 1729; GASPARD, né le 18, baptisé le 19 novembre 1732, mort le 11 juillet 1734; le tout extrait des Registres Paroissiaux de Bissy; JOSEPHTE-MARIE, née le 27 mars 1734 (Reg. Par. de Saint-Léger), épousa, le 15 février 1756 (*Ibid.*), N^e Humbert de Vignod de Bellecombe en Tarentaise.

(1) Y a-t-il eu une autre frère de N^e André du nom de Michel? Dans son testament de 1649, André recommande Rév^d Mess^re Michel, son frère, curé de Saint-Pierre-d'Entremonts, à ses héritiers. Ou bien Michel, praticien en 1613, viclavaire à la Chambre des Comptes, 1639, — si c'est le même, — est-il entré dans les Ordres? Dans une cession faite le 22 février 1713 (Arch. Thuyset), Gaspard (III) mentionne quatre frères et sœurs : Joseph-François, Louise, Thérèse et Claudine, sans rien dire des autres.

LANGIN (DE)

SEIGNEURS DE LANGIN, GREYSIER, VEIGY, BRENS, BUFFAVENT, BARDENNUCHE, DES VERRIÈRES, DE VIGNY EN CHABLAIS, DE VILLARSEL ET PONT EN OGOZ EN SUISSE, ETC., ETC.

Dans les plus vieilles chartes, le nom est écrit LANGINS.

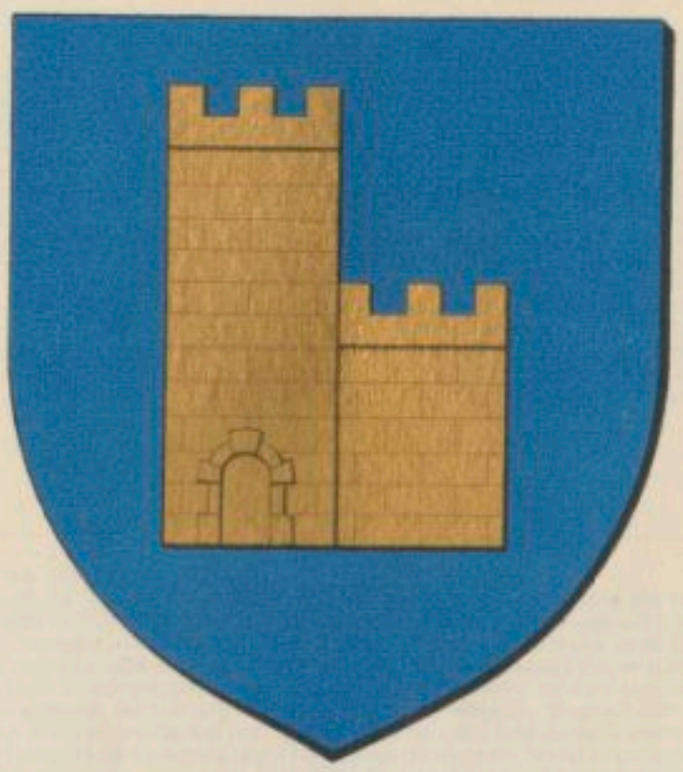

P. *d'azur à la tour d'or avec un pan de mur de même à senestre* (Sceau, 1318, Arm. Genev.; sceau XIVe siècle, Arch. Thuyset). Emaux : Besson, etc. Suivant d'autres, le *champ serait d'or et la tour d'azur* (Guichenon, etc.). *Une branche aurait brisé d'une bordure componée d'or et de gueules*. Cimier : *Un matin de.... accolé de.....* (Sceau, Arch. Thuyset).

Armorial de Laiolo (in biblioth. Marchionis Costa) et *Blason de Savoie* (in biblioth. Aulæ Taurinensis Computorum) proferunt quod antiquitus a dominis de Langino in auratæ tesseræ armorum area organum vernacule dictum *l'engin* vel *bufin* ferebatur duobus semicirculis a lateribus carnei coloris munitum. Hanc commentitiam fabulam a codicibus exigui valoris exharatam discrepantemque cum vetustis sigillis, forsan a scurris visu male incisi scuti, pessime explicati, vel a turpe in verbis lusu incitatis, prorsus rejicio.

CETTE famille est « si anciennement noble, que quand il n'y auroit pas « (comme il y en a) des titres authentiques pour les preuves de sa « splendeur, il suffiroit de porter les yeux sur les hautes tours et ma- « sures qui restent de son château, rière la parroisse de Bons, en « Chablais, à moitié montagne de Nôtre-Dame de Voiron..... cette « maison de Langin va de pair, pour le moins avec les plus anciennes « et plus illustres races. » Ainsi s'exprimait, en 1659, Charles-Auguste de Sales, dans son *Pourpris historique,* p. 149, et je ne puis que m'incliner devant sa sentence généalogique (1).

Comme le château des Allinges pour la puissante famille de ce nom, le vieux château de Langin, dont quelques pans de mur bravent encore les siècles, n'a pas été le berceau des sires de Langin. S'il leur a appartenu à une époque antérieure aux documents connus, ce que je ne crois pas, il est certain qu'en 1223, ce château était en litige entre le Comte de Genève et le Sire de Faucigny. En 1250, ce dernier reconnut que le château et tout le territoire de Langin appartenaient au Comte de Genève. Nous avons les limites de l'*albergum* Langini dans un acte de 1277 (*Voir* l'art. de Guillaume, Ier Tableau), elles ne comportent pas la possession du château. La politique de nos Princes s'est attachée, au XIIIe siècle, à imposer aux possesseurs de francs-alleus une cession fictive de leurs fiefs qui leur étaient inféodés de nouveau, à titre onéreux pour le Prince, qui trouvait une suffisante compensation dans l'hommage rendu à sa supériorité féodale. Ce n'était donc point une expropriation que ces fourches caudines de la suzeraineté sous lesquelles dut passer toute la haute noblesse de Savoie. Rien de semblable ne se rencontre pour les Langin : au contraire, en 1388, ils possédaient le *fortalicium de Langino* en *fief rachetable,* ce qui indique assez clairement qu'ils l'ont acheté du domaine comital, entre 1277 et 1338. Je n'entends pas diminuer par ce fait l'antiquité et l'éclat des sires de Langin qui sont, après les Blonay, une des plus illustres maisons du Chablais, dans les tout premiers rangs, ce que les Tableaux suivants démontrent surabondamment. La branche aînée s'est éteinte au XVIe siècle chez les Allinges, qui en ont pris le nom et hérité d'une grande partie de ses biens.

La branche des seigneurs de Veigy, divisée en plusieurs rameaux, s'est éteinte dans les mâles, en la personne de Claude, seigr de Verrières, qui, dans son testament de 1678, institua héritier universel son neveu (de sa femme) et filleul Claude-Marie de Foras, à charge de porter son nom et ses armes. *(Suit la généalogie.)*

(1) Chacun sait que l'auteur du *Pourpris* était atteint de mégalomanie, soit dit sans manquer de respect à sa vénérable mémoire. Il s'était laissé persuader que Marguerite, dont *il n'avait pas eu le bonheur de trouver le nom du père et de la mère,* était une Langin, apparemment sœur ou proche parent d'Amaury de Langin, nommé témoin dans une charte du Reposoir de l'an 1155 et qu'elle avait épousé Henri de Sales, dont l'existence est fantaisiste (*Voir* SALES).

Guichenon, qui a laissé dans ses manuscrits une généalogie des Langin fourmillant d'erreurs, admet, comme probable, qu'Amaury de Langin, l'un des fondateurs de la Chartreuse de Vallon en 1138, a été le père de Marguerite, femme d'Henri, seigr de Sales, chevr vivant en 1186 et grand-père de Guillaume de Langin, par lequel commence la filiation. Sur quoi repose sa probabilité ? S'il avait au moins parlé de possibilité !

(*) Tous les actes n'ayant pas d'autre marque de provenance existent dans mes archives de Thuyset.

?

I. Guillaume ou Vuilleime de Langin, damoiseau. Accompagna le C^te Pierre en Flandres, avant 1264 (Reg. Gen.). Caution du C^te de Savoie aux trèves de l'an 1268 (Man. Guichenon). Aurait testé en 1271. Le 2 des kal. de mars 1272 (*), D^me Jeannette, sa veuve, reconnaît recevoir pour la dot de Catherine, sa belle-fille future, 500 livres viennoises et les avoir employées pour l'utilité de ses enfants, dont elle est tutrice avec Jean de Cervens, cotuteur. Elle jure sur les SS. Evangiles que Jean, son fils aîné, prendra pour femme ladite Catherine, fille de Pierre, seig^r de Luyrieu, damoiseau, lequel jure de son côté de marier sa fille audit Jean. Plusieurs gentilshommes se constituent fidéjusseurs pour Jeannette (2), et notamment Jean de Blaunay, son frère (dit deux fois), et Pierre d'Hauteville, chacun pour 100 liv. genev.; Guillaume de Cervens, chevalier, pour 150 liv. gen.; Boson Pinard de Balleyson, Marcon de Trelay, chevalier, Jean de Cervens, Guillaume de Bous, chacun pour 50 liv. genev.; Vullielme de Onnyons, chevalier, et Humbert de Chillier s'engagent chacun pour 50 livres pour garantir les payements des premiers fidéjusseurs. La veille de Noël 1277 (*) (*Voir* note 2), la susdite Jeannette affirmant que ledit Jean, son fils aîné « male gerit negocia sua et abergii de Langins » demande « ne remanere contigerit indotata » que sa dot soit garantie sur les biens « abergii de Langins ». Jean, et Jean de Cervens, tuteur des autres enfants dudit feu Guillaume de Langin (Rolet, Lionnette, Simonde et Broisette), du consentement de Jean de Blaunay et Pierre d'Hauteville, exécuteurs testamentaires dudit feu Guillaume, donnent en garantie à ladite Dame, les hommes francs, libres et taillables, biens ruraux (même s'il arrive audit Rolet de se séparer de biens d'avec son frère) et tout ce que possède l' « albergum de Langins ab aqua que dicitur bella aqua ex una parte et aqua que dicitur Gorgi ex altera, et quidquid habet dictus Johannes « de Langins in villa de verreriaz », plus l' « albergamentum » d'un homme nommé Guillaume, à Bachelard. Tous lesdits biens sont de pur et franc alleu. L'acte est passé « apud Doveyno » (Douvaine).

Simonde, pupille de sa mère en 1277. Suivant les manuscrits de Guichenon. Quittance dotale du 3 oct. 1297. Pas d'autres preuves.

Broisette, pupille 1277. Epousa François de Nernier, damoiseau. Quittance dotale du 26 novembre 1297 (*). Déjà veuve, 1323 (*). Elle testa, le 22 février 1348 (Arch. Blonay), voulant être enterrée au monastère de Bellerive. (*Voir* Nernier).

Lionnette, pupille, 1277.

II. Jean, damoiseau, seig^r de Langin, fils aîné, épousa, conventions matrimoniales du 2 des kal. de mars 1272 (*Voir* ci-dessus), Catherine, fille aînée de Pierre, seig^r de Luyrieu. Caution du C^te de Genève dans deux traités avec le C^te de Savoie, 1293-1297 (Guichenon). Le 13 mars 1314 (*), il reçoit l'hommage des nobles d'Avully, sur les hommes desquels il reconnaît n'avoir que les droits de haute justice. Je pense que c'est le N^s seig^r mess^re Jean, seig^r de Langin, chevalier, qui, le 3 août 1327 (*), fait un échange avec l'abbaye d'Aulps, par acte passé à Langin, dans la loge qui est devant la porte du château. Il mourut, sans enfants, avant 1335, époque où les possessions de Langin étaient déjà passées à Pierre, son neveu, fils de Rodolphe.

Marguerite, épousa Henri d'Allinges, seig^r de Coudrée. Assur^e dotale du 16 août 1351 (*) (3).

III. Pierre I (fils aîné), seig^r de Langin, vidomne de Balleyson, etc., chevalier. Par les partages du 18 janvier 1343 (*), avec ses trois frères, il eut pour sa part le quart de l'hoirie paternelle, les droits dotaux de sa mère, la plus grande partie des biens provenus de Vuillelme de Pontverre, de Jean feu seig^r de Langin, de Pierre de Greisy, etc. Après la mort de Jean, son oncle, fut seig^r de Langin et, dès le 18 juin 1335 (et plus tard, le 16 août 1343 (*), il reçut l'hommage noble des nobles d'Avully. Le 9 juillet 1338 (*) (*Voir* texte, f° 228), il reconnaît tenir du C^te de Genevois, le château, fortifications et mandement de Langin « omnia fortalicia castri », *qu'il tient en fief lige et rachetable* ». En cas de guerre, le Comte a le droit d'occuper le château et d'y mettre « gentes suas paucas vel multas prout placuerit cum armis et sine armis et quacumque hora « tam de die quam de nocte ipsius domini Comitis propriis sumptibus et expensis ». Pierre se reconnaît homme lige, prête serment de fidélité et reçoit l'investiture. De plus, le Comte lui reconnaît le droit « utendi vicedognatu et jure vicedognatus Balleysonis ». Fait au château de Gaillard, dans la maison dudit Comte. Le 18 septembre 1343 (*), il vendit à la Chartreuse de Vallon une rente féodale à Fessy, pour payer une dette envers les Lombards tenant la *casane* de Thonon. Il épousa Henriette d'Oron, fille de mess^re Vullielme, chevalier, sire de Bossonens, d'Illeins et Arconciel au pays de Vaud. Le 15 janvier 1365 (*), il fit donation à Rolet (Rodolphe), son fils aîné, du château de Langin avec ses fortifications et édifices, prés, forêts, fiefs, etc., s'en réservant la jouissance sa vie durant. Il aurait testé en 1375, ce dont je n'ai pas vu de preuve. Pierre tenait sa cour de justice à Bons, en 1353, et ses assises de justice à Machilly, en 1355 (Titres Eschavannes) (4).

Margote, ép. Girard Mareschal de Montmélian. Quittance dotale du 29 juillet 1369 (Arch. Thuyset) (5).

IV. Rodolphe II, seig^r de Langin, Greisy, Brens, etc., de Villarsel et Pont en Ogoz au pays de Vaud, dont il était bailli en 1383 (Arch. Menthon), chevalier (dès 1378) (*). Par partages-transaction de février 1378 (*), il eut le château de Langin avec m. et m., emp. et omn. jurid. et la plus grosse part des biens et obligations de l'hoirie paternelle et maternelle. Il épousa : 1° contrat dotal du 26 septembre 1384 (*), Alamande (veuve d'Humbert de Seyssel), fille d'Hugonin, seig^r de Viry, et de Jeannette du Châtelard. Cette dernière hérita des biens du Châtelard qu'elle transmit à sa fille Alamande, laquelle les donna à Rodolphe, son mari. Par transaction du 7 octobre 1397 (Arch. Menthon), les deux tiers de l'hoirie du Châtelard et notamment la maison-forte de l'Etoile avec ses biens fut adjugée à Langin, confirmée par sentence du 4 avril 1399 (*Ibid.*) ; 2° Jacquette de Prissier, selon une vieille filiation : pas vu de preuves ; 3° Marguerite de Chevron-Villette, laquelle, veuve de lui, vivait le 12 avril 1407 (*), dans sa maison de Saint-Pierre-de-Soucy.— Comme héritier par testament fait à Vevey le 12 octobre 1375 par Aymon d'Oron, seig^r de Bossonens, son oncle (qui l'avait nommé cohéritier avec Katerine et Marguerite, filles du testateur), il attaqua, vers 1377 (Arch. Menthon), la vente des deux seigneuries d'Illeins et d'Arconciel, faite par le seig^r de la Tour, de Sion, au nom de Luquette de Gruyères, veuve : 1° de N^s Vullielme d'Oron (qui avait laissé l'usufruit de ces fiefs à Rodolphe, son petit-fils), et 2° de Pierre d'Arberg. — A la mort d'un curé de Brens, Rodolphe s'était saisi de l'administration du bénéfice. Le 8 février 1391 (*), il consentit à remettre les clefs de l'église à Guillame de Lornay, évêque de Genève, en faisant constater par notaire cette gracieuse concession. Il testa, le 10 février 1406 (*), instituant héritiers ses posthumes mâles, à défaut, instituant les mâles de Pierre, son frère (Tabl. II), puis les mâles de Richard de Langin, son cousin (Tabl. III), enfin les mâles des filles du testateur (6).

Alix, épousa François, fils de Mess^re Pierre de Ferney, chev^r, seig^r de Lullin. Quittances dotales 5 juin 1398, 12 novembre 1403 (*). Légataire au testament de 1406 et substituée pour le château et biens de Pont en Ogoz.

V. Anne de Langin, morte avant 1406. Avait eu de son mari François de Billens, chevalier, une fille, Louise, légataire au testament de Rodolphe, son grand-père, substituée aux mâles pour le quart des biens du testateur au pays de Vaud.

TABLEAU I.

GEROLD DE LANGIN, AYMON DE LANGIN, HUGUES DE LANGIN, AMAURY DE LANGIN. THORENS DE LANGIN, ANSELME DE LANGIN (1).
En l'année 1138, avec Pierre de Balleyson et Pierre de Cervens, donnent aux Chartreux l'*eremus* de Vallon en Chablais.

(1) Nous savons que les nobles de Langin, de Balleyson et de Cervens, dont les fiefs se confinaient immédiatement dans le Bas-Chablais, détenaient « hereditario jure » la localité alors déserte, où fut élevée la Chartreuse de Vallon. Peut-être ces trois familles séparées alors en maisons distinctes, descendaient d'une souche commune, d'un seigneur féodal du temps des rois Burgondes, dont les possessions s'étendaient au-delà des montagnes qui dominaient leurs manoirs. Cette « conjecture » expliquerait leurs droits héréditaires communs sur le territoire de Vallon.

(2) Tous les généalogistes jusqu'à moi ont cru que la femme de Guillaume de Langin était Jeannette de Bons (probablement parce que Commène avait pu lire le B initial de son nom, et le nom de *Bons* parmi les fidéjusseurs). Les précieux documents, 1208-1277, presque illisibles, paraît-il, il y a 200 ans, du temps de l'habile et attentif paléographe Commène, sont écrits sur une feuille de parchemin où l'on ne voyait plus par ci par là que des traces d'encre. Grâce à mon procédé de revivification, bien supérieur à celui de l'Ecole des Chartes, j'ai pu les déchiffrer entièrement. Quoique l'orthographe Blaunay soit insolite et que je ne trouve pas de Jeanne, sœur d'un Jean dans la généalogie des Blonay, je n'hésite pas à admettre que la femme de Guillaume de Langin a été Jeannette ou Jeanne de Blonay. Quant au nom de famille de l'épouse Catherine, que Commène a lu comme il a pu *Luyn*, c'est indubitablement Luyrieu, comme le marque Guichenon dans sa généalogie des Luyrieu *(Bresse et Bugey)*. Ces deux alliances sont de premier ordre.

Le mot *alergium*, soit *albergum* indique les biens féodaux et ruraux, patrimoine d'une famille. *Albergamentum* était un acte d'aliénation partielle d'une dépendance de l'*albergum*.

(3) Une Marguerite (de Langin), qui épousa : 1° Jean de Monfort; 2° Aymon de Boège, est nommée au testament du 14 juillet 1384 (*), de Nᵉ Dⁿᵉ Antoinette de Montfort, sa fille.

RODOLPHE I ou ROLET DE LANGIN,
pupille de sa mère et de Jean de Cervens, 1272-1277. Avec son frère Jean reconnaissent du Cᵗᵉ de Genevois, le 14 juin 1294 (Reg. Gen.), leurs possessions féodales à Veigy. Il épousa, contrat dotal du 14 des kal. de septembre 1301 (*), Isabelle de Pontverre, fille aînée de Vullielme, seigr de Saint-Triphon. Celui-ci constitua à sa fille sa part de la maison-forte de Brens (et non Bonne comme le dit Guichenon), avec toutes ses dépendances et fiefs dans le cas où il mourrait sans mâles ou ceux-ci mourraient sans mâles. Rodolphe mourut avant le 20 mai 1329 (*), jour où Vullielme de Pontverre céda à sa fille et aux siens les dîmes de Veigy, qu'il avait achetées de Girard de Greysier. Il avait acheté des biens et censes à Fessy, le 4 des kal. de janvier 1297 (*). Nᵉ Etienne de Villette reconnut, le 7 mars 1311 (*), tenir de lui en fief tout ce qu'il possédait à Saint-Cergues et Genevray, sous hommage lige.

?
MESSIRE JEAN RUPHI DE LANGIN, chevr, témoin à Langin, le 3 août 1327 (*).

?
PIERRE DE LANGIN, seigr de Greisy, damoiseau, cède à Willelme de Saint-Jeoire ses droits sur Passy et Saint-Martin, le 14 janvier 1291 (Reg. Gen.). Ses biens paraissent être passés aux Langin. (Note 4, *in fine*).

JEAN, seigr de Veigy, fit la branche des seigneurs de Veigy. (*Voir* TABL. III.)

AYMONET, (REPORTÉS AU TABL. III). MERMET,

PERNETTE épousa, contrat dotal du 5 juillet 1353 (?), étant assistée de son frère Pierre, Nᵉ Jean de Fillinge.

LIONNETTE, épousa, contrat dotal du 13 des kal. de septembre 1327 (?), Mermet, fils de Jean de Rovorée.

ISABELLE, épousa, contrat dotal du 22 août 1362 (?), Nᵉ Henri Portier de Rumilly.

(4) Il transige, le 30 juin 1337 (*), avec Jean, chevr, fils de Raymond de Thoyre, chevr, en son nom et au nom d'Isabelle, femme dudit Jean, fille de François de Greysier, chevr, et au nom d'Isabelle de Saint-Jeoire, veuve de Pierre de Greysier. Il s'agit des biens dudit Pierre de Greysier réclamés par Thoyre, en vertu d'une donation et d'une hypothèque, et par Pierre, seigr de Langin, aussi en vertu d'une donation. Thoyre se désista moyennant 230 liv. genev. et une rente de 39 bichets de froment.

Le 15 juin 1343 (*), Humbert Dauphin, sire de Faucigny, ratifia la donation faite par Pierre de Greysier audit Pierre, seigr de Langin, de cens, revenus, hommes, hommages, mere et mixte empire et omnimode juridiction, le tout relevant du fief dudit Dauphin, qui reçoit l'hommage noble dudit Langin. En outre, comme une partie des biens du susdit Pierre de Greysier et d'Aymon, son frère, avaient été séquestrés par le châtelain d'Allinges, le Dauphin mande à celui-ci (qui était alors Nicod de Fernay) de remettre lesdits biens au seigr de Langin.

Le 15 février 1336 (*), Pierre de Langin avait déjà prêté hommage au Dauphin, avant tout autre seigneur, sauf l'hommage lige qu'il doit au Comte de Genève, et c'est notamment pour des biens à Myourier (Mieussy), autrefois donnés par Béatrix de Faucigny à Jean, seigr de Langin. (*Voyez* GREYSIER, présent volume, fragment VI). Il est possible que ce Pierre de Langin, seigr de Greysier, porté au IIᵉ degré du présent Tableau, ne soit Langin que par erreur de copiste, ou bien Pierre de Greysier, de Langin. On n'éclaircira probablement jamais cette confusion. Pour moi, j'y ai perdu mon latin.

PIERRE II DE LANGIN.
(CONTINUA LA FAMILLE.
Voir SA DESCEND. AU TABL. II).

(5) Suivant les manuscrits de Guichenon, Marguerite épousa, en secondes noces, Nicolet de Thoyre ou de Thone, damoiseau, que Guichenon nomme du Chanay. Elle aurait testé le 18 juin 1374, ce dont je n'ai aucune preuve. — Conférez avec: Marguerite Iʳᵉ degré, fᵒ 232, et Marguerite, IVᵉ degré, fᵒ 234.

(6) Dans son testament de 1525, Philibert, seigr de Langin (TABL. IV, degré VIII), fait un legs à Claude, fils donné de Nᵉ Rodolphe de Langin. Les dates ne permettent pas de croire qu'il s'agisse de Rodolphe II, mais d'un autre Rodolphe, qui ne m'est pas connu.

FRANÇOISE.
Serait du second lit selon une vieille filiation et aurait épousé Pétremand, seigr de Monthoux, chevalier. (Pas de preuves, pas mentionnée au testament de 1406.)

GUILLERMETTE,
légataire et substituée pour le château et biens de Villarsel, 1406, n'était pas mariée alors. Mais elle épousa, avant le 20 février 1409 (Arch. de Cour), Guillaume de Menthon, dont le père, Henri, sire de Menthon, transigea ce jour pour les droits de sa belle-fille.

III (1). Pierre I de Langin, chevr, seigr de Langin, etc., et Henriette d'Oron. (*Voir* Tableau I.)

Marguerite (fille de Pierre), femme de Nicolet de Thoyre, teste le dimanche avant la Saint-Jean-Baptiste 1374 (Inv. Mareschal, arch. Thuyset), en faveur de son mari.

IV. Pierre II de Langin, damoiseau,
d'abord seigneur des Verdes (1396 à 1408) (*), puis devenu chef de la famille et seigr de Langin après la mort de Rodolphe, son frère, qui l'avait nommé son héritier testamentaire pour la seigneurie et le château de Langin, avec la moitié des meubles. Il fut aussi héritier de son oncle Aymon de Langin (*Voir* Tableaux I et III, degré III), avant 1369. Pierre I, son père, lui fit donation, le 8 mai 1369 (*) [en compensation des biens d'Aymon ou Aymonet de Langin (frère du donateur), dont ledit Pierre II était héritier et dont lui, Pierre I, avait joui pendant dix ans et en compensation d'une cense vendue à Richard de Langin (Tableau III)], de maisons, places, vergers, terres et prés, situés à Langin-la-Ville, lieu dit de Greysier, provenant d'une donation faite à Pierre I par Pierre de Greysier. Pierre II partagea transactionnellement avec Rodolphe II, son frère (Tableau I), et eut pour sa part 25 livrées de terre à Fessy, avec juridiction, sauf le dernier supplice réservé à Rodolphe : il fut convenu que Pierre serait héritier de Richard (Tableau III), si celui-ci mourait sans mâles et dudit Rodolphe II s'il mourait sans mâles, notamment pour le château et biens de Langin. Réciprocité pour Rodolphe si Pierre mourait sans enfants. Il aurait testé, selon Guichenon, le 4 mai 1407. Nous avons vu qu'il vivait encore en 1408. Son alliance est restée inconnue.

V. Oddon, seigr de Langin, etc.
Il épousa, en 1396 (Titres Neuvecelle), Pierrette de Compey, fille de Simon, chevr, seigr de Thorens, Etrambières, etc. Il acheta, le 1er juillet 1430 (*) (Quittance du 7 suivant (*), passée à Genève, dans la maison dudit Oddon), des Nrs Richard et Gallois de Châtillon, les hommes, hommages, servis, tailles, etc., provenus de Henri de Châtillon, leur père [héritier universel d'Hélinode, sa femme, fille d'Henri de Greysier et de Jeannette de Lucinge, et en vertu d'un accord du 10 décembre 1389 avec Robert et Humbert frères, fils de feu Jean Vuagnard et de Nicolette de Greysier, sœur de la susdite Hélinode], à Saint-Cergues, Boringe, Genevrey, Machilly et lieux circonvoisins. Prix : 350 florins d'or. Suivant Guichenon, il testa le 20 août 1425. C'est possible, mais je ne connais que son testament du 20 mars 1437 (*), par lequel il nomme héritier universel son fils (unique), lui substituant François de Langin, seigr de Veigy (Tabl. III), pour le château de Langin et ses dépendances aux mandements de Langin, Balleyson, Châtillon, Cluses, Veigy et Fonconex, et, à son défaut, Rodolphe d'Allinges, *neveu* du testateur (lisez *cousin*) (*Voir* Tabl. III, degré III) (2).

VI. Louis, seigr de Langin,
héritier universel de son père. Il épousa, contrat dotal du 29 octobre 1419 (*), Louise, fille de Guy de la Palud, seigr de Varembon et d'Aynarde de la Baume (3). Par ce contrat, Oddon assure à son fils Louis et lui donne après sa mort le château de Langin « una cum meniis, fossatis, ambitibus ipsius « castri cum jure et directo dominio », plus 200 fl. de pension assignés sur la terre de Greysier. Guy de la Palud donne à sa fille Louise 3,000 fl., pour la garantie desquels il donne en hypothèque son château de Monthouz et autres parties de sa terre les plus rapprochées de la terre de Langin. Il teste, le 12 février 1463 (*). Veut être enterré dans l'église de Bons, dans la chapelle de Saint-Antoine, fondée par Oddon, son père. Ratifie la fondation qu'il a faite d'une chapelle à la Sainte-Vierge, au sommet des Voirons, avec trois prêtres séculiers pour la desservir, dotée de 200 florins. Il mourut avant le 12 avril 1464 (4).

Françoise, légataire, 1463, avait épousé, contrat dotal du 31 mars 1440 (*), quittance dotale du 1er oct. 1471, François, fils de feu Amédée de Vallaise, coseigr de Brens, frère du ci-contre. (Vallaise ou Valleyse).

Guillermette, légataire, 1463, avait épousé Antoine de Vallaise, coseigr de Brens. Quittance dotale du 1er oct. 1471 (*).

Guigues, seigr de Buffavent. Amé, seigr de Vigny. (*Voir* leur descendance au Tabl. IV).

VII. Claude I, seigr de Langin, docteur en droit. Il épousa Jeanne, fille de Jean de la Rochette, seigr de Pierre-Charve et d'Isabelle de Rovorée, le 5 juillet 1461, selon les manuscrits de Guichenon. Cette date est fausse, puisqu'elle figure déjà femme de Claude dans un achat du 26 janvier 1458 (*). Il passa reconnaissance pour Langin, le 30 août 1465 (*). Le 12 avril 1464 (*), il assigna pour son douaire à Louise de la Palud, sa mère, des rentes sur la seigneurie et terre de Langin.

Pernette, légataire, 1463. Etait veuve de Jean Alamand, seigr de Vozerier. Avec Nr André, son fils, elle donne quittance de ses droits, le 3 octob. 1483 (*).

Louise, l'aînée, légataire en 1463. Avait épousé, contrat dotal du 20 février 1452 (Mss Guichenon). Louis, fils de Jean de Rovorée, coseigr de Saint-Triphon.

Révd Antoine, chanoine d'Abondance, légataire 1463. En 1473 (*), était abbé élu de l'abbaye d'Abondance.

Guillermette, nommée en 1496 et 1503; doit faire un double emploi avec l'une de ses sœurs.

Marie (fille aînée), épousa Jean d'Allinges-Monfort, seigr de Coudrée. Outre ses droits propres, elle fut cessionnaire de sa sœur Jeanne, 1506-1511, de sa sœur Antoinette, 1511-1515, de sa sœur Louise, 1510-1511, de sa sœur Anne, par la médiate personne de Claude II, qui la nomma donataire et cohéritière universelle en 1498 et 1503. Elle ne se qualifiait que Dame de Greisy, mais la totalité des biens de cette branche (sauf le château-fort) passèrent à Jean d'Allinges qui, dès l'an 1509, se qualifiait seigr de Langin et Greysier (6).

VIII. Claude II, seigr de Langin, pupille de sa mère, 3 mars 1477 (*), jour où, par acte passé dans la grande cour du château de Langin, elle vend des cens, etc. Le 2 mai 1497 (*), il vend à Louise la jeune de Langin, sa tante, des censes de froment à Saint-Didier, Loex, Brens, etc. Le 12 juin 1498 (*), voulant « armatus et curias principum sectari et prosequi causa honoris adipiscendi », il fait donation à sa mère de l'usufruit de tous ses biens et nomme ses sœurs héritières universelles, les chargeant de l'entretien de leur sœur Claudine. Cette donation, nulle en cas de survie, est faite dans la maison de Greisy où habitait la famille. Le 4 avril 1503 (*), voulant encore « in « servitiis principum et excertibus armorum vacare », il fait donation à ses trois sœurs, Marie, Louise et Guillermine *(sic)* d'une pension de 80 fl. d'or, sans préjudice de leurs droits sur Langin. Il a dû mourir dans une de ses expéditions et à coup sur, sans descendants, avant 1500.

Claudine « longeva infirmitate detenta (Acte de 1498) (*).

Antoinette, religieuse à Bellerive, cède ses droits à Jean d'Allinges, le 17 janvier 1511 et 27 juin 1515 (*).

FRANÇOIS-BONIFACE D'ALLINGES, seigr de Langin, Grésy, etc.

(6) J'ai reproduit à l'article Allinges (T. Ier de l'*Armorial*, P. 32), les Preuves de Malte, où l'on peut voir qu'elles sont inexactes en disant que Marie de Langin était fille de Claude et de Louise de la Palud. Cette dernière était l'aïeule paternelle et non la mère de Marie.

Tableau II.

IIe BRANCHE AINÉE DES SEIGNEURS DE LANGIN.

(*) Tous les actes n'ayant pas d'autre marque de provenance existent dans mes archives de Thyrset.

(1) En commençant la numérotation des degrés en chiffres romains à la page 230, par Guillaume ou Vuillelme (I), cela ne sous-entend en aucune manière qu'il ait été le premier de sa race : c'est le premier par lequel commence la généalogie suivie. Il descendait probablement de l'un des six co-fondateurs de la Chartreuse de Vallon en 1138. Mais il n'existe pas de titres, à ma connaissance, pour combler la lacune des années écoulées entre 1128 et 1264. Déjà, du temps de Guichenon, ces titres, s'ils existaient, ne lui étaient pas connus. Evidemment quand il dit dans ses manuscrits que Guillaume pouvait être le petit-fils d'Amaury ou Amaldric, il émettait une conjecture plausible. *Voir* note 1, folio 229.

(2) Guichenon dit qu'il (Oddon) passa un accord en 1428-1429 avec le Duc Amé, par lequel il remit au Prince les hommages, cens et justice qu'il avait aux mandements de Balleyson, Thonon et Allinges, et par lequel le Prince lui donna des rentes et la justice au mandement de Langin. Il y a là quelque méprise, car la justice au mandement de Langin appartenait aux Langin. J'ai, dans mes archives, une supplique d'Oddon au Duc de Savoie, par laquelle il expose qu'il a mere et mixte empire, omnimode juridiction et dernier supplice : 1° sur les hommes de Saint-Didier et ceux de l'abbaye d'Aulps habitant dans la terre de Langin ; 2° sur certains hommes des Nrs Girard et Jean de Châtillon, demeurant à Langin la ville ; 3° sur les hommes de Nr Agnès de Boège ; 4° sur ceux acquis de feu Nr Mermet des Chosaux ; 5° de Nr Humbert d'Avully ; 6° sur certains hommes de Douvaine. Il prie le Prince de fixer les limites de sa juridiction sur Langin, Saint-Didier, Bons, Brens, Balleyson. Par Patentes du 17 juillet 1428 (*) [Est-ce l'accord de 1428 dont parle Guichenon ?], le Duc déclare que sur le territoire de Massongy, la basse juridiction appartient à Langin et la haute au Duc. Le Duc reconnaît le mere et mixte empire et omnimode juridiction du seigr de Langin sur les hommes de Saint-Didier ayant appartenu à l'abbaye d'Aulps, sur les hommes des héritiers de Jean de Boège et d'Humbert d'Avully, sur les étrangers délinquants dans son territoire. Les hommes des Nrs de Nernier, de Compois et de Brens relèvent du Duc. Les limites de la juridiction de Langin sont : le sommet de la montagne qui domine Saint-Cergues, le pied des Voirons, la route de Machilly à Genève, le chemin de Jussy à Brens, les ruisseaux de Boisin [probablement dérivé de Bois sain, ruisseau nommé *de Balia aqua* dans les limites de 1277 (*Voir* Article de Vuillelme ou Guillaume I, p. 230, Tableau I] et de la Gorge.

(3) Aynarde de la Beaume ratifie, le 22 janvier 1430 (*), les stipulations faites par Oddon de Langin au contrat de mariage de Louis, son fils, avec Louise de la Palud, fille de ladite Dame.

(4) Dans son testament, il avait fait un legs de 50 florins annuels à Louise, sa femme, et à chacun de ses enfants, Nr Antoine et Dlle Louise, la jeune, à prendre sur ses propriétés de l'autre côté du lac, au pays de Vaud, chargeant ses fils Claude, Oddon, Etienne et Guigues du payement de ces pensions. Les payements n'ayant pas été opérés, les créanciers obtinrent sentence, 13 juillet 1467 (*), décret de saisie de diverses rentes appartenant à Claude, 26 juin 1469 (*). Le 7 août 1470, mise aux enchères à la criée à Bons, au banc de la châtellenie de Langin, et quinze jours après adjudication fut faite audit Nr Antoine.

(5) Jean-Amédée Bonivard fut mandataire de son cousin-germain Claude II dans une transaction qu'il passa, le 4 août 1497 (*), avec Etienne de Langin [oncle dudit Claude II], auquel, comme héritier de Louise de la Palud, sa mère, Claude réclamait sa légitime sur les biens de ladite Louise, son aïeule paternelle, qui l'avait oubliée dans son testament. — N. B. Ce testament n'est pas parvenu à ma connaissance.

ETIENNE, coseigr de Buffavent et Mieussy. Outre sa part, son père lui laissa ce qui provenait de Nr Jean d'Avully ; vivait en 1463, 1465, 1477 (*). Héritier universel de sa mère, transige avec son neveu Claude II, le 4 août 1497 (*), pour le douaire de sa mère. Mort sans postérité.

MARGUERITE, eut 1,500 fl. pour sa dot. Suivant les Mss. de Guichenon, épousa, contrat dotal du 28 avril 1463, François, fils de Guy de Rovorée, seigr de Cursinge (on le trouve nommé Jean).

LOUISE, la jeune, légataire : n'était pas mariée alors (*Voir* la note 4).

FRANÇOISE, légataire 1463. Avait ép. Nr François Bonivard. CETTE ALLIANCE NE M'ÉTAIT PAS CONNUE LORS DE LA RÉDACTION DE L'ART. BONIVARD. Elle fut mère de Rd Messre Jean-Amédée Bonivard (PORTÉ AU Fo 249 du 1er vol. de l'*Armorial*), qui fut nommé héritier de son oncle Oddon ci-contre (5).

ODDON.
Son père lui laissa le château et biens de Verrières, 1463. Après la mort de Claude II, son neveu, il paraît avoir possédé Langin, car le 27 septembre 1505 (*), il en fit donation, avec hommes, juridiction et fiefs à son neveu Jean-Amé Bonivard, prieur de Saint-Victor, se réservant l'usufruit et 500 florins pour en disposer par testament. Acte passé à Langin. Cette donation ne paraît pas avoir eu d'effet bien utile. Langin passa à Guigues (TABL. IV). Suivant une vieille généalogie, aurait laissé des enfants illégitimes, notamment Messre Ros, qui fut d'église. Je ne lui connais qu'un fils naturel.

JEANNE, épousa, contrat dotal du 30 novembre 1478 (*), François de Blonay, seigr de Saint-Paul. Le 21 mars 1506 (*), ils cèdent tous leurs droits sur le château et mandement de Langin, à Jean d'Allinges ci-contre, et reçoivent en compensation la maison-forte et biens de Savez (7). Le 15 mars 1511 (*), elle cède encore tous ses droits sur le château et fief de Langin à Marie, sa sœur, et aux Allinges, mari et fils de ladite dame Marie.

LOUISE.
Le 15 février 1540 (*), elle cède à Jean d'Allinges et Marie de Langin ci-contre, tous les droits de son aïeul, de son père et de son frère sur le château, mandement et juridiction de Langin, moyennant une pension annuelle de 150 fl. d'or, à changer en 3,000 fl. de capital si elle se marie. Elle, alors fiancée à Nr Pierre du Rosey, ratifie la cession ci-dessus, moyennant payement de la dot plus haut stipulée.

ANNE, voulant entrer en religion chez les Clarisses de Bourg en Bresse, cède, le 1er juillet 1496 (*), tous ses droits quelconques à sa mère, moyennant une dot de 200 fl. d'or. De plus, un mois après son entrée au couvent, Claude, son frère, sera tenu de lui donner « unum breviarium bonum et sufficientem ad usum ipsius conventus Sancte Clare in pargameno et manu hominis scriptum cum decenter coopertum et religatum et duobus firmalibus munitum ». Elle mentionne ses quatre sœurs, Marie, Guillermette, Louise et Claudine.

CLAUDE, fils naturel, témoin à la donation ci-dessus du 27 septembre 1505 (*). Destinée inconnue.

FRANÇOIS DE BLONAY,
seigneur de Savez, etc.

(7) Savez, Savier ou Saviez était une vieille maison-forte ayant appartenu aux Nrs de Margencel avant d'être aux Allinges ou aux Langin et ensuite aux Blonay. On voit encore une partie de tour dans les vignes à gauche du chemin de fer, en allant de Thonon à Perrignier, que l'on croit avoir été Savez.
Guichenon a confondu cette Jeanne avec Jeanne, fille de Guigues de Langin (TABL. IV) et l'a à tort mariée en secondes noces à Georges d'Anlioche.

II. Rodolphe I de Langin,
seigr de Veigy, et Isabelle de Pontverre (*Voir* Tabl. I).

III. Jean de Langin, seigr de Veigy.
Dans les partages de 1343 (*), il eut pour sa part le quart de l'hoirie paternelle et la maison-forte de Veigy. Il épousa Catherine, fille de Jean I de Viry-Viry, qui se remaria avec Guigues de Rovorée, chevalier. Le 16 juin 1359 (*), elle transige avec Pierre I de Langin, son beau-frère, en son nom et au nom de Richard et Margote de Langin, ses enfants. Guichenon (*Bresse et Bugey*, Gén. Bussy), appelle ce Jean, Jean de Vignos au pays de Vaud.

Léonore,
pas nommée en 1350. Suivant les manuscrits de Guichenon, elle épousa Guillaume de Rovorée, seigr de Cursinge et Draillans. Pas de preuves.

IV. Richard I, seigr de Veigy,
héritier universel de son père, deuxième substitué au testament (1406) de Rodolphe II, seigr de Langin, son cousin (Tabl. I). En 1396, chevalier et fidéjusseur au contrat dotal Langin-Compey. Exécuteur testamentaire d'Etienne de Greysier, 29 mai 1405. Fidéjusseur en 1412 au contrat dotal Balleyson-Chignin. — Son alliance m'est inconnue. Suivant les manuscrits de Guichenon, il épousa Guillemette, fille de Claude de Menthon, seigr de Cormand, Montrotier, et de Claudine de Luyrieu. Mais Claude de Menthon ayant testé en 1479, cette alliance (certaine), me paraît convenir audit Richard II de Langin, son petit-fils.

Marguerite ou Margote,
vivait en 1359 avec sa mère et son frère Richard. Suivant les manuscrits de Guichenon, elle épousa Louis, seigr de Bussy et de Chanay (*Voir* note 5, fo 231). Pas d'autre preuve.

V. François I, seigr de Veigy.
Le 16 janvier 1444 (*), il reçoit des hommages taillables à miséricorde deux fois par an (l'acte explique en combien de sols et deniers consiste cette miséricorde) par ses hommes de Veigy (2). Le 13 juin 1460 (*), il fait avec Louis de Langin, seigr de Langin (*Voir* Tabl. II), un pacte de famille vu leur consanguinité et affection mutuelle. Ils seront tenus de se servir l'un l'autre pendant douze jours, à leurs propres frais, pour la défense de leur honneur et de leur patrimoine, ils règlent l'ordre de succession réciproque entre leurs deux branches en cas d'absence de mâles chez l'un ou l'autre. Suivant les manuscrits de Guichenon, il conduisit 800 hommes d'armes envoyés, en 1461, par Louis, duc de Savoie, à son frère le roi Louis. Son alliance m'est inconnue. Guichenon, sautant Richard II et François II, passe directement de François I à Simon ci-dessous. Erreur inutile à discuter (3).

VI. Richard II, seigr de Veigy et Dingy,
héritier universel (fils de feu François), de Jean de Menthon-Dingy (testament de 1450), passe en cette qualité reconnaissance pour Dingy, le 1er septembre 1468, dont il avait été investi déjà le 6 mai 1466 (*Fiefs*) [*Voir* Menthon-Dingy et les remarques qui y sont consignées sur ce testament]. C'est lui qui a dû épouser Guillemette, fille de Claude de Menthon-Montrotier-Cormand et de Claudine de Luyrieu.

VII. François II, seigr desdits lieux,
puis seigr de Langin après la mort de Philibert, fils d'Amédée, seigr dudit lieu [*Voir* Tabl. IV]. Ayant refusé de prêter fidélité aux Magnifiques seigneurs de Berne, la part de Langin qu'il possédait avec les sœurs dudit Philibert, lui fut confisquée (Mss. de Guichenon). Mais il paraît être rentré et mort en possession de Langin, que son fils possédait. Le 19 mars 1512 (Arch. la Serraz), cède ses droits sur la juridiction du lieu de Collonges à l'abbaye de Bellerive, moyennant 400 fl. d'or, ne se réservant que le dernier supplice. Il épousa : 1° Marie de Montfalcon; 2° Claudine Bonivard, sa chambrière. Mort avant 1541. Je n'ai pas de preuves pour la première alliance, sauf des filiations pour procédures.

Jean,
absent du pays.

Simon, Claude
(*Voir* leurs articles et descendances au Tableau IV).

Claudine,
probablement du deuxième lit, épousa, contrat dotal du 19 octobre 1542 (*), Nre Pierre de Vignier.

VIII. Georges, seigr de Langin, Veigy, coseigr d'Hauteville. Le 1er juin 1534 (*), il revendiqua sur Pierre de Vignier ci-contre ses droits sur la châtellenie de Langin. Vignier dut se contenter de la châtellenie de Veigy. Il épousa Louise de Cusinens (4). Il mourut en possession de Langin, laissant survivants ses frères, Nrs Simon et Claude (nés du deuxième lit de François II, et une fille. C'est à cette époque que la seigneurie de Langin est passée aux Allinges (Arch. de l'ancienne Intendance de Thonon).

Georges le jeune.
Destinée inconnue.

Amé.
Mort sans lignée.

Deux filles.

IX. Françoise-Philiberte, Dme de Veigy.
Elle ne possédait pourtant que la moitié de la seigneurie de Veigy et Corsier en 1580. Elle épousa Monsr Messre Jean Suchet, Dr ès droits, juge maje du Chablais. Nre Simon de Langin ci-dessus leur vendit, le 23 mars 1581 (*), des droits de rachat sur des biens dépendant de la seigneurie ci-dessus, dont il avait vendu la moitié à Nre Abraham Deuthand, et l'autre moitié auxdits mariés (*Voir* Simon, Tableau IV).

Françoise Suchet,
dame de Veigy, épousa Nre et Ire seigr Pierre de Grailly, seigr de Villagrand, en 1592
(*Voir* Suchet).

TABLEAU III.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE VEIGY, PLUS TARD 2me BRANCHE AINÉE.

AYMONET, damoiseau. (*Voir* TABL. I).

Dans les partages de l'an 1343 (*), il eut pour sa part la maison « murea » de Massongy, la grange située dans l'enceinte des fossés de la maison-forte de Veigy [qu'il lui est interdit de fortifier], plus le quart de l'hoirie paternelle, comprenant les biens de Massongy, Bachelard et Fessy. Guichenon (manuscrits) lui donne, nés d'une femme dont il ne connaît pas le nom, un fils, Jacques, et une fille, Marguerite, vivant tous deux en 1334. S'ils ont existé (je n'en ai pas trouvé d'autres traces), ils sont morts jeunes, car Pierre II (TABL. II) était son héritier universel en 1339, époque où Pierre I tenait déjà les biens dudit Aymonet depuis six ans : donc mort vers 1363, sans lignée.

MERMET, damoiseau.

Dans les partages de 1343, il eut pour sa part la maison qui avait appartenu à Jean Ruphi de Langin, chevr, à Veigy, à condition de ne pas bâtir de « fortalicium » dans l'enceinte des fossés qui puisse nuire au propriétaire (Jean, son frère) de la maison-forte de Veigy, plus le quart de l'hoirie paternelle, comprenant les biens de Machilly, Saint-Cergues, la dîme de Meyrens, etc. Guichenon, dans ses manuscrits, lui donne pour femme Anne N. N., déjà veuve en 1348, une fille, Marguerite, et un bâtard du nom de Cergod. Il est certain qu'un Mermet de Langin eut non pas deux mais au moins cinq enfants. Profitant de la donnée de Guichenon, sous réserves, je suppose que Mermet, père de cinq enfants, est Mermet, quatrième fils de Rodolphe I.

?

NICOLETTE DE LANGIN (fille d'un Nr Mermet de Langin), épousa : 1° ou 2° Antoine Cagnacii, chevr, chancelier de Genevois, veuve en 1330; 2° (ou 1°) Nr N. N. de Menthonay. Le 12 novembre 1401 (Arch. Menthon), elle fait un legs à la chapelle fondée par ledit Cagnacii dans l'église de Notre-Dame-la-Lée à Annecy.

MARGUERITE DE MENTHONAY, femme de Pierre de Saint-Jeoire, seigr de Beaucroissant, héritière de sa mère, acquitte le legs ci-dessus, le 1er septembre 1410 (Arch. Menthon).

JACQUES ou JACQUEMET, chevr, nommés tous les quatre dans un acte d'affranchissement du 2 février 1335? (*). Des biens qu'il tenait en fief du Cte de Genevois et commis en échûte à celui-ci, furent confirmés en faveur de Marguerite, sœur dudit Jacques, le 26 mars 1378 (*). Donc déjà mort sans enfants.

ANTOINETTE, JEANNE, MARGUERITE, Elle épousa : 1° contrat dotal du 24 mars 1343 (Titres Eschavannes), Jean de Montfort, assistée par Messre Jacques de Langin, chevr, son frère. Etant veuve dudit, elle fit donation à son frère naturel *Ciricus*, Cergues (Cergod) (*Voir* ci-contre), en récompense de ses bons et continuels services, de ses hommes, hommages, servis, tributs, etc., et prie Pierre d'Hauteville, seigr direct desdits biens, de ratifier cette donation faite à Loës dans la maison de la donatrice. Elle épousa 2° Aymonet de Boëge et eut des enfants des deux lits. Elle est citée avec Aymon dans des actes de 1349 à 1378, veuve à cette dernière date (Invent. Montfort, Arch. Thuyset).

CERGOD, Marguerite, sa sœur, lui donne, le 4 déc. 1348 (*), tout ce qu'elle possède au mandement de Rumilly. Il vivait encore en 1355 (Titres Eschavannes) (1). Vivait encore en 1359 (Invent. Montfort, Arch. Thuyset).

(1) Il se fait délivrer, le 5 septembre 1355 (Titres Eschavannes), le vidimus de quelques actes par Etienne de Vandoures, juge de la terre de Nr et Pr seigr Pierre de Langin.

Je suis porté à *supposer* que ce Cergod ou Cergues (en latin, *Ciricus*), *pourrait être* la souche des Langin que l'on trouve à Chissinaz et environs de Rumilly, dits *Langini* (*Voir* AU SUPPLÉMENT).

Je répète encore que, dans ce fragment, il n'y a de certain que l'existence de Mermet, fils de Rodolphe. De vieilles filiations qualifient ce Mermet de seigr de Langin, et le font fils de Jean I, ce qui est inadmissible (*Voir* notamment la transmission directe de Langin de Jean I à Pierre I, son neveu). La descendance des cinq personnes ci-dessus nommées, d'un Mermet est également certaine. Mais ce Mermet, peut-être, n'est pas fils de Rodolphe. Les dates de ses enfants paraîtraient devoir les placer à un degré plus haut que celui où je les mets, sans conviction.

Un Nr Mermet de Langin était marié à Dlle Agnès des Champs, en 1321-1328 (Invent. Montfort, Arch. Thuyset), années où ils passèrent des reconnaissances en faveur des nobles de Balleyson (*Voir* DES CHAMPS AU SUPPLÉMENT). Ce même inventaire mentionne Berthet, bâtard du seigr Jacques de Langin, qui reçut en albergement des Montfort des biens en 1370, 1392 et 1411.

(2) Il reçut encore de ses hommes, reconnaissance le 16 avril 1446 (*). Il avait notamment droit des quatre aides, savoir : « Quando maritaret filiam « vel filias : si miles efficeretur, vel captus, vel in passagio ultramarino, consueta (jura) et gracioza ».

(3) Ce Tableau III est loin de me satisfaire et laisse des obscurités, notamment aux degrés V, VI et VII. En outre, il est peu probable que pendant trois générations de suite il n'y ait eu qu'un fils unique. Ce dernier point est relativement peu important, car je n'ai pas la sottise de prétendre tout savoir. Dans quelques écrits récents, quand l'occasion s'en présente, — il est naturel qu'en approfondissant l'histoire d'une famille isolée, on rencontre un ou deux titres ou copies de titres ayant échappé à mes recherches, — on relève, en paraissant me plaindre, tel ou tel fait ou personnage qui m'ont été inconnus. Ces auteurs compatissants, s'ils croient m'humilier, se trompent fort : ils ne sauraient rendre un plus bel hommage — où ! bien involontaire ! — à l'immensité de recherches poursuivies avec passion pendant quarante ans pour 1,500 familles environ du Duché tout entier. Après moi, j'en ai le légitime espoir, à moins que l'on ne me pille sans me citer, je serai cité par tout écrivain s'occupant de l'histoire de Savoie ; je ferai même autorité, malgré les inexactitudes inévitables à l'homme le plus consciencieux. Quant aux petits écrits de clocher, compilés par des demi ou pis quart de savants, il y aura beau temps qu'ils seront oubliés.

(4) Louise de Cusinens eut, entre autres, une sœur nommée aussi Louise. Ce fait, assez fréquent anciennement, a fait souvent mon désespoir et, dans le cas présent, engendre une confusion difficile à éclaircir.

Selon Guichenon (*Bresse et Bugey*, Art. LORIOL), Louise, fille de Nr Antoine de Cusinens et de Marie de Challes (*Voir* CUSINENS, présent ouvrage), épousa Nicolas de Bellegarde-Disonche, veuve de Pierre de Caluso, seigr de Fenile, qu'elle avait épousé le 23 juillet 1556.

Selon les manuscrits du même auteur, elle aurait été aussi mariée à Georges de Langin, seigr de Veigy.

Selon d'autres généalogies pour procédures (Arch. Morand et Thuyset), ce serait une autre Louise (la sœur) qui aurait épousé Nicolas de Bellegarde. Au contrat dotal de Françoise Suchet, dame de Veigy ci-contre, elle est autorisée par Louise de Cusinens et Antoine de Bellegarde-Disonche, *oncle maternel [sic]* de l'épouse. Mais Simon de Langin (VIII, TABLEAU IV) ayant épousé Nicolarde de Bellegarde, on peut supposer que Nicolarde était sœur d'Antoine de Bellegarde, lequel se trouvait grand-oncle maternel (ex femina) par ce mariage.

Dans ce conflit d'opinions, nous proposons la solution suivante, sous toutes réserves : Des deux Louise de Cusinens, filles de N Antoine, qui les nomme cohéritières dans son testament de 1562, l'une aurait épousé Nicolas de Bellegarde-Disonche ; l'autre aurait épousé : 1° Pierre de Caluso, seigneur de Fenile ; 2° (avant le 5 février 1560, Arch. Chitry), Georges de Langin, seigneur de Veigy.

II. Rodolphe I,
seigr de Langin, et Nicolette de Pontverre.

III. Pierre I, seigr de Langin,
et Henriette d'Oron (*Voir* Tableau I).

IV. Rodolphe II, seigr de Langin
(*Voir* la suite au Tabl. I).

Pierre II de Langin
(*Voir* son article au Tabl. II).

V. Oddon, seigr de Langin
(*Voir* son article au Tabl. II).

VI. Louis, seigr de Langin
(*Voir* son article au Tabl. II).

Guigues, seigr de Buffavent,
coseigr de Mieussy et Brens, puis seigr de Langin. Il épousa Amédée de Bussy, fille d'Antoine, seigr d'Eria et d'Antoinette de Montluel. Il achète, 1482-1491 (*), de Philibert de Compey, seigr de Thorens, les hommes, hommages, cens, juridiction qu'il possédait à Brens, au mandement de Langin. Son père (1463) lui avait légué les biens des Voirons, à la charge de faire édifier la chapelle dont il est question au testament de son père, 1463 (Tabl. III).

VII. Claude I, seigr de Langin
(*Voir* son article et sa descendance au Tabl. II).

Amé, seigr de Vigny,
légataire au testament de son père, 1463. Partage avec son frère Claude, le 11 septembre 1475 (*), à la suite d'un accord avec le même du 7 décembre 1473 (*). Alliance inconnue. Il fut institué héritier par son neveu Philibert (1525), en la terre de Langin, son fils (à Amé), devant lui succéder.

Françoise.
Son frère lui légue une rente viagère de 100 fl. outre les 2,000 que lui a légués leur père.

VIII. Philibert,
seigr de Langin, coseigr desdits lieux. Il teste, le 8 sept. 1525 (*). Veut être enterré dans l'église de Lully de sa terre de Langin, dans la chapelle fondée par ses prédécesseurs, près du tombeau de son père, pendant un an et demi, pour que ses héritiers aient le temps de faire construire au sommet de la montagne des Voirons, la chapelle de saint Jean-Baptiste et de saint Jacques, apôtre, qu'il a fondée et dotée par acte de ce même jour, dont ses prédécesseurs avaient déjà ordonné la fondation. Ils devront y employer la somme de 300 florins et y faire inhumer son corps (pour Langin, *Voir* Philibert ci-contre); nomme cohéritières ses sœurs Louise, Jeanne et Antoinette. Le testament est fait dans la maison du château de Buffavent (1).

Antoinette,
cohéritière de son frère, morte avant 1531. Avait épousé Nr Aymon de Bellegarde.

Jeanne,
cohéritière de son frère, épousa Georges d'Antioche, seigr d'Yvoire, dont elle était veuve avant le 26 août 1531. Elle teste, le 8 juin 1566 (*), au château de Buffavent, en faveur de ses neveux Cervens et Bellegarde. Veut être enterrée à Lully, au tombeau de ses prédécesseurs.

Louise,
cohéritière de son frère, sera, si elle le veut, dame de Buffavent. Elle épousa Nr Jean de Cervens.

Jacques,
légataire, 1525, et substitué. Sort inconnu.

Pernette, Claudine,
non mariées en 1531. Leur sort m'est inconnu.

Georgine,
épousa, avant le 20 décembre 1536 (*), Nr Pierre de Sales (?).

Philibert, A.
seigr de Vigny, puis de Langin (après son père), que lui légue, château et dépendances, son cousin-germain et homonyme Philibert, lequel avait été rendu possesseur de ces biens à la suite d'un procès avec Jean d'Allinges-Montfort et Marie de Langin, mariés (Tabl. II, fo 232). Lui est substitué pour Langin, Jacques, frère de Philibert, puis François II de Langin, seigr de Veigy (Tabl. III, fo 234), puis Jacques de Rovorée, seigr du Crest, puis les enfants de Nr André d'Allaman, seigr d'Esery.

Par la mort sans enfants de Philibert ci-dessus (et conséquemment de son père Jacques), suivant le testament de Philibert ci-contre (1525), la seigneurie de Langin (château et biens alentour) passèrent à François II de Langin indiqué plus haut (Tabl. III) (Anc. Arch. de l'Intendance de Thonon, transportées après l'annexion à Annecy).

Philiberte,
morte avant 1566, femme de Nr Nicolas-François de la Frasse.

Claude-Urbain de Bellegarde.
Son oncle lui lègue 50 écus d'or. Cohéritier universel de Jeanne, 1566, devint ainsi coseigr de Mieussy et Buffavent.

François,
mort sans lignée.

Nicolarde,
femme de Nr Bernard des Forts? Sa tante Jeanne lui fait un legs.

Pierre de Cervens, Jean de Cervens,
héritiers pour moitié de leur tante Jeanne, 1566. Cohéritiers de leur oncle, 1525.
Mort sans lignée. *Son oncle lui lègue en outre des vêtements, deux chevaux et 100 écus d'or* (*Voir* Cervens).

Antoine, Jacques de Cervens,
seigrs d'Ayens.
Leur oncle leur lègue à chacun 25 écus d'or (Testament, 1525).

Nr Nicolas,
coseigr des Verrières et Bardennuche. Epousa Dlle Michelle de Lugrin, fille de Nr Annable. Parrain à Thonon, 1616, 1618, 1627 et mort avant 1641.

Pierre-Noel de Bellegarde,
seigr de Buffavent, coseigr de Mieussy, du fait des Langin (*Voir* Bellegarde).

François,
coseigr desdits lieux, mort sans lignée.

Philibert, seigr des Verrières (ou plutôt coseigr). Epousa : 1o contrat dotal du 20 avril 1637, Dlle Charlotte Chastel; 2o Dlle Georgine Gallay, morte le 30 janvier 1687 (Reg. Par. de Veigy). Il mourut le 17 mars 1684, à soixante-dix-huit ans (*Ibid.*).

Péronne,
morte sans lignée, enterrée le 5 août 1669 (Reg. P. de Veigy).

Gabriel-Bastien,
coseigr des Verrières, fait, le 4 juin 1655, un échange avec son cousin Claude de certains biens situés aux Verrières, paroisse de Veigy. Alliance inconnue. Mort le 1er novembre 1660.

Claudine-Antoinette,
morte sans alliance.

Eléonore.
1o à Jacques Bastian ou Bastien; 2o le 10 février 1688 (Reg. Par. de Veigy), Antoine Grivet de Beaumont. Céda ses droits à sa sœur, le 9 octobre 1684.

Claudine-Françoise (*1re lit*),
épousa, le 16 septembre 1681 (Reg. Par. de Veigy), Honle Guillaume Boron de Brens, contrat dotal du 10 mars précédent. Le 18 mars 1687, elle cède ses droits et ceux de sa sœur à Dme Jacqueline Vieux, femme de Claude de Langin (*). Elle ratifie, en 1685, une cession faite par son mari aux Minimes de Thonon.

Marie-Urbaine, Jean-Jacques,
institués au testament de leur oncle (à la mode de Bretagne) Claude, pour 100 florins chacun.
Première femme de Joseph, fils de Nr Melchior de Sales, qu'elle épousa le 27 janvier 1682 (Reg. Par. de Veigy).
Mort jeune, sans lignée.

TABLEAU IV ET DERNIER.

JEAN I DE LANGIN, seigr de Veigy, déjà porté au TABL. III.

RICHARD I, seigr de Veigy, déjà porté au TABL. III.

FRANÇOIS I, seigr de Veigy, déjà porté au TABL. III.

RICHARD II, seigr de Veigy, déjà porté au TABL. III.

FRANÇOIS II, seigr de Veigy, déjà porté au TABL. III, avec d'autres enfants, outre les deux marqués ci-dessous.

SIMON DE LANGIN,
nés du second lit de François II. Pupilles : leurs tuteurs, le 8 novembre 1541 (*) et le 4 août 1556 (*) cèdent, moyennant 284 fl., à François d'Allinges-Montfort, des censes et rentes dépendant du château de Veigy, et c'est pour payer la dot de leur sœur Claudine (TABL. III, f° 234).
Coseigr de Veigy et seigr des Verrières. Il épousa : 1° Dlle Nicolarde de Bellegarde, vivante en 1569. Le 15 août 1581 (*) (Minut. Clerc), il passe quittance à Monsr Me Jean Suchet et Françoise-Philiberte de Langin, mariés (TABL. III, f° 234), de 150 florins, à compte des sommes à lui dues pour la satisfaction de la dot de Dlle Françoise de Langin, et c'est par les mains de Messre François de la Feugière, dont ladite Françoise était belle-mère. Il vend, sous grâce de rachat, à Ne Abraham Dentaud, citoyen de Genève, la moitié de la seigneurie de Veigy, et l'autre moitié à Françoise-Philiberte de Langin, mariée Suchet (*passim*), le 14 janvier 1580 (*). Il épousa 2°, avant le 8 sept. 1580 (*) *alias* 1570 (Arch. Thuyset), Ne Marie Sept : lesdits mariés donnent ce jour quittance de 200 écus d'or donnés en dot à ladite Marie par Ne Claudaz Favre, femme de Ne Pierre de la Mar, au traité de mariage entre lesdits Simon et Mye *[sic]*. Il vivait encore en 1608 (*), tuteur des enfants de Ne Abraham Dentand.

CLAUDE DE LANGIN,
Il habitait aux Verrières, près Veigy, vivait en 1569 et mourut avant 1628. Son alliance m'est inconnue. Il fut père de Ne Jean-Louis ci-dessous, certainement fils d'un Ne Claude.

(*) *Tous les actes marqués par un astérisque existent en mes archives de Thuyset.*

(1) Il avait vendu, le 9 mai 1513 (*), à François de Cholex et Philiberte de la Naz, mariés, la moitié de la dîme de Veigy pour 200 fl.; le 19 avril 1513 (*) et le 20 juillet suivant, tout le restant de ladite dîme aux mêmes pour 900 fl. Ceux-ci possédèrent longtemps la dîme. Mais après la mort de François de Cholex, Jean d'Allinges-Montfort et Jeanne de Langin, mariés (TAB. II, f° 232), attaquèrent ladite Philiberte, alors remariée à Louis de Bonvillars, le 2 sept. 1539, demandant la possession de ladite dîme. Elle appela en garantie Aymon de Bellegarde ci-contre, administrateur des enfants à lui nés d'Antoinette de de Langin, Jeanne et Louise de Langin ci-contre, qui furent condamnées à restituer, le 3 janvier 1540. Appels, jugements, sentences arbitrales, 1540-1541 (*), tout fut en faveur d'Allinges. Philibert (VIII) eut de Françoise Fornier de Fessy, une fille naturelle, Maurise, à laquelle il légua 400 florins (1525).

N. B. Tout ce qui, dans ce dernier fragment n'a pas d'autre marque de provenance, a été extrait par moi des anciennes archives de l'Intendance de Thonon, avant leur transfert à Annecy.

Ne RICHARD, absent du pays, 1630.

IX. Ne PIERRE DE LANGIN, seigr des Verrières, épousa Dlle Françoise de Luyrin, sœur de Michelle ci-contre. Il partagea avec son frère Nicolas en 1630. Mourut avant 1634.

FRANÇOISE.

Dlle ANNABLE, épousa Ne Jacques Rigot.

Ne JEAN-LOUIS DE LANGIN, habitait aux Verrières. Le 22 déc. 1618 (*), il reconnaît tenir des seigneurs de Genève, à cause de Jussy, en fief direct et omnimode juridiction, des biens provenant de Rolet Fusier. Le 21 mars 1613 (*), il vend à son nom et au nom de Dme Françoise Janin, sa femme, à Ne Pierre de Logs, seigr de Bonnevaux, une terre aux Verrières (abornant Ne Pierre de Langin), et c'est pour « allimenter iceux nobles « et leur famillie en la présente cherte et mi- « sère de temps ».

PIERRE, seigr de Bardennuche. Partage avec ses frères le 24 février 1638. Il ép. Dlle Adrienne de Cervelle *[sic]*, en Bourgogne.

X. CLAUDE, seigr des Verrières, pupille de Ne Pierre de Vigny, 13 juillet 1645 (*). Il épousa, contrat dotal du 22 août 1645, Jacqueline, fille de Ne Prosper Vieux, seigr de Monargue. Il teste, le 15 sept. 1674 et le 2 nov. 1666, instituant héritier universel Claude-Marie de Foras, neveu de sa femme, à charge de porter le nom et les armes de Langin (*Voir* LIVRON). Elle, veuve (dès le 5 mai 1680), mourut le 8 mars 1714 (Reg. Par. de Veigy). DERNIER MALE DU NOM.

Ne URBAIN RIGOT, de Villard Tacon (terre de Gex), nommé, le 8 mars 1680, curateur de l'hoirie de Ne Claude de Langin. Il habitait aux Verrières et fut nommé au testament dudit Claude, 1666. En 1669, il était remarié (Voir GALIFFE, II, 258) *à Jeanne-Françoise de Thoyre, veuve de Ne Claude-César de Mojonnier (Reg. Par. de Balleyson).*

FRANÇOISE, Dme de Bardennuche, épousa Ne Hugues de la Flèchère. Acquiert les droits de sa sœur, le 7 mai 1697, moyennant 3,000 fl.

PÉRONNE, à Ne François-Philibert du Maney.

Elles échangèrent, le 5 juin 1714, des biens aux Verrières contre des biens à Conches et Bardennuche, avec les RR. PP. Minimes de Thonon.

A. Autres enfants d'Amédée, seigr de Vigny (VII) : PHILIBERTE, qui épousa Ne Ignace Metral, mort avant 1536, son mari en hérita; JEANNE, qui épousa Ne Barthélemy Favre d'Usillon, morte à Thorens, le 12 juillet 1553. Voir *Pourpris historique*, p. 475, la permission qu'eurent ses fils de l'enterrer dans le tombeau des Nes de Sales; FRANÇOISE, qui épousa Ne Guillaume Perroudet, morte avant 1536, mère d'un Ne Petremand Perroudet.

LAUDES (DE). — *Voir* VILLANNE (DE LA).

LAUNAY (DE)

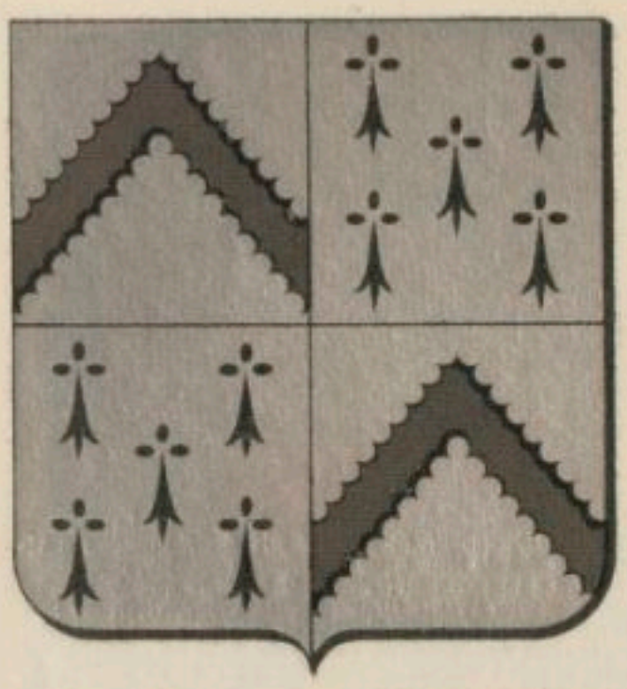

P. *écartelé d'argent un chevron engrélé de sable* [on trouve aussi un *sautoir* au lieu du *chevron*] *et d'argent à 5 mouchetures d'hermines: 2, 1 et 2;* on trouve aussi : *1, 3 et 1.*

NOBLES Marin et Benoit de Launay frères, issus de parents anciens nobles, tenus et qualifiés nobles depuis environ deux cents ans, ayant rempli toutes les charges auxquelles sont soumis les nobles de Savoie, de ban, arrière-ban, etc., eurent recours au Prince dans les circonstances suivantes : Messre Antoine de Passier, conseiller d'Etat, 2me président au Souverain Sénat de Savoie, procédant à la réformation des tailles ordinaires, fut informé par les syndics de Sillingy que François de Launay, père des exposants, ayant dérogé à la noblesse pour avoir exercé quelques années l'art du notaire, était inscrit au rôle des tailles. Ni lui ni ses fils ne l'avaient pourtant jamais payée, à cause de leur notoire qualité de nobles « bien « cogneue a iceulx syndics ». Il se disaient fondés au rejet des conclusions du commissaire, comme étant anciens gentilshommes du pays, tirant leur qualité de noblesse de plus haut que leur père, savoir de leur aïeul, bis et bis bisaïeul (1), s'étant toujours comportés noblement et ayant servi comme fidèles vassaux en toutes les guerres passées, sous la cornette blanche, avec les autres nobles des États. Néanmoins, pour éviter tout prétexte, ils demandent à être relevés du fait ci-dessus. Charles-Emmanuel, Duc de Savoie, consent très volontiers à ce qu'ils jouissent, ainsi que leur postérité, de la noblesse à eux acquise par leurs ancêtres, qu'ils soient mis sur les rangs des anciens nobles et en tant que besoin les relève des actes faits par leur père, etc. Données à Turin, le 1er avril 1604 (2).

Nous voici donc en présence d'un fait positif d'ancienne noblesse. Marin et Benoit sont dits fils de Ne François (celui dont le notariat temporaire motiva les Patentes ci-dessus), qui était fils de Ne Claude, qui était fils de Ne Nicod, qui était fils de Ne Jacques.

Dans une généalogie sur parchemin avec blasons coloriés, d'origine française, qui existe dans mes archives de Thuyset, nous puisons les notions suivantes :

Guillaume, Bon du Maisnil, de Launay [petit-fils d'un autre Guillaume qui, ayant utilement servi avec son parent le connétable Du Guesclin, Henri de Castille, Cte de Transtamare, obtint de celui-ci la faveur de porter les armes de Castille et d'épouser sa sœur, Jeanne de Castille, veuve de D. Philippe de Castro. Ce Guillaume, qui ajouta à ses armes un franc-quartier de Castille et Léon, était fils d'Henri de Launay, seigr de plusieurs terres en Bretagne, — qui portait d'argent au chevron engrelé de sable, — avait pour cinquième aïeul Guillaume, premier du nom, vicomte et châtelain du pays d'Aunay, vivant en 1123] et autres terres en Bretagne, Cte de Montfort et de Lemos en Gallice, passa quelque temps en Espagne, puis vendit, après *1445,* à Don Pedro Henriquez lesdits comtés de Monfort et Lemos et revint en Bretagne, où il avait épousé, vers *1440,* Marie de Bretagne, dame héritière de Pontrat, etc.,

(1) En tout état de cause, ils avaient parfaitement raison et droit de réclamer. La dérogeance n'affectait pas les descendants dans une famille *antérieurement noble,* si ces descendants ne continuaient pas les actes dérogeants.

(2) C'est donc très inexactement que dans les Preuves de 1723 on dit que ce sont des Patentes de noblesse.

fille naturelle d'Artus de Bretagne, C^te^ de Richemont, lequel, devenu Duc de Bretagne vers 1457, légitima sa fille, qui porta depuis lors de Bretagne plein : son mari portait « d'argent « au chevron engrélé de sable au franc quartier écartelé de Castille et Léon ».

Guillaume et Marie, plus haut nommés, eurent entre autres enfants (dont l'un continua la famille en Bretagne) Pierre de Launay, filleul de Pierre le Simple, Duc de Bretagne, son aïeul maternel, seig^r^ du Maisnil, qui épousa Madeleine, héritière de Gennes en Anjou, dont il écartela les armes « d'argent à cinq mouchetures d'hermines, 1, 3 et 1 *(sic)* ». Ils eurent entre autres enfants, Jacques de Launay, seig^r^ du Maisnil, lieutenant des Gardes du Roi Charles, qui abandonna la France à cause d'une disgrâce qu'il eut à la Cour et se retira en Savoie, où il épousa, environ l'an 1443 (1), au mandement de la Balme en Genevois, Françoise de Brenier (2). Lui portait « de Gennes plein » ; elle « de gueules à trois coquilles d'argent à « l'étoile de six rais d'or en abîme ».

Claude, leur fils aîné, succéda à tous les biens de sa mère en Savoie, où il épousa .....

Il fut père de Nicod, qui épousa.....

Celui-ci fut père de François, qui épousa....., et fut père de N^e^ Marin de Launay, qui épousa....., et fut père de Balthazard et de Benoît, qui épousa.....; Balthazard épousa Jacqueline de Nouvelle, et ici nous rentrons dans le certain avec la fin de cette généalogie qui inscrit en dernier lieu les enfants de Balthazard : elle est donc faite vers 1650 ou 1660 environ.

Les nobles de Launay ont fait leurs Preuves de 1723, — marquées aux Tableaux par de doubles traits. Elles remontent à N^es^ Marin et Benoît, qui obtinrent les Patentes de 1604 ; dans les pièces produites pour établir leur noblesse antérieure, sont cités, comme nous l'avons vu, leur père N^e^ François, leur aïeul N^e^ Claude, leur bisaïeul N^e^ Nicod et leur trisaïeul N^e^ Jacques. Cette descendance ne concorde pas exactement avec la généalogie française, où nous avons vu que Jacques, qui épousa Françoise de Brenier et vint le premier s'établir en Savoie eut Claude, Claude eut Nicod, Nicod eut François. Cette interversion de Claude et Nicod est assez insignifiante, mais cette généalogie, peut-être très juste au fond quoique inexacte pour quelques dates, n'étant pas appuyée sur des documents, ne saurait être acceptée dans le *Nobiliaire de Savoie* qu'au seul et unique titre de renseignement très curieux. On ne comprend pas comment, dans les procédures motivées par les Patentes de 1604, N^es^ Marin et Benoît de Launay n'ont pas dit un mot de leur origine bretonne : peut-être l'ignoraient-ils ou bien leur suffisait-il d'établir qu'ils étaient nobles depuis cinq générations. Ce qui est certain, c'est qu'ils ont toujours porté le blason écartelé des Launay de Bretagne et de Gennes avec quelques modifications qui ne tirent pas à conséquence. Il est également sûr que le nom de Launay est assez répandu en Bretagne, Normandie, etc. En Savoie, il n'existe avec des variantes orthographiques, Launay, Launey, Lonnex, Lonnay, Lonnes (celle-ci est la plus ancienne forme que j'ai rencontrée) qu'en se rapportant aux N^es^ de Launay d'Arsier, paroisse de Sillingy, leur premier établissement, d'où ils ont rayonné à Avusy, Confignon, Compesières, Cercier, Ugine et Duingt.

Cette famille a eu une existence honorable, mais elle a eu un grand éclat en s'éteignant. S. Ex. le chev^r^ Claude-Gabriel de Launay, général d'armée, président de Conseil des ministres et ministre des Affaires étrangères, etc., a atteint la plus haute charge dans nos anciens États, puisqu'il a été le dernier vice-Roi de Sardaigne. Son fils, S. Ex. le Comte Édouard, dernier de cette branche, a été pendant une trentaine d'années ambassadeur d'Italie à Berlin, où il est mort le 7 février 1892.

Il reste encore une branche, dont le chef a épousé M^lle^ de Chevilly. Je n'ai pu avoir une exacte connaissance de sa filiation (3).

(Suit la généalogie.)

---

(1) Nous avons vu que le grand-père se maria vers 1440. Le petit-fils se serait marié vers 1443 !! C'est peut-être 1543 qu'il faudrait lire.

(2) A ma connaissance, il n'y a pas eu de nobles du nom de Brenier en Genevois. Capré (f° 163) inscrit parmi les nobles de Faucigny en 1430 environ, Jean et Étienne de Bregnier frères. Ils me sont également inconnus : du reste, avec la détestable lecture du Catalogue donné par Capré, il ne faut jamais jurer de rien.

(3) On m'a communiqué des papiers établissant ce qui suit : N^e^ François de Launay épousa D^lle^ Charlotte de Riddes, père et mère de N^e^ Charles qui, de Franceline-Charlotte, fille du C^te^ de Lachenal, eut, entre autres enfants, Alexandrine, vivant 3 octobre 1894, et un fils dont est issu N^e^ Henri de Launay, marié à M^lle^ de Chevilly ci-dessus.

?

Jacques de Launay,
quittant la France, vint s'établir en Savoie, où il épousa, en 1443, Françoise de Bregnier (*Voir* texte f° 239), suivant la filiation française.

N° Claude (fils aîné)
(filiation française).

N° Nicod
(filiation française).

N° François
(filiation française), père de Marin et Benoît : à dater d'ici, les deux filiations concordent.

N. B. Les doubles traits indiquent la filiation prouvée par les Patentes de 1604 et les Preuves de 1723.

?

I. N° Jacques de Launay
(Patentes de 1604), trisaïeul de Marin et Benoît.

II. N° Nicod
(Patentes, 1604), bisaïeul de Marin et Benoît.

III. N° Claude
(Patentes, 1604), aïeul de Marin et Benoît de Launay ci-dessous.

IV. N° François de Launay
(*Voir* au texte, f° 239) ce qui le concerne, père des ci-dessous (Patentes, 1604).

N° Benoît de Launay,
Les Patentes de réhabilitation de noblesse qu'ils obtiennent le 1er avril 1604, en tant que de besoin, motivées par le fait que N° François, leur père, avait exercé quelque temps l'art du notariat, sont ténorisées au long en tête du f° 236.
Un N° Benoît de Launay ou Lonay épousa D^lle Françoise de la Lée et en eut les deux enfants ci-dessous. Je n'affirme pas que ce soit le même Benoît (1).

V. N° Marin de Launay.
Il épousa D^lle Perrine Milliet, avec laquelle il est témoin le 30 janvier 1608. Lui, était mort avant le 11 mai 1630.

N° Claude,
baptisé le 2 janvier 1623.

N° Françoise,
baptisée le 21 mars 1618.
(Registres Paroissiaux de Saint-Léger de Chambéry).

?

R^d M^re Jacques de Launay,
curé de Mégevette et recteur de la Confrérie de Rosaire en 1670 (Titres Mudry).

VI. N° Balthazard de Launay
mort avant 1668. Suivant la filiation française, il aurait épousé Jacqueline de Nouvelle, native de la province de Nissy en Savoie.

?

N° Jean de Launay,
épousa D^lle Françoise Perret, deuxième ou troisième femme, belle-mère de N° François ci-dessous.

?

N° Jean de Launay,
épousa D^lle Françoise Drevet, parrain et marraine de Jean-François, leur petit-fils, en 1701.

N° Jean de Launay.
Suivant la filiation française, épousa D^lle Françoise de la Grave d'Avusy, sœur de Lucrèce ci-contre (Prouvé par plusieurs pièces), notamment un partage avec Noël du 20 mars 1663 (Arch. Loex). Jean eut pour sa part la maison et les biens d'Avusy.

N° Juste, N° Antoine.
Suivant la filiation française, sont morts sans postérité.

VII. N° François de Launay,
d'Arsier, paroisse de Sillingy. La filiation française le fait aussi mourir sans postérité, ce qui est faux. Il teste, le 18 novembre 1694 (Copie, Arch. Launay). Veut être enterré, s'il meurt à Sillingy, au tombeau de ses prédécesseurs, ou bien à Lémenc, où sont enterrés trois de ses enfants. Lègue à D^me Claire Léger-Battalin, sa femme, un grangeage à Cercier. Il l'avait épousée, contrat dotal du 28 ou 29 février 1668 (*Ibid.*), fille de feu Claude et d'Hon^le Claudine Varcin. François avait eu une première femme, N. N., sans doute, D^lle Jeanne-Claude de Tignat, qui fut la femme d'un N° François et mère d'un N° Claude François, 1662.

N° François,
mandataire de son père et de sa belle-mère par acte du 4 février 1689 (Arch. Thuyset), reçoit, le 15 suivant (Arch. Savoiroux), de N° Joseph de Bracoreus de Savoiroux, 108 florins, à compte des intérêts dus pour les droits dotaux de ladite D^me Françoise.

N° et Sp^le François.
Conseiller de S. A. R., juge maje des bailliages de Ternier et Gaillard déjà le 31 décembre 1698, mort à soixante-cinq ans, le 11 fév. 1730 (Reg. Par. de Saint-Julien). Epousa D^lle Jeanneton de Veillet, fille de feu N° Claude, du village d'Arare, par contrat dotal du 28 avril 1695.

Jean-Prosper,
baptisé le 12 août 1666.

Marie,
baptisée le 23 octobre 1668.

N° Claude-François,
âgé de six mois, reçoit les cérémonies baptismales le 16 avril 1662 (Reg. Par. de Lémenc). Premier nommé et cohéritier universel, 1694, avant un préciput de 400 livres. Il était du premier lit. Est-ce le N° de Launay qui épousa D^lle Jacqueline Favre de Peroges, mère d'un Joseph ? (*Voir* Favre, f° 368).

VIII. N° Jacques,
fils aîné, mort avant 1694. Alliance inconnue (2).

N° Joseph
(2e lit), cohéritier universel, second nommé, 1694 : a un préciput de 400 livres.

?
?
?

N° Joseph
(fils de N° Claude-François de Launay de Sillingy) épousa, le 19.... 1724 (Reg. Par. de Lémenc), D^lle Claudine, fille de N° Albert Joly de Champvieux. A cette même date (20 octbre) 1724 (Arch. Thuyset), je trouve un N° Pierre-Joseph de Launay de Sillingy. Pourrait-être celui-ci.

IX. Trois fils et une fille en bas âge, légataires chacun pour 300 florins au testament de leur aïeul François, 1694.

Marie,
indivise de biens avec sa sœur, 23 fév. 1775 (Arch. Launay).

Philiberte,
née le 19 ou 20 mars 1706 (Reg. Par. de St-Julien). Epousa, contrat dotal du 16 sept. 1752 (Arch. Savoir.), N° Balthazard de Cirace. Elle teste à Avusy le 24 fév. 1775 (Arch. Launay).

N° Joseph,
bapt. le 23 nov. 1696 (Reg. Par. de St-Julien). Habitait Arare, paroisse de Confignon et mourut *ab intestat* avant 1775. Il épousa N° Jeanne-Aimée d'Usillon d'Avusy, le 14 avril 1733. Elle était fille de N° Gaspard et de D^lle Marguerite de Confignon, laquelle, dans son testament du 3 mai 1753 (Arch. Thuyset), fit un legs à sa dite fille et à N° Jean-François ci-dessous. Celle-ci testa le 25 juin 1772 (Arch. Cevins), morte avant 1775.

N° Jean-François,
baptisé le 15 juillet 1701 (Reg. Par. de Saint-Julien), filleul de son aïeul et de son aïeule paternels.

N° Jean-François de Launay,
natif d'Arare, paroisse de Compesières, épousa, le 20 février 1781 (Reg. Par. de Saint-Théodule-de-Flumet), Charlotte-Louise, fille de N° Joseph-Gabriel de Riddes et de D^me Josephte du Clos de la Martinière. Contrat dotal du 19 février 1780 (Titres Bonnefoy). Morts tous deux avant 1813. Il eut à sa part, 1772, quelques biens détachés du domaine de Bardonnex, les biens d'un frère et d'une sœur prédécédés, et tous les autres biens des hoiries paternelle et maternelle, notamment le domaine d'Arare et les moulins d'Usillon.

N° Joseph,
cohéritiers avec Jean-François, leur frère, de leur mère en 1772 et de leur père. Partages du 7 nov. 1776 (Arch. Cevins). Il eut pour sa part le domaine, château, maisons, biens de Bardonnex, situés à Compesières, etc.

N° François,
de leur mère en
Son frère Joseph est
chargé de son entretien.

N° Charles-Joseph de Launay.
Partage avec sa sœur, le 27 octobre 1813 (Arch. Launay). Il épousa Franceline-Charlotte de Lachenal d'Outrechaise.

Gasparde-Isidore,
épousa, contrat dotal du 5 février 1808 (Arch. la Grave), N° Nicolas-Philibert de la Grave, fils de N° Joseph-Alexis et de D^lle Isidore de Genève de Boringe.

N. N.

N° N. N. de Launay.

Alexandrine (Lettre, 3 octobre 1894).

N° Henri de Launay, a épousé Edmée de Chevilly.

TABLEAU I.

? — N^e JACQUES DE LONNES, mort avant 1483, habitait à Arsier. D^lle Jacquemette de Manessy, sa veuve, fait donation le 27 juin 1483 (Arch. Thuyset) de ses avoirs à N^e Louis de Manessy, son frère, et donne 10 fl. à son fils, N^e Jean.

N^e JEAN DE LONNES. Sa mère lui donne 10 fl., acte ci-dessus.

?

N^e NICOLAS (ou NICOD ?) DE LAUNAY. En son nom et pour son neveu reconnaît, avec Marin de Rossillon, en faveur des seigneurs de Berne, le 27 avril 1548 *(Fiefs)*.

N^e N. N. DE LAUNAY.

A. Étant capitaine au Régiment de Piémont Royal et alors aux guerres aux Pays-Bas, il obtint, le 23 juillet 1678 (Arch. Loex), une attestation des cinq juges de la noblesse, rois d'armes et généalogistes de S. M. Catholique en les Pays-Bas, constatant la haute noblesse et l'antiquité des Launay, qui ont formé plusieurs branches différenciées par leurs armes. Quant audit Humbert, il est descendu légitimement du seig^r de Sillingy en Savoie, sortis des Launay de Gennes. Il remonte sa filiation, conforme à celle donnée au f° 240, à la gauche du lecteur, jusqu'à Jacques de Launay (fils de Mess^re Pierre de Launay, chev^r, seig^r de Gennes, et de Madeleine, héritière de Gennes en Anjou). Lequel Jacques, seig^r de Maisnil, lieutenant des Gardes du Roi Charles de France, se retira à cause de quelque disgrâce vers l'an 1443 en Savoie, où il épousa D^lle Françoise de Brenier, du mandement de la Balme, etc. Le certificat est dûment signé et scellé à Bruxelles, à réquisition dudit Humbert.

N^e AMBLARD DE LAUNAY, mentionné avec son oncle, 1548.

? — D^lle AMÉDÉENNE DE LONNAY ou LONNEX, épousa, le 28 janvier 1607 (Reg. Par. de Thonon), Eg^r Guérin Mugnier, commissaire d'Extentes Ducales. Elle est encore nommée, 1609, 1620, 1625 *(Ibid.)*.

?

N^e CHARLES DE LAUNAY et D^lle Benoîte de Saint-Simon.

N^e JACQUES (fils naturel), baptisé le 7 oct. 1612 (Reg. Par. de Sallanche).

N^e BENOÎT DE LAUNAY, porté dans la filiation française et mis ici sous toute réserve (*Voir* BENOÎT, degré V et note 1).

= N^e HUMBERT = Ecuyer, lieutenant de cavalerie au Régiment de Piémont Royal, puis maréchal-des-logis des Gardes du Corps, baptisé le 2 juillet 1648 en l'église de Sillingy. Le tout, suivant la filiation française (*Voir* A).

GEORGINE. (Filiation française).

= JACQUES = Curé de Taninge en Savoie, où il donne à présent des marques de sainteté et de grand savoir. (Filiation française). Un N^e Jacques de Launay était, vers 1740, curé de Cercier (Arch. Launay).

= N^e BENOÎT = J'en trouve un de ce nom qui était curé de Taninge, 1667-1668. (Livre de Raison du Clos, Arch. Thuyset.) Confirmé avec Jacques ci-contre.

N^e NOEL, seig^r d'Arsier, selon la filiation française. Épousa D^lle Lucrèce de la Grave d'Avusy, sœur de Françoise ci-contre. Il était mort avant 1706. Le 3 juill. 1703 (Arch. Loex), il émancipe son fils Aimé (alors capitaine entretenu au fort de Montmélian), lui relâche la nu-propriété des biens de sa feue mère, dépendant de la maison et château de Pouguy, au pays de Gex.

N^e THOMAS, serait mort sans alliance selon la filiation française. Pourtant ce doit être lui qui était marié en 1682 (Arch. Thuyset), avec D^lle Raymondine Berthody, morte avant 1694. A coup sûr, ils ont eu un fils nommé François, comme le marquent les Preuves de 1723. Elle était d'Ugine et testa en faveur de son mari (Arch. Launay).

N. N., fille, femme de N^e Balthazard de Rolland, a 100 fl., outre sa dot.

N^e JEAN-BAPTISTE, 2^me lit, cohéritier universel, troisième nommé, 1694. On ne peut l'affirmer sans preuves : il est pourtant probable qu'au moins deux sur les trois ne font qu'un seul personnage. Comparer les dates qui permettent (au TABLEAU II) cette hypothèse.

? N^e JEAN-BAPTISTE, ? N^e JEAN-BAPTISTE, (*Voir* LEURS ARTICLES AU TABLEAU II SUIVANT).

N^e AMÉ ou AIMÉ DE LAUNAY D'AVUSY, baptisé le 12 mai 1669. Il épousa, le 7 janvier 1707 (Reg. Par. de la Roche), Jeanne-Péronne, fille de Pierre-Marc de Lucinge-Monturban, laquelle mourut le 15 février 1714 *(Ibid.)*. Est peut-être le N^e Amé de Launay, dont était veuve, en 1747, D^me Françoise de Livron (Arch. Thuyset) : sous réserves.

PHILIBERTE, baptisée le 10 septembre 1666, épousa, contrat dotal du 19 mars 1706 (Arch. Loex), N^e Claude de la Grave.

N^e FRANÇOIS, curateur à l'hoirie de N^e François Berthody, son oncle, transige le 29 juillet 1694 (Arch. S. S. S.), avec N^e François Capré, seig^r de Bonport, créancier de feue D^me Raymondine. Il épousa, le 7 octobre 1700 (Reg. Par. de Saint-Léger), D^lle Françoise, fille de N^e Claude Perrin, juge maje de Tarentaise, veuve du procureur fiscal Joly. Il répudia l'hoirie de son père, qui fut mise en curatelle le 9 mars 1706 *(Ibid.)*.

Reg. Par. de Lucinge.

? — N^e JEAN-CLAUDE DE LAUNAY, témoin au mariage, 1733.

? — N^e LOUIS DE LAUNAY, témoin au mariage de Joseph ci-contre, 1733.

MARIE-FRANÇOISE, née le 12 août 1708. JEANNE-GEORGINE, baptisée le 17 août 1712. Probablement mortes avant 1717.

N^e FRANÇOIS-NICOLAS, né le 24 mai 1707, vivant 1717. Soldat au régiment de Conti, mort et enterré à Thionville le 3 février 1727 (Arch. Loex).

N^e JEAN-CLAUDE, né le 24 décembre 1709, vivant en 1717.

JEANNE-LOUISE, vivant 1717.

(1) Je ne sais auquel des deux Benoît convient ce qui suit, probablement à celui du degré V. Il était mort avant 1653. Il eut quatre enfants : 1° N^e Antoine de Launay, d'Arsier, paroisse de Sillingy, qui épousa, contrat dotal du 2 décembre 1653 (Arch. Savoiroux), D^lle Jeanne-Baptiste, fille de N^e Jacques Bernard, seig^r de Cossy, de la paroisse de Chilly, avec dispenses de l'Evêque de Genève. Le 28 janvier 1675 *(Ibid.)*, elle était veuve et, comme tutrice de Georgine et au nom de ses autres filles, elle passe procuration à son frère, N^e Pierre-François de Bernard, seig^r de Cossy, pour emprunter, de D^lle Barbe de Berliet, 500 ducatons pour payer ce qui est dû à D^lle Suzanne de Launay, sa belle-sœur. Le 7 janvier 1677 *(Ibid.)*, elle signe une obligation, ès qualités que dessus, à ladite D^me Barbe de Berliet, veuve de N^e Jacques Brunet, seig^r de Doucy : mentionne des payements faits en 1675 à ladite Suzanne et à N^re Augustin de Passier et Charles Anthonielly, ses ? beaux-fils. N^e Antoine et D^me Jeanne-Baptiste eurent quatre filles : Jeanne-Jacqueline, Marie-Claudine et Jeanne-Péronne, majeures de quatorze ans, et Georgine, mineure en 1675 ; 2° D^lle Suzanne de Launay, qui était, en 1677, veuve de N^e Pierre-François Guilliotty *alias* de Ghigliotti. Le 27 janvier 1650 (Arch. Launay). Antoine passa une obligation à sadite sœur Suzanne et audit Ghigliotti, mariés : ceux-ci renoncèrent à tous droits sur les biens et hoirie de feu N^e Balthazard de Launay, leur cousin, et aux legs faits à Suzanne par le R. P. Jean de Launay, jésuite, et le R. P. Claude de Launay, de l'Ordre de Saint-François, ses frères, 3 et 4, qu'il faut donc ajouter aux enfants de N^e Benoît. Parmi les enfants de Benoît, degré V, nous trouvons un Claude.

(2) Lui ou autre N^e Jacques de Launay, mort avant 1642, eut un fils, N^e Josué, qui fut pourvu d'un curateur, le 11 septembre 1642 (Arch. du Souv. Sénat de Savoie).

TABLEAU II.

VII. N^r^ FRANÇOIS DE LAUNAY (*Voir* SON ARTICLE AU TAB. I).

VIII. N^r^ JEAN-BAPTISTE (A) (Preuves 1723), cohéritier de son père en son testament de 1694.

VIII. N^r^ JEAN-BAPTISTE DE LAUNAY, de Cercier. (Très probablement le même que celui des Preuves 1723. Nous voyons au TABL. I qu'il avait un frère du nom de Joseph). Il épousa : 1° contrat dotal du 17 octobre 1706 (Arch. Launay), D^lle^ Louise, fille de N^r^ Louis de Grimaldy, seig^r^ de Copponay, et de Marguerite Vincent de Rambion. Louise mourut avant 1716; 2° D^lle^ Françoise, fille de N^r^ François de Motz. Elle, veuve dudit Jean-Baptiste, avec son fils N^r^ Joseph, présente une requête en 1751 au juge du Genevois à propos d'une vente par eux faite à N^rs^ Louis et Pierre-Georges, autres fils (du 1^er^ lit) dudit N^r^ Jean-Baptiste, de biens situés à Cercier et Arnier, de vignes à Belossy et Marlioz, sous grâce de rachat, le 7 août 1749 (Arch. Launay). Elle mourut le 17 mai 1754 (Reg. Par. d'Annecy). Lui était mort le 29 mars 1739 (Arch. Launay).

N^r^ et Révd JOSEPH, curé de Pugny, figure au contrat de mariage de sa nièce Jacqueline, passé dans son presbytère de Pugny et lui constitue 300 livres.

VIII. N^r^ JEAN-BAPTISTE DE LAUNAY est père de N^r^ Joseph de Launay ci-dessous.

1^er^ lit.

JACQUELINE, native et habitante de Cercier, mandement de Cruseilles, épousa, contrat dotal du 8 janvier 1740 (Arch. Thuyset), N^r^ Pierre, fils de feu N^r^ Pierre du Crest de Cruseilles.

N^r^ LOUIS, légataires au testament de N^r^ Denis de Copponay, leur grand-père maternel, 1^er^ avril 1716 (Arch. Thuyset), et au testament de Marie de Rambion, 1715, qui les nomme tous les quatre (nés du 1^er^ lit).
Capitaine au Régiment de Savoie en 1751.

N^r^ PIERRE-GEORGES, Capitaine au Régiment de Savoie en 1751 avec son frère, chevalier des SS. Maurice et Lazare, vivait à Cercier le 20 mars 1760. Major d'infanterie mentionné dès 1770, mourut à Annecy (Reg. Par.), à soixante-douze ans environ, le 23 septembre 1782.

MARIE.

IX. N^r^ JOSEPH (2^de^ lit), **habitait Duingt** en 1751 (*Voir* ci-dessus). Est très probablement le même que Joseph ci-contre et a dû épouser (en premières noces) D^lle^ Marguerite de Rolland, d'où vinrent les deux filles ci-dessous.

IX. N^r^ JOSEPH DE LAUNAY (fils de N^r^ Jean-Baptiste), **habitait Duingt,** épousa D^lle^ Jeanne-Françoise, fille de N^r^ Claude-François de Gruel (*Voir* GRUEL, Tableau IV, f° 185), mort avant 1786. Elle, veuve, vendit le 1^er^ floréal an III (Arch. Launay), des biens à Duingt et à Saint-Jorioz à Pierre-François Thiollier pour 24,000 livres.

(Reg. Par. d'Annecy).

JEANNE-MARGUERITE, née le 11, baptisée le 13 janvier 1727. Elle épousa N^r^ Joseph-Marie Perret d'Angloz (1).

FRANÇOISE, née le 9 décembre 1728.

X. N^r^ LOUIS-PHILIBERT, natif de Cercier, habitant Duingt, capitaine au Régiment de Maurienne, épousa, le 28 février 1786 (Reg. Par. de la Biolle), D^lle^ Anne-Françoise de la Balme, fille de N^r^ Claude-Gabriel, seig^r^ de la Molière, et de D^lle^ Marie-Madeleine de Rochette.

(1) N^r^ Louis-Antoine Perret d'Angloz, natif de Sillingy, habitant Annecy, son fils, comme légataire et usufruitier des biens délaissés par Dom Pierre-Georges de Launay, rière Cercier, admodie ces biens le 14 mars 1783 (Arch. Launay).

Trois filles.

N. N., fils aîné.

XI. S. Ex. le chev^r^ CLAUDE-GABRIEL DE LAUNAY, né le 6 octobre 1786 à Duingt en Genevois. Servit d'abord en Autriche dans l'état-major du général Bubna jusqu'en 1815, puis maréchal-des-logis dans les Gardes du Corps (major), puis lieutenant-colonel et colonel de cavalerie, major-général en 1837, commandant la brigade de Savoie le 2 janvier 1841, puis le 18 avril 1843 lieutenant-général et vice-Roi de l'Ile de Sardaigne jusqu'en 1848 (dernier vice-Roi), puis commandant la division militaire de Gênes; démissionnaire; puis général d'armée et sénateur du Royaume, président du Conseil des ministres et ministre des Affaires étrangères en 1849; démissionnaire. Mort à Turin, en 1850 (21 février), âgé de soixante-cinq ans. Chevalier, Grand'Croix et décoré du Grand-Cordon des SS. Maurice et Lazare, Grand-Officier de la Légion d'honneur, etc., etc., etc. Il épousa (alors major de cavalerie dans les Dragons du Roi), le 9 décembre 1816 (Reg. Par. de Saint-François de Chambéry), Camille-Angélique de Caze de Méry, veuve du colonel de Martinel (2), morte, le 9 mars 1875, à quatre-vingt-deux ans (Lettre de faire part).

(2) Elle était créole de naissance. Sa sœur épousa l'amiral Parseval des Chênes.

JOSÉPHINE-MARGUERITE-MÉLANIE-ELISA, née le 21, baptisée le 22 juin 1825 (Reg. Par. de Saint-François de Chambéry). A épousé le comte de Santa-Rosa en Piémont.

LÉON-GUSTAVE-VICTOR, né le 23 juin 1828 (Reg. Par. de Saint-François de Chambéry).

XII. S. Ex. le C^te^ EDOUARD DE LAUNAY-HALLWYL (Suivant un article nécrologique serait né en 1820 à Pignerol), a épousé M^me^ Hallwyl, veuve de M. de Seigneux. Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire accrédité en Prusse, le 20 janvier 1878 (*Almanacco Reale*), puis ambassadeur, mort à Berlin, le 7 février 1892, Grand'Croix, décoré du Grand-Cordon des Ordres des SS. Maurice et Lazare, de Sainte-Anne de Russie, de la Maison Ernestine de Saxe, etc., etc., etc., Chevalier de l'Orde de l'Annonciade, le 5 juin 1880 (*Almanacco Reale*).

LÉONIDE ou LÉONIE = = ANTOINETTE-MÉLANIE (marraine de son frère en 1828) a épousé le C^te^ Charles du Verger de Saint-Thomas.

(A.) Un scrupule, peut-être exagéré, nous a engagé à charger de points d'interrogation le degré VIII ci-dessus. Si nous n'avons pas la preuve absolue, nous croyons pourtant que le N^r^ Jean-Baptiste, ayant formé la branche dernièrement éteinte, est bien le même Jean-Baptiste porté dans les Preuves de 1723.

LAURENT

BARONS DU BOURGET, SEIGNEURS DE SAINTE-AGNÈS

P. *d'argent au laurier arraché de sinople, chargé d'un croissant de gueules.*
Cimier : *Un laurier de sinople issant.*
Devise : *AESTV ET FRIGORE CRESCAM.*

(Patentes de noblesse, registre 30, *Patentes de Savoie,* f° 80, Archives de la Chambre des Comptes de Turin.)

Le dessin ci-dessus est une imitation presque servile des armes peintes sur les Patentes originales existant aux Archives du château de Loex.

ETTE famille qui a possédé la baronnie du Bourget, provenue des N^es^ Berliet, l'a vendue, en 1727, aux N^es^ de Buttet et Chollet (*Voir* ces noms).

Une branche, qui hérita des biens des N^es^ Goy de Sainte-Agnès et en prit le nom, a donné le jour à Révérendissime Monseigneur Gaspard-Augustin, de l'Ordre des Mineurs Conventuels de Saint-François, archevêque de Tarentaise, prince de Conflens, dont le sceau figure dans le centre de la lettre ornée ci-dessus (1), apposé à des lettres de tonsure du 22 août 1780 (Arch. Thuyset). Il mourut avant 1785. Son frère, Rév^d^ François, fut Préfet de la Sainte-Maison de Thonon, puis Doyen de Savoie.

Nous avons le regret, comme très souvent pour les derniers degrés des familles, de n'avoir pu être renseigné sur les derniers du nom, car cette famille est certainement éteinte.

[Suit la généalogie.]

(1) Écartelé de Laurent et de Goy, au chef de l'Ordre de Saint-François.

LAURENT. — *Voir* au SUPPLÉMENT.

I. N^e^ Monet Laurent, du Bourget,
fabricant des Monnaies de Chambéry. Reçoit des Patentes de noblesse le 20 janvier 1607, citées au f° précédent.
Les Preuves de 1723 (doubles traits) remontent jusqu'à lui. Il était mort avant 1618.

II. N^e^ Pierre Laurent, du Bourget.
N^e^ et P^re^ Messire Bertrand de Seyssel lui accorde une diminution de servis le 6 février 1618 (Arch. Thuyset). Malgré les Patentes de noblesse ci-dessus, Pierre, dans cette pièce, est appelé *Maître* et son père *Honorable*. Il épousa D^lle^ Guillauma, *alias* Diane ou Jeanne-Aimée Bay. Mort avant 1669.

Rév^d^ Joseph,
baptisé le 3 février 1640 *(a)*. Chanoine de la Sainte-Chapelle en 1674. Légataire de son frère Balthazard. Vivait encore en 1692.

Catherine,
épousa N^e^ Antoine Milliet, premier commissaire des guerres en Savoie ; légataire de son frère Balthazard. Vivait encore en 1673.

Antoine,
bapt. 18 novembre 1644 *(a)*.

II. N^e^ Balthazard,
épousa, contrat dotal du 15 mars 1669 (Arch. Thuyset) [ils ont dû être mariés avant le 3 juin 1668], D^lle^ Marie, fille de Jean-François Berliet, baron du Bourget. Il teste, le 17 août 1671 *(Ibid.)*. Veut être enterré dans le tombeau de ses prédécesseurs au Bourget ou à Etaux, s'il y meurt. Dans ce testament fait à Chevrier, paroisse d'Etaux, dans la maison de N^e^ Jean-François Berliet, baron du Bourget, il prévoyait un posthume qu'il nomme héritier universel. Il mourut cette même année 1671. Elle se remaria à N^e^ Louis Garnerin et testa le 12 décembre 1720 (Arch. du Sénat de Savoie).

Louise-Jeanne-Victoire,
baptisée le 14 janvier 1671 *(a)*, était nommée héritière universelle de son père avec le posthume si c'était une fille. Fut ainsi que son frère, pupille de D^lle^ Marie Berliet, leur mère. Elle épousa, contrat dotal du 23 août 1692 (Arch. Thuyset), N^e^ Joseph Guigue, maître auditeur à la Chambre des Comptes. Vivait encore, 1722.

IV. N^e^ Joseph, baron du Bourget
ou des seigneurs barons du Bourget, posthume ou du moins né après le testament de son père, baptisé le 20 novembre 1671 *(a)*. Capitaine au Régiment de Tarentaise. Il épousa, contrat dotal du 12 août 1694 (Arch. du Souv. Sénat de Savoie et de Thuyset), D^lle^ Françoise, fille de N^e^ Louis de Chissé, seig^r^ des Forêts, et de Jeanne-Charlotte du Fresney. Il teste, le 8 septembre 1711 *(Ibid.)*. Substitue à son héritier N^e^ Joseph, fils de feu N^e^ Victor Laurent, son cousin. Mort le 19 octobre 1717 ; elle, le 21 août 1719 *(a)*.

Louise-Marie,
baptisée le 12 août 1696 *(a)*, épousa, le 15 juillet 1719 *(a)*, contrat dotal du 5 juin précédent (Arch. Buttet), N^e^ Claude-Louis de Buttet d'Entremont *(Voir* ci-contre). Elle teste, le 14 octobre 1760, veuve *(Ibid.)* et fut enterrée le 6 août 1763 *(a)*. Elle fut marraine de son cousin François (le Doyen) en 1717.

V. Gaspard, baron du Bourget et seig^r^ de Montagny,
héritier universel de D^me^ Marie Berliet, sa grand'mère. Né le 10 février 1698 *(a)* ; officier dans les armées de S. A. R., il épousa D^lle^ Françoise Vibert, qui mourut âgée de trente ans, le 16 juin 1727 *(a)*. Le 16 mars 1727 (Arch. Thuyset), il vend à N^e^ Claude-Louis de Buttet d'Entremont [maison-forte au Bourget où est passé l'acte de vente], son beau-frère, et à N^e^ Pierre-Antoine Chollet, procureur général au Souv. Sénat de Savoie, la terre, baronnie, château, juridiction du Bourget avec terres, devoirs seigneuriaux, droits de chasse et de pêche sur la rivière de Leysse. Le 25 juin 1731 (Arch. Thuyset) (qualifié de seig^r^ de Montagny), il passe reconnaissance au marquis d'Aix, à cause du château de la Serraz, pour des biens au Bourget.

N. N., fille,
baptisée le 29 janvier 1721 *(a)*. Ses parrains s'appellent Jean-Louis et Marie.

Catherine,
baptisée le 25 novembre 1722 *(a)*.

Sigismond-Louis,
baptisé le 10 avril 1725, mort le 2 mai 1727 *(a)*.

VI. Charles-Joseph-François,
baptisé le 1^er^ avril 1724 *(a)*, épousa, le 25 juin 1754 *(b)*, D^lle^ Georgine, fille de S. Ex. le C^te^ Astesan, premier président au Sénat de Savoie.

Françoise-Marguerite-Eugénie,
baptisée le 22 juillet 1755 *(b)*.

VII. Jean-Saturnin,
né et baptisé le 23 mars 1762 *(b)*. Destinée inconnue.

(a) Registres Paroissiaux du Bourget.
(b) — — de Saint-Léger de Chambéry.

François, baptisé le 7 mars 164...? *(a)*.

Pierre, baptisé le 15 septembre 1647 *(a)*, mort avant le contrat dotal 1669, ayant testé le 3 mai 1667.

N^r^ Victor, baptisé le 15 août 1638 *(a)*, témoin au contrat dotal de son frère, 1669. Il était maréchal-des-logis dans l'Escadron de Savoie en 1672.
Il épousa : 1° D^lle^ Gabrielle de Buttet, morte le 7 juin 1677 *(a)* ; 2° D^lle^ Florence, fille de N^r^ Louis du Goy de Sainte-Agnès, le 26 mai 1678 (Reg. Par. d'Yenne). Mort avant 1711.

Marie, baptisée le même jour que son frère Victor *(a)*. Mariée au S^r^ Rapin de Thoiras : son frère Balthazard lui fait un legs.

1^re^ lit. — ? — 2^me^ lit.

Jeanne-Baptiste, bapt. le 13 septemb. 1672 *(a)*.

Catherine, baptisée le 20 juillet 1673 *(a)*.

Joseph, baptisé le 11 juin 1674 *(a)*.

François (Pr. 1723), vivant 1717-1719 *(a)*.

N^r^ Joseph, né le 15 août 1679 *(a)*, dit de Sainte-Agnès. Capitaine au Régiment de Savoie, substitué au testament de N^r^ Joseph, son cousin-germain, 1711. Il épousa, D^lle^ Jeanne-Baptiste Paernat de la Palud et mourut avant 1753. Avait été substitué au testament de son cousin Joseph, 1711. Elle, sœur de N^r^ Pierre Paernat, passa procuration à son fils Claude-Victor, le 15 novembre 1756 (Arch. Thuyset). Il figure dans un acte du 17 février 1719 (Arch. Buttet), avec son frère François, tous deux comme ayants droit de D^mes^ Jeanne-Baptiste, Catherine et Marie, leurs sœurs.

Louis, né le 14 juillet 1681 *(a)*.

Louise-Marie, née le 17 août 1687 *(a)*, femme de N^r^ Charles Sylvestre Chevillard, de 1753 à 1760 (Reg. Par. de Chambéry).

Jean ou Jean-François, témoin au mariage de son frère, 1755. Vivait, 1760.

R^me^ Gaspard-Augustin, religieux de Saint-François, puis archevêque de Tarentaise, prince de Conflens. Mort avant le 11 septembre 1785.

N^r^ Victor ou Claude-Victor, de Sainte-Agnès, baptisé au Vivier, le 26 décembre 1722 *(a)*, épousa, le 12 janvier 1755 *(b)*, mariage béni par le Préfet de la Sainte-Maison de Thonon, son frère, D^lle^ Jeanne-Françoise, fille de N^r^ Louis Brun de Cernex et de Jacqueline du Coudrey. Le 11 septembre 1785 (Arch. Savoiroux), avec son frère, le Commandeur Joseph, comme cohéritiers de Révérendissime Gaspard-Augustin, archevêque de Tarentaise, leur feu frère, ils font une cession à N^r^ Jean-Joseph de Bracorens de Savoiroux, pour rembourser des créances que celui-ci avait sur ledit feu archevêque.

Joseph, Commandeur des SS. Maurice et Lazare, vivait, 1785 (1).

R^d^ François, baptisé le 25 avril 1717 *(a)*, Chanoine de la Sainte-Chapelle de Savoie en 1749, Préfet de la Sainte-Maison de Thonon en 1751, Doyen de la Sainte-Chapelle en 1766. Etait l'aîné de Claude-Victor, au moins.

Péronne-Françoise, née le 14 décembre 1761 *(b)*.

Marguerite-Jacqueline-Emilie, née le 3 septembre 1766 *(b)*.

Jean-Louis, né et baptisé le 11 juin 1757 *(b)*.

N^r^ Victor-Joseph-Alexis, né le 4 février 1771 *(b)*.

Gasparde-Louise, née et baptisée le 3 mars 1768 *(b)*, épousa, le 30 novembre 1780 *(a)*, le marquis Jacques-François Balbi, patrice génois. R^d^ M^re^ Balthazard Laurent, chanoine de Moûtiers, est témoin au mariage.

Trop souvent les renseignements sur les derniers degrés, que nous ne savons où nous procurer, nous font défaut. Cette famille est éteinte : mais voici encore deux de ses membres.

? N^r^ Balthazard Laurent de Sainte-Agnès, parrain et marraine, le 11 avril 1822 *(a)*, de Félicité Berthier de Crempigny. ? Félicité de Sainte-Agnès,

(1) Suivant des notes de feu M. Chapperon, Anne-Louise Berthier de Crempigny (baptisée le 13 novembre 1707, Reg. Par. de Machê), qui épousa, le 30 juin 1735 (Reg. Par. de Saint-Léger de Chambéry), N^r^ Gaspard de Nouvelle, veuf d'Anne de Buttet (Voir *Armorial et Nobiliaire de Savoie*, t. I, f° 187), épousa, le 13 février 1768 (à soixante et un ans), Joseph-Laurent de Sainte-Agnès, officier dans le régiment de Tarentaise. C'est possible, pourtant dans un baptême où elle figure comme marraine, en 1760 (Reg. Par. de Chambéry), avec N^r^ Jean-François Laurent, ce mariage avec le frère de son compère n'est pas mentionné. Il est vrai que la négligence ordinaire des Registres paroissiaux ne permet pas de rien conclure.

LAZARY (COMTES)

P. *d'argent à trois fasces d'azur au chef d'or chargé d'un aigle de sable membré de gueules.*

Cimier : *Un lion d'argent issant brandissant de sa patte dextre une hache d'armes.*

Devise : *PVGNA PARATIOR.*

(Patentes de noblesse du 28 octobre 1634, Reg. 37, *Patentes de Savoie*, f° 11, Arch. de la Chambre des Comptes de Turin.)

JEAN-BAPTISTE LAZARY. Avait servi brillamment dans les guerres de Provence, comme capitaine et comme conseiller et trésorier de guerre. En récompense de quoi il fut investi des terres de La Morra, Castellaro et Paesana, dont il jouit jusqu'à la restitution desdites terres à Augustin de Saluces. Mort avant 1634. Alliance inconnue.

N^r^ BALTHAZARD LAZARY, de Montmélian, seig^r^ du Crest.
A cause des bons services par lui rendus comme enseigne, puis comme lieutenant, au péril de sa vie, pendant le siège de Montmélian, reçoit des Patentes de noblesse le 28 novembre 1634 (*Voir* ci-dessus). Il épousa D^lle^ Anne Favier, laquelle étant veuve, fut nommée curatrice de ses enfants ci-dessous le 6 mars 1649 (Arch. du Sénat de Savoie).

D^lle^ BARBE,
mariée avant 1655 et veuve de N^r^ Pierre de Montfalcon, seig^r^ de Roasson, avant 1677. Son beau-frère, César de Montfalcon, chanoine d'Ambronay, lui fait une donation le 24 juillet 1682 (Arch. S. S. S.) ; morte le 5 juin 1710 (Reg. Par. de la Biolle).

N^r^ JOSEPH LAZARY, seig^r^ du Crest (François-Joseph).
Premier syndic de Chambéry. Epousa D^lle^ Philiberte Rambert, veuve du sieur Charles Thiollier. Il mourut avant le 23 février 1683 (Arch. du Souv. Sénat de Savoie), jour où sa veuve fut nommée tutrice de ses enfants. Elle mourut vers 1692.

NICOLAS.

N^r^ FRANÇOIS LAZARY,
baptisé le 20 mai 1677 (Reg. Par. de Saint-Léger), pupille de sa mère, 1683, mis sous la curatelle de M^e^ Louis Gagnéres, le 14 juin 1691 (Arch. du Souv. Sénat de Savoie). Le 8 avril 1698 (*Ibid.*), il est nommé curateur de Françoise Thiollier, sa sœur utérine, sourde et muette. Il épousa, contrat dotal du 24 octobre 1699 (Arch. Morand), mariés le 29 suivant (Reg. Par. de Saint-Léger), D^lle^ Alexandrine, fille de N^r^ Louis Morand, conseiller d'État de S. A. et premier maître auditeur à la Chambre des Comptes de Savoie et de D^lle^ Marguerite de Lambert.

Registres Paroissiaux de Saint-Léger de Chambéry.

Le chev^r^ JEAN-BAPTISTE-FÉLIX,
baptisé le 5 octobre 1716. Major général d'infanterie, colonel chef de la Légion des troupes légères, d'une noble et ancienne famille. Par Patentes du 13 février 1784 (Arch. du Souv. Sénat de Savoie et de Cour), dans lesquelles sont rappelés ses distingués services personnels rendus depuis cinquante ans à la Couronne, ceux de son bisaïeul paternel, qui avait reçu, en récompense, des Patentes de noblesse le 28 novembre 1634, les services de son trisaïeul N^r^ Jean-Baptiste (*Voir* plus haut son article), il reçoit le titre de comte pour lui et ses descendants mâles par ordre de primogéniture. Le 12 décembre 1788 (Arch. Thuyset), avec les qualités ci-dessus, plus celle d'inspecteur du II^e^ Département, il est représenté par son fils, auquel il avait passé procuration le 26 juin 1786. Le 29 novembre 1789, il était lieutenant-général des armées de S. M. Alliance inconnue.

FRANÇOISE, née le 17 octobre 1704

FRANÇOIS, baptisé le 2 août 1703.

PHILIBERT, baptisé le 16 juin 1702.

JEAN-MARIE,
né le 9 juin 1701. Est probablement le N^r^ Jean-Marie Lazary, capitaine au Régiment de Savoie, qui obtient des Patentes le 1^er^ décembre 1740 (Arch. du Souv. Sénat de Savoie), au sujet d'une rente féodale qu'il possède, dépendant de sa maison-forte du Crest, dont il veut faire rénover les reconnaissances. Un N^r^ Jean-Marie de Lazary, seig^r^ du Crest, figure comme parrain aux Registres Paroissiaux de Montmélian.

JOSEPH, baptisé le 20 juin 1700.

LOUIS, C^te^ de LAZARY,
né et habitant Chambéry, au nom de son père, reçoit, le 12 décembre 1788, de la M^se^ d'Arvillars, obligation de la somme de 4,000 livres. Dans un reçu d'intérêts du 29 novembre 1789 (*Ibid.*), il agit pour son père. Comme héritier de sondit feu père, il donne quittance de la somme ci-dessus, le 18 décembre 1807 (*Ibid.*).

?

N^r^ LOUIS-MARIE DE LAZARY,
lieutenant dans la Légion Royale, épousa D^lle^ Benoîte Thomas. Parrain et marraine en 1805 d'un enfant d'Anne-Pauline ci-dessous.

N. B. Il existe en Piémont des comtes Lazari portant, selon l'*Armerista* du C^te^ Franchi-Verney, les mêmes armes que dessus. Sont probablement de la même souche.

?

ANNE-PAULINE DE LAZARY,
née à Moûtiers, épousa N^r^ Jacques de Quartery, conseiller d'Etat et membre du gouvernement du Valais. Mère en 1808 (Reg. P. de Notre-Dame de Chambéry).

N^r^ JEAN-BAPTISTE,
né le 23 décembre 1761 (Reg. Par. de Montmélian), filleul de N^r^ Jean-Baptiste ci-dessus, adjudant-général des armées du Roi.

LE BLANC DE CERNEX

P. « *parti en bande d'argent et de gueules au cygne du premier membré d'or sur le champ de gueules grimpant contremont à dextre les aisles estendues.* »

Cimier : *Un cigne de même* (autant que cela est possible).

Devise : *DOCE ME VOLVNTATEM TVAM* (Preuves de noblesse, Reg. 10, *Patentes de Savoie,* f° 332, Arch. de la Chambre des Comptes de Turin).

Il n'est pas surprenant, avec une description aussi peu claire, que les non initiés l'aient mal comprise ; ainsi un vieux cachet de famille porte : *tranché de gueules et d'azur* (où avait-on pu trouver cet émail ?) *à la cotice d'argent br. s. l. t. supportant un cigne grimpant* (à dextre du spectateur, c'est-à-dire) *à senestre.*

L'*Armerista* officiel du C^te^ Franchi-Verney écarte la difficulté et blasonne simplement : *tranché d'argent et de gueules au cigne d'argent,* ce qui est loin de suffire.

Nous n'affirmons point d'avoir donné la pensée du héraut d'armes de 1572, car la disposition d'un cigne grimpant est insolite : mais nous pensons qu'il vaut mieux se tromper que de négliger les mots « grimpant contremont. »

CETTE famille, originaire de la Rochette, anoblie en 1572 en la personne de N^e^ Étienne Le Blanc, lieutenant de la judicature maje d'Aiguebelle, a fait ses Preuves de 1723 (filiation marquée par des doubles traits dans le Tableau suivant). Sans avoir de grandes illustrations — elle a pourtant fourni deux gouverneurs du fort de Miolans — elle compte pourtant plus de trois cents ans de bonne noblesse, qu'elle maintient très honorablement de nos jours, ayant ajouté à son nom celui de Cernex, qui lui est venu par héritage.

[Suit la généalogie.]

I. Nᵉ Etienne Le Blanc, de la Rochette.
Lieutenant de la judicature maje d'Aiguebelle. Reçoit des Patentes de noblesse le 20 janvier 1572, déjà ténorisées au fᵒ 247. Il était beau-frère de Nᵉ Claude d'Amodry et légataire en son testament de 1583 (Arch. Lucey). Il épousa Dⁱˡˡᵉ Humberte de la Palud, veuve dès 1583.

Hélène, morte religieuse Visitandine à Annecy. Le Monastère cède, le 8 juillet 1641 (Arch. du Souv. Sénat de Savoie), les droits patern. et mat. d'Hélène à Dᵐᵉ Isabelle Cervetta, veuve de Nᵉ Pierre-Jean ci-contre.

Pierre-Jean, pupille, en 1583, de sa mère. Epousa Dⁱˡˡᵉ Isabelle Cervetta, veuve avant 1641.

II. Nᵉ Amé-Jean, de la Rochette. Il était capitaine d'infanterie, puis sergent-major du Régiment du Baron de Saint-Jeoire (Man. Commène). Il épousa Dᵐᵉ Marie de Prez de Corcelles *(Ibid.)*, veuve de Nᵉ Léonard Bay, et qui, veuve de son second mari Le Blanc, épousa en troisièmes noces Nᵉ Guillaume d'Albier, dont elle était veuve avant le 16 avril 1660.

Claude, pupille en 1583.

Diane, épousa, contrat dotal du 18 juillet 1593 (Arch. Manuel), Honᵇˡᵉ Bernardin, fils d'Honᵇˡᵉ Urbain Du Crest, d'Ugine.

Nᵉ Philibert, aîné, mort à deux ans (Commène).

III. Nᵉ Amédée Le Blanc, sous la curatelle de sa mère (jadis sa tutrice), le 30 juillet 1633 (Arch. du Souv. Sénat de Savoie). Il était gentilhomme archer de la Garde de S. A., novembre 1634 (Commène). Il épousa Dᵐᵉ Antoinette, fille naturelle de Pierre de Seyssel, Mⁱˢ de la Chambre, veuve de Nᵉ Charles de Prières. Amédée mourut à quarante-deux ans environ, le 30 mars 1657. (Commène).

Nᵉ Pierre-Ennemond, Dᵉ ès droits, avocat au Sénat, vend, le 17 avril 1660 (Arch. Morand), à Nᵉ François de Corbeau, des biens de Marie de Prez, son aïeule, situés aux Echelles. Il teste, le 17 avril 1697 (Arch. du S. S. de Savoie), en faveur de son frère, Nᵉ Jean-Gaspard.

IV. Nᵉ Jean-Gaspard Le Blanc. Reçut un brevet de capitaine le 27 août 1672 (Preuves, 1723). Il émancipe son fils Joseph le 30 mars 1714 (Arch. du Souv. Sénat de Savoie). Son alliance m'est inconnue.

Jean-Baptiste, mort âgé de vingt-sept mois en septembre 1642 (Man. Commène).

Nᵉ et Révᵈ Jean-François, prêtre, était l'aîné des quatre frères, tous nommés au testament de Nᵉ Pierre-Ennemond, leur oncle.

Joseph, 3ᵐᵉ fils, 1697. Emancipé le 30 mars 1714 (Arch. du Souv. Sénat de Savoie).

Les Preuves de 1723 (Bibl. du Roi à Turin) s'arrêtent naturellement à ce degré.

V. Nᵉ Pierre Le Blanc, natif de la Rochette, colonel d'infanterie, Chevalier des SS. Maurice et Lazare, Commandeur dudit Ordre (Commanderie de Notre-Dame du Molard de Vion). Gouverneur du fort de Miolans. Le 16 juin 1731 (Arch. Thuyset), ne pouvant s'absenter du château de Miolans, il nomme un mandataire pour gérer les affaires de sa commanderie de Notre-Dame, tant en Savoie qu'en France. Il épousa Dⁱˡˡᵉ Philiberte du Villard. Elle était déjà veuve en 1748 *(Ibid.)*, année où elle était prieure de la Confrérie du Rosaire à Saint-Pierre d'Albigny.

Nᵉ Etienne, 4ᵐᵉ fils, 1697. Chevalier des SS. Maurice et Lazare, commandant ce fort de Miolans après son frère. Parrain de son petit-neveu Etienne en 1749 (Reg. Par. de Saint-Pierre-d'Albigny).

Reg. Par. de Saint-Pierre-d'Albigny.

Marie-Madeleine, baptisée le 15 novembre 1717, épousa, le 29 janvier 1732, Nᵉ Joseph, fils de feu Nᵉ Joseph d'Albier de la Croix de la Rochette. Son parrain avait été, 1717, Nᵉ François-Philippe du Villard.

Claude-Joseph, enterré le 11 décembre 1726, âgé de cinq ans.

Charles-Joseph, baptisé le 24 septembre 1727.

VI. Nᵉ François-Louis Le Blanc, né à Miolans, mort subitement dans le cloître de la Cathédrale de Saint-Jean-de-Maurienne, le 22 février 1780 (Reg. Par. de Saint-Jean-de-Maurienne).
Il épousa : 1° le 7 juillet 1744, Dⁱˡˡᵉ Jeanne-Philippine, fille de Mʳᵉ Hyacinthe Capré, Cᵉ de Mégève ; 2° Nᵉ Dⁱˡˡᵉ Perrine ou Pierrette de Pignier ou de Lépigny, nommée en 1777 d'Upigny.

Anne-Marie, baptisée le 24 septembre 1729, mariée, le 25 août 1744, à Nᵉ et Spˡᵉ Claude Pacoret. Etant veuve, elle obtient par Patentes du 10 juillet 1781 (Arch. du Souv. Sénat de Savoie), vente et inféodation de la terre et juridiction de St-Bon en titre de comté pour elle et ses descendants mâles (*Voir* Pacoret).

Reg. Par. de Saint-Pierre-d'Albigny.

Jeanne-Françoise, née le 4 mai 1750.

Anne-Claudine, née le 26 septembre 1751, épousa Nᵉ Jean-Baptiste-Alexandre Martin, enterrée le 26 janvier 1783, dans le cloître de la cathédrale de Maurienne (R. P.).

Marie-Charlotte, née le 2 février 1754.

VII. Nᵉ Etienne Le Blanc, né le 2 mai 1749, officier au Régiment National de Genevois, épousa, le 19 octobre 1789 (Reg. Par. de Saint-François de Chambéry), Dⁱˡˡᵉ Pauline-Christine, fille de S. Ex. le Cᵗᵉ Jacques Salteur, premier président au Sénat de Savoie.

Charles-Marie (2ᵐᵉ lit), baptisé le 16 septembre 1793.

Sophie-Jeanne-Baptiste, épousa, le 27 février 1813 (Reg. Par. de Notre-Dame de Chambéry), Pierre-Paul-François de Sales de Brens.

VIII. Nᵉ Jacques Le Blanc, natif de la Rochette, habitant la paroisse de Notre-Dame de Chambéry, épousa, le 8 juillet 1813 (Reg. Par. de Saint-François), Dⁱˡˡᵉ Marie-Françoise, fille de feu Nᵉ Pierre-Louis Brun de Cernex et de Dᵐᵉ Mathilde d'Oncieu de la Bâtie. Dernière du nom de Cernex, nom qu'elle transmit à ses enfants.

IX. Le chevᵗ Stéphane Le Blanc de Cernex, Député au Parlement Sarde, épousa Dⁱˡˡᵉ Fanny-Henriette-Marie du Verger de Saint-Thomas, contrat dotal du 1ᵉʳ février 1841. Mort à soixante-dix-huit ans, le 23 juin 1891 (Lettre de faire part).

Charles-Marie-César, né le 19 janvier 1853, lieutenant de vaisseau, a épousé, le 13 septembre 1881, Mˡˡᵉ Marie-Marguerite Blay (demeurant à Rochefort en 1894).

Gilbert, né le 21 novembre 1882.

Stéphane, né le 6 novembre 1884.

Maurice, né le 14 avril 1889.

Marguerite, née le 26 janvier 1886.

Marie, née le 25 oct. 1847, morte le 13 juin 1861.

William, né le 9 août 1856.

Pierre, né le 6 juill. 1854, mort le 5 avril 1891.

Françoise-Marie, née le 21 juillet 1888.

X. Edouard Le Blanc de Cernex, né le 27 août 1850, a épousé, le 8 août 1882, Mˡˡᵉ Angèle de Saint-Bon.

Elisabeth, née le 1ᵉʳ févr. 1884.

Jeanne-Hélène, née le 8 juil. 1890.

Alfred, né le 17 janvier 1859, a épousé, le 9 juillet 1891, Mˡˡᵉ Marie Coulet.

Françoise, née le 29 avril 1892.

Jacques, né le 24 avril 1893.
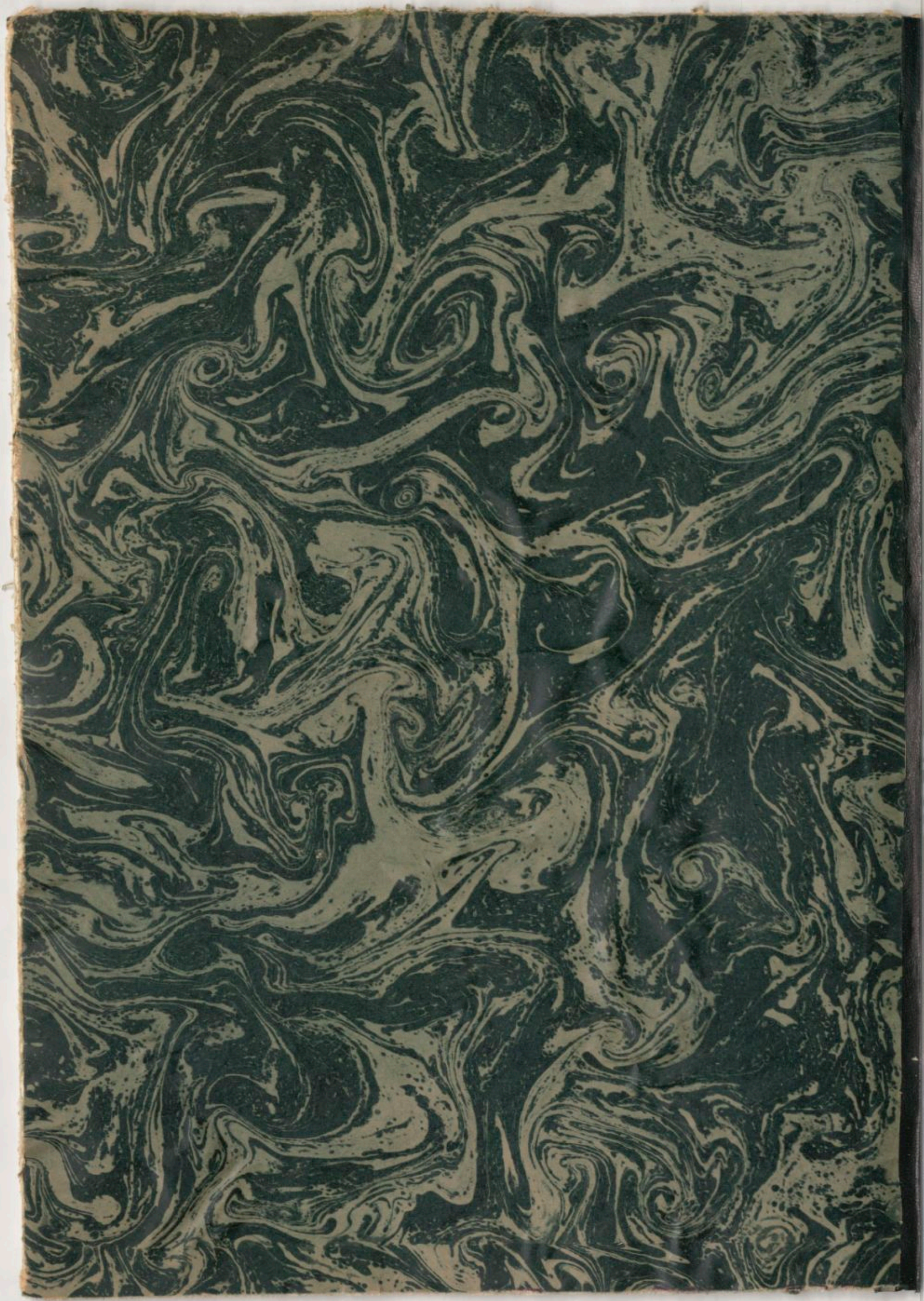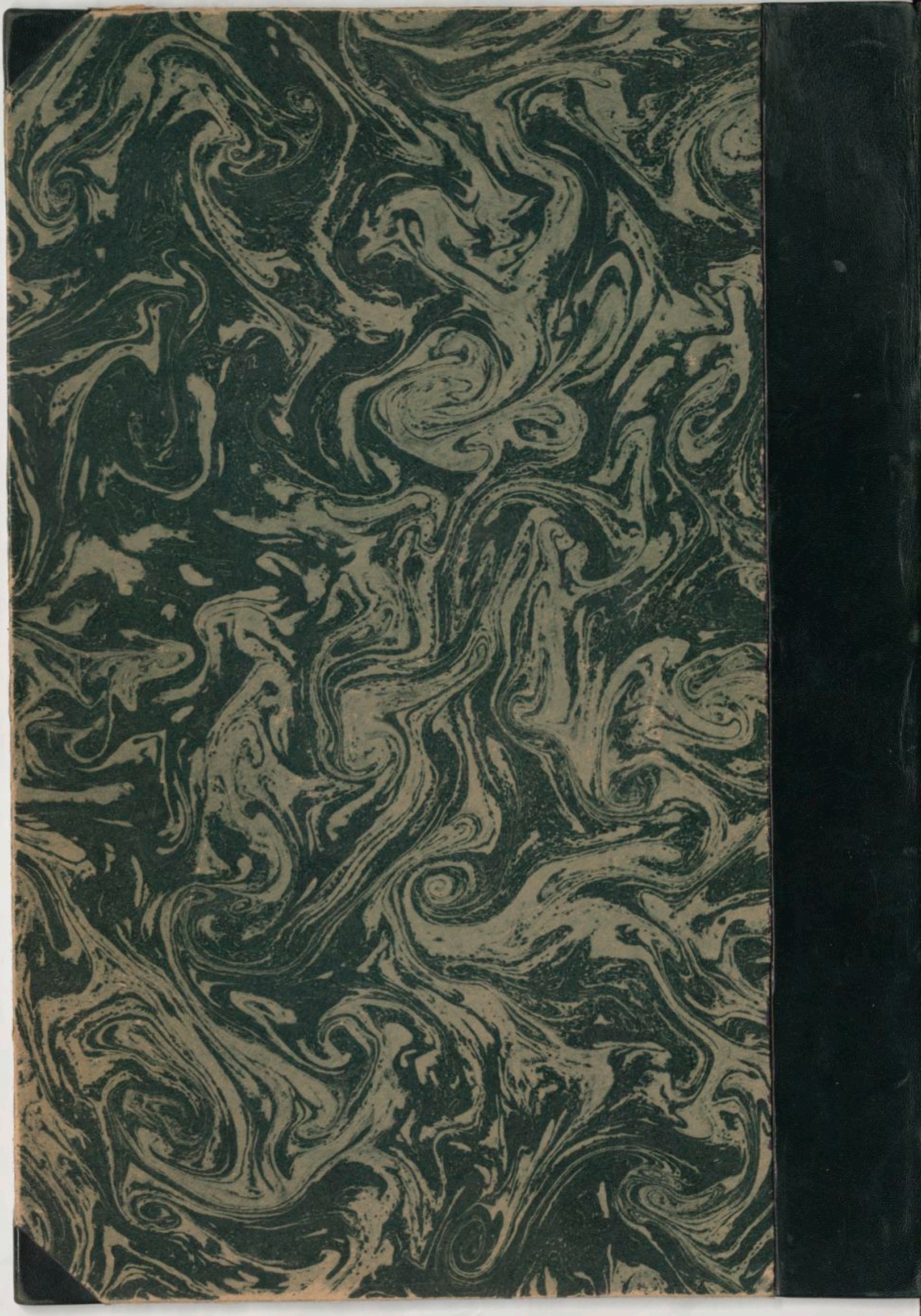
Fanny, née le 18 fév. 1845, a épousé, le 19 août 1873, le colonel Montréal, aide de camp honoraire de S. M. le Roi d'Italie.